

Conseil d'administration du mardi 16 décembre 2025

Page de garde

N° délib	Objet de la délibération	N° de page
D2025-12-01-ins	PV du conseil d'administration du 14 octobre 2025	2
D2025-12-02-fin	Budget rectificatif n°2 de 2025	20
D2025-12-03-fin	Budget initial de 2026	55
D2025-12-04-fin	Programmation des fonds CVEC 2026	92
D2025-12-05-rh	Rapport social unique (RSU)	102
D2025-12-06-sco	Calendrier des congés universitaires 2026-2027	228
D2025-12-07-sco	Parcoursup - capacités d'accueil, critères et attendus	230
D2025-12-08-sco	Mon Master - capacités d'accueil, critères et attendus	320
D2025-12-09-sco	Projet d'accréditation du parcours master MEE à la rentrée 2026	334
D2025-12-10-sco	Création d'un nouveau parcours de master mention relations internationales « Joint Master in Applied Defense and Security – Networks for Unified Strategies (EMJM JANUS) »	362
D2025-12-11-sco	Règlement du budget participatif étudiant (BPE)	370
D2025-12-12-fin	Attribution des dotations au titre de la commission CVEC	379
D2025-12-13-fin	Actualisation des tarifs des sessions TOEIC institutionnel	380
D2025-12-14-fin	Délivrance d'un droit de candidature au certificat de langue espagnole SIELE à un tarif préférentiel	382
D2025-12-15-fin	Tarifs de formations appliqués aux stagiaires de la formation continue	384
D2025-12-16-fin	Tarifs de rémunération pour « suivi de mémoire et soutenance » pour les vacataires de la formation professionnelle continue	390
D2025-12-17-acc	Convention DRED 2025-83 - reversement ComUE	392
D2025-12-18-acc	Conventions pour information	397
D2025-12-19-acc	Convention pour information subvention ministère des armées	497
D2025-12-20-fin	Attribution de subventions au titre du FSDIE initiatives	519

Délibération n° D2025-12-01-ins
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 16 décembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 14 octobre 2025 annexé à la présente délibération.

La présente délibération a été adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 25
- ✓ Nombre de voix pour : 25
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

Lyon, le 16 décembre 2025

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration



Marc BONINCHI



PROCÈS-VERBAL

Séance plénière du conseil d'administration du 14 octobre 2025

Les membres du conseil d'administration (CA) de l'université Jean Moulin Lyon 3 se sont réunis le mardi 14 octobre 2025 à 14h30 en salle Caillemer et par visioconférence via Webex, sous la présidence de Monsieur Marc BONINCHI, vice-président en charge du conseil d'administration, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Informations générales

Partie A

1. Approbation des procès-verbaux des conseils d'administration du 27 mai 2025 et du 8 juillet 2025
2. Election du bureau
3. Désignation de monsieur Loïc ROBERT comme représentant de l'université Jean Moulin Lyon 3 au sein du comité exécutif de la Chaire lyonnaise des droits humains et environnementaux
4. Structure budgétaire 2026
5. Campagne d'emploi 2026
6. Dispositif de recrutement des élèves avocats en qualité d'enseignants vacataires
7. Rémunération des intervenants extérieurs au sein du DU « contentieux des personnes publiques » pour les années 2024-2025 et 2025-2026
8. Mise en place du forfait « pratique artistique » pour les personnels
9. Demandes de remises gracieuses et admissions en non-valeur

Partie B

1. Organisation pédagogique :

- 1.1 Calendrier des fêtes religieuses 2025-2026
- 1.2 Eléments relatifs à la direction des relations internationales (DRI) :
 - Règles d'attribution de bourses
 - Droits d'inscription différenciés pour les étudiants internationaux (mécanisme d'exonération partielle)

2. Questions financières :

- 2.1 IAE :

- Tarifs de rémunération dérogatoire 2025-2026
- Tarifs d'inscription alternance pour 2025-2026
- Tarifs de la formation continue 2025-2026
- Tarifs de la formation professionnelle, formation continue et alternance pour 2024-2025 (actualisation)
- Attribution de bourses dans le cadre du parcours spécifique « honoris IEIS » du projet « Graduate school » ainsi que de deux bourses de thèse

2.2 Droit et tarifs d'inscription 2025-2026 :

- Licence en formation continue en cas de redoublement
- Contrat de professionnalisation en formation continue

3. Conventions pour approbation

Partie C

1. Conventions pour information
2. Attribution de subventions au titre du FSDIE initiatives
3. Arrêté portant fermeture des locaux

Questions diverses

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège A des professeurs : BIDAUD Christine, BONNET Gilles, CLOAREC Julien, DOMINGUEZ Noémie, LARDON Sabine, MODICOM Pierre-Yves, MONGOIN David

Collège B des autres enseignants : BONINCHI Marc, ECK Laurent, GOUTAGNY Sarah, LENNE-CORNUEZ Johanna, PATIN Cléa, STALDER Angèle

Collège des étudiants : LAGHMADI Rita

Collège des BIATS : BURDIN Valérie, GODINEAU Guillaume, SUTTON Aleister

Collège des personnalités extérieures : GEOURJON Christophe

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Collège A des professeurs : MARTI Gaelle par BONNET Gilles

Collège B des autres enseignants : MENARD Benjamin par CLOAREC Julien

Collège des BIATS : OVE François par BURDIN Valérie

Collège des personnalités extérieures : ALBOUT Marie-Christine par SUTTON Aleister, ROBA Caroline par CLOAREC Julien, DE SOUSA Aurélie et VIOUT Jean-Olivier par BONINCHI Marc, LONGUEVAL Jean-Michel par BONNET Gilles, BECKRICH François par GOUTAGNY Sarah

ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

AUCLERC Benoît, vice-président délégué chargé de la culture et des relations science-société, BOHAS Amélie, vice-présidente déléguée chargée de la transition écologique et solidaire, CHALUS Marie-Christine, directrice de l'IAE, COZIC Mikael, doyen de la faculté de Philosophie, CUREL Agnès, vice-présidente déléguée chargée de la vie étudiante et du handicap, DEROUSSIN David, vice-président chargé de la commission recherche, DESNOUES Fabienne, directrice générale des services adjointe en charge des affaires budgétaires et financières, directrice des affaires financières et des achats, EDOUARD Sylvène, doyenne de la faculté des Humanités, Lettres et Sociétés, GAVEND Catherine, directrice des ressources humaines adjointe, GERVASONI Véronique, chef du cabinet du président, GOUT Olivier, doyen de la faculté de Droit, GUILLAUME Marie, directrice de l'immobilier et de la logistique, JOBERT Manuel, vice-président délégué chargé des relations internationales, des partenariats et de la francophonie, JOBERT Vanina, vice-présidente déléguée chargée de l'égalité et de la lutte contre les discriminations, KRIEF Nathalie, première vice-présidente, vice-présidente chargée de la commission de la formation et de la vie universitaire, LE NAOUR Laurent, agent comptable, MARTINI Alessandro, doyen de la faculté des Langues, PAILLER Ludovic, vice-président délégué chargé du pilotage et de la coordination des projets transversaux, PASCAL Christophe, vice-président délégué chargé des relations avec le monde socio-économique et de l'entrepreneuriat, SEVEL Pierre, représentant de M. le Recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, SOUSTRE Aurélien, vice-président délégué chargé du pilotage financier, VILES Mathieu, directeur général des services

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

METZGER Melissa et PERRIN Émilie, membres de la Direction des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI).

Melissa METZGER procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le vice-président en charge du conseil d'administration **Marc BONINCHI** ouvre la séance à 14H35.

Informations générales :

M. BONNET souhaite partager deux points d'information avec les membres du conseil d'administration. Le premier point concerne le calendrier et les modalités du prochain Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP). L'université est régie par un régime hybride pour la contractualisation avec le ministère via deux documents distincts : un contrat quinquennal et un COMP qui vise à attribuer à l'établissement une part restreinte de sa subvention pour charge de service public (0,8% correspondant à 2 282 000 euros sur 3 ans) en fonction de six axes prioritaires. Le président informe que la gouvernance vient d'apprendre que la part prévue par l'Etat pour le COMP en 2026 ne sera finalement pas versée en raison d'économies budgétaires. Il indique que le versement de cette part n'est pas supprimé mais reporté en 2027 malgré l'échéance du COMP en 2026. Par conséquent, il lui semble difficile d'atteindre des objectifs et de contractualiser lorsque les règles et les conditions évoluent en cours de route. Le président se réserve la possibilité, avec d'autres chefs d'établissements du site, d'émettre une protestation officielle sur ces décisions qui érodent fortement la capacité de l'université à mener ses actions de formation et de recherche dans des conditions acceptables. Il ajoute qu'un COMP à 100%, qui vaudrait pour la totalité de notre SCSP, est en cours de réflexion au ministère afin de se substituer totalement au contrat quinquennal. Il souligne la faiblesse de notre SCSP qui n'est que de 4000 euros par étudiant à l'université Jean Moulin Lyon 3. Il poursuit en détaillant le calendrier indiqué par le rectorat qui comprend un travail en collaboration avec ce dernier à partir du printemps 2026 afin d'élaborer les 15 indicateurs spécifiques à l'établissement et qui structureront le futur COMP. Il indique que si les délais du calendrier sont respectés, la signature du COMP pourra avoir lieu en 2027.

M. BONNET aborde ensuite le second point d'information qui concerne le raccordement de la Manufacture des tabacs au réseau de froid urbain visant à améliorer le confort thermique ainsi que les conditions de travail et d'étude dans les grands amphithéâtres. Les groupes froids de la Manufacture étant arrivés à une certaine obsolescence et devant être remplacés, Ce dispositif présente l'avantage d'une certaine efficacité en termes de confort thermique par rapport à d'autres systèmes de climatisation et un coût d'utilisation avantageux. Il conclut en annonçant que les administrateurs seront prochainement invités à se prononcer sur ce dispositif qui représente un investissement de trois millions d'euros lissé sur trois années et qui sera mis en service à l'horizon de l'été 2027.

Partie A – 1. Approbation des procès-verbaux des conseil d'administration du 27 mai et du 8 juillet 2025

M. BONINCHI introduit les procès-verbaux des CA du 27 mai et du 8 juillet 2025.

En l'absence de questions ou remarques, il est procédé au vote.

Les procès-verbaux des conseils d'administration du 27 mai et du 8 juillet 2025 sont approuvés à l'unanimité par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 26
- ✓ Nombre de voix pour : 26
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

Partie A – 2. Election du bureau

M. BONINCHI explique que le code de l'éducation et les statuts de l'université fixent la composition du bureau et un certain mécanisme d'élection. Il s'agit ici d'élire des personnes désignées à l'avance par les textes en vigueur. On ne procède donc pas à une élection nominative mais on désigne les personnes par leur qualité et l'intitulé des portefeuilles des vice-présidents. La nouvelle composition du bureau plénier de l'université est donc soumise aux administrateurs.

En l'absence de questions ou remarques sur la liste proposée, il est procédé au vote.

La nouvelle composition du bureau plénier de l'université est approuvée à l'unanimité par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 26
- ✓ Nombre de voix pour : 26
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 0

Partie A – 3. Désignation de monsieur Loïc ROBERT comme représentant de l'université Jean Moulin Lyon 3 au sein du comité exécutif de la Chaire lyonnaise des droits humains et environnementaux

M. BONINCHI indique que M. Loïc ROBERT, maître de conférences à la faculté de Droit, a été désigné comme représentant de l'université au sein du comité exécutif de la Chaire lyonnaise des droits humains et environnementaux. Il remplace Mme Gaelle MARTI qui souhaitait être remplacée après avoir officié plusieurs années à ce titre. Il convient alors pour les administrateurs de procéder au vote concernant cette désignation.

En l'absence de questions ou remarques, il est procédé au vote.

La désignation de M. ROBERT, comme représentant de l'université Jean Moulin Lyon 3 au sein du comité exécutif de la Chaire lyonnaise des droits de l'Homme, est approuvée à l'unanimité par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 26
- ✓ Nombre de voix pour : 26
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 0

Partie A – 4. Structure budgétaire 2026

M. SOUSTRE présente ce point qui consiste en une modification de la structure budgétaire de l'université pour répondre à un besoin de la faculté de Droit. Il est proposé d'ajouter une ligne budgétaire spécifique pour le Pôle International. Cette modification prendra effet au 1^{er} janvier 2026.

En l'absence de questions ou remarques, il est procédé au vote.

La structure budgétaire 2026 est approuvée à l'unanimité par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 26
- ✓ Nombre de voix pour : 26
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

Partie A – 5. Campagne d'emploi 2026

M. BONNET souhaite partager plusieurs points d'information afin d'éclairer le contexte dans lequel s'inscrit cette campagne d'emploi 2026. Notamment sur la méthode d'élaboration, la nature du résultat obtenu, le contexte et enfin les modalités de certains choix nécessaires qui peuvent soulever des interrogations. Cette campagne d'emploi a fait l'objet de nombreux échanges avec les services et l'intégralité des composantes dès les dialogues de gestion tenus avant l'été. Elle s'inscrit également dans la continuité de la lettre d'orientation de la politique d'emploi 2026 et fait partie de l'élaboration du futur budget initial 2026 qui sera examiné lors du conseil d'administration de décembre. Il souligne que la gouvernance est parvenue à un résultat qui représente la meilleure campagne d'emploi possible dans la situation d'instabilité politique et budgétaire actuelle. Il rappelle que le désengagement de l'Etat, comme la non-compensation des mesures Guerini ou l'augmentation du point d'indice, a des conséquences fortes sur la politique qui peut être menée par l'université. Il ajoute que le CAS Pensions à 4 % ne sera compensé qu'à 50% ce qui représente un coût de 800 000 euros ponctionné sur les ressources propres de l'université. Le nouveau régime de Protection Sociale Complémentaire (PSC) imposé par le ministère sera entièrement financé par les établissements. Ces mesures de restrictions budgétaires imposées par l'Etat ont par conséquent une incidence directe sur les finances de l'université et donc sur la campagne d'emploi. Compte tenu de ces éléments, la campagne proposée reste ambitieuse malgré le manque de visibilité budgétaire. Le président indique que face à ce manque de moyens, l'établissement doit démontrer sa capacité à faire évoluer l'offre de formation qui est au cœur de la contractualisation avec le ministère via le COMP. L'université doit également faire face à une autre pression : le ratio Dizambourg qui représente le rapport entre le poids de la masse salariale et les recettes encaissées. N'étant pas identifiée comme une université SHS, notre ratio est fixé à 83% et il devrait atteindre entre 83 et 84 % en fin d'année. Les prévisions pour l'année prochaine sont plus alarmistes avec un ratio entre 87% et 88%. Il souligne qu'avec une SCSP trop faible comme c'est le cas à Lyon 3, le ratio Dizambourg augmente mécaniquement. Si ce ratio est dépassé de façon récurrente, cela peut conduire l'université à une collaboration plus étroite avec les services du rectorat. Afin de faire baisser ce ratio, il est possible de pratiquer une politique RH malthusienne (gel de postes, absence de remplacement et réduction de la masse salariale) mais cela est intenable dans une université historiquement sous-dotée en emplois comme Lyon 3. L'autre possibilité est d'augmenter les recettes grâce à la SCSP, les ressources propres venant de l'alternance ou de la formation continue, des projets de recherche ANR et ERC mais aussi de la valorisation des locaux.

M. BONNET souligne le caractère exceptionnel de la campagne d'emploi 2026 qui se traduit par un renouvellement des flux à l'identique et l'absence de gel de postes. Il cite notamment l'université Jean Monnet de Saint-Etienne qui a gelé 20 postes d'enseignants-chercheurs l'année dernière et 18 postes d'enseignants-chercheurs cette année ainsi que l'université Lyon 2 dont les conditions de retour à l'équilibre impliquent un nombre important de gel de postes et un assèchement conséquent de sa masse salariale. Il poursuit en expliquant que dans ce contexte, les créations de postes sont difficiles et que toutes les demandes légitimes n'ont malheureusement pas pu être satisfaites. Il a fallu cibler les services et composantes qui avaient le plus besoin de renfort en lien avec les missions principales de l'université.

Le président tient à remercier les services et les composantes pour ce travail au long cours qui a pu aboutir à une campagne d'emploi responsable et ambitieuse.

Cette responsabilité a amené la gouvernance à un dialogue encore plus étroit avec les composantes que précédemment et l'historique des postes ne suffisait plus à justifier leur renouvellement automatique dans leur ancien profil. Le flux a été garanti et aucune composante n'a perdu de postes de PRAG, de maître de conférences ou de PR, ce qui constitue une exception remarquable dans le paysage universitaire français actuellement. Seuls deux postes d'enseignants-chercheurs ont fait l'objet d'échanges spécifiques plus poussés avec les composantes : un poste à la faculté Humanités, Lettres et Sociétés fléché en littérature grecque ancienne et un poste à la faculté des Langues fléché en italien. En étudiant l'évolution des formations et des effectifs, il a été constaté que le nombre d'heures dispensées et les effectifs sont sur des trajectoires descendantes depuis 2017. Les chiffres de candidature sur Parcoursup et Mon Master ont également été pris en compte afin d'éclairer sur l'attractivité de ces formations. Lorsque parallèlement, une pénurie de postes et des taux d'encadrement engendrent des conditions de travail détériorées pour les collègues, la responsabilité de la gouvernance est d'en tenir compte lors des arbitrages. Il a donc été décidé de s'emparer de ces deux postes au flux, de ne pas remplacer poste pour poste mais de prendre le support de poste et de l'adapter à la réalité actuelle de la composante. Il ajoute que la nécessité de recherche, la situation des laboratoires et la dynamique scientifique ont aussi été prises en considération. Le président peut entendre que les départements de lettres classiques et d'italien se sentent lésés avec la perte d'un poste qui est redéployé. Pour autant, le contexte actuel oblige à ne plus concevoir la répartition des postes en silo y compris à l'intérieur d'une composante. Il souligne par ailleurs qu'aucun poste n'a été enlevé à une composante pour être attribué à une autre composante ce qui est fait dans une majorité d'universités en France actuellement. Il tient à ce que les composantes puissent conserver la main sur l'attribution des postes à l'intérieur de la composante. En revanche, sa responsabilité est d'alerter les composantes sur des données qui permettent d'anticiper le futur des formations. M. BONNET espère que la somme de ces informations permettra aux administrateurs de mieux appréhender la logique qui a prévalu dans l'élaboration de cette campagne d'emploi.

Mme LARDON remercie le président pour ces éléments détaillés et complets sur le contexte dans lequel s'inscrit la campagne d'emploi. Au vu du contexte financier actuel, toutes les demandes n'ont pas pu être satisfaites et elle reconnaît que certains services enseignants ou administratifs sont dans le rouge en termes de taux d'encadrement et de surcharge de travail. En revanche, elle souligne qu'il n'y a pas eu de fermeture de poste et de support, ce qui est relativement exceptionnel en comparaison d'autres universités qui ont dû faire des choix plus drastiques sur la masse salariale. Il est important de réfléchir et d'anticiper pour les prochaines campagnes d'emploi en termes de besoin d'encadrement, de recherche et de prendre en compte l'évolution démographique. Concernant les postes d'enseignants, il n'y a pas eu de création de nouveaux supports et tous les postes attribués le sont sur des flux sortants. Il y a 7 postes de professeurs, 15 postes de maîtres de conférences, 5 postes de PRAG qui sont ouverts au concours pour l'année 2026. Ces postes sont attribués conformément aux demandes faites par les composantes hormis pour les deux postes en littérature grecque ancienne et en italien.

Elle ajoute que 12 postes de BIATS sont ouverts au concours de recrutement pour 2026 dont 5 postes au pot commun et précise que les demandes de postes contractuels ne rentrent pas dans cette campagne d'emploi mais constituent un autre type de recrutement.

Mme LENNE CORNUEZ demande comment les deux postes, initialement en grec et italien, sont reflétrés et selon quels critères.

Mme LARDON répond que le poste de maître de conférences en grec (8^{ème} section) a été refléché en aménagement (24^{ème} section) et que le poste d'italien, qui était en flux sortant, a été refléché en espagnol (14^{ème} section). Elle explique que différents indicateurs sont pris en compte, notamment le taux d'encadrement, pour faire ces choix sachant que la création de support de poste n'est actuellement pas possible. Elle a bien conscience que toutes les demandes sont légitimes mais il a fallu prioriser les arbitrages selon les besoins en encadrement.

M. BONINCHI souligne qu'il est nécessaire de réinterroger l'existant quand des supports deviennent vacants au vu de la difficulté de créer de nouveaux supports.

M. MODICOM souscrit à la stratégie d'ensemble qui vient d'être présentée. La campagne d'emploi n'est autre que l'application de la lettre d'orientation votée au printemps dernier. Il s'interroge sur le poste en section 07 alors qu'il a été dit qu'aucune composante n'avait perdu de support.

M. BONINCHI répond que lorsque des demandes ne sont pas satisfaites dans le cadre d'une campagne d'emploi, les composantes peuvent disposer d'un support qui permet d'y fixer un poste d'ATER car l'établissement ne fait pas de gel de postes.

Mme LARDON ajoute que certains supports accordés l'année dernière mais non pourvus ont été maintenus. De plus, certains supports n'ont pas été arbitrés cette année et n'apparaissent pas dans la campagne d'emploi mais le support existe bel et bien et sera arbitré dans une prochaine campagne.

M. BONNET indique que concernant le poste relevé par M. MODICOM, la décision a été prise de saisir la demande en permettant à un ATER d'être provisoirement sur ce support avant de pouvoir l'attribuer à un maître de conférences. Il tient à rassurer car il ne s'agit nullement de supprimer ce poste non pourvu et qu'il sera à nouveau arbitré lors d'une future campagne d'emploi.

M. MODICOM remercie pour la clarification terminologique entre gel et support dans le cas de la section 07 et que ces précisions vont rassurer un certain nombre de collègues. Il suggère ensuite que le conseil d'administration se saisisse de l'organisation des campagnes d'emploi afin d'élaborer une méthode de travail entre le vote de la lettre d'orientation et le vote final des classements. Nous gagnerions à élargir la réflexion et à inclure la diffusion de la lettre d'orientation stratégique à tous les niveaux de l'université afin de permettre aux collègues de saisir de ces priorités stratégiques. Dans le climat actuel, cela lui semble fondamental d'être stratégique à tous les niveaux et l'enjeu est d'étendre la réflexion, commencée sur le discours de la méthode des recrutements, à la phase amont et à l'appropriation de la lettre d'orientation stratégique dès le début de l'été.

M. BONINCHI estime que la suggestion est très intéressante. Il informe que la gouvernance et M. MONGOIN vont d'ailleurs se pencher sur l'élaboration de lignes directrices de gestion sur les questions de recrutement. Le débat est né à l'occasion de questions concernant des mutations d'enseignants-chercheurs mais une réflexion plus vaste est encore à mener sur ce sujet.

M. MONGOIN informe qu'un besoin avait effectivement été dégagé lors de mutations prioritaires qui pourrait être élargi à des lignes directrices qui devront être à la fois souples et transversales.

M. MARTINI remercie la présidence pour cette présentation de la procédure mise en place qui a permis de nouer un dialogue autour de la campagne d'emploi. Il souhaite s'exprimer sur la campagne d'emploi à la faculté des Langues et salue l'effort réalisé pour pallier partiellement au sous encadrement administratif au niveau des postes de BIATS. Depuis cinq ans, il a mis en place une instance qui réunit l'ensemble des directeurs de départements de sa faculté au mois de septembre et où le doyen propose une première mouture de la campagne d'emploi. Suite aux échanges avec les directeurs, une campagne d'emploi co-construite est alors remontée à la présidence pour arbitrage. Cette année, la priorité remontée était la reconduction du flux à périmètre constant, c'est-à-dire poste pour poste. Il constate que le résultat soumis au vote ce jour ne correspond que partiellement à la remontée faite par sa composante. Deux demandes ont reçu un arbitrage non assouvi dont le poste 07 évoqué un peu plus tôt par M. MODICOM. Il souhaite d'ailleurs alerter sur les conditions dégradées de travail dans ce département où deux titulaires sont présents actuellement mais qu'un départ à la retraite prévu l'année prochaine engendrera le dépassement des heures de service de l'unique titulaire restante. Il évoque ensuite le deuxième arbitrage qui est le redéploiement d'un support en italien vers l'espagnol et revient sur le processus interne à la faculté des Langues. M. MARTINI s'inscrit dans la lignée historique des précédents doyens dans le choix de ne pas mettre en concurrence les différents départements. Il lui semble qu'une ligne de faille risque d'être introduite dans la faculté des Langues et qu'une gestion davantage complexe et tendue des départements est à prévoir. Il reconnaît le rôle essentiel des indicateurs et notamment celui du taux d'encadrement pour les arbitrages. L'anglais et l'espagnol ont effectivement les plus importantes cohortes d'étudiants mais cela doit être également rapporté à l'offre de formation. Il souligne que le département d'italien a actuellement une offre plus riche que le département d'espagnol. Enfin, il conclut en relayant l'interrogation de plusieurs enseignants de la composante sur la récurrence du redéploiement de support de poste et si cela pourrait toucher d'autres départements à l'avenir.

M. BONNET remercie M. MARTINI pour la qualité de dialogue avec la présidence et informe que c'est en pleine connaissance de ces éléments que les arbitrages ont été faits. Il indique que si la fiche de poste avait été stabilisée plus tôt pour le poste en section 07, l'arbitrage en aurait été facilité. Il appartient à la composante d'apporter une clarté suffisante lors des remontées faites à l'équipe de gouvernance afin qu'elle puisse arbitrer au mieux. Il confirme par ailleurs que plusieurs paramètres et critères ont bien été corrélés avant de prendre les arbitrages et que les effectifs étudiants n'ont pas été le seul indicateur pris en considération. Concernant le refléchage ou le redéploiement de support de poste, cela pourra effectivement avoir lieu dans d'autres composantes et départements en lien avec une politique de responsabilité et de solidarité. Il souligne que les arbitrages finaux de la gouvernance ne remettent nullement en cause la qualité du processus d'instance et d'échanges mis en place au sein de la faculté des Langues. Il n'en reste pas moins que les propositions faites par le doyen au nom de faculté rentrent dans le jeu des arbitrages proposés à tous les départements et à toutes les composantes. Il ajoute qu'il revient au doyen de communiquer à l'ensemble de ses départements les éléments d'information liés aux arbitrages afin de ne pas nourrir certaines incompréhensions.

M. BONINCHI souligne que les échanges au cours de ce CA nous montrent la nécessité d'une réflexion sur la méthode en amont de ces arbitrages. En effet, les composantes n'ont pas forcément le même process pour faire remonter les besoins. Il est également important de

rappeler que ce qui est formulé lors de cette phase est bien de l'ordre des demandes, des besoins ou des souhaits et qu'un arbitrage intervient dans un second temps.

M. GOUT alerte sur les difficultés que la faculté de Droit va rencontrer sur les formations dites internationales (diplômes de droit étranger et en droit anglais). Pour que ces formations puissent exister, il est nécessaire de puiser dans un vivier de professeurs invités car les compétences ne sont pas présentes en interne. Ces professeurs étrangers étaient alors recrutés sur des supports de poste disponibles suite à des disponibilités ou des détachements or il s'avère que dans l'année à venir ces postes vont être réintégrés par les collègues et que par répercussion il n'y aura plus de supports pour accueillir ces professeurs étrangers. Sans la présence de ces professeurs étrangers, qui contribuent au rayonnement international de la faculté de Droit et de l'université, il ne sera peut-être pas possible de maintenir en l'état tous ces diplômes. Si l'on souhaite avoir une université ouverte sur l'international, il est primordial de pouvoir mobiliser ces dispositifs plus que via les canaux actuels proposés.

Il tient ensuite à faire une observation sur le recrutement de postes BIATS au pot commun afin de satisfaire plusieurs demandes au sein de l'université. Il émet le souhait que les recrutements puissent se faire de manière sincère et loyale et demande qu'il n'y ait pas de composante ou de service central favorisé par rapport à la faculté de Droit.

M. BONNET rappelle que les demandes exprimées par les différents doyens sont toutes liées à de véritables besoins. Concernant le nombre de supports de postes pour les professeurs invités, cela constitue une diminution mais non une disparition. Il engage M. GOUT à profiter des mois de professeurs invités sur le quota présidentiel même si cela reste modeste. Il reconnaît que les contraintes qui pèsent actuellement sur nos campagnes d'emploi dégradent nos missions principales et le service offert aux étudiants. A propos des recrutements au pot commun, il affirme qu'il n'y a aucun recrutement qui puisse être qualifié d'insincère ou de déloyal. Ce sont des concours ouverts et il se constitue garant de la loyauté de ces recrutements et assure de sa vigilance dans ce domaine.

Mme EDOUARD apprécie que les explications soient données avec beaucoup de pédagogie et de diplomatie. Les temps sont difficiles et la responsabilité des doyens et des directeurs est de pouvoir justifier le maintien des postes au sein des services et composantes. En tant que doyen, on ne peut favoriser un département aux dépens d'un autre et il est primordial d'avoir une vision globale. Elle témoigne qu'au vu des incertitudes budgétaires nationales, sa crainte était de perdre un poste au sein de la faculté Humanités, Lettres et Sociétés. La priorité pour elle est avant tout de conserver les 90 supports de sa composante même si cela implique un transfert d'un poste d'un département à un autre. Elle comprend la déception du département de lettres classiques mais sa responsabilité se place au niveau de la faculté et de l'établissement dans son ensemble. Il est fondamental d'agir en responsabilité et en amont au sein de la composante. Si la situation devait encore s'aggraver, elle pense qu'elle aura du mal à justifier le maintien de certains postes et craint des pertes séches au niveau de sa faculté.

M. BONINCHI souhaite interroger Mme CHALUS sur le fléchage de deux postes de PRAG à l'IAE. Une modification a été demandée sur les postes fléchés en économie de gestion marketing et économie de gestion comptabilité. Ils apparaissent désormais en systèmes d'information et administration RH.

Mme CHALUS confirme ces modifications qui répondent à des besoins de l'IAE.

M. BONINCHI précise aux administrateurs que cela n'entraîne aucune modification sur le statut du poste ou de la section CNU. Il s'agit d'un fléchage en lien avec la fiche de poste et non un changement de discipline.

Mme GAVEND explique que le vote porte sur un poste et une section ou une discipline. Dans ce cas précis, ces postes sont bien dans la même discipline et l'affinage se fait ensuite sur le profil de poste qui lui n'est pas soumis au vote en tant que tel.

M. BECKRICH se connecte, donne procuration à Mme Goutagny et se déconnecte.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, il est procédé au vote.

La campagne d'emploi 2026 est approuvée à l'unanimité par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 27
- ✓ Nombre de voix pour : 27
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

Partie A – 6. Dispositif de recrutement des élèves avocats en qualité d'enseignants vacataires

M. BONINCHI indique qu'il s'agit d'expérimenter un dispositif de recrutement des élèves avocats en qualité d'enseignants vacataires qui vise à répondre à un besoin formulé par la faculté de Droit. L'idée étant de recruter des élèves avocats comme chargés de travaux dirigés (TD) principalement en premier cycle. Ce dispositif est très cadré et fournit les mêmes garanties que pour le recrutement des agents temporaires vacataires.

M. GOUT témoigne que depuis de nombreuses années, la faculté de Droit rencontre des difficultés de recrutement pour les chargés de TD. Il indique que d'autres universités ont déjà mobilisé ce dispositif et qu'elles en sont satisfaites.

M. VILES explique qu'un travail commun entre les différents établissements et soutenu par l'Inspection générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a été réalisé afin d'élargir le vivier de recrutement des vacataires pour les facultés de Droit.

En l'absence de questions ou remarques, il est procédé au vote.

Le dispositif de recrutement des élèves avocats en qualité d'enseignants vacataires est approuvée à l'unanimité par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 27
- ✓ Nombre de voix pour : 27
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

Partie A – 7. Rémunération des intervenants extérieurs au sein du DU « contentieux des personnes publiques » pour les années 2024-2025 et 2025-2026

M. BONINCHI indique que le DU « contentieux des personnes publiques » de la faculté de Droit propose un module complémentaire facultatif destiné à la préparation aux concours de magistrats administratifs et financiers. Ce module comprend notamment des conférences des méthodologie, de tutorat personnalisé et des entraînements aux épreuves de concours, encadrés par des intervenants extérieurs. Il s'agit ici de régulariser l'année terminée et de prévoir les tarifs sur l'année à venir pour l'intervention de ces magistrats administratifs avec une modalité de rémunération spécifique.

Mme BIDEAU demande si ces intervenants bénéficient du traitement de vacataire.

M. BONINCHI répond que c'est un autre dispositif que celui des vacations et que cela s'inscrit dans un autre décret qui régit les modalités de rémunération d'agents publics extérieurs à l'université qui viendraient enseigner à l'université.

Mme BIDEAU demande si cela peut s'appliquer à tous les magistrats qui viendraient donner des cours à l'université.

M. BONINCHI répond que ce dispositif pourrait s'appliquer à d'autres magistrats.

M. BIDEAU en déduit que les magistrats administratifs ne seront donc pas rémunérés de la même manière grâce à cette délibération. Elle s'interroge alors sur le delta de rémunération par rapport aux autres intervenants.

M. GOUT explique que seuls les juges administratifs sont à même de former les étudiants pour la préparation d'une épreuve au concours de juge administratif et qu'ils interviennent beaucoup dans des structures privées pour la préparation de ce concours. Il y'a trois ans, la faculté de Droit a mis en place une formation qui entend concurrencer le secteur privé et il a fallu s'adapter en termes de rémunération afin de faciliter le recrutement de ces intervenants qui conditionne l'existence de cette formation à l'université.

Mme GOUTAGNY s'interroge sur ce dispositif qui pourrait être perçu comme un traitement de faveur ou un dispositif à géométrie variable.

M. BONNET répond que c'est effectivement un traitement de faveur et qu'il est nécessaire de juger si ce dispositif est indispensable à l'existence même de la formation.

M. GOUT précise que ce dispositif a été validé en amont par le conseil de faculté et qu'il n'est appliqué qu'à un ou deux intervenants dans cette formation spécifique.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, il est procédé au vote.

La rémunération des intervenants extérieurs au sein du DU « contentieux des personnes publiques » pour les années 2024-2025 et 2025-2026 est approuvée à l'unanimité par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 27
- ✓ Nombre de voix pour : 27
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

Partie A – 8. Mise en place du forfait « pratique artistique » pour les personnels

M. AUCLERC présente le forfait « pratique artistique » qui vise à permettre aux personnels de l'université de pouvoir pratiquer, pour une somme modique, une ou plusieurs activités artistiques dans le cadre de l'établissement. Il indique que cette disposition s'inscrit dans le plan d'amélioration de la qualité de vie à l'université. Il s'agit ici d'offrir des cadres de pratiques artistiques partagés et des espaces de sociabilité entre les étudiants et les personnels. Il fallait néanmoins résoudre une difficulté qui réside dans le fait que ces ateliers sont financés par la CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus) et donc destinés exclusivement aux étudiants. La délibération présentée ce jour permet d'ouvrir ces ateliers aux personnels avec un dispositif qui encadre le nombre de places ouvertes pour les personnels et qui prévoit une compensation financière au prorata des places pour le Service des Affaires Culturelles via un transfert interne de masse de fonctionnement. Il précise que cette délibération a été élaborée en concertation entre le SACSO et le Service des Affaires Culturelles pour établir la liste des ateliers et le nombre de places proposées. Il remercie la directrice du SACSO Mme DE BELLEFON qui s'est particulièrement impliquée pour que ce dispositif puisse être offert aux personnels de l'université aussi rapidement que possible.

M. BONINCHI demande si la différence de prix est importante par rapport à des ateliers similaires à l'extérieur de l'université et si cela est avantageux.

M. AUCLERC indique qu'une participation de 15 euros pour un atelier d'une vingtaine d'heures de pratique représente un tarif très avantageux et attractif par rapport aux prix pratiqués par des associations à l'extérieur de l'établissement.

M. BONNET félicite les services pour la mise en place de ce dispositif très avantageux pour les personnels et pour la variété des ateliers proposés.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, il est procédé au vote.

La mise en place du forfait « pratique artistique » pour les personnels est approuvée à l'unanimité par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 27
- ✓ Nombre de voix pour : 27
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

Partie A – 9. Demandes de remise gracieuse et admission en non-valeur

M. LE NAOUR annonce son départ de l'établissement et remercie l'ensemble des membres du conseil d'administration pour la qualité des échanges tout au long de ces six années passées au sein de l'université. Il présente ensuite les deux dossiers de demandes de remise gracieuse et d'admission en non-valeur soumis au vote des administrateurs.

M. BONNET adresse ses sincères remerciements à M. LE NAOUR pour cette collaboration fructueuse et pour sa grande qualité de pédagogue. Il lui souhaite le meilleur pour la suite et le remercie d'avoir assuré la période de transition jusqu'à l'arrivée du nouvel agent comptable.

En l'absence de questions ou remarques, il est procédé au vote.

La demande de remise gracieuse, dont le montant à recouvrer est de 7760 euros, est approuvée partiellement (remise partielle de 20% soit 1552 euros) :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 27
- ✓ Nombre de voix pour : 27
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 0

La demande d'admission en non-valeur d'un montant de 7500 euros est approuvée à l'unanimité par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 27
- ✓ Nombre de voix pour : 27
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 0

Partie B –1. Organisation pédagogique

M. BONINCHI présente les différents points de l'organisation pédagogique.

Partie B –2. Questions financières

M. BONINCHI présente les différents points des questions financières.

Partie B –3. Conventions pour approbation

M. BONINCHI présente les conventions pour lesquelles le vote est requis au regard de la délégation de pouvoir du CA au président.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires sur la partie B, il est procédé au vote.

L'organisation pédagogique, les questions financières et les conventions pour approbation sont approuvées à l'unanimité par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 27
- ✓ Nombre de voix pour : 27
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

M. BONINCHI introduit les points de la partie C.

Partie C – 1. Conventions pour information

Partie C – 2. Attribution de subventions au titre du FSDIE initiatives

Partie C – 3. Arrêté portant fermeture des locaux de l'université

En l'absence de questions ou de remarques sur la partie C, M. BONINCHI passe aux questions diverses.

Questions diverses

En l'absence de questions diverses, M. BONINCHI clôture la séance.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 16H50

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
le vice-président chargé du conseil d'administration

Marc BONINCHI

Marc Boninchi

**Délibération n° D2025-12-02-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 16 décembre 2025**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-1, L. 712-3, L. 719-51 et suivants ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193 ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-Ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : le conseil d'administration approuve le budget rectificatif n° 2 de l'établissement pour l'exercice 2025 :

ETPT (Équivalent Temps Plein Travailé) sous plafond : 1250

ETPT hors plafond : 194

Autorisations d'engagement : 143 791 739€

Dont :

115 646 572€ en personnel

21 561 004€ en fonctionnement

6 584 163€ en investissement

Crédits de paiement : 146 444 091€

Dont :

115 646 572€ en personnel

20 987 348€ en fonctionnement

9 810 171€ en investissement

Prévision de recettes : 139 873 295€

Solde budgétaire : - 6 570 796€

Article 2 : le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- - 5 323 474€ de variation de trésorerie
- - 377 098€ de résultat patrimonial
- 2 209 787€ de capacité d'autofinancement
- - 6 117 672€ de variation de fonds de roulement

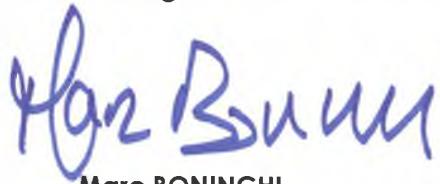
La note ordonnateur, les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

La présente délibération a été adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents au moment du vote : 19
- ✓ Nombre de membres présents ou représentés : 25
- ✓ Nombre de voix pour : 25
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

Lyon, le 16 décembre 2025

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration



Marc BONINCHI





Direction des Affaires Financières et des Achats

PROJET DE BUDGET RECTIFICATIF N°2 EXERCICE 2025

Présenté au Conseil d'administration du 16 décembre 2025

Sommaire

Tableau 1 : Tableau des emplois	page 1
Tableau 2 : Autorisations budgétaires	page 2
Focus Autorisations budgétaires	page 3
Tableau 3 : Dépenses par destination - variation BR1	page 4
Recettes par origine - variation BR1	page 5
Dépenses par destination - version consolidée	page 6
Recettes par origine - version consolidée	page 7
Tableau récapitulatif des crédits par service, composante et laboratoire	page 8
Tableau 4 : Equilibre financier	page 9
Tableau 5 : Opérations pour le compte de tiers	page 10
Tableau 6 : Situation patrimoniale	page 11
Tableau 7 : Plan de trésorerie	page 12
Tableau 8 : Opérations sur recettes fléchées	page 13
Tableau 9 : Opérations pluriannuelles (version agrégée)	page 14
Opérations pluriannuelles (version détaillée)	page 15
Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)	page 16
Tableau 10 : Synthèse budgétaire et comptable	page 17

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du BR2 2025

Catégories	Nature des emplois		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
	Permanents	Titulaires	Emplois sous plafond Etat	Emplois financés sur ressources propres	Global
Enseignants, enseignants- chercheurs, chercheurs	CDI	491	(1)	-	491
	Non permanents	3,0			3
		184		47	231
		678		47	725
S/total EC					
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS					-
BIATOSS	Permanents	Titulaires	412	(2)	412
		CDI	97		97
	Non permanents	CDD	63		210
	S/total Biatoss		572		719
	Totaux		1 250	(3)	1 444
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			1 250		Plafond global des emplois voté par le CA

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5) fixé à 1 250.

TABLEAU 2 DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES BR2 - 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Compte financier 2024		B.I 2025		Budget Rectificatif n°1		Budget Rectificatif n°2		Ecarts entre le BR2 et le BR1 2025		RECETTES							
			AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	B.I 2025	Budget rectificatif n°1	Budget rectificatif n°2	Ecarts entre le BR2 et le BR1 2025		
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	135 531 431	131 890 402	135 151 235	136 131 620	980 385	Recettes globalisées	
Personnel	112 307 020	112 307 020	119 590 589	119 590 589	119 582 423	119 582 423	115 646 572	115 646 572	-3 935 851	-3 935 851	103 831 012	102 528 805	104 756 498	105 221 912	465 414	Subvention pour charges de service public (SCSP)		
dont contribution employeur au CAS pension	27 921 054	27 921 054	31 378 655	31 378 655	31 378 655	31 378 655	30 972 656	30 972 656	-405 999	-405 999	377 759	577 815	539 103	605 270	66 167	Autres financements de l'Etat		
Fonctionnement	20 933 039	20 729 189	21 305 500	18 942 713	23 189 106	21 656 000	21 561 004	20 987 348	-1 628 102	-668 652	1 670 590	1 708 660	1 541 859	-166 801	Fiscalité affectée			
Investissement	8 286 127	6 414 426	7 239 634	10 252 155	8 019 449	11 075 914	6 584 163	9 810 171	-1 435 286	-1 265 743	3 908 017	2 544 686	3 379 593	3 583 898	204 305	Autres financements publics		
											25 744 054	24 530 436	24 767 381	25 178 681	411 300	Recettes propres		
TOTAL DES DEPENSES (AE et CP)	141 526 186	139 450 635	148 135 723	148 785 457	150 790 978	152 314 337	143 791 739	146 444 091	- 6 999 239	- 5 870 246	1 002 810	683 755	1 099 179	3 741 675	2 642 496	Recettes fléchées		
SOLDE BUDGETAIRE (Excédent) = Recettes - Crédits de paiement	-		-		-		-		-	9 493 127	300 000	450 000	300 000	0	Financements de l'Etat fléchés			
										2 319	233 755	799 179	3 441 675	2 642 496	Autres financements publics fléchés			
										2 916 394	16 211 300	16 063 923	6 570 796	-	SOLDE BUDGETAIRE (Déficit) = Recettes - Crédits de paiement			

FOCUS SUR LE FLUX DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES BR2- 2025**Flux BR2**

DEPENSES	Hors OPA		OPA		TOTAL FLUX BR2		RECETTES			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	Hors OPA	OPA	TOTAL FLUX BR2	
Personnel	-2 849 750	-2 849 750	-1 086 101	-1 086 101	-3 935 851	-3 935 851	879 926	100 459	980 385	Recettes globalisées
dont contribution employeur au CAS pension	-405 999	-405 999			-405 999	-405 999	461 664,00	3 750,00	465 414	Subvention pour charges de service public (SCSP)
Fonctionnement	-369 170	589 830	-1 258 932	-1 258 482	-1 628 102	-668 652	166 801	66 167	166 801	Autres financements de l'Etat
Investissement	-240 905	-196 905	-1 194 381	-1 068 838	-1 435 286	-1 265 743	179 892	24 413	204 305	Fiscalité affectée
							405 171	6 129	411 300	Autres financements publics
										Recettes propres
TOTAL DES DEPENSES (AE et CP)	-3 459 825	-2 456 825	-3 539 414	-3 413 421	-6 999 239	-5 870 246	879 926	2 742 955	3 622 881	TOTAL DES RECETTES
SOLDE BUDGETAIRE (Excédent) = Recettes - Crédits de paiement		3 336 751		6 156 376		9 493 127				SOLDE BUDGETAIRE (Déficit) = Recettes - Crédits de paiement

OPA : opération pluriannuelle (eotp)

Tableau 3 des dépenses par destination - Variation BR2 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Budget	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total budget	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
D1 Dépenses Programmes 150 et 231	-3 890 277	-3 890 277	-1 560 452	-601 002	-1 410 286	-1 240 743	-6 861 015	-5 732 022
Formation initiale et continue	-2 061 510	-2 061 510	-210 878	-210 428	-12 821	-12 821	2 285 209	-2 284 759
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	-1 512 065	-1 512 065	-149 378	-148 928	-12 821	-12 821	-1 674 264	-1 673 814
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	-549 445	-549 445	-61 500	-61 500	0	0	-610 945	-610 945
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	0	0	0	0	0	0	0	0
D110 - Recherche en Sciences de la Terre							0	0
D111 - Recherche en SHS	-973 109,00	-973 109,00	-755 650,00	-755 650,00	-33 420,00	-33 420,00	-1 762 179	-1 762 179
D112 - Recherche Transversale							0	0
Soutien et support	-855 658	-855 658	-593 924	365 076	-1 364 045	-1 194 502	-2 813 627	-1 685 084
D105 - Bibliothèques et documentation	-110 616	-110 616	0	0	0	0	-110 616	-110 616
D113 - Diffusion des savoirs et musées	0	0	0	0	0	0	0	0
D114 - Immobilier	-116 248	-116 248	-40 000	-40 000	-1 062 920	-893 377	-1 219 168	-1 049 625
D115 - Pilotage et support	-628 794	-628 794	-553 924	405 076	-301 125	-301 125	-1 483 843	-524 843
D2 Étudiants	-45 574	-45 574	-67 650	-67 650	-25 000	-25 000	-138 224	-138 224
D201 - Aides directes aux étudiants	0	0	-67 650	-67 650	0	0	-67 650	-67 650
D202 - Aides indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	-45 574	-45 574	0	0	-25 000	-25 000	-70 574	-70 574
D3 Autres programmes								
Total	-3 935 851	-3 935 851	-1 628 102	-668 652	-1 435 286	-1 265 743	-6 999 239	-5 870 246
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)							9 493 127	

Tableau 3 Recettes par origine de financement - Variation BR2 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Subvention pour charges de service public	Recettes globalisées BR2 2025 - Flux					Recettes fléchées BR2 2025 - Flux			Total BR2
		Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées		
FD010	Subvention pour charges de service public	465 414								465 414
FD020	Droits d'inscription				120 560					120 560
FD030	Formation continue, diplômes propres et VAE				150 000					150 000
FD040	Taxe d'apprentissage				195 006					195 006
FD050	Contrats et prestations de recherche hors ANR				0					0
FD060	Valorisation				20 798					20 798
FD070	ANR investissements d'avenir			115 992	0					115 992
FD080	ANR hors investissements d'avenir			-73 714	0		118 803			45 089
FD090	Subvention d'exploitation et financement actif - Région			2 322	0		0			2 322
FD100	Subvention d'exploitation et financement actif - UE			223 762	0		2 533 018			2 756 780
FD110	Subvention d'exploitation et financement actif - Autres	66 167		-64 057	-15 000		-9 325			-22 215
FD120	Fondations- fonds propres,réserves dons et legs				0					0
FD130	Autres recettes		-166 801		-60 064					-226 865
		465 414	66 167	-	166 801	204 305	411 300	-	2 642 496	3 622 881

Solde budgétaire (déficit)

0

Tableau 3 des dépenses consolidées par destination - BR2 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Budget	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total Budget 2025	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
	113 250 192	113 250 192	19 554 061	18 975 924	6 507 613	9 733 621	139 311 866	141 959 737
D1 Dépenses Programmes 150 et 231								
Formation initiale et continue	56 282 272	56 282 272	5 022 467	4 593 270	243 702	243 702	61 548 441	61 119 244
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	30 562 363	30 562 363	1 646 641	1 903 976	226 177	226 177	32 435 181	32 692 516
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	25 706 309	25 706 309	3 221 945	2 596 059	17 525	17 525	28 945 779	28 319 893
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	13 600	13 600	153 881	93 235	0	0	167 481	106 835
D110 - Recherche en Sciences de la Terre							0	0
D111 - Recherche en SHS	28 396 146	28 396 146	2 353 005	2 326 116	49 981	53 057	30 799 132	30 775 319
D112 - Recherche Transversale							0	0
Soutien et support	28 571 774	28 571 774	12 178 589	12 056 539	6 213 930	9 436 862	46 964 293	50 065 175
D105 - Bibliothèques et documentation	4 367 205	4 367 205	1 356 200	1 196 127	60 361	60 361	5 783 766	5 623 693
D113 - Diffusion des savoirs et musées	113 316	113 316	30 455	20 543	0	0	143 771	133 859
D114 - Immobilier	4 238 196	4 238 196	4 667 848	4 374 742	4 235 404	7 251 629	13 141 448	15 864 567
D115 - Pilotage et support	19 853 057	19 853 057	6 124 086	6 465 127	1 918 165	2 124 872	27 895 308	28 443 056
D2 Étudiants	2 396 380	2 396 380	2 006 943	2 011 424	76 550	76 550	4 479 873	4 484 354
D201 - Aides directes aux étudiants	60 108	60 108	624 743	634 224	0	0	684 851	694 332
D202 - Aides indirectes	256 215	256 215	102 000	97 000	0	0	358 215	353 215
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	2 080 057	2 080 057	1 280 200	1 280 200	76 550	76 550	3 436 807	3 436 807
D3 Autres programmes								
Total	115 646 572	115 646 572	21 561 004	20 987 348	6 584 163	9 810 171	143 791 739	146 444 091
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)								0

Tableau 3 Recettes consolidées par origine de financement - BR2 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Recettes globalisées BR 2 - 2025					Recettes fléchées BR 2 - 2025			Total Budget 2025
		Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
FD010	Subvention pour charges de service public	105 221 912								105 221 912
FD020	Droits d'inscription					4 188 322				4 188 322
FD030	Formation continue, diplômes propres et VAE					17 384 967				17 384 967
FD040	Taxe d'apprentissage					963 920				963 920
FD050	Contrats et prestations de recherche hors ANR					0				0
FD060	Valorisation					104 963				104 963
FD070	ANR investissements d'avenir				115 992	0				115 992
FD080	ANR hors investissements d'avenir				569 487	0		363 469		932 956
FD090	Subvention d'exploitation et financement actif - Région				1 094 669	0		0		1 094 669
FD100	Subvention d'exploitation et financement actif - UE				429 923	0		2 604 305		3 034 228
FD110	Subvention d'exploitation et financement actif - Autres	605 270			1 373 827	351 731	300 000	473 901		3 104 729
FD120	Fondations- fonds propres,réserve dons et legs					0				0
FD130	Autres recettes			1 541 859		2 184 778				3 726 637
		105 221 912	605 270	1 541 859	3 583 898	25 178 681	300 000	3 441 675	0	139 873 295

Solde budgétaire (déficit)

6 570 796

Flux dépenses Budget Rectificatif n°2 - 2025 par CRB

Budget	Dépenses CRB							
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
900 - Services Centraux	-3 602 844	-3 602 844	-678 592	280 408	-258 125	-258 125	-4 539 561	-3 580 561
901 - Faculté de Droit	21 761	21 761	-25 716	-25 716	-33 000	-33 000	-36 955	-36 955
902 - IAE	-30 000	-30 000	-131 220	-131 220	-15 541	-15 541	-176 761	-176 761
903 - IUT			-15 000	-15 000	-12 821	-12 821	-27 821	-27 821
904 - Faculté des Langues							0	0
905 - Faculté des Lettres et Civilisations	-9 771	-9 771	-44 004	-44 004			-53 775	-53 775
906 - Faculté de Philosophie							0	0
908 - Bibliothèque universitaire	-3 686	-3 686	-14 050	-14 050			-17 736	-17 736
910 - Gouvernance					-15 000	-15 000	-15 000	-15 000
913 - Recherche	-214 877	-214 877	-386 762	-386 762	-9 879	-9 879	-611 518	-611 518
914 - RI et Francophonie	-72 217	-72 217	-288 423	-287 973	-3 000	-3 000	-363 640	-363 190
915 - Gestion des sites					-1 062 920	-893 377	-1 062 920	-893 377
916 - Scolarité et vie Etudiante	-24 217	-24 217	-4 335	-4 335	-25 000	-25 000	-53 552	-53 552
918 - Service général pour la Transition Ecologique			-40 000	-40 000			-40 000	-40 000
Total	-3 935 851	-3 935 851	-1 628 102	-668 652	-1 435 286	-1 265 743	-6 999 239	-5 870 246

Flux recettes Budget Rectificatif n°2 - 2025 par CRB

Budget	Recettes							TOTAL
	Subvention pour charge de service public SCSP	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financement publics fléchés	
900 - Services Centraux	461 664		-166 801	8 299	364 406			667 568
901 - Faculté de Droit	3 750	51 310		105 432	177 430			337 922
902 - IAE				39 403	5 667			45 070
903 - IUT								0
904 - Faculté des Langues								0
905 - Faculté des Lettres et Civilisations								0
906 - Faculté de Philosophie								0
908 - Bibliothèque Universitaire								0
910 - Gouvernance					-15 000			-15 000
913 - Recherche				-108 715	-3 728		118 803	6 360
914 - RI et Francophonie				242 930	-117 475		2 523 693	2 649 148
915 - Gestion des sites		14 857		3 040				17 897
916 - Scolarité et vie Etudiante				-86 084				-86 084
918 - Service général pour la Transition Ecologique								0
Total	465 414	66 167	-166 801	204 305	411 300	0	2 642 496	3 622 881

TABLEAU 4 EQUILIBRE FINANCIER BR2 - 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS					
	<i>Compte financier</i> 2024	Budget Initial 2025	BR 1 2025	BR2	Ecarts entre le BR1 et le BR2
Solde budgétaire (déficit)	2 916 394	16 211 300	16 063 923	6 570 796	
Remboursement d'emprunts (capital) Nouveaux prêts (capital)	16 305	-		700	700
Opérations au nom et pour le compte de tiers	732 524	280 400	495 823	346 199	- 149 624
Autres décaissements sur comptes de tiers	472 995	-	64 010	64 010	- 0
 Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	 4 138 218	 16 491 700	 16 623 756	 6 981 705	 - 148 924
 Abondement de la trésorerie	 -	 -	 -	 -	 9 671 572
dont abondement de la trésorerie fléchée		-		2 374 332	2 910 312
dont abondement de la trésorerie non fléchée					6 761 260
 TOTAL des besoins	 4 138 218	 16 491 700	 16 623 756	 6 981 705	 9 522 648

FINANCEMENTS					
	<i>Compte financier</i> 2024	Budget Initial 2025	BR 1 2025	BR2	Ecarts entre le BR1 et le BR2
	-	-			9 493 127 Solde budgétaire (Excédent)
	22 089	-		400	400 Nouveaux emprunts (capital)
	722 997	280 400	686 215	715 337	29 121 Remboursement de prêts (capital)
	85 116	-	942 495	942 495	- 0 Opérations au nom et pour le compte de tiers
					Autres encaissements sur comptes de tiers
	830 202	280 400	1 628 710	1 658 231	9 522 648 Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
	3 308 016	16 211 300	14 995 046	5 323 474	- Prélèvement sur la trésorerie
	134 110	488 143	535 980		dont prélèvement sur la trésorerie fléchée
	3 173 906	15 723 157	14 459 066	7 697 806	dont prélèvement sur la trésorerie non fléchée
	4 138 218	16 491 700	16 623 756	6 981 705	9 522 648 TOTAL des financements

Tableau 5 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations	Libellé	Prévisions de décaissements BI 2025	Prévisions de décaissements BR 1	Prévisions de décaissements BR 2	Ecart BR2/BR1	Prévisions d'encaissements BI 2025	Prévisions d'encaissements BR 1	Prévisions d'encaissements BR 2	Ecart BR2/BR1	
Bourses AMI	Bourses aide à la mobilité	280 400	471 840	304 400	-	167 440	280 400	658 170	659 200	1 030
	TOTAL	280 400	471 840	304 400	-	167 440	280 400	658 170	659 200	1 030

TABLEAU 6 SITUATION PATRIMONIALE BR2 - 2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

	CHARGES					PRODUITS					
	CFI 2024	BI 2025	BR1	BR2	Ecart entre le BR1 et le BR2	CFI 2024	BI 2025	BR1	BR2	Ecart entre le BR1 et le BR2	
Personnel	110 792 161	118 090 589	118 082 423	114 346 572	- 3 735 851	Subventions de l'Etat	104 906 483	103 739 802	105 778 783	105 763 926	- 14 857
dont charges de pensions civiles	27 921 054	31 378 655	31 378 655	30 972 656	- 405 999	Fiscalité affectée	1 670 590	1 708 660	1 708 660	1 541 859	- 166 801
Fonctionnement autre que les charges de personnel	27 684 425	26 626 502	29 339 789	28 471 137	- 868 652	Autres subventions	2 975 925	3 311 903	4 712 234	4 709 194	- 3 040
						Autres produits	29 044 791	33 928 687	31 665 632	30 425 632	- 1 240 000
TOTAL des charges	138 476 586	144 717 091	147 422 212	142 817 709	- 4 604 503	TOTAL des produits	138 597 789	142 689 052	143 865 309	142 440 611	- 1 424 698
Résultat prévisionnel (BENEFICE)	121 203	-	-	-	3 179 805	Résultat prévisionnel (PERTE)	-	2 028 039	3 556 903	377 098	-
Total équilibre du compte de résultat prévisionnel	138 597 789	144 717 091	147 422 212	142 817 709	- 4 604 503	Total équilibre du compte de résultat prévisionnel	138 597 789	144 717 091	147 422 212	142 817 709	- 4 604 503

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Compte financier 2024	BI 2025	BR1 2025	BR2 2025	Ecart entre le BR1 et le BR2
Résultat prévisionnel de l'exercice	121 203	- 2 028 039	- 3 556 903	- 377 098	3 179 805
+ dotation aux amortissements, dépréciations	6 069 619	5 736 885	5 736 885	5 736 885	-
- reprises sur amortissements, dépréciations	35 336	-	-	-	-
+ val nette comptable des éléments d'actif cédés		-	-	-	-
- produits de cession d'éléments d'actifs		-	-	-	-
- quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	3 353 681	3 150 000	3 150 000	3 150 000	-
= capacité d'autofinancement	2 801 804	558 846	- 970 018	2 209 787	3 179 805

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

	CFI 2024	EMPLOIS				RESSOURCES					
		BI 2025	BR1	BR2	Ecart entre le BR1 et le BR2	CFI 2024	BI 2025	BR1	BR2	Ecart entre le BR1 et le BR2	
Insuffisance d'autofinancement			970 018	-	-	Capacité d'autofinancement	2 801 804	558 846	-	2 209 787	3 179 805
Investissements	5 715 213	10 252 155	11 075 914	9 810 171	- 1 265 743	Financement de l'actif par l'Etat	650 484	464 815	464 815	479 672	14 857
						Financement de l'actif par des tiers aut.	1 701 541	1 000 000	1 000 000	1 003 040	3 040
						Autres ressources	- 613 492	-			-
Remboursement des dettes financières	30					Augmentation des dettes financières	30				-
TOTAL des emplois	5 715 243	10 252 155	12 045 932	9 810 171	- 1 265 743	TOTAL des produits	4 540 367	2 023 661	1 464 815	3 692 499	3 197 702
Apport au fonds de roulement			-	-	-	Prélèv. sur fonds de roulement	1 174 876	8 228 494	10 581 117	6 117 672	-

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Compte financier 2024	BI 2025	BR1 2025	BR2 2025	Ecart entre le BR1 et le BR2
Variation du fonds de roulement (apport ou prélevement)	- 1 174 876	- 8 228 494	- 10 581 117	- 6 117 672	- 4 463 445
Variation du besoin en fonds de roulement (fonds de roulement-trésorerie)	2 133 140	7 982 806	4 413 929	- 794 198	- 5 208 127
Variation de la trésorerie (abondement ou prélevement)	- 3 308 016	- 16 211 300	- 14 995 046,12	- 5 323 474,04	9 671 572
Niveau du fonds de roulement	36 240 985	28 012 491	25 659 868	30 123 313	4 463 445
Niveau du besoin en fonds de roulement	- 1 773 730	6 209 076	2 640 199	- 2 567 928	- 5 208 127
Niveau de la trésorerie	38 014 714,76	21 803 415	23 019 669	32 691 241	9 671 572

TABLEAU 7 PLAN DE TRESORERIE BR2 - 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
SOLDE INITIAL (début de mois)	38 014 714,76	54 043 402,78	43 067 251,17	32 624 383,04	48 051 913,94	30 729 366,03	19 312 136,89	44 476 623,94	42 506 129,00	36 889 329,37	41 120 324,06	28 079 332,06	-5 323 473,86
<i>dont placements</i>													
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	521 225,13	1 168 034,82	27 346 700,02	26 529 046,88	3 793 748,36	1 253 343,83	36 336 511,27	6 795 168,24	4 343 644,00	17 133 273,35	1 030 000,00	9 880 924,28	136 131 620,18
Subvention pour charges de service public	0,00	0,00	25 340 155,00	25 340 155,00	3 107 474,00	0,00	35 476 211,00	0,00	461 664,00	15 204 063,00		292 190,00	105 221 912,00
Autres financements de l'Etat	0,00	0,00	0,00	19 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		586 220,00	605 270,00
Fiscalité affectée	0,00	0,00	0,00	980 168,00	0,00	0,00	0,00	0,00	561 691,18	0,00			1 541 859,18
Autres financements publics	82 515,22	101 954,13	1 103 814,00	895 993,00	185 638,00	635 027,00	97 056,00	70 000,00	389 439,19	500 075,89	450 000,00	864 371,57	3 583 898,00
Recettes propres	438 709,91	1 066 080,69	902 731,02	1 085 666,88	500 636,36	618 316,83	763 244,27	6 725 168,24	2 930 849,63	1 429 134,46	580 000,00	8 138 142,71	25 178 681,00
Recettes budgétaires fléchées	0,00	0,00	0,00	0,00	300 888,75	0,00	0,00	0,00	525 953,00	235 703,99	0,00	2 679 129,26	3 741 675,00
Financements de l'Etat fléchés	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			300 000,00
Autres financements publics fléchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	525 953,00	235 703,99		2 680 018,01	3 441 675,00
Recettes propres fléchées	0,00	0,00	0,00	0,00	888,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		-888,75	0,00
Opérations non budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
Emprunts : encassements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
Prêts : encassements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00			400,00
Dépôts et cautionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
Operations gérées en compte de tiers	26 766 88,57	168 394,25	-26 253 631,31	679 226,40	63 416,02	45 166,26	11 886,18	172 980,54	195,34	3 329,03	0,00	0,00	165 831,28
TVA encaissée	1 843,17	4 640,99	1 262,81	19 366,28	932,22	8 970,16	11 886,18	3 710,54	195,34	3 329,03			56 136,72
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encassements	236 025,00	0,00	0,00	253 905,00	0,00	0,00	0,00	169 270,00	0,00	0,00			659 200,00
Autres encassements d'opérations gérées en compte de tiers	26 529 000,40	163 753,26	-26 254 894,12	405 955,12	62 483,80	36 196,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	942 494,56
TOTAL	27 288 093,70	1 336 429,07	1 093 068,71	27 208 273,28	4 158 053,13	1 298 510,09	36 348 797,45	6 968 148,78	4 869 792,34	17 372 306,37	1 030 000,00	12 560 053,54	141 531 526,46
DECASSEMENTS													
Enveloppes hors recettes fléchées	10 914 260,10	12 235 249,68	11 458 118,53	11 658 814,36	11 832 091,82	12 648 039,28	11 061 525,09	8 902 396,11	10 431 552,81	13 055 270,31	13 670 992,00	17 208 438,11	145 076 748,20
Personnel	9 736 128,32	9 644 518,02	9 528 609,45	9 669 325,50	9 525 999,83	10 556 881,37	8 783 479,91	8 865 657,83	8 467 918,96	9 579 313,33	11 270 992,00	9 537 897,48	115 166 722,00
Fonctionnement	983 937,91	2 015 549,88	1 443 978,38	1 805 473,75	1 733 626,65	1 108 251,88	1 706 408,58	36 738,28	1 263 913,96	1 971 350,49	1 750 000,00	4 295 278,44	20 114 508,20
Investissement	194 193,87	575 181,78	485 530,70	184 015,11	572 465,34	982 906,03	571 636,60	0,00	699 719,89	1 504 606,49	650 000,00	3 375 262,19	9 795 518,00
Dépenses sur recettes fléchées	56 267,81	93 047,59	70 281,10	59 681,65	66 117,67	55 096,48	119 238,60	36 247,61	53 508,37	76 707,57	400 000,00	279 148,55	1 367 343,00
Personnel	35 698,41	34 878,27	34 108,59	33 545,20	33 394,52	31 666,55	40 698,66	35 044,71	30 574,14	36 849,87	50 000,00	83 391,08	479 850,00
Fonctionnement	20 569,40	58 169,32	36 172,51	26 136,45	34 723,15	23 429,93	78 539,94	1 202,90	22 934,23	39 857,70	350 000,00	181 104,47	872 840,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		14 653,00	14 653,00
Opérations non budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
Emprunts : remboursements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
Prêts : décaissements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00			700,00
Dépôts et cautionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
Opérations gérées en compte de tiers	288 877,77	-15 716,59	7 537,21	62 246,37	9 580 391,55	12 603,47	2 846,71	0,00	1 530,79	9 333,80	0,00	-9 539 441,96	410 209,12
TVA décaissée	3 784,32	8 522,34	4 516,00	-208,88	5 223,11	7 050,49	2 046,71	0,00	1 530,79	9 333,80			41 798,68
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	205 200,00	0,00	0,00	58 800,00	39 600,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00			304 400,00
Autres décaissements d'opérations gérées en compte de tiers	79 893,45	-24 238,93	3 021,21	3 655,25	9 535 568,44	5 552,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-9 539 441,96	64 010,44
TOTAL	11 259 405,68	12 312 580,68	11 535 936,84	11 780 742,38	21 480 601,04	12 715 739,23	11 184 310,40	8 938 643,72	10 486 591,97	13 141 311,68	14 070 992,00	7 948 144,70	146 855 000,32
SOLDE DU MOIS	16 028 688,02	-10 976 151,61	-10 442 868,13	15 427 530,90	-17 322 547,91	-11 417 229,14	25 164 487,05	-1 970 494,94	-5 616 799,63	4 230 994,69	-13 040 992,00	4 611 908,84	-5 323 474
SOLDE CUMULE	54 043 402,78	43 067 251,17	32 624 383,04	48 051 913,94	30 729 366,03	19 312 136,89	44 476 623,94	42 506 129,00	36 889 329,37	41 120 324,06	28 079 332,06	32 691 240,90	-5 323 473,86

TABLEAU 8 OPERATIONS SUR RECETTES FLECHEES

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBÉRANT

	Antérieures à 2025	N (2025)	N+1 (2026)	N+2 (2027)	N+3 et suivantes	TOTAL
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)		822 080	3 196 412	1 925 100	1 283 416	1 137 580
Recettes fléchées (b)	3 167 710	3 741 675	847 860	363 472	1 061 252	6 014 259
Financements de l'État fléchés	900 000	300 000	100 000	-	-	400 000
Autres financements publics fléchés	2 259 592	3 441 675	747 860	363 472	1 061 252	5 614 259
Recettes propres fléchées	8 118	-	-	-	-	-
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	2 345 630	1 367 343	2 119 172	1 005 156	1 761 532	6 253 203
Personnel						
AE	904 124	479 850	690 172	426 575	367 289	1 963 886
CP	904 124	479 850	690 172	426 575	367 289	1 963 886
Fonctionnement						
AE	1 463 540	843 183	1 429 000	578 581	1 394 243	4 245 007
CP	1 436 159	872 840	1 429 000	578 581	1 394 243	4 274 664
Investissement						
AE	5 347	14 653	-	-	-	14 653
CP	5 347	14 653	-	-	-	14 653
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	822 080	2 374 332	- 1 271 312	- 641 684	- 700 280	- 238 944

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Liste des recettes fléchées en cours :

Centre d'excellence Sécurité Défense - DGRIS

GRADUATE +

MERGING

AMIS SHS DEMOCIS

AMIS SHS FORESEE

FRASMIUS 22/24 Mobilité

FRASERUS 23/25 Mobilité

FRASERUS 24/26 Mobilité

Tableau 9 - EPSCP

Tableau agrégé des opérations pluriannuelles (prévisionnel)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes < N	Conso AE < N	Reports ou Reprogrammations N	AE nouvelles ouvertes N	Total AE N	CP ouverts < N	Conso CP < N	Reports ou Reprogrammations N	CP nouveaux ouverts N	Total CP N	Restes à engager > N (AE)	Restes à payer > N sur AE consommées <= N (CP)
IMMO_TSITE Immobilier Tous sites	6 076 942,00	3 489 972,00	3 475 233,88	0,00	578 490,00	578 490,00	3 230 939,00	3 229 279,15	0,00	670 408,00	670 408,00	1 985 415,31	154 036,73
IMMO_MAN Immobilier Manufacture	36 988 203,00	11 691 948,00	11 689 530,91	-150 000,00	1 740 468,00	1 590 468,00	8 350 810,00	8 372 764,10	-150 000,00	4 805 675,00	4 655 675,00	23 694 151,40	251 559,81
IMMO_QUAI Immobilier Quais	14 579 775,00	257 482,00	257 479,90	150 000,00	510 948,00	660 948,00	225 114,00	225 111,00	150 000,00	326 048,00	476 048,00	13 659 942,65	217 268,90
IMMO_BB Immobilier Bourg-en-Bresse	61 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 000,00	0,00
NUMERIQUE Numérique	5 339 364,00	3 875 858,00	3 875 853,77	0,00	1 108 174,00	1 108 174,00	3 584 200,00	3 584 196,92	0,00	1 399 832,00	1 399 832,00	352 618,10	-1,15
Total Programmes pluriannuels d'inv	63 045 284,00	19 315 260,00	19 298 098,46	0,00	3 938 080,00	3 938 080,00	15 391 063,00	15 411 351,17	0,00	7 201 963,00	7 201 963,00	39 753 127,46	622 864,29
2016 Année 2016	299 772,00	299 772,00	297 310,06	0,00	0,00	0,00	296 415,00	296 409,74	0,00	0,00	0,00	-167,89	900,32
2017 Année 2017	103 555,00	103 555,00	100 877,26	0,00	0,00	0,00	103 555,00	100 877,26	0,00	0,00	0,00	2 676,99	0,00
2018 Année 2018	1 515 802,00	1 257 887,00	1 256 656,48	-28 156,00	162 919,00	134 763,00	1 253 337,00	1 252 724,11	-28 156,00	166 851,00	138 695,00	123 158,69	0,37
2019 Année 2019	1 073 795,00	978 490,00	973 979,60	-21 728,00	88 032,00	66 304,00	976 541,00	970 370,16	-21 728,00	90 149,00	68 421,00	28 342,66	1 492,44
2020 Année 2020	1 504 459,00	931 264,00	930 805,84	-9 236,00	295 928,00	286 692,00	929 310,00	928 850,33	-9 236,00	297 882,00	288 646,00	285 922,22	1,51
2021_F Année 2021 fléchées	1 472 804,00	1 040 365,00	1 038 083,23	0,00	417 468,00	417 468,00	1 034 987,00	1 034 980,92	0,00	422 846,00	422 846,00	13 845,44	-2 275,69
2021 Année 2021 globalisées	1 163 843,00	851 559,00	845 843,68	-5 147,00	155 939,00	150 792,00	845 324,00	839 868,27	-5 147,00	161 321,00	156 174,00	166 777,19	593,41
2022 Année 2022	748 940,00	462 920,00	462 888,23	2 086,00	155 841,00	157 927,00	383 623,00	383 610,36	2 086,00	229 707,00	231 793,00	125 923,73	5 411,87
2023 Année 2023 globalisées	1 596 947,00	464 723,00	464 685,76	-46 927,00	457 269,00	410 342,00	455 662,00	455 621,92	-46 927,00	465 143,00	418 216,00	719 660,81	1 189,84
2023_F Année 2023 fléchées	809 989,00	77 974,00	77 973,16	2 987,00	156 975,00	159 962,00	63 176,00	63 174,79	2 987,00	171 773,00	174 760,00	571 393,84	0,37
2024 Année 2024	1 137 041,00	114 881,00	114 873,63	16 237,00	275 670,00	291 907,00	107 922,00	107 914,54	16 237,00	282 629,00	298 866,00	729 566,37	0,09
2025 Année 2025 globalisées	762 430,00	0,00	0,00	59 000,00	52 429,00	111 429,00	0,00	0,00	59 000,00	52 429,00	111 429,00	651 001,00	0,00
2025_F Année 2025 fléchées	1 590 501,00	0,00	0,00	14 000,00	17 000,00	31 000,00	0,00	0,00	14 000,00	17 000,00	31 000,00	1 559 501,00	0,00
Total Contrats de recherche	13 779 878,00	6 583 390,00	6 563 976,93	-16 884,00	2 235 470,00	2 218 586,00	6 449 852,00	6 434 402,40	-16 884,00	2 357 730,00	2 340 846,00	4 977 602,05	7 314,53
ERASMUS ERASMUS globalisées	1 124 876,00	837 182,00	768 236,12	18 000,00	52 135,00	70 135,00	840 362,00	765 463,02	18 000,00	57 520,00	75 520,00	271 837,58	-2 611,90
AUTRES_ENS Autres financeurs	4 285 875,00	644 374,00	643 434,27	5 333,00	835 913,00	841 246,00	637 345,00	635 223,92	5 333,00	842 783,00	848 116,00	2 798 287,81	1 340,35
ERASMUS_F ERASMUS fléchées	4 725 555,00	1 256 964,00	1 256 954,39	11 000,00	718 256,00	729 256,00	1 247 479,00	1 247 474,38	11 000,00	727 737,00	738 737,00	2 738 388,05	-0,99
REGION REGION	406 313,00	43 968,00	42 142,60	45 693,00	95 455,00	141 148,00	41 017,00	41 014,51	45 693,00	97 924,00	143 617,00	221 254,15	-1 340,91
CVEC CVEC	150 443,00	128 790,00	128 788,63	0,00	21 653,00	21 653,00	128 790,00	31 184,29	0,00	21 653,00	21 653,00	-783,97	97 604,34
Total Contrats d'enseignement	10 693 062,00	2 911 278,00	2 839 556,01	80 026,00	1 723 412,00	1 803 438,00	2 894 993,00	2 720 360,12	80 026,00	1 747 617,00	1 827 643,00	6 028 983,62	94 990,89
Total	87 518 224,00	28 809 928,00	28 701 631,40	63 142,00	7 896 962,00	7 960 104,00	24 735 908,00	24 566 113,69	63 142,00	11 307 310,00	11 370 452,00	50 759 713,13	725 169,71
Ss total personnel	11 015 611,00	4 921 321,00	4 910 452,55	-28 954,00	2 168 583,00	2 139 629,00	4 919 667,00	4 910 452,55	-28 954,00	2 168 583,00	2 139 629,00	3 965 529,45	0,00
Ss total fonctionnement	13 648 887,00	5 073 607,00	5 008 410,70	61 800,00	1 980 794,00	2 042 594,00	4 843 564,00	4 677 765,45	61 800,00	2 209 134,00	2 270 934,00	6 557 240,05	102 305,25
Ss total investissement	62 853 726,00	18 815 000,00	18 782 768,15	30 296,00	3 747 585,00	3 777 881,00	14 972 677,00	14 977 895,69	30 296,00	6 929 593,00	6 959 889,00	40 236 943,63	622 864,46

Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements < N	Encaissements prévus N	Restes à encaisser > N
IMMO_TSITE Immobilier Tous sites	6 076 942,00	5 671 942,00	405 000,00	560 000,00	0,00	-155 000,00
IMMO_MAN Immobilier Manufacture	36 988 203,00	29 616 203,00	7 372 000,00	6 264 850,00	1 482 712,00	-375 562,00
IMMO_QUAI Immobilier Quais	14 579 775,00	8 899 775,00	5 680 000,00	350 000,00	0,00	5 330 000,00
IMMO_BB Immobilier Bourg-en-Bresse	61 000,00	61 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NUMERIQUE Numérique	5 339 364,00	5 339 364,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Programmes pluriannuels d'inv	63 045 284,00	49 588 284,00	13 457 000,00	7 174 850,00	1 482 712,00	4 799 438,00
2016 Année 2016	299 772,00	-621,00	300 393,00	301 738,24	0,00	-1 345,24
2017 Année 2017	103 555,00	62 009,00	41 546,00	111 515,10	0,00	-69 969,10
2018 Année 2018	1 515 802,00	-54 955,00	1 570 757,00	1 489 074,46	70 000,00	11 682,54
2019 Année 2019	1 073 795,00	-63 688,00	1 137 483,00	1 022 886,17	114 626,00	-29,17
2020 Année 2020	1 504 459,00	-3 180,00	1 507 639,00	1 050 140,49	233 690,00	223 808,51
2021_F Année 2021 fléchées	1 472 804,00	-262 344,00	1 735 148,00	1 268 660,51	371 287,00	95 200,49
2021 Année 2021 globalisées	1 163 843,00	-20 503,00	1 184 346,00	1 031 852,43	12 885,00	139 608,57
2022 Année 2022	748 940,00	-33 264,00	782 204,00	585 662,00	104 598,00	91 944,00
2023 Année 2023 globalisées	1 596 947,00	-37 719,00	1 634 666,00	758 203,00	359 928,00	516 535,00
2023_F Année 2023 fléchées	809 989,00	-22 011,00	832 000,00	320 914,43	106 971,00	404 114,57
2024 Année 2024	1 137 041,00	2 051,00	1 134 990,00	595 218,81	229 378,00	310 393,19
2025 Année 2025 globalisées	762 430,00	18 000,00	744 430,00	0,00	312 348,00	432 082,00
2025_F Année 2025 fléchées	1 590 501,00	0,00	1 590 501,00	0,00	256 498,00	1 334 003,00
Total Contrats de recherche	13 779 878,00	-416 225,00	14 196 103,00	8 535 865,64	2 172 209,00	3 488 028,36
ERASMUS ERASMUS globalisées	1 124 876,00	-282 321,00	1 407 197,00	988 708,34	290 624,00	127 864,66
AUTRES_ENS Autres financeurs	4 285 875,00	-703 155,00	4 989 030,00	2 078 077,51	1 536 307,00	1 374 645,49
ERASMUS_F ERASMUS fléchées	4 725 555,00	-167 182,00	4 892 737,00	1 578 134,75	3 006 919,00	307 683,25
REGION REGION	406 313,00	-23 209,00	429 522,00	0,00	4 922,00	424 600,00
CVEC CVEC	150 443,00	85 143,00	65 300,00	57 180,00	0,00	8 120,00
Total Contrats d'enseignement	10 693 062,00	-1 090 724,00	11 783 786,00	4 702 100,60	4 838 772,00	2 242 913,40

Tableau 10 EPSCP
Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Prévisions d'AE et de CP		Prévisions	
Opération	Nature	Coût total de l'opération	
Programmes pluriannuels d'inv	Personnel	0,00	
	Fonctionnement	961 841,00	
	Investissement	62 063 443,00	
Total Programmes pluriannuels d'inv		63 045 284,00	
Contrats de recherche	Personnel	8 329 886,00	
	Fonctionnement	5 311 941,00	
	Investissement	138 051,00	
Total Contrats de recherche		13 779 878,00	
Contrats d'enseignement	Personnel	2 685 725,00	
	Fonctionnement	7 375 105,00	
	Investissement	632 232,00	
Total Contrats d'enseignement		10 693 062,00	
Ss total		11 015 611,00	
Ss total Fonctionnement		13 648 887,00	
Ss total Investissement		62 853 726,00	
TOTAL		87 518 224,00	

Prévisions N (BI + BR)								
AE ouvertes < N	Conso AE < N	Reports ou	AL nouvelles ouvertes N	Total AE N	Cr. prévues	Conso CP < N	Reports ou	Cr. nouveaux ouverts N
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613 038,00	626 718,09	0,00	222 512,00	222 512,00	528 087,00	541 767,53	0,00	307 463,00
18 702 222,00	18 671 380,37	0,00	3 715 568,00	14 862 976,00	14 869 583,64	0,00	6 894 500,00	6 894 500,00
19 315 260,00	19 298 098,46	0,00	3 938 080,00	3 938 080,00	15 391 063,00	15 411 351,17	0,00	7 201 963,00
4 415 600,00	4 404 839,43	-22 787,00	1 342 624,00	1 319 837,00	4 413 946,00	4 404 839,43	-22 787,00	1 342 624,00
2 089 936,00	2 082 672,75	5 607,00	860 829,00	866 436,00	1 961 129,00	1 956 173,95	5 607,00	980 013,00
77 854,00	76 464,75	296,00	32 017,00	32 313,00	74 777,00	73 389,02	296,00	35 093,00
6 583 390,00	6 563 976,93	-16 884,00	2 235 470,00	2 218 586,00	6 449 852,00	6 434 402,40	-16 884,00	2 357 730,00
505 721,00	505 613,12	-6 167,00	825 959,00	819 792,00	505 613,12	-6 167,00	825 959,00	819 792,00
2 370 633,00	2 299 019,86	56 193,00	897 453,00	953 646,00	2 354 348,00	2 179 823,97	56 193,00	921 658,00
34 924,00	34 923,03	30 000,00	0,00	30 000,00	34 924,00	34 923,03	30 000,00	0,00
2 911 278,00	2 839 556,01	80 026,00	1 723 412,00	1 803 438,00	2 894 993,00	2 720 360,12	80 026,00	1 747 617,00
4 921 321,00	4 910 452,55	-28 954,00	2 168 583,00	2 139 629,00	4 919 667,00	4 910 452,55	-28 954,00	2 168 583,00
5 073 607,00	5 008 410,70	61 800,00	1 980 794,00	2 042 594,00	4 843 564,00	4 677 765,45	61 800,00	2 209 134,00
18 815 000,00	18 782 768,15	30 296,00	3 747 585,00	3 777 881,00	14 972 677,00	14 977 895,69	30 296,00	6 929 593,00
28 809 928,00	28 701 631,40	63 142,00	7 896 962,00	7 960 104,00	24 735 908,00	24 566 113,69	63 142,00	11 307 310,00
								11 370 452,00

Prévisions N+1 et suivantes					
AL prevues en N+1	Cr. prevus en N+1	AL prevues en N+2	Cr. prevus en N+2	AL prevues > N+2	Cr. prevus > N+2
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
126 291,00	126 291,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4 094 030,00	3 968 549,00	15 286 397,00	4 502 653,00	20 285 226,00	31 831 133,00
4 220 321,00	4 094 840,00	15 286 397,00	4 502 653,00	20 285 226,00	31 831 133,00
1 466 523,00	1 466 523,00	693 737,00	693 737,00	434 189,00	434 189,00
1 275 336,00	1 275 336,00	469 687,00	469 687,00	610 546,00	610 546,00
27 884,00	27 884,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2 769 743,00	2 769 743,00	1 163 424,00	1 163 424,00	1 044 735,00	1 044 735,00
1 321 762,00	1 321 762,00	35 840,00	35 840,00	2 610,00	2 610,00
2 448 031,00	2 448 031,00	546 395,00	546 395,00	1 056 400,00	1 056 400,00
567 308,00	567 308,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4 337 101,00	4 337 101,00	582 235,00	582 235,00	1 059 010,00	1 059 010,00
2 788 285,00	2 788 285,00	729 577,00	729 577,00	436 799,00	436 799,00
3 849 658,00	3 849 658,00	1 016 082,00	1 016 082,00	1 666 946,00	1 666 946,00
4 689 222,00	4 563 741,00	15 286 397,00	4 502 653,00	20 285 226,00	31 831 133,00
11 327 165,00	11 201 684,00	17 032 056,00	6 248 312,00	22 388 971,00	33 934 878,00

Prévisions de recettes		Prévisions	
Opération	Nature	Financement de l'opération	
Programmes pluriannuels d'inv	Financement de l'Etat	11 191 672,00	
	Autres financements	2 265 328,00	
	Autres financements	0,00	
Total Programmes pluriannuels d'inv		13 457 000,00	
Contrats de recherche	Financement de l'Etat	2 466 723,00	
	Autres financements	9 068 692,00	
	Autres financements	2 660 688,00	
Total Contrats de recherche		14 196 103,00	
Contrats d'enseignement	Financement de l'Etat	3 905 945,00	
	Autres financements publics	7 842 274,00	
	Autres financements	35 567,00	
Total Contrats d'enseignement		11 783 786,00	
Ss total	Financement de l'Etat	17 564 340,00	

Prévisions

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes < N	Conso AE < N	Reports ou Reprogrammations N	AE nouvelles ouvertes N	Total AE N	CP ouverts < N	Conso CP < N	Reports ou Reprogrammations N	CP nouveaux ouverts N	Total CP N	Restes à engager > N (AE)	Restes à payer > N sur AE consommées <= N (CP)
20PRENOPAC RENOV PALAIS ET CHEVREUL-CENTRE RESS ET ESP C	500 001,00	89 053,00	89 052,02	150 000,00	260 948,00	410 948,00	58 953,00	58 951,72	150 000,00	276 048,00	426 048,00	-1 176,68	15 000,30
20PTECHEVR TRANSITION ENERGETIQUE CHEVREUL	13 999 774,00	168 429,00	168 427,88	0,00	250 000,00	250 000,00	166 161,00	166 159,28	0,00	50 000,00	50 000,00	13 581 119,33	202 268,60
25PSPROCES SALLE PROCES FICTIF	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00
Total Immobilier Quais	14 579 775,00	257 482,00	257 479,90	150 000,00	510 948,00	660 948,00	225 114,00	225 111,00	150 000,00	326 048,00	476 048,00	13 659 942,65	217 268,90
16PAVANTCO AVANT CORPS	4 975 082,00	4 270 470,00	4 270 467,62	-150 000,00	804 612,00	654 612,00	1 197 661,00	1 197 659,96	-150 000,00	3 638 759,00	3 488 759,00	46 308,04	238 660,66
17PCASSIS CHASSIS OUVRANT DANS AMPHIS	158 363,00	158 363,00	158 324,55	0,00	0,00	0,00	156 431,00	158 324,55	0,00	0,00	0,00	38,45	0,00
17PCOUVERT COUVERTURE DES AMPHIS	866 489,00	866 489,00	866 486,54	0,00	0,00	0,00	856 392,00	856 389,37	0,00	10 097,00	10 097,00	2,45	0,17
17PTHERMIQ PLAN CONFORT THERMIQUE	949 932,00	336 587,00	336 585,80	0,00	5 000,00	5 000,00	261 507,00	261 505,37	0,00	85 000,00	85 000,00	606 927,12	-4 919,57
20SCSSIMAN CSSI MANU	783 938,00	783 938,00	783 934,82	0,00	0,00	0,00	754 523,00	754 522,90	0,00	27 696,00	27 696,00	-6 488,00	1 715,92
21PPLEDVC PLAN RELANCE : VENTILATION ET RELAMPING LED	4 121 327,00	4 121 327,00	4 121 318,34	0,00	0,00	0,00	4 088 174,00	4 088 172,97	0,00	33 151,00	33 151,00	2,62	-5,63
21PPROBASE PROJET BASE	250 000,00	12 774,00	12 773,28	0,00	30 000,00	30 000,00	2 680,00	2 679,04	0,00	30 000,00	30 000,00	207 226,72	10 094,24
21SDESENFU DESENFUMAGE AMPHI MANU	335 000,00	18 269,00	18 268,20	0,00	0,00	0,00	18 269,00	18 268,20	0,00	0,00	0,00	316 731,80	0,00
22PRESILIE PLAN RESILIENCE DE L'ETAT	119 623,00	119 623,00	119 622,08	0,00	0,00	0,00	113 612,00	113 610,92	0,00	6 011,00	6 011,00	0,92	0,16
23PBURENOV BU NOUVEAUX ESPACES	15 000 000,00	76 515,00	76 514,70	0,00	0,00	0,00	19 501,00	19 500,78	0,00	51 000,00	51 000,00	14 923 401,16	6 013,92
23PCVCLEDO CVC/LED TRANCHES OPTIONNELLES	928 449,00	927 593,00	925 234,98	0,00	856,00	856,00	882 060,00	902 130,04	0,00	23 961,00	23 961,00	0,12	-0,06
25PCTAMANU CENTRALES TRAITEMENT D'AIR MANUFACTURE	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00	0,00
25PLIEUMC3 MAISON MC3 - financement UID	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00
25PRESFROI RESEAU DE FROID URBAIN	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	900 000,00	900 000,00	0,00	0,00	0,00	900 000,00	900 000,00	2 600 000,00	0,00
26PEXTMANU ESPACES EXTERIEURS MANU	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00
26PMASONG MAISON DU GARDIEN MANU	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00
Total Immobilier Manufacture	36 988 203,00	11 691 948,00	11 689 530,91	-150 000,00	1 740 468,00	1 590 468,00	8 350 810,00	8 372 764,10	-150 000,00	4 805 675,00	4 655 675,00	23 694 151,40	251 559,81
13S9002A03 MISE EN ACCESSIBILITE	1 458 101,00	1 046 164,00	1 034 706,95	0,00	26 000,00	26 000,00	990 105,00	990 103,72	0,00	26 000,00	26 000,00	363 626,63	44 603,23
17LCONTRAC CONTROLE D'ACCES	1 071 803,00	860 369,00	860 204,77	0,00	102 490,00	102 490,00	769 636,00	770 493,92	0,00	165 493,00	165 493,00	108 841,94	26 707,85
18PBLOCSAN RENOVATION BLOCS SANITAIRES	875 001,00	127 045,00	127 043,00	0,00	180 000,00	180 000,00	124 424,00	124 422,18	0,00	180 000,00	180 000,00	567 957,90	2 620,82
19PSECURIT MISE EN SECURITE	624 410,00	277 739,00	274 627,96	0,00	100 000,00	100 000,00	196 245,00	193 736,27	0,00	146 340,00	146 340,00	246 013,05	34 551,69
19PTXASCEN TRAVAUX ASCENSEURS	937 625,00	937 625,00	937 624,13	0,00	0,00	0,00	928 052,00	928 048,79	0,00	9 575,00	9 575,00	0,86	0,34
20PPLANCAN PLAN CANICULE	510 002,00	241 030,00	241 027,07	0,00	150 000,00	150 000,00	222 477,00	222 474,27	0,00	135 000,00	135 000,00	118 974,93	33 552,80
23PCCELLUHT REMPLACEMENT CELLULES HT	600 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	580 000,00	12 000,00
Total Immobilier Tous sites	6 076 942,00	3 489 972,00	3 475 233,88	0,00	578 490,00	578 490,00	3 230 939,00	3 229 279,15	0,00	670 408,00	670 408,00	1 985 415,31	154 036,73
22PCPERBEB CPER BOURG EN BRESSE	61 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 000,00	0,00
Total Immobilier Bourg-en-Bresse	61 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 000,00	0,00
23IPRESEAU PROJET RESEAU	2 509 606,00	1 715 105,00	1 715 103,31	0,00	641 864,00	641 864,00	1 670 303,00	1 670 302,02	0,00	686 666,00	686 666,00	152 636,10	-0,71
23ISECURIT PROJET SECURITE INFRASTRUCTURE	2 829 758,00	2 160 753,00	2 160 750,46	0,00	466 310,00	466 310,00	1 913 897,00	1 913 894,90	0,00	713 166,00	713 166,00	199 982,00	-0,44
Total Numérique	5 339 364,00	3 875 858,00	3 875 853,77	0,00	1 108 174,00	1 108 174,00	3 584 200,00	3 584 196,92	0,00	1 399 832,00	1 399 832,00	352 618,10	-1,15
Total	63 045 284,00	19 315 260,00	19 298 098,46	0,00	3 938 080,00	3 938 080,00	15 391						

Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissement s < N	Encaissement s prévus N	Restes à encaisser > N
20PRENOPAC RENOV PALAIS ET CHEVREUL-CENTRE RESS ET ESP C	500 001,00	200 001,00	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00
20PTECHEVR TRANSITION ENERGETIQUE CHEVREUL	13 999 774,00	8 699 774,00	5 300 000,00	50 000,00	0,00	5 250 000,00
25PSPROCES SALLE PROCES FICTIF	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00
Total Immobilier Quais	14 579 775,00	8 899 775,00	5 680 000,00	350 000,00	0,00	5 330 000,00
16PAVANTCO AVANT CORPS	4 975 082,00	2 275 082,00	2 700 000,00	685 328,00	1 482 712,00	531 960,00
17PCHASSIS CHASSIS OUVRANT DANS AMPHIS	158 363,00	158 363,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17PCOUVERT COUVERTURE DES AMPHIS	866 489,00	866 489,00	0,00	650 000,00	0,00	-650 000,00
17PTHERMIQ PLAN CONFORT THERMIQUE	949 932,00	897 932,00	52 000,00	52 000,00	0,00	0,00
20SCSSIMAN CSSI MANU	783 938,00	583 938,00	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00
21PPLEDVC PLAN RELANCE : VENTILATION ET RELAMPING LED	4 121 327,00	51 327,00	4 070 000,00	4 075 522,00	0,00	-5 522,00
21PPROBASE PROJET BASE	250 000,00	50 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00
21SDESENFU DESENFUMAGE AMPHI MANU	335 000,00	185 000,00	150 000,00	300 000,00	0,00	-150 000,00
22PRESILIE PLAN RESILIENCE DE L'ETAT	119 623,00	119 623,00	0,00	102 000,00	0,00	-102 000,00
23PBURENOV BU NOUVEAUX ESPACES	15 000 000,00	15 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23PCVCLEDO CVC/LED TRANCHES OPTIONNELLES	928 449,00	928 449,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25PCTAMANU CENTRALES TRAITEMENT D'AIR MANUFACTURE	3 000 000,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25PLIEUMC3 MAISON MC3 - financement UID	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25PRESFROI RESEAU DE FROID URBAIN	3 500 000,00	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26PEXTMANU ESPACES EXTERIEURS MANU	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26PMASONG MAISON DU GARDIEN MANU	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Immobilier Manufacture	36 988 203,00	29 616 203,00	7 372 000,00	6 264 850,00	1 482 712,00	-375 562,00
13S9002A03 MISE EN ACCESSIBILITE	1 458 101,00	1 053 101,00	405 000,00	560 000,00	0,00	-155 000,00
17LCONTRAC CONTROLE D'ACCES	1 071 803,00	1 071 803,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18PBLOCSAN RENOVATION BLOCS SANITAIRES	875 001,00	875 001,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19PSECURIT MISE EN SECURITE	624 410,00	624 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19PTXASCEN TRAVAUX ASCENSEURS	937 625,00	937 625,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20PPLANCAN PLAN CANICULE	510 002,00	510 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23PCELLUHT REMPLACEMENT CELLULES HT	600 000,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Immobilier Tous sites	6 076 942,00	5 671 942,00	405 000,00	560 000,00	0,00	-155 000,00
22PCPERBEB CPER BOURG EN BRESSE	61 000,00	61 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Immobilier Bourg-en-Bresse	61 000,00	61 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23IPRESEAU PROJET RESEAU	2 509 606,00	2 509 606,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23ISECURIT PROJET SECURITE INFRASTRUCTURE	2 829 758,00	2 829 758,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Numérique	5 339 364,00	5 339 364,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	63 045 284,00	49 588 284,00	13 457 000,00	7 174 850,00	1 482 712,00	4 799 438,00

TABLEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable Budget rectificatif n°2 - 2025

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT						
		Compte financier 2024	BI 2025	BR1 2025	BR2 2025	Ecarts BR1 / BR2
Niveaux initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	8 687 093	9 916 874	9 916 874	9 916 874	0
	2 Niveau initial du fonds de roulement	37 415 861	36 240 985	36 240 985	36 240 985	0
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-3 906 870	-1 773 730	-1 773 730	-1 773 730	0
	4 Niveau initial de la trésorerie	41 322 731	38 014 715	38 014 715	38 014 715	0
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	1 192 284	1 058 174	1 058 174	1 058 174	0
	4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	40 130 446	36 956 540	36 956 540	36 956 540	0
	5 Autorisations d'engagement	141 526 186	148 135 723	150 790 978	143 791 739	-6 999 239
	6 Résultat patrimonial	121 203	-2 028 039	-3 556 903	-377 098	3 179 805
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	2 801 804	558 846	-970 018	2 209 787	3 179 805
	8 Variation du fonds de roulement	-1 174 876	-8 228 494	-10 581 117	-6 117 672	4 463 445
Flux de l'année	9 Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	-16 305				
	10 Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	-421 938			
	Variation des stocks	+ / -				
	Charges sur créances irrécouvrables	-	-421 938			
	Produits divers de gestion courante	+				
	11 Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	2 179 761	4 915 882	5 482 806	453 124
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	-1 792 274		4 337 097	
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	-246 765	5 362 786	1 592 613	
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	4 070 911		-1 707 207	
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	147 889	-446 904	1 260 304	
Niveaux finaux	12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	-2 916 394	-16 211 300	-16 063 923	-6 570 796	9 493 127
		-2 916 394				
	13 Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	391 622	0	1 068 877	1 247 322	178 445
	14 Variation de la trésorerie = 12 - 13	-3 308 016	-16 211 300	-14 995 046	-5 323 474	9 671 572
	14.a dont variation de la trésorerie fléchée	-134 110	-488 143	-535 980	2 374 332	2 910 312
	14.b dont variation de la trésorerie non fléchée	-3 173 906	-15 723 157	-14 459 066	-7 697 806	6 761 260
	15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	2 133 140	7 982 806	4 413 929	-794 198	-5 208 127
	16 Variation des restes à payer	1 229 781	-649 734	-1 523 359	-2 652 352	-1 128 993
	17 Niveau final de restes à payer	9 916 874	9 061 503	8 393 514	7 264 521	-1 128 993
	18 Niveau final du fonds de roulement	36 240 985	28 012 491	25 659 868	30 123 313	4 463 445
Niveaux finaux	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-1 773 730	7 263 344	2 640 199	-2 567 928	-5 208 127
	20 Niveau final de la trésorerie	38 014 715	21 803 415	23 019 669	32 691 241	1 216 254
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	1 058 174	570 031	522 194	3 432 506	2 910 312
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	36 956 540	21 233 383	22 497 473	29 258 734	6 761 260
		Comptabilité budgétaire				
		Comptabilité générale				

BUDGET RECTIFICATIF 2025

Conseil d'administration du 16 décembre 2025

Note ordonnateur

PREAMBULE

Le Budget Rectificatif (BR) présenté au Conseil d'administration en sa séance du 16 décembre 2025 est le second de l'exercice 2025. Il intervient en fin d'exercice budgétaire afin d'ajuster les prévisions au plus près de la réalisation effective observée pour l'exercice 2025.

Pour rappel, dans le cadre de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), une programmation pluriannuelle des conventions et projets a été mise en œuvre tant en dépenses qu'en recettes. Dans cette logique de programmation des Opérations Pluri Annuelles (OPA), la bonne pratique consiste à privilégier [la reprogrammation](#) plutôt que les reports de crédits. Ainsi, ce budget rectificatif a pour objectif de déprogrammer les crédits (AE et CP) qui ne pourront pas être consommés sur l'exercice 2025, afin de les reprogrammer dans le budget initial 2026.

Le BR2 intègre également des réajustements de nos prévisions hors OPA, notamment la prise en compte des éléments portés dans la notification intermédiaire de SCSP du 21 juillet 2025.

Sur le plan financier, ce BR2 présente :

- une **diminution des Autorisations d'Engagement (AE)** de 6 999 239 euros,
- une **diminution des Crédits de Paiement (CP)** de 5 870 246 euros,
- et une **augmentation des recettes** de 3 622 881 euros.

Ces ajustements se traduisent par une **amélioration notable des principaux ratios financiers par rapport aux prévisions inscrites dans le budget initial 2025 et dans le BR1** : résultat d'exploitation, ratio Dizambourg, capacité d'autofinancement (CAF) et prélèvement sur le fonds de roulement.

Cet outil technique mis en place en fin d'exercice participe, grâce à l'ensemble des acteurs de notre université, à l'amélioration continue de nos taux d'exécution et souligne la performance de notre pilotage. Avec des recettes de fonctionnement qui, en prévision initiale et rectifiée par BR1, ne couvraient pas totalement nos dépenses de fonctionnement, il était d'autant plus nécessaire de rationaliser nos besoins et de déprogrammer les crédits non nécessaires pour retrouver une trajectoire financière plus vertueuse.

Des marges de progression demeurent néanmoins, pour renforcer l'adéquation entre la programmation intermédiaire et la capacité d'exécution réelle des projets et chantiers. Cet effort permettra une meilleure appréciation de la trajectoire infra et pluriannuelle et un pilotage budgétaire encore plus performant

1 – Autorisations budgétaires

1.1 Tableau des autorisations d'emplois – tableau 1 pour vote

1-Masse Salariale

Le Budget 2025 (BI + BR1) avait fixé la masse salariale à 119 582 423 euros.

Dans le cadre du Budget Rectificatif n°2, nous proposons de réduire ce budget de 3 935 851 euros, ce qui portera la masse salariale 2025 de l'établissement à 115 646 572 euros, soit une augmentation de 3 339 552 euros par rapport à la masse salariale exécutée en 2024.

En effet, les différentes mesures d'Etat, notamment l'augmentation de 4 points du Cas pension, ainsi que la politique volontariste de rémunération de l'Etablissement, issue de la Conférence Sociale, génèrent une évolution importante de la masse salariale.

Certains projets prévus au budget 2025 n'ont pu démarrer que tardivement et ont donc eu un coût inférieur à celui envisagé. D'autre part, en 2024, la mensualisation des vacataires a été mise en place dès le mois de novembre. Pour 2025, les prises en charge des mois de novembre et décembre avaient été envisagées bien supérieures à celles de 2024. Or, cela n'a pas été le cas, et la dépense sur ces deux mois est quasi-équivalente.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous avons réalisé un BR négatif afin de libérer les crédits qui ne seront pas consommés en 2025, et de ne pas dégrader notre taux d'exécution.

Cette déprogrammation est ainsi ventilée :

- 1- Le budget de masse salariale affecté aux projets pluriannuels financés sur eOTP a été réduit de 1 086 101 euros, et est donc fixé à 2 139 629 euros.
- 2- Le budget de masse salariale hors eOTP diminue de 2 849 750 euros, et est donc fixé à 113 506 943 euros.

2-Emplois

Grâce à notre intervention auprès du Rectorat et du Ministère, l'État a accepté de relever notre plafond État de 31 emplois (sans compensation financière), portant ainsi notre plafond 1 de 1217 à 1248 ETPT en 2024. En 2025, notre plafond État a été relevé de 2 ETPT qui correspondent à des contrats doctoraux, passant ainsi de 1248 à 1250 ETPT.

En l'absence de modification du plafond 2 (plafond des emplois sur ressources propres uniquement), le plafond global des emplois de l'Établissement doit donc être fixé, pour 2025, à 1444 ETPT.

1.2 Tableau des autorisations budgétaires – tableau 2 pour vote

Le tableau présente une distinction entre les autorisations d'engagement, les crédits de paiement et les recettes issus du compte financier 2024, ceux qui ont fait l'objet de la procédure d'élaboration budgétaire 2025 et ceux qui sont inscrits au titre des réajustements budgétaires 2025 dans le cadre de Budgets Rectificatifs.

Ce budget rectificatif permet de déprogrammer 6 999 239 euros en AE et 5 870 246 euros en CP. Les trois enveloppes de dépenses sont impactées par contraction des opérations de rattachements négatifs et positifs :

- personnel : - 3 935 851 euros en AE et en CP,
- fonctionnement : - 1 628 102 euros en AE et - 668 652 euros en CP
- investissement : - 1 435 286 euros en AE et - 1 265 743 euros en CP.

Parallèlement, les recettes font au total l'objet d'une augmentation de 3 622 881 euros. Cette évolution positive recouvre une programmation au niveau des OPA de 2 742 955 euros et un rattachement positif de 879 926 euros qui porte sur le budget hors opérations pluriannuelles.

	Personnel	Fonctionnement		Investissement		Recettes
		AE	CP	AE	CP	
OPA	-1 086 101	-1 258 932	-1 258 482	-1 194 381	-1 068 838	2 742 955
Hors OPA	-2 849 750	-369 170	589 830	-240 905	-196 905	879 926
TOTAL	-3 935 851	-1 628 102	-668 652	-1 435 286	-1 265 743	3 622 881

Les réajustements, objets du présent BR2, sont détaillés dans l'annexe 1 relative aux opérations pluriannuelles jointes à la présente note.

Hors OPA, les composantes et services ont déprogrammé leurs dépenses (toutes enveloppes confondues en CP) à hauteur 2 456 825 euros.

En recettes, le rattachement positif de 879 926 euros correspond aux flux suivants :

- un réajustement de 465 414 euros de nos prévisions en matière de SCSP notifiée en juillet 2025
 - LPR 2025 - refonte indemnitaire (EC et ESAS) +402 223
 - LPR 2025 - repyramide ITRF (ASI) – provision +12 902
 - LPR 2025 - repyramide ITRF (TECH) – provision +16 743
 - LPR 2025 - revalorisation indemnitaire BIATSS +29 796
- un réajustement à la baisse de 166 801 euros au titre de la CVEC
- un réajustement de recettes de subvention de l'État et subvention publique à hauteur de 270 472 euros correspondant à un mixte de programmations à hauteur de 742 k€ et de déprogrammations qui s'élèvent de leur côté à 471 k€.
- une augmentation de 411 300 euros de nos recettes propres : droits d'inscription, formation continue et diplômes propres, ainsi que la taxe d'apprentissage. Grâce à la mobilisation des services

et des composantes, la taxe d'apprentissage progresse, en passant de 872 789 euros en 2024 à 963 920 euros en 2025.

Au niveau des OPA, les services ont déprogrammé 3 413 421 euros (toutes enveloppes confondues en CP) qui ont été reprogrammés sur 2026 ou sur les années suivantes (cf. détail en annexe 1). Certaines conventions prenant fin en 2025 n'ont pas fait l'objet d'une reprogrammation.

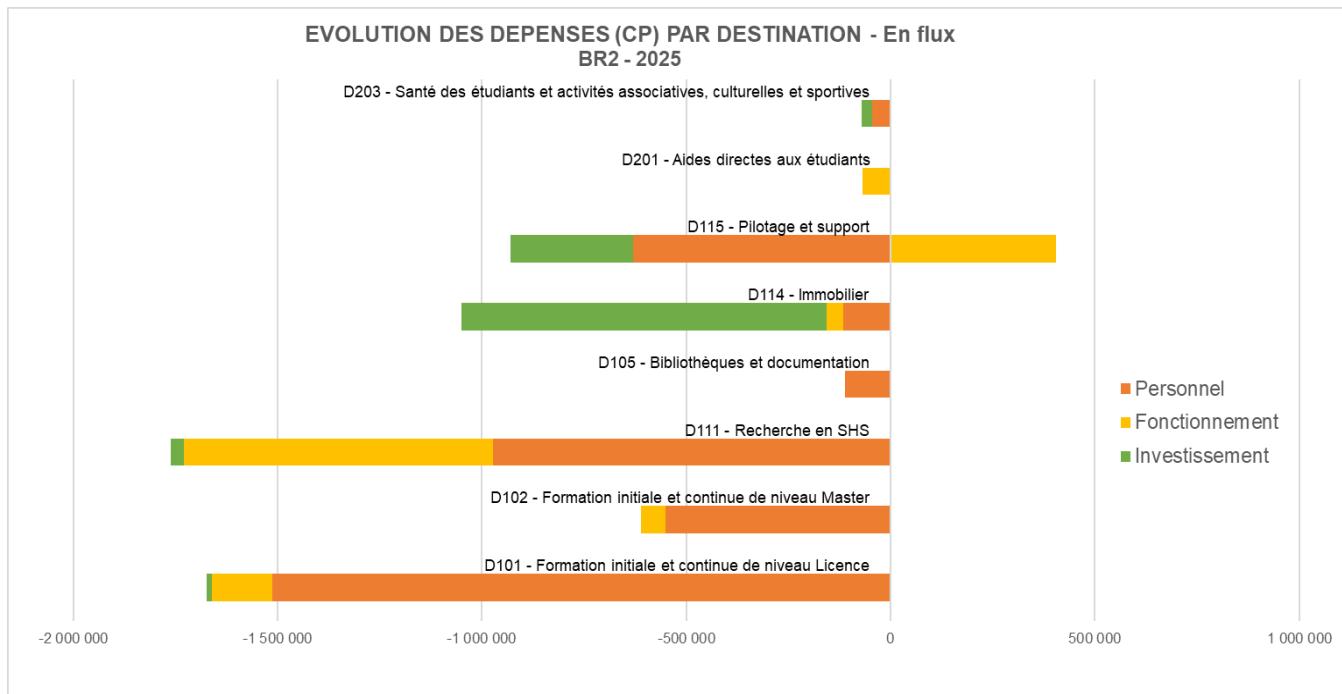
Concernant les recettes, le montant programmé consolide l'ouverture de nouvelles recettes pour 3 174 149 euros et la déprogrammation de recettes à hauteur de 431 194 euros dont l'exécution est repoussée sur 2026 pour la majorité d'entre elles. Au titre des recettes nouvelles, on peut souligner l'encaissement du premier versement du projet européen ERASMUS MUNDUS – JANUS de 2 316 000 euros (le premier de ce type obtenu par notre université)

Le tableau des autorisations budgétaires met en évidence **le solde budgétaire** qui traduit la différence entre les prévisions d'encaissements et les prévisions de décaissements.

Ce dernier, consolidé au titre de 2025, est déficitaire de **6 570 796 euros**, ce qui représente une amélioration significative du solde budgétaire issu du dernier budget rectifié (BR1) qui se situait à – 16 063 923 euros.

1.3 Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine – tableau 3 pour information

Analyse des dépenses par destination



Le graphique illustre bien les opérations de déprogrammation et programmation.

Les déprogrammations portent essentiellement sur les opérations immobilières, sur les contrats de recherche, sur le COMP et le projet UID.

La sous-consommation de la masse salariale observée à l'échelle de l'établissement a également conduit à une réduction des prévisions sur l'ensemble des destinations.

Enfin, un réajustement à la hausse des CP de fonctionnement est opéré au niveau du D115 afin de sécuriser notre capacité de décaissement sur la fin de l'exercice.

EVOLUTION DES RECETTES PAR ORIGINE - en flux
BR 2 - 2025

Origine	Valeur (en flux)
Autres recettes	-100 000
Subvention d'exploitation et financement actif - Autres	-10 000
Subvention d'exploitation et financement actif - UE	2 700 000
Subvention d'exploitation et financement actif - Région	0
ANR hors investissements d'avenir	10 000
ANR investissements d'avenir	150 000
Valorisation	10 000
Taxe d'apprentissage	250 000
Formation continue, diplômes propres et VAE	150 000
Droits d'inscription	100 000
Subvention pour charges de service public	450 000

Le flux positif se décompose de la manière suivante :

- 465 414 € notifiés par l'État dans le cadre de la notification intermédiaire en juillet 2025,
 - 66 167 € autres financements de l'État (mixte de déprogrammation et programmation nouvelle)
 - 115 000 € ANR investissements d'avenir
 - 118 000 € ANR hors investissements d'avenir
 - 411 300 € de recettes propres : réajustements des droits d'inscription, des recettes de formation continue, diplômes propres et VAE, taxe d'apprentissage
 - 2 756 780 € au titre des ERASMUS et du nouvel ERASMUS JANUS

2 – Équilibre financier

2.1 Tableau d'équilibre financier – tableau 4 pour vote

Le tableau d'équilibre financier permet de déterminer la variation de la trésorerie prévue en 2025. Cette variation de trésorerie résulte, d'une part, du solde budgétaire découlant du tableau des autorisations budgétaires (tableau 2) et, d'autre part, des opérations de trésorerie qui ne sont pas des opérations budgétaires, mais affectent la trésorerie.

Une fois le déficit budgétaire prévisionnel du BR2 de – 6 570 796 euros corrigé des flux de trésorerie non budgétaires telles que des opérations de prêts, les opérations au nom et pour le compte de tiers et les autres opérations sur comptes de tiers, notre trésorerie se trouve finalement prélevée de 5 323 474 euros.

2.2 Tableau des opérations pour compte de tiers – tableau 5 pour information

Ce tableau retrace les opérations traitées, en comptabilité générale, uniquement en comptes de tiers (classe 4), s'agissant d'opérations gérées par l'Université pour le compte de tiers.

L'absence de marge de manœuvre sur de telles opérations justifie leur exclusion du tableau des autorisations budgétaires et participe, en cas de déséquilibre entre les encaissements et les décaissements, à la variation de trésorerie. Ces flux non budgétaires figurent ainsi sur une ligne du tableau d'équilibre financier, car ils participent à l'abondement ou au prélèvement sur la trésorerie.

Le BR2 enregistre un flux au titre des opérations pour compte de tiers relatif aux bourses d'Aide à la mobilité internationale (AMI) :

- - 167 440 € en prévision de décaissement
- + 1030 € en prévision d'encaissement

Pour 2025, les prévisions d'encaissement restent, au total, supérieures aux prévisions de décaissement pour un montant de 354 800 €.

3 – Analyse de la soutenabilité

3.1 Tableaux de situation patrimoniale – tableau 6 pour vote

Le tableau relatif à la situation patrimoniale présente le budget de l'établissement sous l'angle de la comptabilité générale. Ce document se veut donc différent du tableau des autorisations budgétaires et du tableau d'équilibre financier, mais reste néanmoins complémentaire et permet une analyse globale de la situation budgétaire et financière de notre établissement, qui permet de présenter l'impact prévisionnel en droits et obligations constatés de l'évolution de nos charges et de nos produits.

Le compte de résultat prévisionnel présente les dépenses de fonctionnement et de personnel ainsi que les recettes de fonctionnement. Les dépenses mentionnées dans le compte de résultat prévisionnel sont complétées des dotations aux amortissements et provisions ; de la même manière, les recettes correspondent à celles du tableau des autorisations budgétaires auxquelles est ajoutée la quote-part de reprise des financements rattachés à des actifs.

Ces différentes opérations permettent de déterminer que le budget rectifié 2025 génère **un résultat prévisionnel négatif de 377 098 euros**.

Le résultat prévisionnel issu du compte de résultat prévisionnel permet également de déterminer la capacité d'autofinancement (CAF) de l'établissement. Pour l'exercice 2025, elle est ainsi revalorisée à **2 209 787 euros** ; elle constitue un surplus de trésorerie et permet de financer des dépenses d'investissement.

Ce montant de CAF est porté en ressources [au tableau de financement prévisionnel abrégé](#), qui détaille quant à lui les dépenses et recettes d'investissement.

L'ensemble des ressources qui s'élève à **3 692 499 euros** ne permet pas de couvrir les emplois en investissement qui se montent à **9 810 171 euros** dont **7 201 963 euros** au titre du PPI (immobilier et informatique) ce qui génère un prélèvement de notre fonds de roulement à hauteur de **6 117 672 euros**.

3.2 Plan de trésorerie – tableau 7 pour information

Ce document, établi pour l'intégralité de l'exercice, permet d'évaluer le montant mensuel des encaissements et décaissements prévisionnels et le solde de trésorerie de fin de mois.

Le solde initial correspond au solde final issu du compte financier 2024, à savoir **38 014 715 euros**. Au regard de la prévision annuelle de variation de la trésorerie soit – 5 323 474 euros, la trésorerie de fin d'exercice devrait s'établir, au cas de parfaite adéquation entre les prévisions et la réalisation, à la somme de **32 691 241 euros** soit 79,1 jours de dépenses décaissables.

3.3 Tableau des opérations liées aux recettes fléchées – tableau 8 pour information

Dans le cadre de l'exécution du Décret GBCP, les recettes sont à distinguer, selon deux catégories, les recettes globalisées et les recettes fléchées.

Par principe, les recettes sont dites globales.

Par exception, les recettes peuvent être fléchées. Dans ce cas, elles correspondent à des ressources de l'établissement dont l'utilisation est prédéterminée. Elles sont destinées à la réalisation d'opérations ou au financement de certaines natures de dépenses bien identifiées auxquelles sont liées des AE et des CP et ne peuvent faire l'objet d'aucune autre utilisation.

La réglementation nécessite un tableau de suivi des opérations liées à ces recettes dans le Budget initial et les Budgets Rectificatifs, un suivi particulier en termes de volume de trésorerie d'une année

sur l'autre et leur traçabilité en particulier en encaissement dans le tableau budgétaire et dans le plan de trésorerie.

On les retrouve également dans le tableau d'équilibre financier, car elles peuvent expliquer un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié au décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant, et solliciter des besoins en trésorerie différents sur plusieurs exercices dus à ce même décalage.

Dans notre établissement **seules les recettes ERASMUS mobilité, les contrats européens MERGING et JANUS, le centre d'excellence sécurité défense – label DGRIS, GRADUATE +, les AMI SHS DEMOCIS et FORESEE sont fléchés** et font l'objet d'un suivi particulier. L'effet de décalage entre les décaissements et les encaissements est amoindri par le fait que coexistent les financements de plusieurs cohortes. Sur 2025, le décalage est positif à hauteur de 2 374 332 euros.

3.4 Tableau des opérations pluriannuelles – tableau 9 pour vote, tableau 9 détaillé pour information

Tant en prévision qu'en exécution, le suivi des opérations pluriannuelles concerne autant les dépenses que les recettes et permet, en conséquence, d'apprécier la soutenabilité de ces opérations sur leur durée.

La présentation est détaillée par opérations regroupées selon qu'il s'agit de contrats de recherche ou d'enseignement ou du programme pluriannuel d'investissement. Elle permet d'éclairer et de justifier une partie des montants inscrits tant en dépenses qu'en recettes dans le tableau des autorisations budgétaires, et ce, sur plusieurs exercices.

Les informations données au titre de l'exécution des exercices antérieurs à 2025 et de l'exercice 2025 font apparaître les soldes totaux à engager et à payer sur les exercices 2026 et ultérieurs. Ces soldes résultent de la différence entre le coût total prévisionnel de l'opération et l'exécution constatée depuis l'exercice de démarrage de l'opération jusqu'à 2025 inclus. Il donne une visibilité sur les engagements juridiques et les décaissements qui restent à réaliser au vu du coût total de l'opération. Ainsi au-delà de 2025, notre programmation au titre d'opérations pluriannuelles de recherche, d'enseignement et d'investissement prévoit des autorisations d'engagement à hauteur de 50,7 M€, de gros projets ayant été programmés dans le cadre du PPI. En regard, les financements extérieurs acquis s'élèvent à près de 10,5 M€ et, sauf recettes nouvelles, un prélèvement sur fonds de roulement sera nécessaire pour faire face à l'ensemble des dépenses.

Le plan pluriannuel d'investissement, tant en immobilier qu'en numérique, reste largement autofinancé d'où l'importance de générer de la capacité d'autofinancement. En outre, toutes les opérations immobilières de l'établissement ne figurent pas dans le PPI dans la mesure où il s'agit d'opérations de rénovation et d'entretien récurrentes ; pour autant, l'établissement doit être en mesure de les financer.



En conclusion, les ajustements entrepris dans le cadre du BR2 impactent positivement les différents indicateurs financiers, notamment le solde budgétaire qui passe de - 16M€ à -6,6M€, le résultat prévisionnel qui passe de -3,5M€ à -377K€, la capacité d'autofinancement qui passe de - 970K€ à 2,2M€ et le fonds de roulement qui passe de 25,6 M€ à 30,1M€.

De plus, les conditions permettant d'apprécier la soutenabilité, fixées par l'arrêté prévu à l'article R. 719- 61 sont réunies :

- a) Le nombre de jours de trésorerie est de **85,9 jours** et donc supérieur à 30 jours ;
- b) Le nombre de jours de fonds de roulement est de **79,1 jours** et donc supérieur à 15 jours ;
- c) Les charges de personnel représentent **82,09%** des produits encaissables, soit moins de 83%.

La maîtrise de notre trajectoire est le résultat de mesures assumées en responsabilité à tous les niveaux de notre organisation, notamment en matière d'emploi mais aussi grâce à une vigilance constante qui a porté sur nos dépenses de communication, de déplacements et de réception. Les priorités restent données au développement de l'établissement en matière de formation, de recherche et d'amélioration continue de la qualité de vie universitaire.

Une programmation budgétaire plus fine des OPA et hors OPA devra être entreprise dès le BR1 2026 afin d'avoir une meilleure visibilité de nos marges financières.

ANNEXE 1
Les Opérations Pluriannuelles

Contrats de Recherche

	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Recettes
	<i>AE</i>	<i>CP</i>	<i>AE</i>	<i>CP</i>	<i>AE</i>	<i>CP</i>	
900 - Services centraux							
LUDIMOODLE+			-27 878	-27 878			-22 446
TOTAL 900	0	0	-27 878	-27 878	0	0	-22 446
901 - Faculté de Droit							
AAP EUTRE - MCC			-2 301	-2 301			
ANR INDUSTRIEFM DROI			-4 800	-4 800			
Chaire Droit des contrats publics							23 690
Convention CIVISE	16 000	16 000					18 060
IERDI PAILLER	-939	-939	-4 342	-4 342			
IUF 2025 DEROUSSIN							3 750
IUF BASILIEN-GAINCHE			-6 488	-6 488			
Financement doctoral RIS DGRIS - SCHWARTZ	6 700	6 700					33 250
TOTAL 901	21 761	21 761	-17 931	-17 931	0	0	78 750
902 - IAE							
ANR REMOTAUDIT			-15 000	-15 000	-15 434	-15 434	
BAC4SHS HORIZON EURO			-28 101	-28 101			
CHAIRE CSE			-16 000	-16 000			2 667
CIFRE BOSC							3 000
CIFRE CANOVAS							
CIFRE GOUTAGNY			-2 023	-2 023			
CIFRE BOUVIER			-4 500	-4 500			
CIFRE GIRAUDET			-625	-625			
COPING - MAGELLAN					-107	-107	
GRADUATE +	-30 000	-30 000	-40 000	-40 000			
IUF LEMAIRE			-10 000	-10 000			
MERGING			-14 971	-14 971			
TOTAL 902	-30 000	-30 000	-131 220	-131 220	-15 541	-15 541	5 667
905 - Faculté des Humanités							
ANR AdApps	-9 771	-9 771	-19 004	-19 004			
ONE HEALTH			-4 000	-4 000			
TOTAL 905	-9 771	-9 771	-23 004	-23 004	0	0	0
908 - Bibliothèques Universitaires							
COOPERES	-3 686	-3 686	-1 500	-1 500			
PRAIRIAL 2			-12 550	-12 550			
TOTAL 908	-3 686	-3 686	-14 050	-14 050	0	0	0
913 - Service de la Recherche							
AAP EUTRE 2025			-48 000	-48 000	-2 000	-2 000	
ABILITY - Phase 1	-17 000	17 000					67 425
ADEME REP-ROGRAM	-7 500	-7 500	-2 000	-2 000			
ADEME SANI-TTERR	-15 152	-15 152	-5 133	-5 133			
AFFECTS NUMERIQ 24	-2 789	-2 789					
AFFECTS NUMERIQUE 25	-2 000	-2 000					
ANR AMI SHS- DEMOCIS							118 803
ANR AMI SHS- FORESEE	-44 200	-44 200					
ANR ANTHRAME			-4 426	-4 426			-3 024
ANR BIOPHONICS			-4 621	-4 621			-6 153
ANR DETHEA							8 228
ANR FONFON			-10 000	-10 000			
ANR GIRARD EQUALIBEX			2 025	2 025			-21 893
ANR ITHAC			-107	-107			
ANR LIPOL			-4 658	-4 658			
ANR NUMALYSE			-6 227	-6 227	-4 000	-4 000	
ANR PUBLAM							-10 640
ANR REVIWEE	-16 861	-16 861					
ANR TACATRAD	-3 000	-3 000	-5 000	-5 000			
ANR URBALTOUR	-6 969	-6 969					
BOURSE VINCI DORIER			-2 197	-2 197			
CHAIRE UCB PHASE 2	-6 457	-6 457	-15 825	-15 825	-3 879	-3 879	
COPING - SGR			-39 938	-39 938			
DEFI TEXTES ANCIENS	-45 000	-45 000	-54 900	-54 900			
DISCOSPACE			-2 028	-2 028			
GIP ERABLE			-5 000	-5 000			
IUF BAYLE			-9 500	-9 500			
IUF IACOB			-28 086	-28 086			
IUF PIERREVILLE	-500	-500	-59 800	-59 800			
Living lab ANTHARES			-1 267	-1 267			
PAR 2021 - ENVOI							45 043
PARC ECRINS 23-2026			-4 600	-4 600			-1 834
PEPR VF++							62 208
PRECIPUT ANR 2024			-33 262	-33 262			
PRECIPUT ANR 2025							36 697
PROJET TIGA	-15 000	-15 000	-30 000	-30 000			-59 600
RMT Agricultures Urbaine							-3 394
TOTAL 913	-182 428	-182 428	-374 550	-374 550	-9 879	-9 879	6 930
TOTAL Contrats de recherche	-204 124	-204 124	-588 633	-588 633	-25 420	-25 420	68 901

Contrats d'Enseignement

	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Recettes
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
900 - Services centraux							
INCLUDE - ACTION 13							
COMP 2024	-536 299	-536 299	-173 250	-173 250			-30 607
AAP UID 2024	-264 100	-264 100	-114 500	-114 500			
Total Services centraux	-800 399	-800 399	-287 750	-287 750	0	0	-30 607
914 - Relations internationales et 2IF							
A.E : EMJM LANGUES			-4 000	-4 000			
AAP 2023 AGIR							4 922
Accompagnement Etudiants koweitis			-14 759	-14 759			
ALLIANCE MEDITERRANEENNE			-2 289	-2 289			
BE SKILLED EACEA			-11 260	-11 260			
BOP104 2025-26							34 197
CAPACITY BUILDING ICFAL	-1 800	-1 800					
CAPACITY BUILDING SM_TMC	-1 000	-1 000					
ERASMUS 2025-2027							42 727
ERASMUS ETUD 2024-2026							164 416
ERASMUS ETUD 2023-2025			-67 650	-67 650			
ERASMUS ORGA 2023-2025	-28 000	-28 000	-59 743	-59 743			
ERASMUS ETUD 2022-2024			-9 239	-9 239			-9 325
ERASMUS ORGA 2022-2024							9 875
EXIL - KA220			-26 000	-26 000			
FAMI							78 514
FORMASUP - DU PASSERELLE	-6 000	-6 000					
JANUS ERASMUS - DRI							2 316 000
MASTER LIBAN 2024-2025			-42 000	-42 000			
MIC 2022-2025	-23 561	-23 561	-7 878	-7 428			-13 726
MIC ARMENIE 2025-28							145 248
PAI LIBAN AN 2			-3 000	-3 000			
UFA ORGA 2023-2024			-4 105	-4 105			
Total RI	-60 361	-60 361	-251 923	-251 473	0	0	2 772 848
Service des Sports							
AAP AURA : APP MUSCU					-14 000	-14 000	
AAP AURA: SALLE IMME					-11 000	-11 000	
Total CCL	0	0	0	0	-25 000	-25 000	0
DEVU							
INCLUDE - Action 13	-21 217	-21 217	-4 335	-4 335			-86 084
Total CVEC	-21 217	-21 217	-4 335	-4 335	0	0	-86 084
TOTAL Contrats d'enseignement	-881 977	-881 977	-544 008	-543 558	-25 000	-25 000	2 656 157

Programmes pluriannuels d'investissement

Opérations	Fonctionnement		Investissement		Recettes
	AE	CP	AE	CP	
Immobilier					
AVANT CORPS			-149 920	-150 000	
BU NOUVEAUX ESPACES				-9 000	
CTA MANU			-80 000	-50 000	
MAISON MC3			150 000	150 000	
MISE EN ACCESSIBILITE			-50 000	-50 000	
MISE EN SECURITE				-37 000	
PLAN CONFORT THERMIQUE			-45 000	-41 377	
PROJET BASE			-70 000	-70 000	
REEMPLACEMENT CELLULE HT				-12 000	
RENOVATION BLOCS SANITAIRES			-20 000	-20 000	
RESEAU FROID URBAIN			-100 000	-100 000	
TRANSITION ENERGETIQUE CHEVREUL			-250 000	-100 000	-50 000
Total PPI Immobilier	0	0	-914 920	-789 377	17 897
Informatique					
PROJET RESEAU	-188	-188	-152 449	-152 449	
PROJET SECURITE INFRASTRUCTURE	-126 103	-126 103	-76 592	-76 592	
Total PPI Informatique	-126 291	-126 291	-229 041	-229 041	0
TOTAL PPI	-126 291	-126 291	-1 143 961	-1 018 418	17 897

**Délibération n° D2025-12-03-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 16 décembre 2025**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-1, L. 712-3, L. 719-51 et suivants ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 193 ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-Ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-Ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : le conseil d'administration approuve le budget initial de l'établissement pour l'exercice 2026 :

ETPT (Équivalent Temps Plein Travail) sous plafond : 1250

ETPT hors plafond : 194

Autorisations d'engagement : 148 530 029€

Dont :

119 458 225€ en personnel

22 557 397€ en fonctionnement

6 514 407€ en investissement

Crédits de paiement : 148 370 548€

Dont :

119 458 225€ en personnel

22 523 397€ en fonctionnement

6 388 926€ en investissement

Prévision de recettes : 132 565 043€

Solde budgétaire : - 15 805 505€

Article 2 : le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- - 15 805 505€ de variation de trésorerie
- - 5 801 622€ de résultat patrimonial
- - 3 081 622€ de capacité d'autofinancement
- - 8 768 588€ de variation de fonds de roulement

La note d'ordonnateur, les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.



La présente délibération a été adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents au moment du vote : 19
- ✓ Nombre de membres présents ou représentés : 25
- ✓ Nombre de voix pour : 21
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 4

Lyon, le 16 décembre 2025

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration**



Marc BONINCHI



Direction des Affaires Financières et des Achats

PROJET DE BUDGET INITIAL EXERCICE 2026

Conseil d'administration du 16 décembre 2025

Sommaire

Tableau 1 : Tableau des emplois	page 1
Tableau 2 : Autorisations budgétaires	page 2
Tableau 3 : Dépenses par destination	page 3
Recettes par origine	page 4
Tableau récapitulatif des crédits par service, composante et laboratoire	page 5
Tableau 4 : Equilibre financier	page 6
Tableau 5 : Opérations pour le compte de tiers	page 7
Tableau 6 : Situation patrimoniale	page 8
Tableau 7 : Plan de trésorerie	page 9
Tableau 8 : Opérations sur recettes fléchées	page 10
Tableau 9 : Opérations pluriannuelles (version agrégée)	page 11
Tableau 10 : Opérations pluriannuelles (version détaillée)	page 12
Tableau détaillé du PPI	page 13
Tableau de synthèse budgétaire et comptable	page 14
BPI IAE	page 15
BPI IUT	page 16

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du BI 2026

		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
		Emplois sous plafond Etat	Emplois financés sur ressources propres	
		En ETPT	En ETPT	
Catégories	Nature des emplois			
Enseignants, enseignants- chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires 491	(1)	
		CDI 3,0		
	Non permanents	CDD 184		
	S/total EC	678	47	725
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS				-
BIATOSS	Permanents	Titulaires 412	(2)	
		CDI 97		
	Non permanents	CDD 63		
	S/total Biatoss	572	147	719
	Totaux	1 250	(3)	1 444
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat		1 250		Plafond global des emplois voté par le CA

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux décisions budgétaires modificatives. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5) fixé à 1 250.

TABLEAU 2 DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES BI - 2026

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BR1 2025 (BI+BR1) (BR1 voté au CA du 08/07/2025)		BR2 2025 (proposition de BR2 soumise au vote du CA du 16/12/2025)		Budget Initial 2026 hors OPA		OPA		B.I 2026		BR1 2025 (BI+BR1) (BR1 voté au CA du 08/07/2025)		BR2 2025 (proposition de BR2 soumise au vote du CA du 16/12/2025)		Budget Initial 2025 hors OPA		OPA		B.I 2026	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	119 582 423	119 582 423	115 646 572	115 646 572	116 669 940	116 669 940	2 788 285	2 788 285	119 458 225	119 458 225	135 151 235	136 131 620	128 937 669	2 779 514	131 717 183	Recettes globalisées			
dont contribution employeur au CAS pension	31 378 655	31 378 655	30 972 656	30 972 656	31 000 000	31 000 000			31 000 000	31 000 000	104 756 498	105 221 912	102 959 162	660 000	103 619 162	Subvention pour charges de service public (SCSP)			
Fonctionnement	23 189 106	21 656 000	21 561 004	20 987 348	18 707 739	18 673 739	3 849 658	3 849 658	22 557 397	22 523 397	539 103	605 270	60 000	182 640	242 640	Autres financements de l'Etat			
Investissement	8 019 449	11 075 914	6 584 163	9 810 171	1 825 185	1 825 185	4 689 222	4 563 741	6 514 407	6 388 926	1 708 660	1 541 859	1 640 000	1 725 333	1 640 000	Fiscalité affectée			
										3 379 593	3 583 898	765 067	23 513 440	2 490 400	Autres financements publics				
										24 767 381	25 178 681	211 541	23 724 981	23 724 981	Recettes propres				
															Recettes fléchées				
															Financements de l'Etat fléchés				
															Autres financements publics fléchés				
															Recettes propres fléchées				
TOTAL DES DEPENSES (AE et CP)	150 790 978	152 314 337	143 791 739	146 444 091	137 202 864	137 168 864	11 327 165	11 201 684	148 530 029	148 370 548	136 250 414	139 873 295	128 937 669	3 627 374	132 565 043	TOTAL DES RECETTES			
SOLDE BUDGETAIRE (Excédent) = Recettes - Crédits de paiement											16 063 923	6 570 796	8 231 195	7 574 310	15 805 505	SOLDE BUDGETAIRE (Déficit) = Recettes - Crédits de paiement			

Tableau 3 des dépenses consolidées par destination - BI 2026

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Budget	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
D1 Dépenses Programmes 150 et 231	117 322 051	117 322 051	21 121 520	21 087 520	6 350 299	6 224 818	144 793 870	144 634 389
Formation initiale et continue	57 975 632	57 975 632	7 459 320	7 459 320	446 500	446 500	65 881 452	65 881 452
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	31 040 111	31 040 111	2 527 918	2 527 918	446 500	446 500	34 014 529	34 014 529
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	26 913 800	26 913 800	4 770 254	4 770 254	0	0	31 684 054	31 684 054
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	21 721	21 721	161 148	161 148	0	0	182 869	182 869
D110 - Recherche en Sciences de la Terre							0	0
D111 - Recherche en SHS	29 889 812	29 889 812	2 831 693	2 831 693	67 667	67 667	32 789 172	32 789 172
D112 - Recherche Transversale							0	0
Soutien et support	29 456 607	29 456 607	10 830 507	10 796 507	5 836 132	5 710 651	46 123 246	45 963 765
D105 - Bibliothèques et documentation	4 573 481	4 573 481	1 278 344	1 278 344	40 000	40 000	5 891 825	5 891 825
D113 - Diffusion des savoirs et musées	126 662	126 662	30 195	30 195	0	0	156 857	156 857
D114 - Immobilier	4 464 644	4 464 644	2 742 215	2 742 215	4 653 989	4 528 508	11 860 848	11 735 367
D115 - Pilotage et support	20 291 820	20 291 820	6 779 753	6 745 753	1 142 143	1 142 143	28 213 716	28 179 716
D2 Étudiants	2 136 174	2 136 174	1 435 877	1 435 877	164 108	164 108	3 736 159	3 736 159
D201 - Aides directes aux étudiants	34 970	34 970	326 416	326 416	0	0	361 386	361 386
D202 - Aides indirectes	170 522	170 522	0	0	0	0	170 522	170 522
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 930 682	1 930 682	1 109 461	1 109 461	164 108	164 108	3 204 251	3 204 251
D3 Autres programmes								
Total	119 458 225	119 458 225	22 557 397	22 523 397	6 514 407	6 388 926	148 530 029	148 370 548

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)

0

Tableau 3 Recettes consolidées par origine de financement - BI 2026

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Recettes globalisées Budget initial 2026					Recettes fléchées Budget initial 2026			Total Budget 2026
		Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
FD010	Subvention pour charges de service public	103 619 162								103 619 162
FD020	Droits d'inscription				0	3 967 472				3 967 472
FD030	Formation continue, diplômes propres et VAE				0	16 899 159				16 899 159
FD040	Taxe d'apprentissage				0	794 094				794 094
FD050	Contrats et prestations de recherche hors ANR				0	0				0
FD060	Valorisation				0	53 335				53 335
FD070	ANR investissements d'avenir				0	0				0
FD080	ANR hors investissements d'avenir				488 227	0		435 469		923 696
FD090	Subvention d'exploitation et financement actif - Région				700 603	0		0		700 603
FD100	Subvention d'exploitation et financement actif - UE				18 175	0		41 105		59 280
FD110	Subvention d'exploitation et financement actif - Autres	242 640		1 283 395	188 358	100 000	271 286			2 085 679
FD120	Fondations- fonds propres,réserve dons et legs			0	0					0
FD130	Autres recettes		1 640 000	0	1 822 563					3 462 563
		103 619 162	242 640	1 640 000	2 490 400	23 724 981	100 000	747 860	0	132 565 043
										Solde budgétaire (déficit) 15 805 505

Dépenses Budget Initial 2026 par CRB

Budget	Dépenses CRB							Total
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		AE	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
900 - Services Centraux	106 800 171	106 800 171	4 645 995	4 611 995	1 491 741	1 491 741	112 937 907	112 903 907
901 - Faculté de Droit	2 391 439	2 391 439	1 450 241	1 450 241	23 000	23 000	3 864 680	3 864 680
902 - IAE	4 658 039	4 658 039	5 566 693	5 566 693	115 434	115 434	10 340 166	10 340 166
903 - IUT	1 485 363	1 485 363	925 680	925 680	40 000	40 000	2 451 043	2 451 043
904 - Faculté des Langues	107 645	107 645	67 533	67 533			175 178	175 178
905 - Faculté des Lettres et Civilisations	236 820	236 820	282 789	282 789			519 609	519 609
906 - Faculté de Philosophie	23 473	23 473	11 200	11 200			34 673	34 673
908 - Bibliothèque universitaire	350 097	350 097	1 314 448	1 314 448	40 000	40 000	1 704 545	1 704 545
910 - Gouvernance	388 187	388 187	843 317	843 317	18 182	18 182	1 249 686	1 249 686
913 - Recherche	1 073 341	1 073 341	1 745 183	1 745 183	32 233	32 233	2 850 757	2 850 757
914 - RI et Francophonie	991 705	991 705	1 696 097	1 696 097	7 720	7 720	2 695 522	2 695 522
915 - Gestion des sites			2 670 967	2 670 967	4 653 989	4 528 508	7 324 956	7 199 475
916 - Scolarité et vie Etudiante	848 112	848 112	1 220 311	1 220 311	92 108	92 108	2 160 531	2 160 531
918 - Service général pour la Transition Ecologique	103 833	103 833	116 943	116 943			220 776	220 776
Total	119 458 225	119 458 225	22 557 397	22 523 397	6 514 407	6 388 926	148 530 029	148 370 548

Recettes Budget Initial 2026 par CRB

Budget	Recettes							TOTAL
	Subvention pour charge de service public SCSP	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	
900 - Services Centraux	99 340 940	15 000	1 640 000	549 518	3 258 599			104 804 057
901 - Faculté de Droit	504 306	47 640		82 868	4 080 194	100 000		4 815 008
902 - IAE	206 842			80 266	10 704 673		106 971	11 098 752
903 - IUT	730 000				2 452 347			3 182 347
904 - Faculté des Langues	149 178				73 000			222 178
905 - Faculté des Lettres et Civilisations	106 486			12 557	368 500			487 543
906 - Faculté de Philosophie	42 737				13 300			56 037
908 - Bibliothèque Universitaire	1 242 461			10 800	570 000			1 823 261
910 - Gouvernance				13 300	917 240			930 540
913 - Recherche	1 059 936			546 566	110 346		328 498	2 045 346
914 - RI et Francophonie	236 276			446 481	662 997		312 391	1 658 145
915 - Gestion des sites		135 000		566 960	295 761			997 721
916 - Scolarité et vie Etudiante		45 000		181 084	218 024			444 108
918 - Service général pour la Transition Ecologique								0
Total	103 619 162	242 640	1 640 000	2 490 400	23 724 981	100 000	747 860	132 565 043

TABLEAU 4 EQUILIBRE FINANCIER BI - 2026

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS			FINANCEMENTS								
	BUDGET 2025		BUDGET INITIAL 2026				BUDGET 2025		BUDGET INITIAL 2026		
	BR1 2025 (BR1 voté au CA du 08/07/2025)	BR2 2025 (Présenté au CA du 16 décembre 2025)	Hors OPA	OPA	TOTAL		BR1 2025 (BR1 voté au CA du 08/07/2025)	BR2 2025 (Présenté au CA du 16 décembre 2025)	Hors OPA	OPA	TOTAL
Solde budgétaire (déficit)	16 063 923	6 570 796	8 231 195	7 574 310	15 805 505		-	-	-	-	Solde budgétaire (Excédent)
Remboursement d'emprunts (capital)		700			-		400				Nouveaux emprunts (capital)
Nouveaux prêts (capital)			660 000		660 000	686 215	715 337	660 000		660 000	Remboursement de prêts (capital)
Opérations au nom et pour le compte de tiers	495 823	346 199			-	942 495	942 495				Opérations au nom et pour le compte de tiers
Autres décaissements sur comptes de tiers	64 010	64 010			-						Autres encaissements sur comptes de tiers
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	16 623 756	6 981 705	8 891 195	7 574 310	16 465 505	1 628 710	1 658 231	660 000	-	660 000	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
Abondement de la trésorerie	-	-	-	-	-	14 995 046	5 323 474	8 231 195	7 574 310	15 805 505	Prélèvement sur la trésorerie
dont abondement de la trésorerie fléchée		2 374 332			-	535 980		1 271 312		1 271 312	dont prélèvement sur la trésorerie fléchée
dont abondement de la trésorerie non fléchée						14 459 066	7 697 806	8 231 195		14 534 193	dont prélèvement sur la trésorerie non fléchée
TOTAL des besoins	16 623 756	6 981 705	8 891 195	7 574 310	16 465 505	16 623 756	6 981 705	8 891 195	7 574 310	16 465 505	TOTAL des financements

Tableau 5 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations	Libellé	Prévisions de décaissements BI	Prévisions d'encaissements BI
Bourses AMI	Bourses aide à la mobilité	660 000	660 000
TOTAL		660 000	660 000

TABLEAU 6 SITUATION PATRIMONIALE BI - 2026

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

	CHARGES			PRODUITS							
	BUDGET 2025		BUDGET INITIAL 2026			BUDGET 2025		BUDGET INITIAL 2026			
	BR1 2025 (BR1 voté au CA du 08/07/2025)	BR2 2025 (Présenté au CA du 16 décembre 2025)	Hors OPA	OPA	TOTAL	BR1 2025 (BR1 voté au CA du 08/07/2025)	BR2 2025 (Présenté au CA du 16 décembre 2025)	Hors OPA	OPA	TOTAL	
Personnel	118 082 423	114 346 572	115 176 712	2 788 285	117 964 997	Subventions de l'Etat	105 778 783	105 763 926	103 019 162	807 640	103 826 802
dont charges de pensions civiles	31 378 655	30 972 656	31 000 000		31 000 000	Fiscalité affectée	1 708 660	1 541 859	1 640 000		1 640 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel	29 339 789	28 471 137	26 286 967	3 849 658	30 136 625	Autres subventions	4 712 234	4 709 194	765 067	1 906 233	2 671 300
TOTAL des charges	147 422 212	142 817 709	141 463 679	6 637 943	148 101 622	Autres produits	31 665 632	30 425 632	33 950 357	211 541	34 161 898
Résultat prévisionnel (BENEFICE)	-	-	-	-	-	Résultat prévisionnel (PERTE)	3 556 903,16	377 098,36	2 089 093,00	3 712 529,00	5 801 622
Total équilibre du compte de résultat	147 422 212	142 817 709	141 463 679	6 637 943	148 101 622	Total équilibre du compte de résu	147 422 212	142 817 709	141 463 679	6 637 943,00	148 101 622

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	BR1 2025 (BR1 voté au CA du 08/07/2025)	BR2 2025 (Présenté au CA du 16 décembre 2025)	Budget initial 2026 hors OPA	OPA	Total 2026
Résultat prévisionnel de l'exercice	- 3 556 903	- 377 098	- 2 089 093	- 3 712 529	- 5 801 622
+ dotation aux amortissements, dépré	5 736 885	5 736 885	6 120 000		6 120 000
- reprises sur amortissements, dépréc	-				-
+ valeur nette comptable des éléments	-				-
- produits de cession d'éléments d'acti	-				-
- quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	3 150 000	3 150 000	3 400 000		3 400 000
= capacité d'autofinancement	- 970 018	2 209 787	630 907	- 3 712 529	- 3 081 622

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

	EMPLOIS			RESSOURCES							
	Budget 2025		BUDGET INITIAL 2026			Budget 2025		BUDGET INITIAL 2026			
	BR1 2025 (BR1 voté au CA du 08/07/2025)	BR2 2025 (Présenté au CA du 16 décembre 2025)	Hors OPA	OPA	TOTAL	BR1 2025 (BR1 voté au CA du 08/07/2025)	BR2 2025 (Présenté au CA du 16 décembre 2025)	Hors OPA	OPA	TOTAL	
Insuffisance d'autofinancement	970 018		-	3 712 529	3 081 622	Capacité d'autofinancement	-	2 209 787	630 907	-	-
Investissements	11 075 914	9 810 171	1 825 185	4 563 741	6 388 926	Financement de l'actif par l'Etat	464 815	479 672		135 000	135 000
						Financement de l'actif par des tie	1 000 000	1 003 040		566 960	566 960
						Autres ressources					-
Remboursement des dettes financières					-	Augmentation des dettes financières					
TOTAL des emplois	12 045 932	9 810 171	1 825 185	8 276 270	9 470 548	TOTAL des produits	1 464 815	3 692 499	630 907	701 960	701 960
Apport au fonds de roulement	-	-	-	-	-	Prélèvement sur fonds de roulement	10 581 117	6 117 672	1 194 278	7 574 310	8 768 588

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	BR1 2025 (BR1 voté au CA du 08/07/2025)	BR2 2025 (Présenté au CA du 16 décembre 2025)	BI 2026 hors OPA	OPA	BI 2026
Variation du fonds de roulement (apport ou prélèvement)	- 10 581 117	- 6 117 672	- 1 194 278	- 7 574 310	- 8 768 588
Variation du besoin en fonds de roulement (fonds de roulement-trésorerie)	4 413 929	- 794 198	7 036 917	-	7 036 917
Variation de la trésorerie (abondement ou prélèvement)	- 14 995 046	- 5 323 474	- 8 231 195	- 7 574 310	- 15 805 505
Niveau du fonds de roulement	25 659 868	30 123 313			21 354 725
Niveau du besoin en fonds de roulement	2 640 199	- 2 567 928			4 468 989
Niveau de la trésorerie	23 019 669	32 691 241			16 885 736

TABLEAU 7 PLAN DE TRESORERIE BI - 2026

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
SOLDE INITIAL (début de mois)	32 691 241	21 926 530,85	10 735 078,67	24 951 242,69	40 248 016,57	31 000 110,93	18 791 643,76	43 555 800,03	39 699 352,27	32 608 476,90	35 681 895,35	22 687 240,35	-15 805 504,66
<i>dont placements</i>													
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	521 225	1 168 035	26 068 438	27 046 454	3 793 748	868 317	36 336 511	5 341 468	3 794 820	16 883 197	1 030 000	8 864 970	131 717 183
Subvention pour charges de service public	0	0	24 915 707	24 915 707	3 107 474	0	35 476 211	0		15 204 063			103 619 162
Autres financements de l'Etat	0	0	0	19 050	0	0	0	0	0	0		223 590	242 640
Fiscalité affectée	0	0	0	1 026 030	0	0	0	0	613 970	0			1 640 000,00
Autres financements publics	82 515	101 954	250 000		185 638	250 000	97 056	70 000	250 000	250 000	450 000	503 237	2 490 400
Recettes propres	438 710	1 066 081	902 731	1 085 667	500 636	618 317	763 244	5 271 468	2 930 850	1 429 134	580 000	8 138 143	23 724 981
Recettes budgétaires fléchées	-	-	-	-	100 000,00	-	-	-	400 000,00	235 703,99	-	112 156,00	847 860
Financements de l'Etat fléchés	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			100 000
Autres financements publics fléchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	235 703,99		112 156,00	747 860
Recettes propres fléchées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0
Opérations non budgétaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts : encassements en capital													0
Prêts : encassements en capital													0
Dépôts et cautionnements													0
Opérations gérées en compte de tiers	236 000	0	0	253 000	0	0	0	171 000	0	0	0	0	660 000
TVA encaissée													0
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encassements	236 000	0	0	253 000	0	0	0	171 000	0	0			660 000
Autres encaissements d'opérations gérées en compte de tiers													0
TOTAL	757 225	1 168 035	26 068 438	27 299 454	3 893 748	868 317	36 336 511	5 512 468	4 194 820	17 118 901	1 030 000	8 977 126	133 225 043
DECASSEMENTS													
Enveloppes hors recettes fléchées	11 235 468	12 236 440	11 751 994	11 854 199	13 003 937	12 991 689	11 332 318	9 303 670	11 002 187	13 744 377	13 499 328	14 295 769	146 251 376
Personnel	10 057 337	9 945 709	9 822 486	9 864 710	10 697 846	10 900 531	9 054 274	9 166 932	8 738 552	9 868 421	10 919 439	9 731 816	118 768 553,00
Fonctionnement	983 938	2 015 550	1 443 978	1 805 474	1 733 626	1 108 252	1 706 408	136 738	1 563 916	2 371 350	1 929 889	4 295 278	21 094 397,00
Investissement	194 193	275 181	485 530	184 015	572 465	982 906	571 636	0	699 719	1 504 606	650 000	268 675	6 388 926,00
Dépenses sur recettes fléchées	81 267	123 047	100 280	89 681	98 117	85 095	239 237	65 246	183 508	196 706	525 327	331 661	2 119 172
Personnel	50 698	54 878	54 108	53 545	53 394	51 666	50 698	55 044	50 574	56 849	75 327	83 391	690 172
Fonctionnement	30 569	68 169	46 172	36 136	44 723	33 429	188 539	10 202	132 934	139 857	450 000	248 270	1 429 000
Investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
Opérations non budgétaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts : remboursements en capital	0	0	0	0	0	0							0
Prêts : décaissements en capital	0	0	0	0	0	0							0
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0	0	0							0
Opérations gérées en compte de tiers	205 200	0	0	58 800	39 600	0	800	0	100 000	104 400	0	151 200	660 000
TVA décaissée													0
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	205 200	0	0	58 800	39 600	0	800	0	100 000	104 400		151 200	660 000
Autres décaissements d'opérations gérées en compte de tiers													0
TOTAL	11 521 935	12 359 487	11 852 274	12 002 680	13 141 654	13 076 784	11 572 355	9 368 916	11 285 695	14 045 483	14 024 655	14 778 630	149 030 548
SOLDE DU MOIS	-10 764 710	-11 191 452	14 216 164	15 296 774	-9 247 906	-12 208 467	24 764 156	-3 856 448	-7 090 875	3 073 418	-12 994 655	-5 801 504	-15 805 505
SOLDE CUMULE	21 926 531	10 735 079	24 951 243	40 248 017	31 000 111	18 791 644	43 555 800	39 699 352	32 608 477	35 681 895	22 687 240	16 885 736	-15 805 505

TABLEAU 8 OPERATIONS SUR RECETTES FLECHEES

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

	Antérieures à N non dénouées	Prévisionnel 2026	N+1	N+2
n de financement des opérations fléchées en début d'exercice		1 184 755,64	-86 556,36	-728 240,36
Recettes fléchées	3 699 064,43	847 860,00	363 472,00	438 024,00
Financements de l'Etat fléchés	1 200 000,00	100 000,00	0,00	0,00
Autres financements publics fléchés	2 493 927,98	747 860,00	363 472,00	438 024,00
Recettes propres fléchées	5 136,45	0,00	0,00	0,00
Subvention pour charges 'investissement fléchées	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses sur recettes fléchées	2 514 308,79	2 119 172,00	1 005 156,00	979 206,00
Personnel (AE=CP)				
AE	1 208 590,67	690 172,00	426 575,00	242 025,00
CP	1 208 590,67	690 172,00	426 575,00	242 025,00
Fonctionnement et intervention				
AE	1 558 760,61	1 429 000,00	578 581,00	737 181,00
CP	1 300 371,58	1 429 000,00	578 581,00	737 181,00
Investissement				
AE	5 346,54	0,00	0,00	0,00
CP	5 346,54	0,00	0,00	0,00
solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées	1 184 755,64	-1 271 312,00	-641 684,00	-541 182,00

Tableau 9 - EPSCP
Tableau agrégé des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes		
		AE ouvertes < N	Conso AE < N	Reports ou Reprogramma tions N	AE nouvelles ouvertes N	Total AE N	CP ouverts < N	Conso CP < N	Reports ou Reprogramma tions N	CP nouveaux ouverts N	Total CP N	Restes à engager > N (AE)	Restes à payer > N sur AE consommées <= N (CP)	
IMMO_TSITE	Immobilier Tous sites	6 076 942,00	4 068 462,00	3 924 371,24	0,00	1 066 763,00	1 066 763,00	3 901 347,00	3 725 734,19	0,00	1 118 610,00	1 118 610,00	1 048 004,95	146 790,05
IMMO_MANU	Immobilier Manufacture	31 722 401,00	8 016 614,00	6 899 205,49	0,00	2 007 226,00	2 007 226,00	7 742 617,00	6 243 723,42	0,00	2 064 898,00	2 064 898,00	22 801 922,87	597 810,07
IMMO_QUAIS	Immobilier Quais	14 579 775,00	918 430,00	574 613,89	0,00	730 000,00	730 000,00	701 162,00	389 151,51	0,00	495 000,00	495 000,00	13 273 756,66	420 462,38
IMMO_BB	Immobilier Bourg-en-Bresse	61 000,00	0,00	0,00	0,00	61 000,00	61 000,00	0,00	0,00	0,00	61 000,00	61 000,00	0,00	0,00
NUMERIQUE	Numérique	5 339 364,00	4 984 032,00	4 966 307,28	0,00	355 332,00	355 332,00	4 984 032,00	4 317 450,43	0,00	355 332,00	355 332,00	15 006,59	648 856,85
Total Programmes pluriannuels d'inv		57 779 482,00	17 987 538,00	16 364 497,90	0,00	4 220 321,00	4 220 321,00	17 329 158,00	14 676 059,55	0,00	4 094 840,00	4 094 840,00	37 138 691,07	1 813 919,35
2018	Année 2018	1 515 802,00	1 392 650,00	1 349 529,06	0,00	123 152,00	123 152,00	1 392 032,00	1 344 783,44	0,00	123 152,00	123 152,00	41 897,11	4 745,62
2019	Année 2019	453 173,00	424 172,00	423 956,77	0,00	29 001,00	29 001,00	424 172,00	423 856,77	0,00	29 001,00	29 001,00	10,00	100,00
2020	Année 2020	1 485 125,00	1 198 622,00	1 128 062,72	0,00	286 503,00	286 503,00	1 198 622,00	1 122 620,47	0,00	286 503,00	286 503,00	69 520,35	5 442,25
2021_F	Année 2021 fléchées	1 472 804,00	1 457 833,00	1 355 654,28	0,00	14 971,00	14 971,00	1 457 833,00	1 345 275,58	0,00	14 971,00	14 971,00	98 771,39	10 378,70
2021	Année 2021 globalisées	941 421,00	779 929,00	727 877,26	0,00	161 492,00	161 492,00	779 884,00	724 250,73	0,00	161 492,00	161 492,00	51 746,75	3 626,53
2022	Année 2022	531 995,00	403 902,00	376 285,24	0,00	89 269,00	89 269,00	403 902,00	309 024,84	0,00	89 269,00	89 269,00	64 265,21	67 260,40
2023	Année 2023 globalisées	1 347 568,00	625 686,00	514 229,21	0,00	372 246,00	372 246,00	625 686,00	482 731,23	0,00	372 246,00	372 246,00	458 836,23	31 497,98
2023_F	Année 2023 fléchées	809 989,00	237 936,00	167 423,41	0,00	208 421,00	208 421,00	237 936,00	135 303,41	0,00	208 421,00	208 421,00	433 484,59	32 120,00
2024	Année 2024	1 102 297,00	372 044,00	253 265,98	0,00	514 470,00	514 470,00	372 044,00	229 817,53	0,00	514 470,00	514 470,00	333 867,21	23 448,45
2025	Année 2025 globalisées	747 430,00	96 429,00	50 786,85	0,00	336 573,00	336 573,00	96 429,00	30 528,51	0,00	336 573,00	336 573,00	360 070,15	20 258,34
2025_F	Année 2025 fléchées	1 590 501,00	31 000,00	3 762,96	0,00	633 645,00	633 645,00	31 000,00	1 378,14	0,00	633 645,00	633 645,00	953 093,04	2 384,82
Total Contrats de recherche		11 998 105,00	7 020 203,00	6 350 833,74	0,00	2 769 743,00	2 769 743,00	7 019 540,00	6 149 570,65	0,00	2 769 743,00	2 769 743,00	2 865 562,03	201 263,09
AUTRES_ENS	Autres financeurs	4 074 705,00	1 274 450,00	873 427,74	0,00	2 800 255,00	2 800 255,00	1 274 450,00	849 394,09	0,00	2 800 255,00	2 800 255,00	399 067,77	24 033,65
REGION	REGION	401 390,00	180 193,00	138 147,47	0,00	172 197,00	172 197,00	179 711,00	93 870,24	0,00	172 197,00	172 197,00	89 277,28	44 277,23
ERASMUS_F	ERASMUS fléchées	4 233 726,00	1 494 391,00	1 245 857,17	0,00	1 262 135,00	1 262 135,00	1 494 391,00	1 032 351,66	0,00	1 262 135,00	1 262 135,00	1 724 777,85	213 505,51
ERASMUS	ERASMUS globalisées	244 445,00	26 886,00	5 802,55	0,00	102 514,00	102 514,00	26 886,00	5 802,55	0,00	102 514,00	102 514,00	136 128,45	0,00
CVEC	CVEC	150 443,00	150 443,00	128 003,29	0,00	0,00	0,00	150 443,00	65 213,29	0,00	0,00	0,00	21 654,37	62 790,00
Total Contrats d'enseignement		9 104 709,00	3 126 363,00	2 391 238,22	0,00	4 337 101,00	4 337 101,00	3 125 881,00	2 046 631,83	0,00	4 337 101,00	4 337 101,00	2 370 905,72	344 606,39
Total		78 882 296,00	28 134 104,00	25 106 569,86	0,00	11 327 165,00	11 327 165,00	27 474 579,00	22 872 262,03	0,00	11 201 684,00	11 201 684,00	42 375 158,82	2 359 788,83
Ss total personnel		9 898 074,20	5 943 413,20	5 121 266,33	0,00	2 788 285,00	2 788 285,00	5 943 413,20	5 119 381,02	0,00	2 788 285,00	2 788 285,00	1 988 522,87	1 885,31
Ss total fonctionnement		11 440 498,80	4 907 812,80	4 361 837,34	0,00	3 849 658,00	3 849 658,00	4 906 668,80	3 811 593,44	0,00	3 849 658,00	3 849 658,00	3 211 728,30	550 243,90
Ss total investissement		57 543 723,00	17 282 878,00	15 623 466,19	0,00	4 689 222,00	4 689 222,00	16 624 497,00	13 941 287,57	0,00	4 563 741,00	4 563 741,00	37 174 907,65	1 807 659,62

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements < N	Encaissements prévus N	Restes à encaisser > N
IMMO_TSITE	Immobilier Tous sites	6 076 9				

Tableau 10 EPSCP
Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Coût total de l'opération	Prévisions									Prévisions N (BI + BR)						Prévisions N+1 et suivantes					
			AE ouvertes < N	Conso AE < N	Reports ou Reprogrammations N	AE nouvelles ouvertes N	Total AE N	CP ouverts < N	Conso CP < N	Reports ou Reprogrammations N	CP nouveaux ouverts N	Total CP N	AE prévues en N+1	CP prévus en N+1	AE prévues en N+2	CP prévus en N+2	AE prévues > N+2	CP prévus > N+2					
Programmes pluriannuels d'inv	Personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00						
	Fonctionnement	961 841,00	835 550,00	849 190,18	0,00	126 291,00	126 291,00	835 550,00	809 986,49	0,00	126 291,00	126 291,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Investissement	56 817 641,00	17 151 988,00	15 515 307,72	0,00	4 094 030,00	4 094 030,00	16 493 608,00	13 866 073,06	0,00	3 968 549,00	3 968 549,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
Total Programmes pluriannuels d'inv		57 779 482,00	17 987 538,00	16 364 497,90	0,00	4 220 321,00	4 220 321,00	17 329 158,00	14 676 059,55	0,00	4 094 840,00	4 094 840,00											
Contrats de recherche	Personnel	7 334 960,20	4 740 511,20	4 326 728,61	0,00	1 466 523,00	1 466 523,00	4 740 511,20	4 324 843,30	0,00	1 466 523,00	1 466 523,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Fonctionnement	4 568 362,80	2 212 793,80	1 979 788,06	0,00	1 275 336,00	1 275 336,00	2 212 131,80	1 783 504,24	0,00	1 275 336,00	1 275 336,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Investissement	94 782,00	66 898,00	44 317,07	0,00	27 884,00	27 884,00	66 897,00	41 223,11	0,00	27 884,00	27 884,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
Total Contrats de recherche		11 998 105,00	7 020 203,00	6 350 833,74	0,00	2 769 743,00	2 769 743,00	7 019 540,00	6 149 570,65	0,00	2 769 743,00	2 769 743,00											
Contrats d'enseignement	Personnel	2 563 114,00	1 202 902,00	794 537,72	0,00	1 321 762,00	1 321 762,00	1 202 902,00	794 537,72	0,00	1 321 762,00	1 321 762,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Fonctionnement	5 910 295,00	1 859 469,00	1 532 859,10	0,00	2 448 031,00	2 448 031,00	1 858 987,00	1 218 102,71	0,00	2 448 031,00	2 448 031,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
	Investissement	631 300,00	63 992,00	63 841,40	0,00	567 308,00	567 308,00	63 992,00	33 991,40	0,00	567 308,00	567 308,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00					
Total Contrats d'enseignement		9 104 709,00	3 126 363,00	2 391 238,22	0,00	4 337 101,00	4 337 101,00	3 125 881,00	2 046 631,83	0,00	4 337 101,00	4 337 101,00											
	Ss total Personnel	9 898 074,20	5 943 413,20	5 121 266,33	0,00	2 788 285,00	2 788 285,00	5 943 413,20	5 119 381,02	0,00	2 788 285,00	2 788 285,00											
	Ss total Fonctionnement	11 440 498,80	4 907 812,80	4 361 837,34	0,00	3 849 658,00	3 849 658,00	4 906 668,80	3 811 593,44	0,00	3 849 658,00	3 849 658,00											
	Ss total Investissement	57 543 723,00	17 282 878,00	15 623 466,19	0,00	4 689 222,00	4 689 222,00	16 624 497,00	13 941 287,57	0,00	4 563 741,00	4 563 741,00											
TOTAL		78 882 296,00	28 134 104,00	25 106 569,86	0,00	11 327 165,00	11 327 165,00	27 474 579,00	22 872 262,03	0,00	11 201 684,00	11 201 684,00											

B - Prévision de recettes

Opération	Nature	Financement de l'opération	Prévisions			Prévisions N			Prévisions en N+1 et suivantes		
			Encaissements < N	Encaissements prévus N	Encaissements prévus N+1	Encaissements < N	Encaissements prévus N	Encaissements prévus N+1	Encaissements prévus en N+1	Encaissements prévus en N+2	Encaissements prévus en N+3
Programmes pluriannuels d'inv	Financement de l'Etat	7 121 672,00	1 662 000,00	135 000,00	500 000,00	3 000 000,00	1 600 000,00				
	Autres financements publics	2 265 328,00	1 193 426,59	496 960,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00			
	Autres financements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Total Programmes pluriannuels d'inv		9 387 000,00	2 855 426,59	631 960,00	580 000,00	3 000 000,00	1 600 000,00				
Contrats de recherche	Financement de l'Etat	2 357 300,00	1 764 750,00	267 640,00	148 650,00	83 700,00	37 500,00				
	Autres financements publics	7 981 798,00	4 723 366,05	1 059 670,00	656 838,00	408 410,00	681 379,00				
	Autres financements	2 064 172,00	1 656 042,23	211 541,00	12 396,00	0,00	0,00				
Total Contrats de recherche		12 403 270,00	8 144 158,28	1 538 851,00	817 884,00	492 110,00	718 879,00				
Contrats d'enseignement	Financement de l'Etat	3 905 945,00	2 900 545,00	540 000,00	465 400,00	0,00	0,00				
	Autres financements publics	5 883 982,00	2 105 398,10	916 563,00	97 444,00	287 483,00	0,00				
	Autres financements	16 000,00	26 686,18	0,00	0,00	0,00	0,00				
Total Contrats d'enseignement		9 805 927,00	5 032 629,28	1 456 563,00	562 844,00	287 483,00	0,00				
	Ss total Financement de l'Etat	13 384 917,00	6 327 295,00	942 640,00	1 114 050,00	3 083 700,00	1 637 500,00				
	Ss total Autres financements publics	16 131 108,00	8 022 190,74</								

Tableau 9 - EPSCP

Tableau agrégé des opérations pluriannuelles - ZOOM sur les opérations du PPI

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes < N	Conso AE < N	Reports ou Reprogrammations N	AE nouvelles ouvertes N	Total AE N	CP ouverts < N	Conso CP < N	Reports ou Reprogrammations N	CP nouveaux ouverts N	Total CP N	Restes à engager > N (AE)	Restes à payer > N sur AE consommées <= N (CP)
20PRENOPAC RENOV PALAIS ET CHEVREUL-CENTRE RESS ET ESP COL	500 001,00	500 001,00	406 186,01	0,00	0,00	0,00	485 001,00	222 992,23	0,00	15 000,00	15 000,00	92 637,33	168 193,78
20PTECHEVR TRANSITION ENERGETIQUE CHEVREUL	13 999 774,00	418 429,00	168 427,88	0,00	650 000,00	650 000,00	216 161,00	166 159,28	0,00	400 000,00	400 000,00	13 181 119,33	252 268,60
25PSPROCES SALLE PROCES FICTIF	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00	0,00
Total Immobilier Quais	14 579 775,00	918 430,00	574 613,89	0,00	730 000,00	730 000,00	701 162,00	389 151,51	0,00	495 000,00	495 000,00	13 273 756,66	420 462,38
16PAVANTCO AVANT CORPS	4 975 082,00	4 925 082,00	4 749 427,02	0,00	50 000,00	50 000,00	4 686 420,00	4 149 082,78	0,00	288 578,00	288 578,00	171 960,64	361 766,24
17PTHERMIQ PLAN CONFORT THERMIQUE	949 932,00	341 587,00	338 772,09	0,00	100 000,00	100 000,00	346 507,00	334 503,31	0,00	100 000,00	100 000,00	509 740,83	4 268,78
20SCSSIMAN CSSI MANU	783 938,00	783 938,00	777 443,64	0,00	0,00	0,00	782 219,00	754 522,90	0,00	0,00	0,00	3,18	22 920,74
21PPROBASE PROJET BASE	250 000,00	42 774,00	12 773,28	0,00	207 226,00	207 226,00	32 680,00	2 679,04	0,00	217 320,00	217 320,00	30 000,72	0,24
21SDESENFU DESENFUMAGE AMPHI MANU	335 000,00	18 269,00	18 268,20	0,00	200 000,00	200 000,00	18 269,00	18 268,20	0,00	200 000,00	200 000,00	116 731,80	0,00
23PBURENOV BU NOUVEAUX ESPACES	15 000 000,00	76 515,00	76 430,56	0,00	0,00	0,00	70 501,00	69 732,36	0,00	9 000,00	9 000,00	14 923 485,30	-2 301,80
23PCVCLEDO CVC/LED TRANCHES OPTIONNELLES	928 449,00	928 449,00	926 090,70	0,00	0,00	0,00	906 021,00	914 934,83	0,00	0,00	0,00	0,40	11 155,87
25PCTAMANU CENTRALES TRAITEMENT D'AIR MANUFACTURE	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00	0,00
25PLIEUMC3 MAISON MC3 - financement UID	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	300 000,00	200 000,00
25PRESFROI RESEAU DE FROID URBAIN	3 500 000,00	900 000,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	900 000,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	3 000 000,00	0,00
26PEXTMANU ESPACES EXTERIEURS MANU	500 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	300 000,00	0,00
26PMMAISONG MAISON DU GARDIEN MANU	500 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	450 000,00	0,00
Total Immobilier Manufacture	31 722 401,00	8 016 614,00	6 899 205,49	0,00	2 007 226,00	2 007 226,00	7 742 617,00	6 243 723,42	0,00	2 064 898,00	2 064 898,00	22 801 922,87	597 810,07
13S9002A03 MISE EN ACCESSIBILITE	1 458 101,00	1 072 164,00	1 057 338,95	0,00	237 572,00	237 572,00	1 016 105,00	1 050 246,16	0,00	247 246,00	247 246,00	129 422,63	-2 581,21
17LCONTRAC CONTROLE D'ACCES	1 071 803,00	962 859,00	924 913,54	0,00	106 000,00	106 000,00	935 129,00	902 410,12	0,00	84 000,00	84 000,00	40 623,17	44 503,42
18PBLOCSAN RENOVATION BLOCS SANITAIRES	875 001,00	307 045,00	302 184,85	0,00	275 905,00	275 905,00	304 424,00	294 156,63	0,00	278 526,00	278 526,00	296 911,05	5 407,22
19PSECURIT MISE EN SECURITE	624 410,00	377 739,00	320 536,39	0,00	227 286,00	227 286,00	342 585,00	273 270,32	0,00	261 838,00	261 838,00	72 818,62	12 714,07
19PTXASCEN TRAVAUX ASCENSEURS	937 625,00	937 625,00	937 624,13	0,00	0,00	0,00	937 627,00	930 262,79	0,00	0,00	0,00	0,86	7 361,34
20PPLANCA PLAN CANICULE	510 002,00	391 030,00	381 773,38	0,00	70 000,00	70 000,00	357 477,00	275 388,17	0,00	85 000,00	85 000,00	58 228,62	91 385,21
23PCCELLUHT REMPLACEMENT CELLULES HT	600 000,00	20 000,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	8 000,00	0,00	0,00	162 000,00	162 000,00	450 000,00	-12 000,00
Total Immobilier Tous sites	6 076 942,00	4 068 462,00	3 924 371,24	0,00	1 066 763,00	1 066 763,00	3 901 347,00	3 725 734,19	0,00	1 118 610,00	1 118 610,00	1 048 004,95	146 790,05
22PCPERBEB CPER BOURG EN BRESSE	61 000,00	0,00	0,00	0,00	61 000,00	61 000,00	0,00	0,00	0,00	61 000,00	61 000,00	0,00	0,00
Total Immobilier Bourg-en-Bresse	61 000,00	0,00	0,00	0,00	61 000,00	61 000,00	0,00	0,00	0,00	61 000,00	61 000,00	0,00	0,00
23IPRESEAU PROJET RESEAU	2 509 606,00	2 356 969,00	2 356 964,08	0,00	152 637,00	152 637,00	2 356 969,00	2 001 338,78	0,00	152 637,00	152 637,00	2,33	355 625,30
23ISECURIT PROJET SECURITE INFRASTRUCTURE	2 829 758,00	2 627 063,00	2 609 343,20	0,00	202 695,00	202 695,00	2 627 063,00	2 316 111,65	0,00	202 695,00	202 695,00	15 004,26	293 231,55
Total Numérique	5 339 364,00	4 984 032,00	4 966 307,28	0,00	355 332,00	355 332,00	4 984 032,00	4 317 450,43	0,00	355 332,00	355 332,00	15 006,59	648 856,85
Total	57 779 482,00	17 987 538,00	16 364 497,90	0,00	4 220 321,00	4 220 321,00	17 329 158,00	14 676 059,55	0,00	4 094 840,00	4 094 840,00	37 138 691,07	1 813 919,35
Ss total personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ss total fonctionnement	961 841,00	835 550,00	849 190,18	0,00	126 291,00	126 291,00	835 550,00	809 986,49	0,00	126 291,00	126 291,00	-13 678,87	39 203,69
Ss total investissement	56 817 641,00	17 151 988,00	15 515 307,72	0,00	4 094 030,00								

A - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements < N	Encaissements prévus N	Restes à encaisser > N
20PRENOPAC RENOV PALAIS ET CHEVREUL-CENTRE RESS ET ESP COL	500 001,00	200 001,00	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00
20PTECHEVR TRANSITION ENERGETIQUE CHEVREUL	13 999 774,00	8 699 774,00	5 300 000,00	50 000,00	100 000,00	5 150 000,00
25PSPROCES SALLE PROCES FICTIF	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00
Total Immobilier Quais	14 579 775,00	8 899 775,00	5 680 000,00	350 000,00	100 000,00	5 230 000,00
16PAVANTCO AVANT CORPS	4 975 082,00	2 275 082,00	2 700 000,00	1 193 426,59	531 960,00	974 613,41
17PTHERMIQ PLAN CONFORT THERMIQUE	949 932,00	897 932,00	52 000,00	52 000,00	0,00	0,00
20SCSSIMAN CSSI MANU	783 938,00	583 938,00	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00
21PPROBASE PROJET BASE	250 000,00	50 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00
21SDESENFU DESENFUMAGE AMPHI MANU	335 000,00	185 000,00	150 000,00	300 000,00	0,00	-150 000,00
23PBURENOV BU NOUVEAUX ESPACES	15 000 000,00	15 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23PCVCLEDO CVC/LED TRANCHES OPTIONNELLES	928 449,00	928 449,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25PCTAMANU CENTRALES TRAITEMENT D'AIR MANUFACTURE	3 000 000,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25PLIEUMC3 MAISON MC3 - financement UID	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25PRESFROI RESEAU DE FROID URBAIN	3 500 000,00	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26PEXTMANU ESPACES EXTERIEURS MANU	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26PMASONG MAISON DU GARDIEN MANU	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Immobilier Manufacture	31 722 401,00	28 420 401,00	3 302 000,00	1 945 426,59	531 960,00	824 613,41
13S9002A03 MISE EN ACCESSIBILITE	1 458 101,00	1 053 101,00	405 000,00	560 000,00	0,00	-155 000,00
17LCONTRAC CONTROLE D'ACCES	1 071 803,00	1 071 803,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18PBLOCSAN RENOVATION BLOCS SANITAIRES	875 001,00	875 001,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19PSECURIT MISE EN SECURITE	624 410,00	624 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19PTXASCEN TRAVAUX ASCENSEURS	937 625,00	937 625,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20PPLANCAN PLAN CANICULE	510 002,00	510 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23PCCELLUHT REMPLACEMENT CELLULES HT	600 000,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Immobilier Tous sites	6 076 942,00	5 671 942,00	405 000,00	560 000,00	0,00	-155 000,00
22PCPERBEB CPER BOURG EN BRESSE	61 000,00	61 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Immobilier Bourg-en-Bresse	61 000,00	61 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23IPRESEAU PROJET RESEAU	2 509 606,00	2 509 606,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23ISECURIT PROJET SECURITE INFRASTRUCTURE	2 829 758,00	2 829 758,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Numérique	5 339 364,00	5 339 364,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	57 779 482,00	48 392 482,00	9 387 000,00	2 855 426,59	631 960,00	5 899 613,41

TABLEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable Budget Initial 2026

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT					
		Compte financier 2024	BR2 2025	BI 2026	
Niveaux initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	8 687 093	9 916 874	7 264 521,39	
	2 Niveau initial du fonds de roulement	37 415 861	36 240 985	30 123 312,76	
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-3 906 870	-1 773 730	-2 567 928	
	4 Niveau initial de la trésorerie	41 322 731	38 014 715	32 691 241	
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	1 192 284	1 058 174	3 432 506	
	4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	40 130 446	36 956 540	29 258 734	
	5 Autorisations d'engagement	141 526 186	143 791 739	148 530 029	
	6 Résultat patrimonial	121 203	-377 098	-5 801 622	
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	2 801 804	2 209 787	-3 081 622	
	8 Variation du fonds de roulement	-1 174 876	-6 117 672	-8 768 588	
Flux de l'année	9 Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	-16305			
	10 Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	-421938		
	Variation des stocks	+ / -			
	Charges sur créances irrécouvrables	-	-421938		
	Produits divers de gestion courante	+			
	11 Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	2179761	453 124	7 036 917
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	-	1 792 274	
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	-	246 765	
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -		4 070 911	
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -		147 889	
Niveaux finaux	12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11		-2 916 394	-6 570 796	-15 805 505
	13 Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires		391 622	1 247 322	0
	14 Variation de la trésorerie = 12 - 13		-3 308 016	-5 323 474	-15 805 505
	14.a dont variation de la trésorerie fléchée		-134 110	2 374 332	-1 271 312
	14.b dont variation de la trésorerie non fléchée		-3 173 906	-7 697 806	-14 534 193
	15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		2 133 140	-794 198	7 036 917
	16 Variation des restes à payer		1 229 781	-2 652 352	159 481
	17 Niveau final de restes à payer		9 916 874	7 264 521	7 424 002
	18 Niveau final du fonds de roulement		36 240 984,96	30 123 313	21 354 725
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement		-1 773 730	-2 567 928	4 468 989
	20 Niveau final de la trésorerie		38 014 715	32 691 241	16 885 736
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée		1 058 174	3 432 506	2 161 194
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée		36 956 540	29 258 734	14 724 541
		Comptabilité budgétaire			
		Comptabilité générale			

BUDGET propre intégré IAE-2026

Remarques : données en rouge correspondent aux données de la composante IAE

301 075 €	0 €	0 €		
-----------	-----	-----	--	--

<i>Recettes composante</i>	14 060 184 €	12 684 826 €	12 213 739 €	10 885 014 €		<i>Dépenses composante (MS + Fonc + Inv)</i>	7 569 010 €	8 603 718 €	8 361 513 €	10 065 313 €	
RECETTES _Origine Fonds	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prévision Exécuté 2025	Budget 2026		DEPENSES	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prévision Exécuté 2025	Budget 2026	
Masse Salariale payée par les Services Centraux (ENS + BIATS)	21 982 810 €	22 708 652 €	22 935 739 €	23 165 096 €		MASSE SALARIALE					
FD010_Subv. charge de service public	147 990 €	214 697 €	236 371 €	191 842 €		Personnel administratif (BIATS) payé sur ressources propres	1 724 603 €	1 638 882 €	2 257 853 €	1 720 603 €	
FD020_Droits d'inscription	150 536 €	144 773 €	0 €			Personnel administratif affecté à l'IAE payé par l'Université	2 544 601 €	2 774 427 €	2 802 171 €	2 830 193 €	
FD030_Prestations de Formation Continue	12 504 823 €	11 028 551 €	10 958 837 €	9 993 172 €		Masse salariale personnel Administratif	4 269 204 €	4 413 309 €	5 060 024 €	4 550 796 €	
FD040_Taxe d'apprentissage	584 159 €	631 117 €	622 102 €	600 000 €		Rémunération enseignants sur ressources propres	13% 2 298 021 €	12% 2 514 910 €	14% 2 214 451 €	12% 2 847 409 €	
FD050_Contrats et prestations de rech. Hors ANR	0 €	0 €	0 €			Rémunération enseignants sur budget de l'Université	13 225 131 €	13 343 344 €	13 476 778 €	13 611 546 €	
FD060 - Valorisation	31 003 €	11 656 €	11 833 €			Masse salariale personnel Enseignants	15 523 153 €	15 858 255 €	15 691 229 €	16 458 955 €	
FD070 - ANR invest d'avenir	0 €	0 €	0 €			46% Participation masse salariale des S.Centraux, Pilotage, Gestion des sites	44% 3 338 810 €	44% 3 577 264 €	44% 3 613 037 €	44% 3 649 167 €	
FD080_ANR hors investissements d'avenir	299 197 €	153 458 €	112 759 €			Participation masse salariale des Bibliothèques Universitaires	935 232 €	924 153 €	933 395 €	942 728 €	
FD090 - Sub & fin -Région	6 982 €	68 907 €	0 €			Participation masse salariale de la Scolarité et de la Vie Etudiante	932 259 €	1 003 516 €	1 013 551 €	1 023 687 €	
FD100 - Sub & fin - UE	0 €	71 100 €	106 837 €			Participation masse salariale du Service des Relations Internationales (SGRI)	1 006 776 €	1 085 948 €	1 096 808 €	1 107 776 €	
FD110_Subv. Exploitation et autres	27 917 €	0 €	0 €			Masse salariale Services Support	6 213 078 €	6 590 881 €	6 656 790 €	6 723 358 €	
FD120_Fondations, fonds propres, réserves, dons et legs	0 €	0 €	0 €			FONCTIONNEMENT					
FD130_Autres recettes	307 577 €	360 567 €	165 000 €	100 000 €		Fonctionnement sur ressources propres	3 406 847 €	4 254 929 €	3 789 518 €	5 397 301 €	
Participation de l'Université aux charges de fonctionnement (hors MS) de l'IAE	-2 278 069 €	276 890 €	549 353 €	3 625 893 €		Participation au fonctionnement des S.Centraux, Pilotage, Gestion des sites	3 046 570 €	3 210 233 €	3 242 336 €	3 274 759 €	
TOTAL RECETTES (classe 7)	33 764 925 €	35 670 369 €	35 698 830 €	37 676 004 €	TOTAL DEPENSES (classes 2 & 6)	33 764 925 €	35 670 369 €	35 698 830 €	37 676 004 €		
Total charges de FONCTIONNEMENT	41% Total MASSE SALARIALE + FONCTIONNEMENT (classe comptable 6)	43% 33 625 386 €	42% 35 475 372 €	44% 35 599 139 €	44% 37 576 004 €						
INVESTISSEMENT						Dépenses d'investissement sur ressources propres	139 539 €	194 997 €	99 691 €	100 000 €	
Total charges d'INVESTISSEMENT (classe comptable 2)	139 539 €	194 997 €	99 691 €	100 000 €							

Commentaires Exercice 2024 :

(1) + (2) : Part de la masse salariale de l'IAE (personnels Administratif + Enseignants) représente environ 57% du budget global, dont environ 44% pour l'enseignement et environ 12% pour le soutien à la formation.

(3) : La part d'environnement (masse salariale et charges de fonctionnement des services supports - DRHA, DAFA, DIL, Pilotage, Agence comptable, Vie étudiante, les bibliothèques, etc) représente environ 43% du budget global.

Sur l'exercice 2024, l'IAE a encaissé (12,685 K€) plus que ce qu'elle a décaissé (8,604 K€).

	<u>Réalisé Exercice</u>	<u>Réalisé Exercice</u>
	2023	2024
Nombre d'heures équivalent TD de formation	79 094	79 411
Nombre d'étudiants (inscriptions pédagogiques)	6 505	6 484
Coût brut d'une heure de formation	152 €	157 €
Coût complet d'une heure de formation	376 €	398 €
Coût horaire environnement	224 €	241 €
COUT MOYEN D'UN ETUDIANT	4 578 €	4 872 €

BUDGET propre intégré IUT-2026

Remarques : données en rouge correspondent aux Ressources propres de l'IUT

	Recettes composante Ressources Propres Hors SCSP Recettes composante Ressources Propres y compris SCSP	2 591 084 € 3 371 084 €	2 300 476 € 3 060 476 €	2 452 347 € 3 182 347 € sources Propres			
RECETTES _Origine Fonds	Réalisé 2024 Encaissé (GBCP)	Prévision Exécuté 2025*	Budget 2026 (CP)	DEPENSES	Réalisé 2024 Conso_CP (GBCP)	Prévision Exécuté 2025	Budget 2026
Masse Salariale payée par les Services Centraux (ENS + BIATS)	5 810 456 €	5 926 665 €	5 985 932 €	MASSE SALARIALE			
				Personnel administratif	268 398 €	288 408 €	273 738 €
				Personnel administratif	785 120 €	800 822 €	808 831 €
				Masse salariale	1 053 518 €	1 089 230 €	1 082 569 €
FD010_Subv. charge de service public	780 000 €	760 000 €	730 000 €	Rémunération et participation	11% 1 143 338 €	12% 1 194 615 €	11% 1 211 625 €
				Rémunération et participation	3 422 120 €	3 490 562 €	3 525 468 €
FD020 - Droits d'inscription	20 500 €	0 €	0 €	Masse salariale	4 565 458 €	4 685 177 €	4 737 093 €
					50%	51%	49%
FD030_Formation - Contrat d'apprentissage / FC / VAE	2 510 920 €	2 281 980 €	2 422 347 €	Participation au fonctionnement	1 021 736 €	1 042 171 €	1 052 592 €
				Participation au fonctionnement	247 913 €	252 871 €	255 400 €
				Participation au fonctionnement	269 203 €	274 587 €	277 333 €
				Participation au fonctionnement	64 364 €	65 651 €	66 308 €
				Masse salariale	1 603 216 €	1 635 280 €	1 651 633 €
FD040_Taxe d'apprentissage	24 676 €	18 496 €	30 000 €	FONCTIONNEMENT			
FD110_Subv. Exploitation et autres	33 184 €	0 €	0 €	Fonctionnement	891 762 €	525 410 €	955 680 €
FD130_Autres recettes	1 804 €	0 €	0 €	Participation au fonctionnement	893 229 €	911 094 €	920 205 €
				Participation au fonctionnement	101 885 €	103 923 €	104 962 €
				Participation au fonctionnement	50 950 €	51 969 €	52 489 €
				Participation au fonctionnement	30 319 €	30 925 €	31 235 €
				Total charges de fonctionnement	1 968 145 €	1 623 321 €	2 064 570 €
					29%	30%	29%
				Total MASSE S	9 190 337 €	9 033 009 €	9 535 865 €
				INVESTISSEMENT			
				Dépenses d'investissement	7 820 €	107 998 €	40 000 €
Participation de l'Université aux charges de fonctionnement (hors MS) de l'IUT	16 618 €	153 866 €	407 586 €	Total charges	7 820 €	107 998 €	40 000 €
TOTAL RECETTES (classe 7)	9 198 158 €	9 141 007 €	9 575 865 €	PENSES (classe 8)	9 198 158 €	9 141 007 €	9 575 865 €

Commentaires Exercice 2024 :

(1) + (2) : Part de la masse salariale de l'IUT (personnels Administratif + Enseignants) représente environ 61% du budget global, dont environ 50% pour l'enseignement et environ 11% pour le soutien à la formation.

(3) : La part d'environnement (masse salariale et charges de fonctionnement des services supports - DRHA, DAFA, DIL, Gouvernance & Pilotage, Agence comptable, Vie étudiante, les bibliothèques, etc) représente environ 30% du budget global.

Sur l'exercice 2024, l'IUT a encaissé 3 371 K€ (y compris SCSP pour 780 K€), plus que ce qu'il a décaissé 2.311 K€. Cette hausse des ressources propres de l'IUT est due à la croissance de la formation professionnelle (FD030).

	Réalisé Exercice 2022	Réalisé Exercice 2023	Réalisé Exercice 2024
Nombre d'heures équivalent TD de formation	24 831	27 400	27 365
Nombre d'étudiants (inscriptions pédagogiques)	910	1 017	1 112
Coût brut d'une heure de formation	145 €	137 €	148 €
Coût complet d'une heure de formation	286 €	285 €	306 €
Coût horaire environnement	141 €	147 €	158 €
COUT MOYEN D'UN ETUDIANT	7 811 €	7 668 €	7 533 €

BUDGET INITIAL 2026

Conseil d'administration du 16 décembre 2025

Note ordonnateur

PREAMBULE

À l'instar du budget 2025, le processus d'élaboration du **budget initial 2026** s'inscrit dans un contexte national complexe, marqué par des **incertitudes persistantes sur le niveau d'allocation des moyens par l'État**. La dotation de l'État représente, comme les années précédentes, la part prépondérante des ressources de l'établissement (76 % en 2024). La méconnaissance du montant qui sera effectivement attribué en 2026 complexifie la **planification budgétaire et le pilotage des services**. Le retard pris dans le processus de validation du projet de loi de finances pour 2026 laisse craindre que le régime des services votés puisse être réactivé en début d'année prochaine, retardant une nouvelle fois la notification des crédits et la mise en œuvre effective du budget adopté par le Conseil d'administration.

Les **prévisions de dépenses** présentent une augmentation significative, en partie liée à des **mesures nationales décidées par l'État mais non financées par ce dernier**. À titre d'exemple, le budget initial doit intégrer une nouvelle **évolution de 4 points du taux de la contribution employeur au CAS Pension**, correspondant à un coût prévisionnel de 1,5 M€, ainsi que la mise en œuvre de la **protection sociale complémentaire (PSC)** au 1er mai 2026. Ces mesures s'ajoutent aux **différentes mesures non financées ou partiellement financées** par l'État, impactant depuis plusieurs années le fonctionnement de notre université.

Parallèlement, le niveau des **ressources propres** de l'université, après avoir atteint un plafond en 2023, montre une tendance à la baisse confirmée par les projections 2026. L'**accroissement des recettes propres** demeure donc un enjeu stratégique pour consolider l'autonomie financière de l'établissement et renforcer la soutenabilité de sa trajectoire budgétaire.

Dans ce contexte, le **niveau des recettes estimé** a été évalué de manière prudente et sincère. Il apparaît largement **inférieur au montant consolidé des dépenses**. Le respect des critères de soutenabilité budgétaire définis par le **décret n°2024-1108 du 2 décembre 2024** — fonds de roulement, trésorerie et ratio Dizambourg — n'est actuellement pas assuré pour l'ensemble de ces indicateurs. Le ratio Dizambourg, qui confronte la masse salariale aux recettes encaissables, ne pourra pas être respecté, et les deux autres critères pourraient devenir préoccupants à court terme si aucune mesure corrective n'était mise en œuvre.

Sur la base de ce diagnostic et afin de garantir un **budget initial 2026 réaliste et soutenable**, le montant des crédits de dépenses a été ajusté, en alignement avec les efforts déjà réalisés lors du **budget 2025 et de ses rectificatifs**. Ces mesures responsables, combinées à un pilotage rigoureux des services et composantes, visent à maintenir le budget au niveau du **budget initial 2025** afin de conserver une **trajectoire financière**



maîtrisée. Les composantes, dont le budget avait été sanctuarisé dans le BI 2025, se voient donc attribuer les mêmes montants pour le BI 2026.

Enfin, le processus budgétaire 2026 intègre également une **dimension prospective** : l'établissement continuera d'identifier des leviers pour optimiser ses dépenses, diversifier ses ressources propres et renforcer le dialogue avec le MESRE, auprès duquel le Président demande instamment à ce qu'une équité financière soit restaurée via un rattrapage progressif des moyens alloués.

Les contraintes budgétaires nouvelles peuvent et doivent être un moteur d'innovation, garantissant ainsi la **soutenabilité et la robustesse du budget sur le moyen terme**.

1 – Autorisations budgétaires

1.1 Tableau des autorisations d'emplois – tableau 1 pour vote

Le budget de masse salariale au budget initial (BI) 2026 est de **119 458 225 euros**. Il est en augmentation de 3 811 653 euros par rapport à la dernière prévision d'exécution 2025 (soit + 3,3 %). Les mesures nationales ainsi que la politique d'emploi et de rémunération de l'établissement génèrent une évolution croissante de la masse salariale.

Le budget de masse salariale 2026 tient compte de nombreuses mesures d'évolution, ainsi réparties :

1. Les mesures nationales obligatoires à financer par l'Université :

Ces dépenses augmentent structurellement chaque année :

- Le glissement vieillesse technicité (GVT) est une charge importante pour l'établissement. Il est évalué à 400 000 euros ;
- Le surcoût lié aux mesures concernant les doctorants contractuels est évalué à 144 000 euros ;
- Le remboursement transport domicile-travail est évalué à 400 000 euros ;
- Le forfait mobilité durable poursuit son développement. L'enveloppe prévue est de 70 000 euros ;
- L'indemnité de télétravail évolue chaque année. L'établissement évalue le coût de cette mesure à 70 000 euros ;
- La participation mutuelle poursuit également son évolution et le coût pour 4 mois est estimé à 45 000 euros. À compter du 1^{er} mai 2026, le nouveau régime de Protection Sociale Complémentaire (PSC) sera mis en place. Son surcoût est évalué à 400 000 euros en 2026 (soit un coût estimé de 600 000 euros en année pleine), sans compensation de l'État annoncée à ce jour, en méconnaissance flagrante des dispositions de l'article 2 de l'Accord du 8 avril 2024 qui prévoit pourtant que « l'État compense le coût de cette participation pour les établissements publics et le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche

et de l'enseignement supérieur (HCERES) dans le cadre de la subvention pour charges de service public ». L'État compense d'ailleurs ces dépenses pour le secteur de l'Éducation Nationale.

- Enfin, après l'augmentation de 4 points du taux de contribution au CAS Pension intervenue au 1^{er} janvier 2025, une nouvelle augmentation de 4 points a été décidée. Elle est évaluée à 1,5 million d'euros, et la compensation de l'État pourrait être de 40% du surcoût, soit 600 000 euros. Cependant, sans notification de l'État conforme à ses propres engagements à ce jour, l'établissement a décidé, afin de garantir la sincérité de son budget, de ne pas inscrire cette compensation d'un niveau incertain au BI 2026.

2. Les mesures de l'établissement

- Le coût de la campagne d'emploi 2026 enseignants a un impact négatif évalué à - 514 694 euros, auxquels s'ajoutent les impacts en année pleine de la campagne d'emploi 2025 de 722 966 euros. Soit un impact total sur le budget 2026 de 208 272 euros.
- Le coût de la campagne d'emploi Biats 2026 a également un impact négatif évalué à - 43 980 euros, auxquels s'ajoutent les impacts en année pleine de la campagne d'emploi 2025 de 296 701 euros. Soit un impact total sur le budget 2026 de 252 721 euros.

3. L'offre de formation

Les heures complémentaires sont stables et leur coût est évalué à 9,5 millions d'euros pour 2026. L'établissement a engagé une politique d'identification des dépassements les plus remarquables du service statutaire, afin de se conformer aux recommandations de la Cour des Comptes exigeant une réduction de ce volant d'heures complémentaires.

4. Les contrats sur projet de recherche et d'enseignement

La dynamique projet de l'établissement reste très forte avec une prévision de dépenses de masse salariale de 2 788 285 euros sur des projets financés et suivis par eOTP. On note une évolution importante par rapport au dernier budget 2025 qui enregistre, après déprogrammation, une masse salariale financée sur projets de 2 140 000 euros.

L'évolution porte essentiellement sur les contrats dits « d'enseignement » dont la masse salariale est inscrite à hauteur de 1 321 762 euros dans le cadre de ce budget initial. Cette évolution est essentiellement due à l'inscription du COMP 2024/2026 et de l'AAP UID (Université Inclusive Démonstratrice) pour 1 057 910 euros.

La masse salariale portée par les contrats de recherche est également en hausse : 1 467 000 euros au BI 2026 contre 1 319 837 euros au budget rectifié 2025.

À noter que certains projets de l'année 2025 ont connu des difficultés à se réaliser conformément au budget initial 2025 en raison de décalages de mise en œuvre, notamment liés à des difficultés de recrutement sur des profils spécifiques. Nous avons donc déprogrammé pour 1 086 101 euros de masse salariale sur eOTP lors du dernier budget rectificatif de l'année 2025. Ces crédits sont reprogrammés sur le budget 2026.

1.2 Tableau des autorisations budgétaires – tableau 2 pour vote

Le tableau des autorisations budgétaires présente les limites supérieures des dépenses pouvant être engagées juridiquement (AE) et payées (CP) par enveloppe (fonctionnement, personnel et investissement) et les recettes selon qu'elles sont globalisées ou fléchées.

Le tableau présente une distinction entre les autorisations d'engagement, les crédits de paiement et les recettes qui ont fait l'objet de la procédure d'élaboration budgétaire 2026 et ceux relatifs à l'ensemble des Opérations Pluriannuelles (OPA) qu'il s'agisse de nouvelles conventions ou opérations ou de la reprogrammation sur 2026 des tranches annuelles des conventions ou opérations en cours en 2025.

Il est apparu nécessaire de faire cette distinction de présentation, car ce tableau met en évidence **le solde budgétaire** qui traduit la différence entre les prévisions d'encaissements et les prévisions de décaissements. Or, si un solde budgétaire déficitaire signifie que la couverture des dépenses à payer n'est pas assurée par les recettes encaissées sur l'exercice, cet indicateur n'a pas le même sens quand il concerne le budget annuel et structurel que quand il concerne les OPA qui, par définition, connaissent des décalages entre encaissements et décaissements et qui ont, d'un exercice à l'autre, un impact plus ou moins négatif sur notre trésorerie.

En termes de flux, on peut constater les évolutions suivantes par rapport au BR2 2025 :

Concernant l'enveloppe des dépenses de personnel, l'augmentation en CP de **3 811 653 euros** par rapport au budget rectifié 2025 est largement explicitée dans le précédent paragraphe 1.1.

Quant aux dépenses de fonctionnement, elles enregistrent une hausse en CP de **1 536 049 euros** par rapport au budget rectifié 2025, soit un écart de 7,3%. La diminution des CP réalisée l'exercice précédent sur la base d'une analyse d'un écart récurrent constaté entre le BR et le compte financier, n'a pas été reconduite.

Enfin, l'enveloppe investissement baisse, quant à elle, de **3 421 245 euros** après le BR2 2025 et correspond essentiellement à la fin des travaux de l'avant-corps, projet du Tiers lieu de la Manufacture, dont le paiement des dernières factures de travaux intervient sur 2025 pour un montant de 3 488 759 euros (cf. tableau 9 PPI du BR2 2025).

Par rapport au BR2 2025, nos recettes globalisées enregistrent une baisse prévisionnelle de **4 414 437 euros**. Derrière ce chiffre, on constate des évolutions différentes selon le type de recettes. En effet, on assiste à une **baisse de nos recettes de subvention pour charge de service public (SCSP) de 1,6 M€**. Les autres financements de l'État et financement public baissent de 1 456 128 euros et **les recettes propres enregistrent également une baisse significative de 1 453 700 euros**.

Pour la construction du BI 2026, certains éléments de la notification intermédiaire 2025 de la SCSP ne peuvent pas être inscrits. En effet notre tutelle nous a indiqué les éléments suivants :

- concernant le COMP 2024/2026 : « pour les établissements de la vague 2 du COMP dont vous faites partie, la dernière tranche du COMP ne sera pas versée en 2026. L'année 2026

sera, en effet, consacrée à l'achèvement du COMP. Le solde du COMP sera versé à l'issue, donc en 2027 en fonction de l'atteinte des objectifs.

- il s'agit également de minorer le montant de SCSP « *de toutes les mesures non pérennes, dites « actions spécifiques », ceci à titre conservatoire. Ces actions spécifiques seront traitées dans les notifications initiales et intermédiaires en 2026* ». Nous avons néanmoins maintenu toutes les actions spécifiques faisant l'objet d'une contractualisation ou engagement tel que pour le projet UID (Université Inclusive Démonstratrice), les IUF, PBO+, etc.

L'évolution à la baisse des financements de l'État hors SCSP provient notamment de la fin du financement de l'opération Avant-corps.

Compte tenu de ces différents éléments, **le budget initial 2026 global** présente un déséquilibre entre prévisions d'encaissements et prévisions de décaissements qui se traduit par **un solde budgétaire négatif de 15 805 505 euros**.

Ce solde budgétaire négatif se ventile de la manière suivante : 8 231 195 euros sur le budget dit « structurel » et 7 574 310 euros sur le budget des OPA. Compte tenu de ce qui a été dit plus haut, il convient d'expliciter cette « non-couverture » des dépenses structurelles par des recettes structurelles.

Ce déséquilibre sur le budget structurel est lié aux événements suivants :

- Les différents impacts sur la masse salariale : le GVT, l'inscription du relèvement de 4 points du taux de contribution au CAS Pension, la prise en charge du nouveau régime de Protection Sociale Complémentaire (PSC) ;
- L'inscription d'une subvention pour charge de service public en baisse par rapport au BR2 2025 de 1,6 M€ ;
- Le fléchissement de nos ressources propres.

Contrairement aux indications de la tutelle, et compte tenu du doute sur la conformité à l'accord du 8 avril 2024, la SCSP n'a pas été majorée d'une compensation partielle au titre du CAS Pensions et de la PSC, et dont le montant indicatif correspondrait à 40% du surcoût prévisionnel de la seule hausse du taux de contribution au CAS Pensions, soit, en ce qui nous concerne, un montant estimé à 600 000 euros.

Les OPA, quant à elles, tendront sur 2026 à impacter négativement notre trésorerie pour un montant de 7,5 M d'euros. Une distinction doit néanmoins être faite entre ce qui est de l'ordre des conventions de formation et de recherche qui présentent annuellement des décalages de trésorerie et enregistrent un solde budgétaire négatif de 4,1 millions d'euros en 2026, mais qui sont, au final, généralement totalement financées et du PPI dont les opérations de travaux sont, pour une grande partie, autofinancées et qui participent au solde budgétaire négatif à hauteur de 3,4 millions d'euros.

Le tableau des autorisations budgétaires ainsi présenté traduit bien les impacts que peuvent générer les OPA sur notre trésorerie ; la soutenabilité s'apprécie sur la durée de vie des projets et de la réalité de leur financement.

1.3 **Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine – tableau 3 pour information**

Analyse des dépenses par enveloppe et par destination

Masse Personnel

L'université a organisé dès 2022 une conférence sociale dont la démarche était de mieux reconnaître et valoriser l'investissement de ses personnels. Des mesures ont été déployées portant sur les thématiques suivantes : politique d'emploi et de rémunération des contractuels, primes et régimes indemnitaire, télétravail, formation et accompagnement des personnels enseignants et BIATS. L'établissement a également lancé un plan en faveur de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT 2024-2028) pour développer des actions en matière de prévention des risques professionnels et de bien-être au travail. Ces mesures portant sur l'amélioration des conditions d'emploi et de rémunération visent avant tout à conserver et fidéliser les personnels, ainsi qu'à garantir l'attractivité de l'établissement en matière d'emploi. L'année 2026 verra le prolongement de ces dynamiques déjà initiées.

. Par ailleurs, plusieurs facteurs d'évolution structurelle tels que l'impact du glissement vieillesse technicité (GVT) et des reclassements statutaires, la couverture des besoins stratégiques en ingénierie, en numérique, en sécurité et pour la vie étudiante viennent impacter la masse salariale. L'ensemble de ces mesures fait évoluer notre masse salariale globale de 3,3% en 2026. Une vigilance particulière est portée à la maîtrise de ce montant qui s'élève à près de 120 millions d'euros et représente 80,5% de notre budget.

L'université va poursuivre et améliorer son engagement en faveur de la réussite étudiante, dans le cadre de son plan d'action « La Réussite Partagée », notamment à travers le renforcement des dispositifs d'accompagnement individualisé tels que du tutorat, du soutien méthodologique et de la remédiation linguistique. Dans la perspective de l'accréditation des formations à l'horizon 2027, l'université poursuit l'évolution de son offre de formation, afin d'améliorer la qualité, la lisibilité et l'attractivité des formations. La sensibilisation de l'ensemble de la communauté universitaire (personnels et usagers) aux enjeux de la transition écologique constitue également un enjeu important et entre dans le cahier des charges du label DD&RS récemment obtenu par l'établissement. Afin d'accompagner ces transformations, la part des dépenses dévolue à la formation initiale et continue (D101 à D103) augmente de 3% avec un budget de 58 M€, soit presque la moitié du budget masse salariale. L'ouverture de la future « Maison de la Formation » (ex Maison du Directeur) constitue un signal fort de la volonté de l'établissement de mener à bien des efforts transversaux de réflexion en matière d'ingénierie pédagogique (en croisant Formations initiale, continue et professionnelle).

L'université développe une recherche ambitieuse, afin de mieux diffuser et valoriser les résultats de notre recherche et promouvoir le déploiement de la science ouverte. L'année 2026 verra l'achèvement du Plan Ambition Recherche lancé en 2022 destiné à accompagner la dynamique de nos unités de recherche. Ce plan s'organise autour de 4 volets : budgétaire (augmentation de la dotation de nos laboratoires), immobilier (création d'une Maison de la Recherche de 300 m²), RH (accompagnement des Directeurs d'unités et des gestionnaires, soutien au dépôt des projets). Un quart du budget masse salariale 2026 est destiné à la recherche (D111). Il augmente de 5% par



rapport à l'année précédente et représente près de 30 millions d'euros : cet effort traduit l'engagement volontariste de l'établissement en faveur de ses laboratoires et de la recherche dans toutes les disciplines représentées

La conférence sociale initiée en 2022 a permis à l'ensemble des personnels de connaître des améliorations en termes de valorisation personnelle et salariale. Les engagements pris ont été concrétisés avec la revalorisation des conditions de travail et des primes pour toutes les catégories de personnel : enseignants, enseignants-chercheurs et personnel BIATS. La masse salariale de l'ensemble des fonctions soutien et support représente un quart du budget et s'élève à 30 millions d'euros, soit une progression de 3%. Toutes les destinations ont bénéficié d'une évolution positive : 5% pour les personnels des bibliothèques (D105), 5% pour les personnels de l'immobilier (D114) et 2% pour les personnels du pilotage (D115).

La volonté de notre université est d'offrir à nos étudiants les moyens de la réussite, de conforter leur insertion, d'améliorer l'accès à la formation universitaire et de poursuivre les actions en faveur de la qualité de vie universitaire. En 2026, l'université va poursuivre ses efforts pour améliorer les conditions d'accueil, d'étude et de travail sur ses campus. La masse salariale consacrée au programme 231_Vie étudiante (D201 à D203) bénéficie d'un budget stable à 2 millions d'euros pour 2026.

Masse Fonctionnement

La part des dépenses consacrée au fonctionnement de l'établissement représente 15 % du budget. Elle s'élève à près de 23 millions d'euros pour l'exercice 2026, soit une hausse de 7% par rapport à l'année précédente.

L'université a engagé une réforme importante dans la structuration de son offre de formation en licence par un dispositif qui combine majeures et mineures permettant ainsi aux étudiants d'individualiser davantage leur parcours de formation et de faciliter leur orientation au début de leur cursus. Dans le prolongement des actions déjà engagées pour améliorer la qualité et l'attractivité des filières (développement de l'APC, création de nouveaux parcours, développement de doubles-diplômes, intégration d'enseignements en lien avec la TEDS et avec le Numérique, rénovation des dispositifs de professionnalisation, enrichissement de l'offre de modules facultatifs propres à favoriser la réussite des étudiants ...), l'université entend renforcer le pilotage de son offre de formation. En conséquent, le budget de fonctionnement dédié aux formations s'élève à 7,5 millions d'euros (D101 à D103), soit une hausse de 62% par rapport au budget 2025 et représente un tiers du budget global de fonctionnement.

Le label européen HRER (Human Resources Excellence in Research) engage l'université dans une démarche d'amélioration continue en matière de recrutement et de conditions de travail des chercheurs. L'année 2026 verra l'ouverture opérationnelle de la Maison de la Recherche, espace de 300 m² sur le site des Quais. Cet espace favorisera les échanges informels comme institutionnels et collaboratifs entre chercheurs, entre disciplines, entre chercheurs confirmés, masterants, doctorants et personnels administratifs. Par des locaux modernes, accueillants et fonctionnels, l'université confirme son engagement dans l'amélioration du cadre et des conditions de travail des enseignants-chercheurs, des chercheurs et des personnels d'appui à la recherche. Le budget de fonctionnement alloué à la recherche (D111) passe ainsi à près de 3 millions d'euros, soit une augmentation de 22% et représente 13% du budget global de fonctionnement.

Tout en réaffirmant sa politique volontariste en matière d'accessibilité des bâtiments et des campus, l'université entend intensifier ses actions pour l'accessibilité des savoirs et des contenus, notamment par le développement de nouveaux services numériques pour soutenir la réussite des étudiants en situation de handicap par une meilleure intégration dans les parcours de formation. L'université souhaite garantir un environnement accessible et inclusif au-delà des seules obligations réglementaires, et assurer le rôle de démonstrateur qui lui est confié par l'État aux termes du projet UID. Par ailleurs, l'université accompagne la transition écologique en soutenant les initiatives en matière de tri sélectif, de sobriété énergétique et de mobilités durables. Les dépenses de fonctionnement destinées aux fonctions soutien et support de l'établissement (D105 à D115) s'établissent à 11 M€. Ces postes de dépenses représentent près de la moitié du budget global de fonctionnement mais font également l'objet d'un pilotage scrupuleux : elles connaissent ainsi une baisse de 10% pour l'année 2026.

L'université s'est également engagée dans une politique de solidarité visant à faire de la lutte contre les précarités étudiantes l'une de ses priorités. Cela se traduit par le soutien aux projets associatifs comme l'épicerie sociale et solidaire étudiante, la mise en place de distributeurs de protections périodiques dont le nombre a doublé en 2025 et le dispositif « Take Care » qui propose deux produits d'hygiène gratuits par mois, des actions de promotion de la santé et le prêt d'ordinateurs portables. La vie étudiante est également soutenue par le développement de projets culturels, artistiques ou sportifs. Le « 1/3 Lieu », nouvel espace de 1200 m² a été inauguré sur le campus de la Manufacture des Tabacs début novembre 2025 pour accueillir l'ensemble de la communauté universitaire. Ce tiers-lieu regroupe de vastes espaces de restauration, de co-working, de détente, de travail, d'activités artistiques et culturelles. Le budget de fonctionnement du programme « Vie étudiante » bénéficie d'un budget de 1.5 millions d'euros, soit 6% du budget global de fonctionnement. Il se décline en aides directes à nos étudiants pour 326 400 € (D201) et un peu plus d'un million d'euros est budgété pour les politiques de santé, de prévention et pour les activités culturelles et sportives (D203).

Masse Investissement

Les résultats positifs capitalisés permettent à l'université d'engager à moyen terme les projets prioritaires et de poursuivre les opérations de travaux prévues au Programme Pluriannuel d'Investissement. La part des dépenses d'investissement pour 2026 s'élève à 6.4 millions d'euros et représente 4% du budget global de l'établissement.

L'université oriente clairement ses investissements vers ses missions prioritaires. Les principales destinations fonctionnelles impactées concernent ainsi les investissements pour la formation initiale et continue dont le budget a doublé et passe à 447 K€ (D101), pour la recherche d'un montant de 68 K€ (D111) avec un budget qui évolue de 28% et pour les activités destinées aux étudiants dont le budget a plus que doublé et passe à 164 K€ (D203).

Afin de renforcer l'accessibilité des espaces aux étudiants, de promouvoir la réussite de nos étudiants et d'intégrer dans de bonnes conditions les nouveaux personnels, la question de l'espace et la préservation d'un patrimoine bâti de très bonne qualité reste une priorité politique. La pression actuelle sur les locaux exige donc le développement de la surface disponible en finalisant des chantiers amorcés et en améliorant l'espace existant. L'année 2026 verra l'achèvement de plusieurs opérations majeures initiées dans le cadre du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI), notamment en matière de rénovations, de relocalisations des services, de travaux d'accessibilité et

de sécurisation des bâtiments. Ces projets étaient inscrits dans une logique d'amélioration durable des conditions d'accueil et de travail.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI 2024-2028) dans lequel la formation, la recherche, la qualité de vie universitaire et la transition écologique ont été définies comme des axes forts a été étoffé par un schéma directeur énergie et un schéma directeur développement durable.

La restructuration de nos campus permet de nouveaux usages et de nouveaux services et les projets immobiliers suivants sont prévus en 2026 :

- L'aménagement de la MC3, maison commune de Lyon 3, qui va accueillir les services aux étudiants en matière de santé et de handicap.
- L'ouverture d'un tiers-lieu de 400 m² sur les quais, similaire au « 1/3 Lieu » de la Manufacture des Tabacs.
- L'ouverture de la Maison de la Recherche sur le site des quais, au service de la recherche, de sa valorisation et de la médiation scientifique.
- La transformation de la maison du directeur de la Manu en « Maison de la Formation », visant à favoriser les échanges transversaux notamment dans le domaine de l'ingénierie de formation, initiale, continue et professionnelle.
- Le réaménagement des espaces d'accueil de la Manufacture des Tabacs avec l'ouverture en septembre 2026 d'un espace intégralement dédié aux déclinaisons opérationnelles du plan d'action « La Réussite Partagée »

Dans le domaine du numérique, le Plan Ambition Numérique se poursuivra avec un effort soutenu d'investissement et l'année 2026 sera marquée par :

- La modernisation des infrastructures réseau et des systèmes d'information, pour garantir robustesse, évolutivité et qualité de service
 - La sécurisation renforcée du système d'information, en réponse à des menaces croissantes, avec une attention particulière portée à la cyber sécurité et à la gouvernance des données.
- L'année 2026 verra également le déploiement vers le nouveau système d'information financière SIFAC+ avec une mise en production prévue en janvier 2027.

Analyse des recettes par origine de financement

Financements publics (FD010 – FD070 à FD110)

Les recettes inscrites au budget initial 2026 doivent correspondre aux encaissements prévus sur l'exercice, indépendamment de la naissance de la créance. Lors des notifications budgétaires, les composantes sont sensibilisées sur le fait qu'une attention particulière doit être apportée aux encaissements de nos recettes et que la soutenabilité de notre budget en dépend. Le travail engagé sur l'exhaustivité de la facturation et le renforcement du suivi du recouvrement de nos recettes sera donc poursuivi.

La dotation ministérielle 2026 allouée pour le programme 150_Formations supérieures et recherche universitaire et pour le programme 231_Vie étudiante est estimée à **104 millions d'euros**. Cette subvention pour charge de service public (FD010) représente 78% des recettes globales qui s'élèvent à 132,5 millions d'euros. L'ensemble des autres financements publics s'élèvent à près de 3 M€ et représentent 4% des ressources de l'établissement. À noter que ces autres subventions proviennent de l'État, de l'ANR, de la Région, de l'Union Européenne ou encore d'autres collectivités (FD070 à FD

110) et sont gérées dans le cadre de contrats pluriannuels. Les 18% restants proviennent des ressources propres de l'établissement.

Ressources propres (FD020 à FD060 et FD110 à FD130) :

Après plusieurs années de gel des droits d'inscription dans les établissements publics de l'enseignement supérieur, les droits d'inscription ont augmenté depuis 2024 en s'indexant sur l'inflation. Cependant, pour 2026, les recettes liées aux droits d'inscription nationaux sont estimées à près de 4 millions d'euros, soit une baisse de 5% par rapport à l'année précédente (FD020). Cette baisse correspond notamment aux droits d'inscription perçus dans le cadre des diplômes de l'Université et que les composantes sous-estiment parfois.

L'université, confrontée à une faible dotation chronique qui constitue un obstacle majeur à son développement, entend accélérer sa politique de diversification de ses ressources propres.

En matière de formation continue, l'université va promouvoir son offre de formation et élaborer une véritable stratégie commerciale, en s'appuyant sur des compétences nouvelles et en renforçant ses instruments de pilotage. Les recettes générées par la formation continue dont les contrats d'apprentissage, les diplômes d'établissement et la VAE sont estimées à 17 millions d'euros (FD030), soit 71% de l'ensemble des ressources propres de l'établissement. Ce chiffre reflète le dynamisme de notre modèle économique et la redynamisation de l'activité de formation continue a d'ores et déjà fait l'objet de plusieurs mesures :

- Révision des dispositifs de valorisation de l'activité (Référentiel, VAE, intéressement).
- Réorganisation des services d'appui, avec l'extension du périmètre d'activité du service commun de la formation continue « FC3 ».
- Renfort des moyens humains via le soutien financier du COMP, en particulier autour des fonctions d'ingénieries pédagogique et commerciale.
- Travaux sur le modèle économique des parcours en FC engagés cette année, à partir des éléments des comptabilités analytique et budgétaire. Les modalités de fixation des tarifs seront ainsi discutées avec les composantes.

L'établissement entend aussi favoriser le développement des formations en alternance, co-construites avec le monde professionnel. Toutefois, ces formations doivent se faire dans le respect du plafond d'heures attribué à chaque composante et en tenant compte de leur équilibre économique en coûts complets. Des redéploiements, tant en formation initiale comme en formation continue, sont toutefois encouragés pour favoriser des projets innovants ou des développements nouveaux au sein de diplômes existants. L'établissement a pérennisé des dispositifs actuels d'aide à la réussite notamment l'Ecole de la Réussite de la Faculté de Droit initiée dans le cadre des projets « Nouveaux cursus à l'université » (NCU), visant une meilleure prise en compte de la diversité des étudiants qui arrivent en premier cycle de l'enseignement supérieur.

L'université souhaite engager une politique de valorisation de ses locaux afin d'optimiser l'usage de ses espaces et de renforcer leur attractivité. Elle entend ainsi mieux répondre aux besoins de la communauté universitaire tout en développant de nouvelles opportunités d'accueil, de partenariats et de ressources propres.

Au niveau de la recherche, l'université envisage de déployer une politique ambitieuse d'accompagnement de ses enseignants-chercheurs dans la réponse aux appels à projet (AAP) européens, dans la veille sur les principaux AAP et de créer un environnement propice à une augmentation significative du nombre de dépôts et de réussites à ces AAP.

Quant au volume de la taxe d'apprentissage (FD040), on constate une baisse avec une prévision très prudente de recettes cumulées de l'ordre de 794 000 euros pour 2026, soit une baisse d'environ 15%.

L'ensemble des ressources propres générées représentent 18% des recettes globales de l'établissement, soit 24 millions d'euros en valeur absolue.

2 – Équilibre financier

2.1 Tableau d'équilibre financier – tableau 4 pour vote

Le tableau d'équilibre financier permet de déterminer la variation de la trésorerie prévue en 2026. Cette variation de trésorerie résulte, d'une part, du solde budgétaire découlant du tableau des autorisations budgétaires (tableau 2) et, d'autre part, des opérations de trésorerie qui ne sont pas des opérations budgétaires, mais affectent la trésorerie.

Les opérations pour compte de tiers indiquées dans le tableau correspondent aux Bourses AMI. Elles se neutralisent, car les prévisions d'encaissements sont égales aux prévisions de décaissements. Ainsi, ces opérations, qui s'élèvent à 660 000 euros en encaissements comme en décaissements n'ont aucun impact sur la trésorerie de l'établissement qui est affectée par le seul solde budgétaire de **15 805 505 euros**. Notre trésorerie non fléchée se trouve prélevée de 14 534 193 euros et notre trésorerie fléchée de 1 271 312 euros.

2.2 Tableau des opérations pour compte de tiers – tableau 5 pour information

Ce tableau retrace les opérations traitées, en comptabilité générale, uniquement en comptes de tiers (classe 4), s'agissant d'opérations gérées par l'Université pour le compte de tiers.

À ce titre sont retracées les bourses AMI qui constituent un dispositif d'intervention « transparent » géré par l'université sur financement de l'État.

L'absence de marge de manœuvre sur de telles opérations justifie leur exclusion du tableau des autorisations budgétaires et participe, en cas de déséquilibre entre les encaissements et les décaissements, à la variation de trésorerie. Elles figurent ainsi sur une ligne du tableau d'équilibre financier évoqué ci-dessus.

3 – Analyse de la soutenabilité

3.1 Tableaux de situation patrimoniale – tableau 6 pour vote

Le tableau relatif à la situation patrimoniale présente le budget de l'établissement sous l'angle de la comptabilité générale. Ce document se veut donc différent du tableau des autorisations budgétaires et du tableau d'équilibre financier, mais reste néanmoins complémentaire et permet une analyse globale de la situation budgétaire et financière de notre établissement. Il permet de présenter l'impact prévisionnel en droits et obligations constatés de l'évolution de nos charges et nos produits.

Le compte de résultat prévisionnel présente les dépenses de fonctionnement et de personnel ainsi que les recettes de fonctionnement.

Les dépenses mentionnées dans le compte de résultat prévisionnel sont complétées des dotations aux amortissements et provisions pour **6 120 000 euros**. De la même manière, les recettes correspondent à celles du tableau des autorisations budgétaires auxquelles est ajoutée la quote-part de reprise des financements rattachés à des actifs pour **3 400 000 euros** et d'un volume estimatif de produits à recevoir de **7 036 917 euros**.

À ce stade, le compte de résultat prévisionnel permet de déterminer que le budget 2026 génère un résultat prévisionnel négatif de **5 801 622 euros**.

Ce résultat est négatif au niveau du budget structurel (-2 089 093€) et négatif au niveau des opérations pluriannuelles (-3 712 529€).

Le taux de rigidité, ou ratio Dizambourg, est un indicateur réglementaire important qu'il convient de suivre. Il mesure la part des charges de personnel sur le total des produits encaissables, et indique le poids des charges incompressibles. Il est important de noter que pour 2026, il atteint les **84,93%** et que, par conséquent, il se situe au-dessus du seuil d'alerte qui est de 83%. **C'est toutefois une conséquence mécanique et logique de la non-compensation de mesures pourtant décidées par l'État** (notamment hausse du prélèvement pour le CAS pension et prise en charge par l'université du nouveau régime de protection sociale complémentaire) pour ce qui concerne la masse salariale de l'université.

Le résultat prévisionnel issu du compte de résultat prévisionnel permet également de déterminer la capacité d'autofinancement (CAF) ou l'insuffisance d'autofinancement (IAF) de l'établissement. Pour l'exercice 2026, l'IAF est valorisée à **- 3 081 622 euros**, elle constitue un déficit de trésorerie qui ne permettra pas de financer des dépenses d'investissement exclusivement sur ressources propres.

Ce montant d'IAF est porté en ressources [au tableau de financement prévisionnel abrégé](#), qui détaille quant à lui les dépenses et recettes d'investissement.

Parmi les ressources, sont notamment inscrites les subventions d'investissement relatives aux opérations immobilières suivantes :

- 100 K€ pour l'opération transition énergétique du Bâtiment Chevreul,
- 532 K€ pour l'opération de l'Avant-Corps (1/3 Lieu)
- 70 K€ pour la sécurité et la vidéoprotection des Campus ainsi que le renforcement des dispositifs vidéo de Bourg,

L'ensemble des ressources qui s'élève à **701 960 euros** ne permet pas de couvrir les emplois en investissement (hors IAF) qui se montent à **6 388 926 euros** dont **4 094 840 euros** au titre du PPI, ce qui génère un prélèvement sur notre fonds de roulement de **8 768 588 euros**.

3.2 Plan de trésorerie – tableau 7 pour information

Ce document, établi pour l'intégralité de l'exercice, permet d'évaluer le montant mensuel des encassements et décaissements prévisionnels et le solde de trésorerie de fin de mois.

Le solde initial correspond à celui porté au dernier budget rectificatif de l'exercice 2025, à savoir **32 691 241 euros**. La prévision de la variation 2026 s'élève à **15 805 505 euros**, la trésorerie en fin d'exercice devrait s'établir à **16 885 736 euros**.

3.3 Tableau des opérations liées aux recettes fléchées – tableau 8 pour information

Dans le cadre de l'exécution du Décret GBCP, les recettes sont à distinguer, selon deux catégories, les recettes globalisées et les recettes fléchées.

Par principe, les recettes sont dites globales.

Par exception, les recettes peuvent être fléchées. Dans ce cas, elles correspondent à des ressources de l'établissement dont l'utilisation est prédéterminée. Elles sont destinées à la réalisation d'opérations ou au financement de certaines natures de dépenses bien identifiées auxquelles sont liées des AE et des CP et ne peuvent faire l'objet d'aucune autre utilisation.

La réglementation nécessite un tableau de suivi des opérations liées à ces recettes dans le Budget initial et les Budgets Rectificatifs, un suivi particulier en termes de volume de trésorerie d'une année sur l'autre et leur traçabilité en particulier en encaissement dans le tableau budgétaire et dans le plan de trésorerie.

On retrouve également les opérations liées aux recettes fléchées dans le tableau d'équilibre financier, car elles peuvent expliquer un déséquilibre budgétaire, au titre d'un ou plusieurs exercices, lié au décalage temporel entre le décaissement des dépenses et l'encaissement des recettes fléchées les finançant, et solliciter des besoins en Trésorerie différents sur plusieurs exercices en raison de ce même décalage.

Dans notre établissement, seules les recettes **ERASMUS mobilités, les contrats européens MERGING et JANUS, le centre d'excellence sécurité défense – label DGRIS, GRADUATE + et les ANR AMI SHS sont fléchées** et font l'objet d'un suivi particulier. Un décalage entre les décaissements et les encaissements génère en 2025 un solde budgétaire déficitaire de 1 271 312 euros.

3.4 Tableau des opérations pluriannuelles – tableau 9 pour vote, tableau 10 détaillé pour information

Tant en prévision qu'en exécution, le suivi des opérations pluriannuelles concerne autant les dépenses que les recettes et permet, en conséquence, d'apprécier la soutenabilité de ces opérations sur leur durée.

La présentation est détaillée par opérations, regroupées selon qu'il s'agit de contrats de recherche, d'enseignement ou du programme pluriannuel d'investissement. Le montant de chacun de ces regroupements évolue constamment puisque des contrats se mettent régulièrement en place alors que

d'autres se terminent tout aussi régulièrement. À ce stade de l'élaboration du BI 2026, le montant du PPI s'élève à 41,3 M€ (mais il est programmé, pour certaines opérations, jusqu'à 2030), celui des contrats de recherche à 5,6 M€ et celui des contrats d'enseignement à 6,7 M€. Sur un total de près de 53,7M€, le montant des engagements prévisionnels 2026 se monte à 11,3 M€ et celui des crédits de paiement à 11,2 M€.

Parmi les opérations d'importance figurent les travaux liés à la réhabilitation du bâtiment Chevreul et de la BU. La mise en œuvre de cette dernière opération reste conditionnée à l'obtention de subventions dans le cadre du CPER 2028-2032.

Ce tableau permet donc d'éclairer et de justifier une partie des montants inscrits tant en dépenses qu'en recettes dans le tableau des autorisations budgétaires. Il permet en outre de mesurer nos engagements et leurs impacts financiers sur plusieurs exercices.

En effet, les informations données au titre des montants des opérations, de l'exécution des exercices antérieurs à 2026 et de l'exercice 2026, font apparaître les soldes à engager, à payer et à encaisser totaux sur les exercices 2026 et ultérieurs. Ces soldes résultent de la différence entre le coût total prévisionnel de l'opération et l'exécution constatée depuis l'exercice de démarrage de l'opération jusqu'à 2026 inclus. Il donne une visibilité sur les engagements juridiques et les décaissements qui restent à réaliser au vu du coût total de l'opération.

À ce titre, au-delà de 2026, le tableau 9 agrégé soumis au vote du CA fait apparaître des **restes à engager** à hauteur de **42 375 159 euros** dont 37,1 M€ pour le seul PPI. Le détail des opérations immobilières mises en place figure à la page 13 de la liasse budgétaire.

4 – La synthèse budgétaire et comptable

Ce tableau, soumis pour information aux administrateurs, permet de faire le lien entre la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale.

Il retrace de manière consolidée tous les indicateurs évoqués précédemment (restes à payer, fonds de roulement, trésorerie, CAF, résultat, autorisations d'engagement) en indiquant leur niveau initial, le flux généré par le budget initial et les soldes finaux qui en résultent.

Au vu de l'ensemble de ces indicateurs, on constate que la situation financière de l'établissement se dégrade eu égard au niveau final de fonds de roulement et de trésorerie. Elle est notamment impactée par la baisse de nos produits qui ne couvrent plus nos charges et, par conséquent, par notre insuffisance d'autofinancement.

En conclusion, au vu des éléments détaillés, le projet de budget initial 2026 reflète les défis structurels et conjoncturels auxquels l'établissement est confronté. Il s'inscrit dans un cadre budgétaire national extrêmement contraint, marqué par des obligations croissantes non compensées par l'État. Malgré un déséquilibre budgétaire prévisionnel global de 15,8 millions d'euros, majoritairement attribuable à des charges structurelles croissantes, la gestion rigoureuse et en responsabilité permet de maintenir une trajectoire financière globalement soutenable.

En l'état des prévisions de recettes et de dépenses, les conditions permettant d'apprécier la soutenabilité, fixées par l'arrêté prévu à l'article R. 719-61, sont partiellement réunies :

- a) Le nombre de jours de trésorerie est de **42,4 jours** et donc supérieur à 30 jours ;
- b) Le nombre de jours de fonds de roulement est de **54,1 jours** et donc supérieur à 15 jours ;
- c) Les charges de personnel représentent **84,93%** des produits encaissables, soit plus de 83%.

Niveau du ratio Dizambourg selon les hypothèses suivantes :

- *Si dotation SCSP de 40% pour compenser l'augmentation de 4 points du taux de contribution au CAS Pension (selon les indications actuelles) = 84,56%*
- *Si dotation SCSP de 100% pour compenser l'augmentation de 4 points du taux de contribution au CAS Pension + 100 % pour la prise en charge du nouveau régime de Protection sociale complémentaire = 83,78%*

Il convient également de rappeler comme le Président Gilles Bonnet l'a largement évoqué ces derniers jours, notamment par voie de presse, que :

- L'Université Jean Moulin Lyon 3 est l'une des universités **les moins dotées en France** au titre de la subvention pour charge de service public (SCSP) ;
- Cela représente environ **3 900 € par étudiant** ;
- L'université se situe ainsi à la **67^e place sur 71** dans le classement des universités en France selon ce critère.
- Un **abondement de l'ordre de 20 à 30 M€** de la SCSP serait nécessaire pour rétablir l'équité financière.

Face à cette situation, la gouvernance interpelle les pouvoirs publics car elle ne souhaite rompre avec ce que l'on pourrait nommer le « syndrome du bon élève », habitué à (très) bien faire avec le peu de moyens qu'on lui concède. Puisque notre université remplit de façon exemplaire l'intégralité de ses missions de service public, puisqu'elle est reconnue, à toutes les échelles, comme une université de référence, elle mérite une considération nouvelle se traduisant par un rattrapage progressif de sa sous-dotation « historique ». Il s'agit pour notre communauté universitaire d'un enjeu majeur et d'une requête légitime.

**Délibération n° D2025-12-04-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 16 décembre 2025**

Vu le code de l'éducation notamment les articles L. 712-2 et suivants, L. 841.5 et D. 841-2 à D. 841-11 ;
Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu le décret n°2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la CVEC ;
Vu le décret n°2024-777 du 08 juillet 2024 codifié portant modification de la répartition du produit de la contribution de vie étudiante et de campus ;
Vu le décret n°2022-1509 du 1^{er} décembre 2022 portant modification des dispositions relatives à la CVEC,
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,
Vu la circulaire n°2019-029 du 20 mars 2019 qui précise les services éligibles dont les missions portent sur la vie étudiante et de campus dans les établissements d'enseignement supérieur ;
Vu la circulaire du 23 mars 2022 relative à l'engagement, encouragement et soutien aux initiatives étudiantes ;
Vu la délibération n° D2025-03-09-sco du conseil d'administration du 11 mars 2025 approuvant les règles de gestion des fonds CVEC et la composition de la commission CVEC ;
Vu l'avis favorable de la commission CVEC réunie le 21 novembre 2025 concernant la programmation des fonds CVEC pour l'année 2026,
Vu l'avis de la CFVU du 2 décembre 2025.

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

Le CA vote chaque année, après avis de la CFVU, la programmation des projets et des actions financés, ainsi que le bilan des actions conduites et financées par la CVEC.

La programmation doit se faire en lien avec les services chargés de la vie étudiante, les représentants des étudiants du CA et du Conseil académique, les associations d'étudiants, le Crous et des personnalités extérieures. Dans ce cadre, une commission CVEC rend chaque année un avis sur les projets et actions prévisionnels accompagné d'une ventilation budgétaire, qui seront approuvées par le CA au moment du vote du budget initial de l'exercice N+1 en décembre de l'année N.

La commission CVEC s'est réunie le 21 novembre 2025 et a donné un avis favorable sur la programmation des fonds CVEC pour l'année 2026, qui répond aux priorités stratégiques suivantes :

- Lutter contre la précarité étudiante ;
- Améliorer la santé des étudiants et l'accès aux soins ;
- Dynamiser la vie étudiante ;
- Impliquer l'ensemble des acteurs de l'université ;
- Maintenir la qualité de service aux étudiants.

Décide

d'approuver la programmation de la répartition des dépenses des recettes prévisionnelles des fonds CVEC pour l'année 2026, telle que présentée en annexe de la présente délibération.

La présente délibération a été adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 24
- ✓ Nombre de voix pour : 24
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

Lyon, le 16 décembre 2025

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration



Marc BONINCHI



Programmation des fonds CVEC 2026

Université Jean Moulin Lyon 3



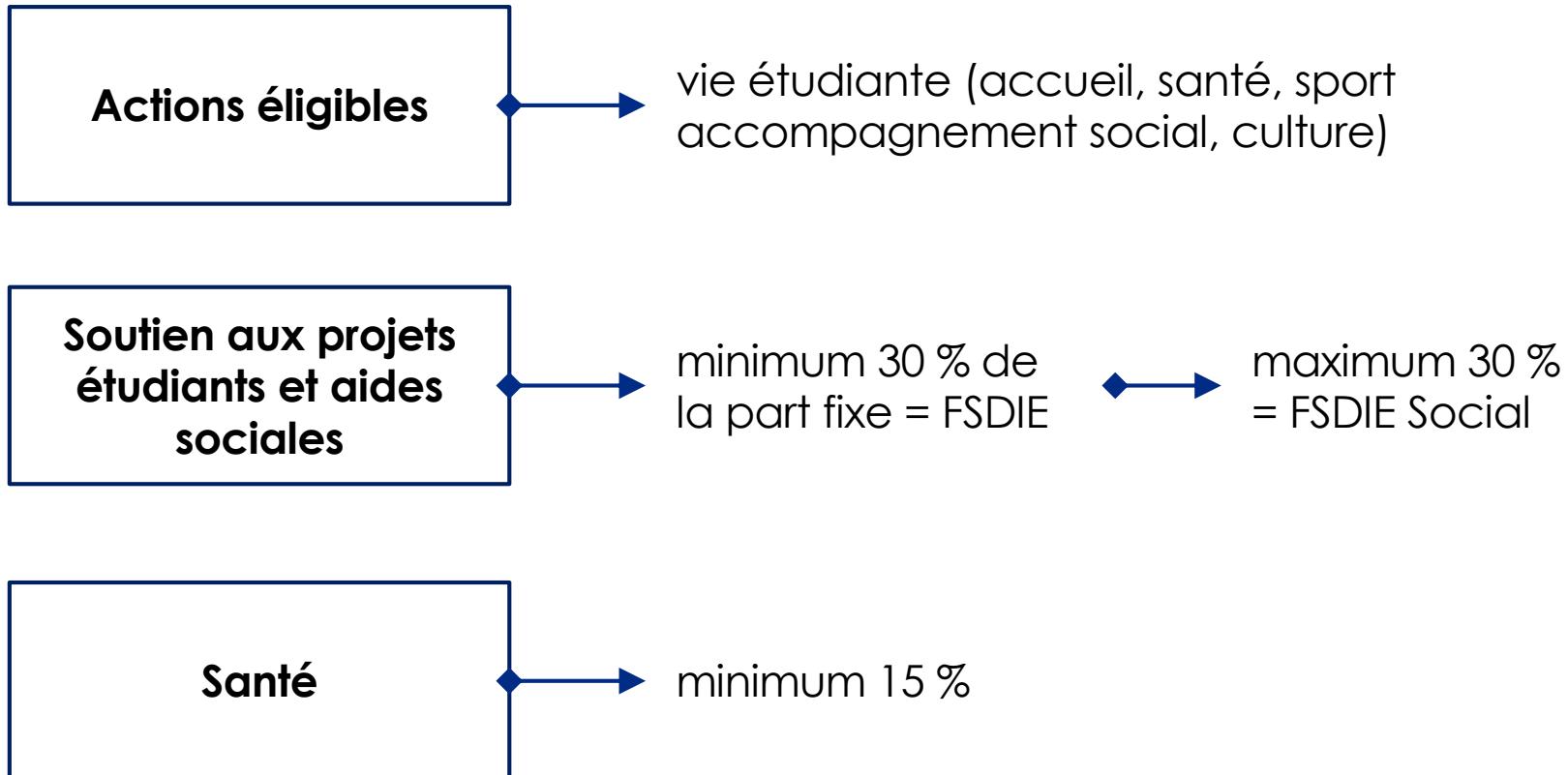
Commission CVEC du 21 novembre 2025





Rappel des obligations réglementaires

Commission CVEC du 21 novembre 2025





Contraintes budgétaires 2026

Commission CVEC du 21 novembre 2025

Incertitudes quant au montant des recettes

- Visibilité sur la part fixe (46 € / étudiant)
- Incertitude sur la part variable

Contexte financier de l'établissement

- PLF pour l'ESR : inflation, mesures Guérini, CAS Pensions, PSC (protection sociale complémentaire)
- Recours aux fonds propres de l'établissement réduit



Priorités stratégiques pour 2026

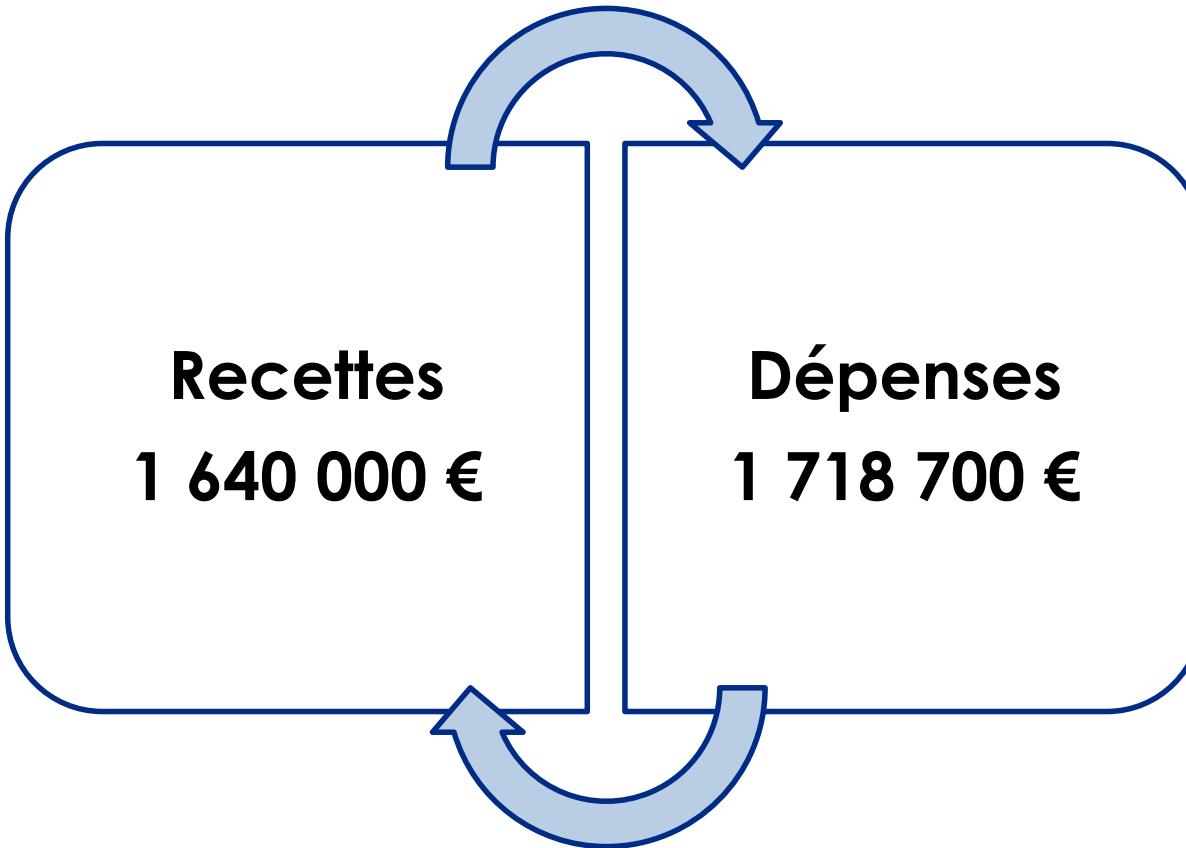
Commission CVEC du 21 novembre 2025

- Lutter contre la précarité étudiante** → Poursuivre les actions de lutte contre les précarités (numérique, menstruelle, hygiène, alimentaire...)
- Améliorer la santé des étudiants et l'accès aux soins** → Renforcer les actions en sus des 15 % : santé mentale, VSS, inclusion et handicap
- Dynamiser la vie étudiante** → Poursuivre le soutien au développement des associations étudiantes (subvention annuelle de 300 € / association), budget participatif
- Impliquer l'ensemble des acteurs de l'université** → Co-financer des projets avec les services et les composantes de l'université ainsi qu'avec des ressources extérieures
- Maintenir la qualité de service** → Continuer d'offrir aux étudiants un accès de qualité aux infrastructures sportives, culturelles et associatives (1/3 lieu) ainsi qu'à la BU (cf. horaires d'ouverture)



Prévisions des recettes et dépenses 2026

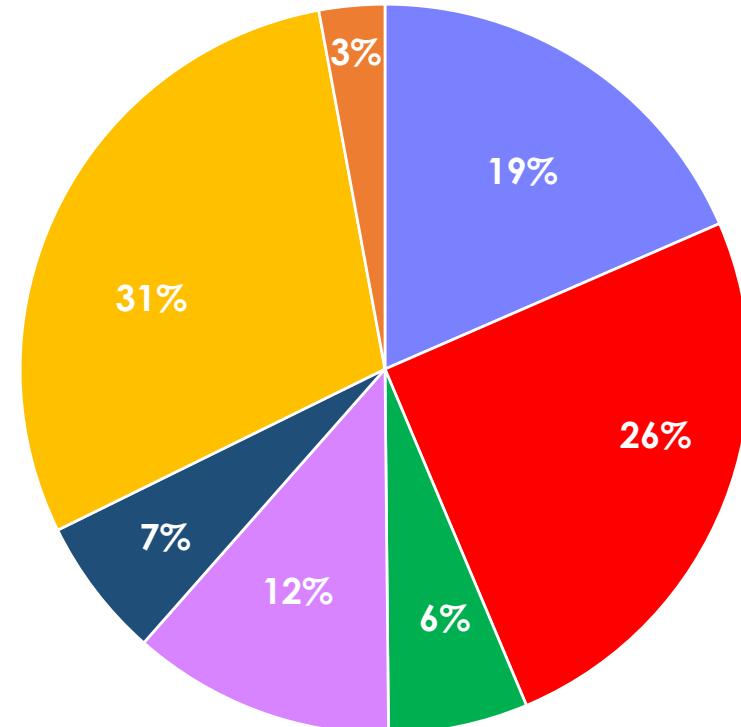
Commission CVEC du 21 novembre 2025





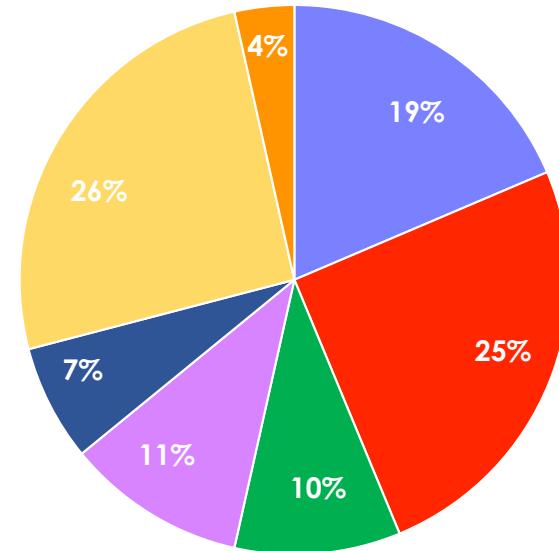
Proposition de répartition des dépenses (1/3)

Commission CVEC du 21 novembre 2025



- FSDIE
- SANTÉ
- ACCOMPAGNEMENT SOCIAL
- CULTURE
- SPORT
- ACCUEIL
- NOUVELLE ENVELOPPE PROJETS

*Rappel de la
programmation 2025*

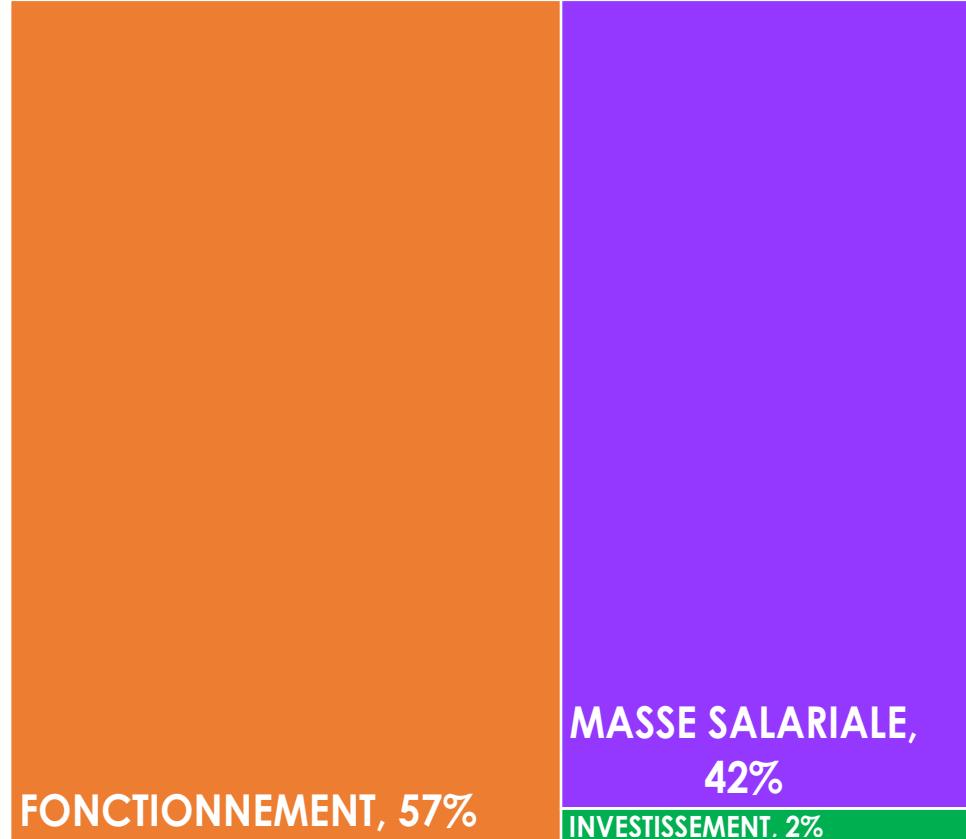


- FSDIE
- SANTÉ
- ACCOMPAGNEMENT SOCIAL
- CULTURE
- SPORT
- ACCUEIL
- NOUVELLE ENVELOPPE PROJETS

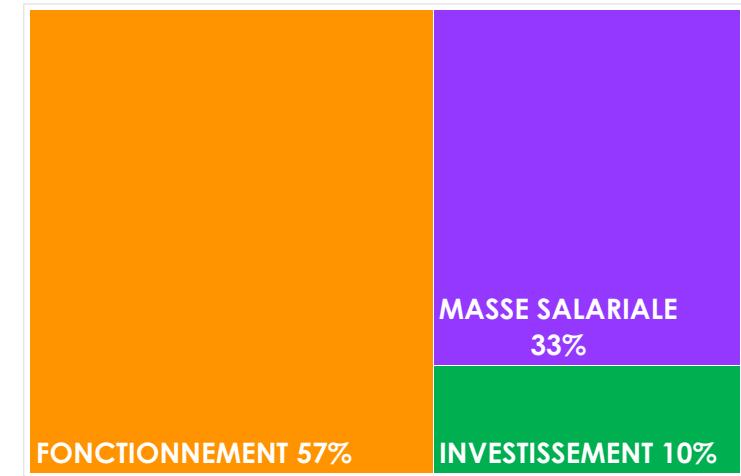


Proposition de répartition des dépenses (2/3)

Commission CVEC du 21 novembre 2025



*Rappel de la
programmation 2025*





Proposition de répartition des dépenses (3/3)

RECETTES PRÉVISIONNELLES		1 640 000 €	Observations
DÉPENSES (cadre MESR)	100%	1 718 700 €	
FSDIE	19%	317 500 €	30% part fixe
FSDIE Initiatives		222 300 €	
FSDIE Social		95 200 €	
SANTÉ	26%	432 900 €	Min 15%
Fonctionnement SSE		426 300 €	
AAP (médiation animale, ma pause psy, Dry January...)		6 600 €	
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	6%	106 300 €	
Lutte contre les précarités (numérique, hygiène, menstruelle...)		102 400 €	
AAP (Clinique juridique...)		3 900 €	
CULTURE	12%	200 300 €	
Fonctionnement activités culturelles		133 500 €	
AAP (Meraki, ateliers, concerts, biennale des Comics, boîte à livres...)		66 800 €	
SPORT	7%	107 000 €	
Fonctionnement des activités sportives (locations, matériels, assurances...)		107 000 €	
AAP			
ACCUEIL	31%	504 700 €	
Amélioration de l'accueil dans des dispositifs structurants (BU, BAIP, CIDO, Journée d'accueil, Forum Jobs d'été...)		393 000 €	
Soutien à la vie associative et de campus		73 000 €	
AAP (Journée solidarité, ambassadeurs, accueil étudiants internationaux...)		38 700 €	
NOUVELLE ENVELOPPE PROJETS	3%	50 000 €	Proposition
	SOLDE	-78 700 €	

**Délibération n° D2025-12-05-rh
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 16 décembre 2025**

Vu le code de l'éducation notamment les articles L. 712-3 et suivants ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu l'avis du CSAE du 11 décembre 2025.

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver le rapport social unique 2025 annexé à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 25
- ✓ Nombre de voix pour : 25
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

Lyon, le 16 décembre 2025

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration**



Marc BONINCHI

RAPPORT SOCIAL UNIQUE



HISTORIQUE
2022-2024



PRÉAMBULE

Document réglementaire, le Rapport Social Unique (ou RSU) a remplacé le bilan social produit les années antérieures (décret paru le 30 novembre 2020). Il s'appuie sur une base de données sociales qui contient près de 200 indicateurs fixés par l'arrêté du 7 mai 2021 et qui regroupe des informations se rapportant aux emplois, recrutements, parcours professionnels, formations, rémunérations, santé et sécurité au travail, organisation du travail, action sociale et dialogue social.

Le RSU est un outil de connaissance partagée, utile à l'ensemble de la communauté. Il alimente le dialogue social sur la base d'informations transparentes et accessibles à chacun dans l'établissement. Il apporte des éléments de suivi et d'analyse de la mise en œuvre de notre projet d'établissement dans ses dimensions ressources humaines, politique sociale et qualité de vie au travail. C'est ainsi un outil en appui à la construction de la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines. Il offre également une vision temporelle des indicateurs, avec un historique de 3 ans, de 2022 à 2024.

Notre établissement pilote une masse salariale soumise à un double plafond, en euros et en emplois, qui représente 80% du budget sur charges de fonctionnement ; elle atteint 112 millions d'euros sur l'année 2024, dont près de 6,6 millions consacrés au régime indemnitaire et à l'intéressement.

La dotation de l'État est de 1 248 emplois. A celle-ci s'ajoute un plafond de 194 emplois sur ressources propres. C'est donc un plafond de 1 442 emplois qui est voté par le conseil d'administration et consommé à 97,4% pour assumer notamment ses missions de formation, d'insertion et de recherche.

Derrière cette notion d'emplois, on trouve 1 495 personnes (hors contrats étudiants), pour moitié des enseignants et des chercheurs, pour moitié des personnels administratifs et techniques. De plus, près de 2 300 professionnels extérieurs interviennent dans nos formations. Les femmes représentent 53% des effectifs enseignants contre 47% pour les hommes, avec des variations selon le corps. On compte 66% de femmes chez les personnels administratifs avec là encore des différences entre filières et catégories.

SOMMAIRE (1 / 2)

Données de cadrage 6

L'Université Jean Moulin Lyon 3 en quelques chiffres	7
Étudiants par cursus et par discipline	8
Personnels enseignants des établissements de l'enseignement supérieur	9
Personnels BIATS des établissements de l'enseignement supérieur	10
Taux d'encadrement : nombre de titulaires pour 1 000 étudiants	11

Thème 1 : Emploi 12

Emplois : Plafond et consommation	13
Ensemble du personnel : évolution des effectifs	14
Ensemble du personnel : répartition femmes / hommes en effectif et ETP	15
Ensemble du personnel non rémunéré par l'université.....	16
Emploi de personnels en situation de handicap	17

a. Le personnel ENSEIGNANT 18

Enseignants selon le statut et le corps : historique	19
Zoom sur les enseignants chercheurs : proportion des femmes selon le corps et le grade	20
Enseignants par groupe de disciplines CNU	21
Enseignants par discipline CNU	22
Enseignants par composante	23
Enseignants : ancienneté à l'université Jean Moulin	24
Enseignants par tranche d'âge et par sexe	25
Zoom sur les enseignants de 55 ans et plus	26
Enseignants : nombre de demandes d'autorisation d'exercice d'une activité accessoire	27
Professeurs invités par origine : historique	28
Vacataires d'enseignement : historique	29

b. Le personnel BIATS 30

BIATS par statut, filière et catégorie : historique	31
Zoom sur la filière AENES : historique pour les titulaires	32
Zoom sur la filière BIBLIOTHEQUE : historique pour les titulaires	33
Zoom sur la filière ITRF : historique pour les titulaires	34
BIATS dans les composantes	35
BIATS : ancienneté à l'université Jean Moulin	36
BIATS par tranche d'âge, statut et sexe	37
Zoom BIATS titulaires par tranche d'âge, catégorie, filière et sexe	38
Zoom BIATS contractuels par tranche d'âge, catégorie, filière et sexe	39
Zoom sur les BIATS titulaires de 55 ans et plus	40
BIATS exerçant une activité accessoire	41

Thème 2 : Recrutements 42

a. Le personnel ENSEIGNANT 43

Enseignants titulaires : recrutements internes et externes	44
Enseignants : historique des recrutements	45
Professeurs d'université : motifs de recrutement	46
Maîtres de conférences : motifs de recrutement	47
Enseignants du second degré : motifs de recrutement	48

b. Le personnel BIATS 49

BIATS : postes publiés comme vacants, candidatures reçues et postes pourvus	50
BIATS : historique des recrutements	51
BIATS titulaires : motifs de recrutement	52

Thème 3 : Parcours professionnels 53

a. Mobilité 54

Ensemble du personnel accompagné dans leur évolution professionnelle	55
--	----

b. Avancements de grade et promotions internes 56

Enseignants chercheurs : avancements de grade et changements de corps	57
Enseignants du second degré : avancements de grade et changements de corps	58
BIATS : avancements de grade et changements de corps en 2024	59
BIATS : zoom avancements de grade par tableau d'avancement pour la filière AENES	60
BIATS : zoom avancements de grade par tableau d'avancement pour la filière bibliothèque	61
BIATS : zoom avancements de grade par tableau d'avancement pour la filière ITRF	62
BIATS : zoom changements de corps par liste d'aptitude au choix	63
Concours et promotions des personnels BIATS	64

c. Départs 65

Enseignants : historique des arrivées et des départs	66
Enseignants : historique des départs selon le motif	67
BIATS : historique des arrivées et des départs	68
BIATS : historique des départs selon le motif	69

SOMMAIRE (2/2)

Thème 4 : Formation 70

Plan de formation : historique	71
Secteurs de formation	72
Répartition du nombre de stagiaire : historique	73
Agents formés et stagiaires : historique	74
Agents formés et stagiaires selon le sexe et la catégorie	75

Thème 5 : Rémunérations 76

Masses salariales (ensemble des dépenses de rémunérations et charges sociales)	77
Masses salariales brutes annuelles cumulées des dix rémunérations les plus élevées	78
Autres indemnités	79
Zoom sur le nombre d'agent bénéficiant de la GIPA	79
Distribution des rémunérations nettes	80
Rémunérations annuelles brutes versées pour les agents sur emploi permanent	81
Zoom sur la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)	81
Rémunérations principales : indices de rémunération des personnels titulaires	82
Rémunérations principales des agents contractuels	83
Régime indemnitaire et intéressement : enveloppe globale	84
Primes moyennes	85
Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les fonctionnaires	86
Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les non titulaires	87
Index égalité femme-homme	88

Thème 6 : Santé et sécurité au travail 89

Médecine du travail et actions de prévention	90
--	----

Thème 7 : Organisation du travail et temps de travail 91

a. Télétravail et travail à distance	92
BIATS : demandes de télétravail et profil des télétravailleurs	93

b. Temps plein, temps partiel et temps incomplet	94
--	----

Enseignants : répartition des effectifs selon la modalité de service	95
Enseignants : quotité de travail	96
BIATS Titulaires : répartition des effectifs selon la modalité de service	97
BIATS Titulaires : quotité de travail	98
BIATS Contractuels : répartition des effectifs selon la modalité de service	99

BIATS Contractuels : quotité de travail	100
BIATS Contractuels : temps partiel et contrats à temps incomplet	101

c. Compte Épargne Temps (CET) 102

Compte Épargne Temps (CET)	103
----------------------------------	-----

d. Absences au travail hors raisons de santé 104

Enseignants : absences hors raisons de santé des agents titulaires et contractuels	105
--	-----

Enseignants-rechercheurs : congés pour recherche et conversion thématique (CRCT) et contrats valorisation recherche (CVR)	105
BIATS : Absences hors raisons de santé des agents titulaires et contractuels	106

e. Absences au travail pour raisons de santé 107

Enseignants : absences pour raisons de santé des agents titulaires et contractuels	108
--	-----

Enseignants : zoom congés de maladie ordinaire (CMO) par filière	109
--	-----

BIATS : absences pour raisons de santé des agents titulaires et contractuels	110
--	-----

BIATS : zoom pour accident de trajet, de service ou du travail	111
--	-----

BIATS : zoom congés de maladie ordinaire (CMO) par filière	112
--	-----

BIATS : répartition des congés de maladie ordinaire (CMO) selon la durée	113
--	-----

f. Jours de carence 114

Jours de carence imputés aux agents suite à un congé de maladie ordinaire (CMO)	115
---	-----

Thème 8 : Action sociale et protection sociale 116

Service d'Action Culturelle et Sociale - SACSO	117
--	-----

Commission sociale des personnels	117
---	-----

Activité de l'assistante sociale des personnels	117
---	-----

Cellule de Veille Sociale - CVS	117
---------------------------------------	-----

Prestations sociales et Actions culturelles gérées par le SACSO	118
---	-----

Focus sur l'aide à la restauration des personnels	118
---	-----

Protection sociale complémentaire des agents	119
--	-----

Thème 9 : Dialogue social 120

Instances de dialogue social	121
------------------------------------	-----

Relations professionnelles	122
----------------------------------	-----

Lexique 123

DONNÉES DE CADRAGE

L'UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3 EN QUELQUES CHIFFRES

3 Campus

Campus Manufacture des tabacs
Campus Quais du Rhône
Campus de Bourg-en-Bresse

6 composantes

Faculté de Droit
Faculté des Langues
Faculté des Humanités, Lettres et Sociétés
Faculté de Philosophie
Institut d'Administration des Entreprises - iaelyon
Institut Universitaire de Technologie - IUT Jean Moulin



ÉTUDES ET RECHERCHE

Offre de formation (rentrée universitaire 2024-25)

3 BUT
9 mentions de licence générale
12 mentions de licence professionnelle
52 mentions de master
37 doctorats
86 diplômes d'université et attestations de formation
+ **1** Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires - DAEU
+ **1** Diplôme Supérieur de Notariat - DSN
+ **26** Préparations aux concours : Filière comptable, Filière Enseignement, Filière Judiciaire)

⇒ **44 programmes de formations délocalisés à l'étranger**

27 340 étudiants...

1 170 en formation continue
2 021 en alternance
4 945 internationaux (étrangers + sortants)

... et **28 405** inscriptions pédagogiques

25 435 en diplômes nationaux (DN)
985 en préparation au concours
1 985 diplômes universitaires (DU)

Inscriptions au moment de la remontée SISE au 15 janvier 2024

Recherche

16 unités de recherche labélisées
7 écoles doctorales
501 doctorants (au 15 janvier 2025)
72 thèses (au 15 janvier 2025)



PERSONNEL ET FINANCES

Plafond d'emplois :

1 442 au 31/12/2024
dont Dotation état : **1 248**
dont Ressources propres : **194**

Personnel au 31/12/2024

630 personnels enseignants
745 personnels BIATS
112 doctorants contractuels et contrats recherche
8 apprentis

150 contrats étudiants (2023-24)
2 345 vacataires d'enseignement (2023-24)

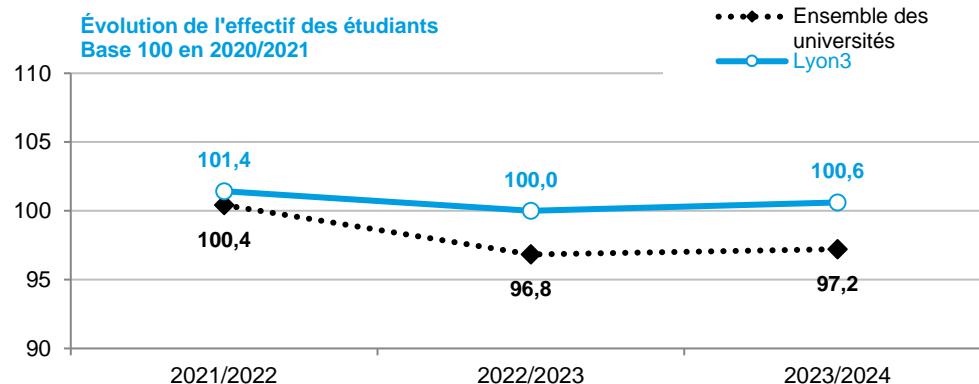
Budget dépenses en droits constatés

144,2 millions d'euros en 2024
80% de masse salariale sur charges de fonctionnement

Étudiants par cursus et par discipline

		Universités en 2023-24		Lyon 3 en 2023-24		Ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Les inscriptions en Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles ne sont pas comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (à distance, formation continue, alternance). Les données et les évolutions portent sur l'ensemble des universités. Pour Lyon 3, la discipline "Pluri-lettres, langues, sciences humaines" regroupe pour l'essentiel les étudiants entrants en échange (DEUF) et les étudiants en DAEU.
		Effectif	%	Effectif	%	
Cursus	BUT	143 123	9%	972	4%	
	Cursus Licence	818 439	51%	17 729	66%	
	Cursus Master	588 624	37%	7 670	28%	
	Cursus Doctorat	53 983	3%	585	2%	
Disciplines	Droit, sciences politiques	215 641	13%	9 696	36%	
	Sciences économiques, gestion, AES	218 134	14%	8 096	30%	
	Lettres, sciences du langage	88 266	6%	500	2%	
	Langues	97 923	6%	4 142	15%	
	Sciences humaines et sociales	299 539	19%	3 214	12%	
	Pluri-lettres, langues, sciences humaines	13 307	1%	1 209	4%	
	Autres	671 359	42%	99	0%	
	TOTAL	1 604 169	100%	26 956	100%	

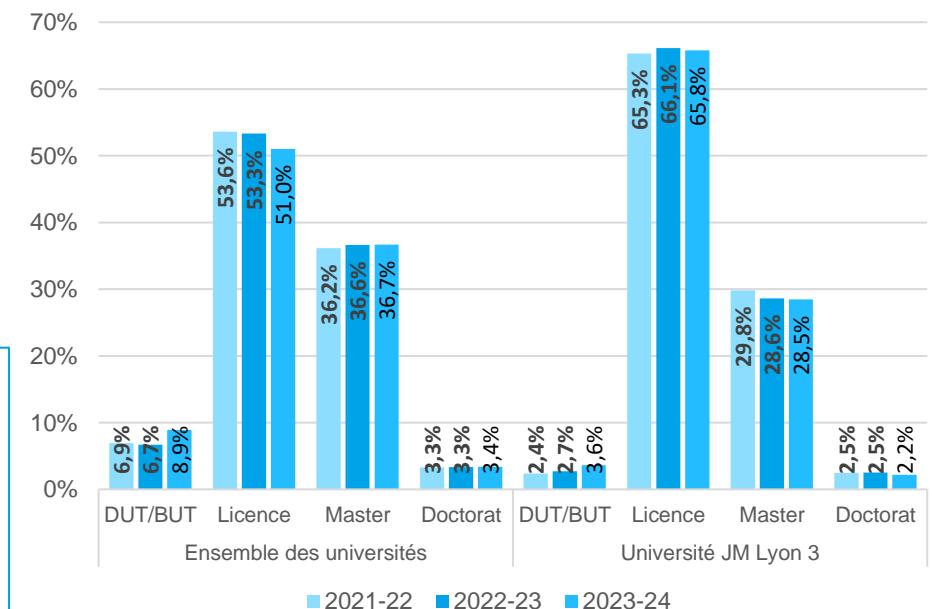
Sources : MEN - MESR (Repères et références statistiques 2024) et LYON 3 (Effectifs officiels au 15 janvier 2024)



Evolution des effectifs étudiants sur les 3 dernières années :

Après une légère progression en 2021-22, les effectifs de Lyon 3 se stabilisent tandis que les effectifs nationaux perdent 2,8 points. La part nationale des étudiants inscrits en licence accuse une baisse de 2,6 points sur les 3 ans observés et représente un peu plus de la moitié des diplômes en 2023-24 (51%); à Lyon 3, les étudiants inscrits au niveau licence sont toujours largement majoritaires : cette part oscille entre 65% et 66% sur cette même période. Quant aux BUT, leur part progresse (+2 points au niveau national, +1 point à Lyon 3). A Lyon 3, la part des doctorats perd 0,3 points et représente 2,2% des étudiants ; de même que la part des étudiants en cycle master perd 1,3 points en 3 ans pour atteindre 28,5% en 2023-24 contre plus de 36% au niveau national. Ainsi, **70% des étudiants de Lyon 3 sont inscrits dans des diplômes de niveau bac+3**.

Répartition des étudiants par cursus



Répartition des personnels enseignants titulaires et contractuels de l'enseignement supérieur

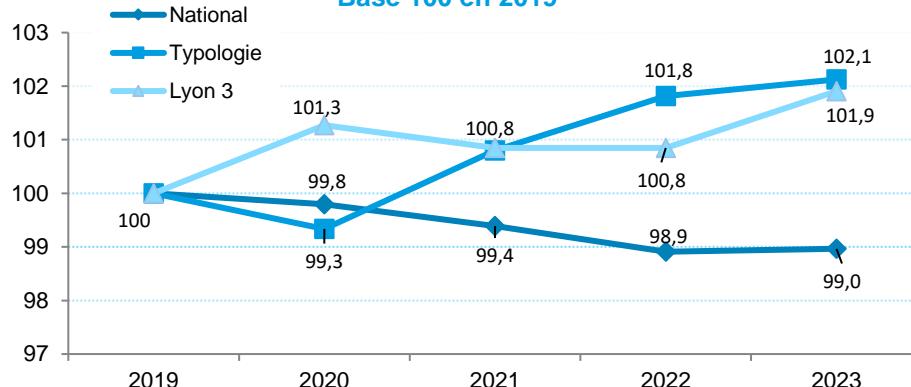
¹ : Typologie=Tertiaire Droit-Eco-Gestion

² : Lecteurs et maîtres de langues, Professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré, Contractuels LRU

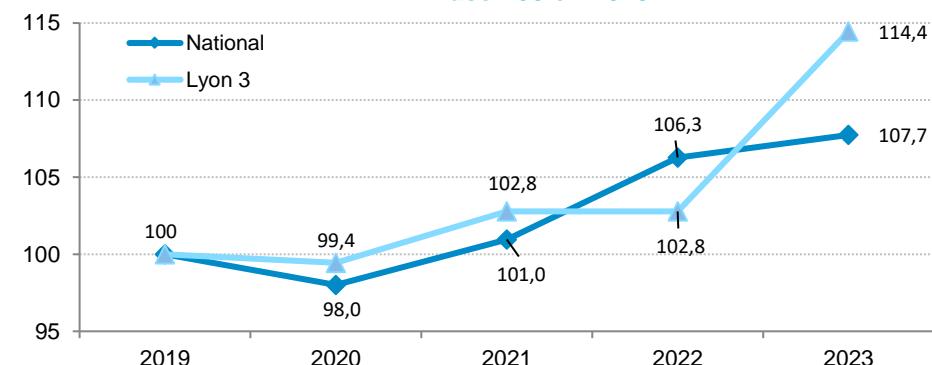
		National 2023		Etab ^t de même typologie ¹ 2023		Lyon 3 2023	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Enseignants titulaires (y compris disciplines médicales et odontologiques)	Professeurs	21 309	31,4%	838	36,3%	141	29,3%
	Maîtres de conférences	33 904	49,9%	1166	50,6%	254	52,8%
	Enseignants du second degré	12 700	18,7%	302	13,1%	86	17,9%
	Total des titulaires	67 913	100%	2 306	100%	481	100%
Enseignants contractuels (hors disciplines médicales et odontologiques et hors doctorants sans enseignement, post-docs et chercheurs contractuels)	Professeurs invités	1 154	5,7%	ND	ND	41	19,9%
	Enseignants associés	2 271	11,2%	ND	ND	51	24,8%
	ATER, contractuels doct. avec ens.	11 422	56,1%	ND	ND	89	43,2%
	Autres ²	5 495	27,0%	ND	ND	25	12,1%
	Total des contractuels	20 342	100%	ND	ND	206	100%

Sources : MESRI-DGRHA1- données 2023

Évolution de l'effectif des enseignants titulaires
Base 100 en 2019



Évolution de l'effectif des enseignants contractuels
Base 100 en 2019



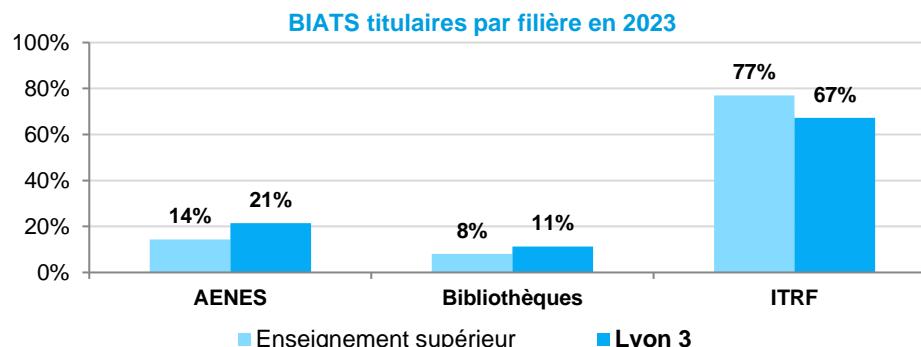
Le nombre d'enseignants titulaires sur 5 ans montre une légère tendance à la baisse au niveau national : on perd un point en 5 ans. L'établissement quant à lui montre une croissance de 1,9 points en 5 ans à l'image des établissements de même typologie même si cette croissance est beaucoup plus forte (+2,1 points pour les établissements de même typologie).

Concernant les enseignants contractuels, par contre, la tendance est à la hausse au niveau national comme au niveau établissement, et celle-ci est particulièrement forte pour Lyon 3 puisqu'elle est de +14,4 points d'indice contre +7,7% au niveau national.

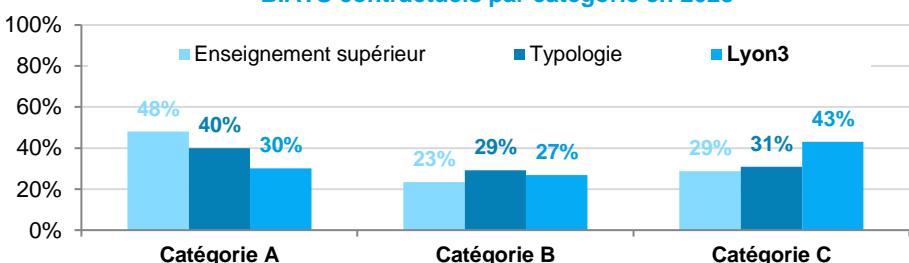
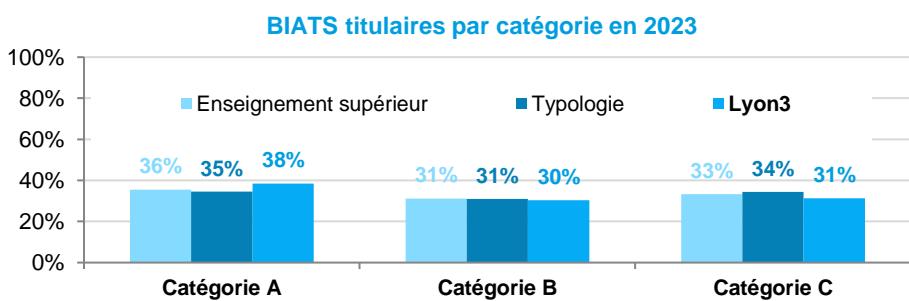
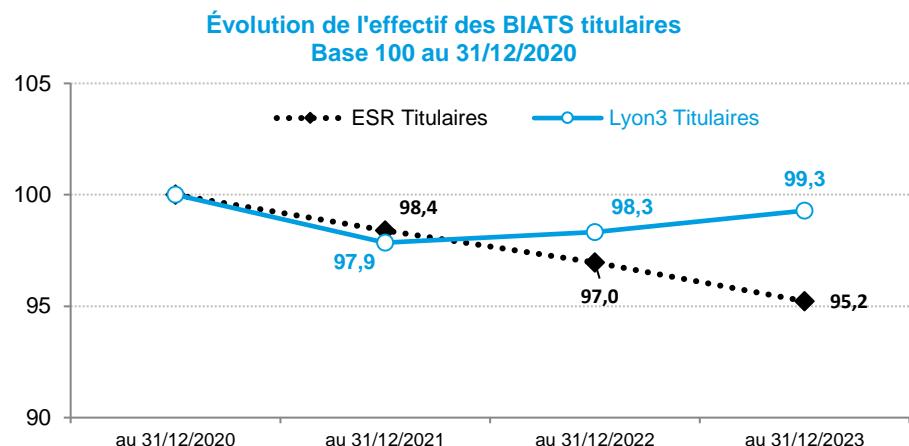
Personnels BIATS des établissements d'enseignement supérieur

	Enseignement Supérieur		Lyon 3		
	Effectif	%	Effectif	%	
Titulaires	AENES	7 630	14%	89	21%
	Bibliothèques	4 330	8%	47	11%
	ITRF	40 991	77%	280	67%
	Autres	324	1%	0	0%
	Catégorie A	18 950	36%	160	38%
	Catégorie B	16 592	31%	126	30%
	Catégorie C	17 733	33%	130	31%
	TOTAL TITULAIRES	53 275	100%	416	100%
Non Titulaires		36 036	40%	302	42%
TOTAL		89 311		718	

Sources : MEN - MESR (DGRH Bureau A1) et LYON 3 (SIDRH au 31 décembre 2023)



Enseignement supérieur : chiffres au 1/02/2024 pour les BIATS et Année 2023 pour les contractuels
- personnels titulaires administratifs, techniques et d'encadrement
- agents en position d'activité dont l'imputation relève du MESR (hors CROUS et Administration centrale)
Lyon 3 : chiffres au 31/12/2023
- nombre total d'agents titulaires
- nombre total d'agents contractuels (hors contrats étudiants)



Les personnels BIATS de l'établissement sont à 58% titulaires contre 60 % pour l'ensemble de l'ESR. Les BIATS titulaires de l'établissement avec 416 personnes sont en légère hausse cette année mais restent en dessous du niveau de 2020 (419). Néanmoins, leur évolution sur 4 ans est croissante alors que l'évolution nationale est sur une tendance décroissante sur cette population.

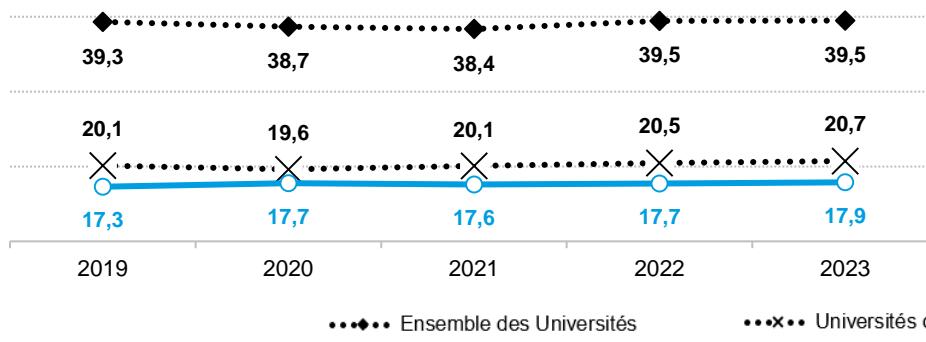
Tandis que les personnels contractuels sont en baisse au niveau national sur l'année 2023 (-16%) , à Lyon 3, ils croissent de 3,8%. On remarquera que, si au niveau national, quasiment la moitié des contractuels sont de catégorie A, à Lyon, ils ne représentent qu'un peu moins d'un tiers.

Taux d'encadrement : nombre de titulaires pour 1 000 étudiants

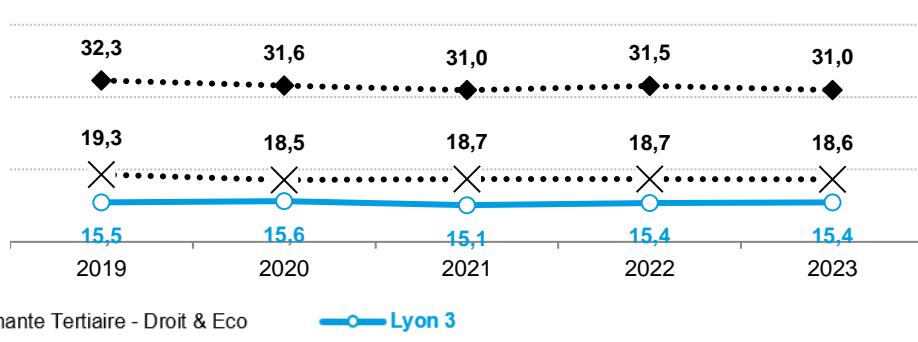
	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'étudiants au 15 janvier n+1	27 348	26 817	27 208	26 810	26 956
Nombre d'enseignants titulaires à Lyon 3	473	476	479	475	482
Nombre de BIATS titulaires à Lyon 3	423	419	410	412	416
Nombre d'enseignants titulaires pour 1 000 étudiants à Lyon 3	17,3	17,7	17,6	17,7	17,9
Universités dominante Tertiaire - Droit & Eco	20,1	19,6	20,1	20,5	20,7
Ensemble des Universités	39,3	38,7	38,4	39,5	39,5
Nombre de personnels administratifs titulaires pour 1 000 étudiants à Lyon 3	15,5	15,6	15,1	15,4	15,4
Universités dominante Tertiaire - Droit & Eco	19,3	18,5	18,7	18,7	18,6
Ensemble des Universités	32,3	31,6	31,0	31,5	31,0

Sources : MEN - MESR - DGRH -Bureau A1 / SIDRH au 31 décembre / Scolins au 15 janvier n+1

ENSEIGNANTS titulaires pour 1 000 étudiants



BIATS titulaires pour 1 000 étudiants



Taux d'encadrement : toujours très inférieurs aux références nationales

Lyon 3 compte moins de 18 enseignants titulaires pour 1 000 étudiants alors que la moyenne est à 20,7 dans les universités à dominante Droit Economie et atteint 39,5 pour l'ensemble des universités.

Le décalage est tout aussi important sur le taux d'encadrement BIATS, puisque le ratio est à 15,4 pour 1 000 étudiants à Lyon 3 alors que la moyenne est de 18,6 pour les universités à dominante Droit Economie et est en dessus de 31 pour l'ensemble des universités.

L'amélioration relative observée dans l'établissement depuis 3 ans est principalement due à une diminution des effectifs étudiants (-1%), et cela même si les effectifs enseignants et BIATS titulaires montrent une petite hausse sur les 3 ans (+0,6% pour les enseignants; 1,5% pour les BIATS).

THÈME 1

EMPLOI

Emplois : plafond et consommation

Au 31 décembre	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution annuelle				
						2020	2021	2022	2023	2024
Plafond Etat	1 203	1 206	1 210	1 216	1 248	-4	3	4	6	32
dont emplois Enseignants	643	644	645	651	676	-4	1	1	6	25
dont emplois BIATS	560	562	565	565	572	0	2	3	0	7
Plafond Ressources Propres	165	165	194	194	194	4	0	29	0	0
Plafond d'emplois Etablissement	1 368	1 371	1 404	1 410	1 442	0	3	33	6	32

Le Plafond d'emplois de l'établissement est de 1 442 emplois. Il est consommé à 97%

Source : Notifications & Conseil d'administration

Consommation en ETPT* - Au 31 décembre en moyenne annualisée

Sur plafond Etat	1 186	1 192	1 183	1 216	1 240
Sur plafond Ressources Propres	141	147	161	151	165
Sur plafond Etablissement	1 327	1 339	1 344	1 367	1 405
dont BIATS	659	664	666	677	707
dont ENSEIGNANTS	598	602	605	690	698
dont CONTRATS DOCTORAUX	70	73	73		

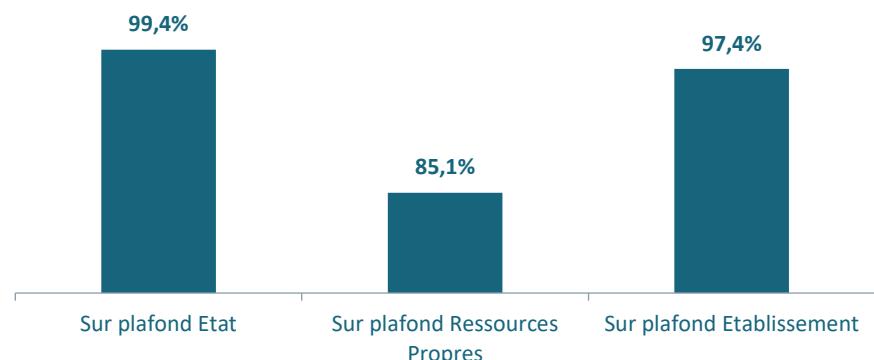
Source : KX jusqu'en 2022, délibérations du CA pour 2023

Taux de consommation - ETPT consommés rapportés au plafond d'emploi

Sur plafond Etat	98,6%	98,8%	97,8%	100,0%	99,4%
Sur plafond Ressources Propres	85,5%	89,1%	83,1%	77,8%	85,1%
Sur plafond Etablissement	97,0%	97,7%	95,7%	96,9%	97,4%

(*) ETPT : Emplois travaillés au prorata du temps de travail (prise en compte de la quotité et de la durée annuelle de travail)

Taux de consommation des emplois en 2024



Le conseil d'administration de l'université vote chaque année un plafond d'emplois global composé du plafond « Etat » (plafond 1, notifié par le MESR) majoré du nombre d'emplois supplémentaires que l'établissement peut financer sur ses ressources propres (plafond 2, ou « ressources propres »).

Le plafond global s'élève en fin d'année 2024 à 1442 emplois pour Lyon 3 en nette hausse par rapport aux années antérieures sous l'effet d'un relèvement du plafond du Ministère obtenu suite à une demande de la gouvernance de l'établissement faisant passer le plafond Etat de 1216 à 1248.

Le plafond sur ressources propres n'a pas fait l'objet de variations ; pour rappel, il avait été augmenté en 2022 pour l'ajuster aux besoins liés à la forte dynamique des financements sur projets, notamment en recherche et en formation. Est démontrée ainsi une réelle capacité de l'université, reconnue par l'Etat, à poursuivre son développement sur les ressources propres qu'elle génère.

En moyenne annualisée, 97,4% des emplois sont occupés sur l'année 2024. C'est notre plafond sur ressources propres qui nous permet de dégager des marges de manœuvre car le plafond Etat est consommé à hauteur de 99,4%.

Ensemble du personnel en activité : évolution des effectifs

ENSEIGNANTS		Déc. 2022	En ETP Déc. 2022	Déc. 2023	En ETP Déc. 2023	Déc. 2024	En ETP Déc. 2024	L'université emploie 1 495 personnes au 31 décembre 2024	
Fonctionnaire sur emploi permanent	Professeur des universités	136	135,5	141	140,5	143	142,5	Au 31 décembre 2024, 1 495 personnels travaillent dans l'établissement (+28 personnels par rapport à 2023). On dénombre 896 agents titulaires : 54% d'enseignants et enseignants-chercheurs et 46% de personnels BIATS.	
	Maître de conférences	253	250,9	256	254,7	255	253,9		
	PRAG PRCE	86	84,0	85	83,7	83	82,3		
	Total Enseignants titulaires	475	470,4	482	478,9	481	478,7		
Contractuel sur emploi permanent	Professeur associé 50%	16	8,0	16	8,0	15	7,5		
	Maître de conférences associé 50%	35	17,5	38	19,0	39	19,5		
	ATER	74	74,0	69	69,0	70	70,0		
	ATER 50%	1	0,5	1	0,5	1	0,5		
	Lecteur et M. de langues	22	22,0	24	24,0	21	21,0		
	Total sur emploi permanent	148	122,0	148	120,5	146	118,5		
Contractuel sur emploi non permanent	Enseignant contractuel	3	2,5	3	2,5	3	2,5	On observe une relative stabilité de la proportion des enseignants titulaires (76%). Pour les BIATS titulaires, leur part passe de 58% à 56%. 53% des personnels enseignants titulaires sont maîtres de conférences, 30% sont professeurs des universités et 17% des enseignants de statut second degré. Les enseignants chercheurs (PR et MCF) représentent 63% du total des enseignants et 83% chez les titulaires.	
	Total sur emploi non permanent	3	2,5	3	2,5	3	2,5		
	Total Enseignants contractuels	151	124,5	151	123,0	149	121,0		
	Total ENSEIGNANTS	626	594,9	633	601,9	630	599,7		
	<i>Doctorant contractuel sans ens.</i>	82	82,0	79	79,0	88	87,5		
	<i>Contrat recherche</i>	23	21,1	28	25,8	24	22,2		
Doctorants contractuels sans ens. : il s'agit de ceux qui occupent un emploi délégué à l'université Lyon 3 et qui n'ont pas de service d'enseignement à l'université									
BIATS		Déc. 2022	En ETP Déc. 2022	Déc. 2023	En ETP Déc. 2023	Déc. 2024	En ETP Déc. 2024	Sur la période, la part des enseignants contractuels est de 24%, sans évolution par rapport à 2023. A noter que les associés (professeurs et maîtres de conférences) représentent 8,5% du total des enseignants et 36% des enseignants contractuels, chiffres stables par rapport à 2024. Parmi les BIATS titulaires, on compte 38% de catégorie A, 31% de catégorie B et 31% de catégorie C. Les BIATS contractuels sont majoritairement des personnels de catégorie C (42%). La part des BIATS contractuels a progressé de deux points par rapport à 2023 et s'établit donc à 44% en 2024.	
Fonctionnaire sur emploi permanent	Catégorie A	148	142,4	160	155,5	159	154,7		
	Catégorie B	126	120,6	126	120,4	129	124,1		
	Catégorie C	138	131,6	130	124,6	127	120,8		
	Total BIATS titulaires	412	394,6	416	400,5	415	399,6		
Contractuel sur emploi permanent	Catégorie A	84	81,0	89	86,1	102	99,4		
	Catégorie B	73	70,7	78	75,8	84	82,7		
	Catégorie C	130	125,9	128	121,9	138	132,0		
	Total sur emploi permanent	287	277,6	295	283,8	324	314,1		
Contractuel sur emploi non permanent	Catégorie A			2	1,5	2	2,0		
	Catégorie B			3	2,8	2	2,0		
	Catégorie C	4	3,6	2	2,0	2	2,0		
	Total sur emploi non permanent	4	3,6	7	6,3	6	6,0		
	Total BIATS contractuels	291	281,2	302	290,1	330	320,1		
	Total BIATS	703	675,8	718	690,6	745	719,7		
	<i>Apprenti</i>	8	8,0	9	9,0	8	8,0		
ENSEMBLE DES PERSONNELS		1 442	1 381,8	1 467	1 406,3	1 495	1 437,1	<i>Attention : le nombre de personne ne doit pas être confondu avec le nombre de poste (impact des temps partiels).</i>	

Source : SIDRH

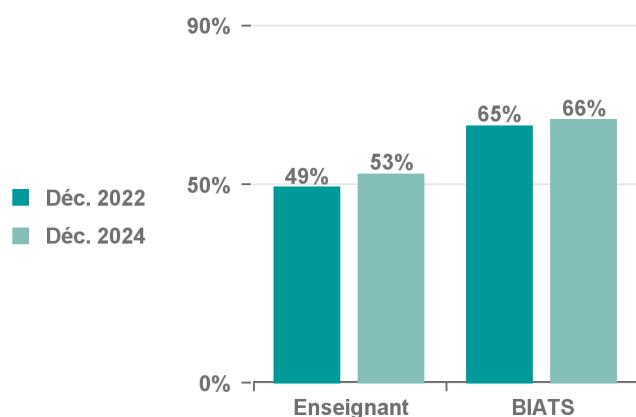
Ensemble du personnel : répartition femmes / hommes

ENSEIGNANTS		Déc. 2022	En ETP Déc. 2022	% ETP Déc. 2022	Déc. 2024	En ETP Déc. 2024	% ETP Déc. 2024	66% de femmes parmi les BIATS et 53% parmi les enseignants	
	Femme	302	293,0	49%	324	314,9	53%		
	Homme	324	301,9	51%	306	284,8	47%		
	Total Enseignants	626	594,9	100%	630	599,7	100%		
Nombre et % de femmes	Enseignants titulaires	242	238,5	51%	249	247,4	52%	Note : les commentaires ci-dessous ne concernent que les effectifs physiques	
	dont PR des Universités	59	58,5	43%	66	65,5	46%		
	dont Maître de conférences	138	136,7	54%	139	138,4	55%		
	Enseignants contractuels	60	54,5	44%	75	67,5	56%		
	dont associés	11	5,5	4%	15	7,5	6%		
	dont ATER	31	31,0	25%	48	48,0	40%		
BIATS	Femme	459	436,3	65%	499	476,5	66%	En 2024, on compte 630 enseignants (633 en 2023 et 626 en 2022) dont 324 femmes soit 51% des effectifs enseignants sans changement par rapport à l'année dernière. L'année 2022 est la seule année faisant exception à cette règle sur les 5 dernières années.	
	Homme	244	239,5	35%	246	243,2	34%		
	Total BIATS	703	675,8	100%	745	719,7	100%		
Nombre et % de femmes	AENES	75	71,2	81%	74	71,7	82%	51,7 % des enseignants titulaires sont des femmes : elles sont majoritaires chez les MCF (55 %) et les enseignants du second degré (53 %). Elles sont 46 % à être Professeure des Universités (contre 29% au niveau national), leur part gagnant 5 points par rapport à 2021.	
	Bibliothèques	33	30,6	69%	35	32,6	79%		
	ITRF	156	146,8	56%	170	160,8	59%		
	Catégorie A	89	84,3	59%	103	99,2	64%		
	Catégorie B	85	80,4	67%	92	87,3	70%		
	Catégorie C	90	83,9	64%	84	78,6	65%		
BIATS titulaires	BIATS titulaires	264	248,6	63%	279	265,1	66%	Concernant les personnels BIATS, la part des femmes (titulaires et contractuels confondus) reste encore très largement majoritaire en 2024 avec 67% de femmes contre 65% en 2022. Cette proportion se vérifie dans toutes les catégories (A,B,C).	
	BIATS contractuels	195	187,7	67%	220	211,4	66%		
Total ENSEIGNANTS et BIATS	Femme	761	729,3	57%	823	791,4	60%	Parmi les titulaires, la féminisation de la population est plus marquée parmi les AENES, et les personnels de bibliothèques que pour la filière ITRF même si elles restent plus nombreuses que les hommes.	
	Homme	568	541,4	43%	552	528	40%		
Total		1 329	1 270,7	100%	1 375	1 319,4	100%	Parmi les personnels non titulaires, 68% sont des femmes.	

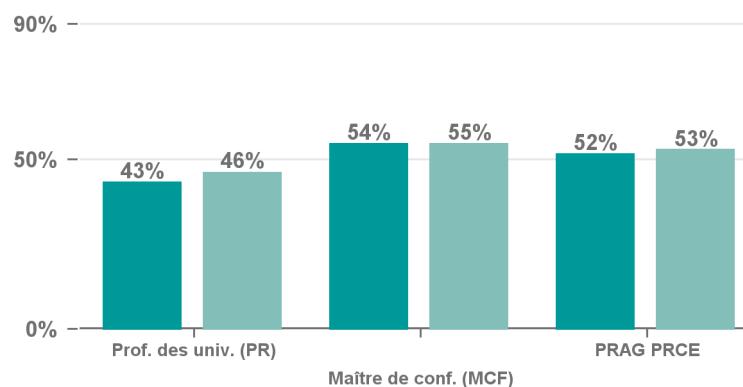
Hors doctorants contractuels sans enseignement, chercheurs en CDD, postdoctorants et apprentis

Source : SIDRH

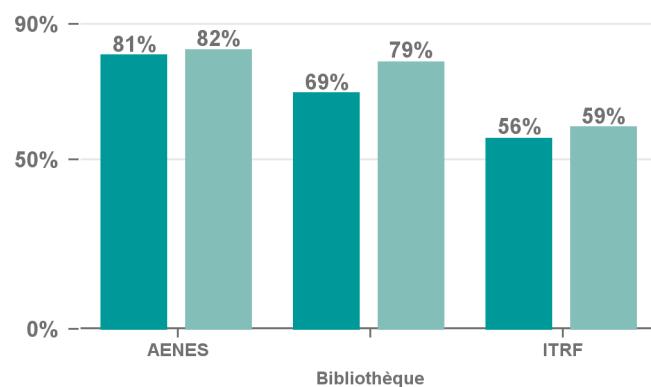
Evolution de la proportion des femmes (ETP)



Enseignants titulaires : évolution de la proportion des femmes (ETP)



BIATS titulaires : évolution de la proportion des femmes (ETP)



Ensemble du personnel non rémunéré par l'université

			Déc. 2022		Déc. 2023		Déc. 2024	
			Total	dont femmes	Total	dont femmes	Total	dont femmes
Enseignant Titulaire	Détachement Sortant	Maître de conférences	3	2	5	3	5	2
		Professeur des universités	5	2	7	2	8	2
		Total Détachement Sortant	8	4	12	5	13	4
		Assistant de l'ens. sup.	1	1				
	Disponibilité	Maître de conférences	7	3	7	3	5	3
		PRAG PRCE	2	2			1	1
		Professeur des universités	4	1	4	1	3	1
		Total Disponibilité	14	7	11	4	9	5
	Congé parental	Maître de conférences	1	1				
		Total Congé parental	1	1				
		Total Enseignant Titulaire	23	12	23	9	22	9
		AENES	3	2	1	1	6	4
BIATS Titulaire	Détachement Sortant	Bibliothèque	3	1	3	1	2	1
		ITRF	12	8	10	7	9	7
		Total Détachement Sortant	18	11	14	9	17	12
		AENES	3	1	4	3	4	3
	Disponibilité	Bibliothèque	2	2	3	2	2	1
		ITRF	12	7	14	8	11	6
		Total Disponibilité	17	10	21	13	17	10
		AENES	2	2		1	2	2
	Congé parental	ITRF			1	1	2	2
		Total Congé parental	2	2	1	1	2	2
		Total BIATS Titulaire	37	23	36	23	36	24
		CDD			2	2		
BIATS Contractuel	Congé parental	CDI	2	2				
		Total Congé parental	2	2	2	2		
		Total BIATS Contractuel	2	2	2	2		
		Total des personnels non rémunérés par l'université	62	37	61	34	58	33

Source : SIDRH

Au 31 décembre 2024, on remarque que :

- sur les 2 dernières années, les détachements sortants des enseignants sont quasi stables. 4 sur 13 concernent des femmes en 2024. Pour les BIATS, ils concernent plutôt les femmes (70% en 2024, 64 % en 2023);
- 9 enseignants sont en disponibilité, 5 sont des femmes. Pour les BIATS, on recense 17 disponibilités et c'est à 59 % des femmes qui les prennent;
- les congés parentaux sont peu nombreux et exclusivement féminins à l'image de la situation française tout secteur confondu. Dans l'établissement, il ne concerne que les personnels BIATS titulaires en 2024;

Emploi de personnels en situation de handicap

Personnels déclarés en situation de handicap	2022	2023	2024
Titulaires	48	54	56
Contractuels	14	10	12
ENSEMBLE DES PERSONNELS	62	64	68
dont Enseignants Chercheurs	7	12	16
dont BIATS	55	52	52
dont Femmes	47	47	50
dont Hommes	15	17	18
dont Moins de 25 ans	2	0	0
dont de 25 à 39 ans	13	14	12
dont de 40 à 54 ans	31	31	39
dont de 55 ans et plus	16	19	17

Source : SACSO - Situation au 31 décembre

Contrats décret de 1995	2022	2023	2024
Candidats éligibles	21	16	13
Candidats auditionnés	6	3	4
Recrutements	2	2	2

Source : SACSO

Recrutements	2022	2023	2024
Contrats Article 4 & 6 Loi 84-16	5	2	3

Source : SACSO

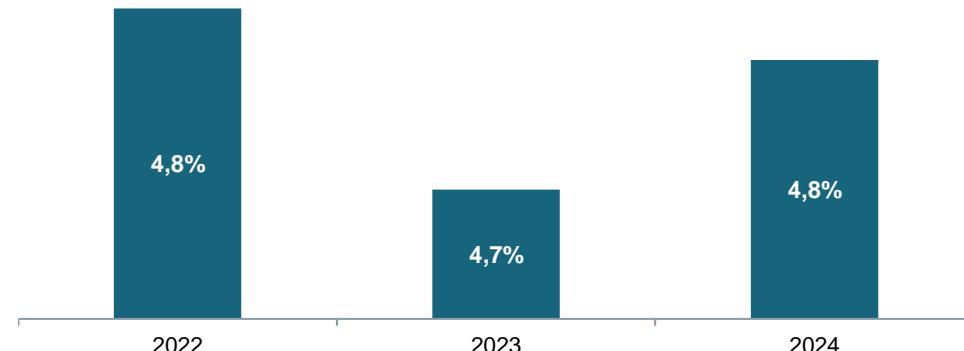
Personnels par typologie de reconnaissance**	2022	2023	2024
Travailleur reconnu handicapé par la CDAPH	52	58	62
Titulaire de la carte mobilité inclusion*	7	5	3
Titulaire de l'Allocation Adultes Handicapés	1	0	0
Victime d'accident du travail ou de maladie professionnelle	3	3	3

*CMI Invalidité + CMI priorité

Source : SACSO

**Une même personne peut être déclarée dans plusieurs typologies de reconnaissance

Taux d'emploi direct de personnels handicapés



68 agents employés à Lyon 3 sont déclarés en situation de handicap en 2024.

Ils étaient 30 en 2014, soit une hausse de 127%.

C'est 29 personnes de plus par rapport à 2020

L'université Lyon 3 a un taux d'emploi direct de 4,8%, retrouvant son taux de 2022 après une légère baisse en 2023; l'établissement compense l'écart à la cible de 6% en effectuant des dépenses "équivalents bénéficiaires" et en s'acquittant d'une contribution auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP).

Thème 1

a. Le personnel ENSEIGNANT

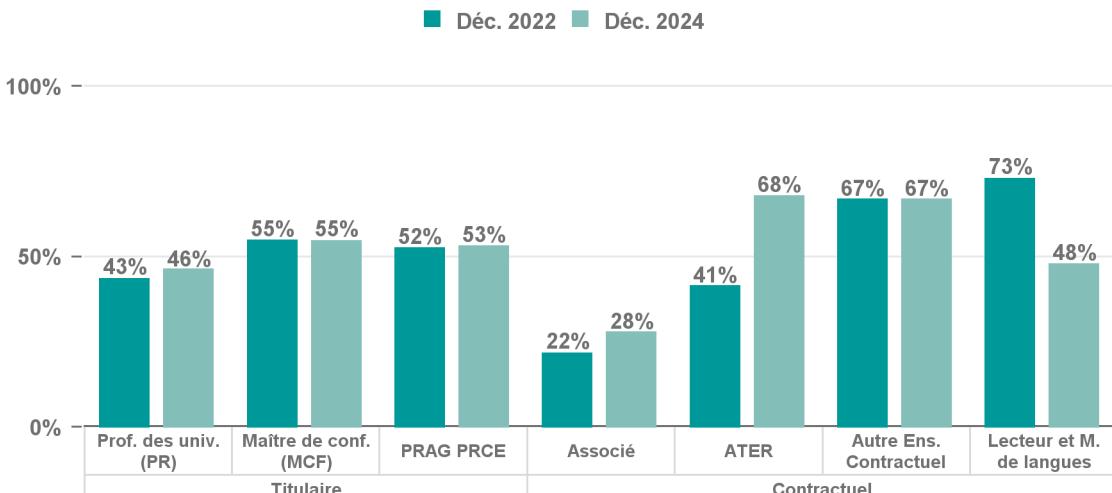
Enseignants selon le statut et le corps : historique

Statut	Corps	Déc. 2022		Déc. 2024		Nombre d'ETP Déc. 2022	Nombre d'ETP Déc. 2024	
		Total	Femmes	Total	Femmes			
Titulaire	Tout service de Lyon 3	Professeur des universités	131	56	134	60	130,5	134,0
		Maître de conférences	251	136	253	138	248,9	251,9
		PRAG PRCE	86	45	83	44	84,0	82,3
	Total Tout service de Lyon 3		468	237	470	242	463,4	468,2
	Délégations IUF / CNRS	Professeur des universités	5	3	9	6	5,0	8,5
		Maître de conférences	2	2	2	1	2,0	2,0
		Total Délégations IUF / CNRS	7	5	11	7	7	10,5
	Total Titulaire		475	242	481	249	470,4	478,7
Contractuel	Contractuels	Professeur associé 50%	16	3	15	2	8,0	7,5
		Maître de conférences associé 50%	35	8	39	13	17,5	19,5
		ATER	74	31	70	48	74,0	70,0
		ATER 50%	1		1		0,5	0,5
		Lecteur et M. de langues	22	16	21	10	22,0	21,0
		Enseignant contractuel	3	2	3	2	2,5	2,5
		Total Contractuels	151	60	149	75	124,5	121
	Total Contractuel		151	60	149	75	124,5	121
Total Enseignants			626	302	630	324	594,9	599,7

Note : tous les tableaux sur les personnels Enseignants portent sur les personnels en activité.

Source : SIDRH

Enseignants titulaires : évolution de la proportion des femmes



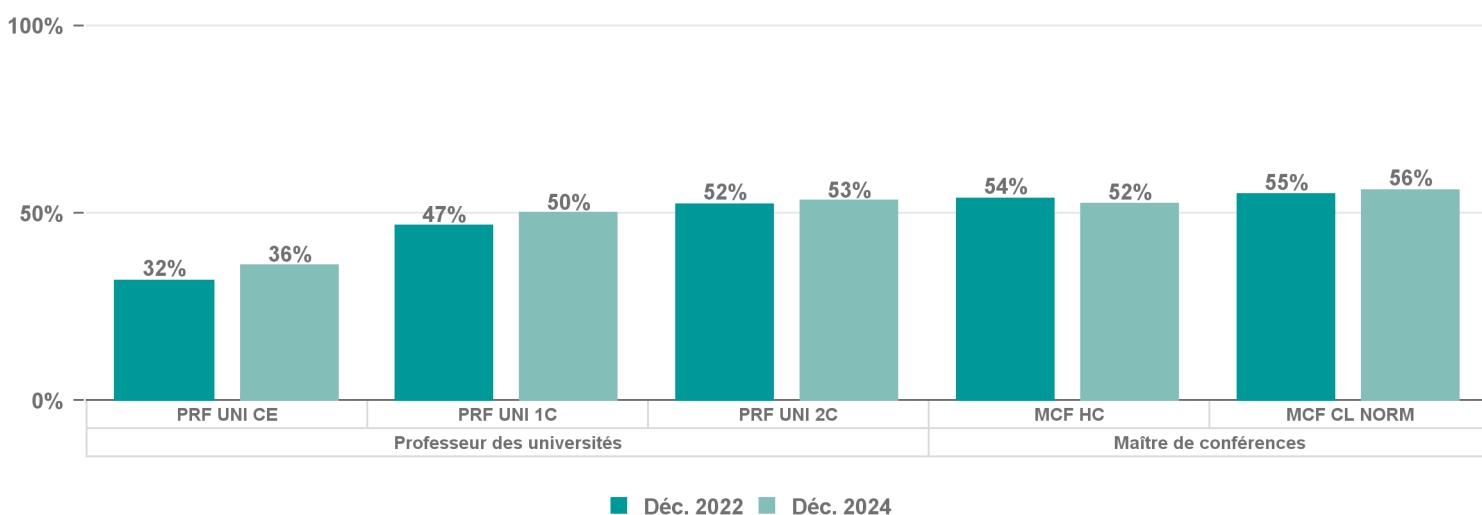
Entre 2022 et 2024, la structure de la population des enseignants a évolué :

- parmi les PR, les femmes ont gagné 3 points de %. Pour les MCF, leur part reste stable sur les 3 ans pour s'établir à 55%.
- Les PRAG/PRCE ont vu leur population se masculiniser puisque la part des femmes s'est réduite de 56% en 2021 à 52% en 2022 et 53% en 2024 (soit une baisse de 3 points entre 2021 et 2024)
- Pour les enseignants contractuels, la part des femmes a fortement augmenté sur les 3 ans observés passant de 22% à 28% chez les enseignants associés, de 41% à 68% chez les ATER (l'année 2022 étant une année particulièrement basse en terme d'effectifs féminins). On remarquera également la baisse conséquente de la part des femmes chez les lecteurs/maîtres de langues.

Zoom sur les enseignants chercheurs : proportion des femmes selon le corps et le grade

ENSEIGNANTS		Déc. 2022		Déc. 2024		
		Total	dont % Femmes	Total	dont % Femmes	
Titulaires	Maître de conférences	MCF HC	104	54%	107	52%
	Maître de conférences	MCF CL NORM	149	55%	148	56%
	Professeur des universités	PRF UNI CE	47	32%	50	36%
	Professeur des universités	PRF UNI 1C	43	47%	46	50%
	Professeur des universités	PRF UNI 2C	46	52%	47	53%
	Total Titulaire	389	51%	398	52%	
Total ENSEIGNANTS titulaires		389	51%	398	52%	

Enseignants-chercheurs par corps et par grade - Part des femmes



Sources : SIDRH - Les références nationales proviennent de la revue "Panorama des personnels enseignants de l'enseignement supérieur" publié par la DGRH en Mai 2024. Les chiffres nationaux concernent l'année 2022.

La part des femmes dans les personnels enseignants-chercheurs a progressé de 1 point entre 2022 et 2024.(Pour rappel en 2020, elle était de 49%).

On observe, comme au niveau national, que plus le grade est élevé et plus la part des femmes diminue (effet "leaky pipeline") notamment chez les professeurs des universités.

Ainsi, les professeures d'université de seconde classe voient leur part passer de 52% à 53% . Cela situe l'établissement au-dessus de la moyenne nationale toute discipline confondue (37%).

Après avoir stagné entre 2021 et 2022 à 32%, la part des femmes PR classe exceptionnelle passe à 36 % en 2024 (national toute discipline confondue: 25%).

Concernant les maîtresses de conférences, elles conservent leur prépondérance dans les différents grades. Néanmoins, leur part baisse de 2 points pour la hors classe et progresse de 1 point pour la classe normale.
Notre part de 56% de femmes pour les MCF de CN est supérieure à la moyenne nationale toute discipline confondue (45%).

Relativement à la part des femmes MCF HC, l'établissement est très largement au-dessus de la moyenne nationale toute discipline confondue, 52% à comparer à 45,5%.

Enseignants par groupe de discipline CNU

Groupes de disciplines CNU	Titulaires													
	Déc. 2022						Déc. 2024							
	Prof. des univ. (PR)	Maître de conf. (MCF)	PRAG PRCE	Total Titulaires Effectif	% Femmes	Prof. des univ. (PR)	Maître de conf. (MCF)	PRAG PRCE	Total Titulaires Effectif	% Femmes				
01-Droit et Science Politique	44	70		114	42%	48	69		117	39%				
02-Sciences éco et de gestion	24	50	25	99	45%	26	50	24	100	48%				
03-Langues et Littératures	39	77	42	158	68%	39	81	41	161	69%				
04-Sciences humaines	20	34		54	39%	21	35		56	41%				
05-Mathématiques et Informatique	2	6	7	15	33%	2	7	7	16	38%				
12-Groupe interdisciplinaire	7	16	12	35	46%	7	13	11	31	48%				
Total Titulaires	136	253	86	475	51%	143	255	83	481	52%				
Groupes de disciplines CNU	Contractuels													
	Déc. 2022						Déc. 2024							
	Prof. assoc	MC assoc	ATER	Lecteur	Prof. contr.	Total Contractuels Effectif	% Femmes	Prof. assoc	MC assoc	ATER	Lecteur	Prof. contr.	Total Contractuels Effectif	% Femmes
01-Droit et Science Politique	5	14	29			48	29%	4	17	26			47	51%
02-Sciences éco et de gestion	8	15	12		2	37	38%	8	14	14		2	38	37%
03-Langues et Littératures		1	17	22	1	41	66%		1	17	21	1	40	63%
04-Sciences humaines	3		11			14	21%	3		8			11	36%
05-Mathématiques et Informatique		2	4			6	17%		2	4			6	67%
12-Groupe interdisciplinaire	3	2				5	20%		5	2			7	57%
Total Contractuels	16	35	75	22	3	151	40%	15	39	71	21	3	149	50%

Note : les doctorants contractuels n'apparaissent plus dans ce tableau. Ceux recrutés à partir de 2017 sont réglementairement sous contrat sans enseignements.

Source : SIDRH

La répartition entre enseignants titulaires et contractuels diffère d'une discipline à l'autre mais reste largement à l'avantage des titulaires puisqu'ils représentent globalement 76,3%. Ce sont dans les disciplines Sciences humaines et Langues et Littératures qu'ils sont les plus nombreux, 83,5% pour la première et 80% pour la seconde. Les disciplines Droit/Sciences Politiques et Sciences Eco/Gestion enregistrent des proportions un peu plus basses, respectivement 71% et 72%.

La discipline Langues et Littératures dénombre une part plus importante de femmes que d'hommes que l'on soit titulaire ou contractuel sur la période.

Les Sciences humaines voient leur part de femmes progresser sur la période pour les titulaires et les contractuels.

En Droit/Science politique, la part des femmes baisse à 39% pour les titulaires mais augmente pour les contractuels passant à plus de la moitié des effectifs.

Enseignants par discipline CNU en 2024

Disciplines CNU	Titulaire					Contractuel					Ensemble		Rappel Déc. 2022			
	Prof. des univ. (PR)	Maître de conf. (MCF)	PRAG PRCE	Total	% femmes	Prof. assoc.	MC assoc	ATER	Lecteur	Prof. contr.	Total	% femmes	Total	% femmes	Total	% femmes
01-Droit privé et sciences criminelles	23	38		61	39%	3	10	11			24	46%	85	41%	83	43%
02-Droit public	19	22		41	44%	1	5	8			14	57%	55	47%	55	36%
03-Histoire du droit et des institutions	4	4		8	38%			3			3	67%	11	45%	10	30%
04-Science politique	2	5		7	14%		2	4			6	50%	13	31%	14	21%
05-Sciences économiques	3	4	9	16	50%		1	2		1	4	25%	20	45%	17	41%
06-Sciences de gestion	23	46	15	84	48%	8	13	12		1	34	38%	118	45%	119	44%
07-Sciences du langage : linguistique et phonétique générales	1	1		2	100%								2	100%	2	100%
08-Langues et littératures anciennes	4	7		11	64%								11	64%	11	64%
09-Langue et littérature françaises	8	8	5	21	62%			3			1	75%	25	64%	27	59%
10-Littératures comparées	2	1		3	100%								3	100%	2	100%
11-Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	9	20	24	53	70%		1	6	5		12	67%	65	69%	66	67%
12-Langues et littératures germaniques et scandinaves	2	3	4	9	89%								9	89%	9	89%
13-Langues et littératures slaves	1	4	1	6	83%			3	4		7	71%	13	77%	11	82%
14-Langues et littératures romanes : espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	7	16	4	27	74%			2	2		4	100%	31	77%	31	71%
15-Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	5	21	3	29	55%			3	10		13	38%	42	50%	40	60%
17-Philosophie	7	6		13	31%			3			3	67%	16	38%	16	25%
19-Sociologie, démographie															1	
21-Histoire, civilisation, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux	4	8		12	50%			1			1	100%	13	54%	12	50%
22-Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	4	9		13	31%			2			2	50%	15	33%	15	33%
23-Géographie physique, humaine, économique et régionale	5	9		14	50%	1		2			3		17	41%	17	41%
24-Aménagement de l'espace, urbanisme	1	3		4	50%	2					2		6	33%	7	29%
25-Mathématiques		1	7	8	13%								8	13%	7	
26-Mathématiques appliquées et applications des mathématiques		1		1									1		1	
27-Informatique	2	5		7	71%			2	4		6	67%	13	69%	13	46%
71-Sciences de l'information et de la communication	5	12	1	18	67%		5	2			7	57%	25	64%	26	54%
72-Epistémologie, histoire des sciences et des techniques	2	1		3	33%								3	33%	3	33%
74-Sciences et techniques des activités physiques et sportives				10	10	20%							10	20%	11	18%
Total Enseignants	143	255	83	481	52%	15	39	71	21	3	149	50%	630	51%	626	48%

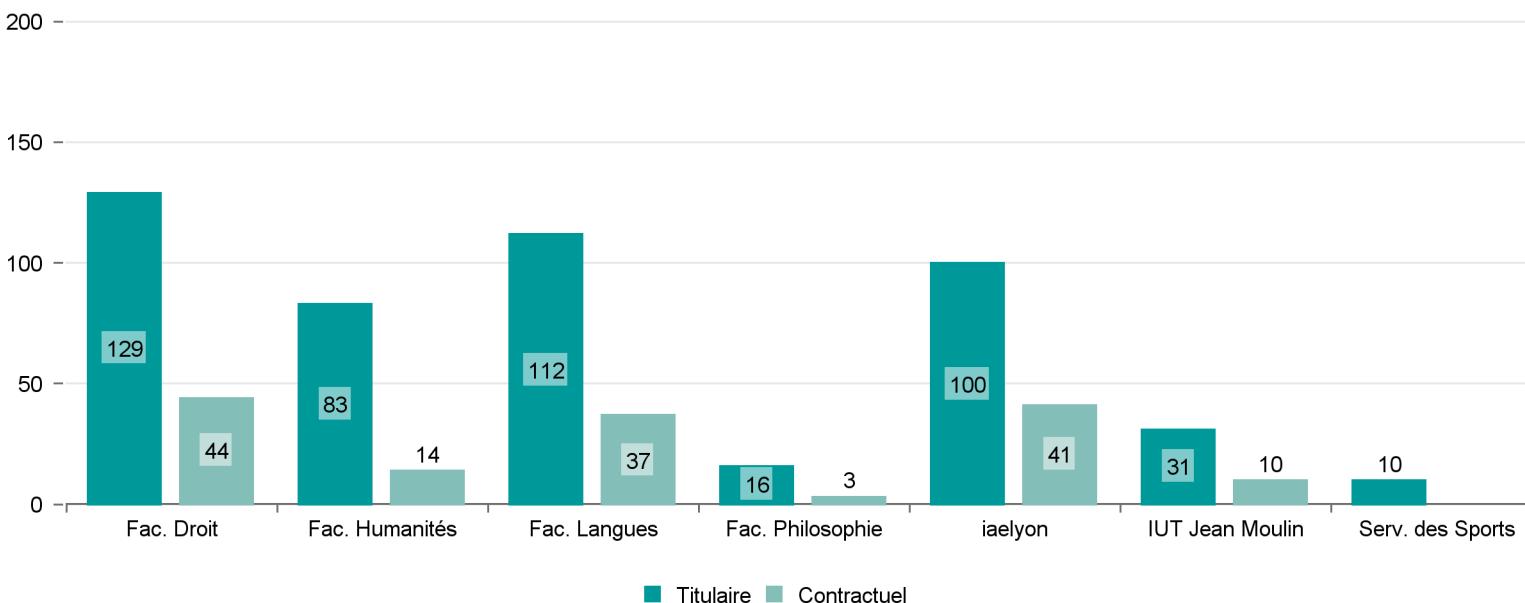
Source : SIDRH

Enseignants par composantes en 2024

Composantes ou services	Titulaires					Contractuels					Ensemble		% UFR		
	Prof. des univ. (PR)	Maître de conf. (MCF)	PRAG PRCE	Total	dont femmes	Prof. assoc	MC assoc	ATER	Lecteur	Prof. contr.	Total	dont femmes	Total	dont femmes	
Faculté de Droit	50	72	7	129	52	6	13	25			44	20	173	72	27%
Faculté de Philosophie	9	7		16	5			3			3	2	19	7	3%
Faculté des Humanités, Lettres et Sociétés	32	48	3	83	44	3	2	9			14	5	97	49	15%
Faculté des Langues	25	65	22	112	80			2	14	21	37	21	149	101	24%
iaelyon School of Management	26	48	26	100	47	6	14	18		3	41	19	141	66	22%
IUT Jean Moulin	1	15	15	31	19			8	2		10	8	41	27	7%
Service Commun des Sports			10	10	2								10	2	2%
Total Enseignants	143	255	83	481	249	15	39	71	21	3	149	75	630	324	100%

Source : SIDRH

Enseignants par composante



C'est la faculté de Droit qui regroupe le plus d'enseignants (27%). La faculté des Langues rassemble le plus d'enseignantes (31%).

Parmi les titulaires, seule la faculté de Philosophie est composée à 100% d'enseignants-chercheurs (PR+MCF). Viennent ensuite la faculté des Humanités avec 96,4%, la faculté de Droit avec 94,5%, suivies de celle des Langues (83%) et de l'iaelyon (74%). L'IUT, quant à lui, se distingue des autres composantes puisqu'il comprend autant d'enseignants-chercheurs que d'enseignants du 2d degré.

C'est à l'iaelyon que l'on trouve le plus d'enseignants contractuels (29%).

Enseignants : ancienneté à l'université Jean Moulin en 2024

Ancienneté* en années		Titulaires						Total Titulaires		Total Contractuels	
		Professeur des universités		Maître de conférences		PRAG PRCE					
		Effectif	% femmes	Effectif	% femmes	Effectif	% femmes	Effectif	% femmes	Effectif	% femmes
Moins de 5 ans	Moins d'1 an	2	50%	9	44%	2	100%	13	54%	26	65%
	1 à 4 ans	19	37%	35	60%	14	57%	68	53%	58	59%
De 5 à 9 ans	Moins de 5 ans	21	38%	44	57%	16	63%	81	53%	84	61%
	5 à 9 ans	13	23%	39	67%	16	44%	68	53%	48	38%
	De 5 à 9 ans	13	23%	39	67%	16	44%	68	53%	48	38%
10 ans et plus	10 à 14 ans	34	53%	36	50%	16	63%	86	53%	12	25%
	15 à 19 ans	15	80%	39	59%	10	30%	64	59%	1	
	20 à 24 ans	17	35%	43	53%	12	50%	72	49%	1	100%
	25 à 29 ans	24	33%	29	34%	2	100%	55	36%	3	67%
	30 ans ou plus	19	58%	25	56%	11	55%	55	56%		
	10 ans et plus	109	50%	172	51%	51	53%	332	51%	17	35%
Total		143	46%	255	55%	83	53%	481	52%	149	50%
Ancienneté moyenne		17,3	17,8	16,0	15,3	14,1	14,0	16,04	15,7	5,16	4,5

* L'ancienneté est calculée à partir de la date d'entrée à Lyon 3.

Source : SIDRH

66 % des enseignants titulaires sont à Lyon3 depuis plus de 10 ans et parmi eux 51% sont des femmes

Sur 3 ans, il est constaté une part des enseignants titulaires avec une ancienneté supérieure à 10 ans se situant entre 65 et 69%, soit une progression de 4 points. Rappelons que cette part était de 61% en 2017. En moyenne, les enseignants titulaires restent dans l'établissement entre 15 et 16 ans mais plus le corps d'appartenance est élevé plus on reste longtemps que l'on soit un homme ou une femme.

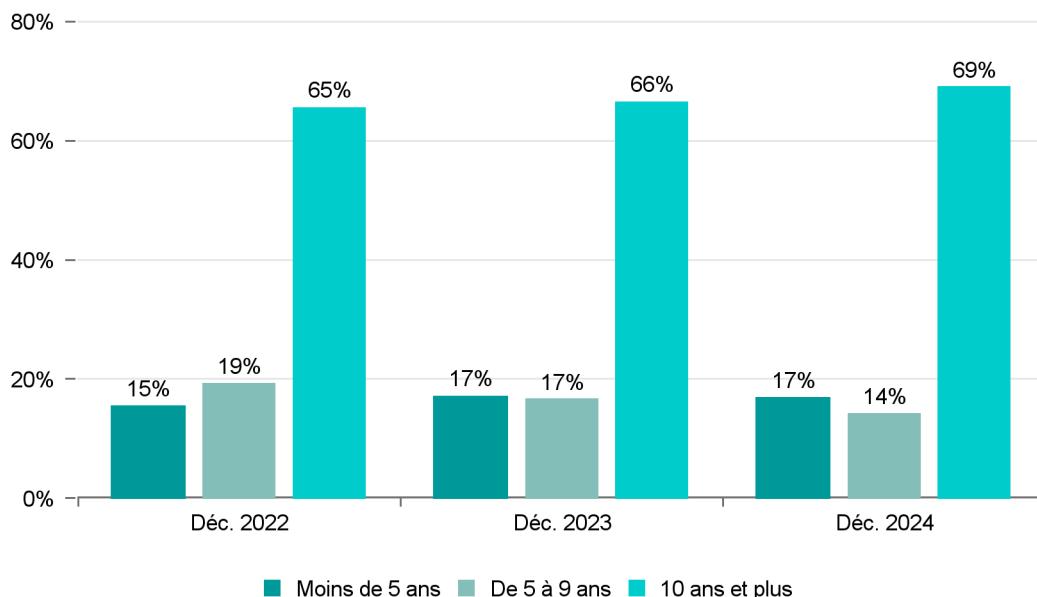
On constate que parmi les PR, 38% des femmes ont une ancienneté inférieure à 5 ans.

67,4% des MCF ont une ancienneté supérieure à 10 ans, sans de réelles différences entre les 2 genres.

Les enseignants du 2d degré restent en moyenne 14 ans dans l'établissement; 39% d'entre eux néanmoins passent moins de 10 ans dans l'établissement.

Sans surprise, les enseignants contractuels sont ceux qui restent le moins longtemps dans l'établissement, en moyenne 5 ans.

Évolution de l'ancienneté à Lyon 3 des enseignants titulaires



Enseignants par tranche d'âge et par sexe au 31 décembre 2024

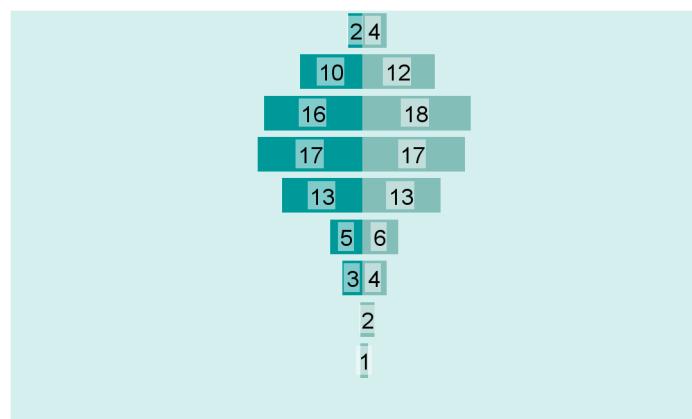
Ensemble des enseignants titulaires

Femme Homme



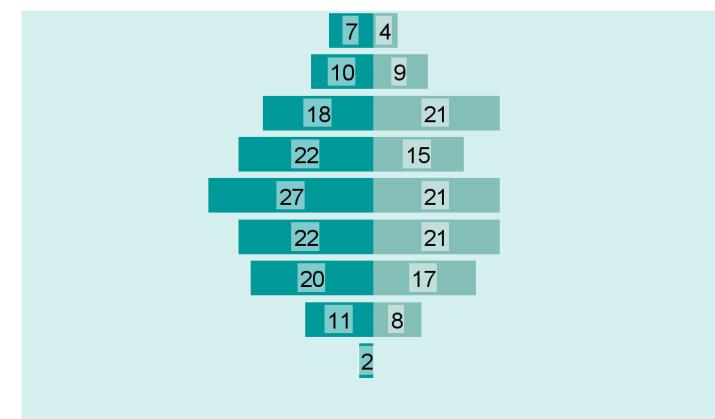
Zoom Professeurs des universités

Femme Homme



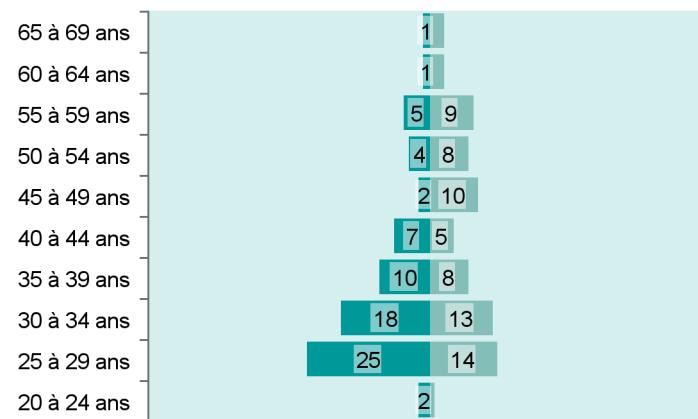
Zoom Maître de conférences

Femme Homme



Ensemble des enseignants contractuels

Femme Homme



Tranche d'âge	Titulaire						Total Titulaire	Total Contractuel	Ensemble			
	Prof. des univ. (PR)		Maître de conf. (MCF)		PRAG PRCE							
	Total	dont femmes	Total	dont femmes	Total	dont femmes	Total	dont femmes	Total	dont femmes	Total	dont femmes
20 à 24												
25 à 29	1		2	2			3	2	39	25	42	27
30 à 34	2		19	11	6	5	27	16	31	18	58	34
35 à 39	7	3	37	20	10	5	54	28	18	10	72	38
40 à 44	11	5	43	22	12	4	66	31	12	7	78	38
45 à 49	26	13	48	27	11	7	85	47	12	2	97	49
50 à 54	34	17	37	22	9	4	80	43	12	4	92	47
55 à 59	34	16	39	18	21	13	94	47	14	5	108	52
60 à 64	22	10	19	10	9	6	50	26	4	1	54	27
65 à 69	6	2	11	7	5		22	9	4	1	26	10
Total	143	66	255	139	83	44	481	249	149	75	630	324
Effectif 64+	10	3	16	9	8	3	34	15	5	1	39	16
Age moyen	52,5	52,9	47,8	47,7	49,9	49,4	49,6	49,4	38,8	35,6	47,0	46,2
Age médian	53,0	53,0	48,0	48,0	51,0	51,5	50,0	50,0	35,0	32,0	48,0	47,5

Les pyramides des âges permettent d'évaluer les départs à la retraite prévisibles dans les 5 prochaines années. Elles montrent la nécessité d'anticiper le renouvellement des enseignants chercheurs et permettent de piloter la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Source : SIDRH

39 enseignants dont 34 titulaires ont 64 ans et plus fin 2024 parmi lesquels figurent 15 femmes. Sur cette tranche d'âge de 64 ans et +, on comptabilise 26 enseignants chercheurs (PR+MCF) dont 15 femmes.

L'âge médian se situe à 50 ans pour les enseignants titulaires que l'on soit un homme ou une femme. Il est plus jeune pour les contractuels et se situe à 35 ans.

Zoom sur les enseignants de 55 ans et plus au 31 décembre 2024

	Âgés de 55 ans et plus													Total 60 et +		Total 64 et +		Rappel effectif enseignants
	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66 et +	Effectif	%	Effectif	%		
	Titulaires	21	19	17	21	16	8	14	8	8	12	7	15	72	15%	34	7%	
Contractuels	3	3	1	3	4	2			1	1	2	2		8	5%	5	3%	481
Total Enseignants	24	22	18	24	20	10	14	8	9	13	9	17	80	13%	39	6%	149	
																	630	

Zoom sur les enseignants chercheurs (professeurs des universités et maîtres de conférences) par groupe de disciplines CNU

01-Droit et Science Politique	6	5	4	1	3	1	2	3	2	1	1	10	9%	4	3%	117	
02-Sciences éco et de gestion	2	1	2	8	3	2		1	3	1	4	11	14%	8	11%	76	
03-Langues et Littératures	6	5	3	5	6	3	4	2	4	1	1	21	18%	8	7%	120	
04-Sciences humaines	3	3	2	1			4		1	3	1	10	18%	5	9%	56	
05-Mathématiques et Informatique				2			1	1				2	22%			9	
12-Groupe interdisciplinaire	1	1				1		2		1		4	20%	1	5%	20	
Tous groupes de disciplines	18	15	13	15	12	6	12	7	7	9	5	12	58	15%	26	7%	398

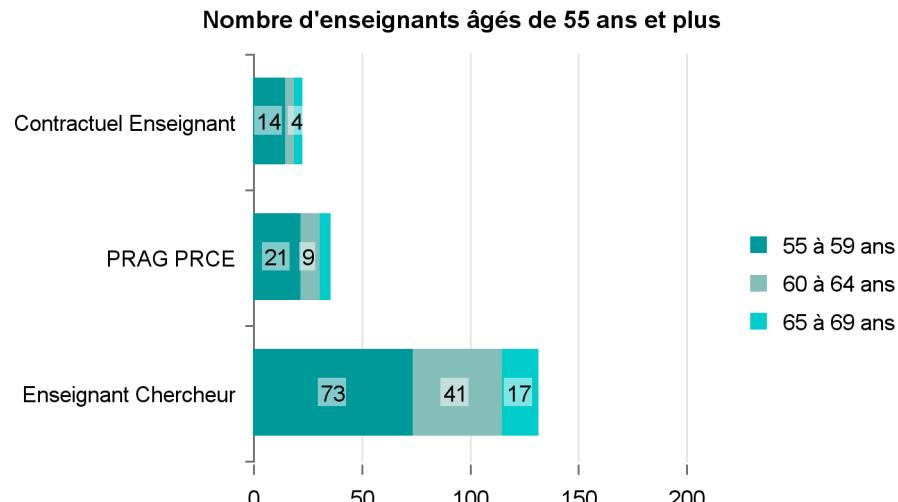
Source : SIDRH

Au 31/12/2024, on constate que 15% des enseignants titulaires ont plus de 60 ans (soit 72 d'entre eux), 5% pour les contractuels (soit 8 d'entre eux).

Les plus de 64 ans sont au nombre de 34 chez les titulaires dont 17 sont PR ou MCF. C'est parmi cette classe d'âge que peuvent se prévoir les futurs départs en retraite même si l'on sait que les enseignants titulaires ont tendance à partir au-delà de cet âge. Au niveau national*, l'âge moyen de départ se situe à 64,2 ans pour les PRAG, 64,8 ans pour les PRCE, 65,9 ans pour un MCF et 66,9 ans pour un PR. Les femmes ont néanmoins tendance à partir plus tôt (en moyenne 1 an en moins pour les PR et MCF).

L'approche par groupe de disciplines CNU montre que les départs prévisibles des PR et MCF concerneraient les disciplines Langues et Littératures et les Sciences économiques et de gestion puisque, pour ces 2 disciplines, 16 d'entre eux appartiennent à la classe d'âge 64 ans et plus, avec une attention particulière pour la discipline "Langues et Littératures" puisqu'elle est constituée majoritairement de femmes.

* cf. note flash du SIES "les départs en retraite des titulaires de l'enseignement supérieur et de la recherche en 2022" parue en juin 2023.



13% des enseignants ont 60 ans ou plus fin 2024

Enseignants : nombre de demandes d'autorisation d'exercice d'une activité accessoire

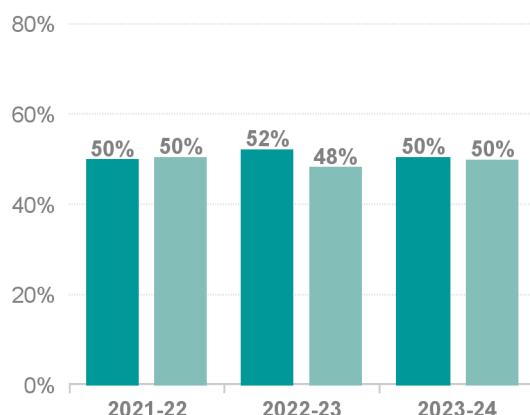
	Année universitaire 2021-22					Année universitaire 2022-23					Année universitaire 2023-24				
	PR	MCF	PRAG / PRCE	Ens. Contra ctuels	Total	PR	MCF	PRAG / PRCE	Ens. Contra ctuels	Total	PR	MCF	PRAG / PRCE	Ens. Contra ctuels	Total
Activité d'intérêt général exercée auprès d'une personne publique ou auprès d'une personne privée à but non lucratif		5	1		6		4	16	3	2		3	9	2	14
Enseignement et formation	76	178	27	112	393	60	161	28	110	359	54	125	18	88	285
Expertise et consultation	6	8	3	1	18	13	10	3	2	28	6	7	3	4	20
Autres	3	6	3	1	13	1	4	1	4	10	2	5	2	4	13
Total	85	197	34	114	430	78	191	35	118	422	65	146	25	96	332

Note : ne figurent pas ici les demandes refusées. En effet, les demandes sont quasiment toutes acceptées, les agents se conformant à la réglementation en amont de la demande. Un agent peut faire plusieurs demandes dans l'année.

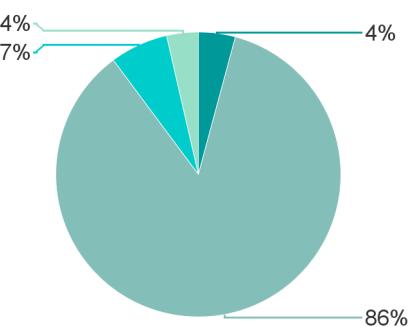
Source : DRHRS

Nombre de demandes par sexe

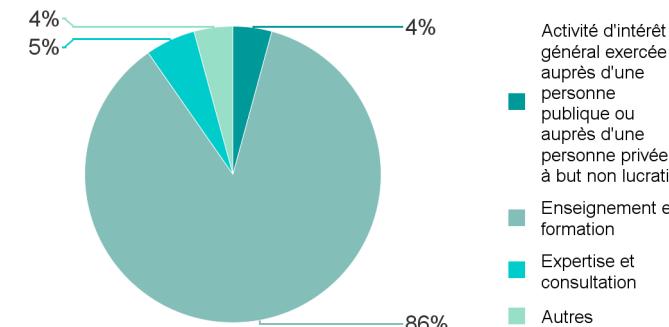
■ Femme ■ Homme



Types d'activité accessoire exercée par les femmes en 2023-24



Types d'activité accessoire exercée par les hommes en 2023-24



332 personnels enseignants ont fait une demande d'autorisation afin d'exercer une activité accessoire en 2023-24. Ces demandes sont équilibrées entre les femmes et les hommes (50% de part et d'autre) Enfin, ces autorisations concernent principalement des activités d'enseignement et de formation puisqu'en moyenne : 86% relèvent de ce domaine.

Professeurs invités par origine : historique

CONTINENT	PAYS D'ORIGINE	2020	2021	2022	2023	2024	Cumul sur 5 ans
EUROPE	ALLEMAGNE	3	4	2	3	2	14
	AUTRICHE				1	1	2
	BELGIQUE				1		1
	DANEMARK				1		1
	ESPAGNE	2	2	2	2	2	10
	FRANCE	2	5	5	5	6	23
	GRECE	1	1		1	1	4
	HONGRIE				1		1
	ITALIE	4	4	4	5	2	19
	PAYS-BAS		1	1	1	1	4
	PORTUGAL					1	1
	ROYAUME-UNI	3	3	4	2	2	14
	SERBIE					1	1
	SUISSE					1	1
	TCHEQUE (REPUBLIQUE)	1	1	1			3
EUROPE		16	21	19	23	20	99
AFRIQUE	ALGERIE	1	1	2	2	2	8
	BENIN			1	1	1	3
	CAMEROUN	1	1	1	1	1	5
	MAROC	1		3	2		6
	NIGER	1					1
	SENEGAL	1		1			2
	TUNISIE	2			2	1	5
AFRIQUE		7	2	8	8	5	30
AMÉRIQUE	BRESIL				1	1	2
	CANADA	1		2	1	2	6
	ETATS-UNIS	4	4	4	4	7	23
AMÉRIQUE		5	4	6	6	10	31
ASIE	CHINE	1	1				2
	ISRAEL				1	1	2
	JAPON	1	1		1	1	4
	TAIWAN					1	1
	TURQUIE		1	1			2
ASIE		2	3	1	2	3	11
TOTAL		30	30	34	39	38	171

Pour donner une image pertinente de l'origine des professeurs invités, les pourcentages portés sur le graphique sont calculés en cumulant les effectifs sur 5 ans.

Méthode :

Sont comptabilisés les professeurs invités rémunérés. Chaque invité compte pour 1 par année, indépendamment de la durée. L'année correspond à l'année civile de rémunération.

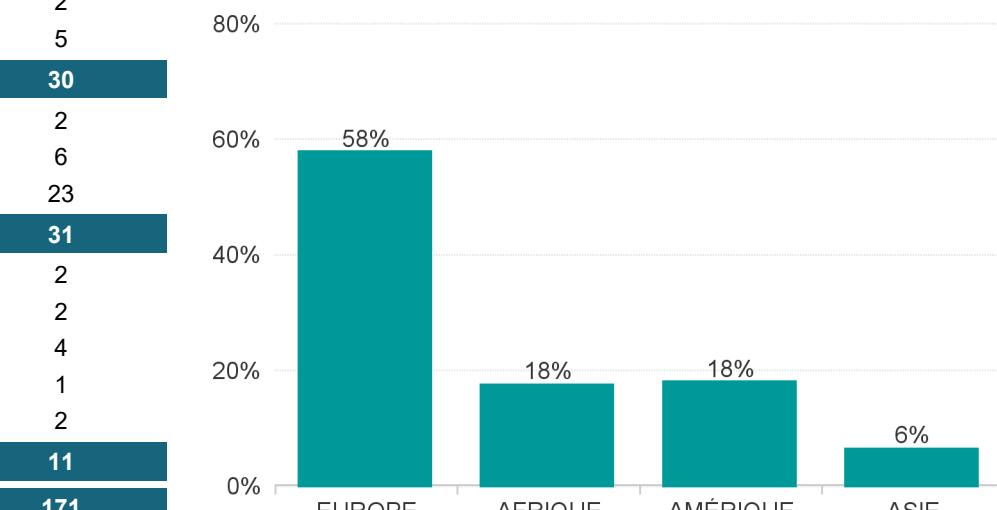
L'origine des professeurs invités correspond à leur nationalité.

En moyenne 34 professeurs invités accueillis chaque année depuis 5 ans

171 professeurs ont été invités ces 5 dernières années au sein de l'établissement et ils proviennent pour près de 60% d'entre eux de la zone Europe.

La crise sanitaire et les restrictions mises en place concernant les déplacements inter pays ont fortement impacté ce dispositif en 2020 et 2021. Une reprise progressive est constatée les années suivantes.

Origine des professeurs invités par continent - Cumul sur 5 ans



Source : KA-KX

Source : KA-KX

Vacataires d'enseignement : historique (année universitaire)

Type de vacataires		2021	2022	2023
Agents temporaires vacataires	AGENT TEMPORAIRE VACATAIRE ETUDIANT	100	107	97
	AGENT TEMPORAIRE VACATAIRE RETRAITE	20	25	26
Total Agents temporaires vacataires		120	132	123
Chargés d'enseignement vacataires (CEV)	AGENT DE L'ETAT AUXILIAIRE NON-ENSEIGNANT	78	78	97
	AGENT DE L'ETAT FONCTIONNAIRE TITULAIRE NON-ENSEIG	209	217	216
	ENSEIGNANT CONTRACTUEL ETABLISSEMENT PRIVE	5		
	ENSEIGNANT ETABLISSEMENT PUBLIC HORS SUPERIEUR	2		
	ENSEIGNANT HORS LYON III ETABLISSEMENT SUPERIEUR	225	229	240
	SALARIE NON ENSEIGNANT SECTEUR PRIVE	629	646	659
	TRAVAILLEUR INDEPENDANT	609	643	677
Total Chargés d'enseignement vacataires (CEV)		1 759	1 815	1 891
Chargés d'enseignement vacataires occasionnels (moins de 10 heures)	AGENT DE L'ETAT AUXILIAIRE NON-ENSEIGNANT	22	21	19
	AGENT DE L'ETAT FONCTIONNAIRE TITULAIRE NON-ENSEIG	67	67	56
	ENSEIGNANT HORS LYON III ETABLISSEMENT SUPERIEUR	31	28	25
	SALARIE NON ENSEIGNANT SECTEUR PRIVE	101	106	119
	TRAVAILLEUR INDEPENDANT	89	119	100
	AGENT TEMPORAIRE VACATAIRE ETUDIANT	8	8	7
	AGENT TEMPORAIRE VACATAIRE RETRAITE	6	4	5
Total Chargés d'enseignement vacataires occasionnels (moins de 10 heures)		324	353	331
TOTAL		2 203	2 300	2 345

Source : GHC

Note méthodologique : L'année correspond à l'année universitaire de réalisation des heures et on comptabilise les vacataires d'enseignement habilités et qui ont effectué des heures.

Plus de 2 300 vacataires d'enseignement employés en 2023/2024, chiffre en augmentation sur la période

Thème 1

b. Le personnel BIATS

BIATS par statut, filière et catégorie : historique

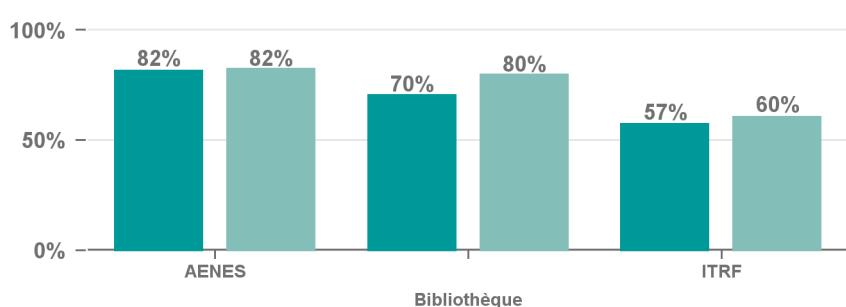
Statut	Filière	Catégorie	Déc. 2022		Déc. 2024		Nombre d'ETP Déc. 2022	Nombre d'ETP Déc. 2024
			Total	Femmes	Total	Femmes		
Titulaire	AENES	Cat. A	24	14	26	18	23,5	25,8
		Cat. B	29	25	28	24	28,1	27,7
		Cat. C	39	36	36	32	36,6	33,8
	Bibliothèque	Total AENES	92	75	90	74	88,2	87,3
		Cat. A	17	13	15	12	16,4	14,4
		Cat. B	14	10	15	13	13,1	14,3
	ITRF	Cat. C	16	10	14	10	14,6	12,8
		Total Bibliothèque	47	33	44	35	44,1	41,5
		Cat. A	107	62	118	73	102,5	114,5
	ITRF	Cat. B	83	50	86	55	79,4	82,1
		Cat. C	83	44	77	42	80,4	74,2
		Total ITRF	273	156	281	170	262,3	270,8
Contractuel	Total Titulaire		412	264	415	279	394,6	399,6
	Catégorie A		84	62	104	65	81,0	101,4
		Catégorie B	73	48	86	55	70,7	84,7
		Catégorie C	134	85	140	100	129,5	134,0
	CDI		77	51	76	49	73,0	71,4
		CDD	214	144	254	171	208,2	248,7
		Total Contractuel	291	195	330	220	281,2	320,1
	<i>Nombre de CDD transformés en CDI</i>		3	3	17	12	3	15,8
	Total BIATS		703	459	745	499	675,8	719,7

Note : tous les tableaux sur les personnels BIATS portent sur les personnels en activité.

Source : SIDRH

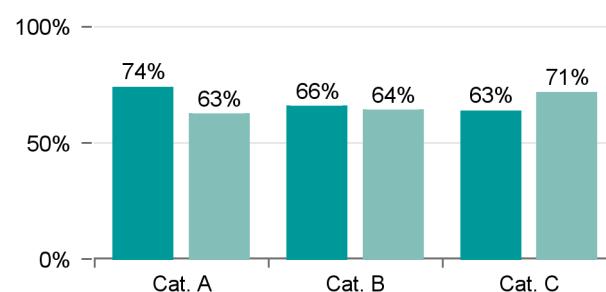
BIATS titulaires : évolution de la proportion des femmes

■ Déc. 2022 ■ Déc. 2024



Contractuels : évolution de la proportion des femmes

■ Déc. 2022 ■ Déc. 2024



En 2024, l'établissement compte 745 BIATS dont 55,7% sont titulaires, cette part ayant tendance à diminuer au fil des années (-3 points en 3 ans). La part des femmes s'établit à 66,9% en 2024 contre 65,3% en 2022.

Le nombre de personnels titulaires a augmenté dans la filière ITRF et diminué dans les filières AENES et Bibliothèque. La part des personnels AENES se maintient à 22%; quant à celle des ITRF, elle passe de 66% en 2022 à 67,7% en 2024. Le poids des AENES est légèrement supérieur aux établissements de la typologie Droit-Eco (18%) mais très en deçà de la moyenne nationale (14%). Concernant les ITRF, ils restent en dessous de la moyenne nationale (77%) mais sur-représentés en référence aux établissements de la typologie Droit Economie (64,8%).

La part des catégories A titulaires, 36% en 2021 et 38% en 2024, est supérieure aux établissements relevant de la même typologie que Lyon 3, 34,5%. A l'inverse, les catégories C qui représentent plus de 36% dans les établissements de notre typologie, ne rassemblent que 31% de nos effectifs. En 3 ans les personnels de catégorie C ont perdu 2 points de % dans notre établissement.

Sur la période, la part des femmes dans les personnels BIATS titulaires passe de 65% à 67%. On notera que les femmes titulaires sont fortement représentées dans la catégorie C notamment chez les AENES (89% en 2024) et Bibliothèques (71% en 2024). Elles représentent plus de la moitié des effectifs de la catégorie C pour la filière ITRF en forte évolution sur la période observée.

Le nombre de contractuels s'établit à 330 pour l'année 2024 (+39 en 3 ans) et représente 320 ETP. Tout comme chez les titulaires, les personnels de catégorie C voient donc leur part diminuer passant de 46% en 2022 à 42% en 2024.

En moyenne, plus des 2 tiers des effectifs contractuels sont des femmes (67%).

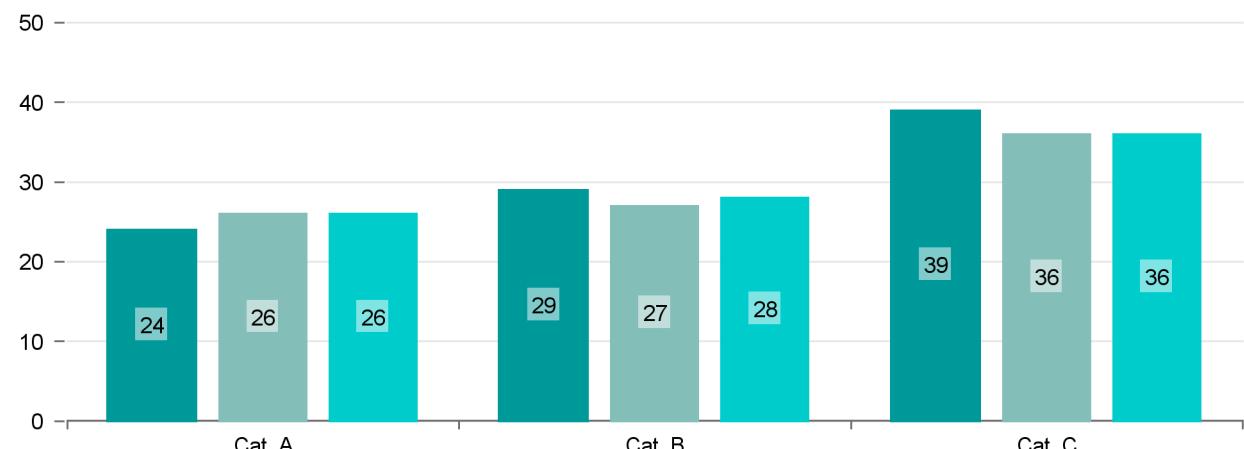
Zoom sur la filière AENES : historique pour les titulaires

Filière et Cat.	Grade	Déc. 2022		Déc. 2023		Déc. 2024		Nombre d'ETP Déc. 2022	Nombre d'ETP Déc. 2023	Nombre d'ETP Déc. 2024	
		Total	Femmes	Total	Femmes	Total	Femmes				
	TOTAL BIATS (titulaires et contractuels)	703	459	718	468	745	499	675,8	690,6	719,7	
	BIATS TITULAIRES	412	264	416	270	415	279	394,6	400,5	399,6	
	Dont filière AENES - Titulaires	92	75	89	71	90	74	88,2	85,2	87,3	
AENES Catégorie A	Encadrement supérieur	4	2	4	2	4	2	4	4,0	4,0	
	Attaché	19	11	22	13	22	16	19	21,8	21,8	
	Personnel médico-social	1	1					0,5			
AENES Catégorie B	Total AENES Catégorie A		24	14	26	15	26	18	23,5	25,8	25,8
	Secrétaire administratif	29	25	27	24	28	24	28,1	25,4	27,7	
AENES Catégorie C	Total AENES Catégorie B		29	25	27	24	28	24	28,1	25,4	27,7
	Adjoint administratif	39	36	36	32	36	32	36,6	34,0	33,8	
	Total AENES Catégorie C		39	36	36	32	36	32	36,6	34	33,8

Source : SIDRH

AENES titulaires : évolution par catégorie

■ Déc. 2022 ■ Déc. 2023 ■ Déc. 2024



90 titulaires pour la filière AENES, dont 74 femmes
représentant 87,3 équivalents temps plein en 2024

Sur les 3 ans, le nombre de personnels AENES titulaires perd quelques unités principalement dans la catégorie C. On notera également la part élevée des femmes en catégorie C, 89%. Sur la catégorie A, les femmes voient leur population augmenter passant de 14 à 18 sur la période, montrant donc une tendance à la féminisation de cette filière dans cette catégorie.

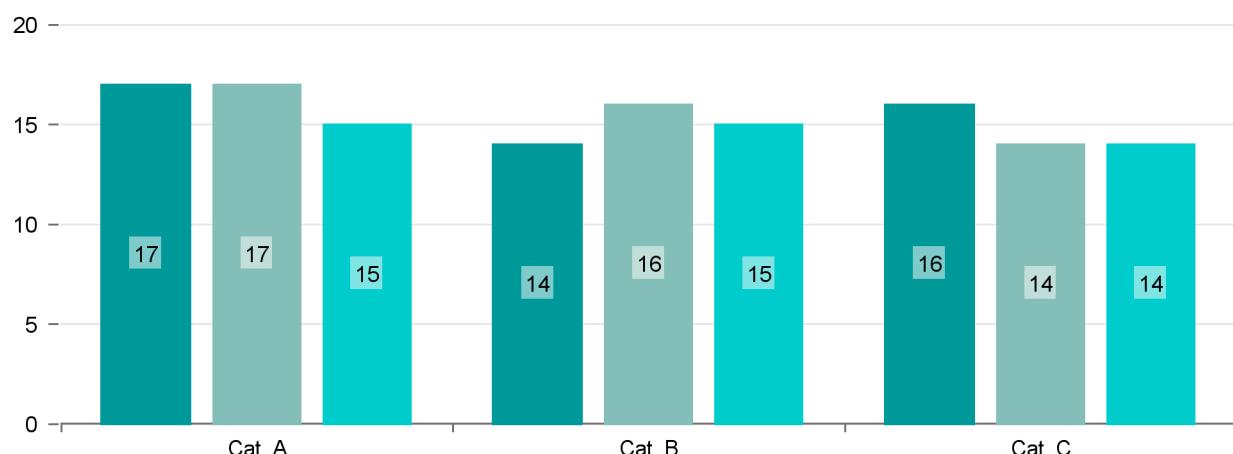
Zoom sur la filière BIBLIOTHEQUE : historique pour les titulaires

Filière et Cat.	Grade	Déc. 2022		Déc. 2023		Déc. 2024		Nombre d'ETP Déc. 2022	Nombre d'ETP Déc. 2023	Nombre d'ETP Déc. 2024
		Total	Femmes	Total	Femmes	Total	Femmes			
	TOTAL BIATS (titulaires et contractuels)	703	459	718	468	745	499	675,8	690,6	719,7
	BIATS TITULAIRES	412	264	416	270	415	279	394,6	400,5	399,6
	Dont filière Bibliothèque - Titulaires	47	33	47	34	44	35	44,1	44,7	41,5
Bibliothèque Catégorie A	Conservateur	9	7	9	7	7	6	8,6	8,8	6,8
	Bibliothécaire	8	6	8	6	8	6	7,8	7,8	7,6
	Total Bibliothèque Catégorie A	17	13	17	13	15	12	16,4	16,6	14,4
Bibliothèque Catégorie B	Assistant bibliothèques	14	10	16	11	15	13	13,1	15,0	14,3
	Total Bibliothèque Catégorie B	14	10	16	11	15	13	13,1	15	14,3
Bibliothèque Catégorie C	Magasinier	16	10	14	10	14	10	14,6	13,1	12,8
	Total Bibliothèque Catégorie C	16	10	14	10	14	10	14,6	13,1	12,8

Source : SIDRH

BIBLIOTHEQUE titulaires : évolution par catégorie

■ Déc. 2022 ■ Déc. 2023 ■ Déc. 2024



44 titulaires pour la filière BIBLIOTHEQUE, dont 35 femmes représentant 41,5 équivalents temps plein en 2024

Globalement, les effectifs perdent 3 personnes au global. En 2024, ce sont les catégorie A qui perdent des effectifs alors que les catégories C restent stables. En ETP, on observe sur la période une baisse dans toutes les catégories. On notera la forte prépondérance des femmes dans cette filière, 79,5% en 2024, pouvant expliquer la baisse des etp puisque ce sont les femmes qui sont le plus souvent à temps partiel.

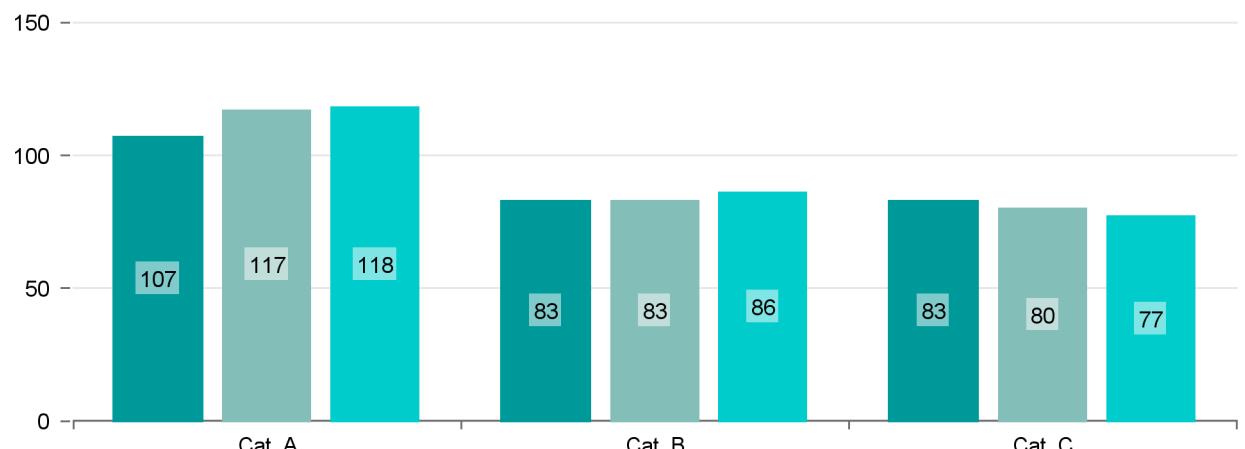
Zoom sur la filière ITRF : historique pour les titulaires

Filière et Cat.	Grade	Déc. 2022		Déc. 2023		Déc. 2024		Nombre d'ETP Déc. 2022	Nombre d'ETP Déc. 2023	Nombre d'ETP Déc. 2024
		Total	Femmes	Total	Femmes	Total	Femmes			
	TOTAL BIATS (titulaires et contractuels)	703	459	718	468	745	499	675,8	690,6	719,7
	BIATS TITULAIRES	412	264	416	270	415	279	394,6	400,5	399,6
	Dont filière ITRF - Titulaires	273	156	280	165	281	170	262,3	270,6	270,8
ITRF Catégorie A	Ingénieur de recherche	13	10	14	11	13	10	12,8	13,8	12,8
	Ingénieur d'études	69	37	73	39	72	41	65,5	70,1	69,3
	Assistant ingénieur	25	15	30	19	33	22	24,2	29,2	32,4
ITRF Catégorie B	Total ITRF Catégorie A		107	62	117	69	118	73	102,5	113,1
	Technicien (ITRF)		83	50	83	52	86	55	79,4	80,0
ITRF Catégorie C	Total ITRF Catégorie B		83	50	83	52	86	55	79,4	80
	Adjoint technique (ITRF)		83	44	80	44	77	42	80,4	77,5
	Total ITRF Catégorie C		83	44	80	44	77	42	80,4	77,5
										74,2

Source : SIDRH

ITRF titulaires : évolution par catégorie

■ Déc. 2022 ■ Déc. 2023 ■ Déc. 2024



281 titulaires pour la filière ITRF, dont 170 femmes représentant 270,8 Equivalents Temps Plein en 2024

Entre 2022 et 2024, la population ITRF a gagné 8 personnels en 2024 et c'est principalement en catégorie A et B qu'ont eu lieu ces hausses. Cette tendance est également observée sur les ETP.
La féminisation de cette filière progresse sur la période pour atteindre 60% en 2024 sans impact sur les ETP.

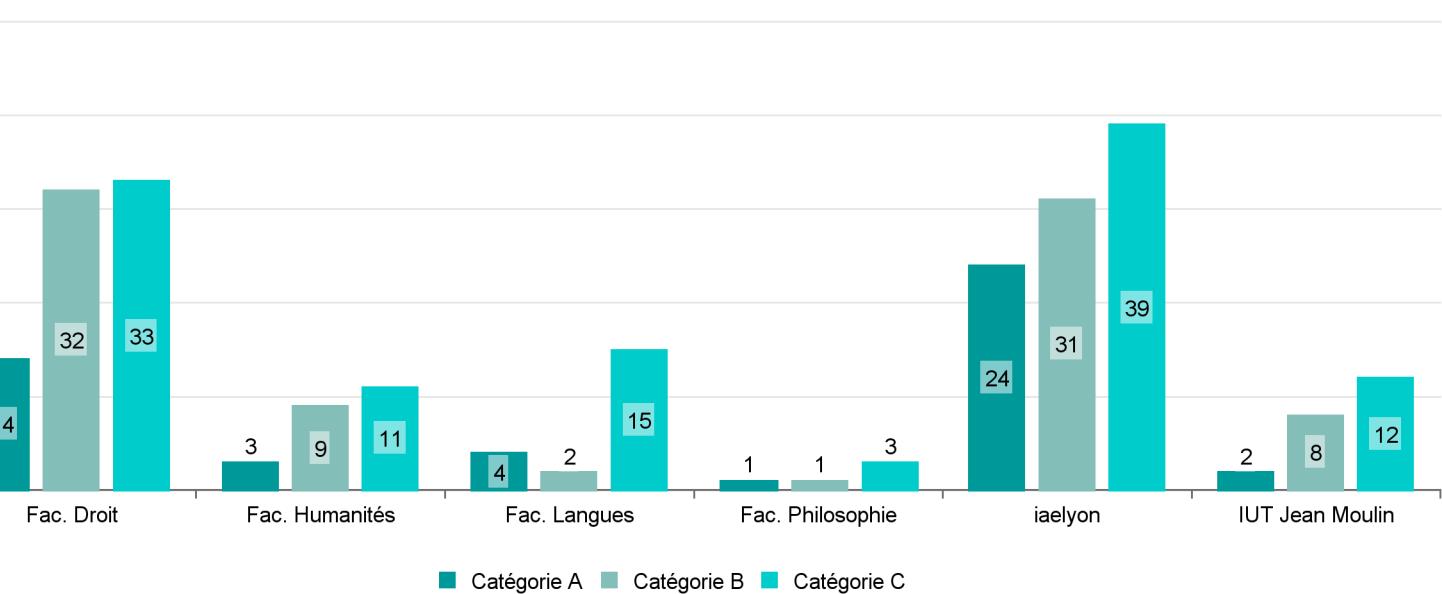
Le personnel BIATS dans les composantes en 2024

Composantes	Titulaires					Contractuels					Ensemble					
	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total	en ETP	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total	en ETP	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total	En ETP	% titulaire
Faculté de Droit	7	18	16	41	40,0	7	14	17	38	35,8	14	32	33	79	75,8	52%
Faculté de Philosophie	1		3	4	3,4		1		1	1,0	1	1	3	5	4,4	80%
Faculté des Humanités, Lettres et Sociétés	3	6	1	10	9,8		3	10	13	12,7	3	9	11	23	22,5	43%
Faculté des Langues	3	2	4	9	9,0	1		11	12	11,8	4	2	15	21	20,8	43%
iaelyon School of Management	10	16	12	38	37,1	14	15	27	56	54,8	24	31	39	94	91,9	40%
IUT Jean Moulin	1	7	3	11	10,3	1	1	9	11	10,8	2	8	12	22	21,1	50%
Total BIATS	25	49	39	113	109,6	23	34	74	131	126,9	48	83	113	244	236,5	46%

La Présidence est désignée sous "Université Jean Moulin Lyon 3"

Source : SIDRH

BIATS par composante et par catégorie en 2024
Titulaires et contractuels



**244 BIATS dans les composantes
dont 46% sont titulaires**

Au sein de l'établissement, on dénombre 244 agents administratifs affectés dans les composantes soit 1/3 de la population BIATS.

Parmi cet effectif, 46% sont des agents titulaires. Les 113 titulaires se répartissent pour 22,8% en catégorie A, 43,2% en catégorie B et 35% en catégorie C.

La composante "Philosophie" n'emploie quasiment que des titulaires alors que, dans les autres, les titulaires et contractuels sont à part quasi égale. Seul l'iaelyon se démarque avec 59% de contractuels.

BIATS : ancienneté à l'université Jean Moulin en 2024

Statut	Ancienneté * en années	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Ensemble	
		Effectif	dont femmes	Effectif	dont femmes	Effectif	dont femmes	Effectif	dont femmes
Titulaire	Moins d'1 an	6	5	6	4	8	5	20	14
	1 à 4 ans	24	18	13	9	13	11	50	38
	5 à 9 ans	25	14	18	13	21	15	64	42
	10 à 14 ans	26	18	23	17	19	12	68	47
	15 à 19 ans	31	20	28	19	31	17	90	56
	20 à 24 ans	22	12	22	15	11	7	55	34
	25 à 29 ans	14	7	9	6	10	5	33	18
	30 ans ou plus	11	9	10	9	14	12	35	30
	Total Titulaire	159	103	129	92	127	84	415	279
Contractuel	Moins d'1 an	22	12	17	14	41	33	80	59
	1 à 4 ans	43	28	43	26	66	45	152	99
	5 à 9 ans	19	13	15	11	20	15	54	39
	10 à 14 ans	12	8	7	2	10	5	29	15
	15 à 19 ans	3	2	1	1	2	1	6	4
	20 à 24 ans	2		1				3	
	25 à 29 ans	2	2	1		1	1	4	3
	30 ans ou plus	1		1	1			2	1
	Total Contractuel	104	65	86	55	140	100	330	220
Ensemble		263	168	215	147	267	184	745	499

Source : SIDRH

Ancienneté moyenne des BIATS

	Déc. 2022		Déc. 2023		Déc. 2024	
	Total	Femmes	Total	Femmes	Total	Femmes
BIATS Titulaire	15,0	15,1	15,2	14,9	15,2	15,1
BIATS Contractuel	4,5	4,3	4,6	4,5	4,4	4,1
Ancienneté moyenne	10,7	10,5	10,7	10,5	10,4	10,2

Source : SIDRH

L'ancienneté moyenne reste stable sur la période

Fin 2024, l'ancienneté moyenne à l'université est de 15 ans pour les personnels titulaires et se stabilise sur les deux dernières années. Elle reste inférieure à 5 ans pour les contractuels.

Parmi les titulaires, la répartition par durée d'ancienneté montre que 67,7% d'entre eux restent plus de 10 ans dans l'établissement. Mais on note une différence par genre dans cette classe d'ancienneté : les femmes titulaires sont à 66% alors que les hommes à 71,5%.

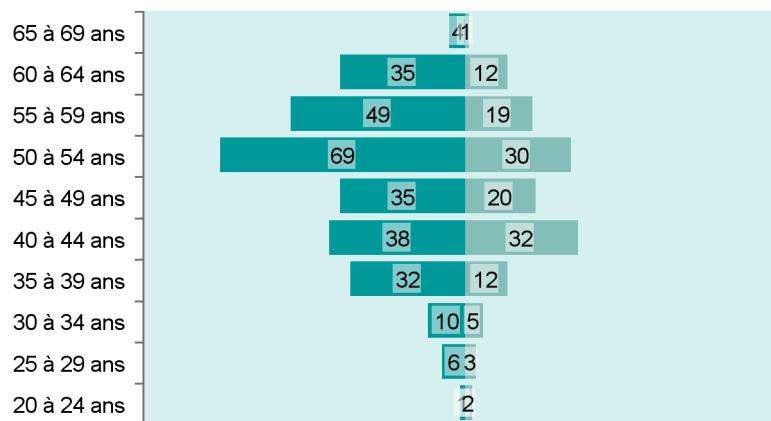
Pour les contractuels, 70,3% d'entre eux restent moins de 5 ans et les hommes sont globalement plus représentés dans les classes d'ancienneté supérieures ou égales à 5 ans que les femmes.

*Méthode : L'ancienneté est calculée à partir de la date d'entrée à Lyon 3, donc pour un personnel contractuel devenu titulaire, c'est l'ancienneté cumulée qui est retenue.

BIATS par tranche d'âge, statut et sexe en 2024

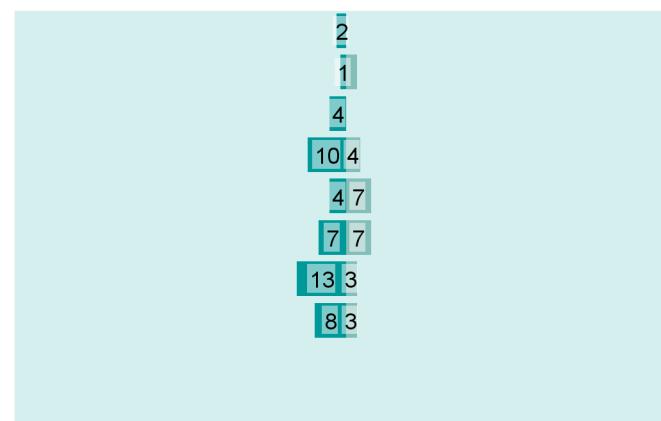
BIATS titulaires

Femme Homme



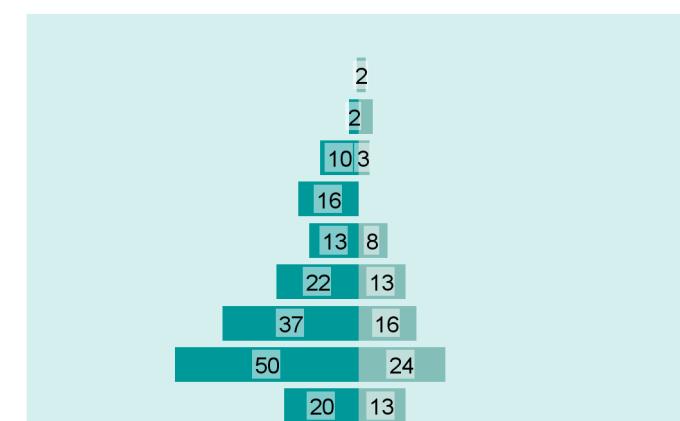
BIATS CDI

Femme Homme



BIATS CDD

Femme Homme



BIATS titulaires et contractuels

Femme Homme



Tranche d'âge	BIATS Titulaire		BIATS CDI		BIATS CDD		Ensemble	
	Total	dont femmes	Total	dont femmes	Total	dont femmes	Total	dont femmes
15 à 19 ans					1	1	1	1
20 à 24 ans	3	1			33	20	36	21
25 à 29 ans	9	6			74	50	83	56
30 à 34 ans	15	10	11	8	53	37	79	55
35 à 39 ans	44	32	16	13	35	22	95	67
40 à 44 ans	70	38	14	7	21	13	105	58
45 à 49 ans	55	35	11	4	16	16	82	55
50 à 54 ans	99	69	14	10	13	10	126	89
55 à 59 ans	68	49	4	4	6	2	78	55
60 à 64 ans	47	35	4	1	2		53	36
65 à 69 ans	5	4	2	2			7	6
Total	415	279	76	49	254	171	745	499
Effectif 62+	29	23	4	2			33	25
Age moyen	48,8	49,3	44,4	43,9	33,5	33,5	43,1	43,4
Age médian	50,0	51,0	44,0	42,0	30,0	31,0	43,0	43,0

Pour les personnels BIATS, l'âge moyen égal à l'âge médian (43 ans).

Source : SIDRH

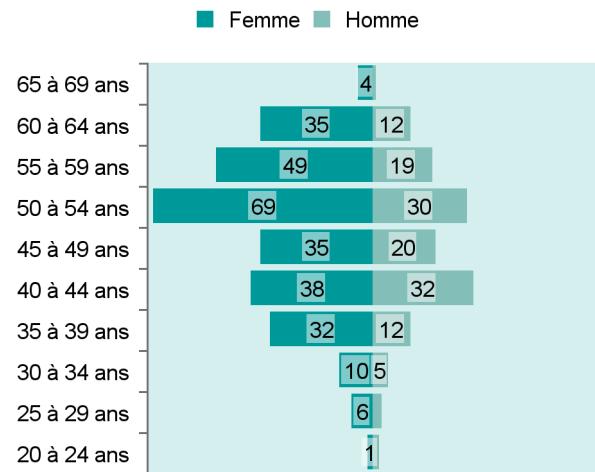
Cette donnée varie selon le statut : la moyenne d'âge est plus élevée pour les titulaires (48,8 ans) et les agents en CDI (44,4 ans), que pour les agents en CDD (33,5 ans). Les chiffres suivent la même tendance pour les femmes.

Les effectifs BIATS ayant 62 ans et plus sont au nombre de 33 dont 25 femmes, soit 4,4% de la population BIATS.

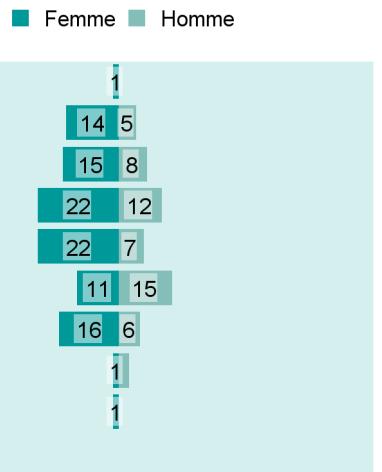
33 personnes BIATS ont plus de 62 ans fin 2024 dont 25 femmes.

Zoom BIATS titulaires par tranche d'âge, catégorie, filière et sexe en 2024

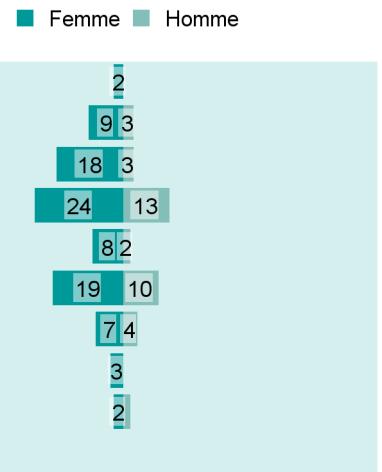
BIATS titulaires toutes catégories



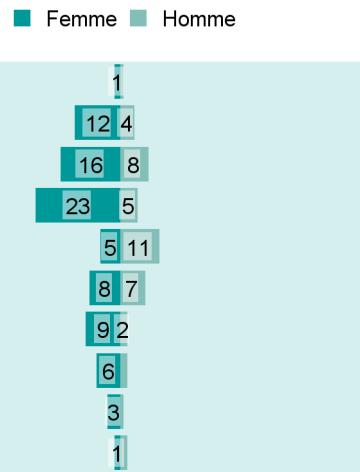
BIATS titulaires de catégorie A



BIATS titulaires de catégorie B



BIATS titulaires de catégorie C



Tranche d'âge	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Ensemble	
	Total	dont femmes	Total	dont femmes	Total	dont femmes	Total	dont Femmes
20 à 24 ans					3	1	3	1
25 à 29 ans	1	1	4	2	4	3	9	6
30 à 34 ans	4	1	3	3	8	6	15	10
35 à 39 ans	22	16	11	7	11	9	44	32
40 à 44 ans	26	11	29	19	15	8	70	38
45 à 49 ans	29	22	10	8	16	5	55	35
50 à 54 ans	34	22	37	24	28	23	99	69
55 à 59 ans	23	15	21	18	24	16	68	49
60 à 64 ans	19	14	12	9	16	12	47	35
65 à 69 ans	1	1	2	2	2	1	5	4
Total	159	103	129	92	127	84	415	279
Effectif 62+	13	10	8	7	8	6	29	23
Age moyen	48,8	49,4	48,9	49,5	48,6	49,1	48,8	49,3
Age médian	49,0	50,0	51,0	51,5	51,0	52,5	50,0	51,0

	AENES		Bibliothèque		ITRF	
	Total	dont femmes	Total	dont femmes	Total	dont femmes
Total	90	74	44	35	281	170
Effectif 62+	9	8	3	2	17	13
Age moyen	50,0	50,7	50,1	50,5	48,2	48,5
Age médian	53,0	53,0	52,0	53,0	49,0	49,0

Source : SIDRH

29 agents BIATS titulaires ont plus de 62 ans fin 2024 dont 23 femmes

L'âge moyen des BIATS titulaires est de 48,8 ans au 31 décembre 2024. A cette date, la moitié des agents ont 50 ans ou moins (médiane).

Ces résultats sont légèrement plus élevés pour les femmes (âge moyen : 49,3 ans et âge médian : 51 ans)

Les agents de la filière AENES et Bibliothèque sont dans l'ensemble plus âgés : avec des moyennes se situant autour de 50 ans, et un âge médian de 53 ans. Pour la filière ITRF, l'âge moyen est de 48,2 ans et l'âge médian de 49 ans.

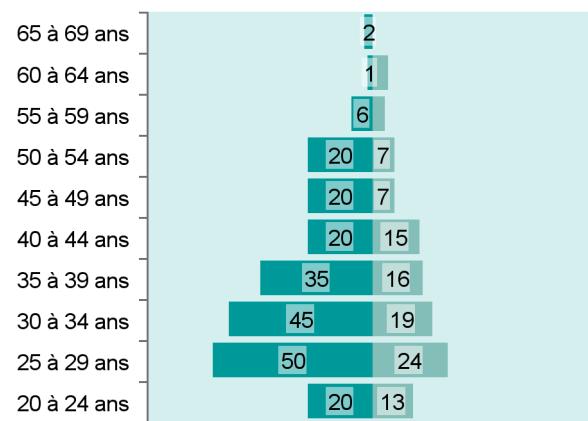
Il est à noter que 29 titulaires ont plus de 62 ans fin 2024 et que cela concerne principalement la filière AENES et ITRF (respectivement 9 et 17) et plus particulièrement les femmes.

Note : les personnels BIATS titulaires ont tendance à partir plus tôt à la retraite que les enseignants-chercheurs car ils commencent leur carrière plus tôt. En 2020, d'après le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, leur âge moyen de départ en retraite était de 62,9 ans pour cette catégorie de personnel. Il serait de 63,4 ans en 2027 sachant que presqu'un tiers partent avant l'âge légal.

Zoom BIATS contractuels par tranche d'âge, catégorie, filière et sexe en 2024

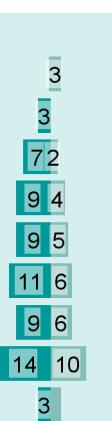
BIATS contractuels toutes catégories

Femme Homme



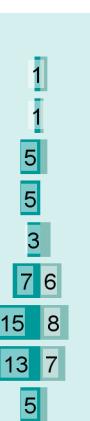
BIATS contractuels de catégorie A

Femme Homme



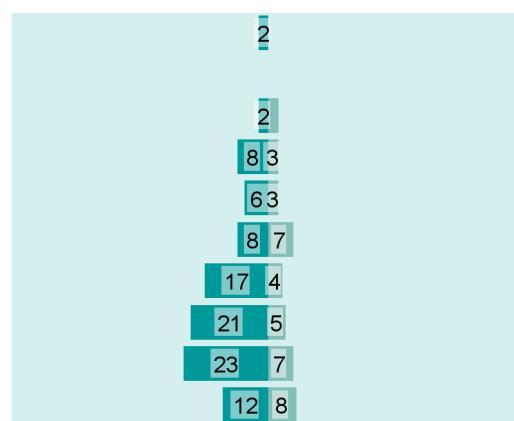
BIATS contractuels de catégorie B

Femme Homme



BIATS contractuels de catégorie C

Femme Homme



Tranche d'âge	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Ensemble	
	Total	dont femmes	Total	dont femmes	Total	dont femmes	Total	dont Femmes
15 à 19 ans					1	1	1	1
20 à 24 ans	6	3	7	5	20	12	33	20
25 à 29 ans	24	14	20	13	30	23	74	50
30 à 34 ans	15	9	23	15	26	21	64	45
35 à 39 ans	17	11	13	7	21	17	51	35
40 à 44 ans	14	9	6	3	15	8	35	20
45 à 49 ans	13	9	5	5	9	6	27	20
50 à 54 ans	9	7	7	5	11	8	27	20
55 à 59 ans	3	3	2	1	5	2	10	6
60 à 64 ans	3		3	1			6	1
65 à 69 ans					2	2	2	2
Total	104	65	86	55	140	100	330	220
Effectif 62+	1		1		2	2	4	2
Age moyen	37,8	38,2	35,7	35,3	34,8	34,5	36,0	35,8
Age médian	35,0	36,0	32,0	32,0	31,0	31,0	33,0	33,0

	CDI		CDD	
	Total	dont femmes	Total	dont femmes
Total	76	49	254	171
Effectif 62+	4	2		
Age moyen	44,4	43,9	33,5	33,5
Age médian	44,0	42,0	30,0	31,0

Source : SIDRH

Source : SIDRH

**4 personnes ont 62 ans ou plus fin 2024
dont 2 femmes**

Au 31 décembre 2024, l'âge moyen des BIATS contractuels est de 36 ans et l'âge médian de 33 ans. Contrairement aux années précédentes, les femmes ne sont pas plus jeunes que les hommes mais ont un âge médian égal (33) et un âge moyen quasi identique.

Par catégorie, la moyenne d'âge varie peu : elle est de 37,8 ans pour la catégorie A, 35,7 ans pour les catégories B et de 34,8 ans, pour les catégories C.

On constate qu'en moyenne les agents en CDI sont plus âgés que ceux en CDD : respectivement 44,4 ans et 33,7 ans.

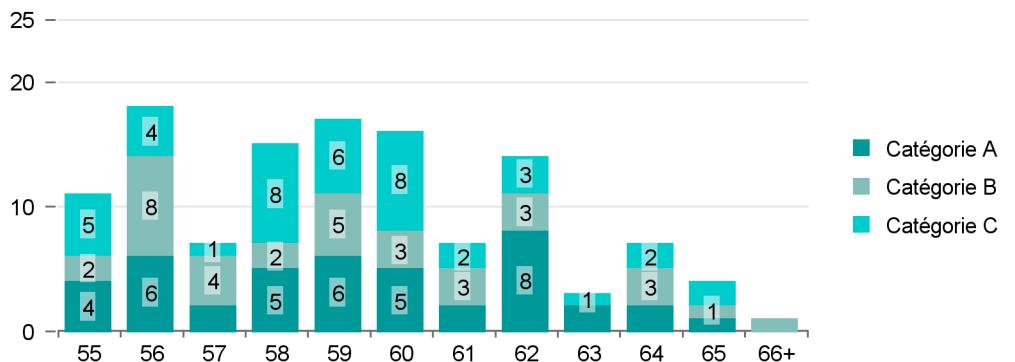
En lien avec ces constats, les contractuels sont donc absents dans la catégorie d'âge de + de 62 ans.

Zoom sur les BIATS titulaires de 55 ans et plus au 31 décembre 2024

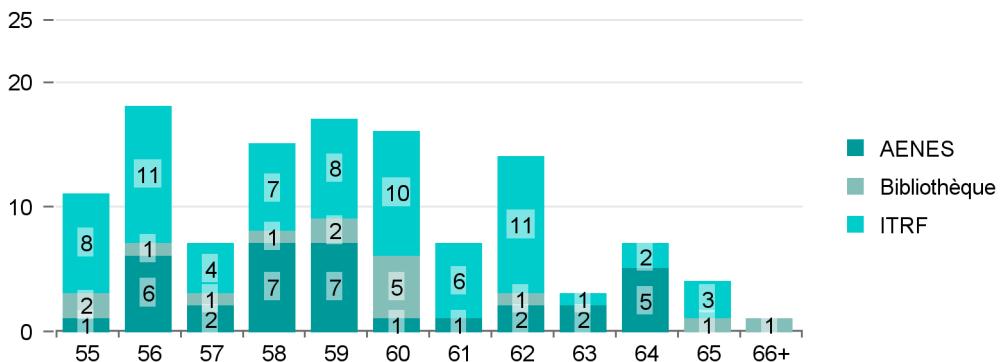
	Âges de 55 ans et plus												Total 60 et +		Total 62 et +		Rappel effectif total
	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66 et +	Effectif	%	Effectif	%	
Catégorie A	4	6	2	5	6	5	2	8	2	2	1		20	13%	13	8%	159
Catégorie B	2	8	4	2	5	3	3	3	3	1	1		14	11%	8	6%	129
Catégorie C	5	4	1	8	6	8	2	3	1	2	2		18	14%	8	6%	127
AENES	1	6	2	7	7	1	1	2	2	5			11	12%	9	10%	90
Bibliothèque	2	1	1	1	2	5		1		1	1		8	18%	3	7%	44
ITRF	8	11	4	7	8	10	6	11	1	2	3		33	12%	17	6%	281
Femme	8	14	6	8	13	13	3	11	2	6	3	1	39	14%	23	8%	279
Homme	3	4	1	7	4	3	4	3	1	1	1		13	10%	6	4%	136
	11	18	7	15	17	16	7	14	3	7	4	1	52	13%	29	7%	415

Source : SIDRH

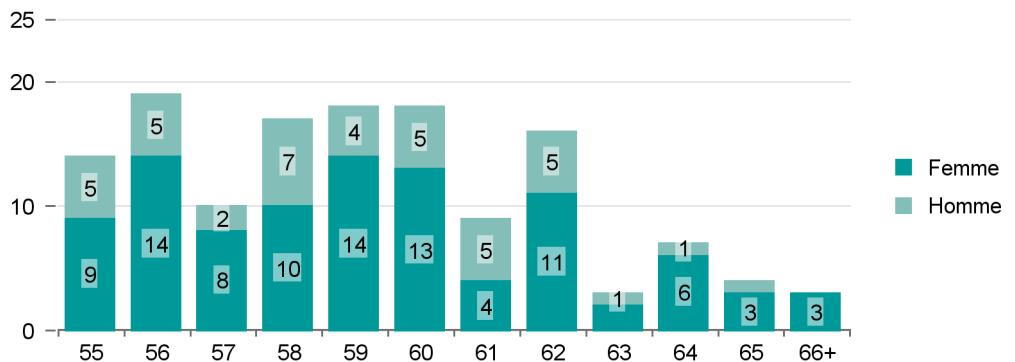
Répartition des personnels de 55 ans et plus par tranche d'âge et catégorie



Répartition des personnels de 55 ans et plus par tranche d'âge et filière



Répartition des personnels de 55 ans et plus par tranche d'âge et sexe



**13% des BIATS titulaires ont 60 ans ou plus
29 agents titulaires ont plus de 62 ans fin 2024**

52 titulaires ont 60 ans ou plus au 31 décembre 2024. Parmi ces agents, la moitié ont plus de 62 ans.

Ces chiffres alertent sur les départs à la retraite prévisibles au cours des prochaines années, qui concerneront plus les femmes que les hommes : elles sont 39 à avoir plus de 60 ans en 2024 dont 23 ont plus de 62 ans.

Note : les personnels BIATS titulaires ont tendance à partir plus tôt à la retraite que les enseignants-chercheurs car ils commencent leur carrière plus tôt. En 2020, d'après le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, leur âge moyen de départ en retraite était de 62,9 ans. Il serait de 63,4 ans en 2027 sachant que presqu'un tiers part avant l'âge légal.

BIATS : nombre de demandes d'autorisation d'exercice d'une activité accessoire

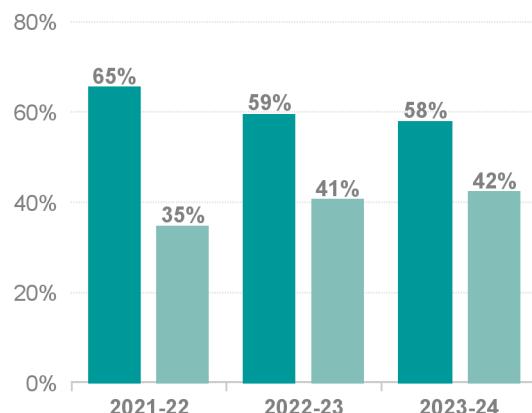
	Année universitaire 2021-22				Année universitaire 2022-23				Année universitaire 2023-24			
	A	B	C	Total	A	B	C	Total	A	B	C	Total
Activité à caractère sportif ou culturel												
Activité agricole	1			1								
Activité d'intérêt général exercée auprès d'une personne publique ou auprès d'une personne privée à but non lucratif	5	2	2	9	3	2	1	6	3	2	2	7
Vente de biens produits personnellement par l'agent	1			1					1			
Enseignement et formation	63	17	14	94	49	21	12	82	70	22	16	108
Expertise et consultation	3	2		5	4	2		6	3	2		5
Total	73	21	16	110	56	26	14	96	76	28	19	123

Note : ne figurent pas ici les demandes refusées. En effet, les demandes sont quasiment toutes acceptées, les agents se conformant à la réglementation en amont de la demande. Un agent peut faire plusieurs demandes dans l'année.

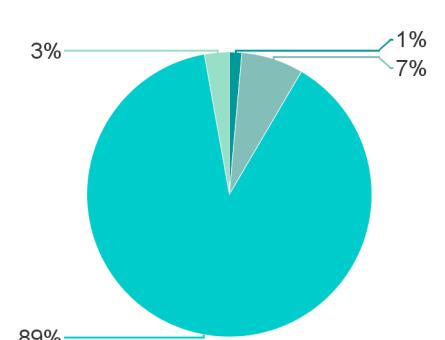
Source : DRHRS

Nombre de demandes par sexe

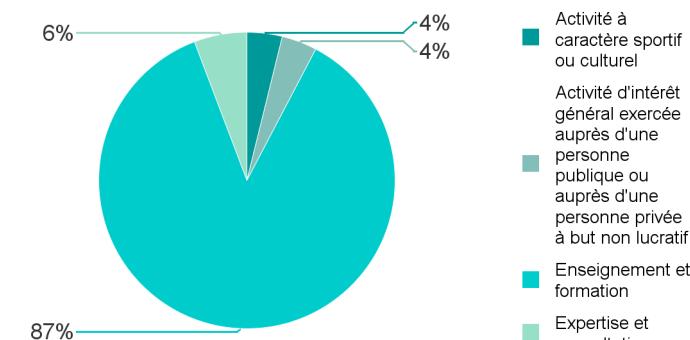
■ Femme ■ Homme



Types d'activité accessoire exercée par les femmes en 2023-24



Types d'activité accessoire exercée par les hommes en 2023-24



123 personnels BIATS ont demandé une autorisation d'exercice d'une activité accessoire en 2023-24 soit une augmentation par rapport aux 2 dernières années : 96 en 2022-23 et 110 en 2021-22.

Ce sont principalement des personnels de catégorie A qui font cette démarche et majoritairement des femmes.

Ces demandes sont orientées principalement vers l'enseignement et la formation (près de 90% au global).

THÈME 2

RECRUTEMENTS

Thème 2

a. Le personnel ENSEIGNANT

Enseignants titulaires : recrutements internes et externes

Professeurs d'universités

Campagne de recrutement	Postes publiés	Candidats		Postes pourvus		% non pourvus
		Total	%Femme	Total	%Femme	
Année universitaire 2021-22	8	47	38%	8	38%	0%
Année universitaire 2022-23	11	50	52%	11	55%	0%
Année universitaire 2023-24	5	18	67%	4	50%	20%
Recrutements cumulés de 2019-2023*	32	197	44,7%	32	46,9%	
Typologie* de 2019 à 2023	191	1097	38,2%	178	42,1%	6,8%
National* de 2019 à 2023	2982	10043	35,3%	2762	39,5%	7,4%

Source : DRHRS - Données Lyon 3 sur l'année universitaire ; MESRI-DGRH au 31/12 pour les recrutements cumulés, données nationales et typologie

Maîtres de conférences

Campagne de recrutement	Postes publiés	Candidats		Postes pourvus		% non pourvus
		Total	%Femme	Total	%Femme	
Année universitaire 2021-22	15	743	52%	13	62%	0%
Année universitaire 2022-23	15	778	51%	15	60%	0%
Année universitaire 2023-24	17	521	48%	17	53%	0%
Recrutements cumulés de 2019-2023*	69	2789	50,1%	69	58,0%	
Typologie* de 2019 à 2023	340	8570	46,7%	323	50,5%	5,0%
National* de 2019 à 2023	6249	41310	46,3%	5893	46,7%	5,7%

Source : DRHRS - Données Lyon 3 sur l'année universitaire ; MESRI-DGRH au 31/12 pour les recrutements cumulés, données nationales et typologie

Sur les trois dernières années, les postes publiés pour le recrutement de professeurs des universités sont de 8 par an en moyenne. On compte entre 4 à 5 candidatures par poste publié sur ces trois années. Selon les chiffres du Ministère de l'enseignement supérieur et sur 5 ans, pour 1 poste de PU, l'établissement recueille un peu de plus 6 candidatures, ce qui est légèrement supérieur aux universités de même typologie (5,7) et très éloigné de la référence nationale (un peu plus de 3 candidatures par poste).

En moyenne sur les 3 dernières années, plus de 44 % des candidats sont des femmes et 47% des postes pourvus le sont par des femmes. Ces deux chiffres sont en progression.

Enfin, on notera qu'en général chaque poste publié dans l'établissement, exception faite pour 2023/24 est pourvu alors que ce n'est pas le cas au niveau des universités de même profil et au niveau national.

69 postes de MCF ont été publiés ces 3 dernières années et ils ont tous été pourvus. En moyenne, 44 candidatures sont enregistrées par poste de MCF dans notre établissement sur les 3 dernières années, 40 sur les 5 dernières années selon le Ministère. On notera qu'au niveau national, le nombre de candidatures par poste est de 7 ; pour les universités du même domaine, il est de 26. Plus de la moitié des femmes sont candidates et les postes sont pourvus également par plus de la moitié par elles, ce qui est largement au-dessus de la moyenne nationale et de celle des établissements du même domaine.

PRAG/PRCE

Campagne de recrutement	Postes publiés	Candidats		Postes pourvus		% non pourvus
		Total	%Femme	Total	%Femme	
Année universitaire 2021-22	6	45	42%	6	50%	0%
Année universitaire 2022-23	6	42	40%	6	33%	0%
Année universitaire 2023-24	5	45	56%	3	100%	0%

Source : DRHRS - Données Lyon 3 sur l'année universitaire

17 postes de PRAG/PRCE ont été publiés en 3 ans. Le nombre de candidatures par poste se situe entre 7 et 8 pour les 3 dernières années. Plus de 40% de femmes postulent en moyenne par an ; par contre on notera que d'une année à l'autre, le pourcentage de femmes recrutées varie beaucoup, allant de 33% en 2022/23 à 100% en 2023/24.

*Les chiffres ministériels sur 5 ans sont sur année civile pour l'établissement et sont données sur les universités tertiaires "Droit Economie" (Typologie) et sur l'ensemble des universités (National).

Enseignants : historique des recrutements

		Année universitaire 2021-22			Année universitaire 2022-23			Année universitaire 2023-24		
		Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Enseignant Titulaire	Professeur des universités	3	5	8	6	5	11	2	2	4
	Maître de conférences	8	5	13	9	6	15	9	8	17
	PRAG PRCE	3	3	6	2	4	6	3		3
	Total Enseignant Titulaire	14	13	27	17	15	32	14	10	24
Enseignant Contractuel	Professeur associé 50%		1	1		3	3		1	1
	Maître de conférences associé 50%		3	3	1	3	4	5	3	8
	ATER	25	20	45	18	29	47	22	17	39
	ATER 50%		2	2		1	1			
	Lecteur et M. de langues	10	3	13	8	3	11	11	5	16
	Enseignant contractuel		1	1						
Total Enseignant Contractuel		35	30	65	27	39	66	38	26	64
Ensemble des enseignants recrutés au cours de l'année*		49	43	92	44	54	98	52	36	88

Note : Hors doctorants contractuels sans enseignement, chercheurs en CDD

Sources : SIDRH, DRHRS

88 enseignants recrutés en 2023-24 dont 59% de femmes

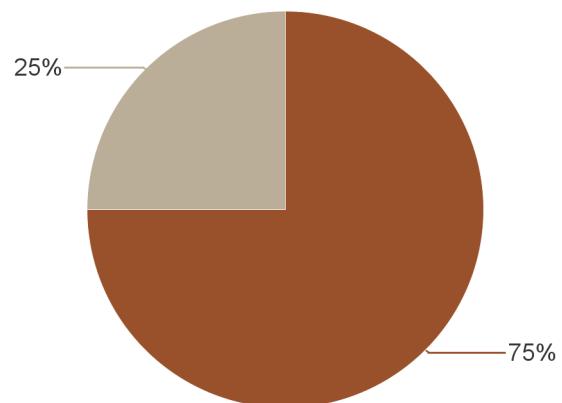
24 enseignants titulaires ont été recrutés en 2023-24, parmi lesquels une majorité sont des femmes et 71% sont des maîtres de conférences, 17% des professeurs des universités, et 13% des enseignants du second degré.

64 enseignants contractuels ont été recrutés en 2023-24, dont 59% sont des femmes. Sur ces 64 enseignants contractuels, 61% sont des ATER.

Professeurs d'université : motifs de recrutement

	Année universitaire 2021-22		Année universitaire 2022-23		Année universitaire 2023-24	
	Total	dont femmes	Total	dont femmes	Total	dont femmes
Endorecrutement*	4	2	6	5	3	1
Détachement						
Mutation	1					
Concours**	3	1	4	1	1	1
Réintégration			1			
Travailleur handicapé						
Ensemble PU	8	3	11	6	4	2
% Endorecrutement	50%	67%	55%	83%	75%	50%
% Mutation	13%					

Motif de recrutement des professeurs d'université en 2023-24



■ Endorecrutement ■ Concours, examen professionnel et sélection professionnelle

Sources : SIDRH, DRHRS

Recrutements cumulés sur 5 ans***	Etablissement	Typologie	National
Endorecrutement*	15	36	1324
Détachement		3	5
Mutation	6	84	440
Ex-MCF	11	38	757
Autre		17	236
Ensemble PU	32	178	2 762
% Endorecrutement	47%	20%	48%
% Mutation	19%	47%	16%

*: MESRI-DGRH au 31/12 - hors concours et article 46.3

En 2023/24, 4 postes ont été pourvus dont 2 par des femmes. Les modes de recrutement des professeurs d'université dans l'établissement se font principalement par concours. L'endorecrutement (part des lauréats au concours provenant de l'établissement) se situe dans des pourcentages un peu plus élevés que ceux des références nationales.

Pour les établissements de même typologie, la mutation est la principale voie de recrutement.

* Part des lauréats du concours provenant de l'établissement. Ainsi, un professeur d'université est en situation d'endorecrutement quand, au moment de son recrutement dans l'établissement, il est déjà en fonction dans ce même établissement en tant que MCF.

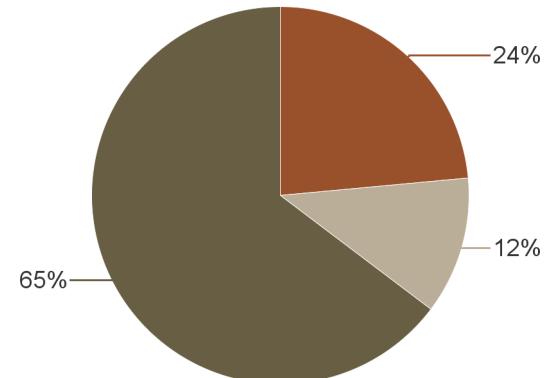
**Concours, examen professionnel et sélection professionnelle

***Les références sont données sur les universités tertiaires "Droit Economie" (Typologie) et sur l'ensemble des universités (National).

Maîtres de conférences : motifs de recrutement

	Année universitaire 2021-22		Année universitaire 2022-23		Année universitaire 2023-24	
	Total	dont femmes	Total	dont femmes	Total	dont femmes
Endorecrutement*			2	1	4	2
Détachement						
Mutation	1	1	3	2	2	1
Concours**	11	7	9	5	11	6
Réintégration	1		1	1		
Travailleur handicapé						
Ensemble MCF	13	8	15	9	17	9
% Endorecrutement			13%	11%	24%	22%
% Mutation	8%	13%	20%	22%	12%	11%

Motif de recrutement des maîtres de conférences en 2023-24



■ Endorecrutement ■ Mutation ■ Concours, examen professionnel et sélection professionnelle

Sources : SIDRH, DRHRS

Recrutements cumulés sur 5 ans***	Etablissement	Typologie	National
Endorecrutement*	15	101	1 324
Détachement	1	1	20
Mutation	8	34	662
Nouveau	45	187	4 114
Ensemble MCF	69	323	5 893
% Endorecrutement	22%	31%	22%
% Mutation	12%	11%	11%

*: MESRI-DGRH au 31/12 - hors concours et article 46.3

En 2023/24, 17 maîtres de conférences ont été recrutés principalement par voie de concours (89%), dont 24% étaient déjà présents dans l'établissement (endorecrutement). Les références nationales publiées par le Ministère de l'enseignement supérieur (hors concours) montrent que, sur les 5 dernières années, c'est par endorecrutement et par mutation que les MCF sont recrutés dans notre établissement. Pour les établissements de même typologie, la mutation représente 11% des modes de recrutement et 31% par endorecrutement. Au niveau national, 22% sont recrutés par endorecrutement et 11% par mutation.

*Part des lauréats du concours provenant de l'établissement.. Ainsi, pour les maîtres de conférences, l'endorecrutement correspond aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou un titre jugé équivalent dans l'établissement de recrutement. **Concours, examen professionnel et sélection professionnelle

***Les références sont données sur les universités tertiaires "Droit Economie" (Typologie) et sur l'ensemble des universités (National).

Enseignants du second degré : motifs de recrutement

	Année universitaire 2021-22		Année universitaire 2022-23		Année universitaire 2023-24	
	Total	dont femmes	Total	dont femmes	Total	dont femmes
Détachement						
Mutation	6	3				
Concours*			5	1	3	3
Réintégration						
Travailleur handicapé						
Ensemble Enseignants du second degré	6	3	5	1	3	3
% Mutation	100%	100%				

*Concours, examen professionnel et sélection professionnelle

Sources : SIDRH, DRHRS

Comme en 2022-23, le recrutement des PRAG/PRCE en 2023-24 s'est fait exclusivement par concours.

Thème 2

b. Le personnel BIATS

BIATS : nombre de postes publiés comme vacants*, candidature reçues et postes pourvus

Situation sur l'année civile		2023			2024		
BAP	Famille professionnelle	Nombre de postes publiés	Nombre de candidatures	Nombre de postes pourvus	Nombre de postes publiés	Nombre de candidatures	Nombre de postes pourvus
D	Production, traitement et analyse des données	1	10	1	1	50	1
	Total D	1	10	1	1	50	1
E	Statistiques				1	282	1
	Informatique	2	22	2	3	117	3
F	Total E	2	22	2	4	399	4
	Edition et graphisme	2	34	1	2	63	1
F	Info. Scient. Et tech, documentation et coll.	1	35	1	3	154	3
	Patrim.						
	Médiation sc., culture et communication	1	71	0	2	139	2
	Prod. Audio, pédagogiques et web	6	172	6	4	218	2
	Total F	10	312	8	11	574	8
G	Patrimoine immobilier	11	384	13	6	159	6
	Logistique				1	58	2
G	Total G	11	384	13	7	217	8
	Administration et pilotage	65	1 741	56	60	3 544	56
J	Partenariat, Valorisation de la recherche, coopération intern.	2	98	2	6	315	5
	Ressources Humaines	6	162	7	6	303	4
	Formation continue, orientation et insertion prof.	15	348	10	3	226	3
	Gestion financière et comptable	8	102	6	10	192	8
	Affaires juridiques	2	52	2	2	101	2
	Total J	98	2 503	83	87	4 681	78
	Total	122	3 231	107	110	5 921	99

* y compris créations de postes

Sources : Calculs DIDAP et Logiciel de recrutement Between

Sur l'année civile 2024, 110 postes ont été publiés au recrutement à l'université qu'ils s'agisse de postes sur support permanent, non permanent ou de créations. 99 ont été pourvus.

Le taux de pression (nombre de candidatures pour un poste) a fortement augmenté : il passe de 26 candidatures en moyenne pour un poste en 2023 à 53, soit le double de candidatures pour un poste.

Comme en 2023, c'est dans la branche d'activités Gestion et Pilotage (J) que le nombre de postes publiés est le plus important puisqu'il en rassemble 79%.

BIATS : historique des recrutements

			Année universitaire 2021-22			Année universitaire 2022-23			Année universitaire 2023-24		
			Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
BIATS Titulaire	AENES	Cat. A	1	1	2	1		1	1	2	3
		Cat. B	4		4		1	1	3		3
		Cat. C	3		3	5	1	6	3	3	6
	Total AENES		8	1	9	6	2	8	7	5	12
	Bibliothèque	Cat. A	2		2	1	1	2			
		Total Bibliothèque	2		2	1	1	2			
	ITRF	Cat. A	6		6	6	3	9	5	2	7
		Cat. B	3	1	4	4	2	6	2		2
		Cat. C		5	5	4	1	5	6	2	8
	Total ITRF		9	6	15	14	6	20	13	4	17
Total BIATS Titulaire			19	7	26	21	9	30	20	9	29
BIATS Contractuel	CDD	Cat. A	17	6	23	21	9	30	22	16	38
		Cat. B	14	7	21	22	13	35	24	8	32
		Cat. C	37	25	62	40	17	57	43	22	65
	Total CDD		68	38	106	83	39	122	88	46	134
	Total BIATS Contractuel		68	38	106	83	39	122	88	46	134
Ensemble des agents recrutés au cours de l'année*			87	45	132	104	48	152	108	55	163

Note : Hors apprentis et contrats étudiants.

Sources : SIDRH, DRHRS

*Un agent recruté en tant que contractuel puis en tant que titulaire au cours de la même année universitaire ne compte qu'une seule fois dans l'ensemble des agents recrutés

163 agents recrutés en 2023-24 dont 66% de femmes

29 agents titulaires BIATS ont été recrutés en 2023-24, parmi lesquels 69% sont des femmes. Comme les années précédentes, les agents recrutés font principalement partie de la filière ITRF (59%). Aucun titulaire n'a été recruté dans la filière Bibliothèque en 2023-24.

Parmi les 134 agents contractuels recrutés en 2023-24, 100% sont des CDD et près de la moitié sont des agents de catégorie C. Les agents de catégories A et de B représentent quant à eux respectivement 28% et 24% des contractuels recrutés. Enfin, comme chez les titulaires, les femmes sont majoritaires parmi les contractuels recrutés (66%).

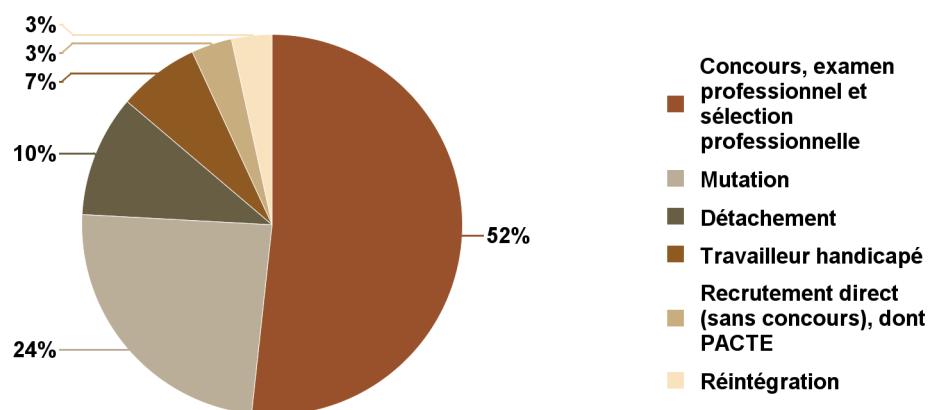
BIATS titulaires : motifs de recrutement en 2023-24

	Détachement	Mutation	Concours*	Recrutement direct (dont PACTE)	Réintroduction	Travailleur handicapé	Total
AENES	Catégorie A		3				3
	Catégorie B	1		2			3
	Catégorie C	1	2	3			6
Total AENES		2	5	5			12
ITRF	Catégorie A	1		6			7
	Catégorie B			1	1		2
	Catégorie C		2	3	1	2	8
Total ITRF		1	2	10	1	1	17
Total BIATS titulaires		3	7	15	1	1	29
<i>dont femmes</i>		2	4	12	1	1	20
Rappel 2022-23		5	13	11		1	30
<i>dont femmes</i>		5	9	6		1	21

*Concours, examen professionnel et sélection professionnelle

Sources : SIDRH, DRHRS

Motif de recrutement des BIATS titulaires de l'année universitaire 2023-24



Le recrutement par concours, examens professionnels ou sélections professionnelles a été le mode de recrutement majoritaire des BIATS titulaires en 2023-24. C'est notamment le cas pour les ITRF, dont 59% ont été recrutés sur concours.

Pour la filière AENES, les voies d'accès principales ont été les concours (42%), la mutation (42%) et enfin le détachement (17%).

THÈME 3

PARCOURS PROFESSIONNELS

Thème 3

a. Mobilité

Ensemble du personnel accompagné dans leur évolution professionnelle

			Année universitaire 2021-22			Année universitaire 2022-23			Année universitaire 2023-24		
			Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Enseignant	Titulaire	Professeur des universités	1	1	2						
		Maître de conférences	1		1	2		2	1	2	3
		PRAG PRCE	2		2	1		1	4		4
	Total Titulaire		4	1	5	3		3	5	2	7
	Contractuel	Maître de conférences associé 50%								1	1
		Lecteur et M. de langues	1		1	1		1			
		Enseignant contractuel	2		2		1	1			
	Total Contractuel		3		3	1	1	2		1	1
	Total Enseignant		7	1	8	4	1	5	5	3	8
BIATS	Titulaire	AENES	2	1	3	7	1	8	8	1	9
		Bibliothèque				3		3	7		7
		ITRF	28	3	31	24	10	34	23	5	28
	Total Titulaire		30	4	34	34	11	45	38	6	44
	Contractuel	A	11	1	12	13	1	14	11	3	14
		B	5	2	7	6	2	8	5	4	9
		C	11	2	13	12		12	9	1	10
	Total Contractuel		27	5	32	31	3	34	25	8	33
	Total BIATS		57	9	66	65	14	79	63	14	77
	Ensemble des personnels		64	10	74	69	15	84	68	17	85

Source : DRHRS Pôle Métiers et Formation

Chiffres clés 2023-24 :

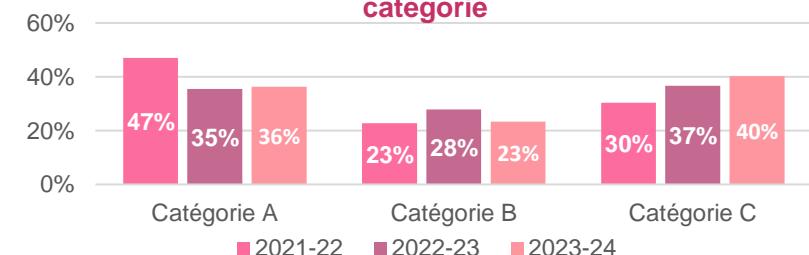
Accompagnement individuel en évolution professionnelle

- **85 agents accompagnés** dont 64 nouveaux en 2023-24
- **242 entretiens réalisés**, soit environ **3 entretiens par agent** en moyenne

Accompagnement collectif

- **159 agents** ont participé aux actions d'accompagnement collectif en lien avec la mobilité (75 en ateliers et 84 en partage d'expérience lors du forum).

BIATS : répartition des agents accompagnés par catégorie



85 agents accompagnés en 2023-24, dont 80% de femmes

En 2023-24, 8 enseignants et 77 BIATS ont été accompagnés. Parmi les agents BIATS accompagnés, 57% sont des titulaires et 43% des contractuels. 65% des BIATS titulaires accompagnés font partie de la filière ITRF.

Thème 3

b. Avancements de grade et promotions internes

Enseignants chercheurs : avancements de grade et changements de corps

Enseignants chercheurs : avancements de grade

Professeurs des universités et MCF :
99 avancements de grade dont 52 pour des femmes sur les 3 dernières années

Historique des avancements de grade		2022			2023			2024		
		Promou-vables	Candidats	Promus	Promou-vables	Candidats	Promus	Promou-vables	Candidats	Promus
PU	Accès 1ère classe	40	11	5	48	16	9	48	15	7
	Dont femmes	18	6	2	25	9	5	25	11	5
	Accès classe exceptionnelle 1er échelon	35	24	6	37	17	4	35	17	4
	Dont femmes	16	12	2	17	8	2	16	10	2
MCF	Accès classe exceptionnelle 2ème échelon	23	10	6	22	11	4	21	8	1
	Dont femmes	9	5	3	7	3	1	8	2	1
	Accès Hors classe	68	26	16	62	16	7	61	14	11
	Dont femmes	34	12	5	33	9	5	31	7	6
	Accès Classe exceptionnelle	16	9	4	22	7	4	25	13	4
	Dont femmes	10	6	4	12	2	1	14	7	2
Total Enseignants chercheurs		182	80	37	191	67	28	190	67	27
Dont femmes	87	41	16	94	31	14	94	37	16	

38% des professeurs d'universités promouvables sont candidats à un avancement de grade en 2024, proportion en baisse de 3 points par rapport à l'an dernier. En 2024, le ratio candidats / promouvables est de 47% pour les femmes et 31% pour les hommes. Comme l'an dernier, le taux de promus est plus élevé pour les femmes (35%) que pour les hommes (24%). La durée moyenne dans le grade pour les professeurs d'universités est de 5 ans.

En 2024, près d'un tiers des maîtres de conférences promouvables ont été candidats (contre 42% en 2022). Le ratio candidats / promouvables est le même pour les femmes et les hommes (31%). En revanche, le taux de promus est légèrement plus élevé pour les femmes (57%) que pour les hommes (54%). Enfin, pour les MCF, la durée moyenne dans le grade est d'environ 12 ans.

Source : DRHRS - Données au 1er septembre

3 voies pour l'avancement de grade :

- locale : l'université dispose d'un quota pour les avancement de grade et ce sont les instances de l'université qui les attribuent aux agents remplissant les conditions;

- nationale : le Conseil National des Universités (CNU) attribue des avancements de grade au niveau national aux agents remplissant les conditions;

- spécifique, pour les enseignants chercheurs exerçant des fonctions qui ne sont pas principalement de l'enseignement ou de la recherche et remplissant les conditions.

Enseignants chercheurs : changement de corps des MCF

Historique des avancements de corps		2022	2023	2024
Ensemble	3	3	3	
Dont femmes	2	2	3	

Source : DRHRS - Données au 1er septembre

9 changements de corps en 3 ans

La promotion dans le corps des PU dont on parle ici concerne les repyramides qui ont eu lieu dans le cadre de la loi de programmation de la recherche (LPR)

Enseignants du second degré : avancements de grade et changement de corps

Enseignants du second degré : avancements de grade

20 avancements de grade pour les PRAG, PRCE et Professeurs d'EPS sur les 3 dernières années

Historique des avancements de grade		2022			2023			2024		
		Promou-vables	Candidats	Promus	Promou-vables	Candidats	Promus	Promou-vables	Candidats	Promus
PRAG	Accès Hors classe	-	-	3	2	2	2	11	11	1
	Dont femmes	-	-	2	1	1	1	4	4	4
	Accès Classe exceptionnelle	-	-	3	11	11	2	4	4	1
	Dont femmes	-	-	3	5	5	2			
PRCE	Accès Hors classe	-	-		1	1	1	5	5	1
	Dont femmes	-	-		1	1	1	3	3	3
	Accès Classe exceptionnelle	-	-	1	3	3	1	2	2	
	Dont femmes	-	-	1				1	1	
PROF EPS	Accès Hors classe	-	-	1	-	-	-	-	-	-
	Dont femmes	-	-		-	-	-	-	-	-
	Accès Classe exceptionnelle	-	-	1	4	4	1	2	2	1
	Dont femmes	-	-		1	1		1	1	1
Total Enseignants du second degré		-	-	9	21	21	7	24	24	4
Dont femmes		-	-	6	8	8	4	9	9	1

Note : pas de données sur les promouvables et candidats en 2021 et 2022.

Source : DRHRS - Données au 1er septembre

Professeurs Agrégés - PRAG : En 2024, on compte 4 promus dont 1 femme. Cela représente 13% des candidats.

Professeurs certifiés - PRCE : Sur les 7 candidats en 2024, 1 agent a été promu.

Professeurs EPS : Un seul promu en 2024, contre 2 en 2022.

Pour les enseignants du second degré, la procédure d'avancement est nationale et arrêtée en commission administrative paritaire

Enseignants du second degré : changement de corps

Historique des avancements de corps

	2022	2023	2024
Ensemble		1	
Dont femmes		1	

Source : DRHRS - Données au 1er septembre

Un seul changement de corps sur les 3 dernières années

La promotion de corps s'effectue par concours (recrutement dans le corps des professeurs agrégés par un jury national) ou par liste d'aptitude (avancement dans le corps des professeurs agrégés arrêté au niveau national en commission administrative paritaire).

BIATS titulaires : avancements de grade et changements de corps en 2024

Campagne 2024	Changement de corps						Changement de grade					
	Liste d'aptitude			Liste d'aptitude exceptionnelle et examen professionnel exceptionnel ¹			Tableau d'avancement			Examen professionnel		
	Promouvables	Candidats	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Candidats	Promus	Promouvables	Promus		
AENES	Cat. A	0	0	0	-	-	3	3	0	-	0	
	Cat. B	20	2	1	-	-	12	5	2	-	3	
	Cat. C	26	7	1	-	-	9	6	1	-	0	
Total AENES		46	9	2	-	-	24	14	3	-	3	
Dont femmes		35	9	2	-	-	21	13	3	-	2	
BIBLIO	Cat. A	8	0	0	-	-	3	1	1	-	-	
	Cat. B	14	3	0	-	-	2	1	1	-	-	
	Cat. C	15	4	0	-	-	4	1	0	-	-	
Total BIBLIO		37	7	0	-	-	9	3	2	-	-	
Dont femmes		25	6	0	-	-	5	2	1	-	-	
ITRF	Cat. A	74	13	1	-	0	34	17	4	-	1	
	Cat. B	71	19	1	-	3	32	11	6	-	5	
	Cat. C	60	19	1	-	3	22	7	3	-	5	
Total ITRF		205	51	3	-	6	88	35	13	-	11	
Dont femmes		114	27	3	-	5	43	17	6	-	8	
Total		288	67	5	-	6	121	52	18	-	14	
Dont femmes		174	42	5	-	5	69	32	10	-	10	
Rappel 2023		300	79	7	-	8	144	61	35	-	10	
Dont femmes		191	50	3	-	6	93	46	26	-	8	

Source : DRHRS

Note : les catégories correspondent aux catégories d'origine avant la promotion

1 La liste d'aptitude exceptionnelle concerne l'accès aux corps TECH, IGE et IGR. L'examen professionnel exceptionnel concerne l'accès au corps ASI.

11 changements de corps et 32 changements de grade en 2024

Sur la campagne 2024, 5 agents ont été promus sur liste d'aptitude soit 7% des candidats et 2% du total des promouvables. Tous les agents promus sur liste d'aptitude sont des femmes.

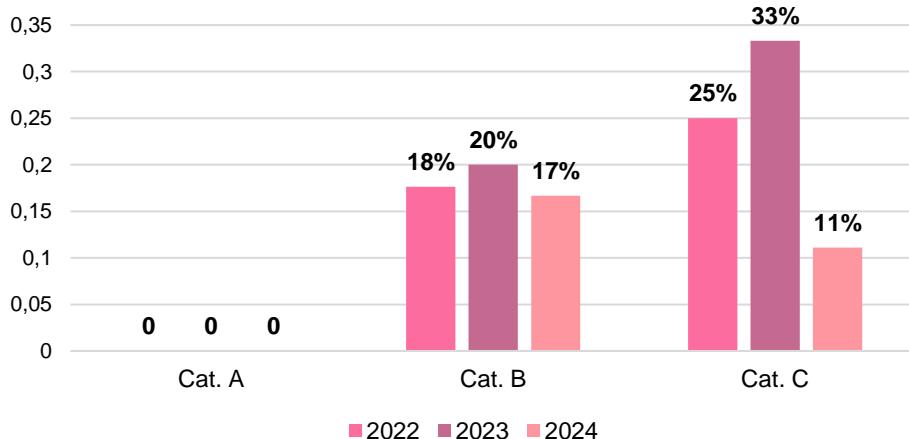
On comptabilise 32 changements de grade dont 14 par examen professionnel et 18 par tableau d'avancement. En ce qui concerne l'accès au grade supérieur par tableau d'avancement, les 18 promus représentent 35% des candidats et 15% des promouvables. 72% des agents promus par tableau d'avancement proviennent de la filière ITRF et 56% sont des femmes.

BIATS titulaires : zoom avancements de grade par tableau d'avancement pour la filière AENES

Cat.	Corps	Grade	Campagne 2022			Campagne 2023			Campagne 2024			
			Promouvables	Candidats	Promus	Promouvables	Candidats	Promus	Promouvables	Candidats	Promus	
A	AAE	AAE CN vers AAE Principal	4	4	0	5	2	0	3	3	0	
		Dont femmes	1	1	0	2	1	0	2	2	0	
		AAE Principal vers AAE HC	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
		Dont femmes	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
Total A			4	4	0	5	2	0	3	3	0	
B	SAENES	SAENES CN vers SAENES CS	9	4	2	8	3	2	5	1	1	
		Dont femmes	9	4	2	6	3	2	3	1	1	
		SAENES CS vers SAENES CE	8	5	1	7	4	1	7	4	1	
		Dont femmes	8	5	1	7	4	1	7	4	1	
Total B			17	9	3	15	7	3	12	5	2	
C	ADJAENES	ADJAENES vers P2C	2	1	0	0	0	0	0	0	0	
		Dont femmes	2	1	0	0	0	0	0	0	0	
		P2C vers P1C	18	9	5	15	8	5	9	6	1	
		Dont femmes	17	8	4	15	8	5	9	6	1	
Total C			20	10	5	15	8	5	9	6	1	
Total AENES			41	23	8	35	17	8	24	14	3	
Dont femmes			37	19	7	30	16	8	21	13	3	

Source : DRHRS

Evolution de la part des agents promus par catégorie



3 agents de la filière AENES ont été promus par tableau d'avancement en 2024 soit 5 de moins qu'en 2023 et en 2022. Cela peut s'expliquer par le nombre de promouvables qui diminue chaque année (les agents promus devant acquérir un certain nombre d'années d'ancienneté avant d'être à nouveau promouvables).

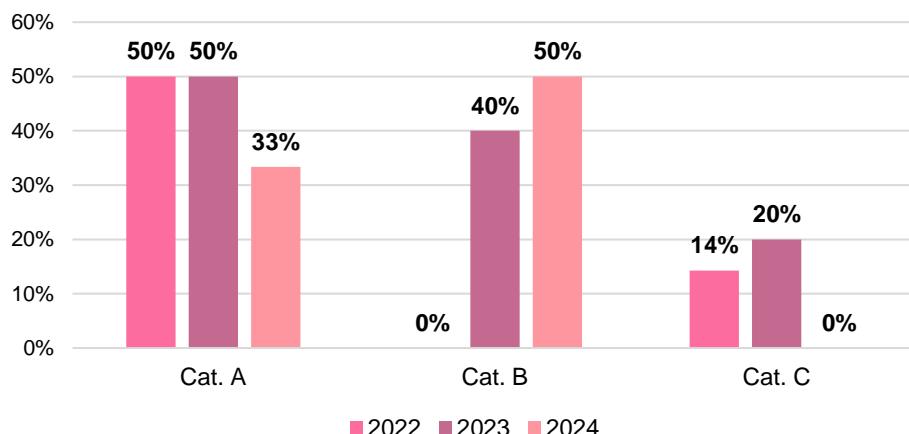
Au total, 13% des agents promouvables ont été promus en 2024 contre 23% en 2023.

BIATS titulaires : zoom avancements de grade par tableau d'avancement pour la filière bibliothèque

Cat.	Corps	Grade	Campagne 2022			Campagne 2023			Campagne 2024			
			Promouvables	Candidats	Promus	Promouvables	Candidats	Promus	Promouvables	Candidats	Promus	
A	Conservateur	Conservateur vers Conservateur en chef	3	3	1	2	2	1	2	1	1	
		Dont femmes	3	3	1	2	2	1	1	0	0	
	Bibliothécaire	Bibliothécaire vers Bibliothécaire HC	1	1	1	0	0	0	1	0	0	
		Dont femmes	1	1	1	0	0	0	1	0	0	
Total A			4	4	2	2	2	1	3	1	1	
B	BIBAS	BIBAS CN vers BIBAS CS	2	1	0	2	1	1	1	0	0	
		Dont femmes	0	0	0	0	0	0	1	0	0	
		BIBAS CS vers BIBAS CE	4	3	0	3	2	1	1	1	1	
		Dont femmes	3	2	0	2	1	1	1	1	1	
Total B			6	4	0	5	3	2	2	1	1	
C	Magasinier	Magasinier vers Magasinier P2C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Dont femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Magasinier P2C vers Magasinier P1C	7	5	1	5	2	1	4	1	0	
		Dont femmes	3	2	1	2	1	1	1	1	0	
Total C			7	5	1	5	2	1	4	1	0	
Total bibliothèque			17	13	3	12	7	4	9	3	2	
Dont femmes			10	8	3	6	4	3	5	2	1	

Source : DRHRS

Evolution de la part des agents promus par catégorie



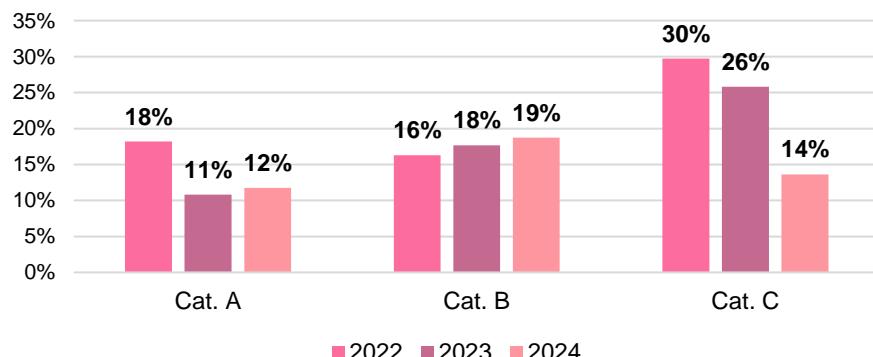
2 agents de la filière bibliothèque ont été promus en 2024. Cela représente 22% des agents promouvables contre 33% en 2023.

BIATS titulaires : zoom avancements de grade par tableau d'avancement pour la filière ITRF

Cat.	Corps	Grade	Campagne 2022			Campagne 2023			Campagne 2024		
			Promouvables	Candidats	Promus	Promouvables	Candidats	Promus	Promouvables	Candidats	Promus
A	IGR	IGR 2C vers IGR 1C	2	1	1	0	0	0	0	0	0
		Dont femmes	2	1	1	0	0	0	0	0	0
		IGR 1C vers IGR HC	3	2	1	8	2	1	5	2	0
	IGE RF	Dont femmes	3	2	1	5	0	0	4	1	0
		IGR HC vers IGR HC échelon spécial	2	1	0	3	2	0	4	4	0
		Dont femmes	2	1	0	3	2	0	3	3	0
B	TECH RF	IGE RF CN vers IGE RF HC	26	13	4	26	11	3	25	11	4
		Dont femmes	13	7	3	12	4	2	11	5	2
		Total A	33	17	6	37	15	4	34	17	4
		TECH RF CN vers TECH RF CS	30	10	5	22	7	5	15	4	4
C	ATRF	Dont femmes	14	4	2	11	6	5	5	2	2
		TECH RF CS vers TECH RF CE	13	6	2	12	5	1	17	7	2
		Dont femmes	8	5	1	7	4	1	9	3	1
		Total B	43	16	7	34	12	6	32	11	6
		ATRF vers ATRF P2C	22	7	7	16	6	6	8	1	1
		Dont femmes	12	3	3	11	6	6	4	0	0
C	ATRF	ATRF P2C vers ATRF P1C	15	4	4	15	7	2	14	6	2
		Dont femmes	7	2	2	8	4	1	7	3	1
		Total C	37	11	11	31	13	8	22	7	3
		Total ITRF	113	44	24	102	40	18	88	35	13
Dont femmes			61	25	13	57	26	15	43	17	6

Source : DRHRS

Evolution de la part des agents promus par catégorie



13 agents de la filière ITRF ont été promus en 2024 soit 15% des promouvables. Les femmes représentent près de la moitié des agents promus.

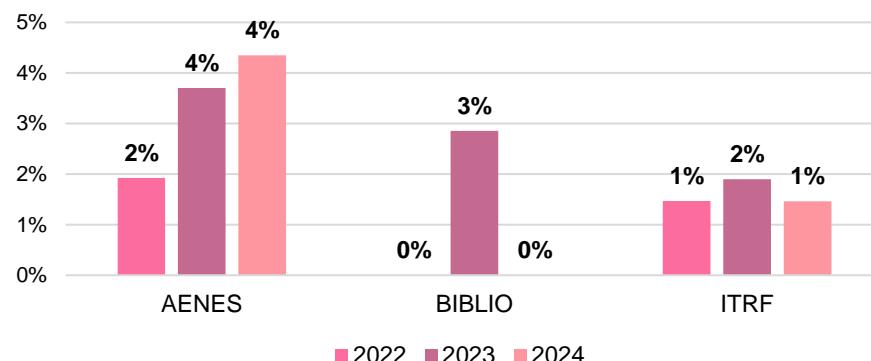
Le nombre de promus de catégorie C connaît une baisse sur les 3 dernières années. En catégories A et B, le nombre de promus est relativement stable.

BIATS titulaires : zoom changements de corps par liste d'aptitude au choix

Filière	Cat.	Corps	Campagne 2022			Campagne 2023			Campagne 2024			
			Promouvables	Candidats	Promus	Promouvables	Candidats	Promus	Promouvables	Candidats	Promus	
AENES	B	SAENES vers AAE	20	2	0	22	2	1	20	2	1	
		Dont femmes	20	2	0	20	2	1	10	2	1	
	C	ADJAENES vers SAENES	32	9	1	32	8	1	26	7	1	
		Dont femmes	32	8	1	32	8	1	25	7	1	
Total AENES			52	11	1	54	10	2	46	9	2	
BIBLIO	A	Bibliothécaire vers Conservateur	6	2	0	6	1	0	8	0	0	
		Dont femmes	6	1	0	5	1	0	6	0	0	
	B	BIBAS vers Bibliothécaire	14	7	0	13	5	0	14	3	0	
		Dont femmes	9	3	0	9	4	0	9	3	0	
	C	Magasinier vers BIBAS	16	5	0	16	6	1	15	4	0	
		Dont femmes	10	3	0	10	4	0	10	3	0	
Total BIBLIO			36	14	0	35	12	1	37	7	0	
ITRF	A	IGE vers IGR	57	10	0	55	8	0	57	9	0	
		Dont femmes	30	6	0	28	6	0	29	5	0	
		ASI vers IGE	14	4	1	14	4	1	17	4	1	
		Dont femmes	6	1	1	6	1	0	9	2	1	
	B	TECH RF vers ASI RF	73	29	1	72	23	1	71	19	1	
		Dont femmes	45	15	1	43	13	1	43	10	1	
	C	ATRF vers TECH RF	60	19	1	70	22	2	60	19	1	
		Dont femmes	28	10	0	38	11	0	33	10	1	
Total ITRF			204	62	3	211	57	4	205	51	3	
Total			292	87	4	300	79	7	288	67	5	
Dont femmes			186	49	3	191	50	3	174	42	5	

Source : DRHRS

Evolution de la part des agents promus par filière



Sur la campagne 2024, 5 agents ont été promus sur liste d'aptitude soit 7% des candidats et 2% du total des promouvables. Tous les agents promus sur liste d'aptitude sont des femmes.

Concours des personnels BIATS

Réussite aux concours ouverts à Lyon 3

	Campagne 2022			Campagne 2023			Campagne 2024		
	Nb de postes ouverts aux concours	Lauréats		Nb de postes ouverts aux concours	Lauréats		Nb de postes ouverts aux concours	Lauréats	
		Nombre	Dont femmes		Nombre	Dont femmes		Nombre	Dont femmes
Catégorie A	5	3	1	13	12	8	6	5	3
Catégorie B	4	4	3	5	5	4	6	6	2
Catégorie C	8	8	5	11	9	6	9	9	6
Total	17	15	9	29	26	18	21	20	11
Dont concours internes	6	5	4	12	12	7	7	6	5
Dont concours externes	8	7	4	10	7	6	7	7	2
Dont emplois offerts aux BOE	2	2	1	3	3	3	2	2	1
Dont autres postes ouverts (repyramide, sans concours)	1	1	0	4	4	2	5	5	3

Source : DRHRS

Réussite aux concours ouverts à Lyon 3 entraînant une évolution de carrière

	Campagne 2022		Campagne 2023		Campagne 2024	
	Lauréats	Dont femmes	Lauréats	Dont femmes	Lauréats	Dont femmes
Changement de filière	2	2	1	1	4	2
Changement de corps	3	3	13	9	7	5
Changement de catégorie	3	3	12	8	6	5
Changement de statut (titularisation)*	15	10	19	12	12	10

(*) Agent stagiaire année N-1 titularisé année N + concours internes année N

Définition :

Changement de filière : AENES vers ITRF
 Changement de corps : TECH vers ASI, ASI vers IGE, ...
 Changement de catégorie : B vers A, C vers B
 Changement de statut : contractuel vers stagiaire/titulaire

21 postes ont été ouverts aux concours à Lyon3 en 2024 dont un tiers en concours interne et un tiers en concours externe, et près d'un quart sont soit des repyramides soit des postes sans concours.

On dénombre 20 lauréats aux concours sur cette même période, dont la moitié sont des femmes.

La réussite aux concours peut entraîner plusieurs types de promotion. A Lyon 3, les concours mènent pour la plupart à un changement de statut (46 titularisations sur les 3 dernières années), ou dans certains cas à un changement de corps (23 sur les 3 dernières années) ou encore de catégorie (21 en 3 ans).

Zoom sur la réussite des titulaires BIATS de Lyon 3 aux concours extérieurs à l'établissement

	Campagne 2022		Campagne 2023		Campagne 2024	
	Lauréats	Dont femmes	Lauréats	Dont femmes	Lauréats	Dont femmes
Catégorie A	2	1	1		1	1
Catégorie B	0				3	2
Catégorie C	1	5	1		0	0
Total	3	6	2	0	4	3

Note : Ce tableau présente des données partielles.

Source : DRHRS

Thème 3

c. Départs

Enseignant : historique des arrivées et des départs

Enseignant : historique des arrivées et des départs par filière

		Année universitaire 2022-23		Année universitaire 2023-24	
		Arrivées	Départs	Arrivées	Départs
Enseignant Titulaire	Assistant de l'ens. sup.		1		
	Professeur des universités	4	5	1	9
	Maître de conférences	9	15	12	14
	PRAG PRCE	6	4	2	2
Enseignant Titulaire		19	25	15	25
Dont femmes		10	13	9	10
Enseignant Contractuel	Associé	2	4	3	4
	ATER	23	38	21	35
	Lecteur et M. de langues	10	12	12	10
	Enseignant Contractuel	35	54	36	49
Dont femmes		16	25	21	27
Total Enseignant		54	79	51	74
Dont femmes		26	38	30	37

Le premier tableau met en parallèle les nouvelles arrivées dans l'établissement et les départs. Il permet donc d'appréhender le taux de remplacement des personnels partant par des nouveaux entrants dans l'établissement.

Au global, les enseignants enregistrent 51 entrées et 74 sorties sur l'année universitaire 2023-24, soit un taux de nouveaux entrants de 69%. On notera que ce taux est de 60% pour les titulaires et de 73% pour les contractuels.

Sur la même période, 25 départs d'enseignants titulaires ont été enregistrés (dont 14 pour les maîtres de conférences et 9 pour les professeurs des universités). On note aussi que 60% de ces mouvements concerne des hommes. Au moment du départ l'ancienneté moyenne des enseignants titulaires s'élève à 16,9 ans contre 17,3 ans en 2022-23

Source : SIDRH

Pour ce qui est des enseignants contractuels, en 2023-24, on dénombre 36 nouvelles arrivées et 49 départs (dont 35 ATER). Comme les années précédentes, on constate qu'en 2023-24, les nouvelles arrivées des ATER ont été moins nombreuses (21 arrivées contre 35 départs). En effet, le remplacement des départs s'est fait par l'intermédiaire des renouvellements de contrat, et donc d'ATER déjà présents dans l'établissement. L'ancienneté moyenne au moment du départ a légèrement augmenté : elle est en moyenne de 4 ans.

Enseignant : historique des départs selon l'ancienneté

		Année universitaire 2022-23			Année universitaire 2023-24		
		Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Enseignant Titulaire	Moins d'1 an	1	1	2			
	1 à 9 ans	4	3	7	3	5	8
	10 à 19 ans	2	4	6	4	4	8
	20 ans ou plus	6	4	10	3	6	9
Enseignant Titulaire		13	12	25	10	15	25
Ancienneté moyenne		18,1	16,4	17,3	15,1	18,1	16,9
Enseignant Contractuel	Moins d'1 an	4	7	11	6	5	11
	1 à 9 ans	21	22	43	21	16	37
	10 à 19 ans				1	1	
Enseignant Contractuel		25	29	54	27	22	49
Ancienneté moyenne		3,4	2,9	3,1	3,4	4,4	3,9
Total Enseignant		38	41	79	37	37	74

Source : SIDRH

Enseignant : historique des départs selon le motif

			Année universitaire 2022-23			Année universitaire 2023-24		
			Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Enseignant Titulaire	Départs définitifs	Admission à la retraite	3	2	5	2	4	6
		Autres motifs cess. déf. fonction ss radiat.				1		1
		Détachement	2	2	4	1	4	5
		Mutation	2	4	6	2	4	6
		Rupture conventionnelle				1		1
	Total Départs définitifs		7	8	15	7	12	19
	Départs provisoires	Congé parental	1		1			
		Disponibilité	5	4	9	3	3	6
		Total Départs provisoires	6	4	10	3	3	6
	Total Enseignant Titulaire		13	12	25	10	15	25
Enseignant Contractuel	Départs définitifs	Démission			1			
		Fin de contrat	25	28	53	27	22	49
		Total Départs définitifs	25	29	54	27	22	49
	Total Enseignant Contractuel		25	29	54	27	22	49
Total Enseignant			38	41	79	37	37	74

Source : SIDRH

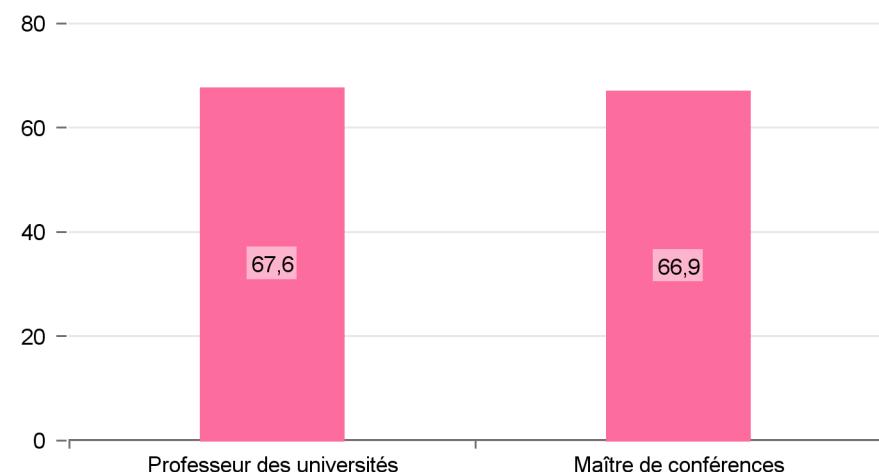
Sur l'année universitaire 2023-24, on comptabilise 74 départs pour les enseignants dont 25 pour les titulaires et 49 pour les contractuels.

Parmi les départs des enseignants titulaires 92% sont attribués à des enseignants chercheurs et 76% sont des départs définitifs (soit 19 sur les 25). On observe que près d'un tiers sont respectivement liés à une admission à la retraite ou à une mutation et plus d'un quart à un détachement. On dénombre également 6 départs provisoires pour disponibilité.

Les 49 départs des enseignants contractuels sont tous liés à des fins de contrat. Comme les années précédentes, aucun départ à la retraite ni départ provisoire n'est recensé.

Sur la période observée, les départs à la retraite des enseignants titulaires ont concerné les professeurs d'universités (âge moyen de départ 67,6) et les maîtres de conférences (âge moyen de départ 66,9 ans).

Enseignant Titulaire : Age moyen de départ à la retraite en 2023



BIATS : historique des arrivées et des départs

BIATS : historique des arrivées et des départs par filière

		Année universitaire 2022-23		Année universitaire 2023-24	
		Arrivées	Départs	Arrivées	Départs
BIATS Titulaire	AENES	6	20	10	15
	Bibliothèque	2	4		7
	ITRF	14	33	7	33
BIATS Titulaire		22	57	17	55
BIATS Contractuel	Dont femmes		17	37	14
	CDD	109	73	114	66
	CDI		5		15
	BIATS Contractuel	109	78	114	81
Dont femmes		75	49	76	56
Total BIATS		131	135	131	136
Dont femmes		92	86	90	87

Le premier tableau met en parallèle les nouvelles arrivées dans l'établissement et les départs. Il permet donc d'appréhender le taux de remplacement des personnels partant par des nouveaux entrants dans l'établissement.

En 2023-24, 136 personnels administratifs ont quitté l'établissement (55 titulaires et 81 contractuels), tandis que 131 nouvelles arrivées (17 titulaires et 114 contractuels) ont été comptabilisées. On observe donc que la quasi-totalité des départs a été remplacée, soit un taux de nouveaux entrants de 96%. On notera toutefois que ce taux est de 30% pour les titulaires et de 140% pour les contractuels. Ce qui signifie que le recrutement des contractuels compense en partie le manque d'agents titulaires.

Comme l'an dernier, près de 60% des départs concernent les BIATS contractuels et pour l'essentiel ceux en CDD (66 sorties). Quant aux départs des BIATS titulaires, ils se répartissent entre la filière ITRF (33) et la filière AENES (15).

L'ancienneté moyenne est de 14 ans chez les titulaires et près de 3 ans et demi chez les contractuels.

Source : SIDRH

BIATS : historique des départs selon l'ancienneté

		Année universitaire 2022-23			Année universitaire 2023-24		
		Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
BIATS Titulaire	Moins d'1 an				1		1
	1 à 9 ans	14	8	22	10	8	18
	10 à 19 ans	13	9	22	16	12	28
	20 ans ou plus	10	3	13	4	4	8
BIATS Titulaire		37	20	57	31	24	55
Ancienneté moyenne		14,7	12,4	13,9	12,9	14,4	13,5
BIATS Contractuel	Moins d'1 an	21	15	36	21	14	35
	1 à 9 ans	26	13	39	29	10	39
	10 à 19 ans	2	1	3	5	1	6
	20 ans ou plus				1		1
BIATS Contractuel		49	29	78	56	25	81
Ancienneté moyenne		2,3	2,3	2,3	3,9	2,4	3,4
Total BIATS		86	49	135	87	49	136

Source : SIDRH

BIATS : historique des départs selon le motif

BIATS Titulaire	Départs définitifs		Année universitaire 2022-23			Année universitaire 2023-24				
			Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total		
			Admission à la retraite	8	3	11	2	5	7	
			Autres motifs cess. déf. fonction ss radiat.	2	3	5	6	2	8	
			Autres motifs de radiation			1	2	3		
			Clôture dossier agent payé à l'acte / tâche			1	1	1		
			Décès			1	2	3		
			Démission			1	1	1		
			Détachement	12	6	18	5	2	7	
			Fin d'hébergement			1		1		
			Mutation	3	1	4	1	3	4	
			Rupture conventionnelle	1		1				
	Total Départs définitifs		26	13	39	17	18	35		
BIATS Contractuel	Départs définitifs		Congé parental	3		3	4		4	
			Disponibilité	8	7	15	10	6	16	
			Total Départs provisoires		11	7	18	14	6	20
			Total BIATS Titulaire		37	20	57	31	24	55
			Admission à la retraite			3	1	4		
			Congé non rémunéré	6	6	12	8	6	14	
			Décès			1		1		
			Démission	19	9	28	16	4	20	
			Fin de contrat	24	14	38	27	11	38	
			Licenciement (Période d'essai)			3	3	3		
	Total Départs définitifs		49	29	78	55	25	80		
	Départs provisoires		Congé parental			1		1		
			Total Départs provisoires			1		1		
			Total BIATS Contractuel		49	29	78	56	25	81
Total BIATS			86	49	135	87	49	136		

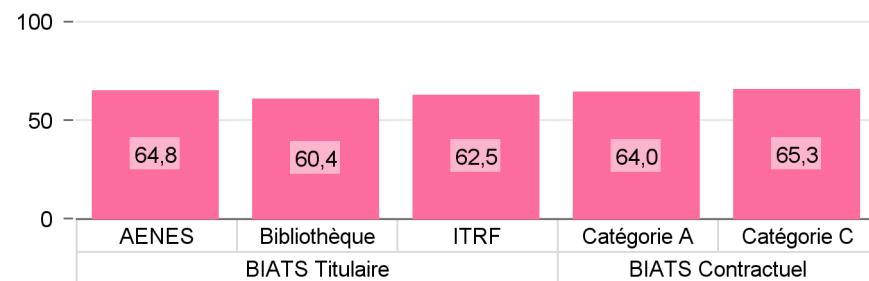
Comme l'an dernier, les motifs de départs définitifs sont assez variés pour les BIATS titulaires : dans près d'un cas sur trois, il s'agit d'autres motifs et dans un cas sur cinq ce sont des admissions à la retraite ou des détachements. Pour les départs provisoires, on observe la même tendance qu'en 2023. À savoir, 80% des départs sont des disponibilités.

Pour l'ensemble des BIATS contractuels, ce sont les mêmes motifs de départ que l'année précédente. On dénombre 80 départs définitifs dont près de 50% sont des fins de contrat, 25% sont des démissions et près de 20% sont des congés non rémunérés. Pour les fins de contrat et les démissions, ce sont principalement des femmes (en moyenne 74% des départs).

Pour les agents titulaires, l'âge moyen de départ à la retraite varie légèrement selon la filière : 64,8 ans pour la filière AENES et 62,5 ans pour la filière ITRF.

Source : SIDRH

BIATS : Age moyen de départ à la retraite en 2023



THÈME 4

FORMATION

Plan de formation : historique

		2022	2023	2024
Formations Professionnelles	Nombre de stagiaires	1 136	1 080	730
	Heures de formation	9 059 h	7 189 h	5 285 h
	Dépenses y compris Frais de missions	141 286 €	136 920 €	119 207 €
Formations Hygiène Sécurité et Santé au Travail	Nombre de stagiaires	419	418	409
	Heures de formation	2 926 h	2 654 h	2 371 h
	Dépenses y compris Frais de missions	31 198 €	25 058 €	25 889 €
Préparation aux concours	Nombre de stagiaires	144	142	86
	Heures de formation	487 h	499 h	315 h
	Dépenses y compris Frais de missions	2 250 €	2 175 €	950 €
TOTAL	Nombre de stagiaires	1 699	1 640	1 225
	Heures de formation	12 472 h	10 342 h	7 971 h
	Dépenses y compris Frais de missions	174 734 €	164 153 €	146 046 €
Nombre moyen de formations par agent formé		2,6	2,6	2,3

Source : LAGAF - DRHRS Pôle Métiers et Formation

Les dépenses correspondent à des formations organisées par Lyon 3. Elles peuvent accueillir des stagiaires hors Lyon 3 dans le cadre de la mutualisation entre établissements.

En revanche les données relatives aux stagiaires et aux heures de formation concernent uniquement des personnels de Lyon 3 (formations suivies à Lyon 3 ou dans le cadre de la mutualisation entre établissements ou externalisées).

Chaque individu est comptabilisé comme stagiaire autant de fois qu'il a suivi de formations.

En 2024, le nombre total d'heures de formations suivies par les agents de l'université a baissé de 23% par rapport à 2023 et le nombre de stagiaires de Lyon 3 de 34%. Cette baisse s'explique entre autres par l'annulation de formations suite à un manque de participants et l'augmentation du nombre d'agents en télétravail pourrait également l'expliquer.

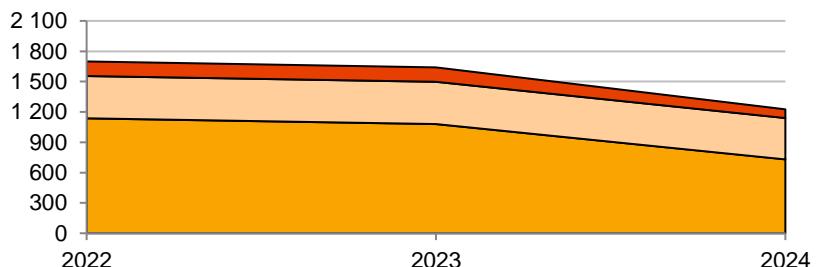
Le coût de l'ensemble des formations s'élève à 146 046 euros, soit -12% par rapport à l'année précédente.

Les formations professionnelles : (environnement professionnel, bureautique, informatique mais aussi formations au développement personnel) peuvent être collectives ou individuelles, à la demande de l'agent ou du service. Elles représentent 60% des stagiaires.

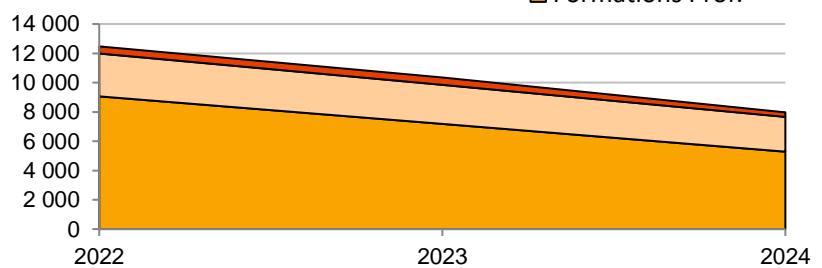
Les formations Hygiène Sécurité et Santé au Travail : regroupent les formations obligatoires et réglementaires, les formations aux risques psychosociaux, les formations en lien avec la politique et l'approche du handicap ainsi que les actions de sensibilisation à la santé et la sécurité au travail. Elles concernent 1/3 des stagiaires en 2024.

Les préparations aux concours : les formations de préparations aux concours connaissent une baisse du nombre de stagiaires depuis 5 ans. En 2024, ils étaient 86 stagiaires.

**Évolution du nombre de stagiaires
Par domaine de formation**



**Évolution des heures de formation
Par domaine de formation**



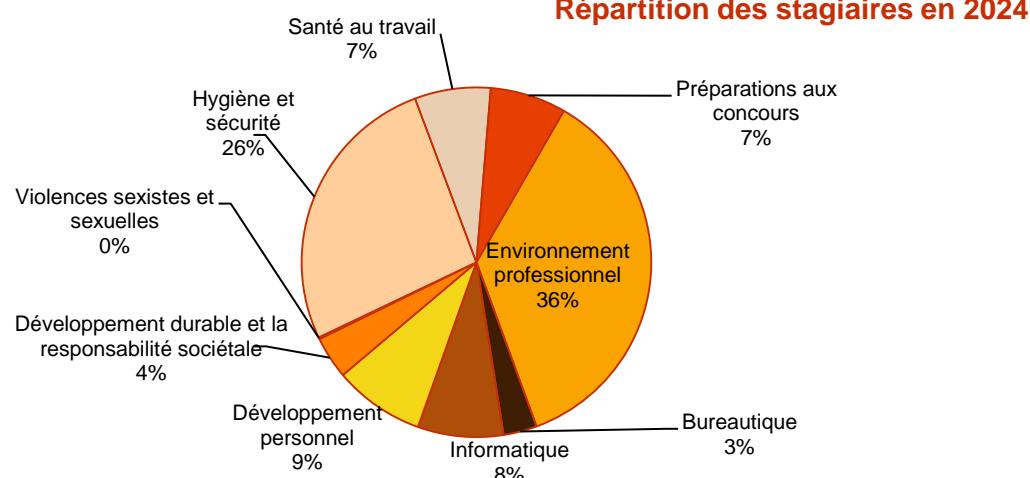
Secteurs de formation en 2024

Secteur de formation	Nb de Stagiaires	Heures de formation	Dépenses en euros ⁽¹⁾
Formations professionnelles	730	5 285 h	119 207 €
Formations à l'environnement professionnel	442	2 844 h	51 848 €
Formations bureautiques	38	190 h	720 €
Formations informatiques	97	704 h	16 451 €
Développement personnel	103	1 390 h	50 188 €
Développement durable et responsabilité sociétale	48	149 h	0 €
Violences sexistes et sexuelles	2	8 h	0 €
Hygiène, Sécurité et Santé au Travail	409	2 371 h	25 889 €
Formations hygiène et sécurité	323	1 997 h	20 357 €
Santé au travail	86	374 h	5 531 €
Préparations aux concours	86	315 h	950 €
Tous secteurs	1 225	7 971 h	146 046 €

Champ : totalité des dépenses de formation - stagiaires de Lyon 3

(1) y compris frais de missions hors dépenses de masse salariale

Source : LAGAF - DRHRS Pôle Métiers et Formation



Les dépenses correspondent à des formations organisées par Lyon 3. Elles peuvent accueillir des stagiaires hors Lyon 3 dans le cadre de la mutualisation entre établissements.

En revanche les données relatives aux stagiaires et aux heures de formation concernent uniquement des personnels de Lyon 3 (formations suivies à Lyon 3 ou dans le cadre de la mutualisation entre établissements ou externalisées).

Chaque individu est comptabilisé comme stagiaire autant de fois qu'il a suivi de formations.

Formations professionnelles 60% des stagiaires

36% des stagiaires ont suivi des formations liées à l'environnement professionnel. Ce domaine englobe notamment des formations liées au parcours des nouveaux arrivants, au management, ainsi que des formations métiers (gestionnaire de scolarité, financier...)

L'université propose également des formations dans les domaines du développement durable et responsabilité sociétale (48 stagiaires) et une action de formation de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles qui reste à promouvoir au sein de l'établissement.

Hygiène sécurité et santé au travail 33% des stagiaires

1/3 des stagiaires ont suivi des formations dans le domaine hygiène et sécurité. Ces formations sont destinées pour certaines à l'ensemble des agents et pour d'autres aux professionnels de la sécurité. Leur part est en hausse par rapport à l'an dernier.

Les formations liées à la santé au travail* représentent 7% des stagiaires. Leur poids est quasi identique depuis plusieurs années.

*Sensibilisation au handicap, ou encore les premiers secours en santé mentale.

Préparations aux concours 7% des stagiaires

Le nombre de participants aux préparations aux concours est en baisse par rapport à l'an dernier (86 stagiaires). Cela s'explique notamment par des actions de formation qui n'ont pas été reconduites.

Répartition du nombre de stagiaire : historique

	2022	2023	2024
Formations professionnelles	1 136	1 080	730
Formations à l'environnement professionnel	649	623	442
Formations bureautiques	97	61	38
Formations informatiques	74	139	97
Développement personnel	229	151	103
Développement durable et responsabilité sociétale	13	103	48
Violences sexistes et sexuelles	74	3	2
Formations Hygiène et Sécurité	340	296	323
Sécurité Lyon 3 pour les personnels	211	180	219
Sécurité au travail pour les professionnels	82	84	66
Sécurité incendie pour les professionnels	10	3	8
Sécurité incendie tout public	0	0	0
Formations secourisme	27	29	30
Autres Formations hygiène et sécurité	10	0	0
Formations Santé au Travail	79	122	86
Santé au travail	63	66	8
Politique + Prise en charge + Approche du handicap	16	56	78
Préparations aux concours	144	142	86
Nombre total de stagiaires	1 699	1 640	1 225

Source : LAGAF - DRHRS Pôle Métiers et Formation

1 225 stagiaires en 2024

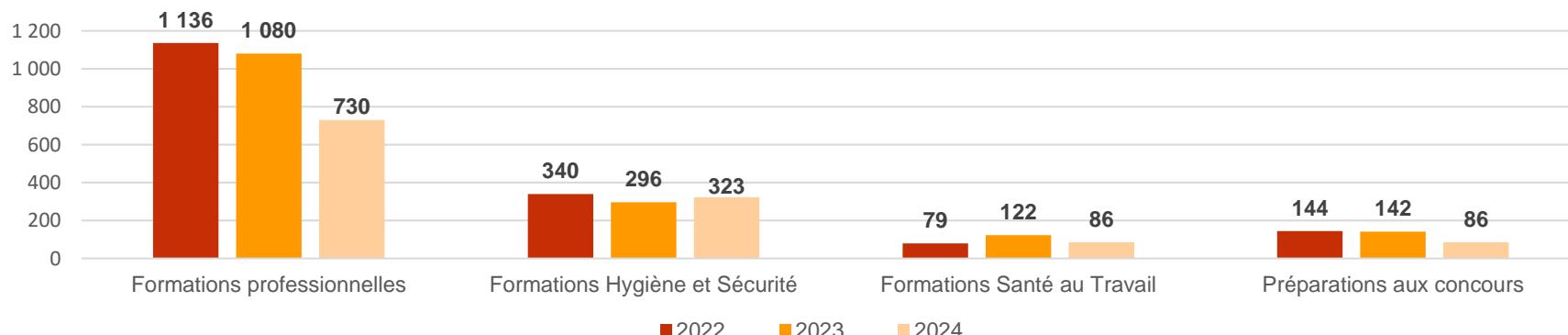
Sur l'année 2024, on note une baisse du nombre de stagiaires dans tous les domaines à l'exception du domaine « Hygiène et Sécurité ».

Concernant la formation professionnelle, le nombre de stagiaires a diminué de près d'un tiers. Cela s'explique notamment par des actions de formation qui n'ont pas été renouvelées ou remplacées par d'autres, plus particulièrement dans les domaines de l'environnement professionnel et de la bureautique (formation liée au télétravail, prise en main du logiciel Excel, ...). En revanche, le domaine du développement durable a été moins attractif cette année malgré une hausse du nombre d'actions proposées.

Concernant les formations hygiène sécurité, elles enregistrent une hausse globale de 9% soit 27 stagiaires en plus. Celle-ci est principalement concentrée sur les formations sécurité Lyon 3 accessibles à tous les personnels (+39 stagiaires). Le domaine santé au travail quant à lui a diminué (86 stagiaires contre 122 en 2023) en lien avec le nombre d'actions proposées (les formations liées au bien-être au travail n'ayant pas été reconduites).

Les préparations aux concours sont en baisse par rapport à l'an dernier.

Répartition du nombre de stagiaires par domaine de formation



Agents formés et stagiaires : historique

	LES AGENTS FORMÉS ¹					LES STAGIAIRES ²				
	BIATS Cat. A	BIATS Cat. B	BIATS Cat. C	Autres ³	Ensemble	BIATS Cat. A	BIATS Cat. B	BIATS Cat. C	Autres ³	Ensemble
Nombre d'AGENTS FORMÉS										
2022	171	154	222	110	657	453	415	642	189	1 699
2023	172	155	198	115	640	436	465	512	227	1 640
2024	153	122	196	59	530	327	305	477	116	1 225
Nombre moyen d'heures de formation par AGENT FORMÉ										
2022	19,0	20,5	19,4	16,1	19,0	7,2	7,6	6,7	9,4	7,3
2023	19,4	17,8	14,1	12,6	16,2	7,7	5,9	5,5	6,4	6,3
2024	15,2	15,3	14,6	15,4	15,0	7,1	6,1	6,0	7,8	6,5
Total d'heures de formation										
2022	3 244	3 152	4 301	1 775	12 472					
2023	3 339	2 757	2 800	1 446	10 342					
2024	2 325	1 870	2 866	910	7 971					
Total de jours de formation⁴										
2022	541	525	717	296	2 079					
2023	557	460	467	241	1 724					
2024	388	312	478	152	1 329					

Source : LAGAF - DRHRS Pôle Métiers et Formation

Chiffres clés 2024 :

Agents formés

- **530 agents** (BIATS et enseignants, titulaires et contractuels) ont suivi au moins une formation.
- **15 heures de formation** en moyenne par agent

Stagiaires

- **1 225 stagiaires** ont suivi une formation soit en moyenne 2 formations par agent formé.
- **7 heures de formation** en moyenne par stagiaire

Champ : Agents Lyon 3, y compris ceux qui ont suivi une formation dans un autre établissement ou externalisée

¹ Chaque individu n'est comptabilisé qu'une seule fois, quel que soit le nombre de formations suivies.

² Chaque individu est comptabilisé comme stagiaire autant de fois qu'il a suivi des formations.

³ Enseignants notamment.

⁴ Estimé par calcul sur la base de 6 heures par iournée de formation.

530 agents formés en 2024 contre 640 en 2023 soit une baisse de 17%. Le nombre d'heures et de jours de formation ont quant à eux diminué de 23%.

Comme les années précédentes, l'analyse par catégorie montre que les catégories C (38%) se forment davantage que les catégories A et B (respectivement 33% et 30%). En revanche, le taux d'agents formés (rapport entre le nombre d'agents formés aux effectifs) est en baisse dans toutes les catégories : 58% en catégorie A (69% en 2023), 57% en catégorie B (75% en 2023) et enfin 73% en catégorie C (76% en 2023).

Agents formés et stagiaires en 2024 selon le sexe et la catégorie

	LES AGENTS FORMÉS ¹					LES STAGIAIRES ²				
	BIATS Cat. A	BIATS Cat. B	BIATS Cat. C	Autres ³	Ensemble	BIATS Cat. A	BIATS Cat. B	BIATS Cat. C	Autres ³	Ensemble
Nombre d'AGENTS FORMÉS										
Femme	96	83	134	37	350	206	202	348	78	834
Homme	57	39	62	22	180	121	103	129	38	391
Ensemble	153	122	196	59	530	327	305	477	116	1 225
Nombre moyen de formations suivies par AGENT FORMÉ										
Femme	2,1	2,4	2,6	2,1	2,4					
Homme	2,1	2,6	2,1	1,7	2,2					
Ensemble	2,1	2,5	2,4	2,0	2,3					
Nombre moyen d'heures de formation par AGENT FORMÉ										
Femme	16,4	14,7	12,9	14,6	14,5	7,7	6,0	5,0	6,9	6,1
Homme	13,1	16,7	18,3	16,8	16,1	6,2	6,3	8,8	9,7	7,4
Ensemble	15,2	15,3	14,6	15,4	15,0	7,1	6,1	6,0	7,8	6,5
Total d'heures de formation										
Femme	1 579	1 220	1 730	540	5 069	Nombre moyen d'heures de formation par agent formé en 2024				
Homme	746	650	1 136	370	2 902					
Ensemble	2 325	1 870	2 866	910	7 971	14,5	16,1	15,0		
Total de jours de formation⁴										
Femme	263	203	288	90	845					
Homme	124	108	189	62	484					
Ensemble	388	312	478	152	1 329					

Source : LAGAF - DRHRS Pôle Métiers et Formation

Champ : Agents Lyon 3, y compris ceux qui ont suivi une formation dans un autre établissement ou externalisée

¹ Chaque individu n'est comptabilisé qu'une seule fois, quel que soit le nombre de formations suivies.

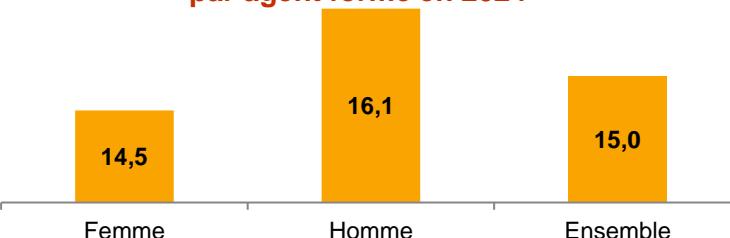
² Chaque individu est comptabilisé comme stagiaire autant de fois qu'il a suivi des formations.

³ Enseignants notamment

⁴ Estimé par calcul sur la base de 6 heures par journée de formation.

89% des agents formés en 2024 sont des personnels BIATS. Parmi eux 2/3 étaient des femmes (leur part est de 67% sur l'ensemble des personnels BIATS de l'université).

Le nombre moyen de formations suivies par agent formé est équilibré entre les femmes et les hommes (respectivement : 2,4 jours et 2,2 jours). La différence est cependant plus marquée concernant le nombre d'heures de formation par agent formé (en moyenne 14,5 pour les femmes et 16,1 pour les hommes). Cela signifie que les hommes suivent des formations plus longues. On observe la même tendance sur le nombre moyen d'heures de formation par stagiaire (6,1 heures pour les femmes et 7,4 heures pour les hommes).



THÈME 5

RÉMUNÉRATIONS

Masse salariale (ensemble des dépenses de rémunérations et charges sociales)

	2022		2023		2024		Evolution	
	en euros	en %	en euros	en %	en euros	en %	en euros	en %
Rémunérations principales	46 465 206 €	45,9%	48 263 227 €	45,3%	50 087 638 €	44,8%	1 824 410 €	3,8%
Régime indemnitaire & intérressement	5 452 134 €	5,4%	6 178 411 €	5,8%	7 416 681 €	6,6%	1 238 270 €	20,0%
Contractuels Doctorants	1 681 475 €	1,7%	2 053 912 €	1,9%	2 130 001 €	1,9%	76 089 €	3,7%
Rémunérations accessoires	6 799 928 €	6,7%	6 976 607 €	6,5%	7 957 124 €	7,1%	980 517 €	14,1%
Autres indemnités	1 268 864 €	1,3%	1 775 019 €	1,7%	1 517 694 €	1,4%	-257 326 €	-14,5%
Cotisations patronales	39 552 133 €	39,1%	41 286 335 €	38,8%	42 809 835 €	38,3%	1 523 500 €	3,7%
Total	101 219 741 €	100%	106 533 512 €	100%	111 918 972 €	100%	5 385 460 €	5,1%

Source : KX

En 2024, la **masse salariale** affiche une croissance forte de 5,1%, quasi identique à celle de 2023 (5,2%). Elle s'établit à 111,9 millions d'euros. Sur 5 ans, la masse salariale a vu son montant passé de 94 millions d'euros à presque 112 millions d'euros. Cette évolution rapide s'explique par les différentes mesures prises au niveau national (hausse du point d'indice, augmentation du SMIC, prime d'inflation, prime de pouvoir d'achat, mesures de la loi Loi de Programmation pour la Recherche,...) mais également par les mesures locales, fruit de la conférence sociale de 2022 (revalorisation des grilles des contractuels et du régime indemnitaire des titulaires et contractuels).

Les **rémunérations principales** ont progressé de 3,8% en 2024. Cette évolution de 1,8 millions d'€ s'explique principalement par la revalorisation de 5 points des grilles indiciaires des personnels administratifs et des enseignants au 1er janvier 2024, qu'ils soient titulaires ou contractuels.

Le montant global du **régime indemnitaire et intérressement** est en hausse de 20% entre 2024 et 2025. Cette augmentation s'explique par la poursuite de la mise en œuvre des mesures prises dans le cadre de la Conférence Sociale de 2022, notamment l'augmentation du RIPSEEP au 1er septembre 2024 pour les titulaires BIATS, l'augmentation de la prime mensuelle des contractuels BIATS de 10%. Pour les enseignants, signalons l'instauration d'une prime individuelle pour les ESAS (délibération du CA de juillet 2024) à partir de septembre 2024 et la poursuite des mesures LPR.

Les **contrats doctoraux** avec une part de 2% de la masse salariale voient leur masse en euros croître de 3,7%

Les **rémunérations accessoires** sont en hausse de 14,1% dont la majorité provient notamment d'une hausse de la masse en euros des heures complémentaires (+12%) qui représente 92% de ces rémunérations.

La rubrique "**Autres indemnités**" voit son montant diminuer sous l'effet de la non reconduction des mesures en faveur du pouvoir d'achat et la disparition de la GIPA en 2024. Néanmoins, cette diminution cache une hausse de +13,4% de la compensation CSG (qui représente près de 28,7% de cette rubrique), une croissance de +46,5% pour les remboursements "transport" (effet conjugué de la mise en place du remboursement par l'employeur de 75% du montant des frais de transports et du nombre de bénéficiaires), une hausse de +13,5% des indemnités télétravail et de +8,5% des remboursements liés à la protection.

Les **cotisations patronales** suivent le rythme des rémunérations principales.

* **Rémunérations principales** : Traitement brut, Traitement brut NBI, indemnité de résidence et SFT

* **Régime indemnitaire et intérressement** : complément du traitement distinct des autres éléments de rémunération. Il s'agit des indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire pour les titulaires et de l'intérressement pour les non titulaires BIATS. Il s'agit des "primes". Les primes du référentiel sont comprises également ici.

* **Indemnités des Contractuels Doctorants y compris extensions.**

* **Rémunérations accessoires** : sur le budget Etat, il s'agit pour l'essentiel des cours complémentaires sur chaires vacantes ; sur le budget de l'université, cette rubrique englobe des heures complémentaires, des heures supplémentaires et des indemnités de formation continue.

* **Autres indemnités** : indemnité compensatrice CSG, remboursement domicile travail, garantie individuelle du pouvoir d'achat, indemnité différentielle du SMIC, aides au retour à l'emploi et quelques autres indemnités, indemnités de fin de contrat.

Masse salariale brute annuelle cumulée des dix rémunérations les plus élevées

	Homme			Femme			Total
	En euros	Nombre	Montant moyen en euros	En euros	Nombre	Montant moyen en euros	
2022	594 167 €	6	99 028 €	398 065 €	4	99 516	992 232 €
2023	706 923 €	7	100 989 €	298 928 €	3	99 643	1 005 850 €
2024	705 540 €	7	100 791 €	291 524 €	3	97 175	997 064 €

Note : Les rémunérations principales et accessoires brutes versées effectivement dans l'année sont toutes prises en compte (hors rappels de l'année antérieure). Il n'y aucune exception, notamment vis-à-vis de la quotité de travail, de la présence de l'agent au début ou à la fin de l'année, du type d'indemnité, etc.

Source : KX

La structure par rapport au sexe n'évolue pas ou peu sur les 3 années figurant ici : les hommes sont plus nombreux que les femmes parmi les 10 rémunérations les plus élevées.

Seuls les montants varient fortement d'une année sur l'autre. Ces variations sont inhérentes à la structure par corps, par grade et par âge de notre population.

Néanmoins, on notera que, depuis 2 ans, les montants moyens en euros par individu (masse salariale/nombre) ne sont plus à l'avantage des femmes et que l'écart entre les hommes et les femmes de ces montants moyens augmente, en faveur des hommes : + 1 346 € en 2023 et + 3 617 € en 2024.

Autres indemnités

	2022		2023		2024	
	Nb d'agents concernés	Montant total versé	Nb d'agents concernés	Montant total versé	Nb d'agents concernés	Montant total versé
GIPA¹	103	67 307 €	96	85 458 €	0	0 €
Indemnité Inflation⁵/Prime de pouvoir d'achat⁶	770	77 000 €	770	435 334 €	8	3 447 €
Indemnité différentielle SMIC	20	-49 €	1	-28 €		19 €
Rembours. domicile travail	762	208 852 €	912	303 622 €	957	444 819 €
<i>dont Forfait mobilité durable</i>	98	17 986 €	230	59 100 €	197	54 900 €
Congés non pris	290	123 969 €	277	128 427 €	266	127 533 €
Indemnités Fin de contrat²	45	64 231 €	38	61 242 €	69	71 000 €
Indemnités compensatrices CSG	989	370 269 €	970	383 595 €	1 015	434 992 €
Indemnités de télétravail³	526	44 520 €	432	55 990 €	516	63 527 €
Prise en charge Mutuelle⁴	675	112 007 €	707	123 618 €	761	134 102 €
Subrogation	75	66 487 €	93	70 283 €	100	133 787 €

Source : KX

1-La Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat a été instituée en 2008. La GIPA permet de maintenir le niveau de rémunération des agents publics lorsque leur traitement brut a évolué moins vite que l'indice des prix à la consommation sur une période de référence de 4 ans. Chaque année paraît un arrêté la prorogeant.
 2-mise en place au 1er janvier 2021 dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique
 3-mise en place le 1er septembre 2021 (décret 2021-1123 du 26/08/2021 et arrêté d'application daté du même jour)
 4-mise en place le 1er janvier 2022 (décret 2021-1164 du 8 septembre 2021)
 5-aide exceptionnelle et individuelle non reconduite de 100€ versée au 1er trimestre 2022 (loi de finance rectificative du 2 décembre 2021 et décret du 12 décembre 2021
 6-prime exceptionnelle dont le montant varie de 300 à 800 euros attribué aux agents de la fonction publique de l'Etat sous certaines conditions en octobre 2023

En 2024, on notera la non prorogation de la GIPA et la non reconduction des mesures gouvernementales concernant le pouvoir d'achat. Le montant de 3 447€ apparaissant sur la ligne "Prime pouvoir d'achat" n'est qu'une régularisation de l'année 2023 et ne concerne que quelques agents.

L'indemnité différentielle de SMIC complète la rémunération d'agents qui se retrouvent avec un traitement inférieur au SMIC. Avec les augmentations du point d'indice en 2023 (Juillet 2023) et 2024 (+5 points au 1er janvier 2024) et les mesures prises suite à la conférence sociale concernant les contractuels, cette indemnité diminue depuis 3 ans.

957 personnes perçoivent l'indemnité de transport et son montant s'élève à près de 445 000€.

Depuis 2016, l'université verse aux agents contractuels les indemnités journalières de sécurité sociale, que l'assurance maladie rembourse à l'établissement. C'est la subrogation. Ils ont été 100 agents à être concernés en 2024, mais son montant a presque doublé.

Les indemnités de fin de contrat, versées aux agents contractuels de droit public en CDD non renouvelable de moins d'un an remplaçant un agent titulaire ou recruté en l'absence de corps de fonctionnaires susceptibles d'exercer les fonctions confiées, s'élèvent à 71 000 euros en hausse par rapport à 2023. Elles ont concerné 69 agents contre 38 l'année dernière.

Le montant des indemnités de télétravail concerne 512 personnes en 2024 pour un montant de 63,5 K€.

La prise en charge d'une partie des frais de mutuelle concerne 761 agents cette année contre 707 en 2023 avec un montant global évoluant de 8,5%.

Zoom sur le nombre d'agent bénéficiant de la GIPA

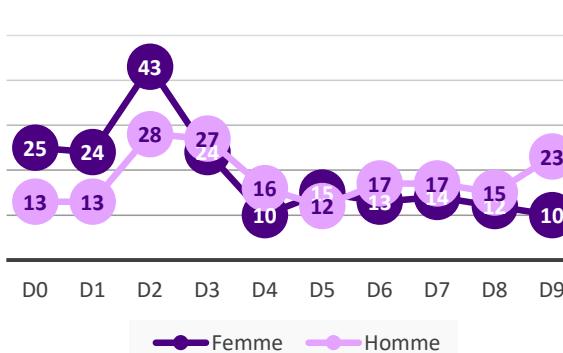
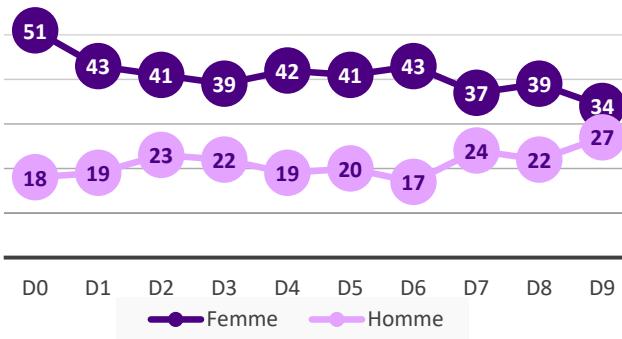
	2022		2023		2024	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
A	26	20	34	22	0	0
B	11	10	20	11	0	0
C	28	8	5	4	0	0
TOTAL	65	38	59	37	0	0

Source : KX

Note : sont considérés ici l'ensemble des personnels rémunérés par l'établissement
 Sont éligibles à la GIPA les personnels titulaires qui relèvent d'un grade dont l'indice sommital est inférieur ou égal à la hors échelle B (HEB). Ils doivent, de surcroît, avoir été rémunérés sur un emploi public pendant au moins trois ans sur la période de référence. Les agents publics non titulaires sont également éligibles à la GIPA, à la condition qu'ils soient rémunérés de manière expresse par référence à un indice. De surcroît, ils doivent avoir été employés de manière continue par le même employeur public sur la période de référence.

Distribution des rémunérations nettes

BIATS	2024		ENSEIGNANTS-CHERCHEURS	2024	
	Femme	Homme		Femme	Homme
D0 [10 289;19 817[74%	26%	D0 [21 741;40 110]	66%	34%
D1 [19 817;20 688[69%	31%	D1 [40 110;44 167]	65%	35%
D2 [20 688;21 764[64%	36%	D2 [44 167;46 418]	61%	39%
D3 [21 764;23 565[64%	36%	D3 [46 418;50 258]	47%	53%
D4 [23 565;25 103[69%	31%	D4 [50 258;53 344]	38%	62%
D5 [25 103;26 620[67%	33%	D5 [53 344;57 364]	56%	44%
D6 [26 620;28 523[72%	28%	D6 [57 364;61 531]	43%	57%
D7 [28 523;32 953[61%	39%	D7 [61 531;67 147]	45%	55%
D8 [32 953;40 046[64%	36%	D8 [67 147;73 057]	44%	56%
D9 [>=40 046]	56%	44%	D9 [>73 057]	30%	70%
Ensemble	66%	34%	Ensemble	51%	49%



Les rémunérations nettes s'entendent comme étant les rémunérations brutes auxquelles ont été retirés tous les prélèvements sociaux et autres retenues, mais pas le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

La distribution en décile permet de situer les agents sur l'échelle des salaires : D0 est la fourchette de salaire au-dessous de laquelle se situent 10% des salaires.

La répartition des rémunérations par décile des enseignants-chercheurs montre que, sur les 3 premiers déciles, ce sont les femmes qui sont les plus nombreuses. A partir du 4e décile, les écarts entre les 2 sexes diminuent nettement mais ils sont toujours en faveur des hommes. Et le dernier décile est largement représenté par des hommes : ils sont plus du double de femmes à être dans ce décile. (Rappelons que la part des femmes dans les enseignants-chercheurs est de 51% dans l'établissement).

Concernant les BIATS, les femmes sont majoritaires dans chaque décile. Néanmoins, la tendance montre que plus les tranches de revenus augmentent, moins les femmes sont nombreuses. Constat renforcé si l'on regarde la part des femmes dans nos personnels BIATS. En effet, les femmes représentent 65% de ces personnels ; or elles ne sont que 37% à être présentes dans les 4 derniers déciles ; les hommes sont 43% sur ces mêmes déciles alors même qu'ils ne représentent que 35% des BIATS. Les hommes sont donc proportionnellement plus nombreux que les femmes sur ces 4 derniers déciles.

Rémunérations annuelles brutes versées pour les agents sur emploi permanent

Situation sur l'année civile	Rémunération principale				Indemnités et Primes	Total des rémunérations annuelles brutes
	Traitement indiciaire brut	NBI	Indemnité de résidence	Supplément familial de traitement		
2022	A	34 390 849 €	57 028 €	342 984 €	310 759 €	6 804 849 €
	B	4 475 868 €	5 639 €	44 974 €	54 200 €	963 870 €
	C	5 225 509 €	1 052 €	52 569 €	57 234 €	858 492 €
	Total	44 092 226 €	63 719 €	440 527 €	422 193 €	8 627 211 €
2023	A	35 751 482 €	55 722 €	356 596 €	312 441 €	7 667 574 €
	B	4 813 843 €	6 100 €	48 211 €	55 284 €	1 209 949 €
	C	5 426 012 €	1 173 €	54 718 €	61 597 €	1 110 908 €
	Total	45 991 337 €	62 995 €	459 525 €	429 322 €	9 988 431 €
2024	A	37 108 891 €	56 233 €	370 200 €	297 942 €	8 666 830 €
	B	5 008 369 €	5 015 €	50 436 €	59 027 €	1 266 885 €
	C	5 622 401 €	984 €	56 925 €	51 547 €	1 139 626 €
	Total	47 739 662 €	62 233 €	477 561 €	408 517 €	11 073 341 €
Total						
53 645 876 €						

Source : Fichier KX

Le total des rémunérations annuelles brutes versées aux agents sur emploi permanent a progressé de 5% cette année, ce qui correspond au rythme de croissance de ces 3 dernières années. C'est le résultat mécanique des mesures gouvernementales mais également locales (conférence sociale). Les indemnités et primes représentent en moyenne 18,5% des rémunérations brutes versées aux agents en 2024, part qui augmente depuis 3 ans d'un point par an.

Zoom sur la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

En décembre de chaque année considérée		Total		dont Femmes	
		Effectif	Nombre de points	Effectif	Nombre de points
2022	A	44	971	26	597
	B	8	122	1	22
	C	2	20		
	Total	54	1 113	27	619
2023	A	42	917	23	501
	B	7	107	1	22
	C	2	20		
	Total	51	1 044	24	523
2024	A	45	973	30	634
	B	6	85		
	C	1	10		
	Total	52	1 068	30	634

Source : Fichier KX

Pour rappel, la conférence sociale organisée en 2022 a permis la remise à plat de l'attribution de la NBI.

De nouvelles fonctions se sont vues attribuées une NBI. Cette enveloppe étant fixe d'une année sur l'autre, certaines fonctions détentrices de la NBI ont fait l'objet d'un écrêtage de leur valeur en points d'indice facilitant ainsi cette redistribution.

52 agents bénéficient d'une NBI en 2024 ; ils appartiennent exclusivement à la catégorie A.

On observe que 57% des femmes la perçoivent. Néanmoins, les fonctions éligibles à une NBI ne reflètent pas la répartition femmes/hommes des effectifs globaux des personnels BIATS de l'établissement (65,2% de femmes)

On notera l'absence de femmes touchant une NBI dans les catégories B et C alors qu'elles sont largement majoritaires dans ces catégories au niveau de l'établissement. Ce sont donc exclusivement des hommes qui sont en responsabilité sur ces catégories.

La NBI est un complément de rémunération attaché à l'exercice de certaines fonctions définies réglementairement.

Elle ne peut concerner que les BIATS titulaires. Les attributions sont décidées sur la base de critères par les instances de l'établissement et prennent la forme d'un certain nombre de points d'indices. Les sommes correspondant aux points d'indices non consommés au titre de la NBI sont intégrées dans l'enveloppe indemnitaire globale.

Rémunérations principales : indices de rémunération des personnels titulaires en 2024

	Nb d'agents rémunérés	Indice moyen	Médiane (*)	Indice moyen		Ancienneté moyenne	
				Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Enseignants Titulaires	489	910	835	936	885	23,1	22,3
Professeurs d'université	147	1 130	1 178	1 154	1 101	26,1	27,8
Maîtres de conférences	260	821	808	830	813	21,2	20,1
PRAG PRCE	82	800	805	810	790	23,1	20,9
BIATS Titulaires	452	489	441	494	486	19,6	20,4
Catégorie A	168	612	582	611	614	21,5	21,5
Catégorie B	140	436	436	440	434	19,9	21,0
Catégorie C	144	395	385	392	397	16,8	18,3

Source : SIDRH et KX

Ce tableau sur la rémunération principale est complété plus loin par celui sur les primes.

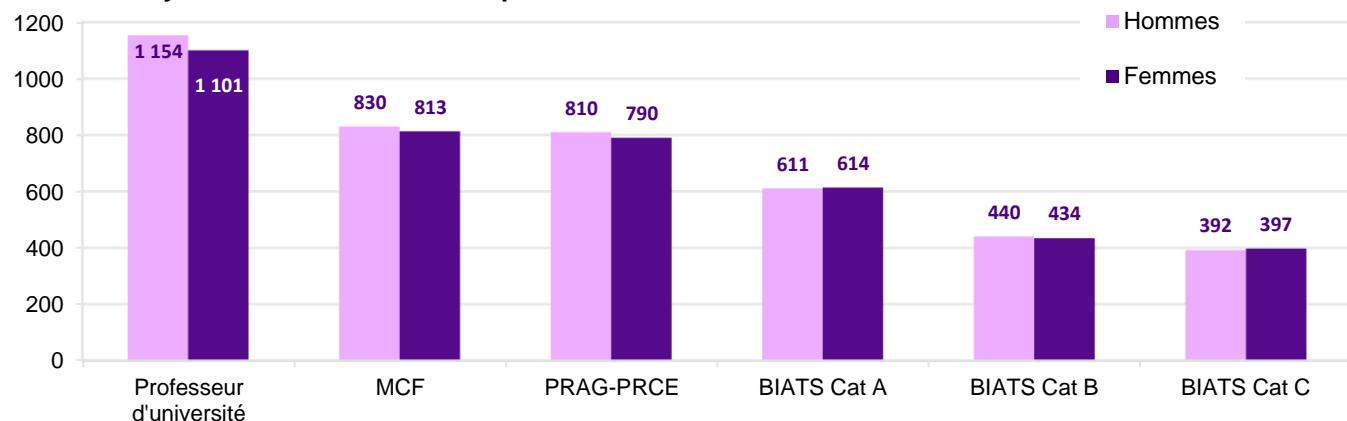
En effet, les différences entre indices moyens sont à relativiser avec la part des primes dans la rémunération globale : 11% pour les enseignants titulaires et 19,6% pour les BIATS titulaires (voir détail page suivante).

Méthode : ces indicateurs sont calculés indépendamment du temps travaillé dans l'année : un agent compte pour 1 quel que soit le nombre de mois où il a été rémunéré.

L'ancienneté, donnée en années, est calculée par rapport à la date d'entrée dans l'Education nationale. La date d'observation est le 31 décembre 2024.

* médiane : 50% des agents perçoivent un indice de rémunération inférieur ou égal à la médiane.

Indices moyens de rémunération des personnels titulaires selon le sexe



Globalement, les indices de rémunérations ne montrent pas de divergences très importantes ; on notera les éléments suivants :

- * **les professeurs d'université** masculins ont un indice de rémunération supérieur à leurs collègues femmes (+4,8%) alors que le nombre d'années d'ancienneté est supérieure pour les femmes (+1,7 ans). Le différentiel d'indices est de 53 points à l'avantage des hommes contre 64 points en 2023.
- * **les enseignants du second degré**, avec, pour les hommes, un indice de rémunération supérieur de 2,5% à celui des femmes mais avec une ancienneté supérieure.
- * L'indice moyen pour les **maîtres de conférences** est plus fort de 17 points chez les hommes que chez les femmes mais l'ancienneté des hommes est plus haute.
- * Pour les **personnels BIATS**, la différence d'indices des catégories A est de 3 points à l'avantage des femmes avec une ancienneté identique. Avec un écart de +6 points, les femmes de catégorie C ont une ancienneté de plus de 2 ans par rapport aux hommes. Les personnels de catégorie B montrent une différence de 6 points d'indice alors que leur ancienneté est moindre.

Rémunérations principales des agents contractuels

	2022	2023	2024	
Nombre d'agents différents rémunérés	385	371	402	
Nombre moyen de mois travaillés par agent - hors CDI	8,6	9	9,5	
Indice moyen des agents contractuels	402	409	415	
Indice médian des agents contractuels	366	375	381	

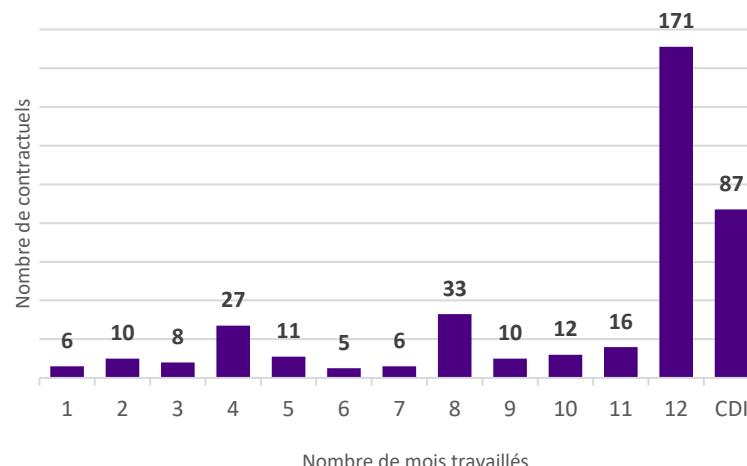
Calculs effectués indépendamment de la durée travaillée

Hors champ : contrats étudiants, contrats d'apprentissage, post-doctorants et contrats horaires.

*1 agent compte pour 1 quel que soit le nombre de mois travaillés

Sources : DIDAP - KX et SIDRH

Répartition des contractuels en fonction du nombre de mois travaillés en 2024



Evolution de la répartition des contractuels en fonction des indices de rémunération



La moitié des agents contractuels a un indice inférieur à 381

402 agents contractuels différents ont été rémunérés en 2024, dont 315 en CDD et 87 en CDI. La part de CDI et de CDD 12 mois se situe à 64% et retrouve son niveau 2020.

Pour les agents en CDD, le nombre moyen de mois travaillés est de 9,5 ans sur l'année civile 2024 et 54% des contrats sont sur toute l'année. 21% des agents en CDD ont été employés moins de 6 mois cette année.

En 2024, l'indice moyen des rémunérations perçues par les agents contractuels est de 415 soit une augmentation de 6 points. La moitié des agents contractuels perçoit une rémunération à un indice inférieur à 381 en progression de 6 points par rapport à 2022. On remarquera que le nombre de personnes appartenant à la tranche d'indices inférieurs à 369 regroupe diminue encore cette année, effet conjugué des mesures de la conférence sociale de 2022 (augmentation des points au bout de 2 ans d'ancienneté, relèvement des indices de recrutement).

Régime indemnitaire des enseignants et des BIATS

ENSEIGNANTS	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
RIPEC C1 - Indemnité de fonctions (y compris Prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) pour les autres catégories d'enseignants)	1 571 465 €	1 624 537 €	2 059 699 €	26,8%
RIPEC C2 - Indemnités pour responsabilités particulières (y compris Prime pour Charges Administratives (PCA), Prime pour Responsabilité Pédagogique (PRP) + primes du référentiel)	968 099 €	1 051 165 €	1 141 078 €	8,6%
RIPEC C3 - Prime Individuelle (y compris Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche)	261 000 €	444 996 €	614 583 €	38,1%
Autres indemnités (Prime d'administration +Prime Art L954 C.Education)	61 825 €	71 284 €	87 155 €	22,3%
Transfert Primes / Points	-179 516 €	-180 894 €	-182 076 €	0,7%
Total Enseignants	2 682 873 €	3 011 088 €	3 720 440 €	23,6%
BIATS				
Régime indemnitaire des titulaires - RIFSEEP + CIA	2 531 990 €	2 795 681 €	3 112 380 €	11,3%
Régime indemnitaire des contractuels (hors CIA et intéressement)	139 995 €	230 778 €	403 532 €	74,9%
Primes Art L954-2 du code l'éducation (intéressement BIATS titulaires et Contractuels + CIA contractuels)	198 621 €	244 345 €	284 878 €	16,6%
Autres primes	6 243 €	5 365 €	5 379 €	0,3%
Transfert Primes / Points	-107 589 €	-108 845 €	-109 928 €	1,0%
Total BIATS	2 769 261 €	3 167 324 €	3 696 241 €	16,7%
TOTAL REGIME INDEMNITAIRE	5 452 134 €	6 178 411 €	7 416 680 €	20,0%

Source : KX

7,4 millions d'euros de primes en 2024

La croissance du régime indemnitaire des enseignants est de 23,6% en 2024. Depuis 2022, la progression est rapide et induite par la mise en place de la Loi Pour la Programmation de la Recherche (LPR) qui va perdurer jusqu'en 2027 et qui prend la forme de 3 primes : la prime statutaire C1, la prime fonctionnelle C2 (dont les montants ont été revus à la hausse en 2023/24 et 2024/2025) et la prime individuelle C3. Néanmoins, certaines primes perdurent mais sont en voie d'extinction pour les enseignants chercheurs (par exemple, les PEDR qui ont été accordées pour une période de 4 ans avant la mise en place progressive de la RIPEC). A noter que les enseignants ne faisant pas partie des enseignants-rechercheurs sont exclus du dispositif, les primes habituelles sont donc maintenues pour eux. Dans le tableau ci-dessus, elles ont été réparties en fonction de leur objet dans les lignes C1, C2 ou C3.

Concernant les BIATS, les effets des mesures prises lors de la conférence sociale organisée par l'établissement en 2022 expliquent également les hausses constatées . Cela s'est concrétisé de la manière suivante en 2024 :

- pour les titulaires, une revalorisation de l'IFSE au 1er septembre 2023 et au 1er septembre 2024,
- pour les contractuels, une augmentation de la prime mensuelle instaurée en 2022 (doublement de la prime en septembre 2023 et hausse de 10% en septembre 2024).

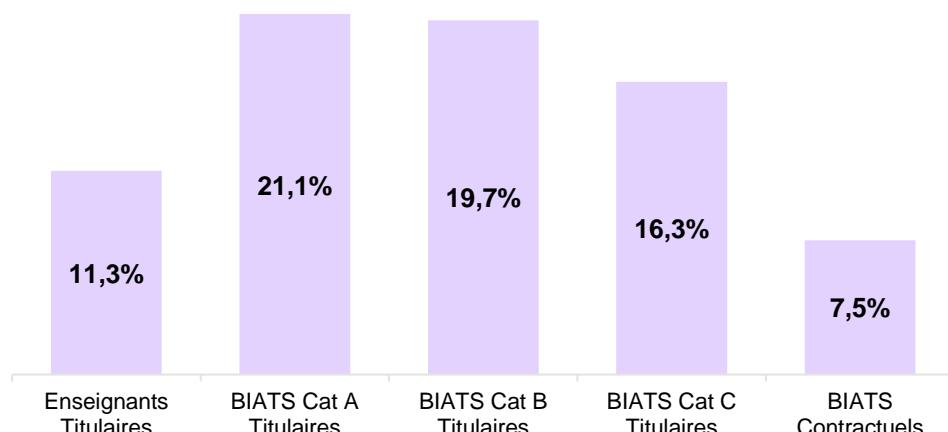
Le transfert Primes / Points évolue peu durant ces 3 dernières années.

Primes moyennes

Calcul à champ constant : population présente toute l'année 2023 et toute l'année 2024

	2023	2024	Evolution en %	% de la rémunération hors charges - 2024
Enseignants Titulaires	5 705 €	7 054 €	23,6%	11,3%
BIATS Titulaires	7 094 €	7 669 €	8,1%	19,6%
Catégorie A	10 023 €	10 663 €	6,4%	21,1%
Catégorie B	6 252 €	6 855 €	9,6%	19,7%
Catégorie C	4 369 €	4 835 €	10,7%	16,3%
BIATS Contractuels	1 478 €	2 163 €	46,3%	7,5%

Source : KX



Primes moyennes en hausse

Le montant moyen des primes perçues par les enseignants titulaires est de 7 000 euros en 2024 en forte hausse (23,6%) en lien avec la mise en place de la loi LPR et de la conférence sociale qui, toutes deux revalorisent le montant des primes des enseignants chercheurs. Pour les enseignants titulaires, les primes représentent désormais 11,3% de leur rémunération contre 6,7% en 2021.

Pour les personnels BIATS titulaires, la prime moyenne est de plus de 7600 euros en 2024 et elle progresse de 19,6% par rapport à l'année dernière. Les primes pèsent près de 20% dans leur rémunération. On notera les progressions fortes sur les catégories B et C, résultat d'une volonté politique issue de la conférence sociale.

La prime versée aux personnels BIATS non titulaires est d'un montant annuel moyen de 2100 euros en 2024 correspondant à 7,5% de leur rémunération. Elle est en forte augmentation cette année, +46,3%. C'est le résultat de la mise en place des mesures de la conférence sociale et notamment du doublement de leur prime mensuelle.

Note méthodologique : dans ce calcul, toutes les primes perçues par les agents sont prises en compte : régime indemnitaire pour les personnels titulaires et prime d'intéressement pour les personnels contractuels BIATS.

Champ : personnes présentes toute l'année 2023 et toute l'année 2024 dans le même corps.

* RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel . Il vise à rationaliser et simplifier le paysage indemnitaire de la fonction publique. Il est composé de deux primes : d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement, d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA). Celles-ci sont cumulatives mais diffèrent dans leur objet comme dans leurs modalités de versement.

Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les fonctionnaires

	2022	2023	2024
rémunération brute payée (1) femmes	3 738 €	3 932 €	4 063 €
rémunération brute payée (1) hommes	4 315 €	4 541 €	4 711 €
écart	-577 €	-608 €	-648 €
ratio écart (% (F-H)/H)	-13,4%	-13,4%	-13,8%
ratio écart (% (F-H)/H) en EQTP (2)	-10,8%	-10,8%	-11,7%
effet temps partiel	-101 €	-112 €	-88 €
effet ségrégation des corps	-385 €	-415 €	-440 €
effet démographique au sein des corps	-39 €	-23 €	-58 €
effet primes à corps-Grade-échelon identique	-52 €	-58 €	-62 €
ratio écart (% (F-H)/H) en EQTP corrigé des effets ségrégation des corps et démographie au sein des corps	-1,2%	-1,3%	-1,3%

Source : Outil DGAFP sur fichiers KX

En 2024, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes fonctionnaires continue d'augmenter passant de 608 à 648 euros en défaveur des femmes.

C'est principalement l'effet de ségrégation des corps qui explique l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, c'est-à-dire la partie de l'écart de rémunération liée à une différence de proportion femme-homme dans chaque corps en fonction du niveau de rémunération de ces corps. Ici, il est négatif et il augmente chaque année; cela signifie que les femmes sont sous-représentées dans les corps les mieux rémunérés (par exemple les professeurs d'université) et/ou sur-représentées dans les corps les moins rémunérés (notamment dans les catégories B et C).

Vient ensuite l'effet temps partiel, les femmes étant le plus souvent à temps partiel que les hommes et cela quelle que soit la catégorie.

L'effet primes à corps-grade-échelon identique vient se placer en 3^e position à l'avantage des hommes.

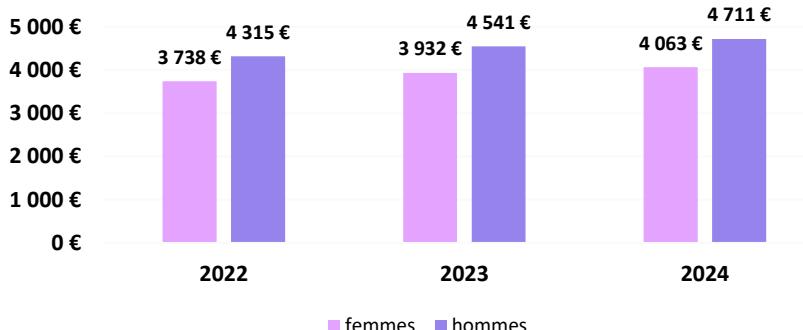
Enfin, l'écart démographique au sein des corps se situe à 58 euros en défaveur des femmes : les indices moyens des hommes sont plus hauts que ceux des femmes, provenant d'une différence d'ancienneté indiciaire moyenne entre les femmes et les hommes à l'avantage des hommes.

Notes :

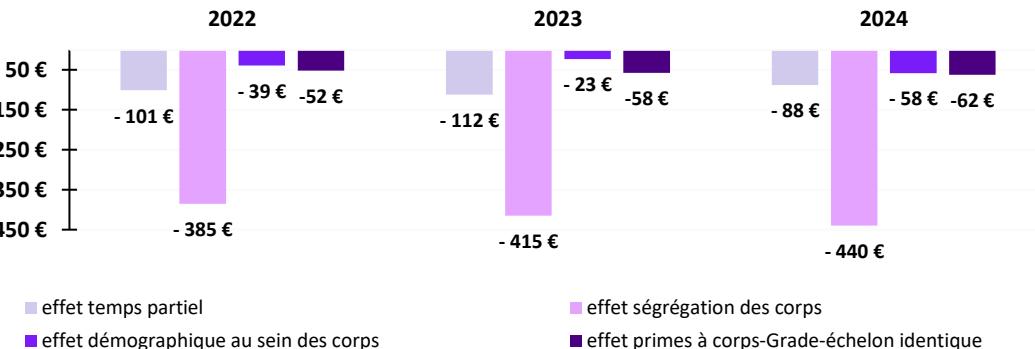
(1) "La rémunération brute payée" correspond à la rémunération brute mensuelle moyenne attribuée aux agents.

(2) La rémunération brute en équivalent temps plein EQTP correspond à "la rémunération brute payée" corrigée du temps travaillé.

Evolution de la rémunération mensuelle moyenne brute par sexe



Evolution des différents effets sur les écarts de rémunération

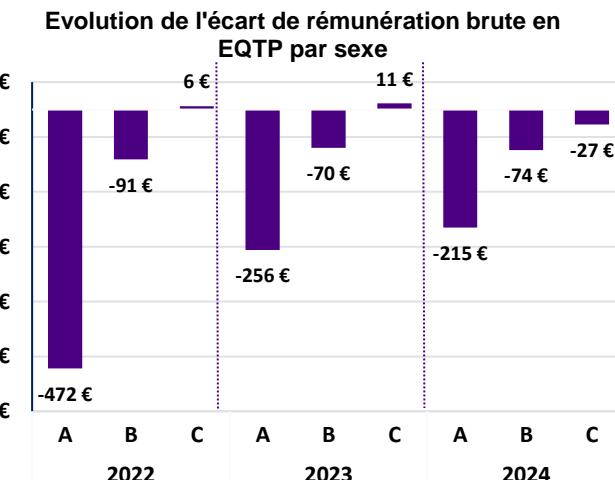
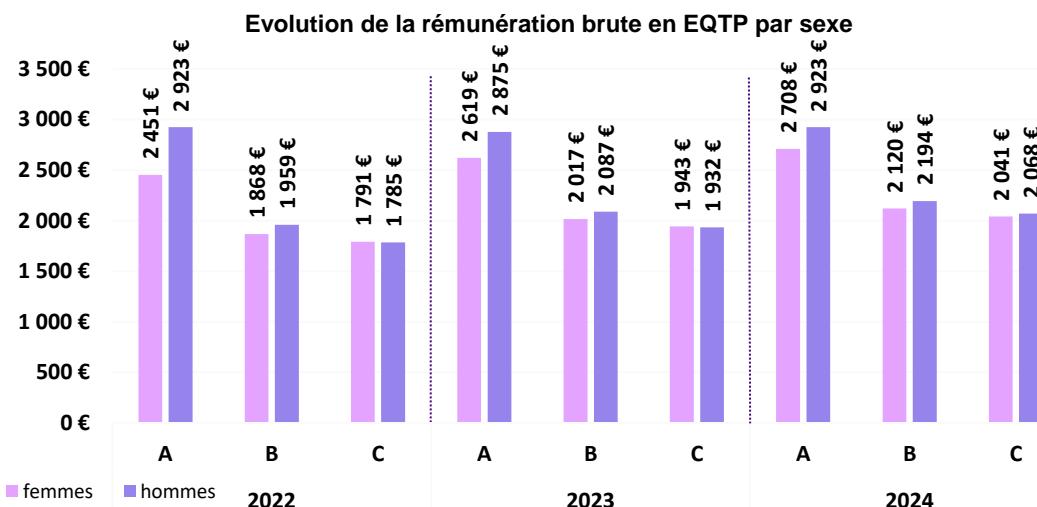


Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes pour les non titulaires

	2022			2023			2024		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C
rémunération brute en EQTP femmes	2 451 €	1 868 €	1 791 €	2 619 €	2 017 €	1 943 €	2 708 €	2 120 €	2 041 €
rémunération brute en EQTP hommes	2 923 €	1 959 €	1 785 €	2 875 €	2 087 €	1 932 €	2 923 €	2 194 €	2 068 €
écart	-472 €	-91 €	6 €	-256 €	-70 €	11 €	-215 €	-74 €	-27 €
ratio écart (% (F-H)/H) en EQTP	-16,1%	-4,6%	0,3%	-8,9%	-3,4%	0,6%	-7,3%	-3,4%	-1,3%
ratio écart moyen (% (F-H)/H) en EQTP	-8,9%			-5,0%			-4,4%		
effectif ETPT femmes	115	40	81	114	48	80	124	52	87
effectif ETPT hommes	79	24	42	89	26	43	91	29	41

Source : Outil DGAFP sur fichiers KX

Note : La rémunération brute en équivalent temps plein EQTP correspond à "la rémunération brute payée" corrigée du temps travaillé.



La rémunération brute mensuelle en EQTD des femmes reste sur la période observée en dessous de celle des hommes. Mais globalement, le ratio entre la différence des 2 écarts Femme/Homme rapporté à la rémunération mensuelle moyenne des hommes passe de -8,9% en 2022 à -4,4% en 2024.

Par catégorie, en 2024, l'écart s'est dégradé pour la catégorie C : positif en 2023, il est devenu négatif en 2024. Il est stable pour la catégorie B et diminue encore pour la catégorie A même s'il reste encore conséquent (-215€)

Index égalité Femme-Homme

Calcul de l'index en nombre de points à partir des 3 indicateurs

	Note maximale initiale	score 2022	score 2023	score 2024	
Nombre de points obtenus pour l'écart de rémunération pour les fonctionnaires	40	38	38	38	<p style="background-color: #e0e0ff; padding: 10px;">Un index égalité de 81 points largement au-dessus de la cible de 75 points imposée par le Ministère de la Fonction Publique</p>
Nombre de points obtenus pour l'écart de rémunération pour les contractuels	40	29	35	35	
Nombre de points obtenus pour l'indicateur des dix plus hautes rémunérations	20	16	8	8	
INDEX	100	83	81	81	

Source : Outil DGAFF sur fichiers KX

Nombre d'équivalent temps plein

	2022	2023	2024
Nb EQTP fonctionnaires (1)	858	861	870
NB EQTP contractuels (2)	381	400	424
Correctif sur la pondération (1)/(1+2)	0,69	0,68	0,67

Source : Outil DGAFF sur fichiers KX

Score corrigé du poids des fonctionnaires

	2022		2023		2024	
	Note maximale	score final	Note maximale	score final	Note maximale	score final
Nombre de points obtenus pour l'écart de rémunération pour les fonctionnaires	55	52,3	54	51,3	53	50,4
Nombre de points obtenus pour l'écart de rémunération pour les contractuels	25	18,1	26	22,8	27	23,6
Nombre de points obtenus pour l'indicateur des dix plus hautes rémunérations	20	16,0	20	8,0	20	8,0
TOTAL	100	86,4	100	82,1	100	82,0

Source : Outil DGAFF sur fichiers KX

THÈME 6

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Médecine du travail et actions de prévention

Activités de la médecine de prévention

	2020	2021		2022		2023		2024		
Nombre d'agents convoqués	324	711		580		311		455		
Nombre d'agents effectivement vus	197	61%	442	62%	321	55%	247	43%	419	72%
<i>dont Téléconsultations</i>			89	13%	27	5%	17	3%	32	6%
Rendez-vous excusés ou annulés	49	15%	148	21%	259	45%	31	5%	21	4%
Nombre d'absents	78	24%	121	17%	259	45%	33	6%	15	3%

Source : Rapport de santé au travail de chaque année

Caractérisation des activités du service de médecine de prévention

Nombre d'agents ayant bénéficié d'une visite :	2023	2024
Surveillance médicale particulière ¹	66	159
Visite d'information et de prévention ²	160	192
Visite à la demande de l'agent ³	81	68
Visite à la demande de l'administration ⁴	79	158

¹ Suivi suite arrêt maladie, maternité, CLD par exemple

² Vaccinations contre la grippe ou autres

³ Par exemple pour une demande de télétravail médical, proche aidant, grossesse

⁴ Visite obligatoire lors d'une embauche

455 agents ont été convoqués en 2024 et 419 agents se sont rendus à leur visite soit 92%.

Les activités du médecin de prévention ont augmenté en 2024 : elles concernent principalement la surveillance médicale particulière (159 agents bénéficiaires) et la visite à la demande de l'administration (158).

Enfin les actions d'information et de prévention sont également importantes puisqu'elles ont rassemblé cette année 192 personnes.

Organisation du service de médecine de prévention

	2023		2024	
	en ETP	en ETPT	en ETP	en ETPT
Nombre de médecins de prévention	0,4	0,4	0,4	0,4
Nombre de psychologues du travail	1	0,75	1	1

THÈME 7

ORGANISATION DU TRAVAIL ET TEMPS DE TRAVAIL

Thème 7

a. Télétravail et travail à distance

BIATS : demandes de télétravail et profil des télétravailleurs

Note : Cette modalité de travail est formalisée par une convention individuelle de télétravail par chaque télétravailleur. Le télétravail est régi par une charte qui a été mise en place en 2017 et revue en 2022. Deux possibilités s'offrent au télétravailleur : télétravail ponctuel avec un contingent de 20 jours sur l'année ou télétravail régulier (jusqu'à 2,5 jours) auquel s'ajoutent 10 jours ponctuels
Périmètre : personnels BIATS titulaires et contractuels

au 01/09	Campagne 2022			Campagne 2023			Campagne 2024			
	Type de télétravail	Acceptées	Refusées	Total	Acceptées	Refusées	Total	Acceptées	Refusées	Total
Ponctuel		57	2	59	64	2	66	67	0	67
Régulier		342	4	346	364	1	365	415	0	415
Total		399	6	405	428	3	431	482	0	482
Télétravail proche aidant*		2	0	2	1	0	1	0	0	0
Télétravail médical		1	0	1	3	0	3	1	0	1

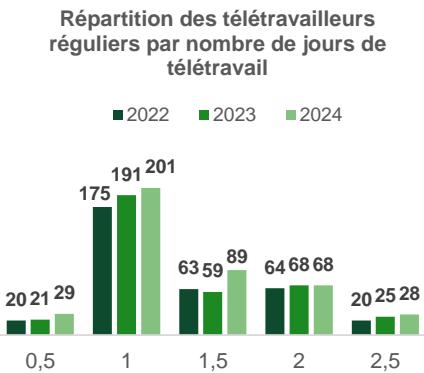
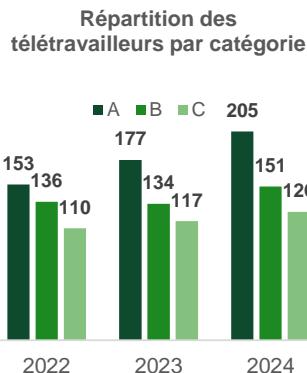
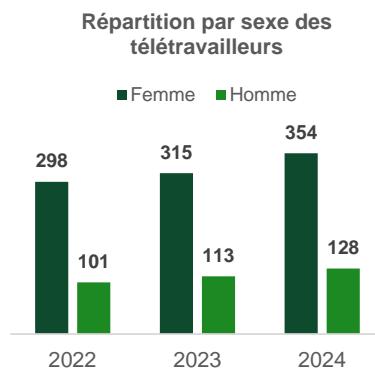
*mis en place à la campagne 2022

Sources : DRHRS & DIDAP

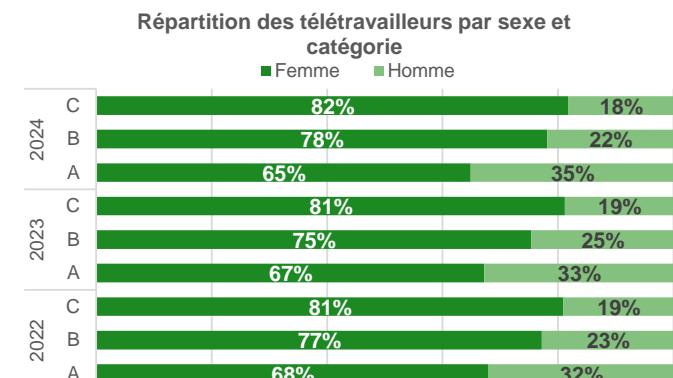
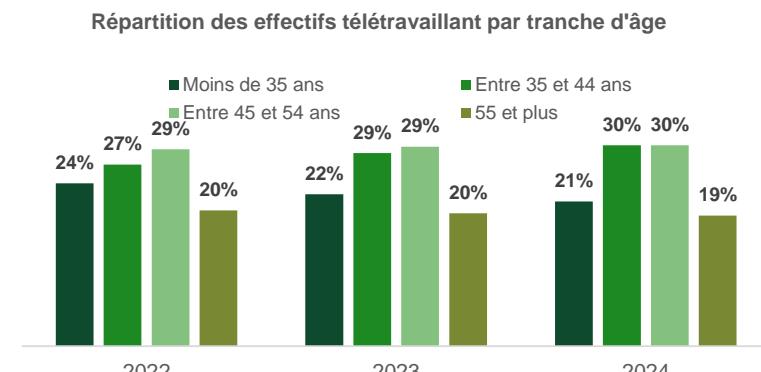
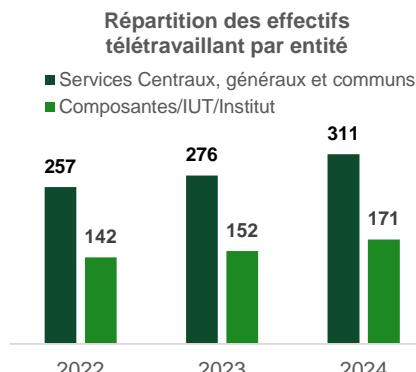
482 demandes de télétravail ont été acceptées lors de la campagne de septembre 2024. C'est 11,8% de plus que l'année précédente.

En 2024, 86% concernent le télétravail régulier et 14% du télétravail ponctuel.

Profil des télétravailleurs (hors télétravail médical et télétravail pour proche aidant)



354 télétravailleuses contre 128 télétravailleurs soit 73% de femmes alors que leur poids dans l'établissement est de 65 %. On constate donc une surreprésentation de femmes engagées dans cette nouvelle modalité de travail et elle s'accentue quand on appartient à un niveau hiérarchique bas. Les catégories A et B sont les plus nombreuses à télétravailler par rapport à leur poids dans l'établissement : 205 demandes pour 263 catégories A soit 77 % alors qu'ils ne représentent que 35 % des effectifs BIATS; pour les B, 31 % des demandes mais 29 % des BIATS. A l'inverse les catégories C avec 126 télétravailleurs ne sont que 26 % des BIATS à télétravailler alors qu'ils représentent 36 % des BIATS. Lors de la campagne 2024, 60% des télétravailleurs proviennent des classes d'âge se situant entre 35 et 54 ans; les moins de 35 ans voient leur part diminuer d'un point par rapport à 2024. En moyenne, 1,3 jours par semaine sont télétravaillés, chiffre stable depuis 3 ans. 64% des télétravailleurs se situent dans les services centraux ou communs. Enfin, c'est à leur domicile que les personnels télétravaillent.



Sources : DRHRS & DIDAP

Thème 7

b. Temps plein, temps partiel et temps incomplet

Enseignants : répartition des effectifs selon la modalité de service

				Déc. 2024			Rappel Déc. 2023		
				Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
				244	230	474	241	232	473
Enseignant Titulaire	Temps plein	Temps plein		244	230	474	241	232	473
			Temps plein	244	230	474	241	232	473
	Temps partiel	Temps partiel de droit (temps partiel de droit + naissance + handicap)		2		2	1		1
		Temps partiel sur autorisation		2	2	4	4	2	6
		Temps partiel thérapeutique		1		1	2		2
			Temps partiel	5	2	7	7	2	9
Enseignant Contractuel	Temps plein	Temps plein		60	33	93	56	39	95
			Temps plein	60	33	93	56	39	95
	Temps incomplet	Temps incomplet		15	41	56	14	42	56
			Temps incomplet	15	41	56	14	42	56
			Enseignant Contractuel	75	74	149	70	81	151

Source : SIDRH

En 2024, 98% des enseignants titulaires travaillent à temps complet sans changement par rapport à l'an dernier.

À noter que la répartition est différente chez les enseignants contractuels : 68% d'entre eux sont à temps plein et 38% à temps incomplet. Parmi ces derniers, les hommes sont majoritaires (73%).

Enseignants : quotité de travail en 2024

par Sexe		50%	70%	80%	100%	Ensemble	Temps partiel ou temps incomplet par corps en Déc. 2024
Enseignant Titulaire	Femmes	1 0%	3 1%	1 0%	244 98%	249 100%	
	Hommes	1 0%		1 0%	230 99%	232 100%	
Enseignant Contractuel	Femmes	15 20%		60 80%		75 100%	
	Hommes	41 55%		33 45%		74 100%	
par Corps		50%	70%	80%	100%	Ensemble	
Enseignant Titulaire	Professeur des universités	1 1%		142 99%		143 100%	
	Maître de conférences	1 0%	2 1%	252 99%		255 100%	
	PRAG PRCE		1 1%	2 2%	80 96%	83 100%	
Enseignant Contractuel	ATER	1 1%		70 99%		71 100%	
	Associé	54 100%				54 100%	
	Lecteur et M. de langues			21 100%		21 100%	
	Autre Ens. Contractuel	1 33%		2 67%		3 100%	
Total Enseignant Titulaire		2 0%	3 1%	2 0%	474 99%	481 100%	
Total Enseignant Contractuel		56 38%		93 62%		149 100%	

Legend: Homme (light green), Femme (dark green)

Les enseignants titulaires occupent peu de postes à temps partiel et ce sont plutôt des maîtres de conférences et des PRAG/PRCE.

Les contractuels quant à eux sont des enseignants "associés" qui représentent la majorité des temps incomplets. Cela s'explique par leur statut spécifique.

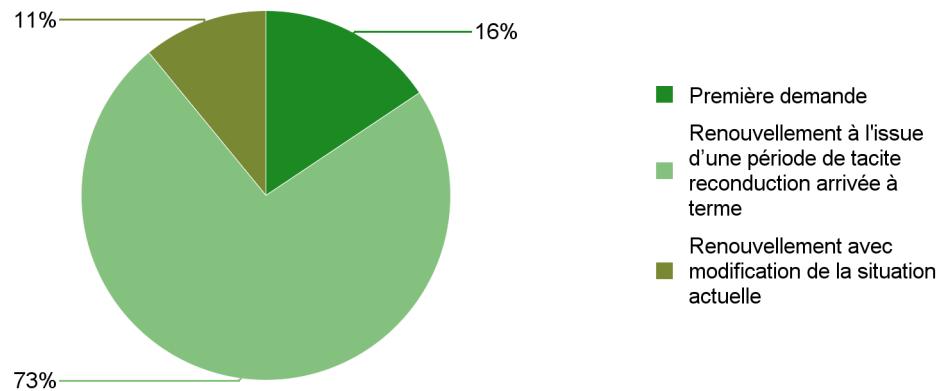
Source : SIDRH

BIATS Titulaire : répartition des effectifs selon la modalité de service

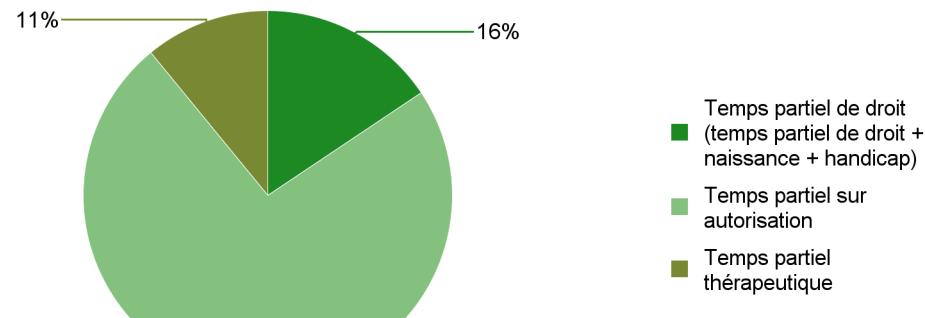
			Déc. 2024			Rappel Déc. 2023		
			Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
BIATS Titulaire	Temps plein	Temps plein	222	129	351	211	139	350
		Temps plein	222	129	351	211	139	350
	Temps partiel	Temps partiel de droit (temps partiel de droit + naissance + handicap)	9	1	10	9	1	10
		Temps partiel sur autorisation	43	4	47	48	3	51
		Temps partiel thérapeutique	5	2	7	1	2	3
		Temps partiel	57	7	64	59	7	66
		BIATS Titulaire	279	136	415	270	146	416

Source : SIDRH

Temps partiel par type de demande
BIATS Titulaire en Déc. 2024



Temps partiel par motif de la demande
BIATS Titulaire en Déc. 2024



Dans 85% des cas, l'université propose des durées de travail à temps plein. Cela reste la norme depuis plusieurs années.
Le temps partiel quant à lui représente 15% de l'effectif en 2024.

Concernant le temps partiel, il est plus courant chez les femmes que les hommes : respectivement 89 % et 11%. Parmi les motifs de la demande, on retrouve dans 73% des cas du temps partiel sur autorisation.

BIATS Titulaire : quotité de travail en 2024

par Sexe	50%	60%	70%	80%	90%	100%	Ensemble
Femmes	7	1	3	45	1	222	279
	3%	0%	1%	16%	0%	80%	100%
15% des titulaires sont à temps partiel 20% pour les femmes et 5% pour les hommes							
Hommes	1			4	2	129	136
	1%			3%	1%	95%	100%

par Catégorie	1	1	17	2	138	159	100%
Catégorie A	1	1%	1%	11%	1%	87%	100%
Catégorie B	3		2	14		110	129
	2%		2%	11%		85%	100%
Catégorie C	5			18	1	103	127
	4%			14%	1%	81%	100%

par Filière	2	1	7	80	90	100%	
AENES	2		1%	8%	89%	100%	
	2%						
Bibliothèque	2			7	1	34	
	5%			16%	2%	77%	
ITRF	4	1	2	35	2	237	
	1%	0%	1%	12%	1%	84%	
Total BIATS Titulaire	8	1	3	49	3	351	415
	2%	0%	1%	12%	1%	85%	100%

Source : SIDRH

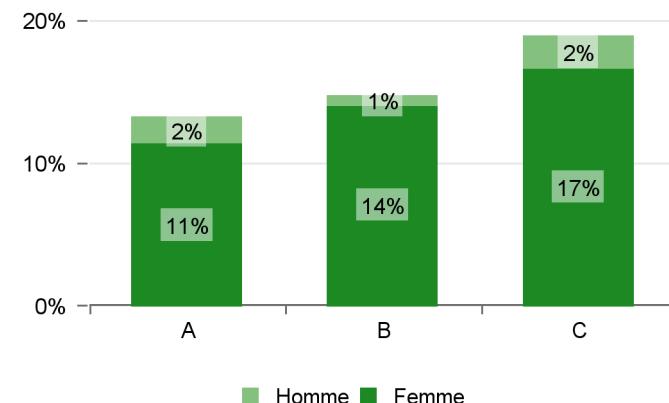
Le temps partiel avec une quotité à 80% est la formule privilégiée par les BIATS titulaires (12% d'entre eux). Les agents de la filière ITRF plébiscitent davantage le temps partiel que les filières AENES et bibliothèque (respectivement 44 contre 10)

L'analyse par genre montre que 80% des femmes travaillent à temps complet contre 95% pour les hommes. Ce qui signifie que le temps partiel concerne 20% des femmes (dont 16% avec une quotité de travail à 80%) contre 5% des hommes quelle que soit la quotité.

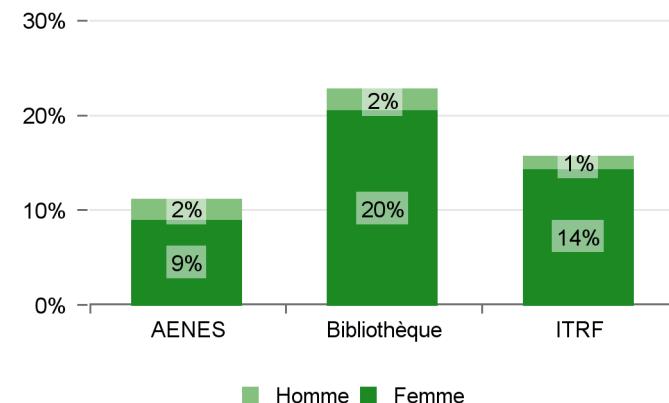
Aussi, il ressort que plus la catégorie augmente, moins on travaille à temps partiel : 87% de temps plein pour les catégories A, 85% pour les catégories B et 81% pour les catégories C.

**15% des titulaires sont à temps partiel
20% pour les femmes et 5% pour les hommes**

Temps partiel par catégorie



Temps partiel par filière

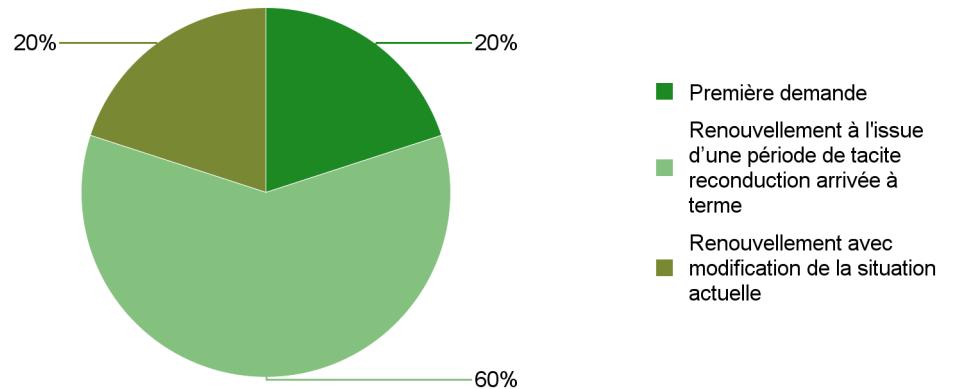


BIATS Contractuel : répartition des effectifs selon la modalité de service

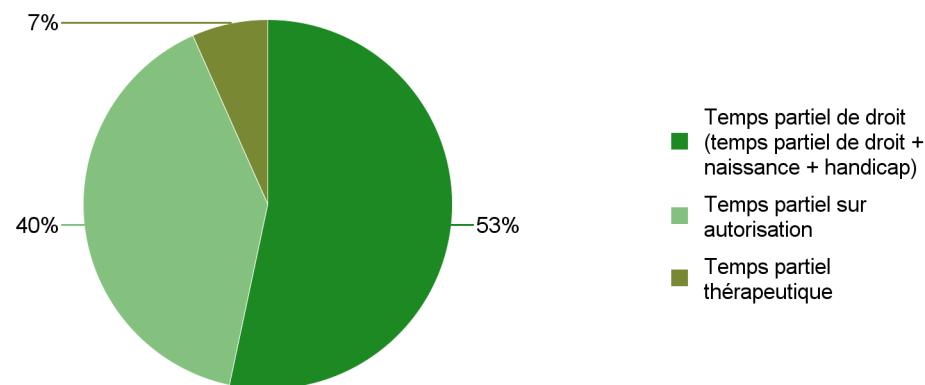
			Déc. 2024			Rappel Déc. 2023		
			Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
			192	106	298	166	96	262
BIATS Contractuel	Temps plein	Temps plein	192	106	298	166	96	262
		Temps plein de droit (temps plein de droit + naissance + handicap)	7	1	8	8	1	9
	Temps partiel	Temps partiel sur autorisation	6		6	6	1	7
		Temps partiel thérapeutique	1		1	3		3
	Temps incomplet	Temps incomplet	14	1	15	18	2	20
		Temps incomplet	14	3	17	14	6	20
BIATS Contractuel			220	110	330	198	104	302

Source : SIDRH

**Temps partiel par type de demande
BIATS Contractuel en Déc. 2024**



**Temps partiel par motif de la demande
BIATS Contractuel en Déc. 2024**



Comme les années précédentes, 90% des BIATS contractuels exercent leur fonction à temps complet et 10% à temps partiel ou à temps incomplet.

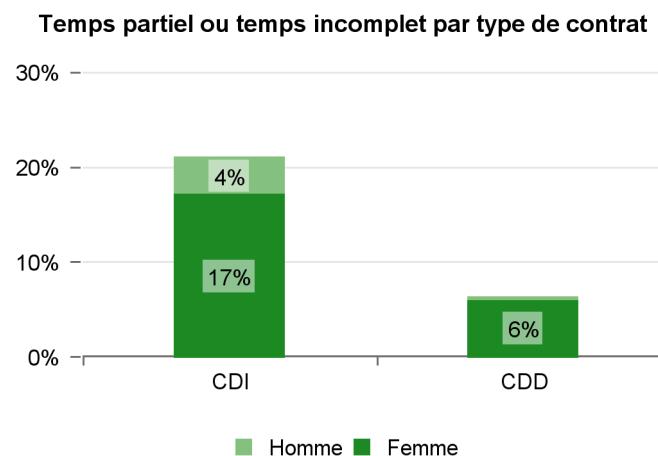
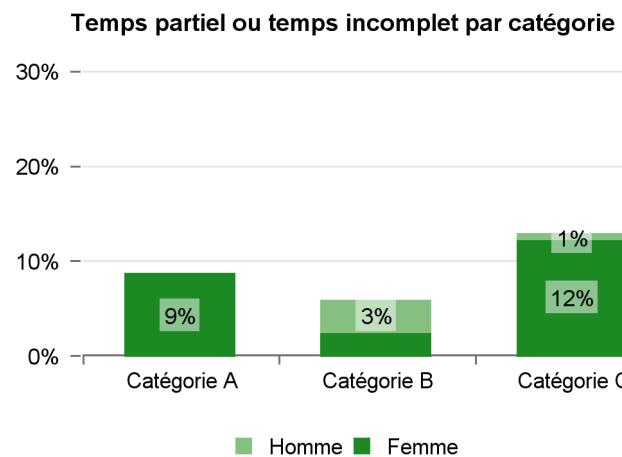
On note que 60% des demandes à temps partiel ont été reconduites en 2024, et la part restante se répartit entre une première demande et un renouvellement avec modification.

Sur cette même période, les agents à temps partiel sont en majorité des femmes (14 sur 15). La répartition selon le motif de la demande est partagée entre le temps partiel de droit (53%) et le temps partiel sur autorisation (40%).

BIATS Contractuel : quotité de travail en 2024

par Sexe	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%	Ensemble
Femmes	1	7		5	15		192	220
	0%	3%		2%	7%		87%	100%
Hommes		1	1	1		1	106	110
		1%	1%	1%		1%	96%	100%
par Catégorie								
Catégorie A	1	1		1	6		95	104
	1%	1%		1%	6%		91%	100%
Catégorie B		1		1	2	1	81	86
		1%		1%	2%	1%	94%	100%
Catégorie C	6	1	4	7		122	140	100%
	4%	1%	3%	5%		87%		
par Filière								
CDI	1	2	1	3	8	1	60	76
	1%	3%	1%	4%	11%	1%	79%	100%
CDD		6		3	7		238	254
		2%		1%	3%		94%	100%
Total BIATS Contractuel	1	8	1	6	15	1	298	330
	0%	2%	0%	2%	5%	0%	90%	100%

10% des BIATS contractuels sont à temps partiel ou temps incomplet
13% pour les femmes et 4% pour les hommes



Comme pour les BIATS titulaires, les contractuels sont pour la majorité à temps plein (90%). Les 10% restant sont à temps partiel/temps incomplet avec des quotités réparties entre 40% et 90%.

Quel que soit le genre, les agents contractuels travaillent essentiellement à temps complet (respectivement 87% pour les femmes et 96% pour les hommes), c'est beaucoup plus équilibré que pour les titulaires.

Les personnels de catégories C sont plus souvent à temps partiel/temps incomplet (13%) que ceux de catégories A et B (respectivement 9% et 6%).

Enfin les personnes en CDI sont également davantage à temps partiel/temps incomplet que celles en CDD, respectivement 21% et 6%.

Source : SIDRH

BIATS Contractuel : temps partiel et contrats à temps incomplet en 2024

	40%	50%	60%	70%	80%	90%	Ensemble	Dont Femmes	Dont CDI		
Temps partiel	Catégorie A			1	4		5	5	5	Le temps partiel concerne 50% des agents contractuels femmes qui ont une quotité inférieure à 100% en 2024 et 25% pour les hommes	
	Catégorie B				1		1	1	1		
	Catégorie C	2	1		6		9	8	4		
	Temps partiel	2	1	1	11		15	14	10		
	% Femmes	100%		100%	100%		93%		90%	% de temps partiel sur les agents à moins de 100%	
Temps incomplet	Catégorie A	1	1		2		4	4	2	100% -	
	Catégorie B		1	1	1	1	4	1	2		
	Catégorie C	4		4	1		9	9	2		
	Temps incomplet	1	6	5	4	1	17	14	6	50% -	
	% Femmes	100%	83%	80%	100%		82%		67%	0% -	
	Total	1	8	1	6	15	1	32	28	16	
	% Femmes	100%	88%	83%	100%		88%		81%		

Source : SIDRH

Femme	50%
Homme	25%
Déc. 2024	47%

En 2024, 32 agents contractuels occupent des postes à temps partiel ou à temps incomplet. Parmi eux, 28 sont des femmes et 16 sont en CDI. Peu d'hommes optent pour le temps partiel. En effet, le temps partiel est choisi par 14 femmes sur les 15 contractuels. Ce sont pour l'essentiel des agents de catégorie A et C. Les contrats à temps incomplet concernent 17 contractuels dont 14 femmes (82%) et 3 hommes (18%). Ce type de contrat est essentiellement du CDD (65%).

Définition : le temps partiel est par définition choisi et réversible, avec possibilité de revenir à 100%. Sinon on parle de contrats de travail à temps incomplet selon les besoins de l'établissement.

Thème 7

c. Compte Épargne Temps (CET)

Compte Épargne Temps (CET)

BIATS : Nombre de CET par catégorie au 31/12/2024

Situation sur l'année civile 2024

	Femme	Homme	Ensemble	
Catégorie A	Nombre de CET ouverts au 01/01/2024	55	29	84
	Nombre de nouveaux CET en 2024	5	3	8
	Nombre total de CET ouvert au 31/12/ 2024	60	32	92
Catégorie B	Nombre de CET ouverts au 01/01/2024	44	18	62
	Nombre de nouveaux CET en 2024	4	1	5
	Nombre total de CET ouvert au 31/12/ 2024	48	19	67
Catégorie C	Nombre de CET ouverts au 01/01/2024	30	19	49
	Nombre de nouveaux CET en 2024	2	2	4
	Nombre total de CET ouvert au 31/12/ 2024	32	21	53
	Nombre de CET ouverts au 01/01/2024	129	66	195
	Nombre de nouveaux CET en 2024	11	6	17
	Nombre total de CET ouverts au 31/12/ 2024	140	72	212

Utilisation des CET (en jours)

Source : DRHRS

Solde de CET après option au 1er janvier de l'année

	En 2022	En 2023	En 2024
Solde de CET après option au 1er janvier de l'année	3 618	3 605	3 840
Nb de jours de CET épargnés (versés) dans l'année	881	1 042	913
Nb de jours de CET utilisés en congés dans l'année	38	40	41
Nb de jours de CET de nouveaux arrivants*	167	116	150
Nb de jours de CET indemnisés**	574	573	529
Nb de jours de CET transférés au RAFFP**	51	94	76
Nb de jours sorties établissement**	406	216	326
Solde de CET après option au 31 décembre de l'année	3 605	3 840	3 934

*Jours épargnés avant leur arrivée à Lyon 3 par les personnels recrutés au cours de l'année

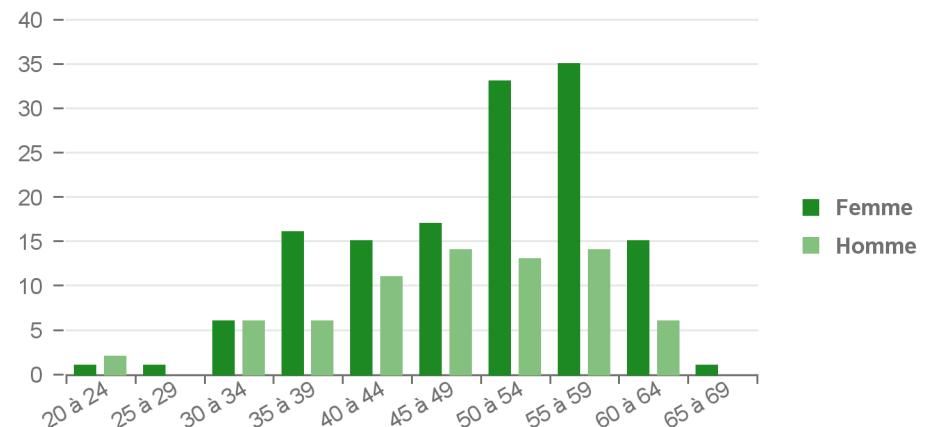
**Nb de jours retirés = Jours indemnisés, RAFFP et sorties établissement

Droits d'option pour l'utilisation des jours cumulés

Solde de CET avant option au 31 décembre

	En 2024
Nombre de jours inscrits sur le CET <= 15 jours	4 538,5
Nombre de jours inscrits sur le CET > 15 jours	839,5
dont nombre de jours indemnisés	3 699
dont nombre de jours maintenus sur le CET	529
dont nombre de jours RAFFP sur le CET	3 094
	76

Répartition des CET ouverts selon l'âge et le genre au 31 décembre 2024



Méthode retenue :

On constate en début d'année le stock d'agents avec CET ouverts et on suit les flux sur l'année civile concernée. On fait donc abstraction de l'historique (agents partis), en revanche on intègre dans ce stock de début d'année les nouveaux arrivants.

28% des personnels BIATS possèdent un CET au 31 décembre 2024

En 2024, 17 nouveaux CET sont recensés à l'Université Jean Moulin Lyon 3. Par ailleurs 14 CET ne sont plus comptabilisés pour des raisons de départs. Au total, 212 BIATS (dont 186 agents titulaires et 26 contractuels.) bénéficient d'un CET contre 229 l'an dernier. On constate que sont les femmes de plus de 50 ans qui en ont le plus ouvert.

Sur cette période, 104 agents ont alimenté leur CET en épargnant 913 jours, ce qui représente une moyenne de 9 jours par agent.

Le nombre de jours indemnisés s'élève à 529 jours pour un montant de 57 165 € (52 agents sont concernés).

Définition : Le CET concerne uniquement les personnels BIATS titulaires et contractuels (CDI), les personnels Enseignants-chercheurs et Enseignants ne sont pas éligibles à ce dispositif.

Le CET permet d'épargner des jours de congés non utilisés. Il peut comporter 60 jours maximum. En 2020, en raison des effets de la pandémie de Covid 19, ce plafond a été porté à 70 jours maximum. Au delà de 15 jours épargnés, les jours dépassant ce seuil peuvent être indemnisés ou convertis en point de retraite RAFFP (pour les fonctionnaires uniquement).

Thème 7

d. Absences au travail hors raisons de santé

Enseignants : absences hors raisons de santé des agents titulaires et contractuels

	Année universitaire 2021-22						Année universitaire 2023-24					
	Nb congés		Nb d'agents arrêtés		Nb de jours de congés*		Nb congés		Nb d'agents arrêtés		Nb de jours de congés*	
	Total	Femme	Total	Femme	Total	Femme	Total	Femme	Total	Femme	Total	Femme
Congés maternité, paternité, adoption, parental	16	15	14	13	2 070	2 042	11	6	10	5	548	415
dont congés pour évènements familiaux supérieurs à 6 mois	4	4	4	4	1 094	1 094						
dont congé de paternité et d'accueil de l'enfant	1		1		28		5		5		133	
dont congé maternité	13	13	11	11	1 312	1 312	6	6	5	5	415	415
dont congé parental	2	2	2	2	730	730						

Note : Hors doctorants contractuels sans enseignement, chercheurs en CDD.

* On décompte le nombre de jours d'arrêt sur la période d'observation (du 1er septembre au 31 août de chaque année), même si le congé "déborde" de cette période.

En 2023/24, globalement le nombre de congés hors raison de santé se répartissent entre femme et homme de manière égale mais le nombre de jours est bien plus important pour elles.

Source : SIDRH

Enseignants chercheurs : historique des congés pour recherche et conversion thématique (CRCT) et des contrats valorisation recherche (CVR)

	CRCT Etablissement				CRCT CNU				CRCT sur Fonction	CVR	
	Nb de semestres alloués	Nb de semestres consommés	Consommés par des Femmes	Consommés par des jeunes MC**	Nb de semestres alloués	Nb de semestres consommés	Consommés par des Femmes	Consommés par des jeunes MC**	Nb de semestres consommés	Nb Contrats Valorisation Recherche alloués	Alloués à des Femmes
2021-22	7	7	2	0	1	1	0	0	0	1	1
2022-23	6	6	2	0	6	6	4	0	0	3	1
2023-24	6	6	3	1	1	1	1	0	0	4	3

** On considère qu'un jeune maître de conférences (MC) est un MC titulaire depuis 5 ans maximum

Source : DRHRS

Les CRCT sont des périodes de temps (1 ou 2 semestres par an et par personne) allouées aux enseignants chercheurs pour bénéficier de congés pour recherche ou conversion thématique et qui se substituent aux charges statutaires pendant la durée accordée.

Il existe deux contingents : un local (propre à chaque université) et un national dont la gestion est confiée au Conseil National des Universités. Chaque section du CNU se prononce annuellement sur la base de dossiers élaborés par les candidats. Les dossiers sont transmis au CNU par l'université via le ministère.

Durant l'année universitaire 2023-24, 7 CRCT ont été accordées dont 6 au titre de l'établissement et 1 au titre du CNU. Les disciplines CNU concernées sont : Langues et Littératures, Sciences économies et gestion, Droit et Sciences Politiques.

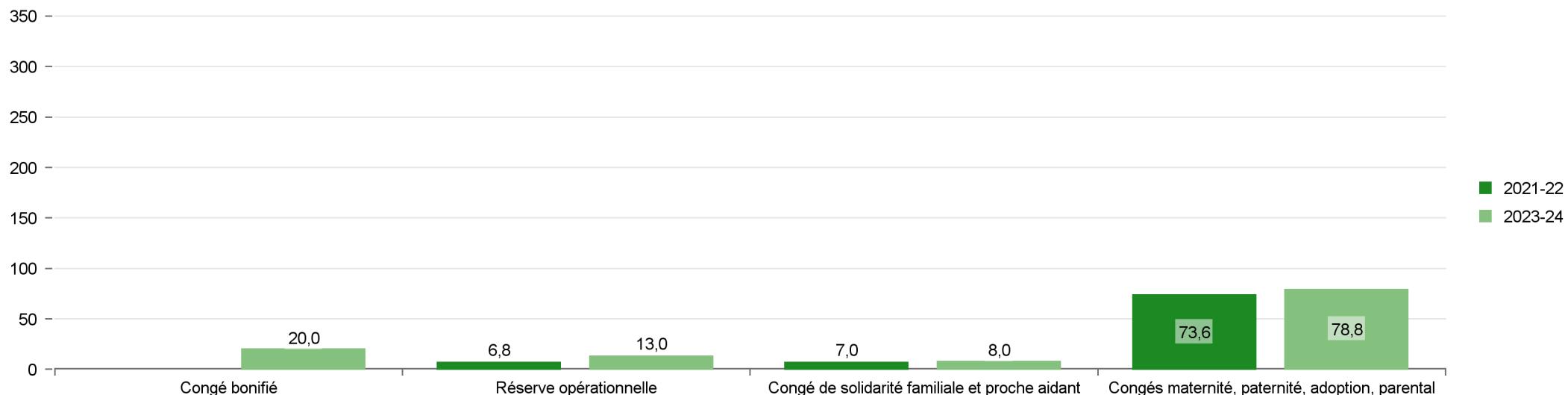
BIATS : absences hors raisons de santé des agents titulaires et contractuels

	Année universitaire 2021-22						Année universitaire 2023-24					
	Nb congés		Nb d'agents arrêtés		Nb de jours de congés		Nb congés		Nb d'agents arrêtés		Nb de jours de congés	
	Total	Femme	Total	Femme	Total	Femme	Total	Femme	Total	Femme	Total	Femme
Congé bonifié							1		1		20	
Réserve opérationnelle	4		1		27		1		1		13	
Congé de solidarité familiale et proche aidant	1	1	1	1	7	7	1	1	1	1	8	8
Congés maternité, paternité, adoption, parental	30	23	22	16	2 208	2 066	48	43	31	27	3 781	3 711
dont congés pour événements familiaux supérieurs à 6 mois	2	2	2	2	730	730	4	4	4	4	1 158	1 158
dont congé de paternité et d'accueil de l'enfant	7		6		142		5		4		70	
dont congé maternité	19	19	13	13	1 197	1 197	32	32	23	23	2 192	2 192
dont congé parental	4	4	4	4	869	869	11	11	11	11	1 519	1 519

Note : Hors apprentis et contrats étudiants

Source : SIDRH

Absences par motif : durée moyenne des congés (en jours)



Comme les années précédentes, les congés pour événements familiaux supérieurs à 6 mois et les congés parentaux concernent exclusivement des femmes en 2023-24.

Thème 7

e. Absences au travail pour raisons de santé

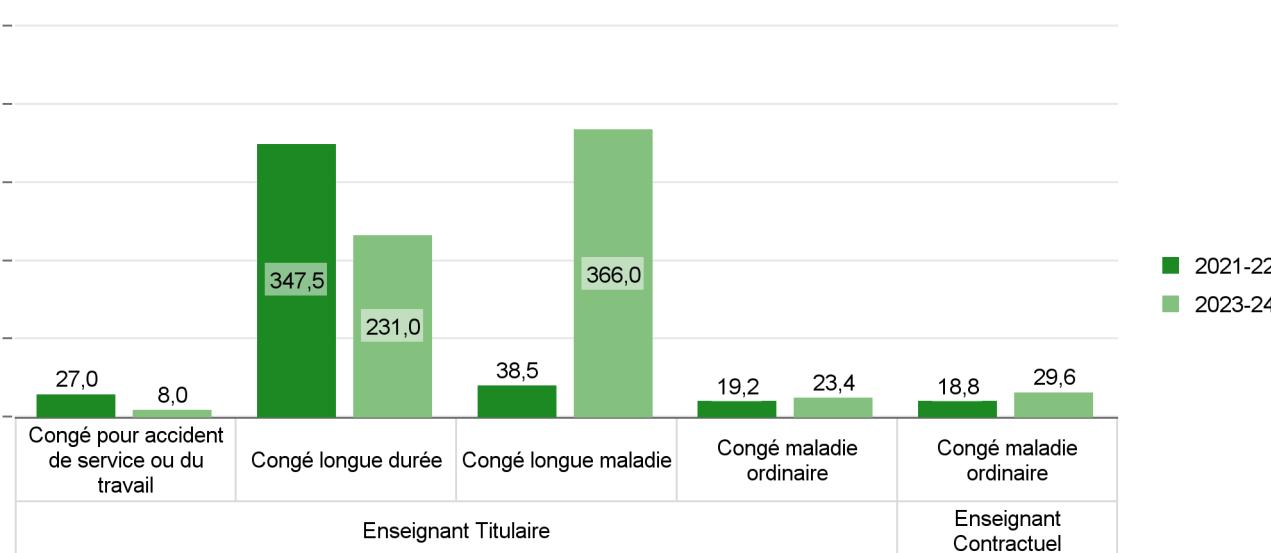
Enseignants : absences pour raisons de santé des agents titulaires et contractuels

		Année universitaire 2021-22						Année universitaire 2023-24					
		Nb congés		Nb d'agents arrêtés		Nb de jours de congés		Nb congés		Nb d'agents arrêtés		Nb de jours de congés	
		Total	Femme	Total	Femme	Total	Femme	Total	Femme	Total	Femme	Total	Femme
Enseignant Titulaire	Congé pour accident de service ou du travail	1	1	1	1	27	27	1	1	1	1	8	
	Congé longue durée	4	3	4	3	1 390	1 032	6	3	5	3	1 386	716
	Congé longue maladie	2	2	2	2	77	77	2	2	2	2	732	732
	Congé maladie ordinaire	117	68	88	56	2 248	1 672	72	54	54	37	1 683	985
Total Enseignant Titulaire		124	74	93	60	3 742	2 808	81	59	62	42	3 809	2 433
Enseignant Contractuel	Congé maladie ordinaire	22	13	17	11	414	188	7	4	6	4	207	149
	Total Enseignant Contractuel	22	13	17	11	414	188	7	4	6	4	207	149
	Total Enseignant	146	87	110	71	4 156	2 996	88	63	68	46	4 016	2 582

Note : Hors doctorants contractuels sans enseignement, chercheurs en CDD.

Source : SIDRH

Absences par motif : durée moyenne des congés (en jours)



Définition : on décompte le nombre de jours d'arrêt sur la période d'observation (du 1er septembre au 31 août de chaque année), même si le congé "déborde" de cette période.

Au cours de l'année 2023-24, les absences pour raison de santé ont concerné 68 enseignants (110 en 2021) dont 88% pour congé de maladie ordinaire.

Les absences pour raison de santé sont recensées majoritairement chez les enseignants titulaires (91% des agents).

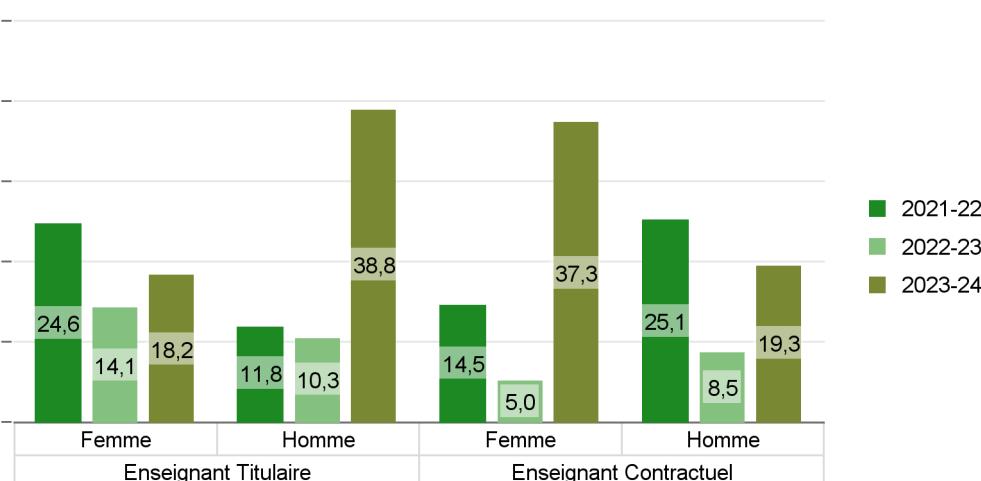
Enseignants : zoom congés de maladie ordinaire (CMO) par filière

			Année universitaire 2021-22						Année universitaire 2023-24					
			Nb congés		Nb d'agents		Nb de jours de		Nb congés		Nb d'agents		Nb de jours de	
			Total	Femme	Total	Femme	Total	Femme	Total	Femme	Total	Femme	Total	Femme
Enseignant Titulaire	Professeur des universités		16	9	15	8	382	243	24	15	18	10	472	214
	Maître de conférences		65	34	47	31	1 205	846	33	27	25	19	784	398
	PRAG PRCE		36	25	26	17	661	583	15	12	11	8	427	373
Total Enseignant Titulaire			117	68	88	56	2 248	1 672	72	54	54	37	1 683	985
Enseignant Contractuel	Associé		5		2		39		1	1	1	1	57	57
	ATER		11	8	9	6	172	158	5	2	4	2	134	76
	Autre Ens. Contractuel		1		1		173		1	1	1	1	16	16
	Lecteur et M. de langues		5	5	5	5	30	30						
Total Enseignant Contractuel			22	13	17	11	414	188	7	4	6	4	207	149
Total Enseignant			139	81	105	67	2 662	1 860	79	58	60	41	1 890	1 134

Note : Hors doctorants contractuels sans enseignement, chercheurs en CDD.

Source : SIDRH

Absences pour congés de maladie ordinaire (CMO)
durée moyenne des congés (en jours)



Taux d'absence pour congé de maladie ordinaire : 2%
en 2023-24 pour les enseignants titulaires

Il s'agit des congés de maladie ordinaire déclarés auprès du service des personnels enseignants.

Durant l'année universitaire 2023-24, 54 enseignant titulaires dont 37 femmes ont eu au moins un arrêt de travail pour congés de maladie ordinaire (CMO), ce qui représente 11% des enseignants titulaires.

Les absences pour CMO des enseignants titulaires représentent 2 248 jours, soit un taux d'absentéisme de 1%. La durée moyenne d'arrêt est plus longue chez les hommes que les femmes (respectivement 38,8 jours et 18,2 jours).

Concernant les enseignants contractuels, 6 d'entre eux dont 4 femmes ont été arrêtés pour maladie, soit 4% des enseignants contractuels.

* Taux d'absence : calculé en rapportant le nombre de jours d'absence au nombre total de jours travaillés dans l'année multiplié par les effectifs de la population concernée au 31/12 de chaque année.

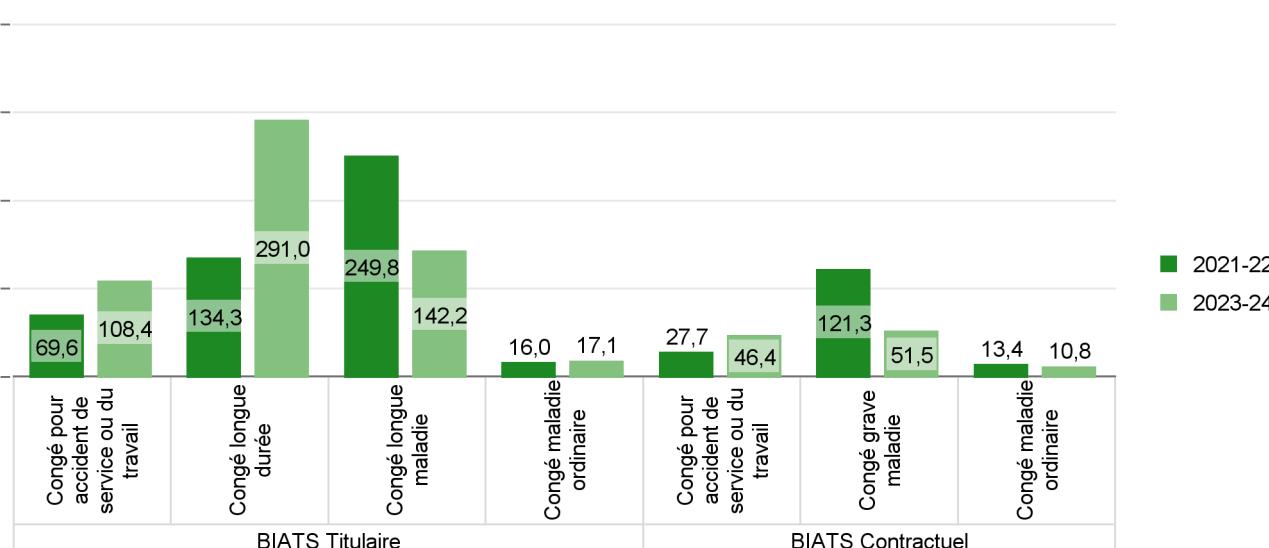
BIATS : absences pour raisons de santé des agents titulaires et contractuels

		Année universitaire 2021-22						Année universitaire 2023-24					
		Nb congés		Nb d'agents arrêtés		Nb de jours de congés		Nb congés		Nb d'agents arrêtés		Nb de jours de congés	
		Total	Femme	Total	Femme	Total	Femme	Total	Femme	Total	Femme	Total	Femme
BIATS Titulaire	Congé pour accident de service ou du travail	17	9	15	7	1 184	799	10	5	10	5	1 084	254
	Congé longue durée	4	2	4	2	537	402	7	5	7	5	2 037	1 514
	Congé longue maladie	9	6	9	6	2 248	1 510	5	5	5	5	711	711
	Congé maladie ordinaire	256	178	167	111	4 103	3 197	222	163	142	104	3 794	2 895
Total BIATS Titulaire		286	195	186	123	8 072	5 908	244	178	158	113	7 626	5 374
BIATS Contractuel	Congé pour accident de service ou du travail	3	3	2	2	83	83	5	3	5	3	232	166
	Congé grave maladie	3	3	3	3	364	364	2	2	2	2	103	103
	Congé maladie ordinaire	172	134	117	85	2 310	1 402	212	154	125	91	2 289	1 673
	Total BIATS Contractuel	178	140	122	90	2 757	1 849	219	159	128	93	2 624	1 942
Total BIATS		464	335	308	213	10 829	7 757	463	337	286	206	10 250	7 316

Note : Hors apprentis et contrats étudiants

Source : SIDRH

Absences par motif : durée moyenne des congés (en jours)



Définition : on décompte le nombre de jours d'arrêt sur la période d'observation (du 1er septembre au 31 août de chaque année), même si le congé "déborde" de cette période.

286 agents ont été absents au moins un jour en 2023/24 pour raison de santé. Cela représente 10 250 jours d'absence pour raison de santé sur la période observée. Près de 60% de ces jours (59%) concernent des CMO.

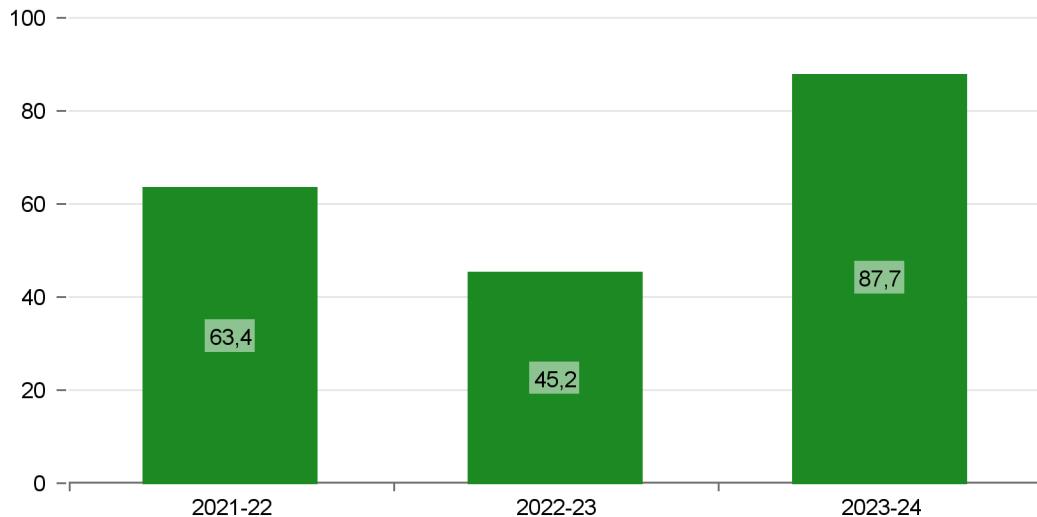
Selon le statut de l'agent, on observe que les titulaires sont plus nombreux que les contractuels à avoir des arrêts maladie pour raison de santé (respectivement 55% et 45%).

BIATS : zoom pour accident de trajet, de service ou du travail

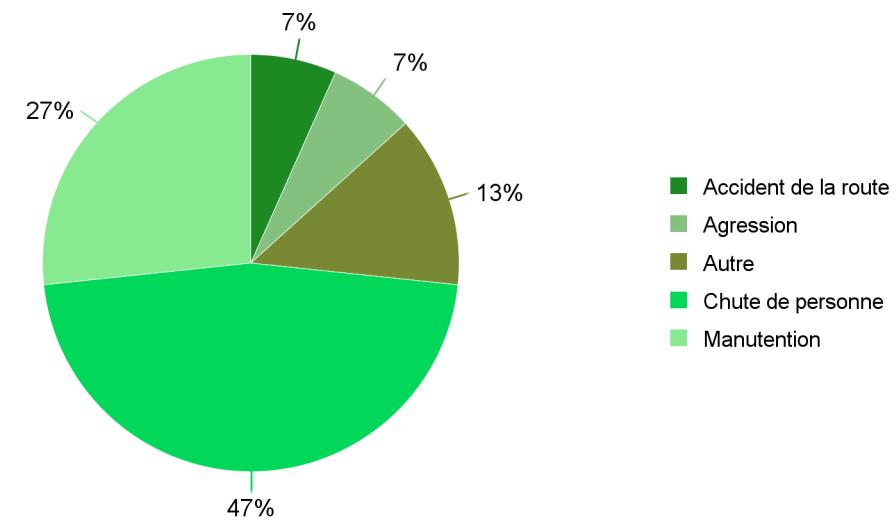
	Année universitaire 2021-22			Année universitaire 2022-23			Année universitaire 2023-24		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Accident de service dans locaux de travail	4	3	7	1	4	5	2	5	7
Accident de service en mission		1	1		1	1	1	1	2
Accident de trajet	6	5	11	7	3	10	5		5
Acte de dévouement dans un intérêt public								1	1
Total nombre d'accidents	10	9	19	9	7	16	8	7	15
Dont nb d'arrêt de travail	12	8	20	11	9	20	8	7	15
Dont nb d'agents arrêtés	9	8	17	10	8	18	8	7	15
Dont nb de jours d'arrêts de travail	882	385	1 267	359	544	903	420	896	1 316

Sources : SIHAM et SIDRH

**BIATS - Absences pour accident de trajet, de service ou du travail
durée moyenne des congés (en jours)**



**BIATS - Causes des absences pour accident de trajet, de service ou du travail
Année universitaire 2023-24**



Le nombre d'accidents du travail recensés en 2023-24 est en légère baisse par rapport à 2021-22 : respectivement 15 contre 19 accidents. Parmi ces accidents, 7 sont liés à un accident de service dans les locaux de travail et 5 pour un accident de trajet.
Au total, l'ensemble de ces accidents a engendré 1 316 jours d'arrêts de travail.
Les principales causes des accidents du travail sont dans 47 % des cas liées à des chutes de personnes et dans 27% à de la manutention.

Définition : on décompte le nombre de jours d'arrêt sur la période d'observation (du 1er septembre au 31 août de chaque année), même si le congé "déborde" de cette période.

BIATS : zoom congés de maladie ordinaire (CMO) par filière

		Année universitaire 2021-22						Année universitaire 2023-24					
		Nb congés		Nb d'agents arrêtés		Nb de jours de congés		Nb congés		Nb d'agents arrêtés		Nb de jours de congés	
		Total	Femme	Total	Femme	Total	Femme	Total	Femme	Total	Femme	Total	Femme
BIATS Titulaire	AENES	56	52	36	33	767	750	41	35	29	25	888	731
	Bibliothèque	46	35	25	19	894	719	29	24	17	15	521	169
	ITRF	154	91	106	59	2 442	1 728	152	104	96	64	2 385	1 995
Total BIATS Titulaire		256	178	167	111	4 103	3 197	222	163	142	104	3 794	2 895
BIATS Contractuel	CDD	117	95	79	60	1 175	812	183	135	101	76	1 748	1 413
	CDI	55	39	38	25	1 135	590	29	19	24	15	541	260
	Total BIATS Contractuel	172	134	117	85	2 310	1 402	212	154	125	91	2 289	1 673
Total BIATS		428	312	284	196	6 413	4 599	434	317	267	195	6 083	4 568

Note : Hors apprentis et contrats étudiants

Source : SIDRH

**BIATS - Absences pour congés de maladie ordinaire (CMO)
durée moyenne des congés (en jours)**



Taux d'absence* pour congés de maladie ordinaire : 4 % en 2023-24 pour les BIATS titulaires et contractuels

Sur la période observée, on décompte 267 agents absents au moins une fois dans l'année pour congé de maladie ordinaire (CMO), soit 37% des agents de la population BIATS (718 personnels BIATS au 31 décembre 2023). Ce sont plus de la moitié des agents titulaires qui ont été arrêtés pour CMO.

En 2023-24, la durée moyenne d'absence pour CMO varie davantage chez les agents titulaires (17,8 jours pour les femmes contre 15,2 jours pour les hommes) que les agents contractuels (11 jours d'absence en moyenne).

Par rapport à 2021-22, le nombre de jours de congé pour maladie ordinaire est en baisse (-5%), soit -330 jours.

* Taux d'absence : calculé en rapportant le nombre de jours d'absence au nombre total de jours travaillés dans l'année multiplié par les effectifs de la population concernée au 31/12 de chaque année.

BIATS : répartition des congés de maladie ordinaire (CMO) selon la durée

Durée du congé Titulaires et contractuels	2021-22		2022-23		2023-24	
	Nb de congés	%	Nb de congés	%	Nb de congés	%
1 jour	13	3%	21	5%	29	7%
2 jours	36	8%	43	10%	61	14%
3 jours	40	9%	50	12%	61	14%
4 jours	23	5%	41	10%	40	9%
5 à 6 jours	46	11%	56	13%	53	12%
7 à 13 jours	190	44%	118	28%	84	19%
14 à 20 jours	22	5%	25	6%	24	6%
21 à 30 jours	10	2%	27	6%	26	6%
31 à 60 jours	24	6%	29	7%	41	9%
61 à 90 jours	14	3%	9	2%	6	1%
+ de 90 jours	10	2%	5	1%	9	2%
Total	428	100%	424	100%	434	100%

Note : Hors apprentis et contrats étudiants

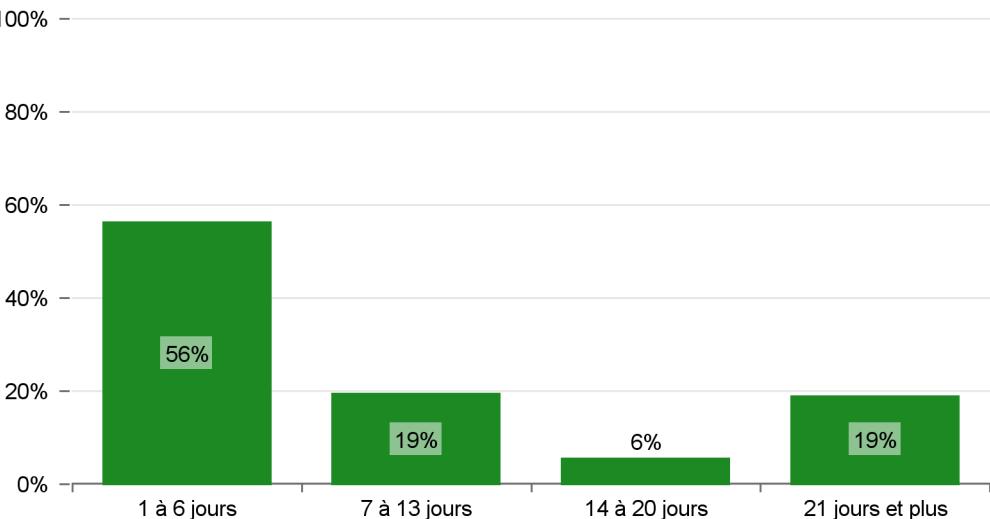
Source : SIDRH

Entre 2021/22 et 2023/24

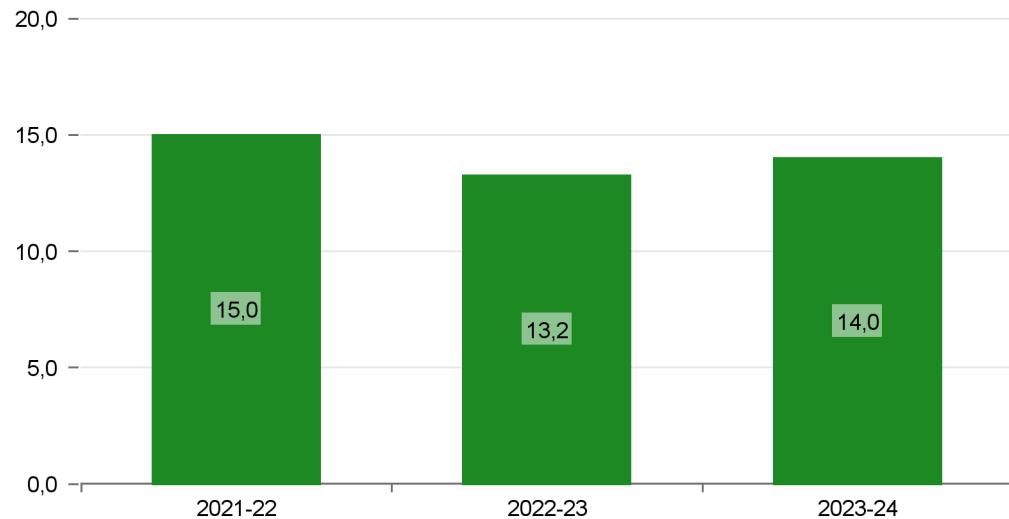
Nombre de congés : +1%

Durée moyenne : - 7%

**Répartition des congés de maladie ordinaire des BIATS
selon la durée en 2023-24**



**Evolution de la durée moyenne (en jours)
des congés de maladie ordinaire des BIATS**



56% des CMO sont inférieurs à une semaine et 19% des CMO durent 3 semaines et plus. La durée moyenne des congés maladie est stable entre 2021-12 et 2023-24 passant de 15 jours à 14 jours en moyenne. Le nombre de congés a, quant à lui, légèrement augmenté sur cette même période.

Définition : on décompte le nombre de jours d'arrêt sur la période d'observation (du 1er septembre au 31 août de chaque année), même si le congé "déborde" de cette période.

Thème 7

f. Jours de carence

Jours de carence* imputés aux agents suite à un congé de maladie ordinaire (CMO)

Situation sur l'année civile 2024		Femme			Homme			Ensemble			Rappel 2023		
		Nb agents	Nb jours	Montant brut retenu	Nb agents	Nb jours	Montant brut retenu	Nb agents	Nb jours	Montant brut retenu	Nb agents	Nb jours	Montant brut retenu
Enseignant	Titulaire	32	49	7 110 €	13	14	2 131 €	45	63	9 241 €	46	56	7 757 €
	Contractuel	7	9	643 €	5	7	530 €	12	16	1 173 €	10	13	880 €
Total Enseignant		39	58	7 753 €	18	21	2 661 €	57	79	10 414 €	56	69	8 637 €
BIATS	A	51	75	6 364 €	15	20	1 907 €	66	95	8 271 €	68	96	7 903 €
	B	44	76	4 576 €	24	40	2 664 €	68	116	7 239 €	65	92	5 793 €
	C	76	124	7 340 €	28	49	3 018 €	104	173	10 359 €	102	161	9 603 €
Total BIATS		170	275	18 280 €	67	109	7 589 €	237	384	25 869 €	235	349	23 298 €
Ensemble		209	333	26 034 €	85	130	10 249 €	294	463	36 283 €	291	418	31 935 €

* Le jour de carence a été réintroduit par la Loi de finances pour 2018. Ainsi, en cas de maladie, les agents publics bénéficient, depuis le 1er janvier 2018, de leur traitement ou de leur rémunération à compter du 2ème jour de l'arrêt maladie.

Source : KA-KX

Les CMO pour cause COVID ne sont pas concernés par le jour de carence. Pour les personnels avec une ALD, le jour de carence s'applique uniquement au 1er arrêt de travail émis au cours de l'année civile.

463 jours de carence enregistrés pour l'ensemble des personnels de l'université, pour l'année 2024

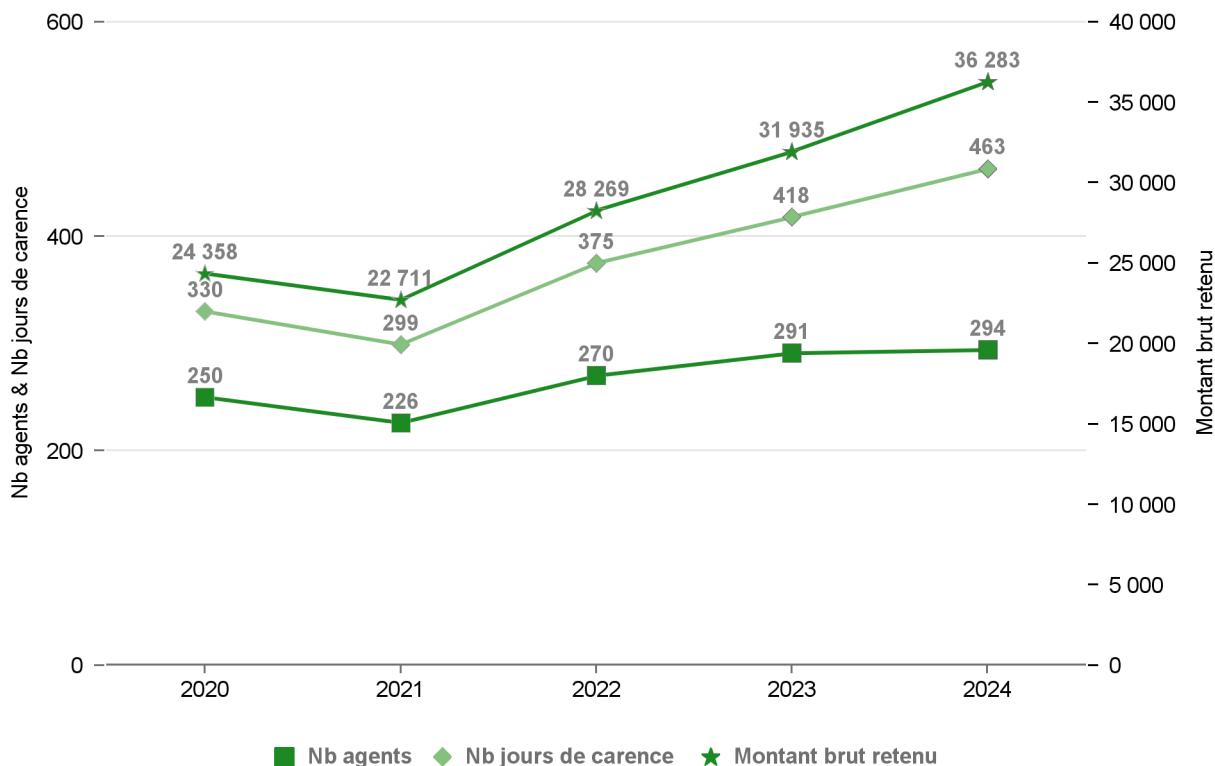
463 jours de carence ont été imputés aux agents (384 jours pour les BIATS et 79 pour les enseignants). 294 personnels dont 237 BIATS et 57 enseignants sont concernés pour un montant de 38 283 €.

Si le nombre d'agents concernés par les jours de carence est stable entre 2023 et 2024, il est à noter que le nombre de jours a augmenté de 11% (soit 45 jours de plus) de même que le montant retenu au titre des jours de carence, +14%.

Méthode retenue :

On compte les jours de carence retenus sur les bulletins de paie de l'année civile observée (l'année correspond à l'année de retenue et non à l'année observée).

Evolution des jours de carence imputés aux agents suite à un CMO



THÈME 8

ACTION SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE

Service d'Action Culturelle et Sociale - SACSO

Les missions de ce service général consistent à gérer les actions sociales, culturelles et d'animations et à informer les personnels dans ces domaines. Il est administré par un conseil présidé par le président de l'université ou son représentant et dirigé par un Directeur.

Commission sociale des personnels

Mission de la commission : elle décide de l'attribution d'aides individuelles sur proposition de l'assistante sociale des personnels.

Commission Sociale	2022	2023	2024
Nb de réunions	8	6	7
Nb d'aides accordées	22	21	24
Montant total en euros	8 500 €	9 750 €	12 450 €

Source : SACSO

Composition de la commission sociale des personnels

Directeur(trice) Général des Services

Directeur(trice) des Ressources Humaines

Directeur(trice) du SACSO

Assistante Sociale des personnels

Deux représentants des personnels siégeant au conseil du SACSO

Un des personnels du SACSO, désigné par le(la) Directeur(trice) du SACSO.

Activité de l'assistante sociale des personnels

Activité assistante sociale	2022	2023	2024
Nb de personnes reçues	184	190	181
Nb d'entretiens réalisés	505	563	527

Source : SACSO

Cellule de Veille Sociale - CVS

Missions de la CVS

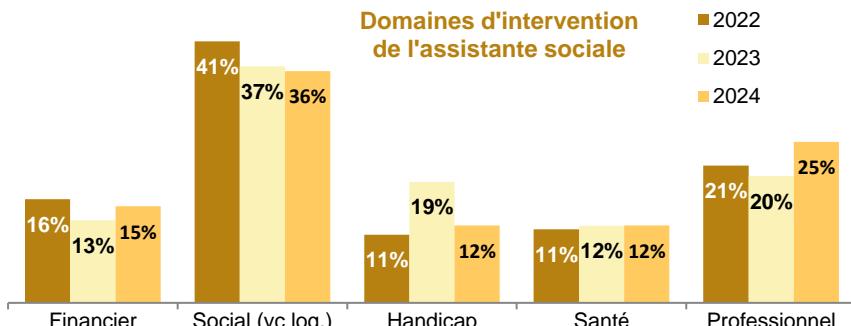
Accompagner une démarche de prévention des Risques Psychosociaux

Répondre à la politique de l'établissement en matière de bien-être au travail

Prendre en compte des situations identifiées

de tout personnel en difficulté dans son environnement professionnel

CVS	2022	2023	2024
Nombre de saisines	1	0	0
Nombre total de situations évoquées	4	0	0
Nombre de réunions	5	0	0



Composition de la CVS

Directeur(trice) des Ressources Humaines

Responsable administratif du SACSO

Assistante sociale des personnels

Médecin du travail

Directeur(trice) général(e) des services

Vice-président(e) en charge des Relations Humaines et du Dialogue Social

Prestations sociales et Actions culturelles gérées par le SACSO

	Dépenses réalisées		
	2022	2023	2024
Prestations Sociales			
Allocation Parents d'Enfants Handicapés (APEH)	14 742 €	23 341 €	23 204 €
Séjours d'enfants	3 094 €	1 890 €	2 509 €
Les secours d'urgence	8 550 €	9 750 €	12 450 €
Aide aux activités périscolaires	16 677 €	13 222 €	9 240 €
Aides aux études supérieures	13 200 €	11 500 €	9 500 €
Aménagement handicap	0 €	2 400 €	8 817 €
Capital décès*	0 €	0 €	37 612 €
Restauration			
	58 475 €	86 417 €	136 961 €
Autres actions sociales et culturelles			
Noël	36 240 €	29 956 €	44 648 €
Billetterie cinéma	6 750 €	11 939 €	9 884 €
Activités Sorties et Animations	22 657 €	27 452 €	10 413 €

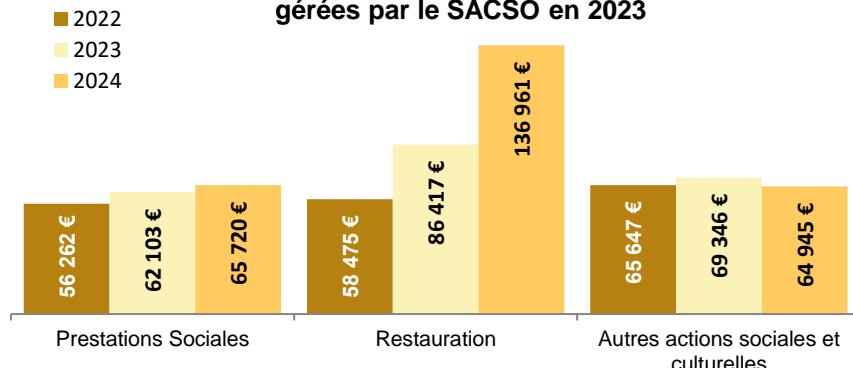
Source : SACSO

Focus sur l'aide à la restauration des personnels

	Dépenses réalisées		
	2022	2023	2024
Restaurant			
Association CORAIL (DGFIP)	14 245 €	27 877 €	25 186 €
Restaurant Universitaire CROUS	41 240 €	52 823 €	101 564 €
Restaurant des Agents des Finances	2 990 €	5 716 €	10 210 €

Source : SACSO

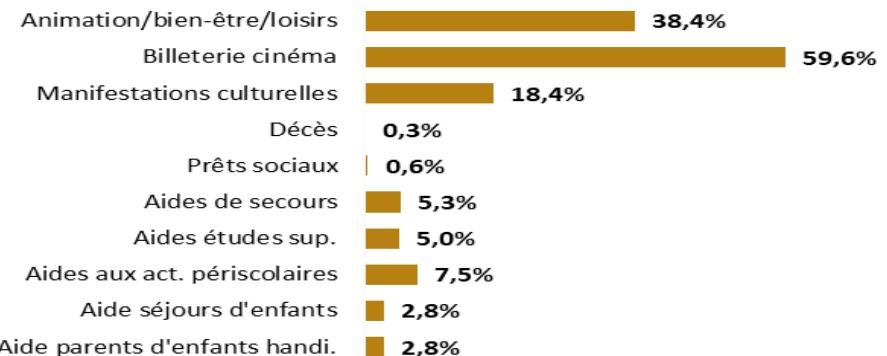
Prestations sociales et Actions Culturelles gérées par le SACSO en 2023



359 personnels (hors restauration) ont bénéficié d'au moins une prestation du SACSO en 2023/24. C'est moins que l'année antérieure (430).

69% d'entre eux ont consommé au moins une prestation liée à la culture (cinéma, manifestations culturelles).

13% obtiennent au moins une aide en lien avec l'éducation de leurs enfants (séjours, activités périscolaires, études supérieures, etc.)



L'université est liée par convention avec certains restaurants inter-administratifs. Les personnels de l'université peuvent prendre leur repas de midi dans ces restaurants. L'université, en reversant aux restaurants conventionnés la subvention interministérielle (1,47€ en 2024), permet aux personnels rémunérés à un indice (INM) inférieur ou égal à 480 d'acquitter un prix de repas minoré du montant de ladite subvention.

Depuis 2023, l'université verse 3 euros supplémentaires (1 euro jusqu'en 2022) de participation pour tous les agents quel que soit leur indice de rémunération.

Protection sociale complémentaire des agents : historique

Montant du financement de l'employeur Etat	2022			2023			2024		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Enseignant	23 310 €	20 250 €	43 560 €	26 895 €	23 850 €	50 745 €	27 600 €	26 085 €	53 685 €
BIATS	45 107 €	23 250 €	68 357 €	47 583 €	25 290 €	72 873 €	54 149 €	26 269 €	80 417 €
Total	68 417 €	43 500 €	111 917 €	74 478 €	49 140 €	123 618 €	81 749 €	52 354 €	134 102 €

Source : DIDAP - Traitements des fichiers KX

Nombre d'agents adhérents à la ou aux garanties de protection sociale complémentaire	2022			2023			2024		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Enseignant	144	123	267	158	133	291	159	149	308
BIATS	271	136	407	275	142	417	295	158	453
Total	415	259	674	433	275	708	454	307	761

Source : DIDAP - Traitements des fichiers KX

761 agents en 2024 ont perçu ce remboursement mensuel contre 707 en 2023, soit une augmentation de près de 7%. Cette évolution positive est plus marquée chez les BIATS (+8,6%) que chez les enseignants (+5,8%). Néanmoins, même si la part des enseignants ayant fait cette demande augmente en 2024 passant de 46% à 49%, elle reste inférieure à celle des BIATS qui est de 61%.

Les femmes sont les plus nombreuses à avoir fait la démarche puisqu'elles représentent 66% des agents qui l'ont faite.

Le montant total de cette contribution s'élève à 134 102 euros en 2024 en augmentation par rapport à 2023, résultat de la hausse du nombre de bénéficiaires.

Note : Depuis janvier 2022, l'Etat prend en charge une partie des cotisations de complémentaire santé de ses agents à hauteur de 15 euros par mois. Cette participation se fait sur simple demande de l'agent. A partir du 1er janvier 2025, c'est un contrat collectif obligatoire qui devra être mis en place et les cotisations seront prises en charge à hauteur de 50%. Cette réforme a été initiée en 2019 dans le cadre de la loi de transformation de la Fonction Publique pour améliorer la couverture santé des agents de l'Etat. Cette réforme aligne le secteur public sur les standards du secteur privé.

THÈME 9

DIALOGUE SOCIAL

Comité Social D'Administration de l'Etablissement (CSAE)

Depuis janvier 2023, c'est désormais le Comité Social d'Administration de l'Etablissement (CSAE) qui est la nouvelle instance de représentation du personnel (disparition du Comité Technique Paritaire et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail). Cette nouvelle instance consultative traite des questions collectives en lien avec le fonctionnement et l'organisation des services, l'égalité professionnelle femmes-hommes, le plan de formation, les conditions d'accessibilité des services et la qualité des services rendus, la prévention des risques professionnels, la santé au travail, les conditions de travail, le temps de travail, les orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines.
Une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est instituée au sein du CSAE.

La composition du CSAE

2 représentants de l'administration : le président et le(la) directeur(trice) des ressources humaines

Des représentants de l'établissement exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité social d'administration de l'établissement.

10 représentants des personnels + 10 suppléants

Commission paritaire d'établissement (CPE)

La Commission Paritaire d'Établissement (CPE) rend un avis pour les questions d'ordre individuel concernant les personnels fonctionnaires BIATS, notamment :

► pour les décisions défavorables concernant : les refus de temps partiel, les refus de titularisation, la révision du compte-rendu de l'entretien professionnel

Après avis de la CPE, l'agent peut solliciter l'avis de la CAP (Commission Administrative Paritaire) de son corps de rattachement.

Les CPE sont composés de manière paritaire de représentants de l'établissement et de représentants élus ou désignés des personnels.

La composition de la CPE

15 membres titulaires et 15 suppléants représentants l'établissement

15 membres titulaires et 15 suppléants représentants élus ou désignés des personnels dont :

- 6 représentants titulaires et suppléants pour les ITRF
- 6 représentants titulaires et suppléants pour les AENES
- 3 représentants titulaires et suppléants pour la BU

Les dernières élections professionnelles désignant les représentants des personnels ont eu lieu en décembre 2022.

Commission Consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels (CCP)

La Commission Consultative Paritaire des agents Contractuels (CCP) rend un avis pour les questions d'ordre individuel concernant les personnels contractuels, notamment :

► à l'occasion d'une décision refusant : un temps partiel, les demandes de certains congés spécifiques, le renouvellement du contrat des agents investis d'un mandat syndical

► et aussi lors d'un licenciement intervenant postérieurement à la période d'essai, d'un examen de sanctions disciplinaires, d'une demande de révision d'un compte-rendu d'évaluation professionnelle

Il est composé de manière paritaire des représentants de l'administration et des représentants des personnels.

La composition de la CCP

9 représentants titulaires et 9 suppléants pour l'administration

9 représentants titulaires et 9 suppléants pour les représentants élus des personnels :

- 3 titulaires et 3 suppléants pour la catégorie A
- 3 titulaires et 3 suppléants pour la catégorie B
- 3 titulaires et 3 suppléants pour la catégorie C

Les dernières élections professionnelles désignant les représentants des personnels ont eu lieu en décembre 2022.

Relations professionnelles - Représentants des personnels

		2024			
		Homme	Femme	Total	% Femmes
Représentants du personnel titulaires	CT				
	CHSCT				
	CPE	4	11	15	73%
	CSAE	4	6	10	60%
	Formation spécialisée du CSAE	4	6	10	60%
	CCP	7	2	9	22%

Source : Arrêtés de l'établissement disponibles sur le site Internet

Composition du CPE par filière et par catégorie en 2024 - Titulaires et suppléants

Filière	Catégorie	Homme	Femme	Total	% Femmes
Zoome	ITRF	2	2	4	50%
	Cat. B	1	3	4	75%
	Cat. C	2	2	4	50%
CPE	AENES	2	2	4	50%
	Cat. B	0	4	4	100%
	Cat. C	0	4	4	100%
CPE	Biblio	1	1	2	50%
	Cat. B	1	1	2	50%
	Cat. C	0	2	2	100%
Ensemble		9	21	30	70%

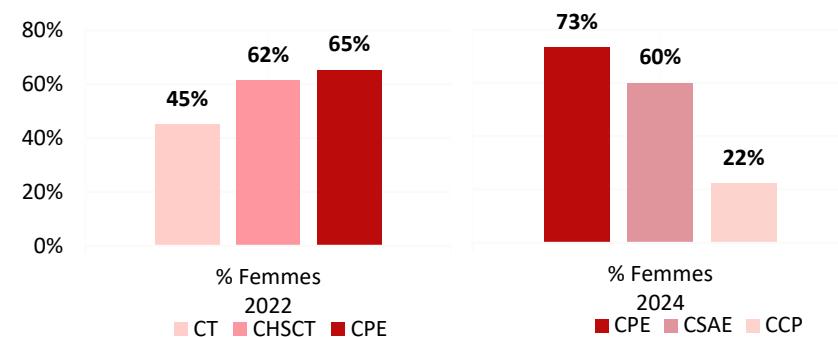
Source : DIDAP / Arrêtés de l'établissement

Nombre de réunions des instances représentatives du personnel

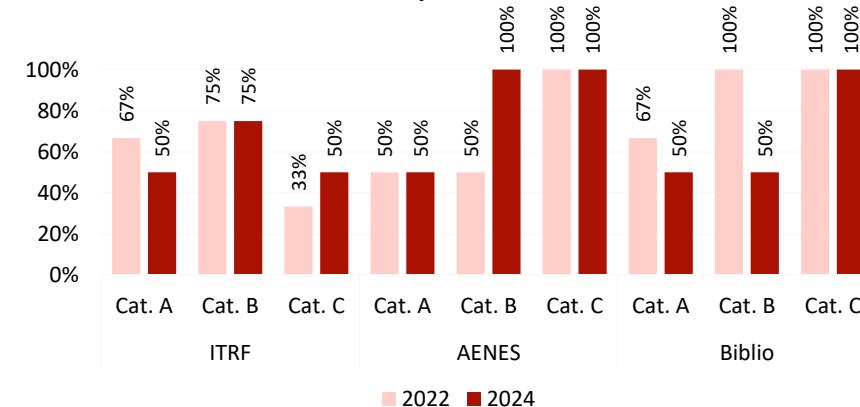
	En 2022	En 2023	En 2024
CT	7		
CHSCT	6		
CSAE		9	9
Formation spécialisée du CSAE		3	6
CPE	2	5	0
CCP		2	2

Source : DRHRS

Part des femmes parmi les représentants des personnels titulaires



Evolution de la part des femmes dans la composition de la CPE



Locaux syndicaux

	En 2022	En 2023	En 2024
Surface des locaux	23,2 m ²	23,2 m ²	23,2 m ²

LEXIQUE (1 / 2)

AENES	Corps de l'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur
ALE	Affection de Longue Durée
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche
BIATS	Personnels de bibliothèque, ingénieur, administratif, technicien, ouvrier, de service
BIBLIO	Bibliothèques
BOE	Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi
BUT	Bachelor Universitaire de Technologie
CET	Compte épargne-temps
Cat.	Catégorie (il existe 3 catégories : A, B ou C)
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CEV	Chargé d'enseignement vacataire
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CIA	Complément indemnitaire annuel
CM	Cours magistraux
CMI	Carte Mobilité Inclusion
COM	Collectivités d'outre-mer
CNU	Conseil national des universités
CPE	Commission Paritaire d'Etablissement
CRCT	Congé pour recherche et conversion thématique
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CSAE	Comité Social d'Administration de l'Etablissement
CVR	Contrat Valorisation Recherche
DAEU	Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires
DN	Diplôme national
DOM	Départements d'outre-mer
DPE	Direction des Personnels Enseignants
DRH	Direction des Ressources Humaines
DU	Diplôme d'université
Eco.	Économie
Eff	Effectif
Ens.	Enseignement
EPS	Éducation physique et sportive
EqTD	Équivalent travaux dirigés
ETP	Équivalent Temps Plein - Quotité travaillée
ETPT	Équivalent Temps Plein Travillé
Fac.	Faculté
FC3	Formation Continue Langues Lettres Philosophie
FC	Formation Continue
FIPH	Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées
GIPA	Garantie individuelle du pouvoir d'achat

LEXIQUE (2/2)

iaelyon	iaelyon School of Management
IFSE	Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise
ITRF	Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation
IUT	Institut universitaire de technologie
LPR	Loi Programmation Recherche
MCF	Maître de conférences
MEN	Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative
MESRI	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation
Nb	Nombre
NBI	Nouvelle bonification indiciaire
PCA	Prime de charge administrative
PES	Prime d'excellence scientifique
Plafond Emplois	Nombre d'emplois que l'établissement est autorisé à rémunérer
PU	Professeur des universités
PRAG	Professeur agrégé
PRCE	Professeur certifié
PRES	Prime de recherche et d'enseignement supérieur
PRP	Prime de responsabilité pédagogique
RAFP	Retraite Additionnelle de la Fonction Publique
RH	Ressources humaines
RIFSEEP	Régime Indémunitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel
RIPEC	Régime Indémunitaire des Personnels Enseignants Chercheurs
SACSO	Service d'Action Culturelle et Sociale
Sc.	Sciences
SFT	Supplément familial de traitement
SIDRH	Système d'Information Décisionnel des Ressources Humaines
SISE	Système d'information statistique de l'éducation
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
TD	Travaux dirigés
TP	Travaux pratiques
UFR	Unité de formation et de recherche
yc	y compris



📍 Manufacture des Tabacs

📍 Campus des Quais

📍 Campus de Bourg-en-Bresse

WWW.UNIV-LYON3.FR

**Délibération n° D2025-12-06-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 16 décembre 2025**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 2 décembre 2025,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

Le calendrier des congés universitaires des étudiants est fixé en concertation avec les autres établissements du site. Il sert de base pour l'établissement du calendrier universitaire.

Décide

d'approuver le calendrier des congés universitaires des étudiants pour l'année universitaire 2026-2027, tel que présenté en annexe de la présente délibération.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 23
- ✓ Nombre de voix pour : 23
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

Lyon, le 16 décembre 2025

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration**



Marc BONINCHI



Calendrier des congés universitaires étudiants 2026-2027 (03/11/2025)



Sept.		Oct.		Nov.		Déc.		Janv.		Fév.		Mars		Avril		Mai		Juin		Juil.		Août			
31	L	Août																							
1	M	1	J			1	D	Férié	1	M		1	V	Férié	1	L		1	J		1	S	Férié	1	M
2	M	2	V			2	L		2	M		2	S		2	M		2	V		2	D		2	M
3	J	3	S			3	M		3	J		3	D		3	M		3	S		3	L		3	J
4	V	4	D			4	M		4	V		4	L		4	J		4	J		4	D		4	M
5	S	5	L			5	J		5	S		5	M		5	V		5	V		5	L		5	J
6	D	6	M			6	V		6	D		6	M		6	S		6	S		6	M		6	V
7	L	7	M			7	S		7	L		7	J		7	D		7	D		7	M		7	V
8	M	8	J			8	D		8	M		8	V		8	L		8	L		8	J		8	D
9	M	9	V			9	L		9	M		9	S		9	M		9	M		9	V		9	L
10	J	10	S			10	M		10	J		10	D		10	M		10	M		10	S		10	J
11	V	11	D			11	M	Férié	11	V		11	L		11	J		11	J		11	D		11	M
12	S	12	L			12	J		12	S		12	M		12	V		12	V		12	L		12	S
13	D	13	M			13	V		13	D		13	M		13	S		13	S		13	J		13	D
14	L	14	M			14	S		14	L		14	J		14	D		14	D		14	M		14	V
15	M	15	J			15	D		15	M		15	V		15	L		15	L		15	J		15	M
16	M	16	V			16	L		16	M		16	S		16	M		16	M		16	V		16	L
17	J	17	S			17	M		17	J		17	D		17	M		17	M		17	S		17	J
18	V	18	D			18	M		18	V		18	L		18	J		18	J		18	D		18	M
19	S	19	L			19	J		19	S		19	M		19	V		19	V		19	L		19	J
20	D	20	M			20	V		20	D		20	M		20	S		20	S		20	M		20	V
21	L	21	M			21	S		21	L		21	J		21	D		21	D		21	V		21	S
22	M	22	J			22	D		22	M		22	V		22	L		22	L		22	S		22	J
23	M	23	V			23	L		23	M		23	S		23	M		23	V		23	D		23	L
24	J	24	S			24	M		24	J		24	D		24	M		24	S		24	L		24	M
25	V	25	D			25	M		25	V	Férié	25	L		25	J		25	J		25	M		25	V
26	S	26	L			26	J		26	S		26	M		26	V		26	V		26	M		26	S
27	D	27	M			27	V		27	D		27	M		27	S		27	M		27	J		27	D
28	L	28	M			28	S		28	L		28	J		28	D		28	D		28	V		28	S
29	M	29	J			29	D		29	M		29	V		29	L	Férié	29	J		29	S		29	M
30	M	30	V			30	L		30	M		30	S		30	M		30	V		30	D		30	L
		31	S			31	J		31	D		31			31	M		31	L		31	S		31	M

Les formations dispensées en alternance ou réservées à un public en formation continue peuvent déroger au calendrier universitaire proposé, dès lors que les étudiants sont informés du calendrier spécifique dès la rentrée.

**Délibération n° D2025-12-07-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 16 décembre 2025**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 123-3, L. 612-3 et D. 612-1 et suivants ;
Vu la délibération n° 2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin,
Vu la délibération n° 2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 2 décembre 2025,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

L'inscription dans une formation du 1er cycle de l'enseignement supérieur est précédée par une procédure nationale de préinscription. Sauf exception, cette préinscription se fait sur la plateforme nationale Parcoursup.

Parcoursup permet aux candidats d'être informés des caractéristiques des formations (attendus, éléments pris en compte pour l'examen des vœux, capacités d'accueil, contenus et organisation de chaque formation...) et de faire des vœux sur les formations qui les intéressent.

L'établissement doit soumettre aux instances la capacité d'accueil par parcours de formation ouverts sur la plateforme.

Les capacités d'accueil en L1, une fois approuvées par les instances, sont arrêtées par le Recteur.

Chaque formation est appelée à définir des attendus locaux si elle le souhaite et des critères généraux d'examen des vœux qui permettent de préciser les éléments qualitatifs et quantitatifs qui serviront de cadrage aux commissions d'examen des vœux. Ils sont publics et revêtent un caractère obligatoire (article D. 612-1-5 du code de l'éducation). Ils peuvent faire l'objet d'une relecture par les services académiques.

Décide

d'approuver les différentes dispositions annexées à la présente délibération : les capacités d'accueil, le cas échéant les attendus locaux, les critères généraux d'examen des vœux, les parcours sélectifs, les changements de dénomination de certains parcours.

La présente délibération a été adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 23
- ✓ Nombre de voix pour : 23
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

Lyon, le 16 décembre 2025

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration**



Marc BONINCHI

CAPACITÉS D'ACCUEIL Première année de 1er cycle d'enseignement supérieur 2026-2027 (24/11/2025)

ÉTABLISSEMENT : UNIVERSITÉ LYON 3

Composante ou domaine	Mention	Parcours	Capacités d'accueil 2025-2026		Capacités d'accueil 2026-2027		Observations
			Capacité globale*	Capacité Parcoursup** (Néo + réo)	Capacité globale*	Capacité Parcoursup** (Néo + réo)	
1. LICENCES NON SÉLECTIVES							
PHILOSOPHIE	PHILOSOPHIE	Licence Philosophie	140	120	140	120	
		TOTAL PHILOSOPHIE	140	120	140	120	
iaelyon	GESTION	Bourg - Licence Gestion et Management	108	90	108	90	
iaelyon	GESTION	Lyon - Licence Gestion et Management	972	710	905	655	
iaelyon	GESTION	Lyon - Licence Business Management	48	45	48	47	
iaelyon	GESTION	Lyon - Licence Gestion et Management - mineure Droit			72	60	Nouveau parcours précédemment intégré dans la Licence Gestion et Management
		TOTAL iaelyon	1 128	845	1 133	852	
DROIT	DROIT	Bourg - Licence Majeure Droit - mineure Droit	180	130	180	130	
DROIT	DROIT	Bourg - Licence Majeure Droit - mineure option Santé	20	20	20	20	
DROIT	DROIT	Licence Majeure Droit - mineure Droit	1 600	1 205	1 600	1 205	
DROIT	DROIT	Licence Majeure Droit - mineure Science politique	436	330	436	330	
DROIT	DROIT	Licence Majeure Droit - mineure option Santé	60	60	60	60	
DROIT	DROIT	Licence Majeure Droit - mineure Finance	70	65	70	65	
		TOTAL DROIT	2 366	1 810	2 366	1 810	
HUMANITÉS, LETTRES ET SOCIÉTÉS	HISTOIRE	Bourg - Licence Histoire	72	65	72	65	
HUMANITÉS, LETTRES ET SOCIÉTÉS	HISTOIRE	Licence Histoire	288	230	288	230	
HUMANITÉS, LETTRES ET SOCIÉTÉS	GÉOGRAPHIE ET AMÉNAGEMENT	Licence Géographie et Aménagement	136	115	136	115	
HUMANITÉS, LETTRES ET SOCIÉTÉS	LETTRES	Licence Lettres - Littératures, Langues et Cultures de l'Antiquité	36	30	36	30	
HUMANITÉS, LETTRES ET SOCIÉTÉS	LETTRES	Licence Lettres - Lettres	144	135	144	135	
HUMANITÉS, LETTRES ET SOCIÉTÉS	INFORMATION-COMMUNICATION	Licence Infocom			72	72	Ouverture du parcours en 3 ans dès la L1 (ex- L3 suspendue)
		TOTAL HUMANITÉS, LETTRES ET SOCIÉTÉS	676	575	748	647	
LANGUES	LLCER	Licence Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales Allemand	36	36	36	36	
LANGUES	LLCER	Licence Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales Anglais	288	240	288	230	
LANGUES	LLCER	Licence Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales Arabe	72	40	72	40	
LANGUES	LLCER	Licence Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales Arabe - Grands débuteants (cursus 4 ans)	36	36	36	30	
LANGUES	LLCER	Licence Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales Chinois	72	60	72	60	
LANGUES	LLCER	Licence Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales Chinois - Grands débuteants (cursus 4 ans)	36	30	36	30	
LANGUES	LLCER	Licence Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales Italien	72	60	72	65	
LANGUES	LLCER	Licence Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales Japonais	108	76	108	80	
LANGUES	LLCER	Licence Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales Russe	36	34	36	34	
LANGUES	LLCER	Licence Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales Russe - Grands débuteants (cursus 4 ans)	10	10	10	10	
LANGUES	LEA	Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Allemand	45	37	45	37	
LANGUES	LEA	Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Allemand - mineure Études centre-européennes Polnais	5	5	5	5	
LANGUES	LEA	Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Arabe	98	60	98	60	
LANGUES	LEA	Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Arabe - Grands débuteants (cursus 4 ans)	36	35	36	35	
LANGUES	LEA	Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Chinois	98	70	98	70	
LANGUES	LEA	Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Chinois - Grands débuteants (cursus 4 ans)	36	30	36	30	
LANGUES	LEA	Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Chinois - mineure monde indien contemporain (Hindi)	5	5	5	5	
LANGUES	LEA	Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Coréen	62	40	62	40	
LANGUES	LEA	Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Coréen - mineure Études extrême-orientales Japonais	36	28	36	28	
LANGUES	LEA	Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Espagnol	220	177	220	177	
LANGUES	LEA	Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Espagnol - mineure Études ibérico-américaines Portugais	30	20	30	20	
LANGUES	LEA	Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Italien	91	58	91	65	
LANGUES	LEA	Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Japonais	108	78	108	78	
LANGUES	LEA	Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Japonais - mineure Études extrême-orientales Coréen	26	16	26	16	
LANGUES	LEA	Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Polonais	33	33	43	33	
LANGUES	LEA	Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Portugais	26	18	26	18	
LANGUES	LEA	Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Portugais - Grands débuteants (cursus 4 ans)	18	16	13	11	Une partie des capacités est redéployée sur la DL avec l'Université de Sao Paulo
LANGUES	LEA	Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Russe	50	40	50	40	
LANGUES	LEA	Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Russe - mineures Études centre-européennes Polnais	12	12	12	12	
LANGUES	LEA	Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Russe - Grands débuteants (cursus 4 ans)	36	36	36	36	
		TOTAL LANGUES	1 837	1 436	1 842	1 431	
		TOTAL Licences non sélectives	6 147	4 786	6 229	4 860	

CAPACITÉS D'ACCUEIL Première année de 1er cycle d'enseignement supérieur 2026-2027 (24/11/2025)

ÉTABLISSEMENT : UNIVERSITÉ LYON 3

Composante ou domaine	Mention	Parcours	Capacités d'accueil 2025-2026		Capacités d'accueil 2026-2027		Observations
			Capacité globale*	Capacité Parcoursup** (Néo + réo)	Capacité globale*	Capacité Parcoursup** (Néo + réo)	
2. LICENCES SÉLECTIVES							
iaelyon	GESTION	DCG - Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DU)	130	130	130	130	
LANGUES	LEA	Licence Langues Étrangères Appliquées - Économie et Politique européenne	20	20	20	20	
LANGUES	LEA	Double Double Licence Langues Étrangères Appliquées Anglais-Portugais Marketing (cursus 4 ans) avec l'Université de São Paulo			5	5	Nouveau parcours en partenariat avec l'Université São Paulo
LANGUES	LLCER	Licence Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales - Trilingue Anglais-Allemand	18	16	18	16	
LANGUES	LLCER	Licence Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales - Trilingue Anglais-Espagnol	36	32	36	32	
LANGUES	LLCER	Licence Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales - Trilingue Anglais-Italien	18	16	18	16	
DROIT/PHILOSOPHIE	DROIT/PHILOSOPHIE	Double Licence Droit et Philosophie	45	42	45	42	
HUMANITÉS, LETTRES ET SOCIÉTÉS	HISTOIRE/GÉOGRAPHIE	Double Licence Histoire et Géographie-Aménagement	30	30	30	30	
LANGUES/iaelyon	LEA/GESTION	Double Licence Langues Étrangères Appliquées Anglais-Allemand et Gestion et Management	20	20	20	20	
LANGUES/iaelyon	LEA/GESTION	Double Licence Langues Étrangères Appliquées Anglais-Arabe et Gestion et Management	10	10	10	10	
LANGUES/iaelyon	LEA/GESTION	Double Licence Langues Étrangères Appliquées Anglais-Chinois et Gestion et Management	10	10	10	10	
LANGUES/iaelyon	LEA/GESTION	Double Licence Langues Étrangères Appliquées Anglais-Coréen et Gestion et Management	10	10	10	10	
LANGUES/iaelyon	LEA/GESTION	Double Licence Langues Étrangères Appliquées Anglais-Espagnol et Gestion et Management	30	30	30	30	
LANGUES/iaelyon	LEA/GESTION	Double Licence Langues Étrangères Appliquées Anglais-Italien et Gestion et Management	20	20	20	20	
LANGUES/iaelyon	LEA/GESTION	Double Licence Langues Étrangères Appliquées Anglais-Japonais et Gestion et Management	10	10	10	10	
LANGUES/iaelyon	LEA/GESTION	Double Licence Langues Étrangères Appliquées Anglais-Polonais et Gestion et Management	10	10			Suppression du parcours faute de candidats (capacité reversée dans les parcours non-sélectifs LEA et IAE)
LANGUES/iaelyon	LEA/GESTION	Double Licence Langues Étrangères Appliquées Anglais-Portugais et Gestion et Management	10	10	10	10	
LANGUES/iaelyon	LEA/GESTION	Double Licence Langues Étrangères Appliquées Anglais-Russe et Gestion et Management	10	10	10	10	
DROIT	DROIT	Licence professionnelle Métiers de l'immobilier	30	30	30	30	
TOTAL Licences sélectives			467	456	462	451	
3. BUT							
IUT	CARRIÈRES JURIDIQUES	Parcours Administration et Justice (AJ), Entreprise et Association (EA), Patrimoine et Finance (PF) - Lyon	124	114	120	110	
IUT	CARRIÈRES JURIDIQUES	Parcours Entreprise et Association (EA) - Annonay	25	25	25	25	
IUT	CARRIÈRES JURIDIQUES	Parcours Administration et Justice (AJ) - Bourg	60	60	60	60	
IUT	GESTION ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE	Parcours Management des Fonctions Supports (MdFS), Management Commercial et Marketing Omnicanal (MCMO)	62	62	62	62	
IUT	GESTION ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE	Parcours Management des Activités Culturelles et Artistiques (MACAST)	62	62	62	62	
IUT	INFORMATION-COMMUNICATION	Parcours Communication des Organisations (COMOR)	60	59	62	62	
IUT	INFORMATION-COMMUNICATION	Parcours Information Numérique dans les Organisations (INFONUM)	30	30	31	31	
TOTAL BUT			423	412	422	412	
4. AUTRES FORMATIONS POST BAC							
TOTAL Autres formations post bac			0	0	0	0	
TOTAL Établissement			7 037	5 654	7 113	5 723	



Pôle Formation et Applications de Gestion/Service des Inscriptions

Paramétrage Parcoursup

Année universitaire

2026-2027

Informations générales	
Faculté/institut	Faculté de Droit
Mention	Droit
Parcours	Droit
Responsable (contact Parcoursup)	DEL BOVE Marion
Adresse mail fournie aux candidats pour toute question d'ordre administratif	virginie.chapuis@univ-lyon3.fr
Le responsable de formation est-il nouvellement désigné ? OUI-NON	NON
Adresse mail d'un correspondant pédagogique fournie aux candidats pour toute question relevant des enseignements dispensés	correspondant-pedagogique.droit-bourg@univ-lyon3.fr
Informations sur le(s) ambassadeur(s) étudiant(s)	http://facdedroit.univ-lyon3.fr/
Descriptif et attendus de la formation	

Descriptif de la formation	<p>La Licence de droit est composée de 6 semestres sur trois années. Ce parcours mono-disciplinaire est composé d'une majeure Droit et d'une mineure Droit.</p> <p>La majeure Droit rassemble les enseignements fondamentaux de la matière. Elle doit permettre à l'étudiant de les connaître, de les comprendre et de les appliquer, notamment par des séances de travaux dirigés.</p> <p>Au cours de sa progression, l'étudiant enrichit et approfondit ses connaissances et compétences en droit civil (sur les trois années), en droit constitutionnel (L1) et administratif (L2 et L3) ainsi qu'en histoire du droit (L1).</p> <p>S'ajoutent des enseignements transversaux comme l'anglais juridique, la recherche documentaire ou le projet personnel et professionnel.</p> <p>La mineure Droit permet de construire un parcours mono-disciplinaire pour mieux renforcer et affiner ses connaissances et compétences juridiques. Elle complète le socle fondamental par divers enseignements et permet une pré-spécialisation.</p> <p>Voir le détail de la formation ci-dessous Licence de droit de la Faculté de droit de Lyon 3 Campus de Bourg (univ-lyon3.fr) (lien)</p> <p>La faculté de droit propose également des parcours de double diplomation avec des universités partenaires allemande, anglaise et espagnole. Ils permettent d'obtenir la Licence mention droit et le diplôme équivalent de l'université partenaire. Plus d'informations ICI (lien)</p>
Attendus complémentaires aux attendus nationaux	<p>L'anglais est la langue imposée en Licence à la faculté de droit de l'université Jean Moulin Lyon 3. En conséquence, il est attendu que le candidat ait un niveau suffisant de compétences en anglais, c'est-à-dire qu'il ait au minimum suivi un enseignement en anglais en LVA ou LVB au lycée.</p> <p>Pour assurer le respect de sa capacité d'accueil, la priorité sera donnée aux candidats dont le parcours et le projet sont les plus cohérents avec le choix de la licence en droit</p>
Dispositif de réussite	<p>La Faculté de droit propose des dispositifs gratuits pour accompagner les étudiants durant leurs 1ères années d'études : des tutorats en petit groupe et des permanences enseignants référents (temps d'échange individuel avec des enseignants sur des questions de méthodologies, d'orientations,etc.).</p> <p>Les étudiants les plus curieux peuvent s'inscrire à un module "Innovation et Droit". Il s'agit d'une formation en ligne de certification de compétence en droit de la propriété intellectuelle et droit du numérique.</p>
La formation propose-t-elle un enseignement à distance ?	En présentiel uniquement
Langue vivante 1	Anglais
Langue vivante 2	Pas de LV2
Niveau de français requis	B2
Poursuite d'études	<p>La Licence en Droit constitue la formation de base des juristes et la première étape dans les études juridiques conduisant à tous les métiers du droit. Elle a vocation à être suivie d'un master et éventuellement d'un doctorat en Droit.</p> <p>Informations diverses :</p> <p>Portail Lycéens Lyon 3 : https://www.univ-lyon3.fr/lyceen</p> <p>Informations Césure : https://www.univ-lyon3.fr/la-cesure-a-luniversite</p>
Débouchés professionnels	<p>La formation juridique, riche de débouchés professionnels, conduit aux carrières judiciaires et juridiques (magistrats, avocats, notaires, huissier de justice, etc.), ainsi qu'à différents postes de la fonction publique (concours de la fonction publique), et permet également l'accès aux fonctions à responsabilité dans le secteur privé (carrières de l'information, cadre d'entreprise, etc.).</p>

Critères d'analyse des candidatures

Conseils aux candidats	La formation proposée est exigeante, tant sur le volume horaire des cours dispensés que sur le travail personnel et régulier à fournir. Aussi, il convient au préalable d'avoir des résultats convenables et des appréciations positives sur les bulletins. Par ailleurs, le droit étant une matière nouvelle, intégrer la faculté de droit requiert une capacité d'adaptation à une nouvelle discipline. Les futurs bacheliers sont invités à solliciter les services d'orientation pour obtenir des informations supplémentaires sur le cursus choisi.			
Prise en compte des critères de la réussite ?	OUI			
Champs d'évaluation	Pondération de chaque champ	Critères généraux d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	65%	Résultats scolaires de Première	Notes obtenues en EMC, Français, Histoire/Géo, Histoire-Géo, Géopolitique et sc. politiques, Humanités, Littératures et Philosophie, LCA Grec/Latin, SES Spécialité, Enseignement scientifique, Math spécialité, Numérique et sc. info, Physique Chimie spécialité, SVT spécialité, Sc. de l'ingénieur	Essentiel
		Niveau d'anglais	Notes du bac et/ou de contrôle continu en LVA ou LVB en première et terminale	Complémentaire
		Résultats scolaires de Terminale et de Bac	Notes en EMC, Hist/Géo, Hist-Géo, Géopolitique et sc. politiques, Humanités, Littératures et Philo, LCA Grec/Latin, Philo, SES Spé., Enseignement scientifique, Math complémentaires, Math Expertes, Math spé., Numérique et sc. info, Physique Chimie spé., SVT spé., Sc. de l'ingénieur et sc. physiques	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	10%	Méthode de travail	Fiche Avenir ; Appréciation des enseignants ; Moyenne générale en Première et Terminale	Complémentaire
Savoir-être	5%	Autonomie	Fiche Avenir ; Appréciation des enseignants ; Moyenne générale en Première et Terminale	Complémentaire
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	15%	Motivation, capacité à réussir dans la formation, cohérence du projet et adéquation avec les débouchés de la formation	Type de formation et d'enseignements suivis au lycée	Important
		Motivation, capacité à réussir dans la formation, cohérence du projet et adéquation avec les débouchés de la formation	Lettre de motivation	Complémentaire
		Motivation, capacité à réussir dans la formation, cohérence du projet et adéquation avec les débouchés de la formation	Projet de formation, fiche avenir, avis émis par le chef d'établissement, activités et centres d'intérêt	Complémentaire
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	5%	Existence d'engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires en lien avec l'objet de la formation	Activités et centres d'intérêts	Complémentaire
Modalités de candidature				
Organisez-vous des épreuves écrites ou orales dans le processus de sélection ?	NON			
Eléments du dossier de candidature				
La lettre de motivation (ou projet motivé) est-elle un élément pris en compte dans vos critères d'examen des vœux ?	OUI			

Serait-elle évaluée pour toutes les candidatures ou pour une partie des candidatures/pour départager des candidats ?

Si OUI, comment l'utilisez-vous ?

La lettre de motivation sera lue et évaluée pour une partie des candidatures ou pour départager des candidats

La lettre permet d'évaluer la motivation du candidat au travers de la description de son projet de formation

Paramètres applicatifs

La formation peut-elle être effectuée en apprentissage au-delà de la 1^e année ?

Si OUI, lien vers une page informative sur l'apprentissage dans la formation

Description modalités pratiques de mise en œuvre de l'apprentissage au-delà de la première année pour cette formation

Sous statut étudiant uniquement



Pôle Formation et Applications de Gestion/Service des Inscriptions

Paramétrage Parcoursup

Année universitaire

2026-2027

Informations générales	
Faculté/institut	Faculté de Droit
Mention	Droit
Parcours	Droit Accès Santé (LAS)
Responsable (contact Parcoursup)	GIRER Marion
Adresse mail fournie aux candidats pour toute question d'ordre administratif	virginie.chapuis@univ-lyon3.fr
Le responsable de formation est-il nouvellement désigné ? OUI-NON	NON
Adresse mail d'un correspondant pédagogique fournie aux candidats pour toute question relevant des enseignements dispensés	correspondant-pedagogique.droit-bourg@univ-lyon3.fr
Informations sur le(s) ambassadeur(s) étudiant(s)	http://facdedroit.univ-lyon3.fr/
Descriptif et attendus de la formation	

Descriptif de la formation	<p>La Licence Droit-Accès santé est un parcours très similaire au parcours Droit, excepté au semestre 2 durant lequel les étudiants peuvent suivre des enseignements en santé à hauteur de 12 crédits, dispensés par notre partenaire, l'Université Claude Bernard Lyon 1. Ils permettent d'acquérir les connaissances minimales nécessaires à une entrée en 2e année de santé (kinésithérapie, médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie).</p> <p>Pour le reste, la licence Droit-Accès santé se compose d'une majeure Droit et d'une mineure Droit.</p> <p>La majeure Droit rassemble les enseignements fondamentaux de la matière. Elle doit permettre à l'étudiant de les connaître, de les comprendre et de les appliquer, notamment par des séances de travaux dirigés.</p> <p>Au cours de sa progression, l'étudiant enrichit et approfondit ses connaissances et compétences en droit civil (sur les trois années), en droit constitutionnel (L1) et administratif (L2 et L3) ainsi qu'en histoire du droit (L1).</p> <p>S'ajoutent des enseignements transversaux comme l'anglais juridique, la recherche documentaire ou le projet personnel et professionnel.</p> <p>La mineure Droit permet de construire un parcours mono-disciplinaire pour mieux renforcer et affiner ses connaissances et compétences juridiques. Elle complète le socle fondamental par divers enseignements.</p>
Attendus complémentaires aux attendus nationaux	<p>L'anglais est la langue imposée en Licence à la faculté de droit de l'université Jean Moulin Lyon 3. En conséquence, il est attendu que le candidat ait un niveau suffisant de compétences en anglais, c'est-à-dire qu'il ait au minimum suivi un enseignement en anglais en LVA ou LVB au lycée.</p> <p>Pour assurer le respect de sa capacité d'accueil, la priorité sera donnée aux candidats dont le parcours et le projet sont les plus cohérents avec le choix de la licence en droit</p>
Dispositif de réussite	<p>La Faculté de droit propose des dispositifs gratuits pour accompagner les étudiants durant leurs 1ères années d'études : des tutorats en petit groupe et des permanences enseignants référents (temps d'échange individuel avec des enseignants sur des questions de méthodologies, d'orientations,etc.).</p> <p>Les étudiants les plus curieux peuvent s'inscrire à un module "Innovation et Droit". Il s'agit d'une formation en ligne de certification de compétence en droit de la propriété intellectuelle et droit du numérique.</p> <p>Plus de renseignements : https://facdedroit.univ-lyon3.fr/le-plan-reussite-en-licence et http://pole-reussite.univ-lyon3.fr/</p>
La formation propose-t-elle un enseignement à distance ?	En présentiel uniquement
Langue vivante 1	Anglais
Langue vivante 2	Pas de LV2
Niveau de français requis	B2
Poursuite d'études	<p>La licence en droit constitue la formation de base des juristes et la 1ère étape dans les études juridiques conduisant à tous les métiers du droit.</p> <p>La licence en droit avec "accès santé" permet de poursuivre des études de droit ou de se diriger, à certaines conditions, vers des études de santé (filières MMOPK).</p> <p>Au cours des trois années de LAS Droit, chaque étudiant peut bénéficier de deux tentatives pour entrer dans une filière MMOPK. L'admission dans ces filières de santé est selective. Elle prend en compte les notes obtenues en licence de Droit, à la mineure santé et, le cas échéant, les notes obtenues lors d'épreuves orales organisées par l'Université Claude Bernard Lyon 1.</p>

<https://www.univ-lyon1.fr/formation/inscription-et-scolarite/nombre-de-places-en-mmop>

Débouchés professionnels	<p>La formation juridique, riche de débouchés professionnels, conduit aux carrières judiciaires et juridiques (magistrats, avocats, notaires, huissier de justice, etc.), ainsi qu'à différents postes de la fonction publique (concours de la fonction publique), et permet également l'accès aux fonctions à responsabilité dans le secteur privé (carrières de l'information, cadre d'entreprise, etc.).</p> <p>La formation accès Santé permet d'accéder aux métiers de la santé, Pour aller plus loin(lien)</p>			
Critères d'analyse des candidatures				
Conseils aux candidats	<p>La formation proposée est exigeante, tant sur le volume horaire des cours dispensés que sur le travail personnel et régulier à fournir. Aussi, il convient au préalable d'avoir des résultats convenables et des appréciations positives sur les bulletins.</p> <p>Au regard des exigences disciplinaires très poussées de la formation en Droit-Accès santé, il recommandé aux étudiants d'avoir choisi des enseignements de spécialité correspondant à l'une des combinaisons suivantes : Math/physique-chimie/SVT; Histoire-géographie géopolitique & sciences politiques/math/SES; Math/physique-chimie/sciences de l'ingénieur; Math/SES/SVT; Math/physique-chimie/SES; Histoire-géographie géopolitique & sciences politiques/SES/SVT</p>			
Prise en compte des cordées de la réussite ?	OUI			
Champs d'évaluation	Pondération de chaque champ	Critères généraux d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	65%	<p>Résultats scolaires de Première</p> <p>Niveau d'anglais</p> <p>Résultats scolaires de Terminale et de Bac</p>	<p>Notes obtenues en EMC, Français, Histoire/Géo, Histoire-Géo, Géopolitique et sc. politiques, Humanités, Littératures et Philosophie, LCA Grec/Latin, SES Spécialité, Enseignement scientifique, Math spécialité, Numérique et sc. info, Physique Chimie spécialité, SVT spécialité, Sc. de l'ingénieur</p> <p>Notes du bac et/ou de contrôle continu en LVA ou LVB en première et terminale</p> <p>Notes en EMC, Hist/Géo, Hist-Géo, Géopolitique et sc. politiques, Humanités, Littératures et Philo, LCA Grec/Latin, Philo, SES Spé., Enseignement scientifique, Math complémentaires, Math Expertes, Math spé., Numérique et sc. info, Physique Chimie spé., SVT spé., Sc. de l'ingénieur et sc. physiques</p>	<p>Essentiel</p> <p>Complémentaire</p> <p>Essentiel</p>
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	10%	Méthode de travail	Fiche Avenir ; Appréciation des enseignants ; Moyenne générale en Première et Terminale	Complémentaire
Savoir-être	5%	Autonomie	Fiche Avenir ; Appréciation des enseignants ; Moyenne générale en Première et Terminale	Complémentaire
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	15%	<p>Motivation, capacité à réussir dans la formation, cohérence du projet et adéquation avec les débouchés de la formation</p> <p>Motivation, capacité à réussir dans la formation, cohérence du projet et adéquation avec les débouchés de la formation</p> <p>Motivation, capacité à réussir dans la formation, cohérence du projet et adéquation avec les débouchés de la formation</p>	<p>Type de formation et d'enseignements suivis dans le secondaire</p> <p>Lettre de motivation</p> <p>Projet de formation, fiche avenir, avis émis par le chef d'établissement, activités et centres d'intérêt</p>	<p>Important</p> <p>Très important</p> <p>Complémentaire</p>

Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	5%	Existence d'engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires en lien avec l'objet de la formation	Activités et centres d'intérêts	Complémentaire			
Modalités de candidature							
Organisez-vous des épreuves écrites ou orales dans le processus de sélection ?	NON						
Eléments du dossier de candidature							
La lettre de motivation (ou projet motivé) est-elle un élément pris en compte dans vos critères d'examen des vœux ?	OUI						
Serait-elle évaluée pour toutes les candidatures ou pour une partie des candidatures/pour départager des candidats ?	La lettre de motivation sera lue et évaluée pour une partie des candidatures ou pour départager des candidats						
Si OUI, comment l'utilisez-vous ?	La lettre de motivation permet d'évaluer la motivation du candidat à construire son projet de formation. Elle est essentielle pour la Licence Droit-Accès santé car il s'agit d'une filière très spécifique et il est nécessaire de motiver fortement le projet d'entrée en filières de santé.						
Paramètres applicatifs							
La formation peut-elle être effectuée en apprentissage au-delà de la 1e année ?	Sous statut étudiant uniquement						
Si OUI, lien vers une page informative sur l'apprentissage dans la formation							
Description modalités pratiques de mise en œuvre de l'apprentissage au-delà de la première année pour cette formation							



Pôle Formation et Applications de Gestion/Service des Inscriptions

Paramétrage Parcoursup

Année universitaire

2026-2027

Informations générales	
Faculté/institut	Faculté de Droit
Mention	Droit
Parcours	Double Licence Droit et Philosophie
Responsables (contact Parcoursup)	MONGOIN David et NAYFELD Nicolas
Adresse mail fournie aux candidats pour toute question d'ordre administratif	scol-lic-droit@univ-lyon3.fr
Le responsable de formation est-il nouvellement désigné ? OUI-NON	NON
Adresse mail d'un correspondant pédagogique fournie aux candidats pour toute question relevant des enseignements dispensés	correspondant-pedagogique.droit-philo@univ-lyon3.fr
Informations sur le(s) ambassadeur(s) étudiant(s)	https://facdedroit.univ-lyon3.fr/double-licence-droit-philosophie-2
Descriptif et attendus de la formation	

	<p>Le cursus Licence est une formation à Bac + 3 sur 6 semestres. L'étudiant pourra valider une Licence en Droit et une Licence en Philosophie en suivant les enseignements dispensés dans les deux majeures (20 crédits) qui composent chaque semestre. Le passage d'une année à l'autre est conditionnée par l'obtention de l'année en droit et en philosophie.</p> <p>La formation est composée d'une majeure Droit qui rassemble les enseignements fondamentaux de la matière. Elle doit permettre à l'étudiant de les connaître, de les comprendre et de les appliquer, notamment par des séances de travaux dirigés.</p> <p>Au cours de sa progression, l'étudiant enrichit et approfondit ses connaissances et compétences en droit civil (sur les trois années), en droit constitutionnel (L1) et administratif (L2 et L3) ainsi qu'en histoire du droit (L1).</p> <p>S'ajoute des enseignements transversaux comme l'anglais juridique, la recherche documentaire ou le projet personnel et professionnel.</p> <p>En L3, les étudiants peuvent choisir soit un parcours de droit privé soit un parcours de droit public.</p> <p>La majeure Philosophie couvre les champs fondamentaux de la philosophie comme la philosophie morale et politique (semestre 2) ou la métaphysique (semestre 6), mais aussi des champs plus spécifiques en lien avec le droit comme la philosophie du droit pénal (semestre 4) ou encore la philosophie des sciences du droit (semestre 6).</p> <p>À l'instar de la Majeure Droit, l'idée qui préside à la Majeure Philosophie est de permettre l'acquisition progressive d'un socle de connaissances et de compétences.</p> <p>Afin de solidifier ce socle sont également proposés des enseignements complémentaires comme l'anglais ou encore des enseignements de méthodologie.</p>
Attendus complémentaires aux attendus nationaux	<p>Cette double licence nécessite, outre un excellent niveau de culture générale et de très bonnes qualités rédactionnelles, une forte motivation et des capacités d'organisation et de travail importantes.</p> <p>L'anglais est la langue imposée en licence à la faculté de droit de l'université Jean Moulin Lyon 3. En conséquence, il est attendu que le candidat ait un niveau suffisant de compétences en anglais, c'est-à-dire qu'il ait au minimum suivi un enseignement en anglais en LV1 ou LV2 au lycée.</p>
Dispositif de réussite	<p>La Faculté de droit propose des dispositifs gratuits pour accompagner les étudiants durant leurs 1ères années d'études : des tutorats en petit groupe et des permanences enseignants référents (temps d'échange individuel avec des enseignants sur des questions de méthodologie, d'orientation, etc.).</p> <p>La faculté de Droit offre des dispositifs d'excellence fondés sur le volontariat. Les étudiants de Licence peuvent s'inscrire au Collège de droit. Ce dispositif est destiné aux étudiants soucieux d'aiguiser leur curiosité intellectuelle. Ils peuvent ainsi suivre des séminaires à raison de 2 ou 3 heures par semaine (discussion, atelier de pratique juridique, conférence). Ils peuvent également s'inscrire à un module "Innovation et Droit" (formation en ligne de certification de compétence en droit de la propriété intellectuelle et droit du numérique) ou au dispositif "écrivains publics" (stage en juridiction).</p> <p>Plus de renseignements : https://facdedroit.univ-lyon3.fr/le-plan-reussite-en-licence et http://pole-reussite.univ-lyon3.fr/</p>
La formation propose-t-elle un enseignement à distance ?	En présentiel uniquement
Langue vivante 1	Anglais
Langue vivante 2	Pas de LV2

Niveau de français requis	B2			
Poursuite d'études	Ce double cursus a vocation à être suivi d'un master, et éventuellement d'un doctorat de droit ou de philosophie.			
Débouchés professionnels	<p>La double licence Droit-Philosophie constitue une excellente formation pour les étudiants se destinant tant aux concours de l'enseignement en philosophie (CAPES, agrégation, doctorat) et en droit (doctorat, agrégation), qu'aux concours d'accès aux professions juridiques (concours administratifs à tous niveaux par exemple) ou judiciaires (magistratures judiciaire, administrative et financière ; avocature, greffier, huissier de justice, notaire, etc.).</p> <p>Portail Lycéens Lyon 3: https://www.univ-lyon3.fr/lyceen Informations CESURE: https://www.univ-lyon3.fr/la-cesure-a-luniversite Pour aller plus loin https://facdedroit.univ-lyon3.fr/double-licence-droit-philosophie-2#etapes</p>			
Critères d'analyse des candidatures				
Conseils aux candidats	<p>La formation proposée est exigeante, tant au regard du volume horaire des cours dispensés que du travail personnel et régulier à fournir. Aussi, il convient au préalable d'avoir des résultats attestant d'un bon niveau et des appréciations positives sur les bulletins. Par ailleurs, le droit étant une matière nouvelle, intégrer la faculté de droit requiert une capacité d'adaptation à une nouvelle discipline.</p> <p>La double licence droit – philosophie est sélective. La priorité sera donnée aux candidats dont le niveau, la motivation et le projet sont les plus cohérents avec le choix de cette double licence.</p>			
Prise en compte des cordées de la réussite ?	non			
Champs d'évaluation	Pondération de chaque champ	Critères généraux d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	70%	<p>Résultats scolaires de Première</p> <p>Résultats scolaires de Terminale et de Bac</p>	Notes obtenues en EMC, Français, Histoire/Géo, Histoire-Géo, Géopolitique et sc. politiques, Humanités, Littératures et Philosophie, LCA Grec/Latin, SES Spécialité, Enseignement scientifique, Math spécialité, Numérique et sc. info, Physique Chimie spécialité, SVT spécialité, Sc. de l'ingénieur	Essentiel
			Notes en EMC, Hist/Géo, Hist-Géo, Géopolitique et sc. politiques, Humanités, Littératures et Philo, LCA Grec/Latin, Philo, SES Spé., Enseignement scientifique, Math complémentaires, Math Expertes, Math spé., Numérique et sc. info, Physique Chimie spé., SVT spé., Sc. de l'ingénieur et sc. physiques	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	10%	Méthode de travail. Autonomie	Fiche avenir. Appréciation des enseignants Moyenne générale	Important
Savoir-être	5%	Curiosité pour les questions sociétales ; Ouverture au monde ; Curiosité intellectuelle	Centres d'intérêts ; Appréciation des enseignants	Complémentaire
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	15%	Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Type de formation et d'enseignements suivis au lycée Capacité à réussir dans la formation Projet de formation Cohérence du projet Adéquation du projet - Motivation	Essentiel

	Motivation, capacité à réussir dans la formation, cohérence du projet et adéquation avec les déb	Lettre de motivation	Très Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	0% Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation	Non utilisé

Modalités de candidature

Organisez-vous des épreuves écrites ou orales dans le processus de sélection ?

NON

Eléments du dossier de candidature

La lettre de motivation (ou projet motivé) est-elle un élément pris en compte dans vos critères d'examen des vœux ?

OUI

Serait-elle évaluée pour toutes les candidatures ou pour une partie des candidatures/pour départager des candidats ?

La lettre de motivation sera lue et évaluée pour une partie des candidatures ou pour départager des candidats

Si OUI, comment l'utilisez-vous ?

Le candidat doit présenter le projet d'étude/professionnel justifiant le choix de cette double formation en une page. Cette lettre de motivation personnelle est un élément important de l'examen de la candidature.

Paramètres applicatifs

La formation peut-elle être effectuée en apprentissage au-delà de la 1^e année ?

Sous statut étudiant uniquement

Si OUI, lien vers une page informative sur l'apprentissage dans la formation

Description modalités pratiques de mise en œuvre de l'apprentissage au-delà de la première année pour cette formation

Pôle Formation et Applications de Gestion/Service des Inscriptions

Paramétrage Parcoursup

Année universitaire

2026-2027

Informations générales	
Faculté/institut	Faculté de Droit
Mention	Droit
Parcours	Droit-Finance
Responsable (contact Parcoursup)	DUGOURD Brune-Laure
Adresse mail fournie aux candidats pour toute question d'ordre administratif	scol-lic-droit@univ-lyon3.fr
Le responsable de formation est-il nouvellement désigné ? OUI-NON	NON
Adresse mail d'un correspondant pédagogique fournie aux candidats pour toute question relevant des enseignements dispensés	correspondant-pedagogique.droit-lyon@univ-lyon3.fr
Informations sur le(s) ambassadeur(s) étudiant(s)	http://facdedroit.univ-lyon3.fr/
Descriptif et attendus de la formation	
Descriptif de la formation	<p>La licence de Droit constitue le socle fondamental de la formation des juristes. C'est la première étape dans les études juridiques conduisant à tous les métiers du droit.</p> <p>Ce diplôme vise à donner aux étudiants des connaissances juridiques fondamentales et générales, ainsi qu'à les ouvrir aux problèmes politiques, économiques et sociaux contemporains.</p> <p>Le cursus de licence est une formation en 3 ans. Ce cursus demande un bon niveau de culture générale et des qualités rédactionnelles. Il comporte environ 20 à 25 heures de cours hebdomadaires en première année.</p> <p>Après les deux premières années, l'étudiant suit un parcours « droit privé » proposé au titre des semestres 5 et 6 afin de se pré-spécialiser.</p> <p>Le choix de la mineure Finance propose aux étudiants des enseignements en matière économique et financière à travers une mineure dédiée. Ce parcours s'adresse notamment à tous les étudiants intéressés par le droit des affaires, domaine dans lequel une connaissance du monde de l'entreprise et des matières financières est indispensable.</p>

Attendus complémentaires aux attendus nationaux	<p>La licence droit-finance comporte un volet important d'enseignements centrés sur les questions comptables et financières. Il est attendu que le candidat ait un intérêt pour ces enjeux et plus généralement pour les questions économiques. Par ailleurs, l'anglais est la langue imposée en Licence à la faculté de droit. En conséquence, il est attendu que le candidat ait un niveau suffisant en anglais, c'est-à-dire qu'il ait au minimum suivi un enseignement en anglais en LVA ou LVB au lycée.</p>
Dispositif de réussite	<p>La Faculté de droit propose des dispositifs gratuits pour accompagner les étudiants durant leurs 1ères années d'études : des tutorats en petit groupe et des permanences enseignants référents (temps d'échange individuel avec des enseignants sur des questions de méthodologies, d'orientations,etc.).</p> <p>La faculté de Droit offre des dispositifs d'excellence fondés sur le volontariat. Les étudiants de Licence peuvent s'inscrire au Collège de droit. Ce dispositif est destiné aux étudiants soucieux d'aiguiser leur curiosité intellectuelle. Ils suivent des séminaires à raison de 2 ou 3 heures par semaine (discussion, atelier de pratique juridique, conférence). Ils peuvent également s'inscrire à un module "Innovation et Droit" (formation en ligne de certification de compétence en droit de la propriété intellectuelle et droit du numérique) ou au dispositif "écrivains publics" (stage en juridiction).</p> <p>Plus de renseignements : https://facdedroit.univ-lyon3.fr/le-plan-reussite-en-licence et http://pole-reussite.univ-lyon3.fr/</p>
La formation propose-t-elle un enseignement à distance ?	En présentiel uniquement
Langue vivante 1	Anglais
Langue vivante 2	Pas de LV2
Niveau de français requis	B2
Poursuite d'études	<p>La Licence en Droit constitue la formation de base des juristes et la première étape dans les études juridiques conduisant à tous les métiers du droit. Elle a vocation à être suivie d'un master et éventuellement d'un doctorat en droit.</p> <p>Informations diverses :</p> <p>Portail Lycéens Lyon 3: https://www.univ-lyon3.fr/lyceen</p> <p>Informations Césure : https://www.univ-lyon3.fr/la-cesure-a-luniversite</p>
Débouchés professionnels	<p>La formation en droit et finance ouvre de nombreux débouchés qui ne peuvent être énumérés exhaustivement. Les étudiants peuvent naturellement envisager de devenir avocats, et plus particulièrement dans le domaine du droit des affaires où les compétences financières sont très recherchées. Mais il est naturellement possible d'envisager d'autres carrières, dans les métiers de la finance et de la comptabilité, mais également dans le domaine juridique : magistrat, notaire, commissaire de justice ou de juriste d'entreprise.</p>
Critères d'analyse des candidatures	
Conseils aux candidats	<p>La formation peut accueillir des profils variés, quels que soient les enseignements de spécialité et les enseignements optionnels choisis au lycée. Il est cependant conseillé d'être issu d'un baccalauréat général et d'avoir suivi l'enseignement de mathématiques au minimum jusqu'en première. Il faut plus généralement avoir suivi des enseignements de spécialité parmi les plus compatibles avec les types de raisonnements utilisés dans la licence majeure droit – mineure finance : Mathématiques ; Sciences économiques et sociales ; Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ; Physique-chimie ; Humanités, littérature et philosophie ; Langues, littératures et cultures étrangères et régionales ; Littérature et langues et cultures de l'Antiquité.</p>
Prise en compte des cordées de la réussite ?	OUI

Champs d'évaluation	Pondération de chaque champ	Critères généraux d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	65%	Résultats scolaires de Première dans les matières reposant sur l'analyse de documents textuels et/ou des raisonnements conceptuels et/ou l'expression écrite et orale.	Notes obtenues en EMC, Français, Histoire/Géo, Histoire-Géo, Géopolitique et sc. politiques, Humanités, Littératures et Philosophie, LCA Grec/Latin, SES Spécialité, Enseignement scientifique, Math spécialité, Numérique et sc. info, Physique Chimie spécialité, SVT spécialité, Sc. de l'ingénieur	Essentiel
		Résultats scolaires de Terminale dans les matières reposant sur l'analyse de documents textuels et/ou des raisonnements conceptuels et/ou l'expression écrite et orale.	Notes en EMC, Hist/Géo, Hist-Géo, Géopolitique et sc. politiques, Humanités, Littératures et Philo, LCA Grec/Latin, Philo, SES Spé., Enseignement scientifique, Math complémentaires, Math Expertes, Math spé., Numérique et sc. info, Physique Chimie spé., SVT spé., Sc. de l'ingénieur et sc. physiques	Essentiel
		Niveau en langue anglaise	Notes de bac et/ou de contrôle continu en LVA ou LVB en première et terminale	Très Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	10%	Méthode de travail	Fiche avenir, appréciation des enseignants	Complémentaire
Savoir-être	5%	Autonomie	Fiche avenir, appréciation des enseignants, moyenne générale en Première et Terminale	Complémentaire
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	15%	Connaissance de la formation, intérêt pour la formation et déclinaison de cet intérêt en projet académique et professionnel.	Projet de formation	Très Important
		Motivation, capacité à réussir dans la formation, cohérence du projet et adéquation avec les débouchés de la formation	Lettre de motivation	Très Important
		Connaissance de la formation, intérêt pour la formation et déclinaison de cet intérêt en projet académique et professionnel.	Activités et centres d'intérêts. Fiche avenir. Avis du chef d'établissement	Complémentaire
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	5%	Existence d'engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires en lien avec l'objet de la formation	Activités et centres d'intérêts	Complémentaire

Modalités de candidature

Organisez-vous des épreuves écrites ou orales dans le processus de sélection ?

NON

Eléments du dossier de candidature

La lettre de motivation (ou projet motivé) est-elle un élément pris en compte dans vos critères d'examen des vœux ?

OUI

Serait-elle évaluée pour toutes les candidatures ou pour une partie des candidatures/pour départager des candidats ?

NON

Si OUI, comment l'utilisez-vous ?

La lettre de motivation sera lue et évaluée pour une partie des candidatures ou pour départager des candidats

La motivation de la candidature doit permettre d'évaluer l'adéquation de ce cursus au projet d'étude et au projet professionnel de l'étudiant. Les candidats sont en particulier invités à préciser comment la combinaison des deux disciplines s'articule à leur projet.

Paramètres applicatifs

La formation peut-elle être effectuée en apprentissage au-delà de la 1e année ?

Sous statut étudiant uniquement

Si OUI, lien vers une page informative sur l'apprentissage dans la formation

Description modalités pratiques de mise en œuvre de l'apprentissage au-delà de la première année pour cette formation

Pôle Formation et Applications de Gestion/Service des Inscriptions

Paramétrage Parcoursup

Année universitaire

2026-2027

Informations générales	
Faculté/institut	Faculté de Droit
Mention	Droit
Parcours	Droit-science politique
Responsable (contact Parcoursup)	BONCOURT Thibaud
Adresse mail fournie aux candidats pour toute question d'ordre administratif	scol-lic-droit@univ-lyon3.fr
Le responsable de formation est-il nouvellement désigné ? OUI-NON	NON
Adresse mail d'un correspondant pédagogique fournie aux candidats pour toute question relevant des enseignements dispensés	correspondant-pedagogique.scpo-droit@univ-lyon3.fr
Informations sur le(s) ambassadeur(s) étudiant(s)	http://facdedroit.univ-lyon3.fr/
Descriptif et attendus de la formation	
Descriptif de la formation	<p>La Licence majeure Droit - mineure Science politique est un parcours bidisciplinaire. Elle permet d'acquérir un socle de connaissances fondamentales et générales en droit et en science politique, et prépare ainsi les étudiants à une poursuite d'études en master dans l'une de ces disciplines.</p> <p>Les étudiants se spécialisent progressivement. En majeure Droit, ils peuvent choisir en troisième année entre un parcours "droit public" et un parcours "droit privé". En mineure Science politique, la formation se concentre progressivement sur les questions européennes et internationales.</p> <p>Ce cursus demande un haut niveau de culture générale et de bonnes qualités rédactionnelles. Il comporte un nombre élevé d'heures d'enseignement (environ 30h hebdomadaires), ce qui nécessite des capacités d'organisation et de travail importantes.</p>

Attendus complémentaires aux attendus nationaux	La licence droit-science politique comporte un volet important d'enseignements centrés sur les questions internationales. Il est attendu que les candidats aient un intérêt pour ces enjeux. Par ailleurs, l'anglais est la langue imposée en licence à la faculté de droit de l'université Jean Moulin Lyon 3. En conséquence, il est attendu que le candidat ait un niveau suffisant de compétences en anglais, c'est-à-dire qu'il ait au minimum suivi un enseignement en anglais en LVA ou LVB au lycée.
Dispositif de réussite	<p>La Faculté de droit propose des dispositifs gratuits pour accompagner les étudiants durant leurs 1ères années d'études : des tutorats en petit groupe et des permanences enseignants référents (temps d'échange individuel avec des enseignants sur des questions de méthodologies, d'orientations,etc.).</p> <p>La faculté de Droit offre des dispositifs d'excellence fondés sur le volontariat. Les étudiants de Licence peuvent s'inscrire au Collège de droit. Ce dispositif est destiné aux étudiants soucieux d'aiguiser leur curiosité intellectuelle. Ils suivent des séminaires à raison de 2 ou 3 heures par semaine (discussion, atelier de pratique juridique, conférence). Ils peuvent également s'inscrire à un module "Innovation et Droit" (formation en ligne de certification de compétence en droit de la propriété intellectuelle et droit du numérique) ou au dispositif "écrivains publics" (stage en juridiction).</p> <p>Plus de renseignements : https://facdedroit.univ-lyon3.fr/le-plan-reussite-en-llicence et http://pole-reussite.univ-lyon3.fr/</p>
La formation propose-t-elle un enseignement à distance ?	En présentiel uniquement
Langue vivante 1	Anglais
Langue vivante 2	Pas de LV2
Niveau de français requis	B2
Poursuite d'études	<p>La Licence en Droit constitue la formation de base des juristes et la première étape dans les études juridiques conduisant à tous les métiers du droit. La Licence majeure Droit - mineure Science Politique a vocation à être suivie d'un master et éventuellement d'un doctorat en droit ou en science politique.</p> <p>Informations diverses :</p> <p>Portail Lycéens Lyon 3 : https://www.univ-lyon3.fr/lyceen</p> <p>Informations Césure : https://www.univ-lyon3.fr/la-cesure-a-luniversite</p>
Débouchés professionnels	<p>Secteurs d'activité ou types d'emploi</p> <p>Secteurs public (concours administratifs de tous niveaux) et privé (entreprises, associations, organisations non gouvernementales, etc.).</p> <p>Métiers de l'international (humanitaire, diplomatie, sécurité et défense, coopération, développement, gestion des crises, etc.).</p> <p>Métiers du droit (avocat, greffier, huissier de justice, magistrature judiciaire, juriste d'entreprise, etc.).</p> <p>Métiers de la vie politique (collaborateur d'élus, attaché parlementaire, assistant parlementaire, conseiller technique, lobbyiste, chargé de plaidoyer, etc.).</p> <p>Métiers du journalisme (rédacteur, chroniqueur, secrétaire de rédaction, etc.).</p> <p>Expertise et consultance.</p>

Critères d'analyse des candidatures

Conseils aux candidats	<p>La formation peut accueillir des profils variés, quels que soient les enseignements de spécialité et les enseignements optionnels choisis au lycée. Il est cependant conseillé d'être issu d'un baccalauréat général et d'avoir suivi des enseignements de spécialité parmi les plus compatibles avec les types de raisonnements utilisés dans la licence droit-science politique : Sciences économiques et sociales ; Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ; Humanités, littérature et philosophie ; Langues, littératures et cultures étrangères et régionales ; Littérature et langues et cultures de l'Antiquité ; Mathématiques.</p> <p>Il est recommandé d'apporter un soin particulier à la motivation de la candidature, qui doit permettre d'évaluer l'adéquation de ce cursus au projet d'étude et au projet professionnel de l'étudiant. Les candidats sont en particulier invités à préciser comment la combinaison des deux disciplines s'articule à leur projet.</p>			
Prise en compte des critères de la réussite ?	OUI			
Champs d'évaluation	Pondération de chaque champ	Critères généraux d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	70%	Résultats scolaires en Première, Terminale et/ou Bac dans les matières reposant sur l'analyse de documents textuels et/ou des raisonnements conceptuels et/ou l'expression écrite et orale.	Notes obtenues dans les matières suivantes : Français, Histoire-géographie, Philosophie	Essentiel
		Résultats scolaires en Première, Terminale et/ou Bac dans les matières reposant sur l'analyse de documents textuels et/ou des raisonnements conceptuels et/ou l'expression écrite et orale.	Selon les spécialités ou la filière du candidat : SES, Humanités, littérature et philo, Histoire géo, géopolitique et sciences po, littératures et cultures étrangères et régionales, Littérature et langues et cultures de l'Antiquité, Math, Numérique et sciences informatiques, Physique-chimie, SVT	Essentiel
		Résultats scolaires en Première, Terminale et/ou Bac, en langue anglaise	Notes de bac et/ou de contrôle continu en LVA ou LVB en première et terminale	Complémentaire
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	5%	Méthode de travail	Fiche avenir	Complémentaire
Savoir-être	0%	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation	Non utilisé
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	20%	Connaissance de la formation, intérêt pour la formation et déclinaison de cet intérêt en projets	Lettre de motivation	Très Important
		Connaissance de la formation, intérêt pour la formation et déclinaison de cet intérêt en projets	Projet de formation	Très Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	5%	Existence d'engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Activités et centres d'intérêts	Complémentaire
Modalités de candidature				
Organisez-vous des épreuves écrites ou orales dans le processus de sélection ?	NON			
Eléments du dossier de candidature				
La lettre de motivation (ou projet motivé) est-elle un élément pris en compte dans vos critères d'examen des vœux ?	OUI			

Serait-elle évaluée pour toutes les candidatures ou pour une partie des candidatures/pour départager des candidats ?

Si OUI, comment l'utilisez-vous ?

La lettre de motivation sera lue et évaluée pour une partie des candidatures ou pour départager des candidats

La motivation de la candidature doit permettre d'évaluer l'adéquation de ce cursus bidisciplinaire au projet d'étude et au projet professionnel du candidat.

Paramètres applicatifs

La formation peut-elle être effectuée en apprentissage au-delà de la 1^e année ?

Si OUI, lien vers une page informative sur l'apprentissage dans la formation

Description modalités pratiques de mise en œuvre de l'apprentissage au-delà de la première année pour cette formation

Sous statut étudiant uniquement



Pôle Formation et Applications de Gestion/Service des Inscriptions

Paramétrage Parcoursup

Année universitaire

2026-2027

Informations générales	
Faculté/institut	Faculté de Droit
Mention	Droit
Parcours	Droit
Responsable (contact Parcoursup)	PAILLER Ludovic
Adresse mail fournie aux candidats pour toute question d'ordre administratif	scol-lic-droit@univ-lyon3.fr
Le responsable de formation est-il nouvellement désigné ? OUI-NON	NON
Adresse mail d'un correspondant pédagogique fournie aux candidats pour toute question relevant des enseignements dispensés	correspondant-pedagogique.droit-lyon@univ-lyon3.fr
Informations sur le(s) ambassadeur(s) étudiant(s)	http://facdedroit.univ-lyon3.fr/
Descriptif et attendus de la formation	

Descriptif de la formation	<p>La Licence de droit est composée de 6 semestres sur trois années. Ce parcours mono-disciplinaire est composé d'une majeure droit et d'une mineure droit.</p> <p>La majeure Droit rassemble les enseignements fondamentaux de la matière. Elle doit permettre à l'étudiant de les connaître, de les comprendre et de les appliquer, notamment par des séances de travaux dirigés.</p> <p>Au cours de sa progression, l'étudiant enrichit et approfondit ses connaissances et compétences en droit civil (sur les trois années), en droit constitutionnel (L1) et administratif (L2 et L3) ainsi qu'en histoire du droit (L1). S'ajoutent des enseignements transversaux comme l'anglais juridique, la recherche documentaire ou le projet personnel et professionnel.</p> <p>La mineure droit permet de construire un parcours mono-disciplinaire pour mieux renforcer et affiner ses connaissances et compétences juridiques. Elle complète le socle fondamental par divers enseignements et permet une pré-spécialisation.</p> <p>Voir le détail de la formation ICI (lien)</p> <p>La faculté de droit propose également des parcours de double diplomation avec des universités partenaires allemande, anglaise et espagnole. Ils permettent d'obtenir la Licence mention droit et le diplôme équivalent de l'université partenaire. Plus d'informations ICI (lien)</p>
Attendus complémentaires aux attendus nationaux	<p>L'anglais est la langue imposée en Licence à la faculté de droit de l'université Jean Moulin Lyon 3. En conséquence, il est attendu que le candidat ait un niveau suffisant de compétences en anglais, c'est-à-dire qu'il ait au minimum suivi un enseignement en anglais en LVA ou LVB au lycée.</p> <p>Pour assurer le respect de sa capacité d'accueil, la priorité sera donnée aux candidats dont le parcours la motivation et le projet sont les plus cohérents avec le choix de la licence en droit</p>
Dispositif de réussite	<p>La Faculté de droit propose des dispositifs gratuits pour accompagner les étudiants durant leurs 1ères années d'études : des tutorats en petit groupe et des permanences enseignants référents (temps d'échange individuel avec des enseignants sur des questions de méthodologies, d'orientations,etc.).</p> <p>Elle propose également un dispositif spécifique « OUI SI-CURSUS+ » École de la réussite. L'École de la réussite est un parcours spécifique permettant aux étudiants inscrits en première année de licence en droit, de faire leur première année en deux ans, sans être considérés comme redoublants. Les étudiants de l'École de la Réussite suivent un programme adapté de licence sur deux ans et bénéficient d'enseignements complémentaires spécifiques. Effectifs : 60 étudiants</p> <p>La faculté de Droit offre des dispositifs d'excellence fondés sur le volontariat. Les étudiants de Licence peuvent s'inscrire au Collège de droit. Ce dispositif est destiné aux étudiants soucieux d'aiguiser leur curiosité intellectuelle. Ils suivent des séminaires à raison de 2 ou 3 heures par semaine (discussion, atelier de pratique juridique, conférence). Ils peuvent également s'inscrire à un module "Innovation et Droit" (formation en ligne de certification de compétence en droit de la propriété intellectuelle et droit du numérique) ou au dispositif "écrivains publics" (stage en juridiction).</p> <p>Plus de renseignements : https://facdedroit.univ-lyon3.fr/le-plan-reussite-en-llicence et http://pole-reussite.univ-lyon3.fr/</p>
La formation propose-t-elle un enseignement à distance ?	En présentiel uniquement
Langue vivante 1	Anglais
Langue vivante 2	Pas de LV2
Niveau de français requis	B2

Poursuite d'études	<p>La Licence en Droit constitue la formation de base des juristes et la première étape dans les études juridiques conduisant à tous les métiers du droit. Elle a vocation à être suivie d'un master et éventuellement d'un doctorat en Droit.</p> <p>Informations diverses :</p> <p>Portail Lycéens Lyon 3: https://www.univ-lyon3.fr/lyceen</p> <p>Informations Césure : https://www.univ-lyon3.fr/la-cesure-a-luniversite</p>			
Débouchés professionnels	<p>La formation juridique, riche de débouchés professionnels, conduit aux carrières judiciaires et juridiques (magistrats, avocats, notaires, huissier de justice, etc.), ainsi qu'à différents postes de la fonction publique (concours de la fonction publique), et permet également l'accès aux fonctions à responsabilité dans le secteur privé (carrières de l'information, cadre d'entreprise, etc.).</p>			
Critères d'analyse des candidatures				
Conseils aux candidats	<p>La formation proposée est exigeante, tant sur le volume horaire des cours dispensés que sur le travail personnel et régulier à fournir. Aussi, il convient au préalable d'avoir des résultats convenables et des appréciations positives sur les bulletins. Par ailleurs, le droit étant une matière nouvelle, intégrer la faculté de droit requiert une capacité d'adaptation à une nouvelle discipline.</p> <p>Les futurs bacheliers sont invités à solliciter les services d'orientation pour obtenir des informations supplémentaires sur le cursus choisi.</p>			
Prise en compte des cordées de la réussite ?	OUI			
Champs d'évaluation	Pondération de chaque champ	Critères généraux d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	65%	<p>Résultats scolaires de Première</p> <p>Niveau d'anglais</p> <p>Résultats scolaires de Terminale et de Bac</p>	<p>Notes obtenues en EMC, Français, Histoire/Géo, Histoire-Géo, Géopolitique et sc. politiques, Humanités, Littératures et Philosophie, LCA Grec/Latin, SES Spécialité, Enseignement scientifique, Math spécialité, Numérique et sc. info, Physique Chimie spécialité, SVT spécialité, Sc. de l'ingénieur</p> <p>Notes du bac et/ou de contrôle continu en LVA ou LVB en première et terminale</p> <p>Notes en EMC, Hist/Géo, Hist-Géo, Géopolitique et sc. politiques, Humanités, Littératures et Philo, LCA Grec/Latin, Philo, SES Spé., Enseignement scientifique, Math complémentaires, Math Expertes, Math spé., Numérique et sc. info, Physique Chimie spé., SVT spé., Sc. de l'ingénieur et sc. physiques</p>	<p>Essentiel</p> <p>Complémentaire</p> <p>Essentiel</p>
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	10%	Méthode de travail	Fiche avenir. Appréciation des enseignants Moyenne générale en Première et Terminale	Complémentaire
Savoir-être	5%	Autonomie	Fiche avenir. Appréciation des enseignants Moyenne générale en Première et Terminale	Complémentaire
Motivation, connaissance de la formation cohérence du projet	15%	<p>Motivation, capacité à réussir dans la formation, cohérence du projet et adéquation avec les débouchés de la formation</p> <p>Motivation, capacité à réussir dans la formation, cohérence du projet et adéquation avec les débouchés de la formation</p>	<p>Type de formation et d'enseignements suivis au lycée</p> <p>Lettre de motivation</p>	<p>Important</p> <p>Complémentaire</p>

Formation, cohérence du projet		Motivation, capacité à réussir dans la formation, cohérence du projet et adéquation avec les débouchés de la formation	Projet de formation, fiche avenir, avis émis par le chef d'établissement, activités et centres d'intérêt	Complémentaire
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	5%	Existence d'engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires en lien avec l'objet de la formation	Activités et centres d'intérêts	Complémentaire
Modalités de candidature				
Organisez-vous des épreuves écrites ou orales dans le processus de sélection ?	NON			
Eléments du dossier de candidature				
La lettre de motivation (ou projet motivé) est-elle un élément pris en compte dans vos critères d'examen des vœux ?	OUI			
Serait-elle évaluée pour toutes les candidatures ou pour une partie des candidatures/pour départager des candidats ?		La lettre de motivation sera lue et évaluée pour une partie des candidatures ou pour départager des candidats		
Si OUI, comment l'utilisez-vous ?		La lettre de motivation permet d'évaluer la motivation du candidat à construire son projet de formation. Elle contribue notamment au départage des candidats classés ex-aequo au regard de leurs résultats académiques.		
Paramètres applicatifs				
La formation peut-elle être effectuée en apprentissage au-delà de la 1 ^e année ?		Sous statut étudiant uniquement		
Si OUI, lien vers une page informative sur l'apprentissage dans la formation				
Description modalités pratiques de mise en œuvre de l'apprentissage au-delà de la première année pour cette formation				



Pôle Formation et Applications de Gestion/Service des Inscriptions

Paramétrage Parcoursup

Année universitaire

2026-2027

Informations générales	
Faculté/institut	Faculté de Droit
Mention	Droit
Parcours	Droit Accès santé (LAS)
Responsable (contact Parcoursup)	GIRER Marion
Adresse mail fournie aux candidats pour toute question d'ordre administratif	scol-lic-droit@univ-lyon3.fr
Le responsable de formation est-il nouvellement désigné ? OUI-NON	NON
Adresse mail d'un correspondant pédagogique fournie aux candidats pour toute question relevant des enseignements dispensés	correspondant-pedagogique.droit-lyon@univ-lyon3.fr
Informations sur le(s) ambassadeur(s) étudiant(s)	http://facdedroit.univ-lyon3.fr/
Descriptif et attendus de la formation	

Descriptif de la formation	<p>La Licence Droit-Accès santé est un parcours très similaire au parcours Droit, excepté au semestre 2 durant lequel les étudiants peuvent suivre des enseignements en santé à hauteur de 12 crédits, dispensés par notre partenaire, l'Université Claude Bernard Lyon 1. Ils permettent d'acquérir les connaissances minimales nécessaires à une entrée en 2e année de santé (kinésithérapie, médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie).</p> <p>Pour le reste, la licence Droit-Accès santé se compose d'une majeure Droit et d'une mineure Droit.</p> <p>La majeure Droit rassemble les enseignements fondamentaux de la matière. Elle doit permettre à l'étudiant de les connaître, de les comprendre et de les appliquer, notamment par des séances de travaux dirigés.</p> <p>Au cours de sa progression, l'étudiant enrichit et approfondit ses connaissances et compétences en droit civil (sur les trois années), en droit constitutionnel (L1) et administratif (L2 et L3) ainsi qu'en histoire du droit (L1).</p> <p>S'ajoutent des enseignements transversaux comme l'anglais juridique, la recherche documentaire ou le projet personnel et professionnel.</p> <p>La mineure Droit permet de construire un parcours mono-disciplinaire pour mieux renforcer et affiner ses connaissances et compétences juridiques. Elle complète le socle fondamental par divers enseignements.</p> <p>Voir le détail de la formation ICI (lien)</p>
Attendus complémentaires aux attendus nationaux	<p>L'anglais est la langue imposée en Licence à la faculté de droit de l'université Jean Moulin Lyon 3. En conséquence, il est attendu que le candidat ait un niveau suffisant de compétences en anglais, c'est-à-dire qu'il ait au minimum suivi un enseignement en anglais en LVA ou LVB au lycée.</p> <p>Pour assurer le respect de sa capacité d'accueil, la priorité sera donnée aux candidats dont le parcours la motivation et le projet sont les plus cohérents avec le choix de la licence en droit</p>
Dispositif de réussite	<p>La Faculté de droit propose des dispositifs gratuits pour accompagner les étudiants durant leurs 1ères années d'études : des tutorats en petit groupe et des permanences enseignants référents (temps d'échange individuel avec des enseignants sur des questions de méthodologies, d'orientations,etc.).</p> <p>La faculté de Droit offre des dispositifs d'excellence fondés sur le volontariat. Les étudiants de Licence peuvent s'inscrire au Collège de droit. Ce dispositif est destiné aux étudiants soucieux d'aiguiser leur curiosité intellectuelle. Ils suivent des séminaires à raison de 2 ou 3 heures par semaine (discussion, atelier de pratique juridique, conférence). Ils peuvent également s'inscrire à un module "Innovation et Droit" (formation en ligne de certification de compétence en droit de la propriété intellectuelle et droit du numérique) ou au dispositif "écrivains publics" (stage en juridiction).</p> <p>Plus de renseignements : https://facdedroit.univ-lyon3.fr/le-plan-reussite-en-licence et http://pole-reussite.univ-lyon3.fr/</p>
La formation propose-t-elle un enseignement à distance ?	En présentiel uniquement
Langue vivante 1	Anglais
Langue vivante 2	Pas de LV2
Niveau de français requis	B2

Poursuite d'études	<p>La licence en droit constitue la formation de base des juristes et la 1ère étape dans les études juridiques conduisant à tous les métiers du droit.</p> <p>La licence en droit avec "accès santé" permet de poursuivre des études de droit ou de se diriger, à certaines conditions, vers des études de santé (filières MMOPK).</p> <p>Au cours des trois années de LAS Droit, chaque étudiant peut bénéficier de deux tentatives pour entrer dans une filière MMOPK. L'admission dans ces filières de santé est sélective. Elle prend en compte les notes obtenues en licence de Droit, à la mineure santé et, le cas échéant, les notes obtenues lors d'épreuves orales organisées par l'Université Claude Bernard Lyon 1.</p>			
Débouchés professionnels	<p>La formation juridique, riche de débouchés professionnels, conduit aux carrières judiciaires et juridiques (magistrats, avocats, notaires, huissier de justice, etc.), ainsi qu'à différents postes de la fonction publique (concours de la fonction publique), et permet également l'accès aux fonctions à responsabilité dans le secteur privé (carrières de l'information, cadre d'entreprise, etc.).</p> <p>La formation accès Santé permet d'accéder aux métiers de la santé. Pour aller plus loin (lien)</p>			
Critères d'analyse des candidatures				
Conseils aux candidats	<p>La formation proposée est exigeante, tant sur le volume horaire des cours dispensés que sur le travail personnel et régulier à fournir. Aussi, il convient au préalable d'avoir des résultats convenables et des appréciations positives sur les bulletins.</p> <p>Au regard des exigences disciplinaires très poussées de la formation en Droit-Accès santé, il recommandé aux étudiants d'avoir choisi des enseignements de spécialité correspondant à l'une des combinaisons suivantes : Math/physique-chimie/SVT; Histoire-géographie géopolitique & sciences politiques/math/SES; Math/physique-chimie/sciences de l'ingénieur; Math/SES/SVT; Math/physique-chimie/SES; Histoire-géographie géopolitique & sciences politiques/SES/SVT</p>			
Prise en compte des cordées de la réussite ?	OUI			
Champs d'évaluation	Pondération de chaque champ	Critères généraux d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	65%	<p>Résultats scolaires de Première</p> <p>Niveau en langue anglaise</p>	<p>Notes obtenues en EMC, Français, Histoire/Géo, Histoire-Géo, Géopolitique et sc. politiques, Humanités, Littératures et Philosophie, LCA Grec/Latin, SES Spécialité, Enseignement scientifique, Math spécialité, Numérique et sc. info, Physique Chimie spécialité, SVT spécialité, Sc. de l'ingénieur</p> <p>Notes du bac et/ou de contrôle continu en LVA ou LVB en première et terminale</p>	<p>Essentiel</p> <p>Complémentaire</p>

		Résultats scolaires de Terminale et de Bac	Notes en EMC, Hist/Géo, Hist-Géo, Géopolitique et sc. politiques, Humanités, Littératures et Philo, LCA Grec/Latin, Philo, SES Spé., Enseignement scientifique, Math complémentaires, Math Expertes, Math spé., Numérique et sc. info, Physique Chimie spé., SVT spé., Sc. de l'ingénieur et sc. physiques	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	10%	Méthode de travail	Fiche avenir. Appréciation des enseignants Moyenne générale en Première et Terminale	Complémentaire
Savoir-être	5%	Autonomie	Fiche avenir. Appréciation des enseignants Moyenne générale en Première et Terminale	Complémentaire
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	15%	Motivation, capacité à réussir dans la formation, cohérence du projet et adéquation avec les débouchés de la formation	Type de formation et d'enseignements suivis au lycée	Important
		Motivation, capacité à réussir dans la formation, cohérence du projet et adéquation avec les débouchés de la formation	Lettre de motivation	Très important
		Motivation, capacité à réussir dans la formation, cohérence du projet et adéquation avec les débouchés de la formation	Projet de formation, fiche avenir, avis émis par le chef d'établissement, activités et centres d'intérêt	Complémentaire
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	5%	Existence d'engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires en lien avec l'objet de la formation	Activités et centres d'intérêts	Complémentaire

Modalités de candidature

Organisez-vous des épreuves écrites ou orales dans le processus de sélection ?

NON

Eléments du dossier de candidature

La lettre de motivation (ou projet motivé) est-elle un élément pris en compte dans vos critères d'examen des vœux ?

OUI

Serait-elle évaluée pour toutes les candidatures ou pour une partie des candidatures/pour départager des candidats ?

La lettre de motivation sera lue et évaluée pour une partie des candidatures ou pour départager des candidats

Si OUI, comment l'utilisez-vous ?

La lettre de motivation permet d'évaluer la motivation du candidat à construire son projet de formation. Elle est essentielle pour la Licence Droit-Accès santé car il s'agit d'une filière très spécifique et il est nécessaire de motiver fortement le projet d'entrée en filières de santé.

Paramètres applicatifs

La formation peut-elle être effectuée en apprentissage au-delà de la 1^e année ?

Sous statut étudiant uniquement

Si OUI, lien vers une page informative sur l'apprentissage dans la formation

Description modalités pratiques de mise en œuvre de l'apprentissage au-delà de la première année pour cette formation

Pôle Formation et Applications de Gestion/Service des Inscriptions

Paramétrage Parcoursup

Année universitaire

2026-2027

Informations générales	
Faculté/institut	Faculté de Droit
Mention	Licence Professionnelle
Parcours	Métiers de l'immobilier - gestion et administration de biens
Responsable (contact Parcoursup)	LEDUQUE Chloé
Adresse mail fournie aux candidats pour toute question d'ordre administratif	scol-lic-droit@univ-lyon3.fr
Le responsable de formation est-il nouvellement désigné ? OUI-NON	OUI
Adresse mail d'un correspondant pédagogique fournie aux candidats pour toute question relevant des enseignements dispensés	chloe.leduque@univ-lyon3.fr
Informations sur le(s) ambassadeur(s) étudiant(s)	http://facdedroit.univ-lyon3.fr/
Descriptif et attendus de la formation	
Descriptif de la formation	<p>L'objectif de cette licence est d'assurer la formation des administrateurs de biens du secteur privé au sens larges : agent immobilier, gestionnaire locatif et syndic (collaborateur ou junior). Ce professionnel vend ou gère des biens immobiliers en copropriété ou locatifs, habitation ou tertiaire, pour le compte de particuliers, de sociétés foncières et de manière plus générale d'une entreprise.</p> <p>Les thèmes sont toujours étudiés à partir de mises en situation avec pour objectifs pédagogiques que l'étudiant soit en capacité :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'identifier les problématiques ; de lire les documents nécessaires à la meilleure appréhension possible de la situation ; d'apporter une réponse témoignant de sa maîtrise des fondamentaux et d'une possibilité d'approfondissement. <p>Les étudiants bénéficient par ailleurs d'un accompagnement tout au long de l'année par un tuteur universitaire.</p> <p>accès à la fiche RNCP de la formation : https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39825/</p>

Attendus complémentaires aux attendus nationaux	L'anglais est la langue imposée en Licence à la faculté de droit de l'université Jean Moulin Lyon 3. En conséquence, il est attendu que le candidat ait un niveau suffisant de compétences en anglais, c'est-à-dire qu'il ait au minimum suivi un enseignement en anglais en LVA ou LVB au lycée.				
Dispositif de réussite	<p>La Faculté de droit propose des dispositifs gratuits pour accompagner les étudiants durant leurs 1ères années d'études : des tutorats en petit groupe et des permanences enseignants référents (temps d'échange individuel avec des enseignants sur des questions de méthodologies, d'orientations,etc.).</p> <p>Plus de renseignements : https://facdedroit.univ-lyon3.fr/le-plan-reussite-en-licence et http://pole-reussite.univ-lyon3.fr/</p>				
La formation propose-t-elle un enseignement à distance ?	En présentiel uniquement				
Langue vivante 1	Anglais				
Langue vivante 2	Pas de LV2				
Niveau de français requis	B2				
Poursuite d'études	Une poursuite d'études en master peut être envisagée, en fonction du projet professionnel de l'étudiant.				
Débouchés professionnels	<p>Selon le parcours choisi en deuxième année, la licence professionnelle donne accès, pour la parcours gestion et administration de biens, aux postes d'assistant de copropriété ou syndic junior, assistant de gestion locative ou gestionnaire locatif junior, assistant spécialisé : service contentieux, comptable etc..., pour le parcours gestion et développement de patrimoine immobilier, aux postes d'assistant ou de collaborateur (cadre intermédiaire) pour les promoteurs et les acteurs sociaux et publics au sein des services suivants : maîtrise d'ouvrage, maintenance et entretien du patrimoine, gestion de programmes immobiliers, d'unité de gestion immobilière, gestion de copropriété, gestion locative sociale, gestion de proximité, accession sociale à la propriété.</p> <p>La licence donne accès aux cartes professionnelles de gestion immobilière, syndic et transaction.</p>				
Critères d'analyse des candidatures					
Conseils aux candidats	<p>La formation peut accueillir des profils variés, quels que soient les enseignements de spécialité et les enseignements optionnels choisis au lycée.</p> <p>Il est cependant conseillé d'être issu d'un baccalauréat général et d'avoir suivi plusieurs enseignements de spécialité parmi ceux qui sont les plus compatibles avec les attendus nationaux de la Licence en Droit : Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ; Humanités, littérature et philosophie ; Langues, littératures et cultures étrangères et régionales ; Littérature et langues et cultures de l'Antiquité ; Mathématiques ; Physique-chimie ; Numérique et sciences informatiques ; Sciences économiques et sociales ; Sciences de la vie et de la terre.</p>				
Prise en compte des cordées de la réussite ?	NON				
Champs d'évaluation	Pondération de chaque champ	Critères généraux d'examen des vœux		Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères

Résultats académiques	50%	Résultats scolaires de Première	Notes obtenues en EMC, Français, Histoire/Géo, Histoire-Géo, Géopolitique et sc. politiques, Humanités, Littératures et Philosophie, LCA Grec/Latin, SES Spécialité, Enseignement scientifique, Math spécialité, Numérique et sc. info, Physique Chimie spécialité, SVT spécialité, Sc. de l'ingénieur	Essentiel
		Suivi d'un enseignement de langue anglaise en LVA ou LVB	Notes du bac et/ou de contrôle continu en LVA ou LVB en première et terminale	Complémentaire
		Résultats scolaires de Terminale et de Bac	Notes en EMC, Hist/Géo, Hist-Géo, Géopolitique et sc. politiques, Humanités, Littératures et Philo, LCA Grec/Latin, Philo, SES Spé., Enseignement scientifique, Math complémentaires, Math Expertes, Math spé., Numérique et sc. info, Physique Chimie spé., SVT spé., Sc. de l'ingénieur et sc. physiques	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	10%	Méthode de travail	Fiche avenir. Appréciation des enseignants Moyenne générale en Première et Terminale	Complémentaire
Savoir-être	5%	Autonomie	Fiche avenir. Appréciation des enseignants	Complémentaire
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	35%	Motivation, capacité à réussir dans la formation, cohérence du projet et adéquation avec les débouchés de la formation. Ouverture au monde, curiosité intellectuelle	Type de formation et d'enseignements suivis au lycée	Important
		Motivation, capacité à réussir dans la formation, cohérence du projet et adéquation avec les débouchés de la formation	Lettre de motivation	Essentiel
		Motivation, capacité à réussir dans la formation, cohérence du projet et adéquation avec les débouchés de la formation. Ouverture au monde, curiosité intellectuelle	Projet de formation, cohérence et adéquation du projet. Fiche avenir. Avis émis par le chef d'établissement. Activités et centre d'intérêts	Complémentaire
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	0%	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation	Non utilisé

Modalités de candidature

Organisez-vous des épreuves écrites ou orales dans le processus de sélection ?

NON

Eléments du dossier de candidature

La lettre de motivation (ou projet motivé) est-elle un élément pris en compte dans vos critères d'examen des vœux ?

OUI

Serait-elle évaluée pour toutes les candidatures ou pour une partie des candidatures/pour départager des candidats ?

La lettre de motivation sera lue et évaluée pour une partie des candidatures ou pour départager des candidats

Si OUI, comment l'utilisez-vous ?

Une lettre de motivation est attendue afin de permettre au jury de connaître avec précision le projet professionnel du candidat, lequel doit être en lien avec les différents débouchés de la licence, et d'orienter au mieux le candidat.

Paramètres applicatifs

La formation peut-elle être effectuée en apprentissage au-delà de la 1^e année ?

Si OUI, lien vers une page informative sur l'apprentissage dans la formation

Description modalités pratiques de mise en œuvre de l'apprentissage au-delà de la première année pour cette formation

Sous statut étudiant en première année, et sous statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première (ce qui nécessitera de justifier un contrat d'apprentissage pour la poursuite d'études)

<https://facdedroit.univ-lyon3.fr/>

Après la première année, les étudiants poursuivent la licence professionnelle en alternance (lundi/mardi à l'Université ; mercredi/jeudi/vendredi au sein de l'entreprise).

DEVU/Pôle Formation et Applications de Gestion/service des inscriptions
Paramétrage Parcoursup

Année universitaire

2026/2027

Informations générales	
Faculté/institut	Faculté des Humanités, Lettres et Sociétés
Mention	Double Licence Histoire et Géographie-Aménagement
Parcours	
Responsable (contact Parcoursup)	Marc Bourgeois
Adresse mail fournie aux candidats pour toute question d'ordre administratif	scolarite-licences-lettres@univ-lyon3.fr
Numéro de téléphone portable responsable de formation	
Le responsable de formation est-il nouvellement désigné ? OUI-NON	OUI (par rapport à 2025-2026)
Adresse mail d'un correspondant pédagogique fournie aux candidats pour toute question relevant des enseignements dispensés	marc.bourgeois@univ-lyon3.fr
Informations sur le(s) ambassadeur(s) étudiant(s)	https://facdeshumanites.univ-lyon3.fr/double-licence-licence-geographie-amenagement-et-licence-histoire-2
Descriptif et attendus de la formation	
Descriptif de la formation	<p>La double Licence « Histoire et géographie » est un parcours d'excellence qui propose une double formation générale en histoire, des premiers temps de l'humanité jusqu'à nos jours, et en géographie. Elle se destine à des étudiants motivés qui souhaitent suivre un double cursus et débouche sur l'obtention de deux diplômes en trois ans.</p> <p>Cette double licence :</p> <ul style="list-style-type: none"> offre une grande culture générale pour mieux appréhender le concours de professorat des écoles, et de manière générale les concours administratifs ; propose une combinaison parfaite d'enseignements de chaque discipline, constituant ainsi la meilleure préparation pour le CAPES d'histoire-géographie offre un atout important pour la préparation de l'agrégation d'histoire ou de géographie, chacun de ces concours comportant un tiers de questions propres à l'autre discipline. <p>Elle nécessite une forte capacité de travail, en raison du nombre d'heures d'enseignement et de l'éventail des techniques à assimiler dans chaque discipline (réécriture, synthèse, argumentation, cartographie...).</p> <p>Il s'agit d'un cursus qui demande plus de travail qu'une licence classique. Il s'adresse donc à de très bons élèves motivés.</p> <p>Voir le détail de la formation Histoire et Géographie-Aménagement ICI</p>

Attendus complémentaires aux attendus nationaux	Avoir un bon niveau dans au moins une langue étrangère équivalent au niveau B Curiosité pour les objets géographiques, connaissances générales sur l'organisation du monde et de la France- Notions de statistiques, maîtrise d'outils graphiques- Savoir lire une carte, un atlas - Maîtrise d'outils graphiques- Capacités d'observation, de description- Savoir présenter et commenter un document- Capacités d'animation et de travail en groupe- Maîtrise de base d'un environnement bureautique			
Dispositif de réussite	Pôle réussite : https://www.univ-lyon3.fr/pole-reussite/journees Portes Ouvertes : https://www.univ-lyon3.fr/salons-et-journees-portes-ouvertes-edition-2026			
La formation propose-t-elle un enseignement à distance ?	En présentiel uniquement			
Langue vivante 1	Anglais			
Langue vivante 2	Pas de LV2			
Niveau de français requis	B2			
Poursuite d'études	Les étudiants en double licence Histoire / Géographie et aménagement peuvent poursuivre en Master d'histoire ou de géographie.			
Débouchés professionnels	Les titulaires de la double licence, qui permet d'acquérir une bonne formation en culture générale, peuvent viser de nombreux métiers dans les secteurs du patrimoine, du tourisme, journalisme, médiateur culturel.... qui nécessitent quelques fois des concours auxquels ils seront grandement préparés. Le principal débouché de la formation reste néanmoins le secteur de l'enseignement et de l'éducation, qui nécessite l'obtention d'un concours (CAPES, CRPE, agrégation).			
Critères d'analyse des candidatures				
Conseils aux candidats	La formation proposée est exigeante, tant sur le volume horaire des cours dispensés que sur le travail personnel et régulier à fournir. Aussi, il convient au préalable d'avoir des résultats convenables et des appréciations positives sur les bulletins. Les futurs bacheliers sont invités à solliciter les services d'orientation pour obtenir des informations supplémentaires sur le cursus choisi.			
Prise en compte des cordées de la réussite ?	OUI			
Champs d'évaluation	Pondération de chaque champ	Critères généraux d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	30%	Maîtrise d'une langue étrangère	Moyenne des notes de seconde, 1ère et terminale de LV1 et LV2	Important
		Niveau en histoire, géographie, philosophie et lettres	Notes au baccalauréat : Histoire, Géographie, Lettres, Philosophie	Essentiel
		Niveau en histoire, géographie, philosophie et lettres	Notes des professeurs (conseil de classe et bulletins) dans les matières : histoire-géographie, français, philosophie	Essentiel
		Maîtrise du français	Moyenne des notes en Français	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	30%	Savoir-faire disciplinaire Maîtrise de la méthodologie	Appréciations des enseignants (bulletins de notes) Appréciations des enseignants (bulletins de notes)	Essentiel Essentiel
Savoir-être	10%	Assiduité	Prise en compte avis fiche avenir	Important
		Capacité de travail en autonomie ou en groupe	Prise en compte avis fiche avenir	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	20%	Intérêt pour les questions historiques	Projet motivé	Essentiel
		Intérêt pour les questions historiques	Projet Prise en compte avis fiche avenir	Essentiel
		Intérêt pour les questions historiques	Lettre de motivation	Essentiel
		Connaissance des grandes orientations professionnelles liées aux études d'histoire et de géographie	Projet motivé	Très Important
		Connaissance des grandes orientations professionnelles liées aux études d'histoire et de géographie	Prise en compte avis fiche avenir	Très Important
		Connaissance des grandes orientations professionnelles liées aux études d'histoire et de géographie	Lettre de motivation	Essentiel

Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	10%	Engagement associatif en lien avec l'histoire ou la géographie	Projet motivé	Complémentaire
Modalités de candidature				
Organisez-vous des épreuves écrites ou orales dans le processus de sélection ?	NON			
Eléments du dossier de candidature				
La lettre de motivation (ou projet motivé) est-elle un élément pris en compte dans vos critères d'examen des vœux ?		OUI, La lettre est lue et évaluée pour une partie des candidatures ou pour départager des candidats.		
Si OUI, comment l'utilisez-vous ?		La lettre de motivation permet de cerner l'engagement du candidat quant à la discipline historique ainsi que la nature de son projet professionnel et l'adéquation avec la formation. Elle est donc lue avec attention et mise en relation avec le projet motivé et les résultats académiques.		
Paramètres applicatifs				
La formation peut-elle être effectuée en apprentissage au-delà de la 1 ^e année ?	Sous statut étudiant uniquement			
Si OUI, lien vers une page informative sur l'apprentissage dans la formation				
Description modalités pratiques de mise en œuvre de l'apprentissage au-delà de la première année pour cette formation				

**DEVU/Pôle Formation et Applications de Gestion/service des inscriptions****Paramétrage Parcoursup**

Année universitaire

2026/2027

Informations générales	
Faculté/institut	Faculté des Humanités, Lettres et Sociétés
Mention	Histoire
Parcours	Histoire
Responsable (contact Parcoursup)	Raphael Barat
Adresse mail fournie aux candidats pour toute question d'ordre administratif	scolarite-licences-lettres@univ-lyon3.fr
Numéro de téléphone portable responsable de formation	
Le responsable de formation est-il nouvellement désigné ? OUI-NON	OUI (par rapport à 2025-2026)
Adresse mail d'un correspondant pédagogique fournie aux candidats pour toute question relevant des enseignements dispensés	https://facdeshumanites.univ-lyon3.fr/licence-histoire-2#responsables-formation
Informations sur le(s) ambassadeur(s) étudiant(s)	https://facdeshumanites.univ-lyon3.fr/licence-histoire-2
Descriptif et attendus de la formation	
Descriptif de la formation	<p>Les enseignements de la licence histoire s'organisent en deux blocs : la majeure (Histoire) et une mineure qui permet de compléter la formation en vue d'un projet professionnel précis ou de conserver une ouverture disciplinaire permettant une réorientation. Les mineures proposées sont : Géographie, Professorat des écoles, Histoire renforcée (2 parcours), Lettres, Humanités numériques, Information-Documentation.</p> <p>La formation disciplinaire repose sur un horaire équilibré entre les quatre grandes périodes historiques. Pour chaque semestre, le cœur de la formation est articulé autour de deux C.M. associés à deux T.D. S'y ajoutent des enseignements complémentaires. En terme de contenus, la licence d'histoire associe toujours Histoire, Histoire de l'art et Préhistoire</p> <p>Si les C.M. sont consacrés à la dispense des connaissances générales, les T.D. font l'objet d'une approche méthodologique : travail sur des documents, exercices académiques : commentaire de documents, dissertation, exercices oraux...</p> <p>Des enseignements transversaux (méthodologie du travail universitaire, expression écrite et orale, informatique, langue vivante) fournissent des compétences complémentaires aux étudiants inscrits dans notre formation anglais/espagnol, anglais/italien. La Majeure comprend des enseignements fondamentaux dans les deux langues choisies permettant l'acquisition de compétences méthodologiques et disciplinaires. Chaque Majeure est complétée par le choix d'une MINEURE (10 ECTS) qui permet à l'étudiant de débuter ou de perfectionner une troisième langue étrangère et d'inclure deux stages obligatoires (immersion professionnelle) à l'issue des semestres 4 et 6.</p>
Attendus complémentaires aux attendus nationaux	
Dispositif de réussite	Pôle réussite : https://www.univ-lyon3.fr/pole-reussiteJournees Portes Ouvertes : https://www.univ-lyon3.fr/salons-et-journees-portes-ouvertes-edition-2026
La formation propose-t-elle un enseignement à distance ?	En présentiel uniquement
Langue vivante 1	Anglais / Allemand / Espagnol / Italien
Langue vivante 2	Pas de LV2
Niveau de français requis	B2

Poursuite d'études	<p>La licence d'Histoire est vouée à être poursuivie par un Master et notamment un master :</p> <ul style="list-style-type: none"> Archives Mondes anciens Mondes contemporains Mondes médiévaux Mondes modernes Patrimoine et musées Sciences des religions et sociétés 			
Débouchés professionnels	<p>Métiers de l'enseignement après concours (Professorat des écoles, CAPES). Préparation aux concours administratifs. Débouchés professionnels dans les métiers de la culture et de la communication : édition, librairie, documentation, presse écrite, audiovisuel, communication en entreprise, métiers des médias, métiers des archives, métiers de l'archéologie, du patrimoine.</p>			
Critères d'analyse des candidatures				
Conseils aux candidats	<p>La formation proposée est exigeante, tant sur le volume horaire des cours dispensés que sur le travail personnel et régulier à fournir. Aussi, il convient au préalable d'avoir des résultats convenables et des appréciations positives sur les bulletins. Les futurs bacheliers sont invités à solliciter les services d'orientation pour obtenir des informations supplémentaires sur le cursus choisi.</p>			
Prise en compte des cordées de la réussite ?	OUI			
Champs d'évaluation	Pondération de chaque champ	Critères généraux d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	40%	Connaitre les cadres historiques posés dans les programmes de Terminale (filieres générales) : les grandes césures politiques et économiques de l'Europe et du Monde depuis le XIXe siècle	Avis et notes des professeurs (conseil de classe et bulletins) : Histoire, Géographie, Lettres, Philosophie Le cas échéant, notes au baccalauréat : Histoire, Géographie, Lettres, Philosophie	Essentiel
		Résultats dans les matières littéraires : Connaitre les repères généraux de géographie (Etats, villes, topographie générale du globe, grandes zones géographiques)	Notes, le cas échéant, au baccalauréat : Histoire, Géographie, Lettres, Philosophie	Essentiel
		Connaitre le vocabulaire de l'histoire et de la géographie vu au lycée (Etat, Eglise/église, croissance urbaine, réseau, urbanisation, taux de natalité, transition démographique, ...)	Avis et notes des professeurs (conseil de classe et bulletins) : Histoire, Géographie, Lettres, Philosophie Notes, le cas échéant, au baccalauréat : Histoire, Géographie, Lettres, Philosophie	Essentiel
			Avis et notes des professeurs (conseil de classe et bulletins) : Histoire, Géographie, Lettres, Philosophie Notes, le cas échéant, au baccalauréat : Histoire, Géographie, Lettres, Philosophie	Essentiel
		Méthode de travail : capacité à travailler de façon autonome et organiser son travail seul ou en équipe.	Avis des professeurs (conseil de classe et bulletins)	Très Important
		Savoir prendre des notes dans le cadre d'un cours.	Fiche Avenir	Très Important
			Avis des professeurs (conseil de classe et bulletins)	Essentiel
			Fiche Avenir	Essentiel
			Avis et notes des professeurs d'histoire-géographie (conseil de classe et bulletins).	Essentiel

Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	30%	Méthode de travail et disciplines littéraires : Savoir argumenter sur un sujet traité en cours pour préparer l'apprentissage des techniques de la dissertation et du commentaire de document en histoire.	Notes, le cas échéant, du baccalauréat dans les matières littéraires	Essentiel
			Notes et appréciations de la spécialité HGGSP si spécialité suivie.	Essentiel
		Méthode, autonomie dans le travail, capacité à communiquer à l'oral	Avis des professeurs (conseil de classe et bulletins) Fiche Avenir Projet motivé	Important Important Important
		Avoir un intérêt pour la recherche documentaire (bibliothèques, musées, presse)	Avis des professeurs (conseil de classe et bulletins) Fiche Avenir Projet motivé	Important Important Important
		Avoir déjà effectué une recherche documentaire dans son cursus, notamment par le biais de la préparation du grand oral (bibliothèque, C.D.I, internet).	Avis des professeurs (conseil de classe et bulletins) Fiche Avenir Projet motivé	Important Important Important
		Disposer de compétences liées aux disciplines littéraires : compétences de compréhension sur des documents ou un sujet analytique.	Avis et notes des professeurs de français (conseil de classe et bulletins) Notes au bac français. Réussite à des concours (concours général, concours de la Résistance...). Constitution du dossier Parcoursup (pièces, qualité rédactionnelle) : projet motivé et fiche avenir.	Très Important Très Important Très Important Très Important
		Disposer de compétences liées aux disciplines littéraires : compétences argumentatives pour mettre en forme ses idées.	Avis et notes des professeurs de français (conseil de classe et bulletins) Notes au bac français. Réussite à des concours (concours général, concours de la Résistance...). Constitution du dossier Parcoursup (pièces, qualité rédactionnelle) : projet motivé et fiche avenir.	Très Important Très Important Très Important Très Important
		Disposer de compétences liées aux disciplines littéraires : compétences rédactionnelles dans la production d'écrit	Avis et notes des professeurs de français (conseil de classe et bulletins) Notes au bac français. Réussite à des concours (concours général, concours de la Résistance...). Constitution du dossier Parcoursup (pièces, qualité rédactionnelle) : projet motivé et fiche avenir.	Très Important Très Important Très Important Très Important
		Disposer de compétences liées aux disciplines littéraires : compétences d'expression à l'oral.	Avis et notes des professeurs de français (conseil de classe et bulletins) Notes au bac français. Réussite à des concours (concours général, concours de la Résistance...). Constitution du dossier Parcoursup (pièces, qualité rédactionnelle) : projet motivé et fiche avenir.	Très Important Très Important Très Important Très Important
		Résultats dans les langues vivantes : Avoir un bon niveau dans au moins une langue étrangère équivalent au niveau B (compétences de compréhension et d'expression écrite et orale)	Avis et notes des professeurs de langues (conseil de classe et bulletins). Obtention d'une certification (le cas échéant)	Complémentaire Complémentaire
Savoir-être	10%	Autonomie dans le travail	Avis des professeurs Fiche Avenir	Très Important Très Important
		Sérieux et assiduité dans la formation.	Avis des professeurs Fiche Avenir	Très Important Très Important
		Cohérence du projet	Projet motivé	Important
		Connaitre les grandes orientations professionnelles de la formation (Histoire).	Lettre de motivation	Important
			Projet motivé	Important
			Lettre de motivation	Important
		Avoir un intérêt pour les questions historiques, politiques, économiques et sociales (lecture de la presse)	Avis et notes de professeurs (conseil de classe et bulletins). Valorisation des élèves venant de filières européennes	Essentiel Essentiel

Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	15%	Avoir un intérêt pour les questions historiques, politiques, économiques et sociales (lecture de la presse)	Projet motivé	Essentiel
			Lettre de motivation	Essentiel
		Aimer lire, livres et presse.	Avis et notes de professeurs (conseil de classe et bulletin).	Très Important
			Valorisation des élèves venant de filières européennes	Très Important
			Projet motivé	Très Important
			Lettre de motivation	Très Important
		Faire preuve de curiosité intellectuelle, en particulier pour les sciences humaines	Avis et notes des professeurs (conseil de classe et bulletins).	Important
			Valorisation des élèves venant de filières européennes	Important
			Projet motivé	Important
			Lettre de motivation	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	5%	Cohérence du projet Appartenir à des associations historiques, avoir participé à des concours sur l'histoire, avoir participé à des chantiers de fouilles ou des stages dans le domaine de l'histoire.	Projet motivé Participation et/ou réussite à des concours (concours général, concours de la Résistance...).	Complémentaire

Organisez-vous des épreuves écrites ou orales dans le processus de sélection ?

NON

Eléments du dossier de candidature

La lettre de motivation (ou projet motivé) est-elle un élément pris en compte dans vos critères d'examen des vœux ?

OUI, La lettre est lue et évaluée pour une partie des candidatures ou pour départager des candidats.

Si OUI, comment l'utilisez-vous ?

La lettre de motivation permettra aux candidats d'expliquer leur intérêt pour la discipline historique et de justifier leur candidature en présentant comment celle-ci s'insère dans leur projet d'études et leur éventuel projet professionnel.

Paramètres applicatifs

La formation peut-elle être effectuée en apprentissage au-delà de la 1^e année ?

Sous statut étudiant uniquement

Si OUI, lien vers une page informative sur l'apprentissage dans la formation

Description modalités pratiques de mise en œuvre de l'apprentissage au-delà de la première année pour cette formation

**DEVU/Pôle Formation et Applications de Gestion/service des inscriptions**

Année universitaire

2026/2027**Paramétrage Parcoursup**

Informations générales	
Faculté/Institut	Faculté des Humanités, Lettres et Sociétés
Mention	Histoire
Parcours	Histoire
Responsable (contact Parcoursup)	Raphaël Barat
Adresse mail fournie aux candidats pour toute question d'ordre administratif	bourgenbresse@univ-lyon3.fr
Numéro de téléphone portable responsable de formation	
Le responsable de formation est-il nouvellement désigné ? OUI-NON	OUI
Adresse mail d'un correspondant pédagogique fournie aux candidats pour toute question relevant des enseignements dispensés	https://bourgenbresse.univ-lyon3.fr/licence-histoire-bourg-en-bresse-1#responsables-formation
Informations sur le(s) ambassadeur(s) étudiant(s)	https://bourgenbresse.univ-lyon3.fr/licence-histoire-bourg-en-bresse-1
Descriptif et attendus de la formation	
Descriptif de la formation	Les enseignements de la licence d'histoire s'organisent en deux blocs : la majeure Histoire et la mineure "Histoire et territoires" qui ouvre vers plusieurs formations, notamment les formations de l'enseignement du premier et du second degré. La formation disciplinaire repose sur un horaire équilibré entre les quatre grandes périodes historiques. Pour chaque semestre, le cœur de la formation est articulé autour de deux C.M. associés à deux T.D. S'y ajoutent des enseignements complémentaires. En terme de contenus, la licence d'histoire associe toujours Histoire, Histoire de l'art et Préhistoire Si les C.M. sont consacrés à la dispense des connaissances générales, les T.D. font l'objet d'une approche méthodologique : travail sur des documents, exercices académiques : commentaire de documents, dissertation, exercices oraux... Des enseignements transversaux (méthodologie du travail universitaire, expression écrite et orale, informatique, langue vivante) fournissent des compétences complémentaires aux étudiants inscrits dans notre formation.
Attendus complémentaires aux attendus nationaux	
Dispositif de réussite	Pôle réussite : https://www.univ-lyon3.fr/pole-reussite/journees Portes Ouvertes : https://www.univ-lyon3.fr/salons-et-journees-portes-ouvertes-edition-2026
La formation propose-t-elle un enseignement à distance ?	En présentiel uniquement
Langue vivante 1	Anglais
Langue vivante 2	Pas de LV2
Niveau de français requis	B2

Poursuite d'études	<p>La licence d'Histoire est vouée à être poursuivie par un Master et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> Archives Mondes anciens Mondes contemporains Mondes médiévaux Mondes modernes Patrimoine et musées Sciences des religions et sociétés 			
Débouchés professionnels	<p>Métiers de l'enseignement après concours (Professorat des écoles, CAPES). Préparation aux concours administratifs. Débouchés professionnels dans les métiers de la culture et de la communication : édition, librairie, documentation, presse écrite, audiovisuel, communication en entreprise, métiers des médias, métiers des archives, métiers de l'archéologie, du patrimoine.</p>			
Critères d'analyse des candidatures				
Conseils aux candidats	<p>La formation proposée est exigeante, tant sur le volume horaire des cours dispensés que sur le travail personnel et régulier à fournir. Aussi, il convient au préalable d'avoir des résultats convenables et des appréciations positives sur les bulletins. Les futurs bacheliers sont invités à solliciter les services d'orientation pour obtenir des informations supplémentaires sur le cursus choisi.</p>			
Prise en compte des cordées de la réussite ?	<p>La formation valorise la participation à une cordée de la réussite.</p>			
Champs d'évaluation	Pondération de chaque champ	Critères généraux d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	40%	Connaitre les cadres historiques posés dans les programmes de Terminale (filières générales) : les grandes céssures politiques et économiques de l'Europe et du Monde depuis le XIXe siècle	Avis et notes des professeurs (conseil de classe et bulletins) : Histoire, Géographie, Lettres, Philosophie Le cas échéant, notes au baccalauréat : Histoire, Géographie, Lettres, Philosophie Notes, le cas échéant, au baccalauréat : Histoire, Géographie, Lettres, Philosophie	Essentiel
		Résultats dans les matières littéraires : Connaitre les repères généraux de géographie (Etats, villes, topographie générale du globe, grandes zones géographiques)	Avis et notes des professeurs (conseil de classe et bulletins) : Histoire, Géographie, Lettres, Philosophie Notes, le cas échéant, au baccalauréat : Histoire, Géographie, Lettres, Philosophie	Essentiel
		Connaitre le vocabulaire de l'histoire et de la géographie vu au lycée (Etat, Eglise/église, croissance urbaine, réseau, urbanisation, taux de natalité, transition démographique, ...)	Avis et notes des professeurs (conseil de classe et bulletins) : Histoire, Géographie, Lettres, Philosophie Notes, le cas échéant, au baccalauréat : Histoire, Géographie, Lettres, Philosophie	Essentiel
		Méthode de travail : capacité à travailler de façon autonome et organiser son travail seul ou en équipe.	Avis des professeurs (conseil de classe et bulletins) Fiche Avenir	Très Important
		Savoir prendre des notes dans le cadre d'un cours.	Avis des professeurs (conseil de classe et bulletins) Fiche Avenir	Essentiel
		Méthode de travail et disciplines littéraires : Savoir argumenter sur un sujet traité en cours pour préparer l'apprentissage des techniques de la dissertation et du commentaire de document en histoire.	Avis et notes des professeurs d'histoire-géographie (conseil de classe et bulletins).	Essentiel
		Méthode, autonomie dans le travail, capacité à communiquer à l'oral	Notes, le cas échéant, du baccalauréat dans les matières littéraires Notes et appréciations de la spécialité HGGSP si spécialité suivie. Avis des professeurs (conseil de classe et bulletins) Fiche Avenir Projet motivé	Essentiel Important Important Important
			Avis des professeurs (conseil de classe et bulletins)	Important

Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	30%	Avoir un intérêt pour la recherche documentaire (bibliothèques, musées, presse)	Fiche Avenir Projet motivé	Important Important
		Avoir déjà effectué une recherche documentaire dans son cursus, notamment par le biais de la préparation du grand oral (bibliothèque, C.D.I, internet).	Avis des professeurs (conseil de classe et bulletins) Fiche Avenir Projet motivé	Important Important Important
		Disposer de compétences liées aux disciplines littéraires : compétences de compréhension sur des documents ou un sujet analytique.	Avis et notes des professeurs de français (conseil de classe et bulletins) Notes au bac français. Réussite à des concours (concours général, concours de la Résistance...).	Très Important Très Important Très Important
		Disposer de compétences liées aux disciplines littéraires : compétences argumentatives pour mettre en forme ses idées.	Constitution du dossier Parcoursup (pièces, qualité rédactionnelle) : projet motivé et fiche avenir. Avis et notes des professeurs de français (conseil de classe et bulletins) Notes au bac français. Réussite à des concours (concours général, concours de la Résistance...).	Très Important Très Important Très Important
		Disposer de compétences liées aux disciplines littéraires : compétences rédactionnelles dans la production d'écrit	Constitution du dossier Parcoursup (pièces, qualité rédactionnelle) : projet motivé et fiche avenir. Avis et notes des professeurs de français (conseil de classe et bulletins) Notes au bac français. Réussite à des concours (concours général, concours de la Résistance...).	Très Important Très Important Très Important
		Disposer de compétences liées aux disciplines littéraires : compétences d'expression à l'oral.	Constitution du dossier Parcoursup (pièces, qualité rédactionnelle) : projet motivé et fiche avenir. Avis et notes des professeurs de langues (conseil de classe et bulletins). Obtention d'une certification (le cas échéant)	Très Important Complémentaire Complémentaire
		Résultats dans les langues vivantes : Avoir un bon niveau dans au moins une langue étrangère équivalent au niveau B (compétences de compréhension et d'expression écrite et orale)	Avis et notes des professeurs de langues (conseil de classe et bulletins). Obtention d'une certification (le cas échéant)	Complémentaire Complémentaire
		Autonomie dans le travail	Avis des professeurs Fiche Avenir	Très Important Très Important
		Sérieux et assiduité dans la formation.	Avis des professeurs Fiche Avenir	Très Important Très Important
		Cohérence du projet	Projet motivé Lettre de motivation	Important Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	15%	Connaitre les grandes orientations professionnelles de la formation (Histoire).	Projet motivé Lettre de motivation	Important Important
		Avoir un intérêt pour les questions historiques, politiques économiques et sociales (lecture de la presse)	Avis et notes de professeurs (conseil de classe et bulletins). Valorisation des élèves venant de filières européennes Projet motivé Lettre de motivation	Essentiel Essentiel Essentiel Essentiel
		Aimer lire, livres et presse.	Avis et notes de professeurs (conseil de classe et bulletin). Valorisation des élèves venant de filières européennes Projet motivé Lettre de motivation	Très Important Très Important Très Important Très Important
		Faire preuve de curiosité intellectuelle, en particulier pour les sciences humaines	Avis et notes des professeurs (conseil de classe et bulletins). Valorisation des élèves venant de filières européennes Projet motivé Lettre de motivation	Important Important Important Important
		Cohérence du projet	Projet motivé	Complémentaire
Engagements, activités et centres d'intérêt réalisations nari ou autres	5%			

Organisez-vous des épreuves écrites ou orales dans le processus de sélection ?	NON	Appartenir à des associations historiques, avoir participé à des concours sur l'histoire, avoir participé à des chantiers de fouilles ou des stages dans le domaine de l'histoire.	Modalités de candidature	Participation et/ou réussite à des concours (concours général, concours de la Résistance...).	Complémentaire
La lettre de motivation (ou projet motivé) est-elle un élément pris en compte dans vos critères d'examen des vœux ?	OUI, La lettre est lue et évaluée pour une partie des candidatures ou pour départager des candidats	Eléments du dossier de candidature			
Si OUI, comment l'utilisez-vous ?	La lettre de motivation permettra aux candidats d'expliciter leur intérêt pour la discipline historique et de justifier leur candidature en présentant comment celle-ci s'insère dans leur projet d'études et leur éventuel projet professionnel.	Paramètres applicatifs			
La formation peut-elle être effectuée en apprentissage au-delà de la 1 ^e année ?	Sous statut étudiant uniquement				
Si OUI, lien vers une page informative sur l'apprentissage dans la formation					
Description modalités pratiques de mise en œuvre de l'apprentissage au-delà de la première année pour cette formation					



DEVU/Pôle Formation et Applications de Gestion/service des inscriptions

Année universitaire

2026/2027

Paramétrage Parcoursup

Informations générales				
Faculté/institut	Faculté des Humanités, Lettres et Sociétés			
Mention	Géographie et aménagement			
Parcours	Géographie et aménagement			
Responsable (contact Parcoursup)	Marc Bourgeois			
Adresse mail fournie aux candidats pour toute question d'ordre administratif	scolaire-licences-lettres@univ-lyon3.fr			
Numéro de téléphone portable responsable de formation				
Le responsable de formation est-il nouvellement désigné ? OUI-NON	OUI (par rapport à 2025-2026)			
Adresse mail d'un correspondant pédagogique fournie aux candidats pour toute question relevant des enseignements dispensés	marc.bourgeois@univ-lyon3.fr			
Informations sur le(s) ambassadeur(s) étudiant(s)	https://facdeshumanites.univ-lyon3.fr/licence-geographie-et-amenagement-2			
Descriptif et attendus de la formation				
Descriptif de la formation	L'objectif principal est d'assurer une formation généraliste en géographie et en aménagement. Les enseignements fondamentaux portent sur les différents champs de la géographie et de l'aménagement (géographie biophysique, géopolitique, géographie régionale, etc.) et permettent d'acquérir une culture générale sur le monde actuel et le fonctionnement des écosystèmes. Les cours transversaux permettent de développer des compétences techniques relatives aux outils et méthodes de la géographie (cartographie, statistique, travail de terrain). Les compétences attendues sont approfondies progressivement au cours du diplôme, en portant une attention particulière à la professionnalisation. Chacun des 6 semestres sur les trois années de licence comprend une MAJEURE disciplinaire, et une grande diversité de MINEURES. Le diplôme obtenu sera celui de la discipline de la MAJEURE. Afin de favoriser la réussite des étudiants, une réorientation est possible pour la discipline de la MINEURE à l'issue de la première année.			
Attendus complémentaires aux attendus nationaux				
Dispositif de réussite	Pôle réussite : https://www.univ-lyon3.fr/pole-reussite/journees Portes Ouvertes : https://www.univ-lyon3.fr/salons-et-journees-portes-ouvertes-edition-2026			
La formation propose-t-elle un enseignement à distance ?	En présentiel uniquement			
Langue vivante 1	Anglais / Allemand / Espagnol / Italien			
Langue vivante 2	Pas de LV2			
Niveau de français requis	B2			
Poursuite d'études	La licence mention Géographie et Aménagement offre plusieurs possibilités de poursuite d'études. Elle permet d'accéder aux différents masters (quel que soit le parcours choisi en L3), et notamment ceux proposés par l'établissement : Géographie, aménagement, environnement et développement (GAED) Gestion des territoires et développement local (GTDL) Gestion de l'environnement (parcours SSE)			
Débouchés professionnels	La formation a pour finalité de préparer les étudiants à 5 grands types de débouchés professionnels : les collectivités territoriales (concours territoriaux) les organismes professionnels de l'aménagement du territoire (organismes consulaires, agences et associations de développement territorial, tourisme) les entreprises (conseil, géomarketing, audit territorial) l'enseignement (Professeur des écoles, CAPES d'Histoire-Géographie, Agrégation de Géographie) la recherche.			
Critères d'analyse des candidatures				
Conseils aux candidats	La formation proposée est exigeante, tant sur le volume horaire des cours dispensés que sur le travail personnel et régulier à fournir. Aussi, il convient au préalable d'avoir des résultats convenables et des appréciations positives sur les bulletins. Les futurs bacheliers sont invités à solliciter les services d'orientation pour obtenir des informations supplémentaires sur le cursus choisi.			
Prise en compte des cordées de la réussite ?	OUI			
Champs d'évaluation	Pondération de chaque champ	Critères généraux d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	40%	Résultats dans les matières suivantes du tronc commun : histoire-géographie, français, philosophie	Avis et notes des professeurs (conseil de classe et bulletins) dans les matières : histoire-géographie, français, philosophie	Essentiel

ressources enseignement	70/70	Résultats matières des spécialités HLP ; HGGSP ; SVT ; biologie/écologie ; SES ; Droit/économie ; biochimie-biologie ; alimentation et environnement ; ingénierie et développement durable (si suivies)	Notes des évaluations communes, des contrôles continus, des épreuves anticipées et appréciations des enseignants	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	20%	Capacité à comprendre des documents ou un sujet analytique.	Rédaction de la lettre de motivation	Essentiel
		Capacité à argumenter pour mettre en forme ses idées.	Avis des enseignants sur les bulletins de première et terminale	Essentiel
		Capacité à rédiger et à s'exprimer à l'oral	Champ méthode de travail de la fiche avenir	Essentiel
Savoir-être	10%	Autonomie dans le travail	Rédaction de la lettre de motivation	Essentiel
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	20%	Cohérence du projet	Avis des enseignants sur les bulletins de première et terminale	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	10%	Appartenir ou avoir participé à des événements liés à des associations en lien avec la géographie, l'aménagement, le développement durable ou la transition écologique. Montrer tout autre centre d'intérêt extra-scolaire lié à la géographie, l'aménagement, le développement durable ou la transition écologique.	Champ méthode de travail de la fiche avenir	Essentiel

Modalités de candidature

Organisez-vous des épreuves écrites ou orales dans le processus de sélection ?	NON
Éléments du dossier de candidature	
La lettre de motivation (ou projet motivé) est-elle un élément pris en compte dans vos critères d'examen des vœux ?	OUI, La lettre est lue et évaluée pour une partie des candidatures ou pour départager des candidats.
Si OUI, comment l'utilisez-vous ?	La lettre de motivation permet de cerner l'engagement du candidat quant à la discipline ainsi que la nature de son projet professionnel et l'adéquation avec la formation. Elle est donc lue avec attention et mise en relation avec le projet motivé et les résultats académiques

Paramètres applicatifs	
La formation peut-elle être effectuée en apprentissage au-delà de la 1 ^e année ?	Sous statut étudiant uniquement
Si OUI, lien vers une page informative sur l'apprentissage dans la formation	
Description modalités pratiques de mise en œuvre de l'apprentissage au-delà de la première année pour cette formation	

DEVU/Pôle Formation et Applications de Gestion/service des inscriptions

Paramétrage Parcoursup

Année universitaire

2026/2027

Informations générales	
Faculté/institut	Faculté des Humanités, Lettres et Sociétés
Mention	Lettres
Parcours	Lettres
Responsable (contact Parcoursup)	Pauline Franchini
Adresse mail fournie aux candidats pour toute question d'ordre administratif	scolarite-licences-lettres@univ-lyon3.fr
Numéro de téléphone portable responsable de formation	
Le responsable de formation est-il nouvellement désigné ? OUI-NON	OUI
Adresse mail d'un correspondant pédagogique fournie aux candidats pour toute question relevant des enseignements dispensés	https://facdeshumanites.univ-lyon3.fr/licence-lettres-moderne#responsables-formation
Informations sur le(s) ambassadeur(s) étudiant(s)	https://facdeshumanites.univ-lyon3.fr/licence-lettres-moderne
Descriptif et attendus de la formation	
Descriptif de la formation	<p>La licence de Lettres permet d'acquérir une culture générale tout en travaillant sur la langue et la littérature françaises.</p> <p>Si la formation porte en priorité sur des textes littéraires, elle apprend aussi à analyser des discours divers, publicitaires ou politiques par exemple, à confronter la littérature à d'autres arts, le texte à l'image et à pratiquer l'écriture créative dans le cadre des ateliers de création.</p> <p>Les enseignements fondamentaux portent sur les littératures de toutes les périodes, du Moyen Age à l'extrême contemporain. Les cours transversaux permettent de développer des compétences davantage liées à un projet professionnel déterminé (langue vivante, informatique, ouverture sur le monde professionnel).</p> <p>Enfin, une offre de mineures diversifiées permet de s'orienter progressivement vers les métiers de l'enseignement (primaire, secondaire ou supérieur), du livre, de la culture ou encore de la communication. Pour les plus exigeants, l'engagement dans le Collège Lettres et Civilisations permettra d'offrir une ouverture pluridisciplinaire ainsi qu'une initiation (dès la L2) à la recherche dans le cadre de projets d'équipe dirigés par un enseignant-chercheur.</p>
Attendus complémentaires aux attendus nationaux	
Dispositif de réussite	Pôle réussite : https://www.univ-lyon3.fr/pole-reussite/journees Portes Ouvertes : https://www.univ-lyon3.fr/salons-et-journees-portes-ouvertes-edition-2026
La formation propose-t-elle un enseignement à distance ?	En présentiel uniquement
Langue vivante 1	Anglais / Allemand / Espagnol / Italien
Langue vivante 2	Pas de LV2
Niveau de français requis	B2

Poursuite d'études	Master Lettres Master communication Master Humanités numériques Autres Master, École supérieure ou formation en : métiers du livre et de l'édition, documentation, communication, médiation culturelle, concours administratifs, journalisme.			
Débouchés professionnels	La licence de Lettres est tout particulièrement indiquée pour les étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement, de la communication, du journalisme, de l'édition, des livres, de la culture et des ressources humaines.			
Critères d'analyse des candidatures				
Conseils aux candidats	La formation proposée est exigeante, tant sur le volume horaire des cours dispensés que sur le travail personnel et régulier à fournir. Aussi, il convient au préalable d'avoir des résultats convenables et des appréciations positives sur les bulletins. Les futurs bacheliers sont invités à solliciter les services d'orientation pour obtenir des informations supplémentaires sur le cursus choisi.			
Prise en compte des cordées de la réussite ?	OUI			
Champs d'évaluation	Pondération de chaque champ	Critères généraux d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	45%	Bon niveau général de français	Avis des professeurs de français.	Essentiel
		Bon niveau de français en classe de Première	Notes en français : moyenne de l'ensemble des notes de première.	Essentiel
		Bon niveau de français aux épreuves anticipées de français (EAF)	Notes en français aux épreuves du bac (écrit et oral).	Essentiel
		Bon niveau en humanités, littérature et philosophie (HLP) le cas échéant	Notes en HLP le cas échéant	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	30%	Capacité à travailler de façon autonome et organiser son travail seul ou en équipe.	Avis des professeurs (bulletins de notes et fiche avenir)	Très Important
		Savoir prendre des notes dans le cadre d'un cours.	Avis des professeurs (bulletins de notes et fiche avenir)	Très Important
		Savoir argumenter sur un sujet traité en cours pour préparer l'apprentissage des techniques de la dissertation et du commentaire de texte.	Avis des professeurs (bulletins de notes et fiche avenir)	Essentiel
		Avoir déjà effectué une recherche documentaire dans son cursus, notamment par le biais de la préparation du grand oral (bibliothèque, C.D.I, internet).	Avis des professeurs (bulletins de notes et fiche avenir) Projet motivé Fiche Avenir	Très Important Très Important Très Important
		Avoir un intérêt pour la recherche documentaire (bibliothèques, musées, presse)	Avis des professeurs (conseil de classe et bulletins) Fiche Avenir Projet motivé Avis des professeurs (bulletins de notes et fiche avenir)	Important Important Important Essentiel
		Disposer de compétences liées aux disciplines littéraires : compétences de compréhension de texte	Notes et appréciations en français Notes et appréciations en HLP le cas échéant Notes aux EAF	Essentiel Essentiel Essentiel
		Disposer de compétences liées aux disciplines littéraires : compétences argumentatives pour mettre en forme ses idées	Avis des professeurs (bulletins de notes et fiche avenir) Notes et appréciations en français Notes et appréciations en HLP le cas échéant Notes aux EAF	Essentiel Essentiel Essentiel Essentiel
			Avis des professeurs (bulletins de notes et fiche avenir)	Essentiel

		Disposer de compétences liées aux disciplines littéraires : compétences rédactionnelles dans la production d'écrit	Notes et appréciations en français Notes et appréciations en HLP le cas échéant Notes aux EAF	Essentiel
		Disposer de compétences liées aux disciplines littéraires : compétences d'expression à l'oral.	Avis des professeurs (bulletins de notes et fiche avenir) Notes et appréciations en français Notes et appréciations en HLP le cas échéant Notes aux EAF	Essentiel
		Avoir un bon niveau dans au moins une langue étrangère équivalent au niveau B (compétences de compréhension et d'expression écrite et orale)	Moyenne des notes de terminale en LV1	Important
Savoir-être	5%	Sérieux et assiduité dans la formation	Avis des professeurs (bulletins de notes et fiche avenir)	Très Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	15%	Avoir un intérêt pour les littératures anciennes et modernes	Avis du conseil de classe Avis de la fiche avenir Lettre de motivation	Essentiel
		Aimer lire des textes de différents genres, époques et aires culturelles	Avis du conseil de classe Avis de la fiche avenir Lettre de motivation	Très Important
		Faire preuve de curiosité intellectuelle, en particulier pour les littératures, les arts et les sciences humaines de manière générale	Avis du conseil de classe Avis de la fiche avenir Lettre de motivation	Très Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	5%	Pratique d'une activité associative ou d'un engagement dans des événements liés à des domaines littéraires ou artistiques (club de lecture, écriture, club de théâtre, participation à un journal, etc.)	Avis de la fiche avenir Projet motivé	Complémentaire

Modalités de candidature

Organisez-vous des épreuves écrites ou orales dans le processus de sélection ?

NON

Eléments du dossier de candidature

La lettre de motivation (ou projet motivé) est-elle un élément pris en compte dans vos critères d'examen des vœux ?

OUI, La lettre est lue et évaluée pour une partie des candidatures ou pour départager des candidats.

Si OUI, comment l'utilisez-vous ?

La lettre de motivation sert à vérifier que le candidat a bien compris le contenu de la formation visée et l'adéquation avec un potentiel projet.

Paramètres applicatifs

La formation peut-elle être effectuée en apprentissage au-delà de la 1^e année ?

Sous statut étudiant uniquement

Si OUI, lien vers une page informative sur l'apprentissage dans la formation

Description modalités pratiques de mise en œuvre de l'apprentissage au-delà de la première année pour cette formation

**DEVU/Pôle Formation et Applications de Gestion/service des inscriptions****Paramétrage Parcoursup**

Année universitaire

2026/2027

Informations générales	
Faculté/institut	Faculté des Humanités, Lettres et Sociétés
Mention	Lettres
Parcours	Littératures, Langues et Cultures de l'Antiquité
Responsable (contact Parcoursup)	Pascale Paré Rey
Adresse mail fournie aux candidats pour toute question d'ordre administratif	scolarite-licences-lettres@univ-lyon3.fr
Numéro de téléphone portable responsable de formation	
Le responsable de formation est-il nouvellement désigné ? OUI-NON	NON
Adresse mail d'un correspondant pédagogique fournie aux candidats pour toute question relevant des enseignements dispensés	pascalle.pare-rey@univ-lyon3.fr
Informations sur le(s) ambassadeur(s) étudiant(s)	https://facdeshumanites.univ-lyon3.fr/licence-lettres-parcours-langues-litteratures-et-culture-de-lantiquite
Descriptif et attendus de la formation	
Descriptif de la formation	<p>La Licence de lettres LLCA est composée de 6 semestres sur trois années. Ce parcours disciplinaire est composé d'une majeure lettres classiques et de plusieurs mineures associables à cette majeure: lettres classiques renforcées, professorat des écoles, humanités numériques. La majeure lettres classiques rassemble les enseignements fondamentaux de la matière que sont le français, le grec et le latin dans toutes leurs dimensions: littératures, langues, civilisations, culture.</p> <p>Au cours de sa progression, l'étudiant enrichit et approfondit ses connaissances et compétences sur les trois années</p> <p>S'ajoutent des enseignements transversaux, optionnels et le projet personnel et professionnel. La mineure permet d'enrichir le parcours disciplinaire et complète le socle fondamental par divers enseignements.</p>
Attendus complémentaires aux attendus nationaux	
Dispositif de réussite	Pôle réussite : https://www.univ-lyon3.fr/pole-reussiteJournees Portes Ouvertes : https://www.univ-lyon3.fr/salons-et-journees-portes-ouvertes-edition-2026
La formation propose-t-elle un enseignement à distance ?	En présentiel uniquement
Langue vivante 1	Anglais / Allemand / Espagnol / Italien
Langue vivante 2	Pas de LV2
Niveau de français requis	B2

Poursuite d'études	Master Humanités numériques Master Mondes anciens		
Débouchés professionnels	Cette formation offre comme débouché principal aux étudiants la préparation aux métiers de l'enseignement (master et agrégation). La mise en place d'une mineure « Humanités Numériques » fournit aux étudiants une formation de base dans les techniques du web et du numérique qui peut se valoriser dans le cadre d'une insertion professionnelle. L'ajout d'un stage ou d'un projet collectif participe à l'ouverture professionnelle autre que dans les métiers de l'enseignement.		
Critères d'analyse des candidatures			
Conseils aux candidats	La formation proposée est exigeante, tant sur le volume horaire des cours dispensés que sur le travail personnel et régulier à fournir. Aussi, il convient au préalable d'avoir des résultats convenables et des appréciations positives sur les bulletins. Les futurs bacheliers sont invités à solliciter les services d'orientation pour obtenir des informations supplémentaires sur le cursus choisi.		
Prise en compte des cordées de la réussite ?	OUI		
Champs d'évaluation	Pondération de chaque champ	Critères généraux d'examen des vœux	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	45%	Bon niveau général de français	Avis des professeurs de français. Très Important
		Bon niveau de français en classe de Première	Notes en français : moyenne de l'ensemble des notes de première. Très Important
		Bon niveau de français à l'examen	Notes en français aux épreuves du bac (écrit et oral). Très Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	30%	Connaître le vocabulaire de base de l'analyse littéraire et les notions de base sur les genres littéraires et leur histoire	Avis et notes des professeurs de français (conseil de classe et bulletins) Très Important
		Savoir comprendre et analyser des textes et documents de nature variée.	Notes au bac français. Très Important
		Savoir argumenter pour mettre en forme ses idées et débattre.	Réussite à des concours (concours général, etc). Très Important
		Savoir rédiger correctement.	Avis et notes des professeurs de français (conseil de classe et bulletins) Très Important
		Savoir s'exprimer avec aisance à l'oral.	Notes au bac français Très Important
		Avoir déjà pratiqué une langue ancienne ou les deux	Constitution du dossier Parcoursup (pièces, qualité rédactionnelle) Très Important
			Avis et notes des professeurs de français (conseil de classe et bulletins) Important
			Notes au bac français. Important
			Lettre de motivation et description du parcours scolaire dans le CV Important
			Bulletins de LCA collège/lycée collège. Important
Savoir-être	0%	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation
		Avoir un intérêt pour les littératures anciennes et modernes et les civilisations de l'Antiquité	Avis et notes de professeurs (conseil de classe et bulletins). Essentiel

Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	20%	Ovoir un intérêt pour les littératures anciennes et modernes et les civilisations de l'Antiquité	Avis de la fiche avenir	Essentiel
		Aimer lire des textes de différents genres et époques.	Avis et notes de professeurs (conseil de classe et bulletins).	Important
		Lettre de motivation	Lettre de motivation	Important
		Faire preuve de curiosité intellectuelle, en particulier pour les pratiques littéraires et artistiques, l'histoire et l'anthropologie, ainsi que pour l'étude de la langue française	Implication dans une vie associative liée à la culture.	Complémentaire
		Avoir un intérêt pour la recherche documentaire (bibliothèques, musée, presse)	Intérêt pour la lecture et la vie culturelle indiqué dans le dossier	Complémentaire
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	5%	Montrer de la curiosité pour autrui, ailleurs, autrefois	Lettre de motivation	Complémentaire

Modalités de candidature

Organisez-vous des épreuves écrites ou orales dans le processus de sélection ?

NON

Eléments du dossier de candidature

La lettre de motivation (ou projet motivé) est-elle un élément pris en compte dans vos critères d'examen des vœux ?

OUI, La lettre est lue et évaluée pour une partie des candidatures ou pour départager des candidats.

Si OUI, comment l'utilisez-vous ?

Il est important de vérifier par la lettre de motivation que le candidat ne se trompe pas sur les attendus de la formation.

Paramètres applicatifs

La formation peut-elle être effectuée en apprentissage au-delà de la 1^e année ?

Sous statut étudiant uniquement

Si OUI, lien vers une page informative sur l'apprentissage dans la formation

Description modalités pratiques de mise en œuvre de l'apprentissage au-delà de la première année pour cette formation

DEVU/Pôle Formation et Applications de Gestion/service des inscriptions

Paramétrage Parcoursup

2026/2027

Année universitaire

Informations générales	
Faculté/institut	Faculté des Humanités, Lettres et Sociétés
Mention	Information et Communication
Parcours	Information et Communication
Responsable (contact Parcoursup)	Gérald Lachaud
Adresse mail fournie aux candidats pour toute question d'ordre administratif	scolarite-licences-lettres@univ-lyon3.fr
Numéro de téléphone portable responsable de formation	
Le responsable de formation est-il nouvellement désigné ? OUI-NON	OUI (nouvelle formation ouverte en L1 en 2026-2027)
Adresse mail d'un correspondant pédagogique fournie aux candidats pour toute question relevant des enseignements dispensés	gerald.lachaud@univ-lyon3.fr
Informations sur le(s) ambassadeur(s) étudiant(s)	https://facdeshumanites.univ-lyon3.fr/licence
Descriptif et attendus de la formation	
Descriptif de la formation	<p>Cette Licence articule 4 types d'enseignements: des cours théoriques et interdisciplinaires en Sciences de l'Information et de la Communication (Théories des SIC, Approches Sciences Humaines et Sociales de l'information et de la communication), des cours méthodologiques (en SHS et gestion de projets) des cours ouverts sur les pratiques professionnelles des métiers du numérique (Conception de sites web, Vidéographie) des cours orientés vers les enjeux thématiques associés aux technologies de l'information et de la communication (Info-com et espace public, Études et critiques des cultures numériques, Gestion des données et éthique du numérique)</p> <p>La spécificité de la formation repose sur l'articulation de 3 champs: la communication des organisations, l'audiovisuel et les médias numériques ainsi que l'information-documentation</p> <p>La professionnalisation des étudiants en licence repose sur une connaissance des secteurs professionnels, des cours d'initiation aux pratiques et compétences, des projets et mises en situation et un stage obligatoire de 2 mois minimum en L3</p> <p>En termes de progression pédagogique, la L1 vise à l'acquisition des fondamentaux en Sciences de l'Information et de la Communication. La L2 aborde les champs professionnels en interrogeant les écritures, les cultures, les dimensions juridiques et stratégiques relatives notamment aux dispositifs numériques. La L3 est axée sur des domaines spécialisés (jeu vidéo, communication digitale, veille et données) l'actualité des secteurs (économie, éthique) et les méthodologies d'analyse et de conception</p> <p>Chaque semestre comprend une MAJEURE complétée par le choix d'une MINEURE parmi celles proposées par la Faculté HLS ou des Langues</p>
Attendus complémentaires aux attendus nationaux	
Dispositif de réussite	Pôle réussite : https://www.univ-lyon3.fr/pole-reussiteJournees Portes Ouvertes : https://www.univ-lyon3.fr/salons-et-journees-portes-ouvertes-edition-2026
La formation propose-t-elle un enseignement à distance ?	En présentiel uniquement
Langue vivante 1	Anglais
Langue vivante 2	Pas de LV2
Niveau de français requis	B2

Poursuite d'études	La licence Information Communication est vouée à être poursuivie par un Master, et notamment par l'un des masters en Sciences de l'Information et de la Communication de l'université Jean Moulin : Master Communication des organisations (parcours Management de la communication intégrée ou parcours Stratégie de la communication digitale), Master Stratégies informationnelles et document numérique, Master Audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux (parcours Formes et plateformes télévisuelles ou parcours Designer scénariste de projets audiovisuels multisupports).			
Débouchés professionnels	Assistant chef de projet, assistant relations médias, chargé de communication audiovisuelle, de communication digitale, de communication événementielle, de création, scénarisation et gestion de contenus audiovisuels, interactifs, numériques dans les organisations, les agences, les studios de production et les médias. Chargé d'études documentaires, responsable de projet web, ingénierie documentaire, gestion des connaissances dans les entreprises, le secteur public et semi-public			
Critères d'analyse des candidatures				
Conseils aux candidats	La formation proposée est exigeante, tant sur le volume horaire des cours dispensés que sur le travail personnel et régulier à fournir. Il convient donc d'avoir des résultats probants, de disposer d'un bon niveau général et d'appréciations positives sur les bulletins attestant du sérieux et de l'investissement du/de la candidat.e. De plus, cette formation suppose des capacités à comprendre et à produire des raisonnements logiques et argumentés à partir de données et de concepts issus de différentes disciplines. De même, elle implique une aptitude à appréhender les enjeux et les mécanismes socio-économiques, politiques, médiatiques et culturels.			
Prise en compte des cordées de la réussite ?	OUI			
Champs d'évaluation	Pondération de chaque champ	Critères généraux d'examen des vœux		Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères
Résultats académiques	40%	Bon niveau général et résultats dans les matières principales au bac et en terminale		Avis des professeurs (bulletins de notes et fiche avenir) Notes aux épreuves du bac
		Bon niveau dans les matières littéraires, en Sciences Humaines et Sociales, Philosophie, Technologies		Avis des professeurs (bulletins de notes et fiche avenir) Notes aux épreuves du bac
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	20%	Capacité à travailler de façon autonome et à organiser son travail seul ou en équipe.		Avis des professeurs (bulletins de notes et fiche avenir)
		Savoir prendre des notes dans le cadre d'un cours.		Avis des professeurs (bulletins de notes et fiche avenir)
		Capacité à argumenter pour mettre en forme ses idées.		Rédaction de la lettre de motivation et du CV Avis des enseignants sur les bulletins de première et terminale Champ méthode de travail de la fiche avenir
		Avoir déjà effectué une recherche documentaire dans son cursus, notamment par le biais de la préparation du grand oral (bibliothèque, C.D.I, internet).		Avis des professeurs (conseil de classe et bulletins) Fiche Avenir Projet motivé
		Capacité à rédiger et à s'exprimer à l'oral		Rédaction de la lettre de motivation et du CV Avis des enseignants sur les bulletins de première et terminale Champ méthode de travail de la fiche avenir
Savoir-être	10%	Sérieux et assiduité dans la formation		Avis des professeurs (bulletins de notes et fiche avenir)
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	20%	Un niveau minimum de curiosité pour la société et le monde est demandé. Cette curiosité peut être attestée par un intérêt pour les questions d'actualité, la place des médias et de la communication numérique ou encore l'information dans toutes ses dimensions.		Contenu de la lettre de motivation et du CV
		Cohérence du projet		Contenu de la lettre de motivation et du CV
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	10%	Pratique d'une activité associative ou d'un engagement dans des événements liés à des domaines littéraires, artistiques, culturels, sportifs, humanitaires		Contenu de la lettre de motivation et du CV
Modalités de candidature				
Organisez-vous des épreuves écrites ou orales dans le processus de sélection ?	NON			
Éléments du dossier de candidature				

La lettre de motivation (ou projet motivé) est-elle un élément pris en compte dans vos critères d'examen des vœux ?

Si OUI, comment l'utilisez-vous ?

OUI, la lettre est lue et évaluée pour toutes les candidatures

La lettre de motivation sert à vérifier que le candidat a bien compris le contenu de la formation visée et l'adéquation avec un potentiel projet.

Paramètres applicatifs

La formation peut-elle être effectuée en apprentissage au-delà de la 1^e année ?

Si OUI, lien vers une page informative sur l'apprentissage dans la formation

Description modalités pratiques de mise en œuvre de l'apprentissage au-delà de la première année pour cette formation

Sous statut étudiant uniquement

DEVU/Pôle Formation et Applications de Gestion/Service des Inscriptions

Paramétrage Parcoursup

Année universitaire

2026/2027

Informations générales	
Faculté/institut	IAE
Mention	Gestion
Parcours	Business Management (dispensée partiellement en anglais)
Responsable (contact Parcoursup)	CAUCHY Sophie
Adresse mail fournie aux candidats pour toute question d'ordre administratif	bm-iaelyon@univ-lyon3.fr
Numéro de téléphone portable responsable de formation	
Le responsable de formation est-il nouvellement désigné ? OUI-NON	Non
Adresse mail d'un correspondant pédagogique fournie aux candidats pour toute question relevant des enseignements dispensés	https://iae.univ-lyon3.fr/licence-business-management-2
Informations sur le(s) ambassadeur(s) étudiant(s)	https://iae.univ-lyon3.fr/licence-business-management-2
Descriptif et attendus de la formation	
Descriptif de la formation	<p>Une visée résolument internationale: en 1ère et 2ème année, en plus de la pratique intensive de l'anglais et d'une deuxième langue vivante, la moitié des cours de gestion sont enseignés en anglais. En 3ème année, l'étudiant a le choix entre une année de mobilité internationale dans 120 universités partenaires de l'iaelyon ou une année en France enseignée intégralement en anglais. Par ailleurs, au cours des trois années d'étude, l'intégration dans la formation d'étudiants internationaux en échange (20% de la promotion) renforce la dimension interculturelle de la formation.</p> <p>Un parcours généraliste exigeant, basé sur un apprentissage approfondi des fondamentaux, qui permet une poursuite d'études vers toutes les spécialisations de Masters en Gestion, en Management ou en Commerce International</p> <p>La mise en pratique des apprentissages théoriques, grâce aux rencontres régulières avec des professionnels, aux études de cas en partenariat avec des entreprises et aux stages obligatoires en 2ème et 3ème années.</p> <p>Un esprit de promo, renforcé par des effectifs réduits (la formation accueille une soixantaine d'étudiants, y compris internationaux en échange), des actions de cohésion et des initiatives solidaires menées dans le cadre des projets tuteuré</p> <p>VOLUME HORAIRE : 25 heures/semaine environ (le travail personnel est du même ordre).</p>
Attendus complémentaires aux attendus nationaux	Des connaissances établies en Sciences Economiques et Sociales, un très bon niveau en anglais et en LVB, ainsi qu'une forte motivation et capacité de travail, sont nécessaires à la réussite en parcours Business Management. La formation propose uniquement trois LVB : Allemand, Espagnol et Italien, et n'admet pas de débutant.
Dispositif de réussite	<p>Pôle réussite : https://www.univ-lyon3.fr/pole-reussiteJournees</p> <p>Portes Ouvertes : https://www.univ-lyon3.fr/salons-et-journees-portes-ouvertes-edition-2026</p>
La formation propose-t-elle un enseignement à distance ?	En présentiel uniquement

Langue vivante 1	Anglais
Langue vivante 2	Espagnol, Allemand, Italien
Niveau de français requis	C1
Poursuite d'études	La Licence Business Management prépare les étudiants à poursuivre leur cursus dans l'un des Masters de l'iaelyon, en gestion, en management ou en commerce International (plus de 50 parcours de Master 2).
Débouchés professionnels	La Licence Business Management permet, grâce aux connaissances générales et à l'expérience professionnelle et internationale acquises, d'intégrer directement la vie professionnelle : assistant dans un grand nombre de fonctions, postes commerciaux en France ou à l'international, assistant export, etc.

Critères d'analyse des candidatures	
Conseils aux candidats	La formation proposée est exigeante, tant sur le volume horaire des cours dispensés que sur le travail personnel et régulier à fournir. Aussi, il convient au préalable d'avoir des résultats convenables et des appréciations positives sur les bulletins. Les futurs bacheliers sont invités à solliciter les services d'orientation pour obtenir des informations supplémentaires sur le cursus choisi.
Prise en compte des cordées de la réussite ?	NON

Champs d'évaluation	Pondération de chaque champ	Critères généraux d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	50%	Résultats en anglais	Notes de première et terminale en anglais	Essentiel
		Résultats en mathématiques	Note d'anglais au baccalauréat	Essentiel
		Résultats en Sciences humaines et sociales (SHS)	Notes de première et terminale en SHS	Essentiel
		Résultats en LVB	Notes de première et terminale en LVB	Très Important
		Résultats globaux	Note de SHS au baccalauréat	Essentiel
		Résultats en LVH	Note de LVH au baccalauréat	Très Important
		Intérêt et/ou expérience pour l'international	Moyenne générale en première et terminale	Très Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	20%	Capacité d'abstraction, d'analyse, de prise de recul théorique, capacités rédactionnelles	Nature de la formation et des enseignements suivis	Très Important
Savoir-être	14%	Capacité de travail Autonomie	Appréciations sur les bulletins	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	14%	Bonne connaissance des débouchés du parcours demandé	Lettre de motivation	Important
		Bonne connaissance des matières enseignées dans la formation demandée	Lettre de motivation	Important
		Bonne connaissance de l'établissement demandé	Lettre de motivation	Important
		Adéquation entre les spécialités choisies au lycée et le parcours demandé	Combinaison de spécialités choisies	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	2%	Investissement extra-scolaire	Rubrique « Activités et centres d'intérêts »	Complémentaire

Modalités de candidature	
Organisez-vous des épreuves écrites ou orales dans le processus de sélection ?	NON
Eléments du dossier de candidature	

<p>La lettre de motivation (ou projet motivé) est-elle un élément pris en compte dans vos critères d'examen des vœux ?</p> <p>Si OUI, comment l'utilisez-vous ?</p> <p>Libellé du formulaire dématérialisé :</p> <p>Description du formulaire :</p>	<p>OUI, la lettre est lue et évaluée pour une partie des candidatures ou pour départager des candidats.</p> <p>La lettre de motivation fournit des éléments qui nous indiquent si le candidat connaît bien la formation et ses débouchés, et s'il a un intérêt et une expérience de l'international. Le jury examine la lettre de motivation et attribue une note sur 20 qui est utilisée pour le classement, en complément des autres éléments.</p>
---	--

Paramètres applicatifs

<p>La formation peut-elle être effectuée en apprentissage au-delà de la 1^e année ?</p> <p>Si OUI, lien vers une page informative sur l'apprentissage dans la formation</p> <p>Description modalités pratiques de mise en œuvre de l'apprentissage au-delà de la première année pour cette formation</p>	<p>Sous statut étudiant uniquement</p>
--	--



DEVU/Pôle Formation et Applications de Gestion/Service des Inscriptions

Paramétrage Parcoursup

Année universitaire

2026/2027

Informations générales	
Faculté/institut	IAE
Mention	Gestion
Parcours	DUCG - Diplôme Universitaire de Comptabilité et de Gestion
Responsable (contact Parcoursup)	Desprunee Christophe
Adresse mail fournie aux candidats pour toute question d'ordre administratif	filiere-comptable-iae@univ-lyon3.fr
Le responsable de formation est-il nouvellement désigné ? OUI-NON	Non
Adresse mail d'un correspondant pédagogique fournie aux candidats pour toute question relevant des enseignements dispensés	https://iae.univ-lyon3.fr/dcg-ducg-preparation-au-diplome-de-comptabilite-et-de-gestion-3#responsables-formation
Informations sur le(s) ambassadeur(s) étudiant(s)	https://iae.univ-lyon3.fr/dcg-ducg-preparation-au-diplome-de-comptabilite-et-de-gestion-3
Descriptif et attendus de la formation	
Descriptif de la formation	L'iaelyon, 1er centre universitaire régional de préparation à l'expertise-comptable, organise depuis de nombreuses années une préparation au DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion, un diplôme national de niveau Licence dont les examens sont organisés par les rectorats). Cette préparation en formation initiale est diplômante avec la mise en place du DUCG (Diplôme Universitaire de Comptabilité et de Gestion) de l'iaelyon et possède un fort taux de réussite aux épreuves nationales du DCG. Elle offre aux étudiants la possibilité de valider chaque année un DU sur la base de leurs résultats aux examens internes organisés par l'iaelyon tout au long de l'année. La validation de chacune des 3 années ouvrira droit à l'obtention d'un DUCG bien connu des professionnels et facilitant l'insertion professionnelle pour ceux qui n'auraient pas validé la totalité du DCG. L'accès à cette 1ère année de préparation est sélectif.
Attendus complémentaires aux attendus nationaux	La formation requiert de bonnes capacités de rédaction, de synthèse et d'organisation ainsi que des aptitudes à un travail soutenu, régulier et approfondi. Ces compétences peuvent être appréciées par les résultats obtenus dans les spécialités suivantes : Mathématiques, Histoire géographie, Sciences politiques, Sciences économiques et sociales. Les notes de Français écrit des épreuves anticipées du Bac sont également retenues.
Dispositif de réussite	Pôle réussite : https://www.univ-lyon3.fr/pole-reussiteJournees Portes Ouvertes : https://www.univ-lyon3.fr/salons-et-journees-portes-ouvertes-edition-2026

La formation propose-t-elle un enseignement à distance ?	En présentiel uniquement
Langue vivante 1	Anglais
Langue vivante 2	Pas de LV2
Niveau de français requis	B1
Poursuite d'études	Poursuite d'étude en DSCG (diplôme national de grade Master) ou tout autre Master, notamment Master CCA (Comptabilité Contrôle Audit), Master finance, Master contrôle de gestion...
Débouchés professionnels	Cette formation est la voie privilégiée pour l'obtention du diplôme d'expert-comptable. Celui-ci est le conseiller privilégié du dirigeant d'entreprise à travers l'établissement de la comptabilité de l'entreprise et ses conseils en matière de gestion et de droit. La formation DCG mène aussi vers des métiers de commissaire aux comptes, Directeur Administratif et Financier, contrôleur de gestion, collaborateur comptable et bien d'autres métiers liés à la gestion.

Critères d'analyse des candidatures

Conseils aux candidats	La formation proposée est exigeante, tant sur le volume horaire des cours dispensés que sur le travail personnel et régulier à fournir. Elle nécessite donc une bonne capacité à s'organiser pour son travail personnel et à intégrer les méthodologies des différentes matières. Elle prépare à un examen du Rectorat très sélectif. Aussi, il convient au préalable d'avoir de très bons résultats et des appréciations positives sur les bulletins. Les futurs bacheliers sont invités à solliciter les services d'orientation pour obtenir des informations supplémentaires sur le cursus choisi.
Prise en compte des cordées de la réussite ?	NON

Champs d'évaluation	Pondération de chaque champ	Critères généraux d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	67%	Expression écrite en français	Note des épreuves anticipées du bac de français	Très Important
		Capacités à rédiger, analyser, raisonner, calculer	Si bac général : notes de terminale en Histoire-géographie (enseignement de spécialité)	Très Important
		Capacités à rédiger, analyser, raisonner, calculer	Si bac général : notes de terminale en sciences économiques et sociales (enseignement de spécialité)	Très Important
		Compétences de base en anglais	Notes d'anglais de terminale	Très Important
		Capacités à rédiger, analyser, raisonner, calculer	Si bac général : notes de terminale en mathématiques (enseignement de spécialité)	Important
		Capacités à rédiger, analyser, raisonner, calculer	Si bac général : notes de terminale en sciences politiques (enseignement de spécialité)	Important
		Capacités à rédiger, analyser, raisonner, calculer	Si bac général : notes de terminale en mathématiques complémentaires (enseignement optionnel supplémentaire)	Important
		Capacités à rédiger, analyser, raisonner, calculer	Si bac général : notes de terminale en mathématiques expertes (enseignement optionnel supplémentaire)	Important
		Capacités à rédiger, analyser, raisonner, calculer	Si bac général : notes de terminale en droits et grands enjeux du monde contemporain (enseignement optionnel supplémentaire)	Important
		Capacités à rédiger, analyser, raisonner, calculer	Si bac STMG spécialité Gestion et Finance : notes de terminale en Economie	Important
		Capacités à rédiger, analyser, raisonner, calculer	Si bac STMG spécialité Gestion et Finance : notes de terminale en Droit	Important
		Capacités à rédiger, analyser, raisonner, calculer	Si bac STMG spécialité Gestion et Finance : notes de terminale en Gestion et Finance	Important
		Capacités à rédiger, analyser, raisonner, calculer	Si bac STMG spécialité Gestion et Finance : notes de terminale en Management des organisations	Important
		Maitrise du français et capacité à rédiger	Notes des épreuves anticipées de français du Bac	Très Important
		Maitrise du français et capacité à rédiger	Notes d'histoire géographie de terminale	Important

Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	28%	Méthodes de travail	Champ « Méthode de travail » de la fiche Avenir	Très Important
Savoir-être	4%	Autonomie Capacité à s'investir dans son travail personnel	Champ « Autonomie » de la fiche avenir Champ « Capacité à s'investir dans le travail » de la fiche Avenir	Très Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	1%	Capacité de l'étudiant à réussir	Fiche avenir : appréciation du chef d'établissement sur la capacité de l'élève à réussir dans la formation visée Lettre de motivation	Important Complémentaire
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	0%			Non utilisé

Modalités de candidature

Organisez-vous des épreuves écrites ou orales dans le processus de sélection ?

NON

Eléments du dossier de candidature

La lettre de motivation (ou projet motivé) est-elle un élément pris en compte dans vos critères d'examen des vœux ?

OUI, la lettre est lue et évaluée pour une partie des candidatures ou pour départager des candidats.

Si OUI, comment l'utilisez-vous ?

Ces éléments permettent de voir si le candidat a une bonne connaissance des études en DCG et des métiers de la comptabilité. Ils sont utilisés en particulier pour départager les candidats en cas d'ex aequo

Paramètres applicatifs

La formation peut-elle être effectuée en apprentissage au-delà de la 1^e année ?

Sous statut étudiant en première année, et sous statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première

Si OUI, lien vers une page informative sur l'apprentissage dans la formation

https://iae.univ-lyon3.fr/dcg-ducg-preparation-au-diplome-de-comptabilite-et-de-gestion-en-alternance-3#inscriptions_titre

Cette formation est réservée aux titulaires du DUCG année 1 , du BTS Comptabilité et gestion des organisations (BTS CGO), du DUT GEA option Finance - Comptabilité ou d'autres diplômes admis en équivalence du DCG.

Conditions d'admission / Modalités de sélection

La sélection et le recrutement se déroulent en 3 étapes :
 Pré-sélection sur dossier,
 Jury de sélection (entretien de type professionnel),
 Recrutement par l'entreprise (L'inscription n'est effective qu'à la signature d'un contrat d'alternance avec une entreprise).

La préparation se répartit sur deux années d'apprentissage (année 2, année 3).

Le rythme de l'alternance est de 2 jours de formation à l'iae Lyon (lundi et mardi en année 2, jeudi et vendredi en année 3) et de 3 jours en entreprise.

DEVU/Pôle Formation et Applications de Gestion/Service des Inscriptions

Paramétrage Parcoursup

Année universitaire

2026/2027

Informations générales	
Faculté/institut	IAE
Mention	Gestion
Parcours	Gestion et management
Responsable (contact Parcoursup)	MOREL Ivan
Adresse mail fournie aux candidats pour toute question d'ordre administratif	licenceparcoursuplyon@univ-lyon3.fr
Le responsable de formation est-il nouvellement désigné ? OUI-NON	Oui
Adresse mail d'un correspondant pédagogique fournie aux candidats pour toute question relevant des enseignements dispensés	https://iae.univ-lyon3.fr/licence-gestion-et-management
Informations sur le(s) ambassadeur(s) étudiant(s)	https://iae.univ-lyon3.fr/licence-gestion-et-management
Descriptif et attendus de la formation	
Descriptif de la formation	<p>La Licence Gestion et Management délivrée par l'iae Lyon est une formation généraliste en gestion visant à développer les compétences essentielles à la compréhension et au pilotage des organisations.</p> <p>Les étudiants acquièrent progressivement les fondamentaux en management, comptabilité, finance, marketing, économie et droit, tout en consolidant leurs capacités d'analyse et de décision.</p> <p>Elle prépare à la poursuite d'études en Master dans les différents domaines du management.</p>
Attendus complémentaires aux attendus nationaux	
Dispositif de réussite	Pôle réussite : https://www.univ-lyon3.fr/pole-reussiteJournees Portes Ouvertes : https://www.univ-lyon3.fr/salons-et-journees-portes-ouvertes-edition-2026
La formation propose-t-elle un enseignement à distance ?	En présentiel uniquement
Langue vivante 1	Anglais
Langue vivante 2	possible avec le suivi d'un D.U. à la faculté des langues
Niveau de français requis	B2

Poursuite d'études	<p>Après la Licence 1 ou 2 : Orientation possible vers les autres parcours de Licences de l'iaelyon.</p> <p>Après la Licence 3 : Les diplômés de la Licence Gestion et Management poursuivent très majoritairement des études en Master, et notamment dans l'un des nombreux parcours proposés par l'iaelyon : 12 mentions, plus de 40 parcours en Master 2 dans toutes les fonctions de l'entreprise (marketing, vente, finance, ressources humaines, achats, ...) ou vers un parcours d'entrepreneur (Master EDEN).</p>			
Débouchés professionnels	<p>La Licence Gestion et Management n'a pas vocation première à permettre une insertion professionnelle mais vise davantage à une poursuite d'études en Master.</p> <p>En revanche, les titulaires de la Licence peuvent se présenter à des concours de la fonction publique nécessitant un niveau bac+3.</p>			
Critères d'analyse des candidatures				
Conseils aux candidats	<p>La formation proposée est exigeante, tant sur le volume horaire des cours dispensés que sur le travail personnel et régulier à fournir.</p> <p>Aussi, il convient au préalable d'avoir des résultats très convenables, notamment en mathématiques et en culture générale.</p> <p>Les futurs bacheliers sont invités à solliciter les services d'orientation pour obtenir des informations supplémentaires sur le cursus choisi.</p>			
Prise en compte des cordées de la réussite ?	NON			
Champs d'évaluation	Pondération de chaque champ	Critères généraux d'examen des voeux		Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères
Résultats académiques	90%	Niveau en mathématiques	Notes de mathématiques de 1ère et terminale	Essentiel
		Niveau d'expression français (oral et écrit)	Notes du bac de français (épreuve orale et épreuve écrite)	Très Important
		Culture générale	Notes de français, histoire-géographie et philosophie en 1ère et terminale	Très Important
		Niveau en langues	Notes d'anglais de 1ère et terminale	Très Important
		Niveau général	Moyenne générale classe de 1ère et début de terminale	Très Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	5%	Méthodes de travail	Type de formation et d'enseignements suivis	Essentiel
Savoir-être	0%			Non utilisé
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	5%	Capacité de l'étudiant à réussir la formation	Spécialités suivies en première et terminale	Très Important
		Cohérence du projet de formation	Prise en Compte de l'avis de la fiche Avenir	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	0%	Non utilisé	Non utilisé	Non utilisé
Modalités de candidature				
Organisez-vous des épreuves écrites ou orales dans le processus de sélection ?	NON			
Eléments du dossier de candidature				
La lettre de motivation (ou projet motivé) est-elle un élément pris en compte dans vos critères d'examen des voeux ?	NON			
Si OUI, comment l'utilisez-vous ?				
Paramètres applicatifs				

La formation peut-elle être effectuée en apprentissage au-delà de la 1^e année ?

Si OUI, lien vers une page informative sur l'apprentissage dans la formation

Description modalités pratiques de mise en œuvre de l'apprentissage au-delà de la première année pour cette formation

Sous statut étudiant uniquement

DEVU/Pôle Formation et Applications de Gestion/Service des Inscriptions

Paramétrage Parcoursup

Année universitaire

2026/2027

Informations générales	
Faculté/Institut	IAE
Mention	Gestion
Parcours	Gestion et management
Responsable (contact Parcoursup)	CHEVALIER--POUPET Carène
Adresse mail fournie aux candidats pour toute question d'ordre administratif	licenceparcoursupBourg@univ-lyon3.fr
Le responsable de formation est-il nouvellement désigné ? OUI-NON	Non
Adresse mail d'un correspondant pédagogique fournie aux candidats pour toute question relevant des enseignements dispensés	https://bourgenbresse.univ-lyon3.fr/licence-de-gestion-management-bourg-en-bresse-3
Informations sur le(s) ambassadeur(s) étudiant(s)	https://www.facebook.com/lesmaisonsdeliae/
Descriptif et attendus de la formation	
Descriptif de la formation	<p>La Licence Gestion et Management délivrée par l'iaelyon est une formation généraliste en gestion visant à développer les compétences essentielles à la compréhension et au pilotage des organisations.</p> <p>Les étudiants acquièrent progressivement les fondamentaux en management, comptabilité, finance, marketing, économie et droit, tout en consolidant leurs capacités d'analyse et de décision.</p> <p>Elle prépare à la poursuite d'études en Master dans les différents domaines du management.</p>
Attendus complémentaires aux attendus nationaux	
Dispositif de réussite	Pôle réussite : https://www.univ-lyon3.fr/pole-reussiteJournees
La formation propose-t-elle un enseignement à distance ?	En présentiel uniquement
Langue vivante 1	Anglais
Langue vivante 2	Pas de LV2
Niveau de français requis	B2
Poursuite d'études	<p>Après la Licence 1 ou 2 :</p> <p>Orientation possible vers les autres parcours de Licences de l'iaelyon.</p> <p>Après la Licence 3 :</p> <p>Les diplômés de la Licence Gestion et Management poursuivent très majoritairement des études en Master, et notamment dans l'un des nombreux parcours proposés par l'iaelyon : 12 mentions, plus de 40 parcours en Master 2 dans toutes les fonctions de l'entreprise (marketing, vente, finance, ressources humaines, achats, ...) ou vers un parcours d'entrepreneur (Master EDEN).</p>
Débouchés professionnels	<p>La Licence Gestion et Management n'a pas vocation première à permettre une insertion professionnelle mais vise davantage à une poursuite d'études en Master.</p> <p>En revanche, les titulaires de la Licence peuvent se présenter à des concours de la fonction publique nécessitant un niveau bac+3.</p>
Critères d'analyse des candidatures	

Conseils aux candidats	La formation proposée est exigeante, tant sur le volume horaire des cours dispensés que sur le travail personnel et régulier à fournir. Aussi, il convient au préalable d'avoir des résultats très convenables, notamment en mathématiques et en culture générale. Les futurs bacheliers sont invités à solliciter les services d'orientation pour obtenir des informations supplémentaires sur le cursus choisi.			
Prise en compte des cordées de la réussite ?	NON			
Champs d'évaluation	Pondération de chaque champ	Critères généraux d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	90%	Niveau en mathématiques	Notes de mathématiques de 1ère et terminale	Essentiel
		Niveau d'expression français (oral et écrit)	Notes du bac de français (épreuve orale et épreuve écrite)	Très Important
		Culture générale	Notes de français, histoire-géographie et philosophie en 1ère et terminale	Très Important
		Niveau en langues	Notes d'anglais de 1ère et terminale	Très Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	5%	Méthodes de travail	Type de formation et d'enseignements suivis	Essentiel
Savoir-être	0%			Non utilisé
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	5%	Capacité de l'étudiant à réussir la formation Cohérence du projet de formation	Spécialités suivies en première et terminale Prise en Compte de l'avis de la fiche Avenir	Très Important Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	0%			Non utilisé
Modalités de candidature				
Organisez-vous des épreuves écrites ou orales dans le processus de sélection ?	NON			
Eléments du dossier de candidature				
La lettre de motivation (ou projet motivé) est-elle un élément pris en compte dans vos critères d'examen des vœux ?	NON			
Si OUI, comment l'utilisez-vous ?				
Paramètres applicatifs				
La formation peut-elle être effectuée en apprentissage au-delà de la 1 ^e année ?	Sous statut étudiant uniquement			
Si OUI, lien vers une page informative sur l'apprentissage dans la formation				
Description modalités pratiques de mise en œuvre de l'apprentissage au-delà de la première année pour cette formation				

**DEVU/Pôle Formation et Applications de Gestion/Service des Inscriptions****Paramétrage Parcoursup**

Année universitaire

2026/2027

Informations générales	
Faculté/institut	iaelyon et Faculté des Langues
Mention	Double Licence Gestion - LEA (Langues Etrangères Appliquées)
Parcours	Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Allemand et Gestion et Management Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Arabe et Gestion et Management Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Espagnol et Gestion et Management Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Italien et Gestion et Management Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Russe et Gestion et Management Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Chinois et Gestion et Management Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Japonais et Gestion et Management Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Coréen et Gestion et Management Double Licence Langues Etrangères Appliquées Anglais-Portugais et Gestion et Management
Responsable (contact Parcoursup)	MOREL Ivan
Adresse mail fournie aux candidats pour toute question d'ordre administratif	candidaturesiaelyon@univ-lyon3.fr
Numéro de téléphone portable responsable de formation	
Le responsable de formation est-il nouvellement désigné ? OUI-NON	OUI
Adresse mail d'un correspondant pédagogique fournie aux candidats pour toute question relevant des enseignements dispensés	https://iae.univ-lyon3.fr/double-licence-gestion-lea-langues-etrangeres-appliquees-3#responsables-formation
Informations sur le(s) ambassadeur(s) étudiant(s)	https://www.facebook.com/lesmaisonsdeliae/
Descriptif et attendus de la formation	

Descriptif de la formation	<p>Le principe général à l'Université Jean Moulin Lyon 3 est de préparer les étudiants à une licence dans une discipline choisie.</p> <p>Un étudiant a cependant la possibilité de préparer en même temps, deux licences dans des domaines jugés complémentaires. La liste des combinaisons possibles est limitée afin de permettre la compatibilité des enseignements.</p> <p>Dans ce double cursus Langues Etrangères Appliquées et Gestion et Management, l'étudiant suit les majeures offertes par la faculté des langues et l'iaelyon respectivement, et est dispensé de mineure.</p> <p>Les étudiants en double licence acquièrent deux diplômes en trois ans. Cependant, il s'agit d'un cursus qui demande plus de travail qu'une licence simple et s'adresse donc à de très bons éléments motivés et organisés.</p>			
Attendus complémentaires aux attendus nationaux				
Dispositif de réussite	<p><u>Pôle Réussite : https://www.univ-lyon3.fr/pole-reussite</u> <u>Journées Portes Ouvertes : https://www.univ-lyon3.fr/salons-et-journees-portes-ouvertes-edition-2026</u></p>			
La formation propose-t-elle un enseignement à distance ?	En présentiel uniquement			
Langue vivante 1	Anglais			
Langue vivante 2	Allemand ou Arabe ou Espagnol ou Italien ou Russe ou Chinois ou Japonais ou Coréen ou Portugais			
Niveau de français requis	B2			
Poursuite d'études	<p>Après la Licence 1 ou 2 :</p> <p>Orientation possible vers les autres parcours de Licences de l'iaelyon ou de la Faculté des Langues.</p> <p>Après la Licence 3 :</p> <p>Les diplômés de la Double Licence poursuivent très majoritairement des études en Master, et notamment dans l'un des nombreux parcours proposés par l'iaelyon et la Faculté des Langues.</p>			
Débouchés professionnels	<p>La Double Licence n'a pas vocation première d'intégrer directement le marché du travail, mais vise plutôt une poursuite d'étude en master, pour viser ensuite un poste opérationnel ou d'encadrement intermédiaire, potentiellement orienté à l'international : import-export, marketing international, finance internationale, communication, traduction, administration internationale...</p> <p>De nombreux concours de la fonction publique sont également ouverts aux diplômés de ce parcours et peuvent déboucher sur des carrières d'enseignants du second degré ou sur des postes d'encadrement intermédiaire dans l'administration.</p>			
Critères d'analyse des candidatures				
Conseils aux candidats	La formation proposée est exigeante, tant sur le volume horaire des cours dispensés que sur le travail personnel et régulier à fournir. Aussi, il convient au préalable d'avoir des résultats très convenables et des appréciations positives sur les bulletins, notamment en mathématiques, culture générale et langues. Les futurs bacheliers sont invités à solliciter les services d'orientation pour obtenir des informations supplémentaires sur le cursus choisi.			
Prise en compte des cordées de la réussite ?	NON			
Champs d'évaluation	Pondération de chaque champ	Critères généraux d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	60%	Niveau en langues étrangères	Moyenne des notes de seconde, 1ère et terminale de LV1 et LV2	Essentiel
		Niveau en mathématiques	Notes en mathématiques en 1e et terminale	Essentiel
		Niveau de culture générale	Moyenne des notes en Français, Philosophie et Histoire	Très Important
		Maîtrise du français	Moyenne des notes en Français	Très Important
		Curiosité pour les questions sociétales	Notes en SES et/ou Géopolitique	Important
		Niveau dans les matières scientifiques	Prise en compte d'une moyenne pondérée de notes obtenue dans des matières techniques dont SES	Très Important

Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	25%	Méthode de travail	Champ « méthodes de travail » de la fiche avenir	Important
		Acquisition de la démarche scientifique	Appréciations des professeurs sur les bulletins de première et de terminale dans les enseignements scientifiques	Important
Savoir-être	5%	Curiosité intellectuelle	Prise en compte avis fiche avenir	Important
		Capacité à réussir	Prise en compte avis fiche avenir	Important
		Autonomie	Prise en compte avis fiche avenir	Très Important
		Capacité à s'investir	Prise en compte avis fiche avenir sur la capacité de l'élève à s'investir	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	5%	Cohérence du projet	Lettre de motivation	Important
		Cohérence du projet	Prise en compte avis fiche avenir sur la cohérence du vœux avec le projet de formation	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	5%	Curiosité pour les questions sociétales	Appréciations des professeurs sur les bulletins en SES et/ou Géopolitique	Complémentaire

Modalités de candidature

Organisez-vous des épreuves écrites ou orales dans le processus de sélection ?

NON

Eléments du dossier de candidature

La lettre de motivation (ou projet motivé) est-elle un élément pris en compte dans vos critères d'examen des vœux ?

OUI, la lettre est lue et évaluée pour une partie des candidatures ou pour départager des candidats.

Si OUI, comment l'utilisez-vous ?

S'agissant de cursus en langues, il est indispensable que les candidats aient l'occasion d'expliciter et d'illustrer leur rapport aux langues et cultures pour lesquelles ils présentent un dossier, ce que ne permet pas l'interface de Parcoursup, qui n'explicite pas quelles sont les langues A et B.

Paramètres applicatifs

La formation peut-elle être effectuée en apprentissage au-delà de la 1^e année ?

Sous statut étudiant uniquement

Si OUI, lien vers une page informative sur l'apprentissage dans la formation

Description modalités pratiques de mise en œuvre de l'apprentissage au-delà de la première année pour cette formation

DEVU/Pôle Formation et Applications de Gestion/Service des Inscriptions

Paramétrage Parcoursup

Année universitaire

2026/2027

Informations générales	
Faculté/institut	IAE
Mention	Gestion
Parcours	Gestion et management - Mineure Droit
Responsable (contact Parcoursup)	MOREL Ivan
Adresse mail fournie aux candidats pour toute question d'ordre administratif	licenceparcoursupLyon@univ-lyon3.fr
Le responsable de formation est-il nouvellement désigné ? OUI-NON	Oui
Adresse mail d'un correspondant pédagogique fournie aux candidats pour toute question relevant des enseignements dispensés	https://iae.univ-lyon3.fr/licence-gestion-et-management
Informations sur le(s) ambassadeur(s) étudiant(s)	https://iae.univ-lyon3.fr/licence-gestion-et-management
Descriptif et attendus de la formation	
Descriptif de la formation	<p>La Licence Gestion et Management délivrée par l'iaeLyon est une formation généraliste en gestion visant à développer les compétences essentielles à la compréhension et au pilotage des organisations.</p> <p>Les étudiants acquièrent progressivement les fondamentaux en management, comptabilité, finance, marketing, économie et droit, tout en consolidant leurs capacités d'analyse et de décision.</p> <p>Elle prépare à la poursuite d'études en Master dans les différents domaines du management.</p> <p>Le choix de la mineure Droit propose aux étudiants des enseignements en droit à travers une mineure dédiée. Ce parcours droit et gestion s'adresse notamment à tous les étudiants intéressés par le droit des affaires, domaine dans lequel une connaissance du monde de l'entreprise et des matières financières est indispensable. Le choix de cette mineure engage l'étudiant pour ses trois années de licence.</p>
Attendus complémentaires aux attendus nationaux	
Dispositif de réussite	<p>Pôle réussite : https://www.univ-lyon3.fr/pole-reussiteJournees</p> <p>Portes Ouvertes : https://www.univ-lyon3.fr/salons-et-journees-portes-ouvertes-edition-2026</p>
La formation propose-t-elle un enseignement à distance ?	En présentiel uniquement
Langue vivante 1	Anglais
Langue vivante 2	possible avec le suivi d'un D.U. à la faculté des langues
Niveau de français requis	B2

Poursuite d'études	<p>Après la Licence 1 ou 2 : Orientation possible vers les autres parcours de Licences de l'iaelyon.</p> <p>Après la Licence 3 : Les diplômés de la Licence Gestion et Management poursuivent très majoritairement des études en Master, et notamment dans l'un des nombreux parcours proposés par l'iaelyon : 12 mentions, plus de 40 parcours en Master 2 dans toutes les fonctions de l'entreprise (marketing, vente, finance, ressources humaines, achats, ...) ou vers un parcours d'entrepreneur (Master EDEN). La mineure droit permet aussi d'envisager une poursuite vers des Masters plus orientés vers le droit.</p>
--------------------	---

Débouchés professionnels	<p>La Licence Gestion et Management n'a pas vocation première à permettre une insertion professionnelle mais vise davantage à une poursuite d'études en Master.</p> <p>En revanche, les titulaires de la Licence peuvent se présenter à des concours de la fonction publique nécessitant un niveau bac+3.</p>
--------------------------	---

Critères d'analyse des candidatures	
Conseils aux candidats	<p>La formation proposée est exigeante, tant sur le volume horaire des cours dispensés que sur le travail personnel et régulier à fournir, le choix de la mineure étant aussi exigeant au niveau de la quantité de travail demandé. Aussi, il convient au préalable d'avoir des résultats très convenables, notamment en mathématiques et en culture générale.</p> <p>Les futurs bacheliers sont invités à solliciter les services d'orientation pour obtenir des informations supplémentaires sur le cursus choisi.</p>
Prise en compte des cordées de la réussite ?	NON

Champs d'évaluation	Pondération de chaque champ	Critères généraux d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	90%	Niveau en mathématiques	Notes de mathématiques de 1ère et terminale	Essentiel
		Niveau d'expression français (oral et écrit)	Notes du bac de français (épreuve orale et épreuve écrite)	Très Important
		Culture générale	Notes de français, histoire-géographie et philosophie en 1ère et terminale	Essentiel
		Niveau en langues	Notes d'anglais de 1ère et terminale	Très Important
		Niveau général	Moyenne générale classe de 1ère et début de terminale	Très Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	5%	Méthodes de travail	Type de formation et d'enseignements suivis	Essentiel
Savoir-être	0%			Non utilisé
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	5%	Capacité de l'étudiant à réussir la formation	Spécialités suivies en première et terminale	Très Important
		Cohérence du projet de formation	Prise en Compte de l'avis de la fiche Avenir	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	0%			Non utilisé

Modalités de candidature	
Organisez-vous des épreuves écrites ou orales dans le processus de sélection ?	NON

Eléments du dossier de candidature	
------------------------------------	--

La lettre de motivation (ou projet motivé) est-elle un élément pris en compte dans vos critères d'examen des vœux ? Si OUI, comment l'utilisez-vous ?	NON
--	-----

Paramètres applicatifs	
La formation peut-elle être effectuée en apprentissage au-delà de la 1 ^e année ?	Sous statut étudiant uniquement

Si OUI, lien vers une page informative
sur l'apprentissage dans la formation

Description modalités pratiques de
mise en œuvre de l'apprentissage au-
delà de la première année pour cette
formation

Paramétrage Parcoursup

Année universitaire

2026/2027

Informations générales				
Faculté/institut	IUT Lyon 3			
Mention	Gestion administrative et commerciale des organisations			
Parcours	Management des Fonctions Supports (MDFS) et Management Commercial et Marketing Omnicanal (MCMO)			
Responsable (contact Parcoursup)	Sarah GOUTAGNY			
Adresse mail fournie aux candidats pour toute question d'ordre administratif	http://iut.univ-lyon3.fr			
Numéro de téléphone portable responsable de formation				
Le responsable de formation est-il nouvellement désigné ? OUI-NON	NON			
Adresse mail d'un correspondant pédagogique fournie aux candidats pour toute question relevant des enseignements dispensés	http://iut.univ-lyon3.fr			
Informations sur le(s) ambassadeur(s) étudiant(s)				
Descriptif et attendus de la formation				
Descriptif de la formation	<p>Le BUT GACO (grade Licence) est une formation polyvalente (1800 h sur 6 semestres) centrée sur l'acquisition de compétences. Elle s'articule autour d'apports théoriques (Cours magistraux, TD, TP) et de mises en situation d'apprentissage et d'évaluation - SAé (études de cas, apprentissage).</p> <p>Tous les titulaires du B.U.T. GACO seront formés à la gestion d'un projet, au pilotage interne de l'organisation, à la conception d'une démarche marketing.</p> <p>Les ressources communes à tous les parcours sont le droit, l'économie, le marketing, les ressources humaines, la comptabilité, la finance. A cela, s'ajoutent des compétences propres à chaque parcours en années 2 et 3. Chaque parcours propose des ressources spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Management des Fonctions Supports (MDFS): ressources humaines (recrutement, paie, formation, administration du personnel, RPS...), comptabilité, finance, contrôle de gestion, fiscalité... Management Commercial et Marketing Omnicanal (MCMO) : marketing digital, trade marketing, e-commerce, négociation achat vente, stratégie digitale... 			
Attendus complémentaires aux attendus nationaux	ATTENTION: le BUT GACO de l'IUT Lyon 3 propose 4 parcours en 2e année: MCMO et MDFS en alternance et MACAST Arts et Culture et MACAST Sport en formation classique (recrutement spécifique sur Parcoursup). Le candidat doit se positionner sur l'un de ces 4 parcours dès sa candidature en 1ère année (formulaire dédié).			
Dispositif de réussite	Mise en place de tutorat à l'entrée en BUT 1, reprise des fondamentaux dans toutes les matières en lien avec la gestion en BUT 1.			
La formation propose-t-elle un enseignement à distance ?	non			
Langue vivante 1	Anglais			
Langue vivante 2	Allemand, Espagnol ou Italien			
Niveau de français requis	assarce dans la capacité à comprendre, lire, écrire, et parler le français.			
Poursuite d'études	Master public ou privé, dans les domaines de la gestion au sens large, GACO étant très polyvalent.			
Débouchés professionnels	Fonctions d'assistants dans les métiers des fonctions supports (RH, comptabilité, audit, reporting, paie, ...) ou dans les métiers du marketing en fonction du parcours choisi à partir de la 2ème année du BUT.			
Critères d'analyse des candidatures				
Conseils aux candidats	<p>GACO étant une formation polyvalente en Gestion, il est attendu un très bon niveau dans la capacité d'analyse et de synthèse, nécessitant une certaine aisance dans les langues, maternelle(s) comme étrangère(s). La curiosité et la motivation sont des gages de réussite qui doivent être mis en avant au moment de la candidature. La formation requiert un haut niveau d'implication et de travail en autonomie. Il faut être capable de fournir un travail personnel régulier malgré un volume horaire de formation très important (1800h sur 3 ans, avec 26 semaines de stage minimum). L'assiduité est obligatoire. Il est primordial d'utiliser sa curiosité avant de postuler, en participant aux événements de la formations (salon de l'étudiant, JPO, brochure) et en s'assurant que le déploiement des parcours offerts à Lyon est cohérent avec choix d'évolution voulu par l'étudiant, sur 3 ans et au-delà.</p>			
Prise en compte des cordées de la réussite ?	non			
Champs d'évaluation	Pondération de chaque champ	Critères généraux d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	80%	Notes de première et de terminale, et ce dans toutes les matières. Pas de prise en compte des spécialités choisies au lycée. Surpondération de la note de Français, à hauteur de 20%.	Moyenne calculée selon les modalités suivantes :Quel que soit le baccalauréat préparé, toutes les moyennes de toutes les matières de 1ère et de terminale, ainsi que celles du baccalauréat pour les candidats en réorientation. Résultats des épreuves anticipées du baccalauréat (français et autres matières selon les filières).Candidats en réorientation : les résultats ou appréciations obtenus lors d'une ou plusieurs éventuelles formations suivies après le baccalauréat seront également pris en compte.	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	10%	Capacité de l'étudiant à poursuivre dans la formation visée et avis sur le niveau de l'étudiant.	Evaluation de la fiche avenir par item.	Essentiel
Savoir-être	10%	Assiduité et capacité et avis sur la proactivité de l'étudiant au lycée.	Evaluation de la fiche avenir par item.	Essentiel
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	0%	Non évalué	Evaluation de la fiche avenir par item.	Non utilisé
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	0%	Non évalué		Non utilisé
Modalités de candidature				
Organisez-vous des épreuves écrites ou orales dans le processus de sélection ?	non			
éléments du dossier de candidature				
La lettre de motivation (ou projet motivé) est-elle un élément pris en compte dans vos critères d'examen des vœux ?	non			
Si OUI, comment l'utilisez-vous ?				
Paramètres applicatifs				
La formation peut-elle être effectuée en apprentissage au-delà de la 1 ^e année ?	oui, les deux parcours sont obligatoirement en alternance dès la 2 ^e année. Si l'étudiant n'est pas intéressé par l'apprentissage, il ne faut pas postuler.			
Si OUI, lien vers une page informative sur l'apprentissage dans la formation				
Description modalités pratiques de mise en œuvre de l'apprentissage au-delà de la première année pour cette formation	2 jours de présence par semaine à l'IUT, 3 jours en entreprise. Environ une semaine par mois, l'étudiant est une semaine entière à l'IUT pour absorber l'entièreté des heures de formation. Les étudiants ont régulièrement cours de 8h à 16h, voire 18h en fonction des semaines.			

Paramétrage Parcoursup

Année universitaire

2026/2027

Informations générales	
Faculté/institut	IUT Lyon 3
Mention	Gestion administrative et commerciale des organisations
Parcours	Management des Activités Artistiques et Culturelles, de Sport et de Tourisme (MACAST) - à séparer si l'ouverture de deux lignes distinctes est autorisée.
Responsable (contact Parcoursup)	Sarah GOUTAGNY
Adresse mail fournie aux candidats pour toute question d'ordre administratif	http://iut.univ-lyon3.fr
Numéro de téléphone portable responsable de formation	
Le responsable de formation est-il nouvellement désigné ? OUI-NON	NON (Mélanie BALP MACAST Arts) / OUI pour Gilles SANLAVILLE (MACAST Sport)
Adresse mail d'un correspondant pédagogique fournie aux candidats pour toute question relevant des enseignements dispensés	http://iut.univ-lyon3.fr
Informations sur le(s) ambassadeur(s) étudiant(s)	

Il n'est pas transmis aux candidats. Il peut être utilisé par Parcoursup/rectorat uniquement

Descriptif et attendus de la formation	
Descriptif de la formation	<p>Le BUT GACO (grade Licence) est une formation polyvalente (1800 h sur 6 semestres) centrée sur l'acquisition de compétences. Elle s'articule autour d'apprentissages théoriques (Cours magistraux, TD, TP) et de mises en situation d'apprentissage et d'évaluation - SAé (études de cas, apprentissage). Tous les titulaires du B.U.T. GACO seront formés à la gestion d'un projet, au pilotage interne de l'organisation, à la conception d'une démarche marketing. Les ressources communes à tous les parcours sont le droit, l'économie, le marketing, les ressources humaines, la comptabilité, la finance. A cela, s'ajoutent des compétences propres à chaque parcours en années 2 et 3. Chaque parcours propose des ressources spécifiques :</p> <p>Management des Activités Culturelles, Artistiques, de Sport ou de Tourisme (MACAST): Cadre légal culturel, environnement professionnel, politiques culturelles ou sportives, communication culturelle ou sportive, relations avec les publics, financement des activités culturelles ou sportives,</p> <p>En 3ème année : conception et montage de projets culturels ou sportifs, recherche de partenariats, management des équipes culturelles ou sportives, évaluation des financements, entrepreneur et développement des activités culturelles ou sportives, actions internationales culturelles ou sportives, communication culturelle/sportive numérique, réglementations spécifiques.</p>
Attendus complémentaires aux attendus nationaux	<p>ATTENTION: le BUT GACO de l'IUT Lyon 3 propose 4 parcours en 3e année: MCMO et MdFS en alternance et MACAST Arts et Culture et MACAST Sport en formation classique (recrutement spécifique sur Parcoursup dès la première année pour MACAST). Le candidat devra postuler sur la bonne ligne Parcoursup ou indiquer son souhait de parcours au moment de postuler (si l'autorisation de deux lignes séparées n'est pas acceptée).</p>
Dispositif de réussite	Mise en place de tutorat à l'entrée en BUT 1, réprise des fondamentaux dans toutes les matières en lien avec la gestion en BUT 1.
La formation propose-t-elle un enseignement à distance ?	non
Langue vivante 1	Anglais
Langue vivante 2	Allemand, Espagnol ou Italien
Niveau de français requis	aisance dans la capacité à comprendre, lire, écrire, et parler le français.
Poursuite d'études	Master public ou privé, dans les domaines de la gestion au sens large, GACO étant très polyvalent.
Débouchés professionnels	Fonctions d'assistants dans les métiers tels que: Assistant(e) administrateur(trice), chargé(e) de production, chargé(e) de communication, chargé(e) de relations avec les publics, chargé(e) de diffusion, chargé de partenariats et de sponsoring, chargé de promotion et de marketing sportif...

Critères d'analyse des candidatures

Conseils aux candidats	<p>GACO étant une formation polyvalente en Gestion, il est attendu un très bon niveau dans la capacité d'analyse et de synthèse, nécessitant une certaine aisance dans les langues, maternelle(s) comme étrangère(s). La curiosité et la motivation sont des gages de réussite qui doivent être mis en avant au moment de la candidature. La formation requiert un haut niveau d'implication et de travail en autonomie. Il faut être capable de fournir un travail personnel régulier malgré un volume horaire de formation très important (1800h sur 3 ans, avec 26 semaines de stage minimum pour les étudiants en MACAST Arts & Culture, et 12 semaines de stage minimum et un an d'alternance en MACAST Sport). L'assiduité est obligatoire. Il est primordial d'utiliser sa curiosité avant de postuler, en participant aux événements de la formations (salon de l'étudiant, IPO, brochure) et en s'assurant que le déploiement des parcours offerts à Lyon est cohérent avec choix d'évolution voulu par l'étudiant, sur 3 ans et au-delà.</p>		
Prise en compte des cordées de la réussite ?	non		
Champs d'évaluation	Pondération de chaque champ	Critères généraux d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères
Résultats académiques	50%	Notes de première et de terminale, et ce dans toutes les matières. Pas de prise en compte des spécialités choisies au lycée. Surpondération de la note de Français, à hauteur de 20%.	Moyenne calculée selon les modalités suivantes : quel que soit le baccalauréat préparé, toutes les moyennes de toutes les matières de 1ère et de terminale, ainsi que celles du baccalauréat obtenu, seront combinées pour donner les résultats des épreuves anticipées du baccalauréat (français et autres matières selon les filières). Candidats en réorientation : les résultats ou appréciations obtenus lors d'une ou plusieurs éventuelles formations suivies après le baccalauréat seront également pris en compte.
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	20%	Acquis académiques.	Maîtrise de la langue française à l'écrit et à l'oral Niveau d'anglais B2 requis (certains cours seront en langue anglaise) Rigueur et autonomie de travail.
Savoir-être	10%	Savoir-être.	Assiduité et investissement dans toutes les matières. Capacité de concentration, attitude respectueuse et constructive, politesse.
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	10%	Motivation.	Texte sincère et rédigé personnellement.
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	10%	Formulaire.	Réponses au questionnaire obligatoire. Texte sincère et rédigé personnellement.
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	0%	Non évalué	

Modalités de candidature

Organisez-vous des épreuves écrites ou orales dans le processus de sélection ?	non
Éléments du dossier de candidature	
La lettre de motivation (ou projet motivé) est-elle un élément pris en compte dans vos critères d'examen des vœux ?	oui
Si OUI, comment l'utilisez-vous ?	analyse de la motivation de l'étudiant et des souhaits quant au projet professionnel.
Paramètres applicatifs	
La formation peut-elle être effectuée en apprentissage au-delà de la 1 ^{re} année ?	Le parcours dédié à l'art et la culture n'est ouvert qu'en formation initiale. Le parcours dédié au sport est en alternance en 3ème année.
Si OUI, lien vers une page informative sur l'apprentissage dans la formation	
Description modalités pratiques de mise en œuvre de l'apprentissage au-delà de la première année pour cette formation	En BUT 3 pour le parcours dédié au sport: 2 jours de présence par semaine à l'IUT, 3 jours en entreprise. Environ une semaine par mois, l'étudiant est une semaine entière à l'IUT pour absorber l'entièreté des heures de formation. Les étudiants ont régulièrement cours de 8h à 16h, voire 18h en fonction des semaines.

Paramétrage Parcoursup

Année universitaire

2026/2027

Informations générales			
Faculté/institut	IUT Lyon 3		
Mention	Carrières Juridiques		
Parcours	Administration et Justice / Entreprise et Association / Patrimoine et Finance		
Responsable (contact Parcoursup)	Sarah GOUTAGNY		
Adresse mail fournie aux candidats pour toute question d'ordre administratif	ingrid.ghemar@univ-lyon3.fr		
Numéro de téléphone portable responsable de formation			
Le responsable de formation est-il nouvellement désigné ? OUI-NON	NON		
Adresse mail d'un correspondant pédagogique fournie aux candidats pour toute question relevant des enseignements dispensés	lucie.carron-rapiego@univ-lyon3.fr		
Informations sur le(s) ambassadeur(s) étudiant(s)	laura.avice@univ-lyon3.fr		
Descriptif et attendus de la formation			
Descriptif de la formation	<p>Le diplôme offre une formation pluridisciplinaire en droit et en gestion.</p> <p>Le grade de licence est obtenu en 1800 heures d'enseignement (180 ECTS), réparties en 6 semestres et composées de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux pratiques et de Situations d'Apprentissage et d'Evaluation (SAE). Les trois années de formation s'organisent de la façon suivante :</p> <p>Aux semestres 1 et 2 : Apprentissage des concepts de base associé à des mises en situation professionnelle (SAE).</p> <p>Aux semestres 3 et 4 : Approfondissement des connaissances et développement des compétences professionnelles à travers le suivi d'un parcours parmi les trois offerts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administration et Justice • Entreprise et Association : en alternance ou hors alternance • Patrimoine et Finance <p>Aux semestres 5 et 6 : Consolidation et approfondissement des connaissances et des compétences professionnelles à travers la poursuite du parcours suivi au cours des semestres 3 et 4. Le parcours Patrimoine et Finance se poursuit uniquement en alternance.</p> <p>L'ouverture au monde du travail repose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Situations d'Apprentissage et d'Evaluation qui permettent de développer l'autonomie, l'esprit d'initiative et le travail en équipe ; - Les stages en entreprise (pour les étudiants qui ne sont pas en alternance) de 10 semaines au semestre 4 et de 14 semaines au semestre 6 qui visent à confronter l'étudiant à des situations professionnelles concrètes. 		
Attendus complémentaires aux attendus nationaux	/		
Dispositif de réussite	Séances de remise à niveau en mathématiques, séances de soutien en comptabilité et en droit, organisation d'entretiens individuels...		
La formation propose-t-elle un enseignement à distance ?	Non		
Langue vivante 1	Anglais		
Langue vivante 2	/		
Niveau de français requis	Une très bonne maîtrise du français est attendue.		
Poursuite d'études	Au bout de 2 ans d'études avec l'obtention du diplôme de DUT pour intégrer d'autres formations. Possibilité avec le BUT de poursuivre dans certaines écoles ou masters, sous conditions.		
Débouchés professionnels	<p>Parcours Administration et Justice :</p> <p>Préparer les étudiants aux concours de la fonction publique d'État (personnel de police et de gendarmerie, agent au sein de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, greffier et directeur de greffe) et territoriale (attaché territorial, rédacteur territorial).</p> <p>Parcours Entreprise et Association :</p> <p>Former des collaborateurs polyvalents pouvant intervenir auprès des associations, des entreprises privées et du secteur public dans les domaines juridiques et financiers (cabines de conseil juridique, cabinets d'expertise comptable, études notariales, cabinets d'avocat, entreprises publiques ou privées, institutions judiciaires, service RH...).</p>		
Conseils aux candidats	<p>Critères d'analyse des candidatures</p> <p>Les candidats doivent se renseigner avec attention sur nos offres de formation BUT Carrières Juridiques pour faire un choix d'orientation mûrement réfléchi, en consultant en particulier notre site Internet : https://iut.univ-lyon3.fr/but-carrieres-juridiques-presentation-generale</p> <p>Rappel : cette formation n'est pas prévue pour les étudiants souhaitant devenir avocat ou magistrat, le passage par la faculté de droit étant dans ce cas la voie à privilégier.</p>		
Prise en compte des cordées de la réussite ?	Non		
Champs d'évaluation	Pondération de chaque champ	Critères généraux d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères
Résultats académiques	50%	Résultats dans les disciplines de sciences humaines et sociales	Notes de première et de terminale pour les lycéens ou notes au
		Maitrise de l'expression écrite et orale	Résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat,
		Résultats académiques dans les matières de spécialité	Notes dans les matières de spécialité en lien avec la formation (droit et gestion)
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	20%	Méthodes de travail	Fiche avenir
		Pontualité, assiduité et comportement	Fiche avenir
Savoir-être	20%		
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	10%	Cohérence du projet	Fiche avenir
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	0%		
Modalités de candidature			
Organisez-vous des épreuves écrites ou orales dans le processus de sélection ?	Non		
Éléments du dossier de candidature			
La lettre de motivation (ou projet motivé) est-elle un élément pris en compte dans vos critères d'examen des vœux ?	Non		
Si OUI, comment l'utilisez-vous ?	/		
Paramètres applicatifs			
La formation peut-elle être effectuée en apprentissage au-delà de la 1 ^{re} année ?	Oui		
Si OUI, lien vers une page informative sur l'apprentissage dans la formation	https://iut.univ-lyon3.fr/but-carrieres-juridiques-presentation-generale		
Description modalités pratiques de mise en œuvre de l'apprentissage au-delà de la première année pour cette formation	Le rythme d'alternance pour nos parcours Entreprise et Association et Patrimoine et Finance est de 2 jours à l'IUT et 3 jours en entreprise.		

Paramétrage Parcoursup

Année universitaire

2026/2027

Informations générales			
Faculté/institut	IUT Lyon 3		
Mention	Carrières Juridiques		
Parcours	Entreprise et Association		
Responsable (contact Parcoursup)	Sarah GOUTAGNY		
Adresse mail fournie aux candidats pour toute question d'ordre administratif	contactpolesup@campusaintdenis.com		
Numéro de téléphone portable responsable de formation			
Le responsable de formation est-il nouvellement désigné ? OUI-NON	NON		
Adresse mail d'un correspondant pédagogique fournie aux candidats pour toute question relevant des enseignements dispensés	christelle.pourchas@lycee-saintdenis.com		
Informations sur le(s) ambassadeur(s) étudiant(s)	g.peyraverney@campusaintdenis.com		
Descriptif et attendus de la formation			
Descriptif de la formation	Contenu et organisation des enseignements pour la formation Le diplôme offre une formation pluridisciplinaire en droit et en comptabilité/gestion.		
	Le grade de licence est obtenu en 1800 heures d'enseignement (180 ECTS), réparties en 6 semestres et composées de cours magistraux, de travaux dirigés et de travaux pratiques. Les trois années de formation s'organisent de la façon suivante : <u>Aux semestres 1 et 2 :</u> apprentissage des concepts juridiques de base associé à des mises en situation.		
Attendus complémentaires aux attendus nationaux	Aux semestres 3 et 4 : approfondissement des connaissances et développement des compétences professionnelles à travers le suivi du parcours « Entreprise et Association ».		
	Aux semestres 5 et 6 : consolidation et approfondissement des connaissances et des compétences professionnelles à travers la poursuite du parcours « Entreprise et Association ».		
Dispositif de réussite	L'ouverture au monde du travail repose sur : - Le stage en entreprise de première année qui vise à confronter l'étudiant à des situations professionnelles concrètes et à préparer la signature d'un contrat en alternance. - L'immersion en milieu professionnel au cours des deuxième et troisième années du B.U.T. réalisées en alternance.		
	Qualités humaines : • Avoir une première réflexion sur son projet professionnel ; • Curiosité : sens critique, esprit d'initiative ; • Rigueur intellectuelle : clarté, esprit d'analyse et de synthèse, • Aisance relationnelle : intégration à des travaux de groupe, participation à des activités extra-scolaires.		
Débouchés professionnels	La formation étant axée sur un parcours professionnalisant, les étudiants effectueront des stages au cours de la première année. La seconde et troisième année se dérouleront exclusivement en alternance. Sont donc attendus les qualités suivantes : aptitude à faire le lien entre les notions théoriques et la pratique professionnelle ; à organiser le temps de travail entre formation académique et missions en entreprise Maturité : Autonomie : capacité à organiser le temps de travail entre formation académique et missions en entreprise		
	Dispositif Voltaire, Module d'aide à la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation, Simulations d'entretien de recrutement en partenariat avec le Rotary, Organisation d'entretiens individuels		
La formation propose-t-elle un enseignement à distance ?	Non		
Langue vivante 1	Anglais		
Langue vivante 2	NC		
Niveau de français requis	Très bon niveau		
Poursuite d'études	Les stages réalisés au cours de la première année et l'alternance en deuxième et troisième année préparent les étudiants à une insertion professionnelle à BAC +3. Néanmoins, les poursuites d'études restent possibles en Masters ou Masters Professionnels.		
Conseils aux candidats	Insertion professionnelle du Parcours « Entreprise et Association » : Ce parcours prépare les étudiants à intégrer les entreprises privées, les cabinets libéraux et le monde associatif en exerçant des fonctions juridiques, administratives, fiscales, comptables et la gestion des ressources humaines.		
	Les débouchés professionnels sont nombreux : collaborateur juridique, collaborateur d'expertise comptable, assistant de gestion administrative et comptable, attaché de service juridique, collaborateur d'huissier de justice, collaborateur RH...		
Critères d'analyse des candidatures			
Prise en compte des cordées de la réussite ?	Les candidats classés sont ceux qui répondent à 2 critères : Les bulletins scolaires et la fiche avenir doivent montrer le sérieux, le comportement et l'investissement du candidat Le projet de formation doit être clairement motivé dans la lettre de motivation et faire apparaître le lien entre la formation ainsi que vos aspirations universitaires et professionnelles.		
	Rappel : cette formation n'est pas prévue pour les étudiants souhaitant préparer la magistrature, l'avocature ou le notariat. Le passage par la faculté de droit étant dans ces cas le parcours à privilégier.		
Modalités de candidature	La formation proposée est exigeante, tant sur le volume horaire des cours dispensés que sur le travail personnel et régulier à fournir. Aussi, il convient au préalable d'avoir des résultats satisfaisants et des appréciations positives, de bien lire les attendus du projet de formation motivé et d'y répondre de manière synthétique, en veillant à l'orthographe et à la rédaction.		
	Conseils : Les formations proposées sont destinées à des étudiants ayant déjà une formation universitaire ou professionnelle et ayant une bonne maîtrise de l'anglais.		
Organisez-vous des épreuves écrites	NON		
	Eléments du dossier de candidature		
La lettre de motivation (ou projet motivé) est-elle un élément pris en compte dans vos critères d'examen des vœux ?	OUI		
	Si OUI, comment l'utilisez-vous ?		
Lecture des lettres de motivation afin d'identifier le projet professionnel du candidat. Ce projet doit être en lien avec le parcours proposé.			
Paramètres applicatifs			
La formation peut-elle être effectuée en apprentissage au-delà de la 1 ^e année ?	OUI		
Si OUI, lien vers une page informative sur l'apprentissage dans la formation	https://lut.univ-lyon3.fr/but-carrieres-juridiques-presentation-generale		
Description modalités pratiques de mise en œuvre de l'apprentissage au-delà de la première année pour cette formation	Après une première année en formation initiale, les étudiant(e)s réaliseront deux années en alternance dans une organisation privée (parcours "Entreprise et Association"). Ils seront accompagnés par le service alternance de l'établissement, ainsi que le responsable pédagogique tout au long de l'année dans cette démarche		

Paramétrage Parcoursup

Année universitaire

2026/2027

Informations générales				
Faculté/institut	IUT Lyon 3			
Mention	Carrières Juridiques			
Parcours	"Entreprise et Association" / "Administration et Justice"			
Responsable (contact Parcoursup)	Sarah GOUTAGNY			
Adresse mail fournie aux candidats pour toute question d'ordre administratif	sandra.tepper@univ-lyon3.fr			
Numéro de téléphone portable responsable de formation				
Le responsable de formation est-il nouvellement désigné ? OUI-NON	NON			
Adresse mail d'un correspondant pédagogique fournie aux candidats pour toute question relevant des enseignements dispensés	maxime.richard@univ-lyon3.fr			
Informations sur le(s) ambassadeur(s) étudiant(s)	jeustin.villard@univ-lyon3.fr			
Descriptif et attendus de la formation				
Descriptif de la formation	Contenu et organisation des enseignements pour la formation Le diplôme offre une formation pluridisciplinaire en droit et en comptabilité/gestion. Le grade de licence est obtenu en 1800 heures d'enseignement (180 ECTS), réparties en 6 semestres et composées de cours magistraux, de travaux dirigés et de travaux pratiques. Les trois années de formation s'organisent de la façon suivante : Aux semestres 1 et 2 : apprentissage des concepts juridiques de base associé à des mises en situation. Aux semestres 3 et 4 : approfondissement des connaissances et développement des compétences professionnelles à travers le suivi du parcours « Administration et Justice » ou « Entreprise et Association ». Aux semestres 5 et 6 : consolidation et approfondissement des connaissances et des compétences professionnelles à travers la poursuite du parcours « Administration et Justice » ou « Entreprise et Association ». L'ouverture au monde du travail repose sur : - Le stage en entreprise de première année qui vise à confronter l'étudiant à des situations professionnelles concrètes et à préparer la signature d'un contrat en alternance. - L'immersion en milieu professionnel au cours des deuxièmes et troisième années du B.U.T. réalisées en alternance.			
	Qualités humaines : • Avoir une première réflexion sur son projet professionnel ; • Curiosité : sens critique, esprit d'initiative ; • Rigueur intellectuelle : clarté, esprit d'analyse et de synthèse, • Aptitude relationnelle : intégration à des travaux de groupe, participation à des activités extra-scolaires.			
	Pour les étudiants qui auront la possibilité de suivre ultérieurement la formation en alternance (parcours "Entreprise et Association" et parcours "Administration et Justice") : • Maturité : aptitude à faire le lien entre les notions théoriques et la pratique professionnelle ; • Autonomie : capacité à organiser le temps de travail entre formation académique et missions en entreprise.			
Attendus complémentaires aux attendus nationaux				
Dispositif de réussite	Séances de soutien en comptabilité et en droit, organisation d'entretiens individuels, aide à la recherche de stage et d'alternance (stage dating, job dating...)			
La formation propose-t-elle un enseignement à distance ?	Non			
Langue vivante 1	Anglais			
Langue vivante 2	/			
Niveau de français requis	Très bon niveau			
Poursuite d'études	Les stages réalisés au cours de la première année et l'alternance en deuxième et troisième année préparent les étudiants à une insertion professionnelle à BAC +3. Néanmoins, les poursuites d'études sont possibles en Masters. Des passerelles existent également pour intégrer un I.P.G.			
Débouchés professionnels	Insertion professionnelle du Parcours « Administration et Justice » : Ce parcours répare les étudiants aux concours de catégorie B pour l'essentiel, que ce soit au sein de la fonction publique d'Etat (Personnel de Police et de gendarmerie, Agent au sein de la direction de la Protection judiciaire de la jeunesse, Greffier et directeur de greffe) ou de la fonction publique territoriale (Attaché territorial, Rédacteur territorial...). Possibilité également de travailler dans des entreprises qui sont fréquemment en relation avec les collectivités publiques dans divers domaines (marchés publics, urbanisme, environnement,...).			
Conseils aux candidats	Insertion professionnelle du Parcours « Entreprise et Association » : Ce parcours répare les étudiants à intégrer les entreprises privées, les cabinets libéraux et le monde associatif en exerçant des fonctions juridiques, administratives, fiscales, comptables et la gestion des ressources humaines. Les débouchés professionnels sont nombreux : collaborateur juridique, collaborateur d'expertise comptable, assistant de gestion administrative et			
Prise en compte des cordées de la réussite ?	Critères d'analyse des candidatures Le projet doit être clairement motivé dans la lettre de motivation et faire apparaître le lien entre la formation ainsi que vos aspirations universitaires et professionnelles. Rappel : cette formation n'est pas prévue pour les étudiants souhaitant préparer la magistrature, l'avocature ou le notariat. Le passage par la faculté de droit étant dans ces cas le parcours à privilégier.			
Champs d'évaluation	Pondération de chaque champ	Critères généraux d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	25%	Notes Epreuves anticipées au baccalauréat	Notes de Première et de Terminale Résultat des épreuves anticipées au baccalauréat (Première)	Essentiel
	20%	Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Fiche avenir	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	20%	Prontualité Accord avec le programme Comportement Qualité rédactionnelle du projet de formation motivé	Bulletins de Première et Terminale Bulletins de Première et Terminale Bulletins de Première et Terminale	Essentiel
	25%	Connnaissance des parcours "Entreprise et association" et "Administration et Justice" Candidats en réorientation : attestation des démarches délivrées par un service de réorientation	Lettre de motivation Copie de l'attestation	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	10%	Engagement bénévole, jobs d'été, stages, voyages linguistiques et/ou humanitaires	Présentation des missions effectuées	Complémentaire
Modalités de candidature				
Organisez-vous des épreuves écrites ou orales dans le processus de sélection ?	Non			
Éléments du dossier de candidature				
La lettre de motivation (ou projet motivé) est-elle un élément pris en compte dans vos critères d'examen des vœux ?	Oui			
Si OUI, comment l'utilisez-vous ?	Lecture des lettres de motivation afin d'identifier le projet professionnel du candidat. Ce projet doit être en lien avec l'un des deux parcours proposés.			
Paramètres applicatifs				
La formation peut-elle être effectuée en apprentissage au-delà de la 1 ^{ère} année ?	Oui			
Si OUI, lien vers une page informative sur l'apprentissage dans la formation	https://bourogenbresse.univ-lyon3.fr/but-carrieres-juridiques/presentation			
Description modalités pratiques de mise en œuvre de l'apprentissage au-delà de la première année pour cette formation	Après une première année en formation initiale, les étudiant(e)s réaliseront deux années en alternance dans une organisation privée (parcours "Entreprise et Association") ou publique (parcours "Administration et Justice"). Ils seront accompagnés par le service insertion professionnelle et le responsable pédagogique tout au long de l'année dans cette démarche.			

Année universitaire

2026/2027

Paramétrage Parcoursup

Informations générales				
Faculté/institut	IUT Lyon 3			
Mention	Information-Communication			
Parcours	Communication des organisations			
Responsable (contact Parcoursup)	Sarah GOUTAGNY			
Adresse mail fournie aux candidats pour toute question d'ordre administratif	http://iut.univ-lyon3.fr			
Numéro de téléphone portable responsable de formation				
Le responsable de formation est-il nouvellement désigné ? OUI-NON	NON			
Adresse mail d'un correspondant pédagogique fournie aux candidats pour toute question relevant des enseignements dispensés	arthur.perret2@univ-lyon3.fr			
Informations sur le(s) ambassadeur(s) étudiant(s)				
Descriptif et attendus de la formation				
Descriptif de la formation	Le BUT Information-Communication - Parcours Communication des organisations est une formation en trois ans. Il requiert une solide culture générale, une grande faculté de travail et la volonté d'approfondir les connaissances dans les matières littéraires, scientifiques et techniques. Les étudiants reçoivent des enseignements théoriques et pratiques assurés par des enseignants et des professionnels. La formation est complétée par des stages et des projets tutorés. En troisième année, un certain nombre de places seront proposées en alternance. Il y a aussi la possibilité de réaliser sa troisième année à l'étranger. Pour plus de détails sur les enseignements et les débouchés, vous pouvez consulter la fiche diplôme ou bien le site https://www.powtoon.com/online-presentation/Comor Vous pouvez aussi vous renseigner sur le parcours Information Numérique dans les Organisations, également proposée par notre département : https://www.powtoon.com/online-presentation/infonum			
Attendus complémentaires aux attendus nationaux				
Dispositif de réussite	Chaque semestre les étudiants sont conviés individuellement pour mettre en place des dispositifs spécifiques de progression s'il en est besoin.			
La formation propose-t-elle un enseignement à distance ?				
Langue vivante 1	Anglais			
Langue vivante 2	Allemand, Espagnol ou Italien (pas de débutant - niveau scolaire requis)			
Niveau de français requis	Maîtrise écrite et orale du français et goût pour la lecture et l'écriture			
Poursuite d'études	Masters professionnels Concours d'admission parallèle (CELSA, IEP, ...)			
Débouchés professionnels	Chargé de communication (entreprise, collectivités territoriales, administration, association) Chef de publicité (interface annonceurs/creatifs, relations avec les prestataires extérieurs...) Attaché de presse (en entreprise, en agence conseil) Chargé de communication événementielle (en entreprise, en agence conseil) Chargé de relations publiques (en entreprise, en agence conseil) Chargé de communication interne (gestion de l'intranet, journaliste d'entreprise, organisation d'évènements internes...) Charge de clientèle dans une régie publique.			
Critères d'analyse des candidatures				
Conseils aux candidats	La commission a examiné des dossiers de très bonne qualité comme les sessions précédentes. Un travail soutenu dans les matières littéraires est nécessaire. La formation proposée est exigeante, tant sur le volume horaire des cours dispensés (35h en moyenne par semaine. Tous les cours sont obligatoires) que sur le travail personnel et régulier à fournir. Aussi, il convient au préalable d'avoir des résultats convenables. Il est vivement recommandé de rencontrer des professionnels du secteur et de participer aux journées portes ouvertes et salons de notre formation ou de formations publiques équivalentes.			
Prise en compte des cordées de la réussite ?				
Champs d'évaluation	Pondération de chaque champ	Critères généraux d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	50%	Résultats dans les disciplines de sciences humaines et sociales (Essentiel)	Notes de 1ère et de terminale et au baccalauréat pour les candidats	Essentiel
		Résultats académiques dans les spécialités (Essentiel)	Matières de spécialité en lien avec le parcours (exemples: Droit, Histoire, Géographie)	Essentiel
		Maîtrise de l'expression écrite et orale (Essentiel)	Résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	10%	Acquis méthodologiques (Essentiel)	Fiche Avenir	Essentiel
		Savoir-être (Essentiel)	Fiche Avenir	Non utilisé
Savoir-être	10%		Fiche Avenir	Essentiel
			Fiche Avenir	Non utilisé
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	30%	Projection dans la formation et les débouchés (Essentiel)	Formulaire	Essentiel
			Formulaire	Non utilisé
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	0%			Non utilisé
Modalités de candidature				
Organisez-vous des épreuves écrites ou orales dans le processus de sélection ?	Non			
Eléments du dossier de candidature				
La lettre de motivation (ou projet motivé) est-elle un élément pris en compte dans vos critères d'examen des vœux ?	Non			
Si OUI, comment l'utilisez-vous ?				
Paramètres applicatifs				
La formation peut-elle être effectuée en apprentissage au-delà de la 1 ^{re} année ?	Sous statut étudiant en première année, et sous statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première année			
Si OUI, lien vers une page informative sur l'apprentissage dans la formation	https://iut.univ-lyon3.fr/but-information-communication-presentation-generale			
Description modalités pratiques de mise en œuvre de l'apprentissage au-delà de la première année pour cette formation	<small>La 3^{ème} année du parcours Communication des Organisations peut se faire en apprentissage ou en contrat de professionnalisation, avec des missions variées allant de la communication 360° aux missions d'attaché de presse ou de communication événementielle. L'alternance dans ce parcours impose un rythme de 3 jours en entreprise puis 2 jours à l'IUT de septembre à juin.</small>			

Paramétrage Parcoursup

Informations générales				
Faculté/institut	IUT Lyon 3			
Mention	Information-Communication			
Parcours	Information numérique dans les organisations			
Responsable (contact Parcoursup)	Sarah GOUTAGNY			
Adresse mail fournie aux candidats pour toute question d'ordre administratif	http://iut.univ-lyon3.fr			
Numéro de téléphone portable responsable de formation				
Le responsable de formation est-il nouvellement désigné ? OUI-NON	NON			
Adresse mail d'un correspondant pédagogique fournie aux candidats pour toute question relevant des enseignements dispensés	arthur.perret2@univ-lyon3.fr			
Informations sur le(s) ambassadeur(s) étudiant(s)				
Descriptif et attendus de la formation				
Descriptif de la formation	<p>Le BUT Information-Communication - Parcours Information numérique des organisations est une formation en trois ans. Il requiert une solide culture générale, une grande faculté de travail et la volonté d'approfondir les connaissances dans les matières littéraires, scientifiques et techniques.</p> <p>Les étudiants reçoivent des enseignements théoriques et pratiques assurés par des enseignants et des professionnels. La formation est complétée par des stages et des projets tutorés.</p> <p>En troisième année, un certain nombre de places seront proposées en alternance. Il y a aussi la possibilité de réaliser sa troisième année à l'étranger.</p> <p>Pour plus de détails sur les enseignements et les débouchés, vous pouvez consulter la fiche diplôme ou bien le site https://www.powtoon.com/online-presentation/infonum</p> <p>Vous pouvez aussi vous renseigner sur le parcours Communication numérique des Organisations, également proposée par notre département : https://www.powtoon.com/online-presentation/Comor</p>			
Attendus complémentaires aux attendus nationaux				
Dispositif de réussite	Chaque semestre les étudiants sont conviés individuellement pour mettre en place des dispositifs spécifiques de progression s'il en est besoin.			
La formation propose-t-elle un enseignement à distance ?				
Langue vivante 1	Anglais			
Langue vivante 2	Allemand, Espagnol ou Italien (pas de débutant - niveau scolaire requis)			
Niveau de français requis	Maîtrise écrite et orale du français et goût pour la lecture et l'écriture			
Poursuite d'études	Masters professionnels (ENSSIB, ENS, Lyon 3,...) Concours d'admission parallèle (CELSA, IEP, ...)			
Débouchés professionnels	<p>Documentaliste Gestionnaire d'un système ou d'un service d'information Gestionnaire de bases de données Gestionnaire intranet Métiers de la veille Métiers des archives d'entreprise Métiers du référencement Animateur de communauté virtuelle Administrateur de site...</p>			
Critères d'analyse des candidatures				
Conseils aux candidats	<p>La commission a examiné des dossiers de très bonne qualité comme les sessions précédentes. Un travail soutenu dans les matières littéraires est nécessaire. La formation proposée est exigeante, tant sur le volume horaire des cours dispensés (35h en moyenne par semaine. Tous les cours sont obligatoires) que sur le travail personnel et régulier à fournir. Aussi, il convient au préalable d'avoir des résultats convenables.</p> <p>Il est vivement recommandé de rencontrer des professionnels du secteur et de participer aux journées portes ouvertes et salons de notre formation ou de formations publiques équivalentes.</p>			
Prise en compte des cordées de la réussite ?				
Champs d'évaluation	Pondération de chaque champ	Critères généraux d'examen des vœux		Degré d'importance des critères
Résultats académiques	50%	Résultats dans les disciplines de sciences humaines et sociales Résultats académiques dans les spécialités Maîtrise de l'expression écrite et orale	Notes de 1ère et de terminale et au baccalauréat pour les candidats Matières de spécialité en lien avec le parcours (exemples: Droit, Histoire, Géographie, Sciences politiques, etc.) Résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat	Essentiel Essentiel Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	10%	Acquis méthodologiques	Fiche Avenir	Non utilisé
Savoir-être	10%	Savoir-être	Fiche Avenir	Essentiel
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	30%	Projection dans la formation et les débouchés	Formulaire	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	0%			Non utilisé
Modalités de candidature				
Organisez-vous des épreuves écrites ou orales dans le processus de sélection ?	Non			
Eléments du dossier de candidature				
La lettre de motivation (projet motivé) est-elle un élément pris en compte dans vos critères d'examen des vœux ?	Non			
Si OUI, comment l'utilisez-vous ?				
Paramètres applicatifs				
La formation peut-elle être effectuée en apprentissage au-delà de la 1 ^{re} année ?	Sous statut étudiant en première année, et sous statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première année			
Si OUI, lien vers une page informative sur l'apprentissage dans la formation	https://iut.univ-lyon3.fr/but-information-communication-presentation-generale			
Description modalités pratiques de mise en œuvre de l'apprentissage au-delà de la première année pour cette formation	<p>La 1^{re} année du parcours Communication des Organisations peut se faire en apprentissage ou en contrat de professionnalisation, avec des missions variées allant de la communication 360° aux missions d'attaché de presse ou de communication événementielle. L'alternance dans ce parcours impose un rythme de 3 jours en entreprise puis 2 jours à l'IUT de septembre à juin.</p>			

Service des Inscriptions

Année universitaire

2025-2026
Paramétrage Parcoursup

Informations générales			
Faculté/institut	IUT Lyon 3		
Mention	Information-Communication		
Parcours	Information numérique dans les organisations		
Responsable (contact Parcoursup)	Sarah GOUTAGNY		
Adresse mail fournie aux candidats pour toute question d'ordre administratif	http://iut.univ-lyon3.fr		
Numéro de téléphone portable responsable de formation			
Le responsable de formation est-il nouvellement désigné ? OUI-NON	NON		
Adresse mail d'un correspondant pédagogique fournie aux candidats pour toute question relevant des enseignements dispensés	arthur.perret2@univ-lyon3.fr		
Informations sur le(s) ambassadeur(s) étudiant(s)			
Descriptif et attendus de la formation			
Descriptif de la formation	<p>Le BUT Information-Communication - Parcours Information numérique des organisations est une formation en trois ans. Il requiert une solide culture générale, une grande faculté de travail et la volonté d'approfondir les connaissances dans les matières littéraires, scientifiques et techniques.</p> <p>Les étudiants reçoivent des enseignements théoriques et pratiques assurés par des enseignants et des professionnels. La formation est complétée par des stages et des projets tutorés.</p> <p>En troisième année, un certain nombre de places seront proposées en alternance. Il y a aussi la possibilité de réaliser sa troisième année à l'étranger.</p> <p>Pour plus de détails sur les enseignements et les débouchés, vous pouvez consulter la fiche diplôme ou bien le site https://www.powtoon.com/online-presentation/infoenum</p> <p>Vous pouvez aussi vous renseigner sur le parcours Communication numérique des Organisations, également proposée par notre département : https://www.powtoon.com/online-presentation/Comor</p>		
Attendus complémentaires aux attendus nationaux			
Dispositif de réussite	Chaque semestre les étudiants sont conviés individuellement pour mettre en place des dispositifs spécifiques de progression s'il en est besoin.		
La formation propose-t-elle un enseignement à distance ?			
Langue vivante 1	Anglais		
Langue vivante 2	Allemand, Espagnol ou Italien (pas de débutant - niveau scolaire requis)		
Niveau de français requis	Maîtrise écrite et orale du français et goût pour la lecture et l'écriture		
Poursuite d'études	Masters professionnels (ENSSIB, ENS, Lyon 3,...) Concours d'admission parallèle (CELSA, IEP, ...)		
Débouchés professionnels	<p>Documentaliste Gestionnaire d'un système ou d'un service d'information Gestionnaire de bases de données Gestionnaire intranet Métiers de la veille Métiers des archives d'entreprise Métiers du référencement Animateur de communauté virtuelle Administrateur de site...</p>		
Critères d'analyse des candidatures			
Conseils aux candidats	<p>La commission a examiné des dossiers de très bonne qualité comme les sessions précédentes. Un travail soutenu dans les matières littéraires est nécessaire. La formation proposée est exigeante, tant sur le volume horaire des cours dispensés (35h en moyenne par semaine. Tous les cours sont obligatoires) que sur le travail personnel et régulier à fournir. Aussi, il convient au préalable d'avoir des résultats convenables.</p> <p>Il est vivement recommandé de rencontrer des professionnels du secteur et de participer aux journées portes ouvertes et salons de notre formation ou de formations publiques équivalentes.</p>		
Prise en compte des cordées de la réussite ?			
Champs d'évaluation	Pondération de chaque champ	Critères généraux d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères
Résultats académiques	50%	Résultats dans les disciplines de sciences humaines et sociales	Notes de 1ère et de terminale et au baccalauréat pour les candidats
		Résultats académiques dans les spécialités	Matières de spécialité en lien avec le parcours (exemples: Droit
		Maîtrise de l'expression écrite et orale	Résultats des épreuves antérieures de français du baccalauréat
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	10%	Acquis méthodologiques	Fiche Avenir
		Savoir-être	Fiche Avenir
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	30%	Projection dans la formation et les débouchés	Formulaire
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	0%		
Modalités de candidature			
Organisez-vous des épreuves écrites ou orales dans le processus de sélection ?	Non		
Éléments du dossier de candidature			
La lettre de motivation (ou projet motivé) est-elle un élément pris en compte dans vos critères d'examen des vœux ?	Non		
Si OUI, comment l'utilisez-vous ?			
Paramètres applicatifs			
La formation peut-elle être effectuée en apprentissage au-delà de la 1 ^{re} année ?	Sous statut étudiant en première année, et sous statut d'apprenti sur tout ou partie des années, au-delà de la première		
Si OUI, lien vers une page informative sur l'apprentissage dans la formation	https://iut.univ-lyon3.fr/but-information-communication-presentation-generale		
Description modalités pratiques de mise en œuvre de l'apprentissage au-delà de la première année pour cette formation	<p>La 3^{ème} année du parcours Communication des Organisations peut se faire en apprentissage ou en contrat de professionnalisation, avec des missions variées allant de la communication 360° aux missions d'attaché de presse ou de communication événementielle. L'alternance dans ce parcours impose un rythme de 3 jours en entreprise puis 2 jours à l'IUT de septembre à juin.</p>		

Année universitaire

2026-2027

Paramétrage Parcoursup

Informations générales			
Faculté/institut	Faculté des Langues		
Mention	LLCER		
Parcours	Licence LLCER Allemand Licence LLCER Anglais Licence LLCER Arabe Licence LLCER Arabe Grands débutants (cursus en 4 ans) Licence LLCER Chinois Licence LLCER Chinois Grands débutants (cursus en 4 ans) Licence LLCER Italien Licence LLCER Japonais Licence LLCER Russe Licence LLCER Russe Grands débutants (cursus en 4 ans)		
Responsable (contact Parcoursup)	BOICHARD Léa		
Adresse mail fournie aux candidats pour toute question d'ordre administratif	llcer@univ-lyon3.fr		
Le responsable de formation est-il nouvellement désigné ? OUI-NON	OUI		
Adresse mail d'un correspondant pédagogique fournie aux candidats pour toute question relevant des enseignements dispensés	https://facdeslangues.univ-lyon3.fr/licence-langues-litteratures-et-civilisations-etrangeres-et-regionales-3#responsables-formation		
Informations sur le(s) ambassadeur(s) étudiant(s)	https://facdeslangues.univ-lyon3.fr/licence-langues-litteratures-et-civilisations-etrangeres-et-regionales-3		
Descriptif et attendus de la formation			
Descriptif de la formation	Chacun des 6 semestres sur les trois années de la Licence LLCER comprend une MAJEURE disciplinaire (20 ECTS) : au choix Majeure LLCER allemand, anglais, arabe, chinois, italien, japonais ou russe. La Majeure comprend des enseignements fondamentaux permettant l'acquisition de compétences méthodologiques et disciplinaires, ainsi que des enseignements transversaux. Chaque Majeure est complétée par le choix d'une MINIURE (10 ECTS) qui permet à l'étudiant de personnaliser sa formation et de construire ou affiner son projet professionnel en privilégiant un cursus mono-disciplinaire ou bi-disciplinaire. Dès sa première année l'étudiant choisit une des mineures proposées par la Faculté des Langues, par la Faculté des Humanités, Lettres et Sociétés ou par la Faculté de Philosophie. Le diplôme obtenu sera celui de la discipline de la MAJEURE. Voir le détail de la formation LLCER ICI		
Attendus complémentaires aux attendus nationaux			
Dispositif de réussite	Pôle Réussite : https://www.univ-lyon3.fr/pole-reussite Journées Portes Ouvertes : https://www.univ-lyon3.fr/salons-et-journees-portes-ouvertes-edition-2026		
La formation propose-t-elle un enseignement à distance ?	En présentiel uniquement		
Langue vivante 1	Anglais		
Langue vivante 2	Au choix (niveau Terminale) : Allemand, Anglais, Espagnol, Italien		
Niveau de français requis	B2		
Poursuite d'études	La formation conduit à une poursuite d'études en Master LLCER - Langues, Littératures et Civilisation Étrangères et Régionales (orientation professionnelle ou recherche). Retrouvez les Masters pertinents à la suite de ces licences : <ul style="list-style-type: none"> Master LLCER parcours Bilangue Master LLCER Langue Culture Entreprise (LCE) Master LLCER Recherche Master Linguistique et Dialectologie Préparation aux concours de l'enseignement 		
Débouchés professionnels	Cette formation est le cursus idéal pour les métiers de l'enseignement, mais aussi pour les métiers qui comportent une empreinte culturelle forte (métiers de la documentation, de l'édition, de la traduction littéraire, du tourisme, etc.).		
Critères d'analyse des candidatures			
Conseils aux candidats	La formation proposée est exigeante, tant sur le volume horaire des cours dispensés que sur le travail personnel et régulier à fournir. Aussi, il convient au préalable d'avoir des résultats convenables et des appréciations positives sur les bulletins. Les futurs bacheliers sont invités à solliciter les services d'orientation pour obtenir des informations supplémentaires sur le cursus choisi.		
Prise en compte des cordées de la réussite ?	OUI		
Champs d'évaluation	Pondération de chaque champ	Critères généraux d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères
Résultats académiques	60 %	Niveau en langues étrangères	Notes en langues étrangères
		Niveau en français, philosophie, histoire, et dans le tronc commun	Notes en français, en philosophie et en histoire
		Niveau en français, philosophie, histoire, et dans le tronc commun	Résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat.
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	25 %	Qualité de l'expression en français	Champ « méthodes de travail » de la fiche avenir
		Qualité de l'expression en français	Appréciations des professeurs sur les bulletins de première et de terminale
		Qualité de l'expression en langue étrangère	Champ « méthodes de travail » de la fiche avenir
		Qualité de l'expression en langue étrangère	Appréciations des professeurs sur les bulletins de première et de terminale
		Méthode de travail	Champ « méthodes de travail » de la fiche avenir
		Méthode de travail	Appréciations des professeurs sur les bulletins de première et de terminale
Savoir-être	1 %	Positionnement en classe	Appréciations des professeurs sur les bulletins de première et de terminale
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	13 %	Cohérence du projet	Fiche avenir ; lettre de motivation
		Motivation	Fiche avenir ; lettre de motivation
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	1 %	Engagements extra-scolaires mobilisant les langues visées	Fiche avenir
Modalités de candidature			
Organisez-vous des épreuves écrites ou orales dans le processus de sélection ?	NON		
Eléments du dossier de candidature			
La lettre de motivation (ou projet motivé) est-elle un élément pris en compte dans vos critères d'examen des vœux ?	OUI		
Serait-elle évaluée pour toutes les candidatures ou pour une partie des candidatures/pour départager des candidats ?	La lettre de motivation sera lue et évaluée pour une partie des candidatures ou pour départager des candidats.		
Si OUI, comment l'utilisez-vous ?	La lettre de motivation permet de mieux apprécier le parcours du candidat (notamment en cas de réorientation) ainsi que les raisons pour lesquelles il s'oriente vers une formation en langues. Elle permet également d'évaluer si le candidat a pu bénéficier, en dehors de sa scolarité, d'un apprentissage de la langue et/ou de la culture des aires où cette langue est véhiculée.		
Paramètres applicatifs			
La formation peut-elle être effectuée en apprentissage au-delà de la 1 ^e année ?	Sous statut étudiant uniquement		
Si OUI, lien vers une page informative sur l'apprentissage dans la formation			
Description modalités pratiques de mise en œuvre de l'apprentissage au-delà de la première année pour cette formation			

Paramétrage Parcoursup

Année universitaire

2026-2027

Informations générales

Faculté/institut	Faculté des Langues
Mention	LEA
Parcours	<p>Double licence LEA Anglais-Portugais Marketing (cursus en 4 ans) avec l'Université de São Paulo</p> <p>Licence LEA Anglais/Alemão</p> <p>Licence LEA Anglais/Arabe</p> <p>Licence LEA Anglais/Arabe Grands débutants (cursus en 4 ans)</p> <p>Licence LEA Anglais/Chinois</p> <p>Licence LEA Anglais/Chinois Grands débutants (cursus en 4 ans)</p> <p>Licence LEA Anglais/Coréen</p> <p>Licence LEA Anglais/Espagnol</p> <p>Licence LEA Anglais/Italien</p> <p>Licence LEA Anglais/Japonais</p> <p>Licence LEA Anglais/Polonais</p> <p>Licence LEA Anglais/Portugais</p> <p>Licence LEA Anglais/Portugais Grands débutants (cursus en 4 ans)</p> <p>Licence LEA Anglais/Russe</p> <p>Licence LEA Anglais/Russe Grands débutants (cursus en 4 ans)</p> <p>Licence LEA Anglais/Alemão - mineure Études centre-européennes Polonais</p> <p>Licence LEA Anglais/Chinois - mineure monde indien contemporain (Hindi)</p> <p>Licence LEA Anglais/Coréen - mineure Études extrême-orientales Japonais</p> <p>Licence LEA Anglais/Espagnol - mineure Études ibéro-américaines Portugais</p> <p>Licence LEA Anglais/Japonais - mineure Études extrême-orientales Coréen</p> <p>Licence LEA Anglais/Russe - mineure Études centre-européennes Polonais</p>
Responsable (contact Parcoursup)	LAFONT Christian
Adresse mail fournie aux candidats pour toute question d'ordre administratif	jlea@univ-lyon3.fr
Le responsable de formation est-il nouvellement désigné ? OUI-NON	OUI
Adresse mail d'un correspondant pédagogique fournie aux candidats pour toute question relevant des enseignements dispensés	https://facdeslangues.univ-lyon3.fr/licence-langues-etrangeres-appliquees-lea-3#responsables-formation
Informations sur le(s) ambassadeur(s) étudiant(s)	https://facdeslangues.univ-lyon3.fr/licence-langues-etrangeres-appliquees-lea-3

Descriptif et attendus de la formation

Descriptif de la formation	<p>La licence LEA de l'Université Jean Moulin Lyon 3 a pour but la maîtrise de deux langues étrangères (anglais + langue B) appliquées au monde professionnel international, ainsi que l'acquisition de compétences à la fois techniques et managériales. Polyvalente et professionnalisante, elle apporte, en plus des deux langues constituant son socle, des bases solides dans les domaines de la gestion, de l'économie et du droit.</p> <p>La Langue B peut être choisie parmi dix langues : l'allemand, l'arabe, le chinois, le coréen, l'espagnol, l'italien, le japonais, le polonais, le portugais et le russe.</p> <p>Ces parcours se structurent en deux grands blocs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une Majeure généraliste (20 crédits), qui comprend des enseignements fondamentaux permettant l'acquisition de compétences méthodologiques et disciplinaires, ainsi que des enseignements transversaux ; - une Mineure (10 crédits) choisie par l'étudiant dès la première année, qui vise une spécialisation plus poussée dans un domaine précis : langues, gestion ou communication. Il peut s'agir d'une mineure proposée par la Faculté des Langues, par la Faculté des Humanités, Lettres et Sociétés ou par l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE). Le diplôme obtenu sera celui de la Majeure.
Attendus complémentaires aux attendus nationaux	
Dispositif de réussite	Pôle Réussite : https://www.univ-lyon3.fr/pole-reussite Journées Portes Ouvertes : https://www.univ-lyon3.fr/salons-et-journees-portes-ouvertes-edition-2026
La formation propose-t-elle un enseignement à distance ?	En présentiel uniquement
Langue vivante 1	Anglais
Langue vivante 2	Allemand ou Russe ou Chinois ou Coréen ou Espagnol ou Italien ou Japonais ou Polonais ou B2
Niveau de français requis	
Poursuite d'études	<p>La formation conduit à une poursuite d'études en Master Arts-Lettres-Langues, mentions Langues Étrangères Appliquées (LEA) et Traduction et Interprétation (TI), ainsi qu'aux concours des Écoles de traduction.</p> <p>Retrouvez les Masters pertinents à la suite de ces Licences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Master LEA Parcours Commerce International - Master LEA Parcours Communication Internationale des Entreprises et Administrations - Master LEA Parcours Langues-Droit-Commerce - Master LEA Parcours Langues et Ressources Humaines - Master LEA Parcours Tourisme durable à l'international - Master TI Parcours Traducteur Commercial et Juridique
Débouchés professionnels	<p>Les débouchés professionnels varient légèrement en fonction de la mineure choisie.</p> <p>Majeure LEA + Mineure Langue et Entreprises : métiers de l'entreprise, dans les domaines du commerce international, du management interculturel, de la communication, du tourisme, de la traduction spécialisée, mais avec l'about d'une 3ème langue vivante.</p> <p>Majeure LEA + Mineure Commerce International : métiers de l'entreprise, avec une forte coloration « commerce international » : commercial export, ingénieur d'affaires export, chef de zone export, directeur export, chef de produit export, conseiller en gestion de risques, ...</p> <p>Majeure LEA + Mineure Langue et Culture : métiers de l'entreprise, dans les domaines du commerce international, du management interculturel, de la communication, du tourisme, de la traduction spécialisée, mais avec l'about d'une 3ème langue vivante, qui peut être une langue rare.</p> <p>Majeure LEA + Mineure Information-Communication : métiers de la communication, de l'audiovisuel, des médias.</p>

Critères d'analyse des candidatures

Conseils aux candidats	<p>La formation proposée est exigeante, tant sur le volume horaire des cours dispensés que sur le travail personnel et régulier à fournir. Aussi, il convient au préalable d'avoir des résultats convenables et des appréciations positives sur les bulletins.</p> <p>Les futurs bacheliers sont invités à solliciter les services d'orientation pour obtenir des informations supplémentaires sur le cursus choisi.</p>																								
Prise en compte des cordées de la réussite ?	OUI																								
Champs d'évaluation	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Pondération de chaque champ</th> <th>Critères généraux d'examen des vœux</th> <th>Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères</th> <th>Degré d'importance des critères</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>60 %</td> <td> Niveau en langues étrangères Niveau en français, philosophie, histoire, et dans le tronc commun Niveau en français, philosophie, histoire, et dans le tronc commun </td> <td> Notes en langues étrangères Notes en français, en philosophie et en histoire Résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat. </td> <td> Essentiel Essentiel Essentiel </td> </tr> <tr> <td>25 %</td> <td> Qualité de l'expression en français Qualité de l'expression en français Qualité de l'expression en langue étrangère Qualité de l'expression en langue étrangère Méthode de travail Méthode de travail </td> <td> Champ « méthodes de travail » de la fiche avenir Appréciations des professeurs sur les bulletins de première et de terminale Champ « méthodes de travail » de la fiche avenir Appréciations des professeurs sur les bulletins de première et de terminale Champ « méthodes de travail » de la fiche avenir Appréciations des professeurs sur les bulletins de première et de terminale </td> <td> Important Important Important Important Important Important </td> </tr> <tr> <td>1 %</td> <td>Positionnement en classe</td> <td>Appréciations des professeurs sur les bulletins de première et de terminale</td> <td>Complémentaire</td> </tr> <tr> <td>13 %</td> <td> Cohérence du projet Motivation </td> <td> Fiche avenir ; lettre de motivation Fiche avenir ; lettre de motivation </td> <td> Complémentaire Complémentaire </td> </tr> <tr> <td>1 %</td> <td>Engagements extra-scolaires mobilisant les langues visées</td> <td>Fiche avenir</td> <td>Complémentaire</td> </tr> </tbody> </table>	Pondération de chaque champ	Critères généraux d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères	60 %	Niveau en langues étrangères Niveau en français, philosophie, histoire, et dans le tronc commun Niveau en français, philosophie, histoire, et dans le tronc commun	Notes en langues étrangères Notes en français, en philosophie et en histoire Résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat.	Essentiel Essentiel Essentiel	25 %	Qualité de l'expression en français Qualité de l'expression en français Qualité de l'expression en langue étrangère Qualité de l'expression en langue étrangère Méthode de travail Méthode de travail	Champ « méthodes de travail » de la fiche avenir Appréciations des professeurs sur les bulletins de première et de terminale Champ « méthodes de travail » de la fiche avenir Appréciations des professeurs sur les bulletins de première et de terminale Champ « méthodes de travail » de la fiche avenir Appréciations des professeurs sur les bulletins de première et de terminale	Important Important Important Important Important Important	1 %	Positionnement en classe	Appréciations des professeurs sur les bulletins de première et de terminale	Complémentaire	13 %	Cohérence du projet Motivation	Fiche avenir ; lettre de motivation Fiche avenir ; lettre de motivation	Complémentaire Complémentaire	1 %	Engagements extra-scolaires mobilisant les langues visées	Fiche avenir	Complémentaire
Pondération de chaque champ	Critères généraux d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères																						
60 %	Niveau en langues étrangères Niveau en français, philosophie, histoire, et dans le tronc commun Niveau en français, philosophie, histoire, et dans le tronc commun	Notes en langues étrangères Notes en français, en philosophie et en histoire Résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat.	Essentiel Essentiel Essentiel																						
25 %	Qualité de l'expression en français Qualité de l'expression en français Qualité de l'expression en langue étrangère Qualité de l'expression en langue étrangère Méthode de travail Méthode de travail	Champ « méthodes de travail » de la fiche avenir Appréciations des professeurs sur les bulletins de première et de terminale Champ « méthodes de travail » de la fiche avenir Appréciations des professeurs sur les bulletins de première et de terminale Champ « méthodes de travail » de la fiche avenir Appréciations des professeurs sur les bulletins de première et de terminale	Important Important Important Important Important Important																						
1 %	Positionnement en classe	Appréciations des professeurs sur les bulletins de première et de terminale	Complémentaire																						
13 %	Cohérence du projet Motivation	Fiche avenir ; lettre de motivation Fiche avenir ; lettre de motivation	Complémentaire Complémentaire																						
1 %	Engagements extra-scolaires mobilisant les langues visées	Fiche avenir	Complémentaire																						
Organisez-vous des épreuves écrites ou orales dans le processus de sélection ?	NON																								

Éléments du dossier de candidature

La lettre de motivation (ou projet motivé) est-elle un élément pris en compte dans vos critères d'examen des vœux ?	OUI
Serait-elle évaluée pour toutes les candidatures ou pour une partie des candidatures/pour départager des candidats ?	La lettre de motivation sera lue et évaluée pour une partie des candidatures ou pour départager des candidats.
Si OUI, comment l'utilisez-vous ?	S'agissant de cursus en langues, il est indispensable que les candidats aient l'occasion d'expliquer et d'illustrer leur rapport aux langues et cultures pour lesquelles ils présentent un dossier, ce que ne permet pas l'interface de Parcoursup, qui n'explique pas quelles sont les langues A et B.

Paramètres applicatifs

La formation peut-elle être effectuée en apprentissage au-delà de la 1 ^{re} année ?	Sous statut étudiant uniquement
Si OUI, lien vers une page informative sur l'apprentissage dans la formation	
Description modalités pratiques de mise en œuvre de l'apprentissage au-delà de la première année pour cette formation	

Paramétrage Parcoursup

Année universitaire

2026-2027

Informations générales			
Faculté/institut	Faculté des Langues		
Mention	LEA		
Parcours	Licence LEA Économie et politique européennes		
Responsable (contact Parcoursup)	MODICOM Pierre-Yves		
Adresse mail fournie aux candidats pour toute question d'ordre administratif	t1lea@univ-lyon3.fr		
Le responsable de formation est-il nouvellement désigné ? OUI-NON	NON		
Adresse mail d'un correspondant pédagogique fournie aux candidats pour toute question relevant des enseignements dispensés	https://facdeslangues.univ-lyon3.fr/licence-langues-etrangeres-appliquees-lea-parcours-economie-et-politique-europeennes#responsables-formation		
Informations sur le(s) ambassadeur(s) étudiant(s)	https://facdeslangues.univ-lyon3.fr/licence-langues-etrangeres-appliquees-lea-parcours-economie-et-politique-europeennes		
Descriptif et attendus de la formation			
Descriptif de la formation	<p>La licence LEA de l'université Jean Moulin Lyon 3 a pour but la maîtrise de deux langues étrangères (anglais + langue B) appliquées au monde professionnel international, ainsi que l'acquisition de compétences à la fois techniques et managériales. Polyvalente et professionnaliste, elle apporte, en plus des deux langues constituant son socle, des bases solides dans les domaines de la gestion, de l'économie et du droit.</p> <p>Elle se décline en 4 couples anglais-langue B : anglais-allemand, anglais-espagnol, anglais-italien, anglais-polonais.</p> <p>Ce parcours se structure en trois grands blocs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une Majeure généraliste (20 crédits), qui comprend des enseignements fondamentaux permettant l'acquisition de compétences méthodologiques et disciplinaires, ainsi que des enseignements transversaux ; - une Mineure (10 crédits) choisie par l'étudiant dès la première année, qui vise une spécialisation plus poussée dans un domaine précis. Pour ce parcours, les étudiants sont inscrits en mineure « économie internationale ». - un diplôme d'université « Politique européenne et internationale ». 		
Attendus complémentaires aux attendus nationaux			
Dispositif de réussite	<p>Pôle Réussite : https://www.univ-lyon3.fr/pole-reussite</p> <p>Journées Portes Ouvertes : https://www.univ-lyon3.fr/salons-et-journees-portes-ouvertes-edition-2026</p>		
La formation propose-t-elle un enseignement à distance ?	En présentiel uniquement		
Langue vivante 1	Anglais		
Langue vivante 2	Allemand ou Espagnol ou Italien ou Polonais		
Niveau de français requis	B2		
Poursuite d'études	<p>La formation conduit à une poursuite d'études en Master Arts-Lettres-Langues, mentions Langues Étrangères Appliquées (LEA) et Traduction et Interprétation (TI), ainsi qu'aux concours des Ecoles de traduction.</p> <p>Retrouvez les Masters pertinents à la suite de ces Licences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Master LEA Parcours Commerce International - Master LEA Parcours Communication Internationale des Entreprises et Administrations - Master LEA Parcours Langues-Droit-Commerce - Master LEA Parcours Langues et Ressources Humaines - Master LEA Parcours Tourisme durable à l'international - Master TI Parcours Traducteur Commercial et Juridique 		
Débouchés professionnels	<p>Les diplômes du parcours sélectif LEA Economie et Politique Européennes ont vocation à travailler dans les métiers de l'entreprise, du commerce international, des administrations et des ONG.</p>		
Critères d'analyse des candidatures			
Conseils aux candidats	<p>La formation proposée est exigeante, tant sur le volume horaire des cours dispensés que sur le travail personnel et régulier à fournir. Aussi, il convient au préalable d'avoir des résultats convenables et des appréciations positives sur les bulletins.</p> <p>Les futurs bacheliers sont invités à solliciter les services d'orientation pour obtenir des informations supplémentaires sur le cursus choisi.</p>		
Prise en compte des cordées de la réussite ?	OUI		
Champs d'évaluation	Pondération de chaque champ	Critères généraux d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères
Résultats académiques	60 %	Niveau en langues étrangères	Notes en langues étrangères
		Niveau en français, philosophie, histoire, et dans le tronc commun	Notes en français, en philosophie et en histoire
		Niveau en français, philosophie, histoire, et dans le tronc commun	Résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat.
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	25 %	Qualité de l'expression en français	Champ « méthodes de travail » de la fiche avenir
		Qualité de l'expression en français	Appréciations des professeurs sur les bulletins de première et de terminale
		Qualité de l'expression en langue étrangère	Champ « méthodes de travail » de la fiche avenir
		Qualité de l'expression en langue étrangère	Appréciations des professeurs sur les bulletins de première et de terminale
		Méthode de travail	Champ « méthodes de travail » de la fiche avenir
		Méthode de travail	Appréciations des professeurs sur les bulletins de première et de terminale
Savoir-être	1 %	Positionnement en classe	Appréciations des professeurs sur les bulletins de première et de terminale
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	13 %	Cohérence du projet	Fiche avenir ; lettre de motivation
		Motivation	Fiche avenir ; lettre de motivation
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	1 %	Engagements extra-scolaires mobilisant les langues visées	Fiche avenir
Modalités de candidature			
Organisez-vous des épreuves écrites ou orales dans le processus de sélection ?	NON		
Éléments du dossier de candidature			
La lettre de motivation (ou projet motivé) est-elle un élément pris en compte dans vos critères d'examen des vœux ?	OUI		
Serait-elle évaluée pour toutes les candidatures ou pour une partie des candidatures/pour départager des candidats ?	La lettre de motivation sera lue et évaluée pour une partie des candidatures ou pour départager des candidats.		
Si OUI, comment l'utilisez-vous ?	S'agissant de cursus en langues, il est indispensable que les candidats aient l'occasion d'expliquer et d'illustrer leur rapport aux langues et cultures pour lesquelles ils présentent un dossier, ce que ne permet pas l'interface de Parcoursup, qui n'explique pas quelles sont les langues A et B.		
Paramètres applicatifs			
La formation peut-elle être effectuée en apprentissage au-delà de la 1 ^{re} année ?	Sous statut étudiant uniquement		
Si OUI, lien vers une page informative sur l'apprentissage dans la formation			
Description modalités pratiques de mise en œuvre de l'apprentissage au-delà de la première année pour cette formation			

Paramétrage Parcoursup

Année universitaire

2026-2027

Informations générales				
Faculté/institut	Faculté des Langues			
Mention	LLCER			
Parcours	Licence Trilingue Anglais/Alemand, Anglais/Espagnol, Anglais/Italien			
Responsable (contact Parcoursup)	Cotensin Ismène			
Adresse mail fournie aux candidats pour toute question d'ordre administratif	I1lcer@univ-lyon3.fr			
Le responsable de formation est-il nouvellement désigné ? OUI-NON	NON			
Adresse mail d'un correspondant pédagogique fournie aux candidats pour toute question relevant des enseignements dispensés	https://facdeslangues.univ-lyon3.fr/licence-trilingue-anglais-allemand-1 ou https://facdeslangues.univ-lyon3.fr/licence-trilingue-anglais-espagno-1 ou https://facdeslangues.univ-lyon3.fr/licence-trilingue-anglais-italien-1			
Informations sur le(s) ambassadeur(s) étudiant(s)	https://facdeslangues.univ-lyon3.fr/licence-trilingue-anglais-allemand-1 ou https://facdeslangues.univ-lyon3.fr/licence-trilingue-anglais-espagno-1 ou https://facdeslangues.univ-lyon3.fr/licence-trilingue-anglais-italien-1			
Descriptif et attendus de la formation				
Descriptif de la formation	<p>Chacun des six semestres sur les trois années de la Licence LLCER Trilingue comprend une MAJEURE disciplinaire (20 ECTS) : au choix parcours anglais/allemand anglais/espagnol, anglais/italien. La Majeure comprend des enseignements fondamentaux dans les deux langues choisies permettant l'acquisition de compétences méthodologiques et disciplinaires.</p> <p>Chaque Majeure est complétée par le choix d'une MINIURE (10 ECTS) qui permet à l'étudiant de débuter ou de perfectionner une troisième langue étrangère et d'inclure un stage obligatoire (immersion professionnelle) à l'issue du semestre 4.</p> <p>L'admission dans ce parcours inclut l'inscription obligatoire et gratuite au Diplôme d'Université "Politique Internationale et Européenne", centré sur les questions de géopolitique et de relations internationales.</p>			
Attendus complémentaires aux attendus nationaux				
Dispositif de réussite	Pôle Réussite : https://www.univ-lyon3.fr/pole-reussite Journées Portes Ouvertes : https://www.univ-lyon3.fr/salons-et-journees-portes-ouvertes-edition-2026			
La formation propose-t-elle un enseignement à distance ?	En présentiel uniquement			
Langue vivante 1	Anglais			
Langue vivante 2	Allemand ou Espagnol ou Italien			
Niveau de français requis	B2			
Poursuite d'études	<p>La formation conduit à une poursuite d'études en Master LLCER - Langues, Lettres et Civilisation Étrangères et Régionales (orientation professionnelle ou recherche).</p> <p>Retrouvez les Masters pertinents à la suite de cette licence :</p> <ul style="list-style-type: none"> Master LLCER parcours Bilangue Master LLCER Langue Culture Entreprise (LCE) Master LLCER Recherche Master Linguistique et Dialectologie Préparation aux concours de l'enseignement 			
Débouchés professionnels	<p>Cette formation est le cursus idéal pour les métiers de l'enseignement, mais aussi pour les métiers qui comportent une empreinte culturelle forte (métiers de la documentation, de l'édition, de la traduction littéraire, du tourisme, etc.).</p>			
Critères d'analyse des candidatures				
Conseils aux candidats	<p>La formation proposée est exigeante, tant sur le volume horaire des cours dispensés que sur le travail personnel et régulier à fournir. Aussi, il convient au préalable d'avoir des résultats convenables et des appréciations positives sur les bulletins. La formation n'est pas ouverte aux grands débutants.</p> <p>Les futurs bacheliers sont invités à solliciter les services d'orientation pour obtenir des informations supplémentaires sur le cursus choisi.</p>			
Prise en compte des cordées de la réussite ?	OUI			
Champs d'évaluation	Pondération de chaque champ	Critères généraux d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	60 %	Niveau en langues étrangères	Notes en langues étrangères	Essentiel
		Niveau en français, philosophie, histoire, et dans le tronc commun	Notes en français, en philosophie et en histoire	Essentiel
		Niveau en français, philosophie, histoire, et dans le tronc commun	Résultats des épreuves anticipées de français du baccalauréat.	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	25 %	Qualité de l'expression en français	Champ « méthodes de travail » de la fiche avenir	Important
		Qualité de l'expression en français	Appréciations des professeurs sur les bulletins de première et de terminale	Important
		Qualité de l'expression en langue étrangère	Champ « méthodes de travail » de la fiche avenir	Important
		Qualité de l'expression en langue étrangère	Appréciations des professeurs sur les bulletins de première et de terminale	Important
		Méthode de travail	Champ « méthodes de travail » de la fiche avenir	Important
		Méthode de travail	Appréciations des professeurs sur les bulletins de première et de terminale	Important
Savoir-être	1 %	Positionnement en classe	Appréciations des professeurs sur les bulletins de première et de terminale	Complémentaire
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	13 %	Cohérence du projet	Fiche avenir ; lettre de motivation	Complémentaire
		Motivation	Fiche avenir ; lettre de motivation	Complémentaire
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	1 %	Engagements extra-scolaires mobilisant les langues visées	Fiche avenir	Complémentaire
Modalités de candidature				
Organisez-vous des épreuves écrites ou orales dans le processus de sélection ?	NON			
Eléments du dossier de candidature				
La lettre de motivation (ou projet motivé) est-elle un élément pris en compte dans vos critères d'examen des vœux ?	OUI			
Sera-t-elle évaluée pour toutes les candidatures ou pour une partie des candidatures/pour départager des candidats ?	La lettre de motivation sera lue et évaluée pour une partie des candidatures ou pour départager des candidats.			
Si OUI, comment l'utilisez-vous ?	La lettre de motivation permet de mieux apprécier le parcours du candidat (notamment en cas de réorientation) ainsi que les raisons pour lesquelles il s'oriente vers une formation en langues. Elle permet également d'évaluer si le candidat a pu bénéficier, en dehors de sa scolarité, d'un apprentissage des langues et/ou des cultures des pays où ces langues sont parlées.			
Paramètres applicatifs				
La formation peut-elle être effectuée en apprentissage au-delà de la 1 ^e année ?	Sous statut étudiant uniquement			
Si OUI, lien vers une page informative sur l'apprentissage dans la formation				
Description modalités pratiques de mise en œuvre de l'apprentissage au-delà de la première année pour cette formation				

DEVU/Pôle Formation et Applications de Gestion/Service des inscriptions

Paramétrage Parcoursup

Année universitaire

2026/2027

Informations générales	
Faculté/institut	Faculté de Philosophie
Mention	Philosophie
Parcours	Licence Philosophie
Responsable (contact Parcoursup)	LENNE-CORNUEZ Johanna
Adresse mail fournie aux candidats pour toute question d'ordre administratif	salim.youssef@univ-lyon3.fr
Le responsable de formation est-il nouvellement désigné ? OUI-NON	Non
Adresse mail d'un correspondant pédagogique fournie aux candidats pour toute question relevant des enseignements dispensés	johanna.lenne-cornuez@univ-lyon3.fr
Informations sur le(s) ambassadeur(s) étudiant(s)	https://facdephilo.univ-lyon3.fr/licence-philosophie-3
Descriptif et attendus de la formation	
Descriptif de la formation	<p>La Licence de philosophie offre une formation généraliste et globale en philosophie dans l'ensemble de ses champs de réflexion : histoire de la philosophie, philosophie générale, morale, politique, esthétique, philosophie du droit, philosophie des sciences et épistémologie, métaphysique, logique, sciences humaines, philosophie de l'environnement, philosophie du genre, philosophie sociale. Outre l'acquisition d'un large socle de connaissance dans l'ensemble de ces champs, la formation délivre des clés de compréhension du monde contemporain et des outils méthodologiques de haut niveau. Elle comprend aussi des enseignements de langues et textes philosophiques, de méthodologie, d'expression, d'informatique et un accompagnement du projet personnel et professionnel.</p> <p>Elle ouvre la voie à une poursuite d'études en master pour une professionnalisation dans la recherche ou dans d'autres métiers intellectuellement exigeants, ainsi qu'aux concours de l'enseignement. Elle forme à des compétences d'analyse et de synthèse, de conceptualisation, d'expression écrite et orale, d'argumentation, d'éthique de la discussion, de réflexivité et d'intelligence critique, très appréciées pour poursuivre des études complémentaires ou intégrer le monde professionnel.</p>
Attendus complémentaires aux attendus nationaux	<ul style="list-style-type: none"> Maîtriser la langue française niveau B2 écrit et oral Capacité à progresser Faire preuve d'une bonne maîtrise de l'expression et des exercices de base en philosophie (dissertation et explication de texte) Faire preuve de capacités de démonstration et de rigueur déductive Savoir prendre des notes Grande faculté de travail, comportant la capacité à lire et à synthétiser des notes de cours et de lecture, à mener des recherches documentaires Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet
Dispositif de réussite	<p>Pôle Réussite : https://www.univ-lyon3.fr/pole-reussite</p> <p>Journées Portes Ouvertes : https://www.univ-lyon3.fr/salons-et-journees-portes-ouvertes-edition-2026</p>
La formation propose-t-elle un enseignement à distance ?	En présentiel uniquement
Langue vivante 1	Anglais obligatoire
Langue vivante 2	Allemand non débutant ; Initiation au grec ; Latin débutant ou confirmé
Niveau de français requis	B2
Poursuite d'études	Master mention Philosophie
Débouchés professionnels	<p>Outre les métiers de l'enseignement (1er, 2nd degré et supérieur) et de la recherche, les études de philosophie mènent à des débouchés professionnels variés : journalisme-communication et relations publiques, métiers du livre et de l'édition, métiers de la culture, médiation culturelle et du patrimoine, RH et éthique en entreprise, RSE, urbanisme, fonction territoriale, métiers du travail social, etc.</p> <p>Secteurs d'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> Culture Édition Enseignement Etc. <p>Métiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> Assistant / Assistante parlementaire Médiateur culturel / Médiatrice culturelle Rédacteur / Rédactrice Etc.
Critères d'analyse des candidatures	

Conseils aux candidats	<p>La Licence de Philosophie de L'Université Jean-Moulin Lyon 3 peut accueillir des profils variés, quels que soient les enseignements de spécialité et les enseignements optionnels choisis au lycée.</p> <p>La Licence de Philosophie est conseillée notamment, mais non exclusivement, aux élèves ayant choisi les spécialités ou options suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Spécialités Humanités, littérature et philosophie – Arts – Littératures, langues et cultures de l'Antiquité – Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques – Sciences économiques et sociales – Langues, littératures et cultures étrangères et régionales – Mathématiques - Options Droits et grands enjeux du monde contemporain – Pratiques sociales et culturelles – Mathématiques expertes – Arts – LCA – Langue vivante C <p>Ces spécialités sont données à titre d'exemples et ne constituent en aucun cas des conditions d'entrée dans la formation. De fait, la formation accueille une grande diversité de profils.</p>			
Prise en compte des cordées de la réussite ?	OUI			
Champs d'évaluation	Pondération de chaque champ	Critères généraux d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	55%	Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement	Moyennes Philosophie Terminale ; Moyennes de Français	Essentiel
		Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour la pensée philosophique	Moyennes Philosophie Terminale	Essentiel
		Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement	Notes du bac de Français (EAF)	Très Important
		Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)	Moyennes de LVA de Terminale	Très Important
		Être intéressé par la démarche scientifique	Notes des contrôles continus de l'enseignement scientifique de tronc commun.	Important
		Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour la pensée philosophique	S'il y a lieu, notes des contrôles continu dans l'enseignement de spécialité Humanités, littérature et philosophie.	Essentiel
		Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement	S'il y a lieu, note du grand oral. S'il y a lieu, note de Philosophie au bac.	Important
		Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)	Moyennes de LVB de Terminale	Important
		Disposer d'une bonne culture générale et être ouvert au monde	Moyennes d'Histoire-Géographie de Terminale	Très Important
		Disposer d'une bonne culture générale et être ouvert au monde	Notes de contrôle continu et de contrôle terminal. Choix d'enseignements de spécialités: Arts; Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques; Langues, littératures et cultures étrangères et régionales; Littératures, langues et cultures de l'Antiquité; Sciences économiques et sociales	Très Important
		Être intéressé par la démarche scientifique	S'il y a lieu, bulletins scolaires et notes de contrôle continu et de contrôle terminal du bac en Physique-chimie ; Sciences de la vie et de la Terre ; Sciences de l'ingénieur ; Biologie-écologie.	Complémentaire
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	20%	Maîtriser la langue française à l'écrit comme à l'oral (niveau B2)	Justificatif de maîtrise de langue française (niveau B2) pour les candidats en possession d'un diplôme étranger	Essentiel
		Bonne maîtrise de l'expression ainsi que des exercices de base en philosophie (dissertation et explication de texte) ; Savoir prendre des notes.	Moyennes Philosophie Terminale ; Notes de Français	Essentiel
		Faire preuve de capacités de démonstration et de rigueur déductive.	Notes de mathématiques en Première et/ou Terminale	Très Important
		Bonne maîtrise de l'expression ainsi que des exercices de base en philosophie (dissertation et explication de texte) ; Savoir prendre des notes.	S'il y a lieu, note de Philosophie au bac.	Très Important
		Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail seul ou en équipe.	Fiche Avenir	Complémentaire
		Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail seul ou en équipe.	Avis du conseil de classe	Complémentaire
		Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail seul ou en équipe.	Fiche de suivi (candidats en réorientation, candidats en possession d'un diplôme étranger).	Complémentaire
		Maîtriser la langue française à l'écrit comme à l'oral (niveau B2)	Niveau de Français des éléments rédactionnels communiqués (projet, motivation, ...)	Complémentaire
		Capacité à progresser	Progression des moyennes	Complémentaire
		Faire preuve de capacités de démonstration et de rigueur déductive.	S'il y a lieu, bulletins scolaires et notes de contrôle continu et de contrôle terminal du bac en Mathématiques complémentaires (enseignement optionnel) ; Mathématiques expertes (enseignement optionnel)	Complémentaire
Savoir-être	5%	Grande faculté de travail, comportant la capacité à lire et à synthétiser des notes de cours et de lecture, à organiser son travail, à mener des recherches documentaires.	Fiche Avenir	Important
		Grande faculté de travail, comportant la capacité à lire et à synthétiser des notes de cours et de lecture, à organiser son travail, à mener des recherches documentaires.	Avis du conseil de classe	Important
		Grande faculté de travail, comportant la capacité à lire et à synthétiser des notes de cours et de lecture, à organiser son travail, à mener des recherches documentaires.	Fiche de suivi (candidats en réorientation, candidats en possession d'un diplôme étranger)	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	15%	Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet.	Lettre de motivation ; Projet	Complémentaire
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	5%	Engagement extra-scolaire ou périscolaire.	Mention d'un ou plusieurs éléments suivants : engagement citoyen ; engagement étudiant ; engagement associatif ; activités d'animation ; intérêt pour les arts ; intérêt pour la démarche scientifique ; intérêt pour l'agriculture et la nature ; curiosité pour les questions sociétales.	Complémentaire

Modalités de candidature

Organisez-vous des épreuves écrites ou orales dans le processus de sélection ?	NON	
Éléments du dossier de candidature		
La lettre de motivation (ou projet motivé) est-elle un élément pris en compte dans vos critères d'examen des vœux ?	OUI	
Sera-t-elle évaluée pour toutes les candidatures ou pour une partie des candidatures/pour départager des candidats ?		La lettre de motivation sera lue et évaluée pour une partie des candidatures ou pour départager des candidats
Si OUI, comment l'utilisez-vous ?	La lettre de motivation sera utilisée pour connaître la motivation, la cohérence du projet et la connaissance de la formation demandée par le/la candidat.e. Ces lettres seront particulièrement examinées dans le cas d'ex-aequo.	
Paramètres applicatifs		

La formation peut-elle être effectuée en apprentissage au-delà de la 1^e année ?

Si OUI, lien vers une page informative sur l'apprentissage dans la formation

Description modalités pratiques de mise en œuvre de l'apprentissage au-delà de la première année pour cette formation

Sous statut étudiant uniquement

**Délibération n° D2025-12-08-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 16 décembre 2025**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 612-6 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2022 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 2 décembre 2025,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

En application de l'article L. 612-6 du code de l'éducation, la sélection s'effectue à l'entrée en première année de master.

La DGESIP a déployé une plateforme nationale de candidature « Mon Master ». L'objectif est de mieux gérer le flux de candidatures en master en répondant davantage aux attentes des étudiants et des établissements. La mise en place de cette plateforme commune répond à quelques grands principes :

- une procédure principale devant s'achever avant les congés d'été pour une majorité des étudiants ;
- un droit de poursuite d'études sanctuarisé pour les étudiants titulaires du diplôme national de licence ;
- un processus de suivi et d'amélioration continue, adapté aux besoins des usagers (établissements et candidats) ;
- la construction d'un droit à la reprise d'études de façon à permettre aux étudiants qui le souhaitent de s'insérer professionnellement à Bac+3, avec l'assurance de pouvoir ensuite viser une formation Bac+5, notamment par le biais de la VAE.

Si le paramétrage complet de l'offre de formation doit s'opérer en début d'année 2026, la DEVU aura à saisir, comme les années précédentes, un certain nombre d'informations. Les instances de l'établissement (avis CFVU et approbation CA) doivent être sollicitées sur les points suivants :

- la capacité d'accueil globale (toutes catégories d'étudiants confondues) en M1 et les modalités de recrutement (étude de dossier, entretien...) ;
- les attendus à l'entrée en M1, c'est-à-dire les prérequis en compétences et en connaissances pour être admis en première année d'une formation de master donnée. Ces informations sont à renseigner au niveau de chaque parcours débutant en S1 (ou de la mention si cette dernière ne comporte pas de parcours) ;
- les critères généraux d'examen des candidatures, c'est-à-dire les moyens d'évaluer les attendus (par exemple : note obtenue dans telle ou telle matière, parcours de licence validé...).

Décide

d'approuver les capacités d'accueil « globales » en master 1, les attendus et critères généraux d'examen des vœux. Ces dispositions sont précisées en annexe à la présente délibération.

La présente délibération a été adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 23
- ✓ Nombre de voix pour : 23
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

Lyon, le 16 décembre 2025

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration**



Marc BONINCHI



CAPACITES D'ACCUEIL Première année du 2ème cycle d'enseignement supérieur (30/11/2025)

ÉTABLISSEMENT : UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3

Composante ou domaine	Mention	Parcours*	Année universitaire 2025-2026			Année universitaire 2026-2027			Observations
			Capacité d'accueil limitée PARCOURS (CAL)**	Capacité d'accueil limitée MENTION (CAL)**	Capacité offerte limitée (COL)***	Capacité d'accueil limitée PARCOURS (CAL)**	Capacité d'accueil limitée MENTION (CAL)**	Capacité offerte limitée (COL)***	
iaelyon	COMPTABILITÉ CONTRÔLE AUDIT	COMPTABILITÉ CONTRÔLE AUDIT	48	48	48	48	48	48	
	CONTROLE DE GESTION ET AUDIT ORGANISATIONNEL	CONTROLE DE GESTION ET AUDIT ORGANISATIONNEL	48	72	44	48	72	44	
	CONSEIL, SOUTENABILITÉ ET EXPERTISE	CONSEIL, SOUTENABILITÉ ET EXPERTISE	24		24	24		24	
	ENTREPRENEURIAT ET MANAGEMENT DE PROJETS	ENTREPRENEURIAT ET DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES NOUVELLES	40	40	36	36	36	34	
	FINANCE	INGÉNIERIE FINANCIÈRE ET TRANSACTION	24	48	24	24	48	24	
		AUDIT FINANCIER	24		24	24		24	
	GESTION DE PATRIMOINE	GESTION DE PATRIMOINE ET BANQUE	50	86	48	50	86	48	
		GESTION DE PATRIMOINE ET BANQUE (en alternance)	36		34	36		34	
	GESTION DE PRODUCTION LOGISTIQUE ACHATS	GESTION DE PRODUCTION LOGISTIQUE ACHATS (Lyon)	35	83	35	36		35	
		GESTION DE PRODUCTION LOGISTIQUE ACHATS (Bourg)	48		42	48	84	42	
	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATIONS	30	54	24	24	48	22	Un parcours de M2 (RSEEO) déplacé vers la mention M1 sectoriel
		MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATIONS (en alternance)	24		21	24		21	
	MANAGEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION	MANAGEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION	60	60	60	72	72	70	
	MANAGEMENT ET COMMERCE INTERNATIONAL	AFFAIRES INTERNATIONALES	60	90		60	90		Parcours hors plateforme MM
		INTERNATIONAL BUSINESS REALITIES	30			30			Parcours hors plateforme MM
	MANAGEMENT SECTORIEL	MANAGER QUALITÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT (avec ESQESE et ISARA - ICLY)	50		32	52		52	
		MANAGEMENT CONSEIL ET CHANGEMENT	24		22	26		24	
		MANAGEMENT DES ÉQUIPES QUALITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	65		60	65		60	
		MANAGEMENT DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES ET DES TECHNOLOGIES MÉDICALES	30	265	22	30	269	26	
		MANAGEMENT DE LA QUALITÉ DANS LES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES BIOMÉDICIALES (avec IFTLM - ICLY)	24		20	24		20	
		MANAGEMENT ET COMMUNICATION	24		23	24		23	
		MANAGEMENT EN HÔTELLERIE-RESTAURATION-LOISIRS	24		21	24		21	
		ANIMATION ET DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX DE FRANCHISE	24		22	24		22	
	MARKETING, VENTE	MARKETING VENTE (Lyon)	108	162	98	108	186	104	
		MARKETING VENTE en alternance (Lyon)			48			48	Nouveau parcours
		MARKETING VENTE EN B2B - COMMERCIALISATION ET MARKETING DANS L'ENTREPRISE EN TRANSITION (Bourg)	30		20	30		20	
		MARKETING STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL	24		20				Places reversées dans le parcours Marketing Vente (en alternance)
	TOTAL iaelyon			1 008	1 008	824	1 039	1 039	890
HUMANITÉS, LETTRES ET SOCIÉTÉS	ARCHIVES	ARCHIVES	20	20	16	20	20	16	
	AUDIOVISUEL, MÉDIAS INTERACTIFS NUMÉRIQUES, JEUX	FORMES ET PLATEFORMES TÉLÉVISUELLES	14	28	12	14	28	12	
		DESIGNER-SCÉNARISTE DE PROJETS AUDIOVISUELS MULTISUPPORTS	14		11	14		12	
	COMMUNICATION DES ORGANISATIONS	COMMUNICATION DIGITALE	26	52	23	26	52	24	
	GÉOGRAPHIE, AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT	SANTÉ, ENVIRONNEMENT, INFORMATIONS SPATIO-TEMPORELLES (SENTINELLES)	16	32		16	32	15	Parcours M1 géré par l'UJM (co-acréditation)
		ALTÉRITÉS RÉFLEXIVITÉ GÉOGRAPHIE SOCIALE (MARGES)	16		15	16			
	GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	SYSTÈMES SOCIO-ÉCOLOGIQUES : HÉRITAGES, DYNAMIQUES, GESTION	6	6	6	6	6	6	
	GESTION DES TERRITOIRES ET DÉVELOPPEMENT LOCAL	AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES (ADDT)	20	40	18	24	42	20	
		INGÉNIERIE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET STRATÉGIE FONCIÈRE (INGERET)	20		18	18		16	
	HISTOIRE	CONSTRUCTION DES SOCIÉTÉS CONTEMPORAINES (CSC)	20		18	20		18	
		DE LA RENAISSANCE AUX RÉVOLUTIONS (DRR)	20	60	18	20	60	18	
		HISTOIRE, MÉMOIRE, MEDIAS (HMM)	20		18	20		18	
	HUMANITÉS NUMÉRIQUES	HUMANITÉS NUMÉRIQUES	10	10		10	10		Parcours hors plateforme MM
	INFORMATION-DOCUMENTATION	STRATÉGIES INFORMATIONNELLES ET DOCUMENTS NUMÉRIQUES	24	24	18	24	24	18	
	LETTRES	LETTRES MODERNES	55	75	54	55	75	54	
		LETTRES, CULTURE, ENTREPRISE	20		20	20		20	
	MONDES ANCIENS	LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ANCIENNES	18	36	16	18	36	16	
		HISTOIRE ANCIENNE	18		16	18		16	
	MONDES MÉDIÉVAUX	HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE ET LITTÉRATURES DES MONDES CHRÉTIENS ET MUSULMANS MÉDIÉVAUX	20	20	18	20	20	18	
	PATRIMOINE ET MUSÉE	MUSÉOGRAPHIE - VALORISATIONS PATRIMONIALES ET CULTURELLES	40	40	39	40	40	39	
	SCIENCES DES RELIGIONS ET SOCIÉTÉS	SCIENCES DES RELIGIONS ET SOCIÉTÉS	20	20	18	20	20	18	
	TOTAL HUMANITÉS, LETTRES ET SOCIÉTÉS			463	463	396	465	465	397

CAPACITES D'ACCUEIL Première année du 2ème cycle d'enseignement supérieur (30/11/2025)

ÉTABLISSEMENT : UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3

Composante ou domaine	Mention	Parcours*	Année universitaire 2025-2026			Année universitaire 2026-2027			Observations
			Capacité d'accueil limitée PARCOURS (CAL)**	Capacité d'accueil limitée MENTION (CAL)**	Capacité offre limitée (COL)***	Capacité d'accueil limitée PARCOURS (CAL)***	Capacité d'accueil limitée MENTION (CAL)***	Capacité offre limitée (COL)***	
DROIT	ADM. ET LIQUIDATION DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ	RESTRUCTURATION JURIDIQUE ET FINANCIÈRE DE L'ENTREPRISE	15	15	15	15	15	15	
	DROIT BANCAIRE ET FINANCIER	DROIT BANCAIRE ET FINANCIER	15	15	13	15	15	14	
	DROIT DE LA SANTÉ	DROIT ET MANAGEMENT DES ORGANISATIONS SANITAIRES, SOCIALES & MÉDICO-SOCIALES	20	38	20	22	40	22	
		DROIT FONDAMENTAL DE LA SANTÉ	18		18	18		18	
	DROIT DES AFFAIRES	DROIT DES AFFAIRES APPROFONDI	16	216	16	16	221	16	
		DROIT DES AFFAIRES ET FISCALITÉ	26		26	26		26	
		DROIT ET FISCALITÉ DU MARCHÉ DE L'ART	20		20	20		20	
		DROIT DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL	20		20	20		20	
		DROIT ET INGÉNIERIE FINANCIÈRE	25		22	25		22	
		DROIT CONTRAT DISTRIBUTION CONCURRENCE	15		15	15		15	
		DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	20		17	25		23	
		DROIT INTERNATIONAL ET COMPARÉ DES AFFAIRES	12		10	12		10	
		DROIT DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET DES AFFAIRES INTERNATIONALES	12		10	12		10	
		DROIT PRIVÉ INTERNATIONAL ET COMPARÉ	20		16	20		16	
		FUSIONS-ACQUISITIONS	15		15	15		15	
		DROIT ET GESTION DES RISQUES ÉMERGENTS	15		15	15		15	
	DROIT DES ASSURANCES	DROIT DES ASSURANCES DE DOMMAGES-RISQUES DE L'ENTREPRISE	15	45	15	15	45	15	
		ASSURANCES DE PERSONNES	15		15	15		15	
		DOMMAGE CORPOREL	15		15	15		15	
	DROIT EUROPÉEN	DROIT EUROPÉEN DES AFFAIRES	25	65	20	25	65	20	
		DROIT EUROPÉEN DES DROITS DE L'HOMME	25		20	25		20	
		DROIT GLOBAL DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	15		15	15		15	
	DROIT FISCAL	DROIT FISCAL	25	25	25	25	25	25	
	DROIT INTERNATIONAL	DROIT INTERNATIONAL PUBLIC	25	45	20	25	45	20	
		DROIT DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	20		15	20		15	
	DROIT NOTARIAL	DROIT NOTARIAL INTERNE	20	35	20	20	35	20	
		DROIT NOTARIAL INTERNATIONAL	15		15	15		15	
	DROIT PÉNAL ET SCIENCES CRIMINELLES	DROIT PÉNAL FONDAMENTAL	18	58	18	18	58	18	
		PÉNOLOGIE	20		20	20		20	
		SÉCURITÉ INTÉRIEURE	20		20	20		20	
	DROIT PRIVÉ	DROIT DE LA FAMILLE	15	100	15	15	100	15	
		DROIT IMMOBILIER	25		24	25		24	
		DROIT CIVIL APPROFONDI	15		13	15		13	
		DROIT RURAL	15		15	15		15	
		DROIT PRIVÉ (à distance)	30		30	30		30	
	DROIT PUBLIC	CARRIÈRES PUBLIQUES	20	87	15	20	87	16	
		CONTRATS, CONSTRUCTION, PROPRIÉTÉS PUBLIQUES	17		17	17		17	
		DROIT PUBLIC FONDAMENTAL	25		22	25		22	
		DROIT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME	25		25	25		25	
	DROIT PUBLIC DES AFFAIRES	DROIT PUBLIC DES AFFAIRES	25	25	23	25	25	23	
	DROIT SOCIAL	DROIT SOCIAL ET RELATIONS DU TRAVAIL	26	46	26	25	45	25	
		DROIT DE LA PROTECTION SOCIALE D'ENTREPRISE	20		18	20		18	
	HISTOIRE DU DROIT ET DES INSTITUTIONS	HISTOIRE DU DROIT	20	20	18	20	20	18	
	JUSTICE, PROCÈS ET PROCÉDURES	PROFESSIONS JUDICIAIRES	15	30	13	15	30	13	
		CULTURE JUDICIAIRE	15		15	15		15	
	RELATIONS INTERNATIONALES	PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES ET DES CRISES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE	20	190	20		184		
		FRANCOPHONIE, DÉVELOPPEMENTS CULTUREL ET LINQUISTIQUE	20		20				
		FRANCOPHONIE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE	20		20				
		FRANCOPHONIE, STRATÉGIES ET RELATIONS INTERNATIONALES	20		20				
		GESTION DE PROGRAMMES INTERNATIONAUX INTER-GOUVERNEMENTAUX ET NON-GOUVERNEMENTAUX	20		20				
		EXPERTISE ET RISQUES INTERNATIONAUX	20		18				
		INTELLIGENCE STRATÉGIQUE ET GESTIONS DE CRISES	20		17				
		RELATIONS INTERNATIONALES ET DIPLOMATIE	25		20				
		RELATIONS INTERNATIONALES ET COOPÉRATIONS CULTURELLES DANS LES ESPACES FRANCOPHONES			40			40	
		EXPERTISE ET CONSEIL EN AFFAIRES PUBLIQUES			27			27	
		RELATIONS INTERNATIONALES ET TERRITOIRES			27			27	
		RÉSILIENCE - CRISE			35			35	
		SECURITÉ INTERNATIONALE ET DÉFENSE	25		20	25		21	
		ERASMUS MUNDUS JANUS			30				Parcours hors plateforme MM
	RISQUES ET ENVIRONNEMENT	GOUVERNANCE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	12	12	11	12	12	11	
	DROIT DU NUMÉRIQUE	DROIT ET ACTIVITÉS NUMÉRIQUES	25	25	23	25	25	23	

CAPACITES D'ACCUEIL Première année du 2ème cycle d'enseignement supérieur (30/11/2025)

ÉTABLISSEMENT : UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3

Composante ou domaine	Mention	Parcours*	Année universitaire 2025-2026			Année universitaire 2026-2027			Observations
			Capacité d'accueil limitée PARCOURS (CAL)**	Capacité d'accueil limitée MENTION (CAL)**	Capacité offerte limitée (COL)***	Capacité d'accueil limitée PARCOURS (CAL)**	Capacité d'accueil limitée MENTION (CAL)**	Capacité offerte limitée (COL)***	
LANGUES		LANGUES ET RESSOURCES HUMAINES - ANGLAIS-ALLEMAND	1		1	1		1	
		LANGUES ET RESSOURCES HUMAINES - ANGLAIS-ARABE	5		5	5		5	
		LANGUES ET RESSOURCES HUMAINES - ANGLAIS-CHINOIS	4		4	4		4	
		LANGUES ET RESSOURCES HUMAINES - ANGLAIS-CORÉEN	5		5	5		5	
		LANGUES ET RESSOURCES HUMAINES - ANGLAIS-ESPAGNOL	9		9	9		9	
		LANGUES ET RESSOURCES HUMAINES - ANGLAIS-ITALIEN	5		4	5		4	
		LANGUES ET RESSOURCES HUMAINES - ANGLAIS-JAPONAIS	5		5	5		5	
		LANGUES ET RESSOURCES HUMAINES - ANGLAIS-RUSSE	2		2	2		2	
		TOURISME DURABLE À L'INTERNATIONAL - ANGLAIS-ALLEMAND	2		2	2		2	
		TOURISME DURABLE À L'INTERNATIONAL - ANGLAIS-ARABE	5		5	5		5	
		TOURISME DURABLE À L'INTERNATIONAL - ANGLAIS-CHINOIS	4		3	4		3	
		TOURISME DURABLE À L'INTERNATIONAL - ANGLAIS-CORÉEN	5		5	5		5	
		TOURISME DURABLE À L'INTERNATIONAL - ANGLAIS-ESPAGNOL	9		9	9		9	
		TOURISME DURABLE À L'INTERNATIONAL - ANGLAIS-ITALIEN	5		5	5		5	
		TOURISME DURABLE À L'INTERNATIONAL - ANGLAIS-JAPONAIS	5		5	5		5	
		TOURISME DURABLE À L'INTERNATIONAL - ANGLAIS-RUSSE	1		1	1		1	
		COMMERCE INTERNATIONAL - ANGLAIS-ALLEMAND	2		2	2		2	
		COMMERCE INTERNATIONAL - ANGLAIS-ARABE	4		4	4		4	
	LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES (LEA)	COMMERCE INTERNATIONAL - ANGLAIS-CHINOIS	4	180	4	4	180	4	
		COMMERCE INTERNATIONAL - ANGLAIS-CORÉEN	5		5	5		5	
		COMMERCE INTERNATIONAL - ANGLAIS-ESPAGNOL	12		11	12		11	
		COMMERCE INTERNATIONAL - ANGLAIS-ITALIEN	3		3	3		3	
		COMMERCE INTERNATIONAL - ANGLAIS-JAPONAIS	5		5	5		5	
		COMMERCE INTERNATIONAL - ANGLAIS-RUSSE	1		1	1		1	
		LANGUES-DROIT-COMMERCES - ANGLAIS-ALLEMAND	5		4	5		4	
		LANGUES-DROIT-COMMERCES - ANGLAIS-ESPAGNOL	11		10	11		10	
		LANGUES-DROIT-COMMERCES - ANGLAIS-ITALIEN	8		8	8		8	
		LANGUES-DROIT-COMMERCES - ANGLAIS-JAPONAIS	7		7	7		7	
		LANGUES-DROIT-COMMERCES - ANGLAIS-RUSSE	5		4	5		4	
		COMMUNICATION INTERNATIONALE DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS - ANGLAIS-ALLEMAND	2		2	2		2	
		COMMUNICATION INTERNATIONALE DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS - ANGLAIS-ARABE	3		3	3		3	
		COMMUNICATION INTERNATIONALE DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS - ANGLAIS-CHINOIS	4		4	4		4	
		COMMUNICATION INTERNATIONALE DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS - ANGLAIS-CORÉEN	5		5	5		5	
		COMMUNICATION INTERNATIONALE DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS - ANGLAIS-ESPAGNOL	12		11	12		11	
		COMMUNICATION INTERNATIONALE DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS - ANGLAIS-ITALIEN	4		3	4		3	
		COMMUNICATION INTERNATIONALE DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS - ANGLAIS-JAPONAIS	5		5	5		5	
		COMMUNICATION INTERNATIONALE DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS - ANGLAIS-RUSSE	1		1	1		1	
LANGUES, LETTRES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES (LLCER)		ÉTUDES ANGLOPHONES	36		34	36		34	
		ÉTUDES ARABES	25		25	25		20	
		ÉTUDES CHINOISES	25		25	25		22	
		ÉTUDES ITALIENNES	25		25	20		17	
		ÉTUDES JAPONAISES	25		25	25		23	
		ÉTUDES RUSSES	25		25	15		13	
		ÉTUDES GERMANIQUES ET HUMANITÉS ENVIRONNEMENTALES	25		25	15		13	
		ÉTUDES ANGLOPHONES - RELATIONS INTERNATIONALES	3		3	3		3	
		ÉTUDES ARABES - RELATIONS INTERNATIONALES	2		2	2		2	
		ÉTUDES CHINOISES - RELATIONS INTERNATIONALES	3		3	3		3	
		ÉTUDES RUSSES - RELATIONS INTERNATIONALES	2	390	2	2	359	2	
		LANGUE CULTURE ENTREPRISE - ALLEMAND	15		15	15		12	
		LANGUE CULTURE ENTREPRISE - ANGLAIS	36		36	30		27	
		LANGUE CULTURE ENTREPRISE - ARABE	15		15	15		15	
		LANGUE CULTURE ENTREPRISE - CHINOIS	15		15	15		12	
		LANGUE CULTURE ENTREPRISE - ITALIEN	15		15	15		12	
		LANGUE CULTURE ENTREPRISE - JAPONAIS	20		20	20		18	
		LANGUE CULTURE ENTREPRISE - RUSSE	15		15	15		12	
		LINGUISTIQUE ET DIALECTOLOGIE	36		34	36		30	
		BILINGUE ANGLAIS-ITALIEN	9		9	9		9	
		BILINGUE ANGLAIS-ESPAGNOL	9		9	9		9	
		BILINGUE ANGLAIS-ALLEMAND	9		9	9		9	
TRADUCTION ET INTERPRÉTATION		TRADUCTEUR COMMERCIAL ET JURIDIQUE - ANGLAIS-ALLEMAND			5			5	
		TRADUCTEUR COMMERCIAL ET JURIDIQUE - ANGLAIS-ESPAGNOL	24	24	5	24	24	5	
		TRADUCTEUR COMMERCIAL ET JURIDIQUE - ANGLAIS-ITALIEN			5			5	
TOTAL LANGUES			594	594	573	563	563	504	

CAPACITES D'ACCUEIL Première année du 2ème cycle d'enseignement supérieur (30/11/2025)

ÉTABLISSEMENT : UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3

Composante ou domaine	Mention	Parcours*	Année universitaire 2025-2026			Année universitaire 2026-2027			Observations
			Capacité d'accueil limitée PARCOURS (CAL)**	Capacité d'accueil limitée MENTION (CAL)**	Capacité offerte limitée (COL)***	Capacité d'accueil limitée PARCOURS (CAL)**	Capacité d'accueil limitée MENTION (CAL)**	Capacité offerte limitée (COL)***	
PHILOSOPHIE	HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE	HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE	40	40	35	40	40	35	
	PHILOSOPHIE	PHILOSOPHIE	50	50	45	50	50	45	
TOTAL PHILOSOPHIE			90	90	80	90	90	80	
TOTAL ÉTABLISSEMENT			3 247	3 247	2 892	3 249	3 249	2 874	

Pour les diplômes co-acrédités ou faisant l'objet de conventionnement avec un autre établissement, seules les capacités donnant lieu à inscriptions principales seront présentées.

Pour les masters portés par convention avec l'ICLY, le préciser dans la dénomination du master

* Parcours : précision non obligatoire. La granularité obligatoire se fait au niveau de la mention

** CAL : nombre d'étudiants total pouvant être inscrit dans la formation

*** COL : capacité offerte limitée : nombre de places offertes via la plateforme Mon Master

INFORMATION-DOCUMENTATION	STRATÉGIES INFORMATIONNELLES ET DOCUMENTS NUMÉRIQUES	licence Information-communication Licence SIS	Connaissances d'au moins un des domaines professionnels (documentation d'entreprise, bibliothéques, archive et les organisations) ; compétences rédactionnelles et communicationnelles ; socle de connaissances en matière d'ergonomie et de l'ergonomisation ; socle de connaissances numériques et culturelles ; socle de connaissances en matière de logique et de logiciels de collecte de l'information et des données, de gestion du document, de diffusion et visualisation de l'information.	Bon niveau académique : bon niveau d'expression française écrite ; bon niveau d'anglais ; maîtrise des compétences informatiques et techniques dans le domaine de l'information-documentation ; cohérence entre le projet de recherche et le travail effectué dans la formation ; bonne qualité de l'écrit et de l'élocution dans la tenue de motivation et témoignage de projets et débouchés du diplôme demandé ; stage et/ou expérience dans le domaine spécifique.	Anglais	Etude de dossier sans entretien	Le responsable pédagogique de la mention + 4 deux enseignants-chercheurs des sciences de l'information et de la documentation intervenant dans la formation.	M. B. Hachani	Master Stratégies informationnelles et documents numériques - Faculté des Humanités, Lettres et Sciences - Université Lyon 2 - Module Livre 1	
LETTRÉS	LETTRÉS MODERNES	licence de Lettres	Socle de connaissances en lettres	Bons résultats de licence ; maîtrise de la langue française ; solidité du socle culturel ; projet et attendu de la recherche et esquisse de projet professionnel en cohérence avec la formation.	Anglais (principalement)	Etude de dossier sans entretien	Le responsable de la formation (Aurélie Borne et Olivier Léonard), des enseignants-rechercheurs et le directeur du Département de Lettres (Cyril Frêche).	A. BARRE et C. LEPLAIRE	Master Lettres modernes - Faculté des Humanités, Lettres et Sciences - Université Lyon 2	
	LETTRÉS, CULTURE, ENTREPRISE	licence de Lettres	Socle de connaissances en lettres ; connaissance du monde de l'entreprise	Bon résultat de licence, maîtrise de la langue française, solide du socle culturel, réflexes pédagogiques sur un projet de recherche suivi/1, esquisse de projet professionnel ; stages ou expériences dans le domaine culturel, associatif ou entrepreneurial	Anglais	Dossier avec entretien 1 ^{er} Admissibilité sur dossier 2 nd Admission sur entretien	Le responsable pédagogique de la formation pour la Faculté des Humanités (Françoise Jacob), Lettres et Sociétés et la responsable pédagogique de la formation pour l'ISET Lyon	Fr. JACOB	Master Lettres, Culture, Entreprise (LCE) - Faculté des Humanités, Lettres et Sciences - Université Lyon 2 - Module Livre 1	
MONDES ANCIENS	LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ANCIENNES	licence de lettres classiques	Maîtrise des deux langues et littératures anciennes (grec et latin) à un niveau bac+3	Bon niveau académique et cohérence dans les résultats de licence, en particulier dans les deux langues et littératures grecques et latines ; très bon niveau en langues et littératures françaises ; confluence du projet professionnel par rapport aux contenus, objectifs et débouchés de la formation. Projet de recherche explicite et projet professionnel clairement défini.	Anglais, allemand espagnol, italien	Etude de dossier sans entretien	Le responsable de la formation, deux enseignants-rechercheurs de latin et grec intervenant dans la formation.	C. Broc-Schmeza	Master Langues, littératures et civilisations anciennes (LLCA) - Faculté des Humanités, Lettres et Sciences - Université Lyon 2 - Module Livre 1	
	HISTOIRE ANCIENNE	licence d'histoire, / licence d'histoire de l'art et d'archéologie / licence d'archéologie / licence de lettres classiques	Connaissances de grec et de latin bienvenues mais pas obligatoires ; enseignements d'archéologie et romain(s) sur demande la licence ; intérêt pour toutes les sciences de l'Antiquité	Bon niveau académique et cohérence dans les résultats ; qualité de la rédaction de la lettre de motivation (non manuscrite) et du projet de recherche et cohérence entre le cursus et le projet professionnel ; cohérence du projet de recherche avec les compétences du candidat et ses capacités d'encaissement des enseignements. Les enseignants de Lyon sont spécialistes de l'antiquité et d'histoire de l'Occident médiéval. Pour un projet de recherche en archéologie ou histoire de l'art, privilégiez une inscription avec un établissement concerné (lyonnais).	Anglais, allemand, espagnol, italien	Etude de dossier sans entretien	Le responsable de la formation, trois enseignants-rechercheurs en histoire ancienne intervenant dans la formation.	M. Nicolleau	Master Histoire ancienne - Faculté des Humanités, Lettres et Sciences - Université Lyon 2 - Module Livre 1	
MONDES MÉDIÉVAUX	HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE ET LITTÉRATURES DES MONDES CHRÉTIENS ET MUSULMANS MÉDIÉVAUX	licence d'histoire, d'histoire de l'art / licence d'Archéologie / licence d'Histoire	Socle de connaissances et de compétences en histoire en ou en littérature, selon l'orientation privilégiée par le mémoire de recherche	Qualité du projet de recherche cohérent avec les compétences du candidat et ses capacités d'encaissement des enseignements. Les enseignants de Lyon sont spécialistes de l'antiquité et d'histoire de l'Occident médiéval. Pour un projet de recherche en archéologie ou histoire de l'art, privilégiez une inscription avec un établissement concerné (lyonnais).	Anglais, italien, à l'ordinaire et au moins un latin (ou grec), non manuscrit et à la main, et deux autres revues de latin écrits facilement accessibles (BNS notamment). Autres langues possibles (italien, espagnol, allemand et français). Deux autres revues grecques ; de l'enseigner en amont.	Etude de dossier sans entretien	La responsable de la formation et une enseignant-e chercheur-e intervenant dans la formation.	M.-C. Isola	Master Histoire, archéologie et littérature des mondes chrétiens et musulmans médiévaux - Faculté des Humanités, Lettres et Sciences - Université Lyon 2 - Module Livre 1	
PATRIMOINE ET MUSÉES	MÉSOGRAPHIE - VALORISATIONS PATRIMONIALES ET CULTURELLES	licence d'histoire de l'art / licence d'Archéologie / licence d'Histoire	Socle de connaissances en histoire de l'art, Connaissances du secteur du patrimoine et des musées.	Bon niveau académique et cohérence dans les résultats, en particulier en histoire de l'art ; cohérence entre le cursus et le projet professionnel ; cohérence entre le projet de recherche et les compétences du candidat et ses capacités d'encaissement des enseignements. Les enseignants de Lyon sont spécialistes de l'antiquité et d'histoire de l'Occident médiéval. Pour un projet de recherche en archéologie ou histoire de l'art, privilégiez une inscription avec un établissement concerné (lyonnais).	Anglais, allemand, espagnol, italien	Etude de dossier sans entretien	Les deux responsables de la formation	F. de VILLENAIS et M. Berr	https://edudenversites.univ-lyon2.fr/master-patrimoine-et-mesographie-valorisations-patrimoniales-et-culturelles/	
SCIENCES DES RELIGIONS ET SOCIÉTÉS	SCIENCES DES RELIGIONS ET SOCIÉTÉS	licence d'histoire prioritairement / licences de sciences humaines et sociales (philosophie, anthropologie, sociologie, lettres)	Bon niveau de culture générale sur les faits religieux. Socle de connaissances en histoire, philosophie, anthropologie, sociologie, lettres. Intérêt pour les enjeux du monde contemporain.	Bon niveau académique en sciences humaines et sociales : mentions et classements par année dans l'enseignement supérieur ; cohérence du projet professionnel avec les compétences du candidat et ses capacités d'encaissement ; qualité de l'écriture et d'argumentation de la lettre de motivation et du projet de recherche. Expérience de stage valorisée.	Anglais	Etude de dossier sans entretien	Le responsable de la formation + deux enseignants-rechercheurs intervenant dans la formation	P.J. Soulaic	Master Sciences des Religions et Sociétés (SRS) - Faculté des Humanités, Lettres et Sciences - Université Lyon 2 - Module Livre 1	

MENTION	PARCOURS DE MASTER 1	Diplômes conseillés pour candidater dans cette formation	Langue(s) vivante(s) enseignée(s)		ATTENDUS [300 signes max]	CONTÈNES [300 signes max]	Composition non nominative de la commission de recrutement (indiquer uniquement les fonctions)	Responsable pédagogique	URI de la page relative à la formation	Observations éventuelles
COMPTABILITÉ CONTRÔLE AUDIT	COMPTABILITÉ CONTRÔLE AUDIT	DéG/licence CCA/ Diplôme équivalent licence gestion		Etudes de dossiers	Une spécialisation dans le domaine de la comptabilité, de l'audit, du droit et/ou de la finance est nécessaire pour disposer des prérequis théoriques permettant l'intégration du Master.	Les critères encadrent l'examen des candidatures et sont destinés à permettre de classer les candidats : éléments qualitatifs ou quantitatifs, liés au mérite et/ou au travail, aux savoir-faire et aux projets, être atteints à la concurrence entre les candidats. Ces critères permettent d'évaluer des attentes et doivent éclairer les candidats sur les éléments pris en compte.	Un jury composé de chaque responsable pédagogique de chaque mention	François Lantin	https://les.univ-lyon.fr/master-comptabilite-controle-audit-4	
CONTRÔLE DE GESTION ET AUDIT ORGANISATIONNEL	CONTRÔLE DE GESTION ET AUDIT ORGANISATIONNEL	licence ou diplôme équivalent dans le domaine de la gestion		Etudes de dossiers	maitrise des fondamentaux de la gestion comptable (analytique et générale) et financière ; une attention particulière pour résultats obtenus dans les matières liées à la gestion et/ou de l'audit.	Notes cursus antérieurs Certification en anglais Test SIM [sauf cursus à l'étranger] Projet professionnel	Un jury composé de chaque responsable pédagogique de chaque mention	Caroline Tahar	https://les.univ-lyon.fr/master-controle-de-gestion-et-audit-organisationnel	
	CONTRÔLE DE GESTION ET AUDIT ORGANISATIONNEL [en alternance]	licence ou diplôme équivalent dans le domaine de la gestion		Etudes de dossiers	maitrise des fondamentaux de la gestion comptable (analytique et générale) et financière ; une attention particulière pour résultats obtenus dans les matières liées à la gestion comptable et financière	Notes cursus antérieurs Certification en anglais Test SIM [sauf cursus à l'étranger] Projet professionnel	Un jury composé de chaque responsable pédagogique de chaque mention	Katia Labre	https://les.univ-lyon.fr/master-controle-de-gestion-et-audit-organisationnel-alternance	
	CONSEIL, SOUTENABILITE ET EXPERTISE	licence ou diplôme équivalent dans le domaine de la gestion	anglais	Etudes de dossiers / entretiens	maitrise des fondamentaux de la gestion comptable (analytique et générale) et financière bonne connaissance du secteur de l'expertise-comptable et des cabinets.	Notes cursus antérieurs Certification en anglais Test SIM [sauf cursus à l'étranger] Projet professionnel	Un jury composé de chaque responsable pédagogique de chaque mention	Claire Bassin	https://les.univ-lyon.fr/master-conseil-soutenabilite-expertise	
ENTREPRENEURAT ET MANAGEMENT DE PROJETS	ENTREPRENEURAT ET DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES NOUVELLES	licence ou diplôme équivalent dans le domaine du droit, sciences humaines, sciences de gestion, sciences de l'ingénierie, architecture, design		Etudes de dossiers / entretiens	Curus compatible avec le Master (ex: Université ou école de management)- motivation sincère pour l'entrepreneur!	Notes cursus antérieurs Certification en anglais Test SIM [sauf cursus à l'étranger] Projet professionnel Présentation d'expériences professionnelles cohérente avec ce projet ou toute forme d'engagement (associatif, artistique, sportif...) est un plus	Un jury composé de chaque responsable pédagogique de chaque mention	Stéphanie Marion	https://les.univ-lyon.fr/master-entrepreneurat-et-developpement-des-entreprises-nouvelles-alternance-3	
FINANCE	INGÉNIERIE FINANCIÈRE ET TRANSACTION	licence ou diplôme équivalent dans le domaine de la gestion		Etudes de dossiers / entretiens	Curus compatible avec le Master (université ou école de management)	Notes cursus antérieurs Certification en anglais Test SIM [sauf cursus à l'étranger] Projet professionnel	Un jury composé de chaque responsable pédagogique de chaque mention	Isabelle Desmaris	https://les.univ-lyon.fr/master-ingenieure-financiere-et-transaction-21	
	AUDIT FINANCIER	licence ou diplôme équivalent dans le domaine de la gestion		Etudes de dossiers / entretiens	Curus compatible avec le Master (université ou école de management)	Notes cursus antérieurs Certification en anglais Test SIM [sauf cursus à l'étranger] Projet professionnel	Un jury composé de chaque responsable pédagogique de chaque mention	Isabelle Desmaris	https://les.univ-lyon.fr/master-audit-financier	
GESTION DE PATRIMOINE	GESTION DE PATRIMOINE ET BANQUE	licence ou diplôme équivalent dans le domaine de la gestion		Etudes de dossiers / entretiens	Curus compatible avec le Master (université ou école de management) Le suivant spécifie France en 13 est un plus:	Notes cursus antérieurs Certification en anglais Test SIM [sauf cursus à l'étranger] Projet professionnel une attention particulière du fait d'avoir réalisé un stage dans le secteur bancaire ou dans une posture commerciale	Un jury composé de chaque responsable pédagogique de chaque mention	Jean-Baptiste Cartier	https://les.univ-lyon.fr/master-gestion-de-patrimoine-4	
	GESTION DE PATRIMOINE ET BANQUE [en alternance]	licence ou diplôme équivalent dans le domaine de la gestion		Etudes de dossiers / entretiens	Curus compatible avec le Master (université ou école de management) Le suivant spécifie France en 13 est un plus:	Notes cursus antérieurs Certification en anglais Test SIM [sauf cursus à l'étranger] Projet professionnel une attention particulière du fait d'avoir réalisé un stage dans le secteur bancaire ou dans une posture commerciale	Un jury composé de chaque responsable pédagogique de chaque mention	Jean-Baptiste Cartier	https://les.univ-lyon.fr/master-gestion-de-patrimoine-alternance-1	
GESTION DE PRODUCTION LOGISTIQUE ACHATS	GESTION DE PRODUCTION LOGISTIQUE ACHATS (Lyon)	licence ou diplôme équivalent dans le domaine de la gestion		Etudes de dossiers / entretiens	Curus compatible avec le Master (université ou école de management) en gestion, technique ou scientifique. Dans tous les cas, les candidats doivent avoir des connaissances de base en gestion, l'expérience ou la connaissance des domaines de production, logistique, achats... (ce qui relève de la supply chain, du management des opérations)	Notes cursus antérieurs Certification en anglais Test SIM [sauf cursus à l'étranger] Projet professionnel	Un jury composé de chaque responsable pédagogique de chaque mention	Philippe Benoît	https://les.univ-lyon.fr/master-gestion-de-production-logistique-achats-alternance	Le parcours Achats est dispensé sur les campus de Lyon ET Bourg-en-Bresse, tandis que le parcours Management Industriel & Logistique est proposé PRIMAIREMENT sur le campus de Bourg-en-Bresse
	GESTION DE PRODUCTION LOGISTIQUE ACHATS (Bourg)	licence ou diplôme équivalent dans le domaine de la gestion		Etudes de dossiers / entretiens	Curus compatible avec le Master (université ou école de management) en gestion, technique ou scientifique. Dans tous les cas, les candidats doivent avoir des connaissances de base en gestion, l'expérience ou la connaissance des domaines de production, logistique, achats... (ce qui relève de la supply chain, du management des opérations)	Notes cursus antérieurs Certification en anglais Test SIM [sauf cursus à l'étranger] Projet professionnel	Un jury composé de chaque responsable pédagogique de chaque mention	Amélie Bahas	https://les.univ-lyon.fr/master-gestion-de-production-logistique-achats	Le parcours Achats est dispensé sur les campus de Lyon ET Bourg-en-Bresse, tandis que le parcours Management Industriel & Logistique est proposé PRIMAIREMENT sur le campus de Bourg-en-Bresse
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATIONS	licence ou diplôme équivalent dans le domaine de la gestion	anglais	Etudes de dossiers / entretiens	Excellent niveau académique. Doit démontrer une bonne connaissance en langues étrangères et français. Excellente maîtrise des compétences métiers, savoir faire, capacité à travailler en équipe, monnaie professionnelle, Being proficient in oral and written English, Mastering the rigour intellectuelle ; savoir structurer son analyse et son argumentation. Connaissances en psychologie sociale et sur le thème du travail et des ressources humaines. Savoir s'adapter en se basant sur ses connaissances académiques et/ou ses expériences professionnelles	Notes cursus antérieurs Certification en anglais Test SIM [sauf cursus à l'étranger] Projet professionnel - les expériences professionnelles possibles et prévues avant l'entrée en Master ainsi que les expériences extracurriculaires	Un jury composé de chaque responsable pédagogique de chaque mention RH et de professionnels RH	Camille De Bovis et Grégor Bouville	https://les.univ-lyon.fr/master-management-des-ressources-humaines-et-organisation-alternance-3	
	MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATIONS [en alternance]	licence ou diplôme équivalent en sciences humaines et sociales (droit, économie, gestion, psychologie, sociologie, anthropologie, sciences politiques)	anglais	Etudes de dossiers / entretiens	Bon niveau de culture générale, intérêt pour les questions sociétales, connaissances approfondies à la compréhension et à la réflexion, compétences d'analyse et de synthèse, capacité de travail, autonomie, rigueur intellectuelle ; savoir structurer son analyse et son argumentation. Connaissances en psychologie sociale et sur le thème du travail et des ressources humaines. Savoir s'adapter en se basant sur ses connaissances académiques et/ou ses expériences professionnelles	Notes cursus antérieurs Certification en anglais Test SIM [sauf cursus à l'étranger] Projet professionnel - les expériences professionnelles possibles et prévues avant l'entrée en Master ainsi que les expériences extracurriculaires	Un jury composé de chaque responsable pédagogique de la mention RH et de professionnels RH	Christel Soulez	https://les.univ-lyon.fr/master-management-des-ressources-humaines-et-organisation-alternance-3	
MANAGEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION	MANAGEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION	licence ou diplôme équivalent dans le domaine de l'informatique, sciences de gestion		Etudes de dossiers / entretiens éventuellement	Curus des Sciences de gestion, informatique ou à dominante scientifique en France ou à l'étranger. Connaissance ou bonne compréhension des systèmes d'information ainsi que des bases dans les domaines des bases de données (Accès et approche de modélisation Mise(UML, etc) et de l'algorithme sont nécessaires).	Notes cursus antérieurs Certification en anglais Test SIM [sauf cursus à l'étranger] Projet professionnel	Un jury composé de chaque responsable pédagogique de chaque mention	Olivier Chirine Ghedraouyan - Béatrice Puche	https://les.univ-lyon.fr/master-management-des-systemes-d-information	
MANAGEMENT ET COMMERCE	AFFAIRES INTERNATIONALES (hors plateforme MM)	licence ou diplôme équivalent dans le domaine de la gestion		Etudes de dossiers / entretiens éventuellement	Module de sciences de gestion pour les étudiants venant d'autres composantes (angl, droit, autre), étudiants ayant rejoint leur orientation à l'international, la maitrise d'une ou de plusieurs langues, susceptibilité d'adopter rapidement et prêts à intégrer la culture et les coutumes étrangères. Les candidats doivent être issus d'un cursus de sciences de gestion ou d'un cursus compatible avec le Master en France ou à l'étranger (Université ou école de management)	Notes cursus antérieurs Certification en anglais Test SIM [sauf cursus à l'étranger] Projet professionnel Expériences professionnelles possibles et prévues avant l'entrée en Master ainsi que les expériences associatives.	Un jury composé de chaque responsable pédagogique de chaque mention	Aurélien Petit	https://les.univ-lyon.fr/master-management-et-commerce-international	

INTERNATIONAL	INTERNATIONAL BUSINESS REALITIES (hors plateforme MM)	licence ou diplôme équivalent dans le domaine de la gestion		Etudes de dossiers / entretiens	Module de licences de gestion pour les étudiants, venaient d'autres compétences (langue, culture) et il a été proposé aux étudiants avec un très peu de curriculum, having an international focus, being proficient in English and other foreign languages, being able to adapt rapidly and prepared to engage in an intensive academic program. The program of the Master's International Business Realities is also available to professionals in lifelong Education and in Validation of Professional Experience.	Notes cursus certificat Certification en anglais Test SIM (sous cursus à l'école) Projet professionnel	Un jury composé de chaque responsable pédagogique de chaque mention		https://les.univ-lyon.fr/master-degre/international-business-realities-en-anglais	
MANAGEMENT SECTORIEL	MANAGER QUALITÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT	licence ou diplôme équivalent dans le domaine QSE (Licences et Licences professionnelles en Gestion, Licences et Licences professionnelles scientifiques, licences et licences professionnelles de management-gestion)		Etudes de dossiers / entretiens Etude du dossier pour déterminer les candidats admissibles Convocation des candidats admis à un entretien de moins often de 20 min devant un jury (au moins deux personnes)	Détermination des candidats admis (sous réserve de trouver un comité d'interne) Accompagnement des candidats admis pour leur recherche de contact intégration des candidats dans la limite des places disponibles	Notes cursus certificat Certification en anglais Test SIM (sous cursus à l'école) Projet professionnel Réviser les connaissances théoriques et pratiques des disciplines de licence, les connaissances théoriques et/ou pratiques de base en QSE/RSE Argumenter les motivations pour un Master en QSE/RSE Méthodes de travail (réflexion, analyse, synthèse, argumentation, expression, écriture) Faire preuve de dynamisme, de confiance en soi et d'ouverture/réceptivité Bonne maîtrise de l'anglais (niveau A2 minimum). Expliquer les objectifs des démarches QSE/RSE en entreprise.	Catherine Vainard	https://les.univ-lyon.fr/master-manager-qua-securite-environnement-alternance-2		
	MANAGEMENT CONSEIL ET CHANGEMENT	licence Gestion ou Management		Etudes de dossiers / entretiens	Ecole de Management Projet de réorientation : cursus en Economie, Droit, LEA	Notes cursus certificat Certification en anglais Test SIM (sous cursus à l'école) Un jury composé de chaque responsable pédagogique de chaque mention dans les domaines de l'entreprise, le changement et le développement Projets professionnels en lien avec le Management, le Conseil et le Changement Une attention particulière sera apportée à la pratique d'une activité sportive, culturelle, humanitaire... significative par sa durée et par les résultats obtenus.	Un jury composé de chaque responsable pédagogique de chaque mention	Olivier Voyant	https://les.univ-lyon.fr/master-management-conseil-et-changement-alternance	
	MANAGEMENT DES ÉQUipes QUALITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	licence ou diplôme équivalent dans le domaine de la gestion		Etudes de dossiers/entretiens	Cursus compatible avec le Master en gestion/commerce ou disciplines scientifiques (université ou école de Management)	Notes cursus certificat (mention) 1er semestre (L3) Certification en anglais Test SIM (sous cursus à l'école) Projet professionnel en lien avec le management	Un jury composé de chaque responsable pédagogique de chaque mention	Françoise Goller-Gelot	https://les.univ-lyon.fr/master-management-des-equipes-qualite-et-developpement-durable-alternance	
	MANAGEMENT DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES ET DES TECHNOLOGIES MÉDICALES	licence ou diplôme équivalent dans le domaine de la gestion		Etudes de dossiers / entretiens	Cursus compatible avec le Master en gestion/commerce ou disciplines scientifiques (université ou école de Management)	Notes cursus certificat en anglais Test SIM (sous cursus à l'école) Projet professionnel	Un jury composé de chaque responsable pédagogique de chaque mention	Hari Housami	https://les.univ-lyon.fr/master-management-des-industries-pharmaceutiques-et-des-technologies-medicales-4	
	MANAGEMENT DE LA QUALITÉ DANS LES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES BIOMÉDICALES	licence ou diplôme équivalent dans le domaine de la gestion		Etudes de dossiers / entretiens	Cursus compatible avec le Master en gestion/commerce ou disciplines scientifiques (université ou école de Management)	Notes cursus certificat Certification en anglais Test SIM (sous cursus à l'école) Projet professionnel	Un jury composé de chaque responsable pédagogique de chaque mention	Christian Vainard	https://les.univ-lyon.fr/master-management-de-la-qualite-dans-les-industries-pharmaceutiques-et-biomedicales-4	
	MANAGEMENT ET COMMUNICATION	licence ou diplôme équivalent, lettres, langue, gestion ou informatique		Etudes de dossiers	ouvert à des publics « tard » dont le cursus est compatible avec le Master (université ou école de management)	Notes cursus certificat Certification en anglais Test SIM (sous cursus à l'école) Projet professionnel	Un jury composé de chaque responsable pédagogique de chaque mention	Vincent Samjeanne	https://les.univ-lyon.fr/master-management-et-communication-4	
	MANAGEMENT EN HÔTELLERIE-RESTAURATION- LOISIRS	licence ou diplôme équivalent dans le domaine de la gestion		Etudes de dossiers / entretiens	Cursus compatible avec le Master gestion, commerce ou disciplines scientifiques (université ou école de management)	Notes cursus certificat Certification en anglais Test SIM (sous cursus à l'école) Projet professionnel	Un jury composé de chaque responsable pédagogique de chaque mention	Valérie Girard	https://les.univ-lyon.fr/master-management-en-hotelier-restauration-loisirs-alternance	
MARKETING, VENTE	ANIMATION ET DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX DE FRANCHISE	licence ou diplôme équivalent dans le domaine de la gestion		Etudes de dossiers / entretiens	Cursus compatible avec le Master gestion, commerce ou disciplines scientifiques (université ou école de management)	Notes cursus certificat Certification en anglais Test SIM (sous cursus à l'école) Projet professionnel	Un jury composé de chaque responsable pédagogique de chaque mention	Anass Nidam	https://les.univ-lyon.fr/master-animation-et-developpement-de-reseaux-de-franchise-alternance	
	MARKETING VENTE (Lyon)	licence ou diplôme équivalent dans le domaine de la gestion		Etudes de dossiers	Avoir étudié du marketing ou plus tard au semestre 5 est un plus Cursus compatible avec le Master (université ou école de management)	Notes cursus certificat Certification en anglais Test SIM (sous cursus à l'école) Projet professionnel	Un jury composé de chaque responsable pédagogique de chaque mention	Anass Nidam	https://les.univ-lyon.fr/master-marketing-vente-4	
	MARKETING VENTE EN B2B - COMMERCIALISATION ET MARKETING DANS L'ENTREPRISE EN TRANSITION (Bourg)	licence ou diplôme équivalent dans le domaine de la gestion		Etudes de dossiers / entretiens	Avoir étudié du marketing ou plus tard au semestre 5 est un plus Cursus compatible avec le Master (université ou école de management)	Notes cursus certificat Certification en anglais Test SIM (sous cursus à l'école) Projet professionnel	Un jury composé de chaque responsable pédagogique de chaque mention	Valérie Girard	https://bourgognefranche-comte.univ-lyon.fr/master-marketing-vente-commercialisation-et-marketing-dans-lentreprise-en-transition	
	MARKETING STRATÉGIQUE ET DÉTERRAIN	licence ou diplôme équivalent dans le domaine de la gestion		Etudes de dossiers / entretiens	Avoir étudié du marketing ou plus tard au semestre 5. Une spécialisation/option marketing ou communication est un plus Cursus compatible avec le Master (université ou école de management)	Notes cursus certificat, nécessitant la maîtrise du module 5 et de la note de CDR Cours de marketing Cours de vente Test SIM (sous cursus à l'école) Explication du projet professionnel (projet d'affaires et affaires effectives, business plan, étude d'entreprises d'affaires, secteur d'activités...) Stage, alternance ou emploi partiel en marketing, commerciale, commercial	Un jury composé des responsables de parcours et références de la mention	Sonia Capelli	https://les.univ-lyon.fr/master-marketing-vente-alternance-2	

MENTION	PARCOURS DE MASTER 1	Diplômes conseillés pour candidater dans cette formation	Langue(s) vivante(s) enseignée(s)	Modalités de recrutement	ATTENDUS [300 signes max]	CRITERES [300 signes max]	Composition non nominative de la commission de recrutement (indiquer uniquement les fonctions)	Responsable pédagogique	URL de la page relative à la formation	Observations éventuelles	
					<p>Les attendus ne concernent que l'entrée en 1^{re} année de Master. Les attendus désignent les connaissances et compétences attendues des étudiants souhaitant être admis en 1^{re} année de formation.</p> <p><i>Il/ Pas de référence possible à des exigences ne relevant pas de connaissances ou de compétences (par ex : niveau de notes ou obtenir une mention). Possibilité d'ajouter "excellente mention en XXXX", mais sans préciser le niveau. np/n La référence à un type de Licence n'est pas un attendu et doit être indiquée dans la colonne "Licences conseillées".</i></p>	<p>Les critères encadrent l'examen des candidatures et sont destinés à permettre de classer les candidats : éléments qualitatifs ou quantitatifs, liés aux méthodes de travail, aux savoir-faire ou savoir-être.</p> <p>Attention à la cohérence entre critères et attendus : les critères doivent évaluer des attendus et doivent éclairer les candidats sur les éléments pris en compte pour l'examen de leur candidature.</p> <p><i>Il/ Pas de référence possible à une note seuil ou un score seuil. Possibilité d'indiquer que le critère retenu sera la note dans</i></p>					
	ÉTUDES ANGLOPHONES	Formation accessible (en formation initiale et continue) aux étudiants internationaux (ou en cours de validation sous réserve d'obtention du diplôme d'une Licence LLCEER de la langue concernée, ou de tout autre formation comparable réalisée dans un établissement supérieur français ou étranger	Langue de spécialité + LV2 (allemand, espagnol, italien) non débutant	Etude de dossier	<p>Maîtrise fine de la langue étudiée</p> <p>Savoirs approfondis dans les domaines culturels associés (littéraires, historiques, etc.)</p> <p>Capacités d'analyse, synthèse et argumentation critique Cohérence projet</p> <p>Maîtrise des différents registres d'expression en français.</p>	<p>Moyennes semestrielles 1, 2, 3, 4 et 5 de Licence</p> <p>Notes dans toutes les matières clés de la langue étudiée</p> <p>Qualité des projets recherche et professionnel tels qu'exposés dans la lettre de motivation</p> <p>Niveau C1 en français pour étudiants internationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Responsable pédagogique de la formation * Directeur du département * Enseignants du département * Responsable pédagogique de la mention ou du parcours 	M-A. Gay	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-etudes-anglophones		
	ÉTUDES ARABES	Idem	Licence LLCEER	Langue de spécialité + LV2 (allemand, espagnol, italien) non débutant	Etude de dossier	idem	idem	M. Gharni	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-etudes-arabes		
	ÉTUDES CHINOISES	Idem	Licence LLCEER	Langue de spécialité + LV2 (allemand, espagnol, italien) non débutant	Etude de dossier	idem	idem	J. Etran	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-etudes-chinoises		
	ÉTUDES ITALIENNES	Idem	Licence LLCEER	Langue de spécialité + LV2 (allemand, anglais) non débutant	Etude de dossier	idem	idem	C. Frigau-Manning et J-F Lattarico	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-etudes-italiennes		
	ÉTUDES JAPONAISES	Idem	Licence LLCEER	Langue de spécialité + LV2 (allemand, anglais) non débutant	Etude de dossier	idem	idem	A. Hosoi	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-etudes-japonaises		
	ÉTUDES RUSSES	Idem	Licence LLCEER	Langue de spécialité + LV2 (allemand, anglais) non débutant	Etude de dossier	idem	idem	A. Foscolo	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-etudes-russes		
	ÉTUDES GERMANIQUES ET HUMANITÉS ENVIRONNEMENTALES	Idem		Langue de spécialité + LV2 (anglais, espagnol, italien) non débutant	Etude de dossier	<p>Maîtrise fine de la langue étudiée</p> <p>Savoirs approfondis dans les domaines culturels associés (littéraires, historiques, etc.)</p> <p>Capacités d'analyse, synthèse et argumentation critique Cohérence du projet</p> <p>Maîtrise des différents registres d'expression en français.</p>	<p>Moyennes aux semestriels 1, 2, 3, 4 et 5 de Licence et dans les matières clés du diplôme</p> <p>Qualité des projets recherche et professionnel tels qu'exposés dans la lettre de motivation</p> <p>Niveau C1 en français pour étudiants internationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Responsable pédagogique de la formation * Directeur du département * Enseignants du département * Responsable pédagogique de la mention ou du parcours 	P.-Y. Modicom	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-etudes-germaniques-et-humanites-environnementales	
	ÉTUDES ANGLOPHONES - RELATIONS INTERNATIONALES	Idem		Langue de spécialité + LV2 (allemand, espagnol, italien) non débutant	Etude de dossier	<p>Maîtrise fine de la langue étudiée</p> <p>Savoirs approfondis dans les domaines culturels associés intégrés marqué pour les sciences politiques et les relations internationales Capacités d'analyse, synthèse et argumentation critique</p> <p>Maîtrise des différents registres d'expression en français.</p>	<p>Excellentes moyennes aux semestriels 1, 2, 3, 4 et 5 de Licence et dans les matières clés du diplôme</p> <p>Qualité des projets recherche et professionnel orientés vers le domaine RI tels qu'exposés dans la lettre de motivation</p> <p>Niveau C1 en français pour étudiants internationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Responsable pédagogique de la formation * Directeur du département * Enseignants du département * Responsable pédagogique du parcours 	P.-Y. Modicom	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-ilcer-parcours-relations-internationales-1	
	ÉTUDES ARABES - RELATIONS INTERNATIONALES	Idem	Licence LLCEER	Langue de spécialité + LV2 (allemand, anglais) non débutant	Etude de dossier	idem + une bonne maîtrise de l'anglais	idem	P.-Y. Modicom	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-ilcer-parcours-relations-internationales-1		
	ÉTUDES CHINOISES - RELATIONS INTERNATIONALES	Idem	Licence LLCEER	Langue de spécialité + LV2 (allemand, anglais) non débutant	Etude de dossier	idem + une bonne maîtrise de l'anglais	idem	P.-Y. Modicom	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-ilcer-parcours-relations-internationales-1		
	ÉTUDES RUSSES - RELATIONS INTERNATIONALES	Idem	Licence LLCEER	Langue de spécialité + LV2 (allemand, anglais) non débutant	Etude de dossier	idem + une bonne maîtrise de l'anglais	idem	P.-Y. Modicom	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-ilcer-parcours-relations-internationales-1		
LLCEER	LANGUE CULTURE ENTREPRISE - ALLEMAND	Formation accessible (en formation initiale et continue) aux étudiants internationaux en cours de validation sous réserve d'obtention du diplôme d'une Licence LLCEER de la langue concernée, ou de tout autre formation comparable réalisée dans un établissement supérieur français ou étranger	Langue de spécialité + LV2 (anglais, espagnol, italien) non débutant	Etude de dossier	<p>Maîtrise fine de la langue étudiée</p> <p>Savoirs approfondis dans les domaines culturels associés (littéraires, historiques, etc.)</p> <p>Capacités d'analyse, synthèse et argumentation critique Cohérence du projet</p> <p>Maîtrise des différents registres d'expression en français.</p>	<p>Moyennes semestrielles 1, 2, 3, 4 et 5 de Licence et dans les matières clés du diplôme</p> <p>Qualité des projets recherche et professionnel orientés vers le domaine RI tels qu'exposés dans la lettre de motivation</p> <p>Niveau C1 en français pour étudiants internationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Responsable pédagogique de la formation * Directeur du département * Enseignants du département * Responsable pédagogique du parcours 	P.-Y. Modicom	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-ilcer-parcours-relations-internationales-1		
	LANGUE CULTURE ENTREPRISE - ANGLAIS	Idem		Langue de spécialité + LV2 (anglais, espagnol, italien) non débutant	Etude de dossier	idem	idem	L. Garcin	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-langue-culture-entreprise-anglais		
	LANGUE CULTURE ENTREPRISE - ARABE	Idem		Langue de spécialité + LV2 (allemand, anglais) non débutant	Etude de dossier	idem	idem	L. Garcin	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-langue-culture-entreprise-arabe		
	LANGUE CULTURE ENTREPRISE - CHINOIS	Idem		Langue de spécialité + LV2 (allemand, anglais) non débutant	Etude de dossier	idem	idem	L. Garcin	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-langue-culture-entreprise-chinois		
	LANGUE CULTURE ENTREPRISE - ITALIEN	Idem		Langue de spécialité + LV2 (allemand, anglais) non débutant	Etude de dossier	idem	idem	L. Garcin	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-langue-culture-entreprise-italien		
	LANGUE CULTURE ENTREPRISE - JAPONAIS	Idem		Langue de spécialité + LV2 (allemand, anglais) non débutant	Etude de dossier	idem	idem	L. Garcin	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-langue-culture-entreprise-japonais		
	LANGUE CULTURE ENTREPRISE - RUSSE	Idem		Langue de spécialité + LV2 (allemand, anglais) non débutant	Etude de dossier	idem	idem	L. Garcin	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-langue-culture-entreprise-russe		
	LINGUISTIQUE ET DIALECTOLOGIE	Formation accessible aux étudiants titulaires d'une licence de Sciences du Langage, Lettres, LLCEER, LEA, Sciences Cognitives, Psychologie, Mathématiques, Informatique (appliquées aux Sciences Humaines et Sociales), Sociologie, Philosophie, Sciences de l'éducation...	LV2 (allemand, anglais, espagnol, italien) non débutant	Etude de dossier	<ul style="list-style-type: none"> * Maîtrise des outils théoriques sur les langues et le langage humain * Élaborer un raisonnement scientifique sur le langage d'un point de vue cognitif * Compétences en phonétique, phonologie, morphologie, syntaxe sociolinguistique 	<ul style="list-style-type: none"> * Notes de licence * Projet de recherche et/ou projet professionnel justifiant du choix de sa matière * Note dans une langue étrangère * Maîtrise des différents registres d'expression en français. 	<ul style="list-style-type: none"> * Responsable pédagogique de la formation * Deux enseignants disciplinaires intervenants dans la formation * Responsable pédagogique de la mention 	M. Russo	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-linguistique-et-dialectologie-2		
	BILINGUE ANGLAIS-ITALIEN	Licence LLCEER triangulaire, licence LLCEER bilingue, licence LEA, licence LLCEER	Langues de spécialité	Etude de dossier + entretien dans les deux langues	<ul style="list-style-type: none"> * Maîtrise approfondie à l'oral et à l'écrit du français et des deux langues de spécialité (anglais + italien ou espagnol ou allemand) * Compétences solides dans les domaines culturels des deux aires linguistiques * Compétences méthodologiques (analyse, synthèse, rédaction...) 	<ul style="list-style-type: none"> * Notes obtenues au cours de la Licence (ou équivalent) en traduction, pratique de la langue, linguistique, littérature et civilisation * Projets professionnels en lien avec la formation (+ lettre de motivation) 	<ul style="list-style-type: none"> * Responsable pédagogique de la formation * Enseignants référents (anglais, italien) * Responsable pédagogique de la formation 	A. Panet	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-ilcer-parcours-bilingue		

	BILANGUE ANGLAIS-ESPAGNOL	idem	Langues de spécialité	idem	idem	idem	* Responsable pédagogique de la formation * Enseignants référents (anglais, espagnol)	A. Panet	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-ilcer-parcours-bilangue	
	BILANGUE ANGLAIS-ALLEMAND	idem	Langues de spécialité	idem	idem	idem	* Responsable pédagogique de la formation * Enseignants référents (anglais, allemand) * Responsable pédagogique de la mention	A. Panet	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-ilcer-parcours-bilangue	
	LANGUES ET RESSOURCES HUMAINES - ANGLAIS-ALLEMAND		ANGLAIS-ALLEMAND					A. Terry	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-lea-langues-allem	
	LANGUES ET RESSOURCES HUMAINES - ANGLAIS-ARABE		ANGLAIS-ARABE					A. Terry	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-lea-langues-arabe	
	LANGUES ET RESSOURCES HUMAINES - ANGLAIS-CHINOIS		ANGLAIS-CHINOIS					A. Terry	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-lea-langues-chinois	
	LANGUES ET RESSOURCES HUMAINES - ANGLAIS-COREEN		ANGLAIS-COREEN					A. Terry	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-lea-langues-coreen	
	LANGUES ET RESSOURCES HUMAINES - ANGLAIS-ESPAGNOL		ANGLAIS-ESPAGNOL					A. Terry	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-lea-langues-espagno	
	LANGUES ET RESSOURCES HUMAINES - ANGLAIS-ITALIEN		ANGLAIS-ITALIEN					A. Terry	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-lea-langues-italien	
	LANGUES ET RESSOURCES HUMAINES - ANGLAIS-JAPONAIS		ANGLAIS-JAPONAIS					A. Terry	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-lea-langues-japonais	
	LANGUES ET RESSOURCES HUMAINES - ANGLAIS-RUSSE		ANGLAIS-RUSSE					A. Terry	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-lea-langues-russe	
	TOURISME DURABLE A L'INTERNATIONAL - ANGLAIS-ALLEMAND		ANGLAIS-ALLEMAND					A. Terry	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-lea-tourisme-durable-a-linternationale	
	TOURISME DURABLE A L'INTERNATIONAL - ANGLAIS-ARABE		ANGLAIS-ARABE					A. Terry	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-lea-tourisme-durable-a-linternationale	
	TOURISME DURABLE A L'INTERNATIONAL - ANGLAIS-CHINOIS		ANGLAIS-CHINOIS					A. Terry	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-lea-tourisme-durable-a-linternationale	
	TOURISME DURABLE A L'INTERNATIONAL - ANGLAIS-COREEN		ANGLAIS-COREEN					A. Terry	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-lea-tourisme-durable-a-linternationale	
	TOURISME DURABLE A L'INTERNATIONAL - ANGLAIS-ESPAGNOL		ANGLAIS-ESPAGNOL					A. Terry	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-lea-tourisme-durable-a-linternationale	
	TOURISME DURABLE A L'INTERNATIONAL - ANGLAIS-ITALIEN		ANGLAIS-ITALIEN					A. Terry	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-lea-tourisme-durable-a-linternationale	
	TOURISME DURABLE A L'INTERNATIONAL - ANGLAIS-JAPONAIS		ANGLAIS-JAPONAIS					A. Terry	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-lea-tourisme-durable-a-linternationale	
	TOURISME DURABLE A L'INTERNATIONAL - ANGLAIS-RUSSE		ANGLAIS-RUSSE					A. Terry	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-lea-tourisme-durable-a-linternationale	
LEA	COMMERCER INTERNATIONAL - ANGLAIS-ALLEMAND		ANGLAIS-ALLEMAND					I. Delcourt	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-commerce	
	COMMERCER INTERNATIONAL - ANGLAIS-ARABE		ANGLAIS-ARABE					I. Delcourt	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-commerce	
	COMMERCER INTERNATIONAL - ANGLAIS-CHINOIS		ANGLAIS-CHINOIS					I. Delcourt	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-commerce	
	COMMERCER INTERNATIONAL - ANGLAIS-COREEN		ANGLAIS-COREEN					I. Delcourt	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-commerce	
	COMMERCER INTERNATIONAL - ANGLAIS-ESPAGNOL		ANGLAIS-ESPAGNOL					I. Delcourt	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-commerce	
	COMMERCER INTERNATIONAL - ANGLAIS-ITALIEN		ANGLAIS-ITALIEN					I. Delcourt	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-commerce	
	COMMERCER INTERNATIONAL - ANGLAIS-JAPONAIS		ANGLAIS-JAPONAIS					I. Delcourt	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-commerce	
	COMMERCER INTERNATIONAL - ANGLAIS-RUSSE		ANGLAIS-RUSSE					I. Delcourt	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-commerce	
	LANGUES-DROIT-COMMERCER - ANGLAIS-ALLEMAND		ANGLAIS-ALLEMAND					C. Simonini	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-langues-droit	
	LANGUES-DROIT-COMMERCER - ANGLAIS-ESPAGNOL		ANGLAIS-ESPAGNOL					C. Simonini	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-langues-droit	
TRANDUCTION ET INTERPRETATION	LANGUES-DROIT-COMMERCER - ANGLAIS-ITALIEN		ANGLAIS-ITALIEN	(+ entretiens si alternance)				C. Simonini	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-langues-droit	
	LANGUES-DROIT-COMMERCER - ANGLAIS-JAPONAIS		ANGLAIS-JAPONAIS	(+ entretiens si alternance)				C. Simonini	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-langues-droit	
	LANGUES-DROIT-COMMERCER - ANGLAIS-RUSSE		ANGLAIS-RUSSE	(+ entretiens si alternance)				C. Simonini	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-langues-droit	
	COMMUNICATION INTERNATIONALE DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS - ANGLAIS-ALLEMAND		ANGLAIS-ALLEMAND					N. Guerellus	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-communication-internationale-des-entreprises-et-administrations	
	COMMUNICATION INTERNATIONALE DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS - ANGLAIS-ARABE		ANGLAIS-ARABE					N. Guerellus	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-communication-internationale-des-entreprises-et-administrations	
	COMMUNICATION INTERNATIONALE DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS - ANGLAIS-COREEN		ANGLAIS-COREEN					N. Guerellus	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-communication-internationale-des-entreprises-et-administrations	
	COMMUNICATION INTERNATIONALE DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS - ANGLAIS-ESPAGNOL		ANGLAIS-ESPAGNOL					N. Guerellus	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-communication-internationale-des-entreprises-et-administrations	
	COMMUNICATION INTERNATIONALE DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS - ANGLAIS-ITALIEN		ANGLAIS-ITALIEN					N. Guerellus	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-communication-internationale-des-entreprises-et-administrations	
	COMMUNICATION INTERNATIONALE DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS - ANGLAIS-JAPONAIS		ANGLAIS-JAPONAIS					N. Guerellus	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-communication-internationale-des-entreprises-et-administrations	
	COMMUNICATION INTERNATIONALE DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS - ANGLAIS-RUSSE		ANGLAIS-RUSSE					N. Guerellus	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-communication-internationale-des-entreprises-et-administrations	
	TRADUCTEUR COMMERCIAL ET JURIDIQUE - ANGLAIS-ALLEMAND		ANGLAIS-ALLEMAND					E. Susema et C. Vitet	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-traduction-et-interpretation-traducteur-commercial-et-juridique-allemand	
	TRADUCTEUR COMMERCIAL ET JURIDIQUE - ANGLAIS-ESPAGNOL	Licence LEA ou de tout titre admis en équivalence et incluant la maîtrise de deux langues étrangères.	ANGLAIS-ESPAGNOL	Etude de dossier + tests écrits (un dans chaque langue A et B vers le français)				E. Susema et C. Vitet	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-traduction-et-interpretation-traducteur-commercial-et-juridique-espagnol	
	TRADUCTEUR COMMERCIAL ET JURIDIQUE - ANGLAIS-ITALIEN		ANGLAIS-ITALIEN					E. Susema et C. Vitet	https://facdeslangues.univlyon3.fr/master-traduction-et-interpretation-traducteur-commercial-et-juridique-italien	

CRITÈRES ET ATTENDUS MASTER 1 - CAMPAGNE 2025										
MENTION	PARCOURS DE MASTER 1	Licences conseillées pour candidater dans cette mention ou dans ce parcours	Langue(s) vivante(s) enseignée(s)	Modalités de recrutement	ATTENDUS [300 signes max]	CRITÈRES [300 signes max]	Composition non nominative de la commission de recrutement (indiquer uniquement les fonctions)	Responsable pédagogique	URL de la page relative à la formation	Observations éventuelles
					Les attendus ne concernent que l'entrée en 1ère année du Master. Les attendus désignent les connaissances et compétences attendues des étudiants souhaitant être admis en 1ère année de la formation. /!\ Pas de référence possible à des exigences ne relevant pas de connaissances/compétences (par ex : niveau de notes ou obtention d'une mention). Possibilité d'indiquer "excellente maîtrise en XXX", mais sans préciser le niveau exigé. /!\ La référence à un type de Licence n'est pas un attendu et doit être indiquée dans la colonne "Licences conseillées".	Les critères encadrent l'examen des candidatures et sont destinés à permettre de classer les candidats ; éléments qualitatifs ou quantitatifs, liés aux méthodes de travail, aux savoir-faire ou savoir-être. Attention à la cohérence entre critères et attendus : les critères permettent d'évaluer des attendus et doivent éclairer les candidats sur les éléments pris en compte pour l'examen de leur candidature. /!\ Pas de référence possible à une note seuil ou un score seuil. Possibilité d'indiquer que le critère retenu sera la note dans telle matière, mais pas de préciser la note seuil exigée.				
HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE	HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE	Licence de philosophie, Licence de sciences humaines. La détention de toute licence permet de candidater	Anglais / Allemand / Latin / Grec / Italien / Arabe / Espagnol	Sélection sur la base d'un examen du dossier de candidature	Bonne maîtrise des fondamentaux en histoire de la philosophie. Capacité d'analyse et de synthèse. Curiosité et culture philosophiques concernant différentes périodes de l'histoire de la philosophie et différentes langues de la philosophie. Rigueur conceptuelle. Participation active à la vie de la recherche au sein de la faculté de philosophie et dans les échanges internationaux proposés	*Tous les dossiers sont étudiés individuellement selon les critères suivants: *obtention d'une Licence de philosophie. *Bonne maîtrise des fondamentaux en histoire de la philosophie. *lettre de motivation détaillée incluant une description du parcours antérieur et un projet de recherches conforme aux objectifs du master Histoire de la philosophie. Le projet de recherches dans ses aspects surtout intellectuels mais également scolaires voire professionnels est déterminant. *Obtention d'une autre licence : mêmes critères que ci-dessus + expliquer la réorientation et le projet de recherches). Préciser les raisons du souhait de venir à Lyon pour les dossiers provenant d'autres académies ou de l'étranger.	La ou le responsable de la mention Master Histoire de la philosophie / La ou le responsable du Master 2 / une ou un enseignant de la faculté de philosophie	Audrey Rieber	https://facdephilo.univ-lyon3.fr/master-histoire-de-la-philosophie-3	
PHILOSOPHIE	PHILOSOPHIE	Par ordre de préférence: Licence de philosophie; autre licence avec choix de la philosophie en mineure dans les domaines suivants (toujours par ordre de préférence): un domaine des sciences humaines (histoire, sociologie, anthropologie, sciences du langage...), un domaine des sciences dures (physique, chimie, sciences de la vie, mathématiques), Licence de littérature, Licence de langues vivantes.	Anglais, allemand, italien, arabe	Sélection sur la base d'un examen du dossier de candidature	Bonne maîtrise des principaux champs et problèmes de la philosophie. Projet de recherche en philosophie contemporaine clair, précis et argumenté. Très bonnes capacités d'analyse conceptuelle, de problématisation, d'argumentation, de synthèse et de rédaction.	Excellence des résultats obtenus dans les UE de philosophie : qualité du projet de recherche et de la lettre de motivation, présentant de façon argumentée le parcours de l'étudiant et ses raisons de se porter candidat dans ce master : cohérence du projet avec l'un des parcours de philosophie contemporaine proposés en M2 (cette cohérence doit être établie dans la lettre de motivation) ; niveau de langue dans au moins une langue étrangère.	3 membres: Responsable de la mention de Master Philosophie et du M1 Philosophie / 2 Responsables de parcours de M2.	P.-J. Renaudie	https://facdephilo.univ-lyon3.fr/master-philosophie-4	

**Délibération n° D2025-12-09-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 16 décembre 2025**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 2 décembre 2025

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver le projet d'accréditation du parcours master MEE à la rentrée 2026 dont le dossier est annexé à la présente délibération.

Ce Master MEE sera porté par l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) de Lyon 1. Les établissement partenaires sont : l'Université Lumière Lyon 2, l'université Jean Moulin Lyon 3 et l'université Jean Monnet de Saint-Etienne.

La présente délibération a été adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 23
- ✓ Nombre de voix pour : 23
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

Lyon, le 16 décembre 2025

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration**



Marc BONINCHI

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

INSPE de l'Académie de Lyon

1. Université intégrant la composante INSPE :

Nom et coordonnées téléphoniques de la présidente ou du président de l'université

Université Claude Bernard - Lyon 1 : Bruno Lina [REDACTED]

2. Université(s) ou établissement(s) d'enseignement supérieur partenaire(s) :

Nom et coordonnées téléphoniques de la présidente ou du président de l'université

Université Lumière - Lyon 2 : Isabelle Von Bueltzingsloewen [REDACTED]

Université Jean Moulin – Lyon 3 : Gilles Bonnet [REDACTED]

Université Jean Monnet – St Etienne : Florent Pigeon [REDACTED]

3. Dates des délibérations (conseil de l'institut, conseil(s) Formation et Vie universitaire de l'établissement intégrateur et des établissements partenaires)

INSPE de l'académie de Lyon : conseil d'institut du 22/11/2025

Université Claude Bernard Lyon 1 : CFVU le 19/11/2025 ; CA le 16/12/2025

Université Lumière - Lyon 2 : CFVU le 14/11/2025 ; CA le 21/11/2025

Université Jean Moulin – Lyon 3 : CFVU le 02/12/2025 ; CA le 16/12/2025

Université Jean Monnet – St Etienne : CAC le 27/11/2025 ; CA le 8/12/2025

Eléments à transmettre :

- pour le 31 octobre 2025 : le dossier d'accréditation et l'annexe 1
- pour le 30 mars 2026 : les annexes 2

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

Sommaire

- I. Renseignements administratifs**
- II. Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPE**
- III. Présentation de la nouvelle offre de formation du master mention « Enseignement et éducation Professorat des écoles »**
 - A) Offre de formation
 - B) Répartition prévisionnelle des intervenants
 - C) Modalités prévisionnelles d'organisation des stages
 - D) Accompagnement envisagé par l'université et le rectorat
 - E) Prise en compte des thématiques transversales
 - F) Adossement à la recherche
 - G) Mémoire de master
- IV. Présentation de la nouvelle offre de formation des masters mention « Enseignement et éducation Professorat du second degré »**
 - A) Cartographie de l'offre de formation
 - B) Répartition prévisionnelle des intervenants
 - C) Modalités prévisionnelles d'organisation des stages
 - D) Accompagnement envisagé par l'université et le rectorat
 - E) Prise en compte des thématiques transversales
 - F) Adossement à la recherche
 - G) Mémoire de master
- V. Présentation de la nouvelle offre de formation du master mention « Enseignement et éducation Conseiller principal d'éducation »**
 - A) Offre de formation
 - B) Répartition prévisionnelle des intervenants
 - C) Modalités prévisionnelles d'organisation des stages
 - D) Accompagnement envisagé par l'université et le rectorat
 - E) Prise en compte des thématiques transversales
 - F) Adossement à la recherche
 - G) Mémoire de master

ANNEXES

Annexe 1 : Convention liant les partenaires et précisant leurs engagements réciproques

Annexes 2 : Maquettes formation par mention (à transmettre fin mars 2026)

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

I. Renseignements administratifs

Mandats	Nom - Prénom	Mail	Portable
Directeur de l'INSPE	Thierry Terret	Thierry.terret@univ-lyon1.fr	[REDACTED]
Président du Conseil de l'institut	Charles Torossian	Charles.torossian@education.gouv.fr	[REDACTED]
Président du COSP de l'institut	Sylvain Connac	Sylvain.connac@univ-montpellier.fr	[REDACTED]
Référent pour la mention « PE »	Stéphanie Mazza	Stephanie.mazza@univ-lyon1.fr INSPE / UCBL	[REDACTED]
Référent pour la mention « 2 nd degré »	Laurence Cecchini	Laurence.cecchini@univ-lyon1.fr INSPE/UCBL	[REDACTED]
Référent pour la mention « CPE »	Vincent Porhel	Vincent.porhel@univ-lyon1.fr INSPE/UCBL	[REDACTED]

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

II. Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPE (1 page)

Le projet INSPE de l'académie de Lyon, tel qu'accrédité par l'arrêté du 30 Août 2021, implique les quatre établissements universitaires du site Lyon-St Etienne et le rectorat de l'académie de Lyon. La coopération renforcée entre les partenaires, matérialisée par le fonctionnement des instances collectives et des outils de collaboration, constitue les fondements du projet de déploiement de la réforme en 2025 pour le volet licence comme pour le volet master.

L'élaboration de la carte des formations est réalisée dans le cadre du dialogue entre les partenaires universitaires en lien avec les acteurs rectoraux, notamment par le biais de l'école académique de la formation continue (EAFC). Cette carte des formations vise à la fois une couverture territoriale permettant aux étudiants de licence de se préparer aux concours et au métier d'enseignant au plus proche des territoires, aux lauréats de concours d'être formés au plus près de leur lieu d'affectation et aux non-lauréats de concours de préparer ou préparer le concours auquel ils aspirent en intégrant la première année du master MEE (pour les parcours du premier degré) ou par le biais d'une offre de formation spécifiquement dédiée (DU ou AEU mutualisés avec les modules de licences). Elle vise également l'optimisation des moyens de formation et d'accueil en établissements et écoles pour les périodes de stage. Elle est par ailleurs susceptible de s'adapter aux évolutions démographiques et aux évolutions liées à la phase de transition accompagnant la mise en place de la réforme.

Cette offre de formation s'inscrit dans le cadre d'une co-accréditation des formations de masters MEE portée par l'INSPE et impliquant l'ensemble des établissements du site : tous les étudiants bénéficieront d'une inscription principale à l'INSPE et d'une inscription secondaire dans les établissements partenaires localement impliqués dans la formation. La diplomation sera le fait de l'ensemble de ces établissements.

Les principes de la formation, reprenant les éléments des référentiels de formation, viseront à construire les compétences requises pour l'exercice des métiers désignés, dans le cadre d'une approche par compétences reprenant en partie les éléments mis en place dans le cadre des masters MEEF (approche par compétences, bloc de compétences, règles de compensation...). Sur la base des référentiels de formation des professeurs d'école, professeurs de collège et lycée et conseillers principaux d'éducation et dans le respect de l'identification des compétences requises pour construire et mettre en œuvre la formation, le dialogue entre partenaires permet de prévoir la répartition des interventions des différentes catégories de personnels. Cette répartition, définie à grands traits dans le présent dossier, sera déclinée selon les parcours et territoires en tenant compte de leurs spécificités.

La mise en œuvre de l'offre de formation prendra appui sur plusieurs dispositifs communs regroupés au sein de la structure dénommée pôle continuum, co-pilotée par l'INSPE et l'EAFC, dont les mécanismes de fonctionnement seront exploités pour déployer la réforme :

- La cellule FI/FC permettra d'accompagner la mobilisation réciproque des personnels de l'Education nationale appelés à intervenir en formation initiale et des personnels universitaires susceptibles d'intervenir en formation continue des personnels de l'Education nationale.
- L'expertise du bureau des stages sera mise à profit pour réaliser l'identification des berceaux de stages, la répartition des étudiants sur ces berceaux en fonction des territoires, leur accompagnement par les acteurs universitaires et d'accueil en établissements et écoles, l'accompagnement de ces derniers dans la mise en œuvre des opérations de tutorat.
- Le fonctionnement renouvelé des collectifs disciplinaires et transversaux permettra d'accompagner le renforcement du continuum de formation par le dialogue entre partenaires.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

Conventionnement entre les partenaires :

La convention liant les partenaires (universités et rectorat) et précisant leurs engagements réciproques dans le cadre des M2E sera versée en annexe 1.

Une convention sera également établie entre l'université Lyon 1 et l'institut catholique de Lyon. Elle permettra la diplomation des étudiant.es qui suivent les formations de masters MEE à l'ICLY et le rapprochement des maquettes de formation pour les futur.es enseignant.es des enseignements public et privé, ainsi formé.es selon les mêmes règles.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

III. Présentation de la nouvelle offre de formation du master Mention « Enseignement et éducation Professorat des Écoles »

A l'échelle de l'académie de Lyon, l'offre de formation est conçue pour accueillir en priorité les lauréats du concours de recrutement des professeurs d'écoles et, sous des conditions à préciser, un certain nombre de non-lauréats de concours. L'offre sera déployée sur les trois départements.

A) Offre de formation

Mention « EE. Professorat des écoles »	Sites(s)
<i>Capacité d'accueil maximale envisagée (non-lauréats compris) :</i>	
<i>Master PE Lauréats du concours</i>	
<i>Parcours non lauréats : OUI / NON</i>	
<i>150 à 180 lauréats de concours + 30 à 90 non lauréats de concours</i>	Bourg
<i>80 à 100 lauréats de concours + 30 à 90 non lauréats de concours</i>	St Etienne
<i>200 à 250 lauréats de concours + 60 à 120 non lauréats de concours</i>	Lyon

Adaptation de la formation selon le parcours préalable des étudiants :

La formation prendra en compte le parcours préalable des étudiants et proposera des adaptations aux étudiants titulaires ou non d'une licence LPE. Pour les étudiants titulaires de la LPE, ces adaptations viseront une forme d'individualisation du parcours de formation et seront centrées notamment sur le bloc 4 de la formation. Elles s'appuieront sur la possibilité de mobiliser la marge d'adaptation locale à raison de 10% de la formation. Les pistes suivantes d'adaptation pourront être explorées :

- Personnalisation des modalités d'observation et pratique accompagnée en M1
- Approfondissement des compétences professionnelles par la recherche (mémoire)
- Approfondissements disciplinaires choisis, faisant de ces étudiants des référents dans un ou des champs disciplinaires
- Approfondissements des compétences en matière d'innovation pédagogique
- Mentorat pour les étudiants MEE non titulaires d'une licence LPE dans les logiques de collectifs apprenants

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

Modalités d'organisation de la répartition prévisionnelle des intervenants :

La prise en charge des interventions sur les différents sites s'appuiera sur les ressources humaines correspondantes dans le cadre de partenariats universitaires adaptés aux territoires

- Sur le site de Bourg en Bresse, ce sont les universités Lyon 1 et Lyon 3
- Sur le site de St Etienne, la collaboration impliquera les universités Lyon 1 et Jean Monnet
- Sur le site de Lyon, la collaboration impliquera les universités Lyon 1, Lyon 2 et Lyon 3

Les différentes catégories de personnels seront mobilisées à raison de leurs compétences et complémentarités :

- Enseignants-chercheurs
- Enseignants des premier et second degré détachés dans le supérieur (ESAS)
- Personnels issus de terrain : dans cette catégorie seront comptabilisés les personnels exerçant en temps partagé à l'INSPE, les professeurs des écoles maîtres formateurs (PEMF), les formateurs académiques recrutés par l'école académique de la formation continue.

La composition des équipes pédagogiques est susceptible de varier selon les sites et est fournie ici à titre indicatif ; elle est exprimée sous forme d'intervalles qui devront être précisés ultérieurement et tient compte des évolutions à venir durant la période de transition. Ces fourchettes doivent permettre d'atteindre rapidement l'objectif de 50% d'intervenants de terrain.

B) Répartition prévisionnelle des intervenants en % par site

Site de l'Ain (Bourg en Bresse)

Bloc	Profil Enseignant (en %)			« Composante d'origine » (en %)		
	EC	ESAS (PRAG, PRCE, PREC)	Personnels issus du terrain	INSPE	Autre composante Lyon 3	Académie
Bloc 1 : Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence	10 à 20%	50 à 60%	30 à 40%	60 à 70%	5%	25 à 35%
Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice	10 à 20%	40 à 50%	40 à 50%	65 à 75%		25 à 35%
Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale	10 à 20%	40 à 50%	40 à 50%	65 à 75%		25 à 35%
Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel	10 à 20%	40 à 50%	40 à 50%	60 à 70%	5%	25 à 35%

C) Répartition prévisionnelle des intervenants en % par site

Site de la Loire (St Etienne)

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

Bloc	Profil Enseignant (en %)			« Composante d'origine » (en %)		
	EC	ESAS (PRAG, PRCE, PREC)	Personnels issus du terrain	INSPE	Autre composante universitaire (UJM)	Académie
Bloc 1 : Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence	5 à 10%	60 à 70%	30 à 40%	50 à 60%		25 à 35%
Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice	20% à 25%	30 à 40%	40 à 50%	55 à 65%		25 à 35%
Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale	20% à 25%	30 à 40%	40 à 50%	55 à 65%		25 à 35%
Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel	20% à 25%	30 à 40%	40 à 50%	55 à 65%	10%	25 à 35%

D) Répartition prévisionnelle des intervenants en % par site

Site du Rhône (Lyon)

Bloc	Profil Enseignant (en %)			« Composante d'origine » (en %)		
	EC	ESAS (PRAG, PRCE, PREC)	Personnels issus du terrain	INSPE	Autre composante universitaire	Académie
Bloc 1 : Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence	25% à 35%	45 à 55%	30 à 40%	50 à 60%	15%	25 à 35%
Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice	20 à 30%	30 à 40%	40 à 50%	55 à 65%	10 à 20%	25 à 35%
Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale	20 à 30%	30 à 40%	40 à 50%	55 à 65%	10 à 20%	25 à 35%
Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel	50 à 60%	20 à 30%	20 à 30%	55 à 65%	10 à 20%	25 à 35%

E) Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

Place des stages	L'identification des berceaux de stages de M1 et l'affectation des élèves-fonctionnaires sur ces berceaux sera réalisée par le biais de la structure appelée "Bureau des stages" du pôle continuum (structure commune INSPE/EAFC) pour l'ensemble des sites de formation. L'organisation des stages des étudiants non-élèves-fonctionnaires reste à déterminer.
12 semaines Observation et Pratique accompagnée	<p>M1 S1</p> <p><input type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Nombre de semaines stage massé : 1</i> - <i>Nombre de semaines stage filé : 3 à 4</i> <p>M1 S2</p> <p><input type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Nombre de semaines stage massé : 2</i> - <i>Nombre de semaines stage filé : 5 à 6</i> <p>Un dispositif de mise en stage spécifique permettra l'observation et la pratique accompagnée dans un contexte différent de celui du stage filé (entre maternelle et élémentaire, entre 1D et 2D, au sein de dispositifs d'enseignement spécialisé, à l'étranger)</p>
18 semaines en responsabilité (ou mi-temps filé)	<p>M2 S3+S4</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Mi-temps Filé (responsabilité)</p> <p><input type="checkbox"/> Autres (préciser)</p>

F) Accompagnement envisagé par les universités et le rectorat avant, pendant et après le stage

1. En Master 1 (10 lignes maximum)

Les élèves-fonctionnaires seront accueillis dans les écoles par groupes de 2 ou 3. L'accompagnement qui sera mis en place par les maîtres d'accueil temporaire se fera donc sous forme de petits collectifs. Ces périodes d'immersion seront précédées, accompagnées et suivies par le travail avec un formateur universitaire qui intervient également collectivement.

Les observations réalisées et les phases de pratique accompagnée seront pleinement intégrées à la formation universitaire. Elles pourront également l'être dans le cadre du mémoire de master qui sera lancé dès l'année de M1 et pourra se prolonger, selon les contextes de stage, durant l'année de M2. Une forme de continuité entre les périodes de stage pourra être envisagée à cette fin le cas échéant.

2. En Master 2 (5 lignes maximum)

Les fonctionnaires stagiaires seront accompagnés individuellement dans leur exercice en responsabilité par un tuteur établissement et un tuteur universitaire. La coordination entre tuteurs (au moins 2 visites conjointes, et mise en œuvre de pratiques de suivi innovantes) favorisera la mobilisation des compétences en situation professionnelle et l'intégration entre pratique professionnelle et formation universitaire. Cet accompagnement prendra sa place dans le processus d'évaluation de la formation et du développement professionnel. Un dispositif d'identification des difficultés rencontrées et de remédiation sera également mis en place via le pôle continuum et les pôles de formation 1D. La formation des tuteurs sera partie prenante du

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

dispositif d'accompagnement.

G) Prise en compte de thématiques transversales (1 page)

La prise en compte des thématiques transversales dans la formation des étudiants de master MEE sera réalisée en référence aux préconisations de l'arrêté de master MEE, aux référentiels de formation des professeurs des écoles et en intégrant les préconisations des cahiers des charges disponibles dans le cadre des masters MEEF.

Les thématiques transversales feront l'objet d'apports théoriques fondés sur la recherche et proposés dans les blocs 2 et 3 de la maquette selon la thématique. A titre d'exemple, les questions relatives à la prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers seront théorisées dans le cadre du bloc 3, celles relatives à l'éducation à la citoyenneté trouvant leur place dans le bloc 4. Ces apports théoriques irrigueront par ailleurs les enseignements de l'ensemble des autres blocs, y compris le bloc 1, et seront ainsi mis en perspective de l'ensemble des aspects du métier d'enseignant.

Les dimensions transversales de la formation pourront également être articulées les unes avec les autres dans une perspective d'intégration complémentaire. A titre d'exemple, il sera possible d'aborder conjointement les problématiques d'égalité entre filles et garçons et les problématiques d'accès aux métiers scientifiques, les questions relatives aux usages de l'intelligence artificielle et celles de la transition écologique ou de l'éducation aux médias et à l'information, les questions d'éducation à la citoyenneté et celles d'éducation à la défense. L'enjeu est ici d'acculturer les étudiants au principe d'une approche systémique des questions transversales afin qu'eux-mêmes, en tant qu'enseignants, les intègrent dans l'ensemble de leurs pratiques.

La prise en compte des dimensions transversales pourra également faire l'objet de mutualisations entre parcours d'une même mention ainsi qu'entre mentions, de façon à favoriser les approches inter-métiers, inter-degrés et interdisciplinaires de ces mêmes questions. L'engagement étudiant au sein duquel ces thématiques pourront être abordées sera également valorisé (bénévolat associatif, implication dans des services universitaires) dans le cadre des dispositifs prévus par les établissements.

Ces questions seront également mises en perspective avec l'observation ou la mise en œuvre d'une pratique professionnelle. Elles pourront faire l'objet de travaux spécifiques avant, pendant et après les périodes d'observation et de pratique accompagnée en M1, et être intégrées aux objets d'évaluation de la pratique professionnelle en M2. Elles pourront également être abordées de façon systémique dans le cadre des travaux de recherche liés au mémoire. Dans ces deux dernières situations (lien avec la pratique et lien avec le mémoire), une approche individualisée permettra aux étudiants de se projeter dans des logiques de développement professionnel personnalisé en lien avec les attendus du bloc 4.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

H) Adossement à la recherche (1/2 page)

Orientations générales en matière d'adossement à la recherche :

Les enseignements de l'ensemble des blocs de la maquette s'appuieront sur les compétences d'enseignants-chercheurs, d'enseignants docteurs ou engagés dans des actions de recherche reconnues par la communauté scientifique (notamment par rattachement à un laboratoire) et intégreront les avancées de la recherche dans le domaine de l'enseignement et de la formation. La diversité des compétences ainsi mobilisées est reflétée par la palette des sections CNU auxquelles ces personnels sont rattachés : Sections CNU 70- 26- 19- 16- 9- 7 majoritairement représentées pour les éléments de la maquette correspondant aux blocs 2 à 4, sections 5- 17- 18- 22- 23- 25- 28- 34- 61- 63- 71 -74 plus spécifiquement pour le bloc 1 et remobilisables dans le cadre du bloc 4 en lien avec le travail sur les méthodologies de recherche.

Tous les étudiants de M1 et M2 suivront des enseignements relatifs à la méthodologie de la recherche et seront inscrits dans des séminaires leur permettant de réaliser leur mémoire de recherche sous la responsabilité d'enseignants-chercheurs ou enseignants docteurs participant à la formation et inscrits dans des unités de recherche universitaires ou en lien avec les ONR. Le bloc 4 de la maquette est spécifiquement dédié à la recherche. Les apports de la recherche sont également présents dans chaque bloc au travers des apports théoriques et professionnalisants. Le mémoire correspondra à la traduction de ces éléments dans la réalisation d'un travail personnel de recherche, la rédaction et la soutenance en lien étroit avec les périodes d'observation en milieu professionnel en M1 et de pratique professionnelle en responsabilité en M2.

La formation à l'intégrité scientifique, à l'éthique et à la déontologie sera partie prenante de la formation de master MEE. Ce travail pourra notamment s'appuyer sur le référentiel et les outils communs validés par le conseil d'institut (document commun de cadrage du mémoire, grille commune d'évaluation, guide de bonnes pratiques pour la collecte de données, Charte éthique de la collecte des données, Modèles de notices d'informations et de consentements des participants) pour un déploiement dans les maquettes de master MEEF à partir de la rentrée 2025.

Des éléments de formation aux méthodologies de la recherche documentaire seront également proposés en lien avec les services de documentation. Ils auront pour objectifs de savoir suivre une méthodologie de recherche documentaire et de référencement adaptée, savoir utiliser différents outils de recherche en intégrant notamment les potentialités des IA génératives en intégrant leur bon usage et leurs limites dans le cadre d'un travail universitaire.

Liste des laboratoires auxquels sont rattachés les enseignants-chercheurs ou doctorants qui interviennent dans la formation (mention Professorat des écoles)

<i>Université</i>	<i>Nombre EC</i>	<i>Composante</i>	<i>Laboratoire</i>
Lyon 2	15	ISPEF	ECP CERLA IHRIM ICAR
Lyon 1	47	INSPE	S2HEP LVIS CRNL P2S

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

			ICAR Centre Max Weber LARHRA MARGE ECP
Lyon 3	15	Faculté des Humanités, lettres et sociétés	MARGE EVS HISOMA IHRIM LARHRA ELICO
UJM	1	Faculté ALL	ECLLA

Ce tableau reflète les composantes principales des enseignants-chercheurs. Cependant, d'autres composantes et leurs enseignants-chercheurs au sein des Universités pourront être mobilisées. Cette composition est également susceptible d'évoluer en fonction des recrutements d'enseignants-chercheurs par les différents établissements et de l'intégration de nouveaux laboratoires dans le projet.

ECP : Laboratoire Education, Cultures, Politiques (Université Lumière Lyon 2) ; **S2HEP** : Sciences, Société, Historicité, Éducation, Pratiques (EA 4148, Université Claude Bernard Lyon 1) ; **CRNL** : Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon (UMR 5292, Université Lyon 1, recherche translationnelle du cerveau) ; **P2S** : Parcours, Santé, Systémique (UR 4129, Université Claude Bernard Lyon 1, santé publique, modélisation, parcours de soins) ; **LVIS** : Laboratoire sur les Vulnérabilités et l'Innovation dans le Sport (EA 7428, Université Claude Bernard Lyon 1) ; **ICAR** : Interactions, Corpus, Apprentissages et Représentations (UMR CNRS / ENS de Lyon / Université Lyon 2, linguistique, didactique, interactions) ; **Centre Max Weber** : Centre Max Weber (UMR 5283, sociologie généraliste, tutelles : Université Lyon 2, CNRS, ENS de Lyon, Université Jean Monnet Saint-Étienne) ; **LARHRA** : Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (UMR 5190, histoire et histoire de l'art, Universités Lyon 2 et Lyon 3, ENS de Lyon, Université Grenoble Alpes) ; **MARGE** : Écritures de la marge, marges de l'écriture (UR 3712, Université Jean Moulin Lyon 3) ; **TRIANGLE** : Action, discours, pensée politique et économique (UMR 5206, CNRS / ENS de Lyon / Université Lumière Lyon 2 / Sciences Po Lyon / Université Jean Monnet Saint-Étienne) ; **CIHAM** : Histoire, archéologie, littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux (Université Jean Moulin Lyon 3) ; **EVS** : Environnement, ville, société ; **HISOMA** : Histoire et sources des mondes antiques ; **IHRIM** : Institut d'histoire des représentations et des idées dans les modernités ; **ELICO** : Equipe de recherche de Lyon en sciences de l'information et de la communication ; **ECLLA** : Etude du contemporain en littérature, langues et arts.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

I) Mémoire de master (1/2 page)

Dans le cadre du Master MEE, les étudiants réaliseront un travail de recherche, rédigeront et soutiendront un mémoire. Ce travail vise à décliner des méthodologies de recherche (qualitative, quantitative, mixte) autour d'une problématique professionnelle. Il s'organisera et fera l'objet d'un accompagnement collectif par le biais de séminaires animés par un enseignant-chercheur ou un enseignant-docteur spécialiste des questions abordées et assurant la responsabilité du séminaire. Les étudiants seront accompagnés individuellement dans la structuration de ce travail par un directeur de mémoire. Les mémoires s'appuieront sur des cours magistraux de méthodologie de la recherche proposés à l'ensemble des étudiants. Les étudiants peuvent être amenées, sur sollicitation du responsable de séminaire, à participer à la vie du laboratoire de recherche ou à des conférences.

Les questions de recherche et la problématique scientifique qui en découlera dans le cadre du travail de mémoire trouveront leur origine dans les questions professionnelles. C'est dans ce même cadre ainsi que dans celui des périodes d'exercice en responsabilité que se déployeront les méthodologies d'investigation permettant d'explorer cette problématique. Les investigations seront réalisées dans le respect des règles méthodologiques et déontologiques étudiées par ailleurs dans le cadre du bloc 4 de la maquette et en constitueront une application directe. Le mémoire devra également constituer un travail réflexif et de positionnement personnel susceptible d'être prolongé dans le cadre de la formation continuée.

Ce travail se déployera sur l'ensemble des deux années de master de façon à prendre appui sur l'observation et la pratique professionnelle. La rédaction du mémoire à proprement parler et sa soutenance interviendront à l'issue de la formation, soit dans le courant du deuxième semestre de M2. Enfin, la visibilité du travail de mémoire sera favorisée par leur publication en ligne sur la plateforme DUMAS (mémoires sélectionnés sur critères) ainsi que par l'organisation d'une journée académique de la recherche en MEE.

L'ensemble de ce travail, ainsi que les conditions de rédaction du mémoire (nombre de pages, modalités de dépôt, organisation des soutenances...) prendront en compte le référentiel et les outils de cadrage dédiés (document commun de cadrage du mémoire, grille commune d'évaluation, guide de bonnes pratiques pour la collecte de données, Charte éthique de la collecte des données, Modèles de notices d'informations et de consentements des participants) validés par le conseil d'institut pour un déploiement dans les maquettes de master MEEF à partir de la rentrée 2025.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

IV. Présentation de la nouvelle offre de formation du master Mention « Enseignement et éducation Professorat du 2nd degré »

Le principe général de construction de la carte des formations de master MEE mention second degré tel qu'établi entre les partenaires du projet INSPE consiste à réserver l'accès en master aux lauréats de concours de recrutement (CAPES, CAPEPS, CAPET et CAPLP). En parallèle, les établissements universitaires mettront en place des dispositifs permettant aux étudiants non-lauréats de concours de préparer ou préparer les concours : DU ou AEU prépa-concours, inscription en M1 disciplinaires dans le champ des disciplines correspondant aux attendus des concours de recrutement. Ce principe prend en compte le fait que la préparation aux concours correspond à des approches essentiellement disciplinaires, en phase avec les contenus de master disciplinaires ou avec les modules de licence préparant aux concours. Ce principe reste conditionné par la possibilité d'octroi de bourses pour les étudiants inscrits en DU ou AEU et la confirmation de la prise en compte des formations "prépa concours" envisagées en annexe de la circulaire annuelle fixant les modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, des aides au mérite et des aides à la mobilité internationale (circulaire MENS2508577C du 28/03/2025 pour l'année en cours).

La carte des formations vise à la fois à garantir l'accueil des lauréats de concours en assurant une couverture territoriale tout en optimisant la mobilisation des moyens d'enseignement, de pilotage et les services supports. Elle s'appuie également sur des mécanismes de mutualisation entre parcours proches ou d'élargissement des publics recrutés permettant de conserver une offre de formation pour des parcours qui accueilleraient indépendamment des effectifs faibles (cas notamment des parcours PLP et des parcours de langues). Il en résulte une nomenclature adaptée pour certains parcours.

La réflexion sur l'ouverture d'un certain nombre de parcours à faibles effectifs a par ailleurs été élargie à l'ensemble de la région académique, voire au-delà. Elle est ici présentée à la date du 27 octobre et est susceptible d'évolutions à la marge en fonction des discussions en cours.

Les effectifs sont indiqués à l'échelle académique à partir des effectifs moyens des fonctionnaires stagiaires sur les 3 dernières années, en précisant par ailleurs le nombre de groupes de TD correspondant. La répartition entre les sites de formation est encore susceptible d'évoluer à ce stade.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

**A) Cartographie prévisionnelle de l'offre de formation
CAPES – CAPEPS – CAPET - CAPLP**

Parcours disciplinaires	Sites et établissements de formation
<i>Parcours non lauréats : OUI / NON</i>	
Domaine ALL/SHS :	
Arts plastiques (15 – 1 groupe)	St Etienne (Lyon 1/UJM)
Éducation musicale et chant choral (15 – 1 groupe)	Lyon (Lyon 1/Lyon 2)
Lettres et philosophie (60 - 2 à 3 groupes au total) : <i>Lettres modernes (40)</i>	Lyon et St Etienne (Lyon 1/Lyon 2 / Lyon 3 / UJM)
<i>Lettres classiques (10)</i> <i>Philosophie (10)</i>	Lyon (Lyon 1/Lyon 2/Lyon 3, sous réserve de mutualisations et d'arbitrages régionaux)
Information-documentation (10 – 1 groupe)	Lyon (Lyon 1/Lyon 3)
Histoire-géographie (50 – 2 groupes)	Lyon et St Etienne (Lyon 1/Lyon 2/Lyon 3/UJM)
Sciences économiques et sociales (15 – 1 groupe)	Lyon (Lyon 1/Lyon 2)
Economie-Gestion (CAPEST toutes options) (15 – 1 groupe)	Lyon (Lyon 1/Lyon 2)
Economie-Gestion et Hôtellerie Restauration (CAPLP) (15 – 1 groupe)	Lyon (Lyon 1)
Mathématiques - Sciences physiques et chimie (CAPLP) (15 – 1 groupe)	Lyon (Lyon 1)
Langues étrangères (100 – 3 à 4 groupes au total) <i>Anglais (60 – 2 groupes)</i>	Lyon et St Etienne (Lyon 1/Lyon 2/Lyon 3/UJM)
<i>Espagnol (25 – 1 groupe)</i> <i>Italien, Chinois, Arabe, Allemand (15 – 1 groupe)</i>	Lyon (Lyon 1/Lyon 2/Lyon 3) Lyon (Lyon 1/Lyon 2/Lyon 3)
Lettres-Histoire/Lettres-Langues (CAPLP) (20 – 1 groupe)	Lyon (Lyon 1)
Domaine Sciences et technologies :	
Education physique et sportive (50 – 2 groupes)	Lyon et St Etienne (Lyon 1/UJM)
Mathématiques (50 à 60 – 2 à 3 groupes)	Lyon et St Etienne (Lyon 1/UJM)
Sciences de la vie-Sciences de la terre et de l'univers (30 – 1 groupe)	Lyon (Lyon 1)
Sciences physiques et chimie (30 – 1 groupe)	Lyon (Lyon 1)
Biochimie-génie biologique/Biologie-Santé- Environnement/STMS (CAPLP et CAPEST) (20 – 1 groupe)	Lyon (Lyon 1)
Sciences industrielles (CAPLP et CAPEST) (30 – 1 à 2 groupes)	Lyon (Lyon 1)

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

B) Répartition prévisionnelle des intervenants en %

1. Parcours CAPES-CAPEPS

Bloc	Profil Enseignant (en %)			« Composante d'origine » (en %)			
	EC	ESAS (PRAG, PRCE)	Personnels issus du terrain	INSPE	UFR de la (des) discipline(s)	Autre composante	Académie
Bloc 1 : Maîtriser et enseigner la (ou les) discipline(s) scolaire(s)	25 à 35%	25 à 40%	40 à 55%	30 à 60%	40 à 60%	0 à 10%	20 à 35%
Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves	20 à 30%	25 à 35%	45 à 60%	55 à 65%	10 à 20%	0 à 10%	20 à 35%
Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale	20 à 30%	25 à 35%	45 à 55%	55 à 65%	10 à 20%	0 à 10%	20 à 35%
Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel	40 à 60%	20 à 30%	35 à 45%	60 à 70%	10 à 15%	0 à 10%	20 à 35%

C) Répartition prévisionnelle des intervenants en %

2. Parcours CAPET-CAPLP

Bloc	Profil Enseignant			« Composante d'origine »			
	EC	ESAS (PRAG, PRCE)	Formateurs issus du terrain	INSPE	Autre composante	Académie	Entreprise
Bloc 1 : Maîtriser et enseigner la (ou les) discipline(s) scolaire(s)	25 à 35%	25 à 40%	40 à 55%	30 à 60%	40 à 60%	20 à 35%	*
Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves	20 à 30%	25 à 35%	45 à 60%	55 à 65%	10 à 20%	20 à 35%	*
Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale	20 à 30%	25 à 35%	45 à 55%	55 à 65%	10 à 20%	20 à 35%	*
Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel	40 à 60%	20 à 30%	35 à 45%	60 à 70%	10 à 15%	20 à 35%	*

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

La répartition des interventions en formation est ici fournie sous forme de moyenne pour l'ensemble des parcours de CAPES/CAPEPS d'une part, CAPLP/CAPET d'autre part. Les intervalles fournis tiennent compte de la diversité des organisations liées aux spécificités des parcours à déployer ainsi que des évolutions éventuelles à prévoir durant la phase de transition et avant que les formations n'atteignent leur régime de croisière.

* Monde de l'entreprise : l'intégration du monde de l'entreprise dans les maquettes de formation est questionnée. Elle se fait via nos contenus de formation, par les formateurs, plus fréquemment issus de l'entreprise avant recrutement universitaire et via un stage en entreprise proposé dans la plupart des parcours de cette mention. La généralisation de ce stage ainsi que les modalités d'intervention des professionnels en formation sont à l'étude.

D) Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage	
Place des stages	L'identification des berceaux de stages de M1 et l'affectation des élèves fonctionnaires sur ces berceaux sera réalisée par la structure appelée "Bureau des stages" du pôle continuum (structure commune INSPE/EAFC) pour l'ensemble des sites de formation.
12 semaines Observation et Pratique accompagnée	<p>M1 S1</p> <p><input type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Nombre de semaines stage massé : 1</i>- <i>Nombre de semaines stage filé : 3 à 4</i> <p>M1 S2</p> <p><input type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Nombre de semaines stage massé : 2</i>- <i>Nombre de semaines stage filé : 5 à 6</i> <p>Un dispositif de mise en stage spécifique permettra l'observation et la pratique accompagnée dans un contexte différent de celui du stage filé (entre collège et/ou lycée et/ou lycée professionnel, entre 1D et 2D, au sein de dispositifs d'enseignement spécialisé, à l'étranger...).</p> <p>Les modalités de stage pourront être adaptées pour les parcours dont le périmètre de recrutement dépasserait celui de l'académie.</p>
18 semaines en responsabilité (ou mi-temps filé)	<p>M2 S1+S2</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Mi-temps Filé (responsabilité)</p> <p><input type="checkbox"/> Autres (préciser)</p>

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

E) Accompagnement envisagé par les universités et le rectorat avant, pendant et après le stage

1. En Master 1 (10 lignes maximum)

Les élèves fonctionnaires seront accueillis en établissements scolaires par groupes de deux ou trois et seront accompagnés par un enseignant référent. Ces périodes d'immersion seront précédées, accompagnées et suivies par le travail avec un formateur universitaire qui interviendra collectivement.

Les observations réalisées et les phases de pratique accompagnée seront pleinement intégrées à la formation universitaire. Elles pourront également l'être dans le cadre du mémoire de master qui sera lancé dès l'année de M1 et pourra se prolonger, selon les contextes de stage, durant l'année de M2. Une forme de continuité entre les périodes de stage pourra être envisagée à cette fin le cas échéant.

2. En Master 2 (5 lignes maximum)

Les fonctionnaires stagiaires seront accompagnés individuellement dans leur exercice en responsabilité par un tuteur établissement et un tuteur universitaire. La coordination entre tuteurs (au moins 2 visites conjointes, et la mise en œuvre de pratiques de suivi innovantes) devra permettre d'assurer la mobilisation des compétences en situation professionnelle et l'intégration entre pratique professionnelle et formation universitaire. Cet accompagnement prendra sa place dans le processus d'évaluation de la formation et du développement professionnel. Un dispositif d'identification des difficultés rencontrées et de remédiation sera également mis en place via le pôle continuum. La formation des tuteurs sera partie prenante du dispositif d'accompagnement.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

F) Prise en compte de thématiques transversales (1 page)

La prise en compte des thématiques transversales dans la formation des étudiants de master MEE sera réalisée en référence aux préconisations de l'arrêté de master MEE, aux référentiels de formation des professeurs des écoles et en intégrant les préconisations des cahiers des charges disponibles dans le cadre des masters MEEF.

Les thématiques transversales feront l'objet d'apports théoriques fondés sur la recherche et proposés dans les blocs 2 et 3 de la maquette selon la thématique. A titre d'exemple, les questions relatives à la prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers seront ainsi théorisées dans le cadre du bloc 3, celles relatives à l'éducation à la citoyenneté trouvant leur place dans le bloc 4.

Ces apports théoriques irrigueront par ailleurs les enseignements de l'ensemble des autres blocs, y compris le bloc 1, et seront ainsi mis en perspective des différents aspects du métier d'enseignant.

Les dimensions transversales de la formation pourront également être articulées les unes avec les autres dans une perspective d'intégration complémentaire. A titre d'exemple, il sera possible d'aborder conjointement les problématiques d'égalité entre filles et garçons et les problématiques d'accès aux métiers scientifiques, les questions relatives aux usages de l'intelligence artificielle et celles de la transition écologique ou de l'éducation aux médias et à l'information, les questions d'éducation à la citoyenneté et celles d'éducation à la défense. L'enjeu est ici d'acculturer les étudiants au principe d'une approche systémique des questions transversales afin qu'eux-mêmes, en tant qu'enseignants, les intègrent dans l'ensemble de leurs pratiques.

La prise en compte des dimensions transversales pourra également faire l'objet de mutualisations entre parcours d'une même mention ainsi qu'entre mentions de façon à favoriser les approches inter-métiers, inter-degrés et interdisciplinaires de ces mêmes questions. L'engagement étudiant (bénévolat associatif, implication dans des services universitaires) au sein duquel ces mêmes thématiques pourront être abordées sera également valorisé dans le cadre des dispositifs prévus par les établissements.

Ces questions seront également mises en perspective de l'observation et de la pratique professionnelle. Elles pourront faire l'objet de travaux spécifiques avant, pendant et après les périodes d'observation et de pratique accompagnée en M1, et pourront être intégrées aux objets d'évaluation de la pratique professionnelle en M2. Elles seront également abordées de façon systémique dans le cadre des travaux de recherche liés au mémoire.

Dans ces deux dernières situations (lien avec la pratique et lien avec le mémoire), une approche individualisée permettra aux étudiants de se projeter dans des logiques de développement professionnel personnalisé en lien avec les attendus du bloc 4.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

G) Orientations générales en matière d'adossement à la recherche :

Les enseignements de l'ensemble des blocs de la maquette pourront s'appuyer sur les compétences d'enseignants-chercheurs et intégreront les avancées de la recherche dans le domaine de la formation. Ce sera le cas notamment dans tous les enseignements du bloc 1. La diversité des compétences ainsi mobilisées est reflétée par la palette des sections CNU auxquelles les enseignants-chercheurs sont rattachés (liste non exhaustive) : Sections CNU 16, 19 et 70 majoritairement représentées pour les éléments de la maquette correspondant aux blocs 2 à 4 de la maquette, sections 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 14, 15, 17, 18, 22, 23, 25, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 61, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 35, 36, 37, 71, 72 pour le bloc 1 et remobilisables dans le cadre du bloc 4 en lien avec le travail sur les méthodologies de recherche.

Tous les étudiants de M1 et M2 suivront des enseignements collectifs relatifs aux apports et à la méthodologie de la recherche et seront accompagnés collectivement pour réaliser leur mémoire de recherche sous la responsabilité d'enseignants-chercheurs ou enseignants-docteurs participant à la formation et inscrits dans des unités de recherche universitaire ou associées aux ONR. Le bloc 4 de la maquette est spécifiquement dédié à la recherche. Les apports de la recherche sont également présents dans chaque bloc au travers des apports théoriques et professionnalisants. Le mémoire correspondra à la traduction de ces éléments dans la réalisation d'un travail de recherche, la rédaction et la soutenance en lien étroit avec les périodes d'observation en milieu professionnel en M1 et de pratique professionnelle en M2.

La formation à l'intégrité scientifique et à la déontologie sera partie prenante de la formation de master MEE. Elle trouvera en particulier sa place dans le cadre du bloc 4 de la maquette commune à l'ensemble des parcours. Ce travail pourra notamment s'appuyer sur le référentiel et les outils communs validés par le conseil d'institut pour un déploiement dans les maquettes de master MEEF à partir de la rentrée 2025.

Des éléments de formation aux méthodologies de la recherche documentaire seront également proposés en lien avec les services de documentation. Ils auront pour objectifs de savoir suivre une méthodologie de recherche documentaire et de référencement adaptée, savoir utiliser différents outils de recherche en intégrant notamment les potentialités des IA génératives en intégrant leur bon usage et leurs limites dans le cadre d'un travail universitaire.

Liste des laboratoires auxquels sont rattachés les enseignants-chercheurs ou doctorants qui interviennent dans la formation

<i>Université</i>	<i>Nombre EC</i>	<i>Composante</i>	<i>Laboratoire</i>
Lyon 2	Environ 60	UFR de Langues UFR de lettres, sciences du langage et arts UFR Sciences économiques et de gestion UFR Temps et territoires	ECP CERLA IHRIM ICAR TRIANGLE HISOMA CIHAM PASSAGE XX XXI LARHRA LCE
Lyon 1	>60	INSPE	S2HEP

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

Masters M2E

Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

		Faculté des sciences UFR Biosciences UFR STAPS	LVIS LIBM CRNL P2S ICAR Centre Max Weber LARHRA MARGE ECP ICJ ILM LMI LHCEP LAGEPP
Lyon 3	15	Faculté des Humanités, Lettres et sociétés Faculté des langues	MARGE EVS HISOMA IHRIM LARHRA ELICO
UJM	Environ 50	Faculté des Sciences humaines et sociales (MEE HG) Faculté Arts, Lettres, Langues (MEE Lettres, anglais, Arts plastiques) Faculté des Sciences et Techniques (MEE Maths)	HISOMA CERCOR EVS ECLLA IHRIM ICJ

Ce tableau reflète les composantes et laboratoires principaux auxquels sont rattachés les enseignants-chercheurs. Cependant, d'autres composantes et leurs enseignants-chercheurs au sein des Universités pourront être mobilisées. Cette composition est également susceptible d'évoluer en fonction des recrutements d'enseignants-chercheurs par les différents établissements et de l'intégration de nouveaux laboratoires dans le projet.

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

ECP : Laboratoire Education, Cultures, Politiques (Université Lumière Lyon 2); **S2HEP** : Sciences, Société, Historicité, Éducation, Pratiques (EA 4148, Université Claude Bernard Lyon 1); **CRNL** : Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon (UMR 5292, Université Lyon 1, recherche translationnelle du cerveau); **P2S** : Parcours, Santé, Systémique (UR 4129, Université Claude Bernard Lyon 1, santé publique, modélisation, parcours de soins); **LVIS** : Laboratoire sur les Vulnérabilités et l'Innovation dans le Sport (EA 7428, Université Claude Bernard Lyon 1); **ICAR** : Interactions, Corpus, Apprentissages et Représentations (UMR CNRS / ENS de Lyon / Université Lyon 2, linguistique, didactique, interactions); **Centre Max Weber** : Centre Max Weber (UMR 5283, sociologie généraliste, tutelles : Université Lyon 2, CNRS, ENS de Lyon, Université Jean Monnet Saint-Étienne); **LARHRA** : Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (UMR 5190, histoire et histoire de l'art, Universités Lyon 2 et Lyon 3, ENS de Lyon, Université Grenoble Alpes); **MARGE** : Écritures de la marge, marges de l'écriture (UR 3712, Université Jean Moulin Lyon 3); **TRIANGLE** : Action, discours, pensée politique et économique (UMR 5206, CNRS / ENS de Lyon / Université Lumière Lyon 2 / Sciences Po Lyon / Université Jean Monnet Saint-Étienne); **CIHAM** : Histoire, archéologie, littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux (Université Jean Moulin Lyon 3); **EVS** : Environnement, ville, société; **HISOMA** : Histoire et sources des mondes antiques; **IHRIM** : Institut d'histoire des représentations et des idées dans les modernités; **ELICO** : équipe de recherche de Lyon en sciences de l'information et de la communication; **ILM** : Institut Lumière Matière; **LMI**: Laboratoire des matériaux et Interfaces; **LIBM** : Laboratoire Interuniversitaire de Biologie de la Motricité; **LHCEP** : Laboratoire Hydrazines et Composés Énergétiques Polyazotés; **LAGEPP**: Laboratoire d'Automatique, de Génie des Procédés et de Génie Pharmaceutique; **IP2I**: Institut de Physique des deux Infinis de Lyon; **ISA**: Institut des Sciences Analytiques ; **ICJ** : Institut Camille Jordan ; **ECLLA** : Etude du contemporain en littérature, langues et arts ; **CERCOR** : Centre d'étude sur les communautés, congrégations et ordres religieux

H) Mémoire de master (1/2 page)

Dans le cadre du Master MEE, les étudiants réaliseront un travail de recherche, rédigeront et soutiendront un mémoire. Ils seront accompagnés collectivement ainsi qu'à titre individuel par un directeur de mémoire. Ces enseignements visent à décliner une méthodologie de recherche (quantitative, qualitative, mixte...) autour d'une problématisation professionnelle avec enseignants-chercheurs et enseignants-docteurs spécialistes des questions abordées. Les mémoires s'appuient sur des cours magistraux de méthodologie de la recherche proposés à l'ensemble des étudiants. Les étudiants peuvent être amenées par sollicitation de leur directeur de mémoire à participer à la vie du laboratoire de recherche ou à des conférences.

Les questions de recherche et la problématisation scientifique qui en découlera dans le cadre du travail de mémoire trouveront leur origine dans les questions professionnelles. C'est dans ce même cadre ainsi que dans celui des périodes d'exercice en responsabilité que pourront se déployer les méthodologies d'investigation permettant d'explorer cette problématique. Les investigations seront réalisées dans le respect des règles méthodologiques et déontologiques étudiées par ailleurs dans le cadre du bloc 4 de la maquette et en constitueront une application directe. Le mémoire devra également constituer un travail réflexif et de positionnement personnel susceptible d'être prolongé dans le cadre de la formation continuée.

Ce travail se déploiera sur l'ensemble de la formation de M1 et M2, la première année étant consacrée à la constitution du cadre théorique et à la détermination des méthodologies d'investigation. Les investigations seront mises en œuvre au cours du premier semestre de M2, le second semestre étant consacré à la mise en forme, à l'analyse et à l'interprétation des résultats. La rédaction du mémoire à proprement parler et sa soutenance interviendront à l'issue de la formation, soit dans le courant du deuxième semestre de M2.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

V. Présentation de la nouvelle offre de formation du master Mention « Enseignement et éducation Conseiller principal d'éducation »

A) Offre de formation

<i>Master mention « EE. CPE »</i>	Université(s) qui dispense(nt) la formation
Parcours non lauréats : OUI / NON Effectif : 30 à 36 élèves-fonctionnaires	Site de Lyon - Université Claude Bernard

Seuls les lauréats des concours seront acceptés dans le cadre du master MEE « conseiller principal d'éducation ». Un parcours de préparation au concours sera par ailleurs proposé (forme à préciser de type AEU, DU ou prépa-concours) s'adressant aux étudiants issus des diverses filières possibles (sciences de l'éducation, psychologie, autres...) ou à des publics en reconversion professionnelle vers les métiers de l'encadrement éducatif.

Ce principe reste conditionné par la possibilité d'octroi de bourses pour les étudiants inscrits en DU ou AEU et la confirmation de la prise en compte des formations "prépa concours" envisagées en annexe de la circulaire annuelle fixant les modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, des aides au mérite et des aides à la mobilité internationale (circulaire MENS2508577C du 28/03/2025 pour l'année en cours).

B) Répartition prévisionnelle des intervenants en %

Bloc	Profil Enseignant			« Composante d'origine »		
	EC	ESAS (PRAG, PRCE)	Personnel s issus du terrain	INSPE	Autre composante	Académie
Bloc 1 : Organiser la vie scolaire de l'établissement pour accompagner le parcours des élèves et contribuer au bien-être, à la sécurité et à la qualité des apprentissages.	5 à 10%	35 à 40%	50 à 60%	40 à 50%		50 à 60%
Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle au contexte d'exercice et à la diversité des élèves en vue de la réussite de tous.	20 à 30%	40 à 50%	20 à 30%	80 à 85%		15 à 20%
Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale	20 à 30%	40 à 50%	20 à 30%	80 à 85%		15 à 20%
Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel	50 à 60%	30 à 40%	10 à 20%	80 à 90%		10 à 20%

La répartition des interventions en formation est ici fournie sous forme d'intervalles qui tiennent compte des évolutions éventuelles à prévoir durant la phase de transition et avant que les formations n'atteignent leur régime de croisière. Ces fourchettes doivent permettre d'atteindre rapidement l'objectif de 50% d'intervenants de terrain.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

C) Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage

Place des stages	L'identification des berceaux de stages de M1 et l'affectation des élèves-fonctionnaires sur ces berceaux sera réalisé par le biais de la structure appelée "Bureau des stages" du pôle continuum (structure commune INSPE/EAFC) pour l'ensemble des sites de formation.
12 semaines Observation et Pratique accompagnée	<p>M1 S1</p> <p><input type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Nombre de semaines stage massé : 1</i> - <i>Nombre de semaines stage filé : 3 à 4</i> <p>M1 S2</p> <p><input type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Nombre de semaines stage massé : 2</i> - <i>Nombre de semaines stage filé : 5 à 6</i> <p>Un dispositif de mise en stage spécifique permettra l'observation et la pratique accompagnée dans un contexte différent de celui du stage filé (entre collège et/ou lycée et/ou lycée professionnel, entre 1D et 2D, au sein de dispositifs d'enseignement spécialisé, à l'étranger...).</p>
18 semaines en responsabilité (ou mi-temps filé)	<p>M2 S1+S2</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Mi-temps Filé</p> <p><input type="checkbox"/> Autres (préciser)</p>

D) Accompagnement envisagé par les universités et le rectorat avant, pendant et après le stage

1. En Master 1 (10 lignes maximum)

Les élèves-fonctionnaires seront accueillis en établissements scolaires en groupes de quelques étudiants accompagnés par un CPE référent. Ces périodes d'immersion seront précédées, accompagnées et suivies par le travail avec un formateur universitaire qui interviendra collectivement. Par l'intermédiaire de ce travail, les observations réalisées et les phases de pratique accompagnée seront pleinement intégrées à la formation universitaire. Elles pourront également l'être dans le cadre du mémoire de master qui sera lancé dès l'année de M1 et pourra se prolonger, selon les contextes de stage, durant l'année de M2. Une forme de continuité entre les périodes de stage pourra être envisagée à cette fin le cas échéant. La formation des tuteurs sera partie prenante du dispositif d'accompagnement.

2. En Master 2 (5 lignes maximum)

Les fonctionnaires stagiaires seront accompagnés individuellement dans leur exercice en responsabilité par un tuteur établissement et un tuteur universitaire. La coordination entre tuteurs (au moins 2 visites conjointes, et la mise en œuvre de pratiques de suivi innovantes) devra permettre d'assurer la mobilisation des compétences en situation professionnelle et l'intégration entre pratique professionnelle et formation universitaire. Cet accompagnement prendra sa place dans le processus d'évaluation de la formation et du développement professionnel. Un dispositif d'identification des difficultés rencontrées et de remédiation sera également mis en place via le pôle continuum.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

E) Prise en compte de thématiques transversales (1 page)

La prise en compte des thématiques transversales dans la formation des étudiants de master MEE sera réalisée en référence aux préconisations de l'arrêté de master MEE, aux référentiels de formation des conseillers principaux d'éducation et en intégrant les préconisations des cahiers des charges disponibles dans le cadre des masters MEEF.

Les thématiques transversales feront l'objet d'apports théoriques fondés sur la recherche et proposés dans les blocs 2 et 3 de la maquette selon la thématique. A titre d'exemple, les questions relatives à la prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers seront ainsi théorisées dans le cadre du bloc 3, celles relatives à l'éducation à la citoyenneté trouvant leur place dans le bloc 4.

Ces apports théoriques irrigueront par ailleurs les enseignements de l'ensemble des autres blocs. Dans le cas particulier de la formation des conseillers principaux d'éducation, ces thématiques sont autant de questions vives en éducation au cœur du métier qui seront traitées à l'échelle des différents blocs de compétences. La spécificité de la formation des conseillers principaux d'éducation résidera dans la place importante que ces questions trouveront au sein du bloc 1 qui prend en compte toutes les dimensions nécessaires à l'organisation de la vie scolaire de l'établissement pour accompagner le parcours de formation des élèves et autour duquel s'articuleront les autres blocs de compétences.

Les dimensions transversales de la formation pourront également être croisées les unes avec les autres dans une perspective d'intégration complémentaire. A titre d'exemple, il sera possible d'aborder conjointement les problématiques d'égalité entre filles et garçons et les problématiques d'accès aux métiers scientifiques, les questions relatives aux usages de l'intelligence artificielle et celles de la transition écologique ou de l'éducation aux médias et à l'information, les questions d'éducation à la citoyenneté et celles d'éducation à la défense. L'enjeu est ici d'acculturer les étudiants au principe d'une approche systémique des questions transversales afin qu'eux-mêmes, en tant qu'enseignants, les intègrent dans l'ensemble de leurs pratiques.

La prise en compte des dimensions transversales pourra également faire l'objet de mutualisations entre parcours d'une même mention ainsi qu'entre mentions de façon à favoriser les approches inter-métiers et inter-degrés de ces mêmes questions.

Ces questions seront également mises en perspective de l'observation et de la pratique professionnelle. Ces thématiques pourront faire l'objet de travaux spécifiques avant, pendant et après les périodes d'observation et de pratique accompagnée en M1, et pourront être intégrées aux objets d'évaluation de la pratique professionnelle en M2. Elles seront également abordées de façon systémique dans le cadre des travaux de recherche liés au mémoire. Dans ces deux dernières situations (lien avec la pratique et lien avec le mémoire), une approche individualisée permettra aux étudiants de se projeter dans des logiques de développement professionnel personnalisé en lien avec les attendus du bloc 4.

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

F) Orientations générales en matière d'adossement à la recherche :

Les enseignements de l'ensemble des blocs de la maquette pourront s'appuyer sur les compétences d'enseignants-chercheurs et intégreront les avancées de la recherche dans le domaine de la formation. C'est notamment le cas dans tous les enseignements du bloc 1. La diversité des compétences ainsi mobilisées est reflétée par la palette des sections CNU auxquelles les enseignants-chercheurs sont rattachés : Sections CNU 70, 19, 16, 61, 11, 71, 22.

Tous les étudiants de M1 et M2 suivront des enseignements relatifs aux apports et à la méthodologie de la recherche et seront inscrits dans des séminaires leur permettant de réaliser leur mémoire de recherche sous la responsabilité d'enseignants-chercheurs participant à la formation et inscrits dans des unités de recherche (unités de recherche universitaires et en lien avec les ONR). Le bloc 4 de la maquette est spécifiquement dédié à la recherche. Les apports de la recherche sont également présents dans chaque bloc au travers des apports théoriques et professionnalisants. Le mémoire correspondra à la traduction de ces éléments dans la réalisation d'un travail de recherche, la rédaction et la soutenance en lien étroit avec les périodes d'observation en milieu professionnel en M1 et de pratique professionnelle en M2.

La formation à l'intégrité scientifique et à la déontologie sera partie prenante de la formation de master MEE. Elle trouvera en particulier sa place dans le cadre du bloc 4 de la maquette commune à l'ensemble des parcours. Ce travail pourra notamment s'appuyer sur le référentiel et les outils communs validés par le conseil d'institut pour un déploiement dans les maquettes de master MEEF à partir de la rentrée 2025.

Les services de documentation proposent des dispositifs qui viendront compléter les cours dispensés dans le cadre du bloc 4 sur la méthodologie de recherche (démarche scientifique, éthique, esprit critique, méthodologie dans la recherche). Il s'agira de formations méthodologiques de la recherche documentaire ayant pour objectifs de savoir suivre une méthodologie de recherche documentaire adaptée, savoir utiliser différents outils de recherche en intégrant notamment les potentialités des IA génératives en se focalisant sur le bon usage et les limites de ces nouveaux outils dans le cadre d'un travail universitaire et savoir noter des références bibliographiques en utilisant les fonctions spécifiques de chacun d'entre eux.

Liste des laboratoires auxquels sont rattachés les enseignants-chercheurs ou doctorants qui interviennent dans la formation (mention Professorat des écoles)

<i>Université</i>	<i>Nombre EC</i>	<i>Composante</i>	<i>Laboratoire</i>
Lyon 1	12 à 15	INSPE	S2HEP LVIS CRNL P2S ICAR Centre Max Weber LARHRA MARGE ECP

Ce tableau reflète les composantes principales des enseignants-chercheurs. Cependant, d'autres composantes et leurs enseignants-chercheurs au sein des Universités pourront être mobilisées. Cette composition est également susceptible d'évoluer en fonction des recrutements d'enseignants-chercheurs par les différents établissements et de l'intégration de nouveaux laboratoires dans le projet.

Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)
Masters M2E
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027

ECP : Laboratoire Education, Cultures, Politiques (Université Lumière Lyon 2) ; **S2HEP** : Sciences, Société, Historicité, Éducation, Pratiques (EA 4148, Université Claude Bernard Lyon 1) ; **CRNL** : Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon (UMR 5292, Université Lyon 1, recherche translationnelle du cerveau) ; **P2S** : Parcours, Santé, Systémique (UR 4129, Université Claude Bernard Lyon 1, santé publique, modélisation, parcours de soins) ; **LVIS** : Laboratoire sur les Vulnérabilités et l'Innovation dans le Sport (EA 7428 Université Claude Bernard Lyon 1) ; **ICAR** : Interactions, Corpus, Apprentissages et Représentations (UMR CNRS / ENS de Lyon / Université Lyon 2, linguistique, didactique, interactions) ; **Centre Max Weber** : Centre Max Weber (UMR 5283, sociologie généraliste, tutelles : Université Lyon 2, CNRS, ENS de Lyon, Université Jean Monnet Saint-Étienne) ; **LARHRA** : Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (UMR 5190, histoire et histoire de l'art, Universités Lyon 2 et Lyon 3, ENS de Lyon, Université Grenoble Alpes) ; **MARGE** : Écritures de la marge, marges de l'écriture (UR 3712, Université Jean Moulin Lyon 3)

G) Mémoire de master (1/2 page)

Dans le cadre du Master MEE, les étudiants réaliseront un travail de recherche, rédigeront et soutiendront un mémoire. Ce travail vise à décliner des méthodologies de recherche (qualitative, quantitative, mixte) autour d'une problématique professionnelle. Il s'organisera et fera l'objet d'un accompagnement collectif par le biais de séminaires animés par un enseignant-chercheur ou un enseignant-docteur spécialiste des questions abordées et assurant la responsabilité du séminaire. Les étudiants seront accompagnés individuellement dans la structuration de ce travail par un directeur de mémoire. Les mémoires s'appuieront sur des cours magistraux de méthodologie de la recherche proposés à l'ensemble des étudiants. Les étudiants peuvent être amenées, sur sollicitation du responsable de séminaire, à participer à la vie du laboratoire de recherche ou à des conférences.

Les questions de recherche et la problématique scientifique qui en découlera dans le cadre du travail de mémoire trouveront leur origine dans les questions professionnelles. C'est dans ce même cadre ainsi que dans celui des périodes d'exercice en responsabilité que se déployeront les méthodologies d'investigation permettant d'explorer cette problématique. Les investigations seront réalisées dans le respect des règles méthodologiques et déontologiques étudiées par ailleurs dans le cadre du bloc 4 de la maquette et en constitueront une application directe. Le mémoire devra également constituer un travail réflexif et de positionnement personnel susceptible d'être prolongé dans le cadre de la formation continuée.

Ce travail se déployera sur l'ensemble des deux années de master afin de prendre appui sur l'observation et la pratique professionnelle. La rédaction du mémoire à proprement parler et sa soutenance interviendront à l'issue de la formation, soit dans le courant du deuxième semestre de M2. Enfin, la visibilité du travail de mémoire sera favorisée par leur publication en ligne sur la plateforme DUMAS (mémoires sélectionnés sur critères) et par l'organisation d'une journée académique de la recherche en MEE.

L'ensemble de ce travail, ainsi que les conditions de rédaction du mémoire (nombre de pages, modalités de dépôt, organisation des soutenances...) prendront en compte le référentiel et les outils de cadrage dédiés (document commun de cadrage du mémoire, grille commune d'évaluation, guide de bonnes pratiques pour la collecte de données, Charte éthique de la collecte des données, Modèles de notices d'informations et de consentements des participants) validés par le conseil d'institut pour un déploiement dans les maquettes de master MEEF à partir de la rentrée 2025.

**Délibération n° D2025-12-10-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 16 décembre 2025**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 2 décembre 2025

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

L'Université Jean Moulin Lyon 3 et les membres du consortium JANUS ont obtenu une subvention de la Commission européenne dans le cadre du programme Erasmus Mundus Joint Master (EMJM) pour la mise en place d'un diplôme conjoint : JANUS (Joint Master in Applied Defense and Security – Networks for Unified Strategies).

Décide

d'approuver la création d'un nouveau parcours de master – mention Relations internationales intitulé « Joint master in Applied Defense and Security – Networks for Unified Strategies (EMJM JANUS) », tel que présenté en annexe.

La présente délibération a été adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 23
- ✓ Nombre de voix pour : 23
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

Lyon, le 16 décembre 2025

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration**



Marc BONINCHI



Conseil de Faculté
Novembre 2025
Note explicative

Objet : Création d'un nouveau parcours de Master – Mention Relations Internationales
Intitulé : « Joint Master in Applied Defense and Security – Networks for Unified Strategies (EMJM JANUS) »

L'Université Jean Moulin Lyon 3 et les membres du consortium JANUS ont obtenu une subvention de la Commission européenne dans le cadre du programme Erasmus Mundus Joint Masters (EMJM) pour la mise en place d'un diplôme conjoint : JANUS (Joint Master in Applied Defense and Security – Networks for Unified Strategies).

Ce projet résulte d'une initiative conjointe entre plusieurs établissements partenaires :

- Université Jean Moulin Lyon 3 (France),
- Université de Grenade (Espagne),
- Université Saint-Joseph de Beyrouth (Liban),
- Université de Bucarest (Roumanie),
- Université d'Essex (Royaume-Uni).

Ces institutions, reconnues pour leur expertise dans le domaine de la sécurité et de la défense, partagent la volonté de renforcer la coopération académique européenne et internationale et de proposer une formation d'excellence répondant aux nouveaux défis géopolitiques et stratégiques contemporains.

Le projet JANUS est né d'un travail de concertation approfondi visant à harmoniser les offres de formation existantes, à établir une vision commune du marché de la sécurité et de la défense, et à identifier les priorités stratégiques et les débouchés professionnels.

À la suite du conflit russe-ukrainien, le consortium a souhaité renforcer la dimension centre-européenne du programme en intégrant l'Université de Bucarest, dont l'expertise dans l'étude des politiques de sécurité régionales s'est avérée essentielle.

En 2024, l'Université d'Essex a rejoint le projet afin d'apporter une spécialisation en cybersécurité dès le semestre 3, tout en consolidant les liens stratégiques et académiques entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Cette ouverture contribue également à une meilleure compréhension des enjeux transatlantiques entre l'UE, le Royaume-Uni, l'OTAN et les États-Unis.

Le Master EMJM JANUS se déroule sur quatre semestres (120 ECTS) selon une progression géographique et thématique :



- Semestre 1 – Université Jean Moulin Lyon 3 (France)

Enseignements fondamentaux en relations internationales, sécurité et défense.
Ce semestre s'appuie à la fois sur :

- des enseignements mutualisés avec d'autres parcours de Master existants au sein de la composante ;
- la création spécifique d'environ 198 heures équivalent TD (EQTD) afin de répondre aux exigences pédagogiques du programme Erasmus Mundus et de couvrir les modules propres au consortium.

- Semestre 2 – Université Saint-Joseph de Beyrouth (Liban)

Approfondissement des dynamiques régionales et des enjeux de sécurité au Moyen-Orient.

Ce semestre vise à offrir aux étudiants une compréhension directe des réalités géopolitiques dans le voisinage sud de l'Union européenne.

- Semestre 3 – Mobilité de spécialisation

Les étudiants choisissent une spécialité parmi :

- Cybersécurité et défense (Université d'Essex, Royaume-Uni),
- Sécurité européenne et gestion des crises (Université de Grenade, Espagne),
- Sécurité et résilience en Europe centrale et orientale (Université de Bucarest, Roumanie)

- Semestre 4 – Stage ou mémoire de recherche

Ce dernier semestre est consacré à une expérience professionnelle en milieu institutionnel ou stratégique ou à la rédaction d'un mémoire de recherche, permettant la validation du diplôme conjoint.

Le Master JANUS propose une approche intégrée, internationale et pluridisciplinaire du domaine de la défense et de la sécurité contemporaines.

Ses objectifs principaux sont :

- de répondre à la mondialisation des enjeux sécuritaires et à la transformation des menaces ;
- d'intégrer les innovations technologiques et les nouvelles doctrines stratégiques ;
- de renforcer la résilience collective face aux crises (sanitaires, environnementales, sociales) ;
- de développer la comparaison des systèmes juridiques et politiques ;



- d'acquérir des compétences analytiques et managériales adaptées aux carrières publiques, européennes et privées du secteur.

Ce programme se distingue par :

- une approche conjointe et internationale de la sécurité et de la défense ;
- un équilibre entre professionnalisation et recherche ;
- une transversalité des compétences garantissant une insertion durable des diplômés.

Afin de permettre la mise en œuvre institutionnelle du projet Erasmus Mundus JANUS et d'assurer le rôle de coordination académique de l'Université Jean Moulin Lyon 3 au sein du consortium, il est proposé :

- l'ouverture d'un nouveau parcours de Master au sein de la mention « Relations internationales », intitulé *Joint Master in Applied Defense and Security – Networks for Unified Strategies (EMJM JANUS)*.

Ce parcours renforcera la visibilité internationale de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et contribuera directement à sa stratégie de développement européen, en positionnant la composante comme un acteur académique de référence dans les études de défense et de sécurité.

Anne-Sophie CHAVENT-LECLERE

Olivier ZAJEC

Maître de conférences

Directrice | Master 2 Sécurité Intérieure

Coordinatrice Classe Prépa Talents | ENM

Coordinatrice académique Formation Erasmus Mundus JANUS

Professeur des universités en science politique

Directeur - Institut d'études de stratégie et de défense (IESD) - Master 2 RI-Sécurité internationale et défense (SID)

Chercheur au laboratoire Magellan (EA3713)

Coordinateur académique Formation Erasmus Mundus JANUS

	Semestre 1 - Fondamentaux structurels de la sécurité et de la défense - Université Lyon III							
	Nombre de crédits / Volume horaire semestriel						30	260

Catégorie d'enseignement	Enseignant	Cours	Langue	Type	Spécialisation	Nb de Credits	Nb Heures	
Fondamentaux	Anne-Sophie Chavent-Leclère	Fondamentaux du droit et de la procédure pénale	Français	CM	Securité	3	30	Nouveau cours
Fondamentaux	Didier Joubert	Analyse de l'insécurité	Français	CM	Securité	2	15	Nouveau cours
Fondamentaux	Cyril Gout (interpol)	Droit des institutions policières internationales	Français	CM	Securité	2	10	Cours mutualisé
Fondamentaux	Laurent Biziere	Droit de la coopération européenne	Français	CM	Securité	2	15	Cours mutualisé
Fondamentaux	Pierre-François Laval	Droit international public et droit de la sécurité internationale	Français	CM	Securité	2	20	Nouveau cours
Fondamentaux	Jean-Yves Bourgeois	Communication et management des situations de crise	Français	CM	Securité	2	15	Cours mutualisé
Fondamentaux	Maxine Fleury	Séminaire de droit et de procédure pénale - exercice de simulation	Français	TD	Securité	2	15	Nouveau cours
Fondamentaux	Olivier Zajec	Theory of international security - Case studies	English	CM	Défense	3	15	Cours mutualisé
Fondamentaux	Olivier Zajec	Le nouvel ordre nucléaire international: politiques et doctrines comparées	Français	CM	Défense	2	30	Cours mutualisé
Fondamentaux		Défense et sécurité collective en Europe: les relations UE-OTAN	Français	CM	Défense	2	15	Nouveau cours
Fondamentaux	Joseph Henrotin	Stratégie militaire: les conséquences du retour des guerres majeures	Français	CM	Défense	2	15	Cours mutualisé
Fondamentaux	Thomas Meszaros	Séminaire d'analyse des crises internationales - exercice de simulation	Français	TD	Défense	2	15	Cours mutualisé
Module Langue et Interculturalité / Professionnalisation		Méthodologie - orientation recherche / professionnelle - Fondamentaux	Français	TD	Autre	1	10	Nouveau cours
Module Langue et Interculturalité / Professionnalisation		Insertion interculturelle: cours de langue française et anglaise	Fr / Engl.	CM	Autre	1	20	Nouveau cours
Module Langue et Interculturalité / Professionnalisation		Masterclasses sécurité et défense (intervenants spécialisés)	Français	CM	Autre	1	10	Nouveau cours
Module Langue et Interculturalité / Professionnalisation		Visites institutionnelles et culturelles	Français	CM	Autre	1	10	Nouveau cours

	Semestre 2 : Fondamentaux des acteurs de la sécurité et de la défense - Université St Joseph de Beyrouth							
	Nombre de crédits / Volume horaire semestriel						30	230

Catégorie d'enseignement	Enseignant	Cours	Langue	Type	Spécialisation	Nb de Credits	Nb Heures	
Fondamentaux	Christian Taoutel	Histoire des guerres mondiales au Moyen-Orient: une approche archivistique	Français	CM	Securité	3	18	
Fondamentaux	Carla Edde	Islam et islamisme au Moyen-Orient au XXe siècle	Français	CM	Securité	3	18	
Fondamentaux	Christine Babikian	Histoire du Moyen-Orient contemporain	Français	CM	Securité	3	18	
Pré- Spécialisation	Roula Talhouk	Religions et minorités au Moyen-Orient	Français	CM	Securité	2	12	
Pré- Spécialisation	Yazbeck Wehbe	Les révolutions arabes : des printemps aux hivers ?	Français	CM	Securité	2	12	
Pré- Spécialisation	Chavent Anne-Sophie	Lutte anti-corruption : instruments européens et internationaux	Français	TD	Securité	2	12	
Pré- Spécialisation	Charbel Skaff	Enjeux énergétiques au Moyen-Orient et nouveaux acteurs (Qatar, Turquie)	English	CM	Défense	2	12	
Pré- Spécialisation	Nasri Messarra	Propagande et manipulation informatique des acteurs étatiques au Moyen-Orient	English	CM	Défense	2	12	
Pré- Spécialisation	Gen Merhi et Gen Mousalem	Histoire enjeux et défis des forces armées libanaises (Police et Armée)	Français	CM	Défense	3	18	
Pré- Spécialisation	Michel Maqdissi	Les sites militaires archéologiques du Moyen-Orient	Français	TD	Défense	2	12	
Pré- Spécialisation		Travaux personnalisés encadrés	Français	TPE	Securité/Défense	0	40	
Module Langue et Interculturalité / Professionnalisation	Finul - Hôpital militaire - FSI	Visites institutionnelles et culturelles	Français	TD	Autre	1	8	

Module Langue et Interculturalité / Professionnalisation	International Guests	Masterclasses sécurité et défense (intervenants spécialisés)	Français	TD	Autre	2	12
Module Langue et Interculturalité / Professionnalisation	CREA	Insertion interculturelle : cours de langue arabe	Fr/Eng/arabe	TD	Autre	2	20
Module Langue et Interculturalité / Professionnalisation	Carla Edde	Méthodologie - orientation recherche / professionnelle - Approfondissement 1	Français	TD	Autre	1	6

	Semestre 3 : Spécialisation Défense : - Université de Grenade				30	225
	Nombre de crédits / Volume horaire semestriel					

Catégorie d'enseignement	Enseignant	Cours	Langue	Type	Spécialisation	Nb de Credits	Nb Heures
Spécialisation	Miguel Angel Cano Paños	Criminology aspect about Terrorism as international threat *	Espagnol	CM	Securité	5	37,5
Spécialisation	Inmaculada Ramos Tápia/Javier Valls Prieto	European criminal law: General Part	Espagnol	TD	Securité	4	30
Spécialisation	Inmaculada Ramos Tápia/Javier Valls Prieto	European criminal law: Terrorism legislation	Espagnol	CM	Securité	2	15
Spécialisation	Miguel Olmedo Cardenete	European criminal cooperation and terrorism: Introduction	Espagnol	TD	Securité	2	15
Spécialisation	Miguel Olmedo Cardenete	European extradition order	Espagnol	CM	Securité	2	15
Spécialisation	Miguel Olmedo Cardenete	Europen order of investigation *	Espagnol	CM	Securité	1	7,5
Spécialisation	Aixa Gálvez Jiménez	Terrorism legislation in Spain *	Espagnol	CM	Securité	2	15
Spécialisation	Aixa Gálvez Jiménez	Terrorism legislation in Italy *	Espagnol	TD	Securité	1	7,5
Spécialisation	Aixa Gálvez Jiménez	Terrorism legislation in Mexico *	Espagnol	TD	Défense	1	7,5
Spécialisation	Aixa Gálvez Jiménez	Terrorism legislation in UK *	Espagnol	CM	Défense	1	7,5
Spécialisation	Javier Valls Prieto/Patricia Saldaña Taboada	Cybercrime	English	TD	Défense	3	22,5
Spécialisation	Javier Valls Prieto/Patricia Saldaña Taboada	Organised crime	English	CM	Défense	2	15
Module Langue et Interculturalité / Professionnalisation	Parque de las ciencias/Centro cultural la Madraza	Intitutional and cultural visits	Espagnol	CM	Défense	1	7,5
Module Langue et Interculturalité / Professionnalisation	International Guests	Masterclas in security and defence	Espagnol/English	CM	Autre	1	7,5
Module Langue et Interculturalité / Professionnalisation	Faculty of Arts	Interculatal insertion: Spanish Literature	Espagnol	CM	Autre	1	7,5
Module Langue et Interculturalité / Professionnalisation	Javier Valls	Metodoloy- Research/profesional orientation	Espagnol	CM	Autre	1	7,5

	Semestre 3 : Spécialisation Cyber-défense : - Université d'Essex				30	250
	Nombre de crédits / Volume horaire semestriel					

Catégorie d'enseignement	Enseignant	Cours	Langue	Type	Spécialisation	Nb de Credits	Nb Heures
Spécialisation	Giulia Gentile/Zhenbin Zuo	Digital Technnologies, Law and Society (écosystème numérique, IA, cybersécurité)	Anglais	CM & TD	Sécurité	7,5	55
Spécialisation	Andrea Fejos/Chris Willet	Digital Technnologies, Law and Society (blockchain, économie)	Anglais	CM & TD	Sécurité		
Spécialisation	Gus Waschefort	International Law of Armed Conflict (concepts clés)	Anglais	Séminaire	Défense	7,5	55
Spécialisation	Noam Lubell	International Law of Armed Conflict (études de conflits, armes, AI)	Anglais	Séminaire	Défense		

Spécialisation	Audrey Guinchard/Zhenbin Zuo	Cybercrime and Cybersecurity Law (risques et menaces de cybersécurité et réponses y compris pénales)	Anglais	CM & TD	Sécurité	7,5	55
Spécialisation	Andrea Fejos/Alexandros Antoniou	Cybercrime and Cybersecurity Law (réponse sectorielle bancaire et financière; réponse sectorielle à l'égard des plateformes numériques)	Anglais	CM & TD	Sécurité		
Spécialisation		An Approachable Introduction to Programming	Anglais	TD	Sécurité	7,5	55
Spécialisation			Anglais	CM	Sécurité		
	OR	Competition Law and Fundamentals of Digital Markets Regulation	Anglais	TD	Sécurité	7,5	55
		International environment law and sustainability					
		Trade Investment Environment and Human Rights					
		International HR law: and practice					
		Acute crisis and displacement					
		International Criminal Law					
Spécialisation	OR	Human Rights, International Relations and Diplomacy	Anglais	CM	Sécurité	7,5	55
Spécialisation			Anglais	TD	Sécurité		
Module Langue et Interculturalité / Professionnalisation	Chris Willet	Méthodologie - orientation recherche / professionnelle - Fondamentaux	Anglais	Séminaire		0	10
Module Langue et Interculturalité / Professionnalisation	Audrey Guinchard/Yseult Marique	Insertion interculturelle: le monde de la Common Law	Anglais	Séminaire		0	5
Module Langue et Interculturalité / Professionnalisation	International guests	Masterclasses sécurité et défense (intervenants spécialisés)	Anglais	Séminaire		0	10
Module Langue et Interculturalité / Professionnalisation	Audrey Guinchard	Visites institutionnelles et culturelles	Anglais	Séminaire		0	5

		Semestre 3 : Spécialisation Défense : High Intensity Warfare - Université de Bucarest				
		Nombre de crédits / Volume horaire semestriel			30	230

Catégorie d'enseignement	Enseignant	Cours	Langue	Type	Spécialisation	Nb de Credits	Nb Heures
Fondamentaux	Florin Țurcanu	L'Europe et les guerres de haute intensité - de la Première guerre mondiale à l'Ukraine*	Français	CM	Défense	3	23
Fondamentaux	Florin Țurcanu	L'Europe et les guerres de haute intensité - de la Première guerre mondiale à l'Ukraine*	Français	Séminaire	Défense	2	7
Spécialisation	Gabriel Sebe	High Intensity Conflicts and Intelligence*	English	CM	Défense	2	14
Spécialisation	Gabriel Sebe	High Intensity Conflicts and Intelligence*	English	Séminaire	Défense	1	7
Spécialisation	Radu Carp	Geopolitics of the South-Eastern Europe*	English	CM	Défense	2	14
Spécialisation	Radu Carp	Geopolitics of the South-Eastern Europe*	English	Séminaire	Défense	1	7
Spécialisation	Armand Gosu	Geopolitics of the Black Sea Region*	English	CM	Défense	2	14
Spécialisation	Armand Gosu	Geopolitics of the Black Sea Region*	English	Séminaire	Défense	1	7
Spécialisation	Elena Pacea	Droit international humanitaire appliqu�� aux conflits de haute intensit��*	Fran��ais	CM	D��fense	1	11
Spécialisation	Elena Pacea	Droit international humanitaire appliqu�� aux conflits de haute intensit��*	Fran��ais	S��minaire	D��fense	1	10
Spécialisation	Mircea M��ndrescu	High intensity conflicts: military doctrines and strategie*	English	CM	D��fense	2	14
Spécialisation	Mircea M��ndrescu	High intensity conflicts: military doctrines and strategie*	English	S��minaire	D��fense	1	7
Spécialisation	Dan Maz��re	Cybersecurity *	English	CM	S��curit��	1	14
Spécialisation	Dan Maz��re	Cybersecurity *	English	S��minaire	S��curit��	1	7
Spécialisation	Mircea M��ndrescu	The Role of Nuclear Policies in the Management of High Intensity Conflicts*	English	CM	D��fense	1	14

Spécialisation	Mircea Mîndrescu	The Role of Nuclear Policies in the Management of High Intensity Conflicts*	English	Séminaire	Défense	1	7
Module Langue et Interculturalité / Professionnalisation	Domnica Gorovei	Méthodologie - orientation recherche / professionnelle - Approfondissement 2	Français	Séminaire		2	13
Module Langue et Interculturalité / Professionnalisation	Faculté des Langues	Insertion interculturelle: cours de langue roumaine	Engl / Roum.	Séminaire		2	10
Module Langue et Interculturalité / Professionnalisation	International Guests	Masterclasses sécurité et défense (intervenants spécialisés)	Fr / Engl	CM		2	20
Module Langue et Interculturalité / Professionnalisation	Musée de l'armée - Base militaire	Visites institutionnelles et culturelles	Engl	Séminaire		1	10

Semestre 4 : finalisation mémoires ou rapports de stage			
Nombre de crédits / Volume horaire semestriel		30	5

Catégorie d'enseignement	Enseignant	Cours	Langue	Type	Spécialisation	Nb de Credits	Nb Heures
		Tutorat de mémoire ou de stage	Fr / Engl.			5	5
		Mémoire ou rapport de stage	Fr / Engl.			25	
		Présentation des travaux à l'ensemble de la promotion - 3 séances en visioconférence	Fr / Engl.				

**Délibération n° D2025-12-11-sco
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 16 décembre 2025**

Vu le code de l'éducation notamment les articles L. 712-2 et suivants, L. 841.5 et D. 841-2 à D. 841-11 ;
Vu la loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu le décret n°2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la CVEC ;
Vu le décret n°2024-777 du 08 juillet 2024 codifié portant modification de la répartition du produit de la contribution de vie étudiante et de campus ;
Vu le décret n°2022-1509 du 1er décembre 2022 portant modification des dispositions relatives à la CVEC,
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la circulaire n°2019-029 du 20 mars 2019 qui précise les services éligibles dont les missions portent sur la vie étudiante et de campus dans les établissements d'enseignement supérieur ;
Vu la circulaire du 23 mars 2022 relative à l'engagement, encouragement et soutien aux initiatives étudiantes ;
Vu la délibération n° D2025-03-09-sco du conseil d'administration du 11 mars 2025 approuvant les règles de gestion des fonds CVEC et la composition de la commission CVEC ;
Vu l'avis favorable de la commission CVEC réunie le 21 novembre 2025 concernant la programmation des fonds CVEC pour l'année 2026 ;
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 2 décembre 2025,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

L'université Jean Moulin propose la mise en place d'un Budget Participatif Etudiant (BPE). Le BPE est un dispositif de démocratie participative qui permet de financer des projets d'aménagement et d'amélioration de la vie étudiante grâce à une enveloppe dédiée issue de la CVEC.

Décide

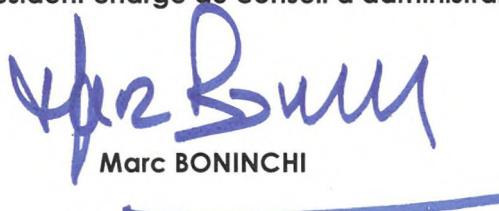
d'approuver le règlement du Budget Participatif Etudiant annexé à la présente délibération.

La présente délibération a été adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 23
- ✓ Nombre de voix pour : 23
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

Lyon, le 16 décembre 2025

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration



Marc BONINCHI

Règlement du Budget Participatif Étudiant (BPE) de l'Université Jean Moulin Lyon 3

PRÉAMBULE

Le Budget Participatif Étudiant (BPE) est un dispositif de démocratie participative qui permet de financer des projets d'aménagement et d'amélioration de la vie étudiante grâce à une enveloppe financière dédiée issue de la CVEC.

À l'Université Jean Moulin Lyon 3, le BPE offre à tous les étudiants régulièrement inscrits au sein de l'établissement de proposer et/ou de voter pour ceux destinés à améliorer leur quotidien. Le dépôt des projets et le vote s'effectuent *via* une plateforme dédiée, garantissant transparence, accessibilité et implication directe de la communauté étudiante.

ARTICLE 1 – FINANCEMENT DES PROJETS

Le montant alloué au BPE est à définir dans la programmation annuelle de la CVEC. Cette programmation est votée en commission CVEC, puis en CFVU, avant d'être approuvée par le Conseil d'Administration.

ARTICLE 2 – DEPÔT DES PROJETS

Tous les étudiants régulièrement inscrits à l'Université Jean Moulin Lyon 3 peuvent proposer un ou plusieurs projets.

L'Université met à leur disposition un accompagnement pour les aider à construire et formaliser leurs propositions. À cette fin, le Pôle Vie Étudiante de la DEVU peut les conseiller, notamment sur les aspects réglementaires et les critères d'éligibilité.

Les projets doivent être déposés à titre individuel par les étudiants. Les associations étudiantes ne sont pas autorisées à soumettre des projets collectifs.

ARTICLE 3 – RECEVABILITÉ DES PROJETS

Les critères de **recevabilité** sont les suivants :

- S'inscrire dans le **périmètre de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC)** : **le projet doit contribuer à l'amélioration des conditions de vie des étudiants**. Les domaines concernés incluent notamment : la santé, le sport, la culture, l'accueil, la solidarité, la prévention et la citoyenneté. Les projets peuvent prendre des formes variées, comme par exemple des aménagements d'espaces intérieurs ou extérieurs ou des actions ponctuelles ;
- Être implanté sur au moins un des trois campus de l'Université : Manufacture des Tabacs, Quais ou Bourg-en-Bresse ;
- Bénéficier à **un large public étudiant de l'Université** ;
- Être **transversal** : il doit présenter un intérêt général pour l'ensemble des étudiants, et non pas seulement pour une composante (faculté ou institut), une filière ou un diplôme ;
- Relever des **compétences de l'établissement** : les projets doivent concerter des actions d'équipement, d'aménagement et d'animation des campus. À noter : **la restauration et les résidences universitaires relèvent de la compétence du CROUS** ;
- Respecter la **réglementation en vigueur, ainsi que la politique et le projet de l'établissement** ;
- Respecter le **montant maximal, précisé chaque année en annexe au présent règlement** ;
- Comporter uniquement des **dépenses de fonctionnement ou d'investissement** : **les dépenses de masse salariale ne sont pas éligibles** ;
- Être **techniquement réalisable avant le 31 décembre suivant la fin de l'année universitaire**.

Les critères d'**irrecevabilité** sont les suivants :

- Les projets relevant de la **formation** (contenus pédagogiques, enseignements, dispositifs d'apprentissage, etc.) ;
- Les projets nécessitant de la **masse salariale ou générant des frais de fonctionnement ou d'entretien trop élevés** ;
- Les projets ou **idées identiques, contradictoires ou incompatibles avec des actions déjà menées**, en cours de réalisation ou ayant été votées par les instances de l'établissement ;
- Les projets visant à **financer la création et/ou le fonctionnement d'une structure**, telle qu'une association, une entreprise, ou toute autre organisation.

ARTICLE 4 – VALIDATION DES PROJETS

La gestion du Budget Participatif Étudiant s'effectue exclusivement *via une plateforme numérique dédiée*, accessible à l'aide des identifiants de connexion étudiants Lyon 3.

Le calendrier prévisionnel pour chaque étape – du dépôt des projets sur la plateforme jusqu'à leur réalisation – est précisé en annexe du présent règlement pour chaque année universitaire.

1. Période de dépôt des projets :

Durant la phase d'appel à projets, les étudiants peuvent proposer un projet sur la plateforme participative, en veillant à en établir le budget de la manière la plus précise possible.

2. Période d'étude de faisabilité des projets :

Le Pôle Vie Étudiante de la DEVU examine la recevabilité des projets au regard des critères définis dans le présent règlement. Les services de l'Université compétents ou concernés sont associés afin d'évaluer les contraintes techniques, sécuritaires, sanitaires, financières et juridiques, ainsi que pour vérifier qu'aucun projet similaire n'est déjà en cours de réalisation au sein de l'établissement.

L'Université se réserve la possibilité de fusionner des projets similaires, lorsque cela apparaît pertinent, en concertation avec les porteurs de projet concernés. Cette fusion ne modifie en aucun cas le montant maximal autorisé par projet, tel que et précisé en annexe pour chaque année universitaire.

En cas d'irrecevabilité du projet, le porteur recevra une notification sur la plateforme en ligne, précisant les motifs de la décision.

En cas de recevabilité du projet, ce dernier sera transmis à la phase suivante et soumis au vote des étudiants sur la plateforme dédiée.

3. Période de vote :

Les projets déclarés éligibles sont soumis au vote des étudiants, accompagnés de l'indication de leur coût.

Tous les étudiants régulièrement inscrits à l'Université Jean Moulin Lyon 3 peuvent voter sur la plateforme en ligne pour un ou plusieurs projets éligibles.

Chaque étudiant dispose de trois voix, dont au maximum deux peuvent être attribuées à un même projet.

Le vote est secret et les résultats ne sont pas actualisés en temps réel.

4. Détermination des projets lauréats :

Les projets lauréats sont ceux ayant obtenu le plus grand nombre de votes de la part des étudiants, jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire globale.

Une répartition équilibrée entre les campus de l'Université (Manufacture des Tabacs, Quais, Bourg-en-Bresse) est recherchée. Ainsi, un projet pourrait être retenu, indépendamment du nombre de voix obtenues, afin de garantir la présence d'au moins une action sur chaque campus.

Dans le cas où le dernier projet dépasse l'enveloppe budgétaire globale et ne peut être financé entièrement, il ne sera pas retenu, sauf s'il peut être ajusté pour entrer dans l'enveloppe disponible restante. Si aucune modification n'est possible, le projet est écarté, et le projet suivant dans le classement – dès lors qu'il respecte les contraintes budgétaires – pourra être retenu.

En cas d'égalité entre plusieurs projets, sans que leur financement cumulé soit possible, la priorité sera donnée au projet dont la réalisation est la plus rapide.

La liste définitive des projets retenus sera ensuite validée et publiée sur la plateforme dédiée.

5. Période de réalisation des projets :

La réalisation des projets débute à l'issue de l'annonce des lauréats. La mission du porteur d'idées prend fin une fois son projet retenu, la mise en œuvre relevant ensuite de la responsabilité de l'Université. Le porteur transfère ainsi son projet à l'établissement et ne dispose pas d'un droit de regard sur sa réalisation. Il peut toutefois, s'il le souhaite, s'impliquer bénévolement aux côtés des équipes de l'Université afin de contribuer à la mise en œuvre du projet. L'Université conserve par ailleurs la liberté d'adapter le projet et de choisir les prestataires nécessaires tout en respectant l'esprit et les objectifs de la proposition initiale.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITÉ DES ÉTUDIANTS

Les étudiants s'engagent à :

- Ne publier aucune information volontairement erronée, tronquée, ou hors-sujet ;
- S'exprimer dans le respect d'autrui et de l'Université ;
- N'exprimer ou ne partager aucun contenu offensant ou contraire à la loi.

Les contributions ne respectant ces engagements sont susceptibles d'être modérées ou supprimées sans préavis. L'équipe de modération se réserve donc le droit de supprimer :

- Les messages à vocation publicitaire, promotionnelle ou commerciale ;
- Les contributions prosélytes (politiques, sectaires, religieuses, sexuelles, etc.). Sont considérées comme prosélytes les contributions invitant à un acte de mobilisation (signature d'une pétition, participation à une manifestation, etc.) ou visant à susciter l'adhésion à une cause ;
- Les contributions portant atteinte à autrui, c'est-à-dire attaquant une personne ou un groupe de personnes en raison de leurs caractéristiques personnelles ;
- Les contributions injurieuses, grossières, diffamatoires, irrespectueuses, agressives, violentes, racistes, xénophobes, homophobes, ou faisant l'apologie des crimes de guerre ;
- Les contributions renvoyant vers des sites ou des contenus dont la teneur ne respecterait pas le présent règlement.

Le Président de l'Université pourra par ailleurs saisir la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers (SDU) de tout fait commis par un usager susceptible de porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'Université.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉ DE L'UNIVERSITÉ

L'Université se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'appel à projets, sans avoir à en justifier les raisons et sans que sa responsabilité puisse être engagée. De même, elle ne pourra être tenue responsable en cas de difficultés ou d'impossibilité d'accès à la consultation sur la plateforme par les participants.

ARTICLE 7 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel (DCP) collectées par l'Université Jean Moulin Lyon 3 font l'objet d'un traitement spécifique fondé sur la base légale dite de « l'intérêt légitime » au sens de l'article 6.1.f du règlement général UE n° 2016/679 sur la protection des données personnelles (RGPD).

Elles sont strictement utilisées lors de la préparation et de la gestion des dossiers administratifs constitués lors des participations étudiantes aux projets de budgets.

Peuvent être destinataires de vos DCP le « Service de la Communication et des Partenariats » ainsi que le « Pôle Vie Étudiante » de la DEVU. La société « Id-City » qui gère la plateforme numérique intervient comme sous-traitant de l'Université Jean Moulin Lyon 3 au sens de l'article 28 du RGPD.

Les DCP sont conservées conformément aux durées légales et réglementaires applicables.

Les services de l'Université réalisent également une analyse quantitative et qualitative des projets financés. Lors de cette étape, l'intégralité des données traitées ont fait l'objet d'une anonymisation.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 assure le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, et notamment la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Conformément aux dispositions précitées, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, limitation, d'opposition et d'effacement de vos données personnelles. Vous pouvez exercer vos droits sur vos données sur simple demande auprès du délégué à la protection de l'Université Jean Moulin Lyon 3 : dpd@univ-lyon3.fr

Vous bénéficiez également de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés (CNIL).

Pour en savoir plus, vous pouvez vous reporter à la politique de protection des données de l'Université Jean Moulin Lyon 3 sur le site internet de Lyon 3 : <https://www.univ-lyon3.fr/donnees-personnelles>

ANNEXE 1 : Précisions pour l'année universitaire 2025-2026

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Dépôt des projets par les étudiants sur la plateforme dédiée : du 5 au 30 janvier 2026

Étude de la conformité, de la faisabilité et du coût par le Pôle Vie Étudiante de la Direction des Études et de la Vie Universitaire (DEVU) et les services de l'Université compétents ou concernés par le projet : du 2 février au 6 mars 2026

Vote des étudiants pour les projets : du 16 mars au 30 mars 2026

Annonces des projets retenus : début avril 2026

Réalisation des projets : d'avril à décembre 2026

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE PRÉVISIONNELLE

L'enveloppe budgétaire dédiée aux projets BPE, votée dans le cadre de la programmation CVEC 2026, est de 30 000 €. L'enveloppe devant permettre de financer plusieurs projets, chaque projet déposé ne devra pas dépasser le montant maximal de 7 500 € TTC.

Délibération n° D2025-12-12-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 16 décembre 2025

Vu le code de l'éducation notamment les articles L. 712-2 et suivants, L. 841.5 et D. 841-2 à D. 841-11 ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2025-03-09-sco du 11 mars 2025 portant approbation par le conseil d'administration des règles précisant la gestion et l'utilisation des fonds CVEC de l'université Jean Moulin et de la composition de la commission ;
Vu les propositions formulées par la commission CVEC réunie le 21 novembre 2025 ;
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 2 décembre 2025,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

La commission relative à la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) s'est réunie le 21 novembre 2025 pour examiner les demandes de dotations présentées par les services de l'université Jean Moulin.

Conformément à la délibération D2025-03-09-sco précitée, les propositions de la commission CVEC sont soumises à l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire et à l'approbation du conseil d'administration de l'Université.

Décide

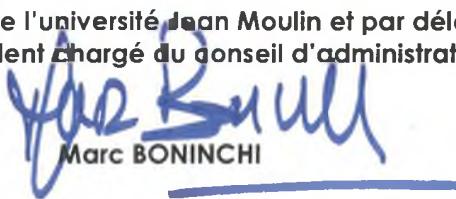
d'approuver l'attribution des dotations aux services de l'université selon les montants figurant en annexe.

La présente délibération a été adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 23
- ✓ Nombre de voix pour : 23
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

Lyon, le 16 décembre 2025

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration



Marc BONINCHI

**Délibération n° D2025-12-13-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 16 décembre 2025**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;
Vu la délibération n° D2016-03-21-sco du conseil d'administration du 29 mars 2016 ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 2 décembre 2025,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

L'Université organise pour ses étudiants des sessions TOEIC institutionnel à tarif préférentiel.

Trois services/structures organisent ces sessions au sein de notre université, en présentiel depuis plusieurs années ou bien en ligne depuis 2020 :

- Centre de Compétences en Langues (CCL)
- iaelyon
- CEUBA

Le tarif unique de 65 euros qui avait été voté en CFVU du 15 mars 2016 et au CA du 29 mars 2016 était de 65 euros.

Pour information, le tarif actuel en programme public fixé par la société ETS Global est de 179 euros plein tarif et de 162 euros avec la réduction étudiante. Contre 132 euros plein tarif et de 115 euros avec la réduction étudiante en 2016.

Le projet de modification de tarif a plusieurs objectifs :

- Garantir un équilibre financier pour les services organisateur en tenant compte de la hausse des différents coûts et du coût plus élevé des sessions en ligne
- Réajuster le tarif par rapport au tarif des sessions programme public
- Conserver un tarif préférentiel pour les étudiants de notre université

Il est proposé de modifier les tarifs d'inscription au TOEIC.

Décide

d'approuver les tarifs suivants pour les sessions TOEIC institutionnel à tarif préférentiel pour les étudiants régulièrement inscrits à l'université Lyon 3, à compter de septembre 2025 :

- Etudiants boursiers : 55 euros
- Etudiants non boursiers en formation initiale : 80 euros
- Stagiaires de la formation continue : 105 euros.

Cette délibération annule et remplace le point concernant la fixation du tarif pour les sessions TOEIC institutionnel de la délibération n° D2016-03-21-sco du conseil d'administration du 29 mars 2016.

La présente délibération a été adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 23
- ✓ Nombre de voix pour : 23
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

Lyon, le 16 décembre 2025

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration**

Marc BONINCHI



**Délibération n° D2025-12-14-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 16 décembre 2025**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et suivants ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 2 décembre 2025,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

Un nombre croissant d'universités hispanophones partenaires en Espagne et en Amérique latine exigent que les étudiants sélectionnés par l'Université Jean Moulin Lyon 3 pour une mobilité d'études dans leur établissement présentent un certificat de langue espagnole de type SIELE ou DELE, organisés en France par les Instituts Cervantes.

Afin de permettre aux étudiants concernés de passer ces examens à un tarif préférentiel :

- L'Université Jean Moulin Lyon 3 a noué un partenariat d'un an par une convention signée le 06 octobre 2025 avec l'Institut Cervantes de Lyon, pour l'acquisition de 100 licences de passage du certificat SIELE à un tarif préférentiel de 125 € au lieu de 165€ ;
- L'Université Jean Moulin Lyon 3 distribuera les 100 licences SIELE acquises, en priorité aux étudiants sélectionnés pour une mobilité à destination d'une université hispanophone, à un tarif préférentiel de 95 € après inscription et paiement auprès de l'Université Jean Moulin Lyon3.

Décide

d'approuver la délivrance d'un droit de candidature au certificat de langue espagnole SIELE au tarif préférentiel de 95 € à destination des étudiants de l'université Jean Moulin Lyon 3

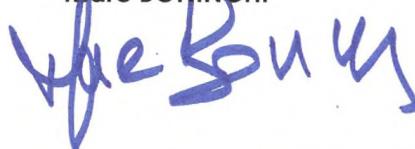
La présente délibération a été adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 23
- ✓ Nombre de voix pour : 23
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

Lyon, le 16 décembre 2025

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration

Marc BONINCHI



Marc Boninchi



**Délibération n° D2025-12-15-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 16 décembre 2025**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et suivants ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu l'avis du conseil de la faculté de droit du 17 novembre 2025 ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 2 décembre 2025,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Exposé des motifs

Des formations de Master de la faculté de droit sont ouvertes au public de la formation continue. Des tarifs de formation s'appliquent aux stagiaires de la formation continue, en complément des droits d'inscription nationaux.

Décide

d'approuver les tarifs de formation appliqués aux stagiaires de la formation continue figurants en annexe.

La présente délibération a été adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 23
- ✓ Nombre de voix pour : 23
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

Lyon, le 16 décembre 2025

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration**



Marc BONINCHI

Tarifs - Année universitaire 2026/2027
au titre de la Formation Professionnelle Continue (hors droits d'inscription universitaires).

Institut / Service	Type formation	Niveau	Mention ou intitulé formation	Parcours	Tarifs 2025/2026	Tarifs 2026/2027	Demi-tarif Demandeur d'emploi*
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Administration et liquidation des entreprises en difficulté	Restructuration juridique et financière de l'entreprise	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Droit bancaire et financier	Droit bancaire et financier	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Droit de la santé	Droit fondamental de la santé	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Droit des affaires	Droit et gestion des risques émergents	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Droit des affaires	Droit privé international et comparé	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Droit des affaires	Droit du cinéma et de l'audiovisuel	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Droit des affaires	Droit et fiscalité du marché de l'art	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Droit des affaires	Droit et ingénierie financière	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Droit des affaires	Contrats, distribution et concurrence	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Droit des affaires	Droit des affaires approfondi	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui

Institut / Service	Type formation	Niveau	Mention ou intitulé formation	Parcours	Tarifs 2025/2026	Tarifs 2026/2027	Demi-tarif Demandeur d'emploi*
IDEA	Présentiel avec FI	Master 1	Droit des Affaires	Droit des affaires et fiscalité	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Droit des affaires	Droit de la propriété intellectuelle	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Droit des Affaires	Fusions-acquisitions	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service masters	Présentiel avec FI	Master 1	Droit des assurances	Droit des assurances	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Droit du numérique	Droit et activités numériques	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Droit européen	Droit global du changement climatique	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Droit européen	Droit européen des affaires	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Droit européen	Droit européen des droits de l'Homme	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Droit fiscal	Droit fiscal	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Droit international	Droit des organisations internationales	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Droit international	Droit international public	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Droit notarial	Droit notarial international	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Droit notarial	Droit notarial interne	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui

Institut / Service	Type formation	Niveau	Mention ou intitulé formation	Parcours	Tarifs 2025/2026	Tarifs 2026/2027	Demi-tarif Demandeur d'emploi*
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Droit pénal et sciences criminelles	Droit pénal fondamental	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Droit pénal et sciences criminelles	Pénologie	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Droit pénal et sciences criminelles	Sécurité intérieure	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Distanciel avec FI	Master 1	Droit privé	Droit privé	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Droit privé	Droit civil approfondi	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Droit privé	Droit de la famille	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Droit privé	Droit rural	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Droit privé	Droit immobilier	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Droit public	Carrières publiques	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Droit public	Droit public fondamental	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Droit public	Droit de l'environnement et de l'urbanisme	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Droit public	Contrats, construction, propriétés publiques	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
IDEA	Présentiel avec FI	Master 1	Droit public des affaires	Droit public des affaires	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui

Institut / Service	Type formation	Niveau	Mention ou intitulé formation	Parcours	Tarifs 2025/2026	Tarifs 2026/2027	Demi-tarif Demandeur d'emploi*
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Droit social	Droit de la protection sociale d'entreprise	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Droit social	Droit social et relation du travail	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Histoire du droit et des institutions	Histoire du droit	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Justice, procès et procédures	Culture judiciaire	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Justice, procès et procédures	Professions judiciaires	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
IFROSS	Présentiel avec FI	Master 1	Management des organisations de santé	Droit et management des organisations sanitaires, sociales et médico-sociales	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Relations internationales	Francophonie et coopérations culturelle et linguistique	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Relations internationales	Francophonie et transition écologique	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Relations internationales	Francophonie, stratégies et relations internationales	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Relations internationales	Gestion de programmes internationaux, intergouvernementaux et non-gouvernementaux	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Relations internationales	Prévention et gestion des risques et des crises dans l'espace francophone	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Relations internationales	Intelligence stratégique et gestion de crises	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui

Institut / Service	Type formation	Niveau	Mention ou intitulé formation	Parcours	Tarifs 2025/2026	Tarifs 2026/2027	Demi-tarif Demandeur d'emploi*
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Relations internationales	Expertise et risque internationaux	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Relations internationales	Relations internationales et diplomatie	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Relations internationales	Sécurité internationale et défense	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui
Service Masters	Présentiel avec FI	Master 1	Risques et environnement	Gouvernance des risques environnementaux	3 300,00 €	3 300,00 €	Oui

*« Un demi-tarif est accordé pour les demandeurs d'emploi, sous réserve d'être inscrit à France Travail au premier jour de formation.
Un justificatif doit être présenté au plus tard dans les 3 mois qui suivent la date de début de formation ».

**Délibération n° D2025-12-16-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 16 décembre 2025**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et suivants ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Vu l'avis du conseil de la faculté de droit du 17 novembre 2025 ;

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

Décide

d'approuver, pour l'année universitaire 2025-2026 à la faculté de droit, une rémunération pour « suivi de mémoire et soutenance » des enseignants vacataires impliqués dans le suivi de stagiaires de certains master 2 en formation continue à distance, telle que décrite en annexe de la présente délibération.

La présente délibération a été adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 23
- ✓ Nombre de voix pour : 23
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

Lyon, le 16 décembre 2025

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration**



Marc BONINCHI

Service formation continue

Rémunération « Suivi de mémoire et soutenance » Formation Continue - Année universitaire 2025/2026

Un tarif « Suivi de mémoire et soutenance » est fixé pour un montant de 200 € par stagiaire de la formation professionnelle continue.

Ce tarif comprend :

1. 160 € pour 2 entretiens minimum au titre du suivi du mémoire,
2. 40 € pour la présence à la soutenance.

La rémunération se fait sur présentation d'un justificatif de service fait.

Pour prétendre à la rémunération en prestation complémentaire, l'enseignant vacataire doit être habilité par l'université Jean Moulin Lyon 3 (dossier vacataire validé) et avoir obligatoirement dispensé des heures de cours sur l'année concernée.

La rémunération est limitée à 5 suivis de mémoire par année universitaire.

Les formations concernées par cette rémunération sont :

1. Le Master 2 Mention Relations internationales, parcours Sécurité internationale et défense (SID) en e-learning - Formation Continue,
2. Le Master 2 Mention Relations internationales, parcours Gestion de programmes internationaux, intergouvernementaux et non-gouvernementaux (GPI) - en e-learning - Formation Continue,
3. Le Master 2 Mention Relations internationales, parcours Relations internationales et diplomatie (RID) en e-learning - Formation Continue,
4. Le Master 2 Mention Relations internationales, parcours Expertise et risque internationaux (ERI) en e-learning - Formation Continue.

**Délibération n° D2025-12-17-acc
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 16 décembre 2025**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3 ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 08 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2025-01-03-ins du 21 janvier 2025 modifiée portant approbation de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au président,

Décide

d'approuver la convention suivante :

NUMERO	PARTENAIRES	OBJET
DRED	COMUE Lyon Saint-Etienne	Convention de versement

La présente délibération est adoptée par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 23
- ✓ Nombre de voix pour : 23
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

Lyon, le 16 décembre 2025

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration**


Marc BONINCHI



Convention de reversement

Mise en œuvre des actions du Réseau de Coordination Disciplinaire – Droit et Sciences juridiques - et de l’Institut thématique - Démocratie action publique, cohésion sociale - dans le cadre de la stratégie scientifique de site

ENTRE

La Communauté d’Universités et Etablissements (ComUE) Lyon Saint-Etienne
Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
dont le siège est situé 92 rue Pasteur - CS 30122 – 69361 LYON cedex 07,
N° SIRET : 130021 363 00010, Code APE : 85.42Z,
Représentée par sa Président, Madame Nathalie DOMPNIER,

Ci-après désignée par « **Université de Lyon** »,
D'une part

ET

L’Université Jean Moulin Lyon 3
Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
dont le siège est situé 1 Avenue des Frères Lumières, 69008, LYON
N° SIRET : 196 924 377 00282, APE 85.42Z,
Représentée par son Président, Monsieur Gilles BONNET

ci-après dénommée « **l’Université Lyon 3** »,

D'autre part

Ensemble désignés par les « **Parties** ».

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ QUE :

Les acteurs académiques du site Lyon Saint-Etienne se sont accordés pour mettre en place une stratégie scientifique partagée. A travers cette démarche, les établissements et organismes nationaux de recherche visent à permettre aux communautés de mieux travailler ensemble, à renforcer ainsi les dynamiques académiques du site et à donner une plus grande lisibilité et une meilleure visibilité à son identité scientifique. Au niveau collectif, les établissements s'engagent dans la conception d'une stratégie académique commune fondée sur leurs complémentarités, dans la mutualisation de compétences et de services via la ComUE, ainsi que dans des relations approfondies avec les acteurs publics et privés du territoire.

Cette stratégie prendra une forme matricielle et reposera, d'une part, sur la construction de réseaux de coordination disciplinaire et, d'autre part, sur le déploiement des instituts thématiques pluridisciplinaires autour de grands enjeux de société, permettant de caractériser le site académique de Lyon Saint Etienne.

Conformément au contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) 2024-2026 conclu entre l'État et l'Université Lyon 3, cette dernière souhaite reverser une partie de la subvention à la ComUE pour participer à la mise en œuvre de la construction du réseau de coordination disciplinaire - Droit et Sciences juridiques - et, au déploiement de l'institut thématique pluridisciplinaire - Démocratie action publique, cohésion sociale.

Dans le cadre du déploiement *Réseau de Coordination Disciplinaire – Droit et Sciences juridiques* porté par l'Université Lyon 3, ce versement participe au financement de deux postes au sein de la ComUE (chargé de mission et gestionnaire administratif), en faveur de l'action de stratégie scientifique de site.

EN CONSÉQUENCE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de fixer les modalités selon lesquelles l'Université Lyon 3 procède au versement, au profit de la ComUE, d'une partie de la subvention allouée par l'État dans le cadre du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) 2024-2026 pour la mise en œuvre de la construction du réseau de coordination disciplinaire - Droit et Sciences juridiques - et le déploiement de l'institut thématique pluridisciplinaire - Démocratie action publique, cohésion sociale.

ARTICLE 2 : Montant du financement et modalités de versement

2.1. Montant du financement

La participation de l'Université Lyon 3 au financement de deux postes au sein de la ComUE (chargé de mission et gestionnaire administratif), en faveur de l'action de stratégie scientifique de site s'élève à 45 000 € (quarante-cinq mille euros).

2.2 Modalités de versement

Le versement interviendra au plus tard dans un délai de soixante jours à compter de la signature de la présente convention. Le versement se fait sur le compte bancaire de la ComUE.

2.3 Reversement de la comUE

En cas d'absence ou de cessation temporaire ou définitive d'activité d'un des personnels, la comUE s'engage à reverser à l'Université Lyon 3, au prorata temporis, le montant correspondant à la vacance du poste concerné.

ARTICLE 3 : Entrée en vigueur et durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de sa date de signature et s'achèvera au 31 décembre 2026, sauf prorogation expresse par avenant conclu entre les parties.

ARTICLE 4 : Vacance de poste

En cas de vacance d'un des postes nommés à l'article 2.1, la ComUE s'engage à en informer immédiatement l'Université Lyon 3.

ARTICLE 5 : Responsabilités des Parties

Chaque établissement demeure seul responsable des engagements financiers et administratifs qu'il contracte dans le cadre de la présente convention.

En sa qualité d'employeur, la ComUE assume l'intégralité des obligations légales, réglementaires et sociales liées au contrat de travail du chargé de mission et du gestionnaire administratif et financier.

Aux bonnes fins de justification d'utilisation des sommes versées à la ComUE, cette dernière tient informée l'Université Lyon 3 de l'avancement des missions confiées aux agents concernés et lui transmet tout document de ressources humaines utile. Un rapport annuel sur les activités, initiatives et partenariats du réseau de coordination disciplinaire - Droit et Sciences juridiques - et de l'institut thématique pluridisciplinaire - Démocratie action publique, cohésion sociale qui sont au cœur des activités du chargé de mission et le gestionnaire administratif et financier sera transmis à l'Université Lyon 3.

ARTICLE 6 : Modification de la convention

Toute modification de la présente convention ne peut intervenir que par voie d'avenant dûment signé par les Parties.

ARTICLE 7 : Résiliation de la convention

Conformément au régime juridique d'un contrat administratif conclu entre personnes publiques, la présente convention pourra être résiliée par l'une des parties pour motif d'intérêt général dûment justifié.

Dans tous les cas, aucune indemnité ne sera versée.

ARTICLE 8 : Loi applicable - Règlement des litiges

La présente convention est soumise au droit français.

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les Parties s'efforcent de régler leur différend à l'amiable. Au cas où elles ne parviendraient pas à résoudre leur différend dans un délai de deux (2) mois à compter de la survenance du différend, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Lyon.

Fait à Lyon, le 12 novembre 2025,

Pour l'Université de Lyon

La Présidente
Madame Nathalie DOMPNIER

Pour l'Université Jean Moulin Lyon 3



Le Président
Monsieur Gilles BONNET

**Délibération n° D2025-12-18-acc
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 16 décembre 2025**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3 ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 08 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2025-01-03-ins du 21 janvier 2025 modifiée portant approbation de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au président,

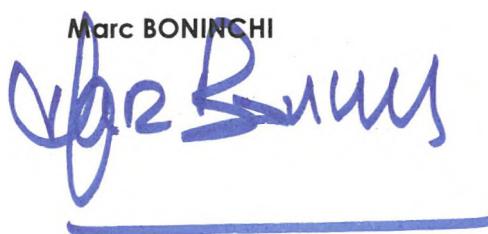
Les conventions suivantes ont été signées par le président, sur délégation de pouvoir du conseil d'administration, et transmises pour information aux membres :

NUMERO	PARTENAIRE	OBJET
2025-10-F-071	GRETA CFA Lyon Métropole	Convention de coopération
2025-10-F-075	EKLYA	Avenant n°4 à la convention de partenariat Master ADRE
2025-11-F-080	Ministère de l'Intérieur	Convention 2025-2026 subvention DU Religion, Liberté religieuse et Laïcité
2025-11-G-139	ARAMOS	Conventions mise en œuvre 13 ^{ème} Congrès de l'Association de recherche appliquée au management des organisations de santé
2025-11-G-140	Drôle de Trame	Convention ateliers théâtre 2025-2026
DRED	Editions l'Harmattan	Convention d'aide à la publication
DRED	Université Rennes 2	Convention d'aide à la publication
DRED	Presses universitaires du Septentrion	Convention d'aide à la publication
DRED	Veolia Environnement	Convention de mécénat Chaire « Droit des contrats publics »
DRED	CNRS	Convention de versement Projet AUVE PPR
DRED	Université Rennes 2	Convention de participation au financement d'un colloque IETT

DRED	DGRIS	Avenant n°2 à la convention de labellisation et le financement d'un centre d'excellence IESD
DRED	Crédit Agricole Centre Est, M. Villenet	Contrat de collaboration de recherche

Lyon, le 16 décembre 2025

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration**

Marc BONINCHI


CONVENTION DE COOPÉRATION
ENTRE L'UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3
ET LE GRETA CFA DE LYON METROPOLE
N°2025-10-F-071

Entre

L'Université Jean Moulin Lyon 3, établissement à caractère scientifique, culturel et professionnel enregistré en préfecture avec le numéro de déclaration d'activité 8269P000669, n° SIRET 196924377-0282,

Dont le siège social se situe 1C avenue des Frères Lumière CS 78242 69372 Lyon Cedex 08
Représentée par son Président, le Professeur Gilles BONNET agissant dans le cadre d'un projet porté par **iaelyon School of Management** représentée par sa Directrice Générale, Marie-Christine CHALUS,

Ci-après dénommée « **iaelyon** »

D'une part,

Et

Le GRETA CFA de Lyon Métropole,

n° SIRET 196 928 667 00027

Dont le siège est situé au Lycée Lumière, 41 rue Antoine Lumière, 69008 Lyon,
Présidé par M. Christophe CHAPUIS, et représenté par son Directeur opérationnel, M. Cyrille FAYOLLE,

Ci-après dénommé « **GRETA CFA de Lyon Métropole** »

D'autre part,

VU les articles L.123-4, L.123-5 et L.718-16 du Code de l'Education ;

VU l'arrêté du 06 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle,

VU l'arrêté du 20 juillet 2022 habilitant l'Université Jean Moulin Lyon 3 à délivrer le diplôme suivant :

- Licence Professionnelle mention « Métiers de l'Electricité », parcours « Conception et Management en Eclairage »

PRÉAMBULE

La présente convention conclue entre l'iaelyon et le GRETA CFA de Lyon Métropole s'inscrit dans le cadre du Campus des Métiers et Qualifications d'Excellence dit « Campus Lumière ». Elle a vocation à pérenniser et développer l'offre de formations professionnalisantes sur la Métropole lyonnaise afin de mieux répondre aux besoins des entreprises de l'éclairage et de la conception lumière sur le territoire régional et national. Elle doit pour cela conduire à augmenter l'attractivité des formations dédiées et proposées tout à la fois par le Lycée Edouard Branly, le GRETA CFA de Lyon Métropole et l'iaelyon en proposant notamment aux étudiants ou aux stagiaires de la formation continue, avec un certain potentiel et désirant consolider leur formation au-delà d'un BTS, d'un DNMADE de bénéficier de formations complémentaires au niveau local. Elle doit permettre d'ancrer sur le territoire de la Métropole de Lyon des formations correspondant aux caractéristiques du tissu économique et répondant aux besoins des entreprises locales, avec un vivier de recrutement de proximité facilitant l'embauche des personnes au-delà de leur formation.

L'iaelyon, fort du constat que les titulaires d'une licence professionnelle ou d'un diplôme professionnel de niveau bac+3 sont très recherchés par les entreprises, est également désireux de nouer des partenariats avec des établissements privés ou publics pour renforcer les coopérations au plan local, pour augmenter l'attractivité du territoire. Au-delà, ce projet s'inscrit dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), dont l'une des thématiques est le « Soutien au développement territorial de l'enseignement supérieur en Auvergne-Rhône-Alpes ».

Les enseignements de la Licence Professionnelle « Conception et Management en Eclairage » seront dispensés conjointement par l'iaelyon, le GRETA CFA de Lyon Métropole, et le Lycée Assomption Lyon.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir spécifiquement les conditions de la coopération entre l'iaelyon de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et le GRETA CFA Lyon Métropole dans le cadre de la **Licence Professionnelle « Conception et Management en Eclairage »**.

ARTICLE 2 – RESPONSABILITÉ PÉDAGOGIQUE ET ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

La responsabilité pédagogique de la **Licence Professionnelle « Conception et Management en Eclairage »** relève de la compétence exclusive de l'iaelyon sous le contrôle de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

L'iaelyon et le GRETA CFA de Lyon Métropole assurent le recrutement des enseignants et des professionnels participant aux enseignements dispensés dans le cadre du diplôme, selon les procédures en vigueur au sein de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 nomme, sur proposition de la Directrice Générale de l'iaelyon, le Responsable pédagogique de la **Licence Professionnelle « Conception et Management en Eclairage »** et assure la délivrance du diplôme.

L'iaelyon assure la responsabilité exclusive de la sélection des candidats, de l'organisation des examens et du contrôle des connaissances, en accord avec le GRETA CFA de Lyon Métropole. La composition du jury sera fixée conformément à l'arrêté pris par le Président de l'Université Jean-Moulin Lyon 3, dans le respect des dispositions réglementaires et des directives en vigueur à l'Université Jean-Moulin Lyon 3.

2.1 – Admissions

Les candidats de la Licence Professionnelle « Conception et Management en Eclairage » seront présélectionnés par le Responsable pédagogique, nommé par l'iaelyon :

- sur dossier ;
- en entretien de motivation.

L'admission est prononcée sous la responsabilité du Responsable pédagogique nommé par la Directrice Générale de l'iaelyon, selon les modalités en vigueur au sein de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Le jury de sélection est composé d'un enseignant de l'iaelyon (Président du jury) qui est de préférence le responsable pédagogique, d'un ou plusieurs enseignants de la formation, et d'au moins un professionnel. Les candidats sélectionnés seront inscrits définitivement à l'Université Jean Moulin Lyon 3, après validation des prérequis et d'une fiche de mission par le Responsable pédagogique de l'iaelyon, à la signature d'un contrat d'alternance dont les missions s'inscrivent en lien avec les attendus de la formation. La participation au jury ne donne pas lieu à une rémunération spécifique.

Les candidats sélectionnés pourront éventuellement, s'ils le désirent, s'inscrire aux différents services proposés par l'Université Jean Moulin Lyon 3 (Service des Sports, Service Culture, etc.). En parallèle, le GRETA CFA de Lyon Métropole donne accès aux ressources communes telles que bibliothèque, salle informatique, restaurant scolaire du Lycée Edouard Branly, etc.

Pour l'année universitaire 2025-2026, cette formation en alternance sera proposée prioritairement sous contrats d'apprentissage, mais possiblement en contrat de professionnalisation jeunes et adultes. Les conventions de formation seront établies par le CFA FORMASUP Odysée qui dispose d'un service dédié dans le domaine. Cette formation est accessible par le biais de la formation continue et de la VAE, les conventions sont alors établies par l'iaelyon.

2.2 – Déroulement des enseignements

Les étudiants sélectionnés suivent leurs cours dans les locaux de l'Université Jean Moulin Lyon 3, et du GRETA CFA de Lyon Métropole et/ou du Lycée Edouard Branly et/ou du CMQE Lumière, sans exclusive. Les cours peuvent également être organisés dans un lieu tiers pour répondre aux besoins pédagogiques liés à la spécificité de la formation (projets tutorés et workshop).

Durant leur présence au GRETA CFA de Lyon Métropole et/ou au Lycée Edouard Branly, les alternants sont soumis au règlement intérieur de l'établissement applicable aux stagiaires de la formation professionnelle, et le GRETA CFA de Lyon Métropole et/ou le Lycée Edouard Branly demeurent civilement responsables au sens de l'article 1242 du Code Civil à l'égard des Alternants.

Durant leur présence à l'Université Jean Moulin Lyon 3, les alternants sont soumis à son règlement intérieur, dont ils ont reçu un exemplaire remis par l'iaelyon durant leur temps de

présence dans ses locaux, et l'iaelyon demeure civilement responsable au sens de l'article 1242 du Code Civil à l'égard des alternants.

2.3 – Examens

Les étudiants sélectionnés passent les examens en contrôle continu conformément au régime d'examen tel qu'adopté par l'iaelyon et les instances de l'Université Jean Moulin Lyon 3 en matière de diplomation. L'Université Jean Moulin Lyon 3 assure la délivrance du diplôme.

L'ensemble des partenaires est invité à la soirée de remise des diplômes des Licences professionnelles organisée par l'iaelyon.

2.4 – Suivi des tutorats individuels

Les tutorats sont assurés par les enseignants et vacataires du diplôme. Le tutorat individuel fera l'objet d'au moins une visite en entreprise, et deux contacts distanciels (téléphoniques ou par visioconférence) entre le tuteur et le maître d'apprentissage entreprise, ainsi que d'un suivi tout au long de l'année, notamment au regard de l'appui nécessaire à la rédaction du mémoire de fin d'études.

ARTICLE 3 – MOYENS MATÉRIELS - ASSURANCES

Les enseignements de la Licence Professionnelle ont lieu dans les locaux de l'Université Jean Moulin Lyon 3, du GRETA CFA de Lyon Métropole, du Lycée Edouard Branly et du CMQE Lumière, selon un calendrier arrêté en début d'année universitaire.

En ce qui concerne les cours se déroulant au GRETA CFA de Lyon Métropole, celui-ci s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile et à fournir une attestation, avant chaque début d'année universitaire, à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Les étudiants devront se conformer au règlement intérieur du GRETA CFA de Lyon Métropole, du Lycée Edouard Branly et à celui de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

ARTICLE 4 – COMMUNICATION

Chacune des parties autorise l'autre partie à faire mention du partenariat institué par le présent accord dans sa communication institutionnelle.

Les documents de communication dédiés à la Licence Professionnelle élaborés par chacune des parties sont transmis à l'autre partie pour accord avant publication et diffusion.

Les documents de communication et publications concernant le programme prennent appui sur les rédactionnels validés par le service communication de l'iaelyon.

Les logotypes de l'iaelyon et du GRETA CFA de Lyon Métropole et/ou du Lycée Edouard Branly doivent être clairement apparents, ainsi que le fait que ce soit un diplôme délivré par l'iaelyon et organisé en partenariat avec le GRETA CFA de Lyon Métropole.

Enfin, l'iaelyon ne prendra pas en charge les frais d'élaboration et d'impression des documents complémentaires élaborés par le GRETA CFA de Lyon Métropole.

La mention de l'iaelyon sur tout support de communication imprimé ou digital devra se faire sous la forme de : iaelyon School of Management, en respectant la casse.

Chacune des parties s'engage à informer son partenaire de toute action de communication relative à l'objet de la présente convention.

ARTICLE 5 – DISPOSITIONS FINANCIÈRES

L'iaelyon et le GRETA CFA de Lyon Métropole proposent au plus tard deux mois avant le début de la formation un budget prévisionnel relatif à la formation.

Ce budget prendra en compte les éventuels déséquilibres des charges induites par la formation.

L'ouverture de la formation est conditionnée à un nombre minimum d'étudiants **fixé à 13 alternants** (apprentis ou contrats de professionnalisation). Au-delà de ce seuil minimum, la formation pourra accueillir des participants de formation continue ou le cas échéant, des participants de formation initiale non éligibles à l'alternance. Elle est ouverte à la VAE.

La décision d'ouverture sera prise au plus tard le 1^{er} juin de chaque année sur la base du nombre de candidats admissibles et des promesses de contrats reçues à date.

Toutes les recettes sont versées directement à l'iaelyon.

Il est convenu que le GRETA CFA de Lyon Métropole supporte directement les charges financières suivantes :

- La rémunération de ses enseignants et enseignants vacataires (GRETA CFA de Lyon Métropole).
- Les enseignants sus nommés sont rémunérés sur la base des contrats signés avec le GRETA de Lyon Métropole.
- La mise à disposition des locaux dans lesquels se déroulent les cours de la licence lorsque ceux-ci se déroulent sur le site du GRETA CFA de Lyon Métropole, du Lycée Edouard Branly ou du CMQE Lumière.
- Les frais de déplacements des intervenants pour le suivi d'alternants en entreprise ;
- Toutes autres charges afférentes à la mise en œuvre et à la promotion des actions de formation.

Toute dépense non prévue au budget prévisionnel ne peut être engagée sans l'accord préalable de l'iaelyon.

Il est également convenu que l'iaelyon supporte directement les charges financières suivantes :

- Frais administratifs liés au processus de sélection, d'admission et d'inscription des candidats ;
- Les coûts administratifs et logistiques liés à la gestion de la formation (mise à disposition notamment de locaux et de personnels nécessaires à la mise en œuvre de la formation) ;
- Les frais de déplacements des intervenants pour le suivi d'alternants en entreprise ;

Par ailleurs, il est convenu que l'iaelyon supporte directement les charges financières suivantes :

- La rémunération des enseignants et enseignants-chercheurs statutaires (Université Jean Moulin Lyon 3) ;
- Les achats d'ouvrages distribués aux étudiants ou les inscriptions aux tests prévus dans les maquettes pédagogiques.
- Frais liés à l'administration et à la délivrance du diplôme ;
- Frais de gestion des services centraux de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Sur la base du budget prévisionnel validé par les partenaires et sur les effectifs réels, le GRETA CFA de Lyon Métropole établira chaque année deux factures adressées à l'Université Jean-Moulin Lyon 3. Ces factures couvriront toutes les dépenses engagées, couvrant notamment l'utilisation des locaux et la rémunération des enseignants pris en charge par le GRETA CFA de Lyon Métropole sur la base d'un forfait global.

L'échéancier de facturation est le suivant :

- Une en décembre 2025 (40% du budget prévisionnel) ;
- Une au plus tard en octobre 2026 (solde de 60% ajusté au montant des recettes et des dépenses réelles).

A la fin de la formation, un bilan financier récapitulatif sera établi.

ARTICLE 6 – EXÉCUTION DE LA CONVENTION

La Directrice Générale de l'iaelyon, par délégation du Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3, et le Directeur du GRETA CFA de Lyon Métropole, sont chargés de l'exécution du présent accord.

ARTICLE 7 – SUIVI ET BILAN DE LA CONVENTION

La coordination pour l'organisation des enseignements du diplôme sera assurée par :

- Pour le GRETA CFA de Lyon Métropole : M Cyrille FAYOLLE, en sa qualité de Directeur Opérationnel du GRETA CFA de Lyon Métropole, et/ou Mme Laurie-Anne LAIR, conseillère en formation sur la filière, et/ou M. Armand URVOY en sa qualité de Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques du Lycée Edouard Branly.
- Pour l'iaelyon : par le responsable pédagogique désigné par le Président de l'Université sur proposition de la Directrice Générale de l'iaelyon ;

Le Responsable pédagogique et les référents susmentionnés participent au Comité de pilotage organisé chaque année, ainsi qu'au Comité de perfectionnement tel qu'institué pour les formations de l'iaelyon. Le Responsable pédagogique du diplôme pour l'iaelyon établira un rapport annuel sur le déroulement de la formation, l'organisation des examens et les résultats obtenus.

Les responsabilités respectives en matière de respect du référentiel applicable Qualiopi sont annexées à la présente convention.

ARTICLE 8 – PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les parties s'engagent à respecter le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données dans le cadre de la collecte et le traitement des données à caractère personnel qu'elles seraient susceptibles d'effectuer au cours de l'exécution de cette convention.

A travers leur collaboration et leurs échanges, les parties sont co-responsables des traitements de données à caractère personnel. A ce titre, elles déterminent individuellement, en leur qualité de co-responsable de traitement, les moyens de la collecte de données à caractère personnel et les finalités des opérations de traitement de données à caractère personnel qu'elles mettent en

œuvre dans le cadre de la présente convention dans le respect de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel.

L'iaelyon (Université Jean Moulin Lyon 3) collecte et traite les données personnelles pour les finalités suivantes :

- Organiser la sélection des candidats ;
- Incrire les alternants à l'Université Jean Moulin Lyon 3 ;
- Assurer la responsabilité pédagogique de la formation ;
- Dispenser des enseignements ;
- Assurer la rémunération des enseignants ;
- Délivrer le diplôme cité dans la présente convention ;
- Assurer le suivi des diplômés (enquête d'insertion, aide à la recherche d'emploi, ...).

Le GRETA CFA de Lyon Métropole et le Lycée Edouard Branly collectent et traitent les données personnelles pour les finalités suivantes :

- Incrire les alternants au GRETA CFA de Lyon Métropole et au Lycée Edouard Branly ;
- Dispenser des enseignements ;
- Assurer la rémunération des enseignants ;
- Assurer le suivi des diplômés (enquête d'insertion, aide à la recherche d'emploi, ...).

Les parties peuvent devoir communiquer tout ou partie des données à caractère personnel à des autorités judiciaires ou administratives compétentes (« tiers autorisés ») en application du droit applicable ou dans le cadre de décisions impératives. Les parties s'engagent à limiter la communication des données personnelles à ce qui est expressément et limitativement requis.

Les destinataires des données personnelles sont les personnels et enseignants de l'iaelyon. Ces destinataires sont soumis à de strictes obligations de confidentialité et de sécurité et auront accès aux données personnelles pour des raisons strictement professionnelles et limitées aux finalités de traitement.

Dans le respect des obligations de confidentialité, les données personnelles traitées pour les finalités de traitement sont conservées pour une durée conforme aux dispositions régissant les activités de l'iaelyon en matière de prescriptions.

Chaque partie garantit aux autres parties la collecte loyale et licite des données personnelles et le respect de l'information et du recueil du consentement des personnes concernées lorsque ce consentement est nécessaire pour permettre la mise en œuvre des traitements.

Chaque partie déclare qu'elle traite les données personnelles sur la base des fondements légaux qui lui sont opposables.

Chaque partie s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles de sécurité nécessaires à la protection des données personnelles.

Chaque partie s'engage à conserver les données personnelles pour une durée proportionnelle à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont traitées et à tenir compte de durées de conservation légales qui lui sont opposables.

Les parties se notifient mutuellement de toute demande d'exercice de droit des personnes concernées et s'engagent à se porter assistance mutuelle, sans solidarité de coût financier, dans le traitement de ces demandes. Les personnes concernées pourront par conséquent s'adresser indifféremment au délégué à la protection des données personnelles des deux parties ou à toute autre personne dûment habilitée et désignée en l'absence de délégué à la protection des données personnelles :

- Pour l'Université Jean Moulin Lyon 3 : dpd@univ-lyon3.fr
- Pour le GRETA CFA de Lyon Métropole : greta.lyonmetropole@ac-lyon.fr

En application de l'article 46 du règlement général sur la protection des données, les parties s'engagent à mettre en œuvre les garanties appropriées à la préservation de la confidentialité et de l'intégrité des données personnelles des personnes concernées qu'elles seraient amenées à traiter dans le cadre de la présente convention.

Les parties s'engagent à se notifier mutuellement de toute violation de données à caractère personnel dans les plus brefs délais et au maximum dans les 72h après la découverte de ladite violation. Elles s'engagent également à s'apporter assistance dans la gestion de cet évènement. Chaque partie en supportera le coût pour sa propre structure.

ARTICLE 9 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur le 1^{er} septembre 2025 pour l'année universitaire 2025/2026. Elle est reconduite par tacite reconduction jusqu'à la fin de l'accréditation actuelle des diplômes de l'Université Jean Moulin Lyon qui court sur la période 2022/2026, incluant l'année universitaire 2026/2027, soit jusqu'au 31 août 2027.

Toute modification de la présente convention, définie d'un commun accord entre les Parties, fera l'objet d'un avenant préalablement soumis à l'approbation des instances compétentes des parties. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux de la convention.

La Partie désireuse de résilier la présente convention devra notifier son intention à l'autre Partie par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard le 30 mars de l'année universitaire en cours, pour une prise d'effet de la résiliation à compter du 1^{er} septembre de l'année universitaire suivante.

La résiliation ne pourra en effet intervenir en cours d'année universitaire.

ARTICLE 10 – LITIGES

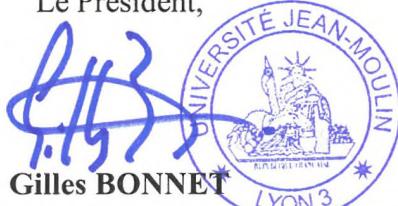
Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le Tribunal Administratif de Lyon sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à Lyon, en trois exemplaires originaux, le

04 NOV. 2025

Pour l'Université Jean Moulin Lyon 3

Le Président,



Gilles BONNET

Pour le Greta CFA de Lyon Métropole

Le Président,

Christophe CHAPUIS

Pour l'iaelyon

La Directrice Générale,

Marie-Christine CHALUS

ANNEXE – Budget prévisionnel 2025/2026

FICHE FINANCIERE AU COUT MOYEN - Formation Intra-Muros

Formation : LP CME

Année universitaire 2025-26

Composante :
 Type de diplôme (FI - FC - FA - DJ - Préparateur - Certificat) :
 Compte financier :
 Centre de coûts et de profits :
 Enseignant en charge du diplôme - Pédagogique :
 Agent administratif en charge du diplôme :
 Date début et fin de la formation (jans à dec / sept à juillet) :

Code diplôme : 3044514AL

IAE

FA, accessible FC

CRB 902

207FA

Auteure SOUSTRE

Orlane BOUDOUX D'HATTEFEUILLE

Septembre à Septembre

Nombre prévisionnel d'inscrits :
 Données alternants (CP + Apprentis) :
 Dont FC - Taux réduit (Demandeur d'emploi inscrit) :

TOTAL	FI	FC	CP	Apprentis
8	0	0	0	8
5	0	0	0	0

Tarif National pour mémoire - Année universitaire 2025-26 :

Niveau Licence	Niveau Master
175 €	250 €

Nombre d'heures	En équivalent TD
275,0	412,5
345,0	345,0
TOTAL MAQUETTE	620,0
	787,6

HEURES DE FORMATION

Prévisionnel 2025-26		
Tarif	Effectif	Total
175 €		0 €
Droit d'inscription au diplôme d'établissement (DU, Certificat, Préparation)		0 €
Tarif formation continue - taux plein	E	0 €
Tarif formation continue - taux réduit (Ex. 50% pour les demandeurs d'emploi inscrits)	4 000 €	0 €
Tarif contrat professionnelle	E	0 €
Tarif contrat apprentissage	E	52 000 €
Tarif VAE	2 400 €	0 €
RECHETTES		64 000 €

RECHETTES

COUTS D'ENSEIGNEMENT COUTS SPECIFIQUE	Coût heures maquette au coût moyen d'une heure d'enseignement <small>Ex: 1000 euros horaires dans la maquette sans fonctionnement</small>	152 €	133,0	20 216 €
	Coût heures maquette au coût spécifique d'une heure d'enseignement (Tarif voté en conseils Tutorat - visite alternant en entreprise (10 H par appren et par contrat pro au taux de l'HC))	130 €	30	3 900 €
	Tutorat pour les FC sur programme FI ou FA (pas de tutorat pour les formations FC pures)	60 €	80	4 800 €
	TOTAL COUTS D'ENSEIGNEMENT (ENS, EC, VAC)			64 146 €
	Jury de sélection, entraînements de sélection (5 demi-journées et 2 personnes par jury)			
	Jury de VAP	515 €	E	4 120 €
	Autres frais spécifiques_gestion administrative des CA par Formesup			
	Autres frais spécifiques_partenaire_frais de déplacement, restauration, promotion, voyage d'étude, installation éclairage...RP			
	COUTS DE SOUTIEN (CRB 902 - IAE)			
	Coût masse salariale / Coordonnateur administratif et financier : gestionnaires de scolarité			
	TOTAL COUTS SPECIFIQUES			4 120 €
	TOTAL COUTS DIRECTS (Coûts de personnel formation + coûts spécifiques)			68 266 €

MARGE SUR COUTS DIRECTS (Recettes - Total coûts directs)

COUTS INDIRECTS	Coût chargé	Nombre HEqTD Effectif	Total chargé
COUTS DE SOUTIEN (Composante y compris In�tuit)			
Coût masse salariale (par Etudiant)	659 €	E	5 275 €
Coût fonctionnement (par HEqTD)	43 €	133,0	5 751 €
COUTS DE SUPPORT (Services Centraux & Services Communs)			
Coût masse salariale (par Etudiant)	862 €	E	6 597 €
Coût fonctionnement (par HEqTD)	50 €	133,0	6 640 €
TOTAL COUTS INDIRECTS (SOUTIEN ET SUPPORT)			24 564 €
COUT COMPLET (Coûts directs + Coûts indirects)			92 830 €
RESULTAT NET (Recettes - Coûts complets)			-20 830 €

Coût moyen étudiant
Recette moyenne par étudiant

11 604 €
8 000 €

(*) DAF DRH DRUM DAL LEVEL BU, Présidence UV des échats Service Juridique Service des relations internationales, Agence Comptable E.
 (**) A titre d'information : 31 % des recettes (hors dotations SLSGP) et les droits d'inscription sont reversés aux Services Centraux pour couvrir les charges indirectes. Alors que les coûts de support des services centraux et des services communs s'élèvent à

7 040 €

11 830 €

Commentaires

Seule les étudiants en toute sorte à renseigner l'effectifs prévisionnels, tarif et heures maquette pour une formation "classique", les calculs se font automatiquement.

Pour ce qui concerne l'approche des charges, nous avons retenu les hypothèses suivantes :

- 301 heures d'enseignement seront prises en charge par le GRETA CFA de Lyon Métropole. Les heures prises en charge par le GRETA de Lyon Métropole feront l'objet d'une refacturation à l'iaelyon ;
- L'iaelyon supporte le risque de perte sur la mise en œuvre du diplôme, de ce fait si une marge est dégagée, celle-ci demeure acquise à l'iaelyon.

ANNEXE – REFERENTIEL APPLICABLE : QUALIOPI

REFERENTIEL APPLICABLE: QUALIOPI - ANNEXE CONVENTION UNIVERSITE LYON 3/GRETA CFA LYON METROPOLE						
Indicateurs Qualiopi	Indicateurs EDUFORM	Thématique	Indicateur	Université Lyon 3 (mention d'missions)	GRETA Partenaire	Précisions concernant la répartition des responsabilités
Information du public	1	7 Information au public accessible, actualisée, structurée	Le prestataire diffuse une information accessible au public, détaillée et vérifiable sur les prestations proposées: prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation, accessibilité aux personnes handicapées.	x		
	2	8 Diffusion des indicateurs de résultats	Le prestataire diffuse des indicateurs de résultats adaptés à la nature des prestations mises en œuvre et des publics accueillis.	x		
	3	9 Information sur les taux d'obtention des certifications, ...	Lorsque le prestataire met en œuvre des prestations conduisant à une certification professionnelle, il informe sur les taux d'obtention des certifications préparées, les possibilités de valider un/ou des blocs de compétences, les équivalences, les passerelles, les suites de parcours et les débouchés.	x		
Objectif et adaptation des prestations	4	11 Analyse du besoin du bénéficiaire en lien avec l'entreprise/le financeur ...	Le prestataire analyse le besoin du bénéficiaire en lien avec l'entreprise et/ou le(s) financeur(s) concerné(s)	x		Recueil de la demande du candidat, conseil, analyse du besoin : Université Lyon 3 Vérification des missions proposées par l'entreprise et validation de l'entreprise : Université Lyon 3
	5	12 Définition des objectifs de la prestation	Le prestataire définit les objectifs opérationnels et évaluables de la prestation.	x		Définition des objectifs de la formation et du référentiel de formation à mettre en œuvre : Université Lyon 3
	6	13 Contenus et modalités adaptés aux objectifs et au public	Le prestataire établit les contenus et les modalités de mise en œuvre de la prestation, adaptés aux objectifs définis et aux publics bénéficiaires	x		Définition des contenus de formation (déclinaison des contenus de formation, ajout de séquences d'accompagnement, etc) : Université Lyon 3 Définition des modalités de mise en œuvre selon les objectifs définis et adaptation aux publics bénéficiaires : Université Lyon 3
	7	14 Adéquation des contenus au référentiel	Lorsque le prestataire met en œuvre des prestations conduisant à une certification professionnelle, il s'assure de l'adéquation du ou des contenus de la prestation aux exigences de la certification visée.	x		Vérification de l'adéquation des contenus au regard du référentiel de formation (référentiel à jour, couverture de l'ensemble des contenus et des compétences...) : Université Lyon 3
	8	15 Procédures de positionnement à l'entrée/aménagement des parcours	Le prestataire détermine les procédures de positionnement et d'évaluation des acquis à l'entrée de la prestation.	x		Détermination de la procédure de positionnement et d'évaluation des acquis des candidats Université Lyon 3
Accueil, suivi et évaluation des bénéficiaires	9	18 Informations sur les conditions de déroulement de la prestation	Le prestataire informe les publics bénéficiaires des conditions de déroulement de la prestation	x	x	Organisation et animation de la réunion de rentrée des apprenants : Université Lyon 3 Information des apprenants (modalités d'accès, assistance technique et pédagogique...) en cas de formation à distance : GRETA Communication du règlement intérieur : Université Lyon 3 (règlement intérieur de l'Université Lyon 3) / GRETA (règlement intérieur du lycée)
	10	19 Adaptation de la prestation, de l'accompagnement et du suivi	Le prestataire met en œuvre et adapte la prestation, l'accompagnement et le suivi aux publics bénéficiaires	x	x	Accueil et accompagnement administratif des apprenants tout au long de la prestation : Université Lyon 3 pour instruction du dossier de l'apprenant et gestion de sa rémunération, et pour transmission des informations au CFA Odysée (absences, émargements,...) ou à l'entreprise (absences...) Accompagnement pédagogique: GRETA
	11	20 Evaluation de l'atteinte des objectifs	Le prestataire évalue l'atteinte par les publics bénéficiaires des objectifs de la prestation.	x	x	Evaluation et suivi des compétences des apprenants d'un point de vue académique et en entreprise : Université Lyon 3 et GRETA

Accueil, suivi et évaluation des bénéficiaires	13	23	Alternance : lien université/entreprise pour les missions	Pour les formations en alternance, le prestataire, en lien avec l'entreprise, anticipe avec l'apprenant les missions confiées, à court, moyen et long terme, et assure la coordination et la progressivité des apprentissages réalisés en centre de formation et en entreprise.	X	X	Définition de l'articulation des apprentissages à l'université/en entreprise : GRETA Établissement du livret d'apprentissage/outil de suivi de l'alternance : Université Lyon 3 Sensibilisation des maîtres d'apprentissage à leur rôle, à la lutte contre les discriminations, le harcèlement : Université Lyon 3 Préparation des périodes en entreprise et retour en centre : Université Lyon 3 et GRETA Suivi en entreprise/première visite en entreprise: Université Lyon 3 et GRETA
	14	24	Accompagnement socio-professionnel, éducatif et relatif à la citoyenneté	Le prestataire met en œuvre un accompagnement socio-professionnel, éducatif et relatif à l'exercice de la citoyenneté.	X	X	Mise en place des projets spécifiques éducatifs et relatifs à l'exercice de la citoyenneté à destination des apprenants : GRETA Mise en œuvre d'un accompagnement social à destination des apprenants : Université Lyon 3
	15	25	Droits et devoirs des apprentis	Le prestataire informe les apprentis de leurs droits et devoirs en tant qu'apprentis et salariés ainsi que des règles applicables en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel.	X	X	Information de l'apprenant sur ses droits et devoirs en tant qu'apprenti et salarié : Université Lyon 3 Information de l'apprenant des règles applicables en matière de santé et sécurité au travail : Université Lyon 3/GRETA
	16	26	Conformité des conditions de présentation aux certifications	Lorsque le prestataire met en œuvre des formations conduisant à une certification professionnelle, il s'assure que les conditions de présentation des bénéficiaires à la certification respectent les exigences formelles de l'autorité de certification.	X	X	Vérification conditions d'inscription de l'apprenant à la certification : Université Lyon 3 Inscription des apprenants à l'examen : GRETA Information des apprenants sur les modalités de certification et modalités d'inscription : GRETA Planification et organisation des évaluations certifiantes et communication des éléments nécessaires au certificat : GRETA Définition des aménagements pour l'examen des PSH : Université Lyon 3 Demande d'aménagement pour l'examen des PSH auprès du certificateur : GRETA
Adéquations des moyens	17	29	Mise à disposition des moyens humains, techniques et environnement	Le prestataire met à disposition ou s'assure de la mise à disposition des moyens humains et techniques adaptés et d'un environnement approprié (conditions, locaux, équipements, plateaux techniques...).		X	
	18	30	Coordination des intervenants	Le prestataire mobilise et coordonne les différents intervenants internes et/ou externes (pédagogiques, administratifs, logistiques, commerciaux...).	X	X	
	19	31	Méthodes, outils et ressources adaptés	Le prestataire met à disposition du bénéficiaire des ressources pédagogiques et permet à celui-ci de se les approprier.	X	X	Mise à disposition d'outil : Université Lyon 3 Formation des utilisateurs à l'utilisation de l'outil : Université Lyon 3 (apprentis, maîtres d'apprentissage, formateurs en charge du suivi en entreprise) Mise à disposition d'outil : Université Lyon 3 Formation des utilisateurs à l'utilisation de l'outil : Université Lyon 3 (assistante, DDF)
	20	32	Mobilité, référent handicap, conseil de perfectionnement	Le prestataire dispose d'un personnel dédié à l'appui à la mobilité nationale et internationale, d'un référent handicap et d'un conseil de perfectionnement.	X		Mobilisation de son référent handicap pour l'accompagnement des PSH : Université Lyon 3 Mobilisation de son référent mobilité pour la mise en place d'une mobilité des apprenants : Université Lyon 3 Organisation d'un conseil de perfectionnement : Université Lyon 3

Qualification du personnel	21	33	RH : Détermination, mobilisation et évaluation des compétences	Le prestataire détermine, mobilise et évalue les compétences des différents intervenants internes et/ou externes, adaptées aux prestations	X	X	Sensibilisation des intervenants aux exigences qualité : Université Lyon 3/GRETA
	22	34	Développement des compétences des personnels	Le prestataire entretient et développe les compétences de ses salariés, adaptées aux prestations qu'il délivre.		X	
Investissement dans l'environnement professionnel	23	38	Veille légale et réglementaire	Le prestataire réalise une veille légale et réglementaire sur le champ de la formation professionnelle et en exploite les enseignements.	X	X	
	24	39	Veille sur les métiers, les compétences, ...	Le prestataire réalise une veille sur les évolutions des compétences, des métiers et des emplois dans ses secteurs d'intervention, et en exploite les enseignements.	X	X	
	25	40	Veille sur les innovations pédagogiques et technologiques	Le prestataire réalise une veille sur les innovations pédagogiques et technologiques permettant une évolution de ses prestations et en exploite les enseignements.	X	X	
	26	41	Accompagnement des PSH	Le prestataire mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner/former ou orienter les publics en situation de handicap.	X		Mobilisation de son réseau de partenaires/experts/acteurs du champ du handicap pour orienter les PSH et mettre en place les mesures nécessaires : Université Lyon 3 Mobilisation de son référent handicap pour l'accompagnement des PSH : Université Lyon 3 Définition des besoins d'aménagement pour la formation des PSH : Université Lyon 3 Informe des PSH sur les interlocuteurs qui peuvent être sollicités en cas de besoin : Université Lyon 3
	27	42	Sous-traitance	Lorsque le prestataire fait appel à la sous-traitance ou au portage salarial, il s'assure du respect de la conformité au présent référentiel.	X		
	28	44	Partenariats socio-économiques	Lorsque les prestations dispensées au bénéficiaire comprennent des périodes de formation en situation de travail, le prestataire mobilise son réseau de partenaires socio-économiques pour coconstruire l'ingénierie de formation et favoriser l'accueil en entreprise.	X	X	Mobilisation de son réseau de partenaire pour favoriser l'accueil en entreprise : Université Lyon 3/GRETA (en amont de la formation), Université Lyon 3/GRETA (pendant la formation) Mobilisation de son réseau de partenaire pour coconstruire l'ingénierie de formation : Université Lyon 3
	29	27 43	Insertion professionnelle	Le prestataire développe des actions qui concourent à l'insertion professionnelle ou la poursuite d'étude par la voie de l'apprentissage ou par toutes autres voies permettant de développer leurs connaissances et leurs compétences.	X	X	Organisation d'actions auprès des apprenants en vue de la poursuite d'études : Université Lyon 3 Organisation d'actions auprès des apprenants contribuant à l'insertion professionnelle : Université Lyon 3/GRETA Conseil auprès des apprenants pour leur insertion professionnelle : Université Lyon 3
Appréciations et amélioration continue	30	4	Veille sur la qualité des prestations	Le prestataire recueille les appréciations des parties prenantes : bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et entreprises concernées.	X	X	Communication auprès des apprenants, entreprises sur son système de réclamation : Université Lyon 3 Communication auprès des formateurs : GRETA Recueil de la satisfaction des apprenants : Université Lyon 3 , des entreprises : Université Lyon 3 qui communiquent les informations au GRETA Recueil de la satisfaction de l'équipe pédagogique : GRETA
	31	5	Traitement des difficultés et réclamations	Le prestataire met en œuvre des modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes, des réclamations exprimées par ces dernières, des aléas survenus en cours de prestation.	X	X	Traitement des réclamations de 1er niveau (locaux, etc) : GRETA Traitement des réclamations plus importantes : Université Lyon 3/GRETA
	32	6	Analyse des résultats et amélioration	Le prestataire met en œuvre des mesures d'amélioration à partir de l'analyse des appréciations et des réclamations.	X	X	Partage et analyse des enquêtes de satisfaction et des réclamations : GRETA (réunion équipes pédagogiques) / Université Lyon 3-GRETA (COPIL) Définition de plans d'action le cas échéant : Université Lyon 3/GRETA selon thématique du plan d'action à mettre en œuvre Suivi des plans d'actions : GRETA (réunion équipes pédagogiques) / Université Lyon 3-GRETA (COPIL)

AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Relative aux M1 & M2 mention « Management sectoriel »
Parcours « Animation et Développement des Réseaux de Franchise »
N°2025-10-F-075

Entre

L'Université Jean Moulin Lyon 3,

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel enregistré en préfecture avec le numéro de déclaration d'activité 8269P000669,
N° Siret : 196 924 377 00282,

Sise 1C avenue des Frères Lumière CS 78242 69372 Lyon Cedex 08,

Représentée par son Président, Gilles BONNET agissant dans le cadre d'un projet porté par :

L'iaelyon School of Management

Représentée par sa Directrice Générale, Marie-Christine CHALUS,

Ci-après dénommée « **iaelyon** »

D'une part,

Et

L'EKLYA,

Association déclarée, N° Siret : 900 258 856 00013,

Sise 11 Chemin du Petit Bois, 69130 Ecully,

Représentée par son Président, Patrick PARAT, et son Directeur, Sébastien ARCOS,

Ci-après dénommée « **EKLYA** »

D'autre part,

VU les articles L. 123-4, L.123-5 et L.718-16 du Code de l'Education ;

VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié par l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, au terme desquelles le diplôme de master peut notamment être délivré par les Universités habilitées à cet effet, l'organisation de leur offre de formation étant préalablement soumise à l'habilitation nationale ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2022 portant sur l'accréditation de l'Université Jean Moulin Lyon 3 en vue de la délivrance des diplômes nationaux ;

VU la convention de partenariat 2021-11-CF-170 signée le 12 juillet 2022, son avenant n°1 2023-03-F019 signé le 20 mars 2023, son avenant n°2 2024-04-F-031 signé le 14 juin 2024 et son avenant n°3 2025-03-F-021 signé le 9 mai 2025 entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et plus particulièrement l'iaelyon et l'EKLYA ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} :

Conformément l'article 11 de la convention de partenariat visée ci-dessus, la convention initiale est reconduite pour l'année universitaire 2025/2026.

ARTICLE 2 :

L'annexe 1 de la convention n° 2021-11-CF-170 portant sur le budget prévisionnel 2022/2023 est remplacée par l'annexe 1 ci-dessous portant sur le budget prévisionnel 2025/2026 :

ANNEXE 1

Budget prévisionnel recettes - Master ANIMATION ET DEVELOPPEMENT DE RESEAUX DE FRANCHISE

Composante	iaelyon	Année Universitaire	2025-2026
Intitulé diplôme	Management Sectoriel	Année considérée	Année 1
Spécialité/parcours	ANIMATION ET DEVELOPPEMENT DE RESEAUX DE FRANCHISE	Heures de présence	2025-2026
Partenaire	EKLYA	Heures programme	302
Flux prévisionnel d'apprenants (MODIFIABLE)	13		462
Nombre d'apprentis	13		
Nombre de CP	0		
Nombre d'alternants en attente	0		
Flux prévisionnel de CP Adultes ou FC	0		
Recettes liées à l'alternance			100 555 €
Nombre de contrats de professionnalisation Jeunes	0	462	- €
Nombre de contrats d'apprentissage	13	8 250,00 €	462 7 735,00 €
Nombre de contrats de professionnalisation Adultes	0	462	- €
Nombre d'alternants en attente	2	- €	- €
Total contrats en alternances			100 555 €
Recette liée à la formation continue			- €
Formation continue	0		- €
Frais d'inscription		254	- €
Total formation continue			- €
TOTAL GENERAL			100 555 €

Budget prévisionnel dépenses - Master ANIMATION ET DEVELOPPEMENT DE RESEAUX DE FRANCHISE

Composante	iaelyon			Année Universitaire	2025-2026
Initié diplôme	Management Sectoriel			Année considérée	Année 1
Spécialité/parcours	Animation et Développement de Réseaux de Franchises			Heures de présence	2025-2026
Partenaire				Heures programme	462
Fux prévisionnel d'apprenants (MODIFIABLE)	13				
Nombre d'apprentis	13				
Nombre de CP	0				
Nombre d'alternants en attente	0				
Fux prévisionnel de CP Adultes ou FC	0				
COÛT DES HEURES/ MAQUETTE				Nb d'H payées	Tarif horaire
HEURES PROGRAMME		Heures	Nb Gr	481	iaelyon
COÛT HEURES ENSEIGNEMENTS CHARGÉS					EKLYA
CM chargées	302	1	302	92,00	
TD	0	1	0	65,00	
E-learning	20	1	20	63,00	1 260 €
Projets de groupe	70	1	70	0,00	
COORDINATION/ EXAMENS EPREUVES (chargée)				0 €	3 003 €
Coordinateur de la formation (prime pédagogique)			50,00	42,00	2 100 €
Charges patronales				0,43	903 €
SUIVI DES ETUDIANTS/ TUTORATS INDIVIDUELS	Nbre	Durée	42	0 €	8 840 €
Visites des apprentis en entreprises chargés (1 visite : tuteur académique + maître d'apprentissage + alternant)	13	10	130	63,00	
Frais de déplacements liés aux visites entreprises (voir tableau)	13	*		50,00	650 €
total coût heures maquette				1 260 €	39 627 €
AUTRES CHARGES DIRECTES AFFECTÉES À CETTE FORMATION					
DEVELOPPEMENT/ PROMOTION DU DIPLOME				10 830 €	15 038 €
Jurys de sélection - 2 demi journées * 2 intervenants			14	92,00	1 288 €
Frais de déplacements pour les enseignants basés hors de Lyon (3 intervenants, 50 euros par journée de déplacement.)	3		14	50,00	0 €
Participation à des salons, manifestations professionnelles, réunions, remise de diplôme		1		600	0 €
Communication, parution presse, plaquettes, ...				0 €	0 €
Charges de personnels (secrétariat, gestion de scolarité, coordination administrative, promotion...)				8 580 €	10 800 €
Autres charges de gestion courante (téléphone, etc.)				250 €	250 €
Documentation pédagogique				0 €	0 €
Bâtiment (mise à disposition de locaux, entretien, chauffage, climatisation, gardiennage, ..) dont amortissement				2 000 €	2 000 €
total autres charges directes affectées à cette formation				10 830 €	15 038 €
DÉPENSES DIRECTES					
TOTAL GENERAL DES DÉPENSES DIRECTES PAR PARTENAIRE				12 090 €	54 665 €
TOTAL GENERAL DES DÉPENSES DIRECTES POUR LA FORMATION					66 755 €
Colonne1	Colonne2	Colonne3	Colonne4	Colonne5	Colonne6
CHARGES INDIRECTES					iaelyon
Frais de gestion Services centraux (11% des recettes)	(*)				EKLYA
Frais de gestion IAE (8% des recettes) (**)					
CHARGES INDIRECTES					19 105 €
TOTAL GENERAL DES DÉPENSES INDIRECTES POUR LA FORMATION					27 855 €
RECETTES					iaelyon
TOTAL DES RECETTES					EKLYA
MARGE GLOBALE (RECETTES - DÉPENSES)					5 945 €
RAPPEL DES DÉPENSES PAR PARTENAIRE					31 195 €
FACTURATION ENTRE PARTENAIRE POUR PARTAGE DES CHARGES					16 109,78 €
CHARGES APRÈS ÉQUILIBRAGE					47 305,23 €
MARGE PAR PARTENAIRE					47 305,23 €
MARGE PAR PARTENAIRE					2 972 €
MARGE PAR PARTENAIRE					2 972 €

(*) 11% = Participation des services centraux : juridique, agent comptable, service financier....

(**) 8% = Participation des services iaelyon : administratif, service financier, ...

autres services supports, JPO, Forum métiers, participations aux salons..)

BUDGET PREVISIONNEL PARTENARIAT EKLYA année 2025-2026

Avenant à la convention EKLYA
Master 1 ADRF année 2025-2026

Effectifs :

13

	Dépenses	Recettes	Marge par partenaire
EKLYA	63 415,00 €	0,00 €	2 972,28 €
iaelyon	31 195,45 €	100 555,00 €	2 972,28 €
TOTAL	94 610,45 €	100 555,00 €	5,91%
Marge Globale			5 944,55 €

	N° Facture	Date de réception	Montant	Date traitement	Bon de commande
Versement à EKLYA	66 387,28 €				
Novembre 2024 30%*	19 916,18 €				
Mars 2025 30%	19 916,18 €				
Solde 40% Décembre 2025	26 554,91 €				

Budget prévisionnel recettes - Master ANIMATION ET DEVELOPPEMENT DE RESEAUX DE FRANCHISE

Composante	iaelyon	Année Universitaire	2025-2026
Intitulé diplôme	Management Sectoriel		Année 2
Spécialité/parcours	ANIMATION ET DEVELOPPEMENT DE RESEAUX DE FRANCHISE	Année considérée	2025-2026
Partenaire	EKLYA	Heures de présence	348

Flux prévisionnel d'apprenants (MODIFIABLE)				
Nombre d'apprentis	10			
Nombre de CP	0			
Nombre d'alternants en attente	0			
Flux prévisionnel de CP Adultes ou FC	0			

Recettes liées à l'alternance				78 250 €
Nombre de CP ou apprentis gérés par le CFA	10	7 825,00 €	448	78 250,00 €
Nombre de CP gérés par l'iaelyon	0	8 250,00 €	448	- €
Nombre de CP ou apprentis gérés par le CFA sur la deuxième année seule	0	7 825,00 €	0	- €
Nombre de CP adultes ou FC établis sur deux ans 2022-2024	0	8 250,00 €	0	- €
				- €
				- €
Total contrats de professionnalisation				78 250 €

Recette liée à la formation continue				- €
Formation continue	0			- €
Frais d'inscription		254		- €
Total Formation continue				- €

TOTAL GENERAL		78 250 €
---------------	--	----------

Budget prévisionnel dépenses - Master ANIMATION ET DEVELOPPEMENT DE RESEAUX DE FRANCHISE

MAJ 26/03/2024

Composante

laelyon	Année Universitaire
Management Sectoriel	Année 2
Animation et développement de réseaux de franchise	2025-2026
	Année considérée

Intitulé diplôme

Heures de présence

2025-2026

Spécialité/parcours

Heures programme

Année 2

Partenaire

348

Flux prévisionnel d'apprenants (MODIFIABLE)

448

10

Nombre de CP ou apprentis gérés par le CFA sur 2 ans 2022/2024

10

Nombre de CP gérés par la laelyon sur 2 ans 2022/2024

0

Nombre de CP ou apprentis gérés par le CFA sur la deuxième année seule

0

Nombre de CP adultes ou FC établis sur deux ans 2023-2024

0

Nombre de CP adultes ou FC établis sur la deuxième année seule

0

CÔTÉ DES HEURES/MAQUETTE			Nb d'H payées	Tarif horaire	laelyon	EKLYA
HEURES PROGRAMME	Heures	Nb Gr	438			
CÔTÉ HEURES ENSEIGNEMENTS CHARGÉS					1 260 €	32 364 €
CM chargées	348	1	348	93,00		32 364 €
TD	0	1	0	65,00		
E-learning	20		20	63,00	1 260 €	
Projets tutorés non encadrés	70	1	70	0,00		
COORDINATION/EXAMENS/EPREUVES (chargée)					0 €	3 003 €
Coordinateur de la formation (prime pédagogique)			50,00	42,00		2 100 €
Charges patronales				0,43		903 €
SUIVI DES ETUDIANTS/ TUTORATS INDIVIDUELS	Nbre	Durée			0 €	6 800 €
Visites des apprentis en entreprises (1 visite : tuteur académique + maître d'apprentissage + alternant - 10)	10	10	100	63,00		6 300 €
Frais de déplacements liés aux visites entreprises 50 euros en moyenne par visite	10			50,00		500 €
total coût heures maquette					1 260,00 €	42 167 €

AUTRES CHARGES DIRECTES AFFECTÉES À CETTE FORMATION					EKLYA
DEVELOPPEMENT/PROMOTION DU DIPLOME					10 830 € 13 550 €
Participation à des salons, manifestations professionnelles, réunions, remise de diplôme					0 €
Frais de déplacements pour les enseignants (3 intervenants : 50 euros par journée de déplacement comme M1)	3		10	50	0 € 500 €
Communication, parution presse, plaquettes, ...					0 €
Charges de personnels (secrétariat, gestion de scolarité, coordination administrative, promotion...)					8 580 € 10 800 €
Autres charges de gestion courante (téléphone, etc.)					250 € 250 €
Documentation pédagogique					0 € 0 €
Bâtiment (mise à disposition de locaux, entretien, chauffage, climatisation, gardiennage, ...) dont amortissement					2 000 € 2 000 €
total autres charges directes affectées à cette formation					10 830,00 € 13 550 €

DÉPENSES DIRECTES			laelyon	EKLYA
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DIRECTES PAR PARTENAIRE			12 090 €	55 717 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DIRECTES POUR LA FORMATION				67 807 €

Colonne1	Colonne2	Colonne3	Colonne4	Colonne5	Colonne6	Colonne7	Colonne8
CHARGES INDIRECTES						laelyon	EKLYA
Frais de gestion Services centraux (11% des recettes)		(*)				8 608 €	0 €
Frais de gestion IAE (8% des recettes) (**)						6 260 €	8 750 €
CHARGES INDIRECTES						14 867,50 €	8 750 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES INDIRECTES POUR LA FORMATION						23 618 €	
RECETTES						laelyon	EKLYA
TOTAL DES RECETTES						78 250 €	
MARGE GLOBALE (RECETTES - DEPENSES)						-13 175 €	
RAPPEL DES DEPENSES PAR PARTENAIRE						26 958 €	64 467 €
FACTURATION ENTRE PARTENAIRE POUR PARTAGE DES CHARGES							18 755 €
CHARGES APRES EQUILIBRAGE						45 712 €	45 712 €
MARGE PAR PARTENAIRE						-6 587 €	-6 587 €

(*) 11% = Participation des services centraux : juridique, agent comptable, service financier....

(**) 8% = Participation des services laelyon : administratif, service financier,

autres services supports, IPO, Forum métiers, participations aux salons..)

BUDGET PREVISIONNEL PARTENARIAT EKLYA CCI Formation année 2025-2026
 Avenant à la convention EKLYA
 Master 2 ADRF année 2025-2026

Effectifs : 10

	Dépenses	Recettes	Marge par partenaire
EKLYA	64 467,00 €	0,00 €	-6 587,25 €
iaelyon	26 957,50 €	78 250,00 €	-6 587,25 €
TOTAL	91 424,50 €	78 250,00 €	-16,84%
Marge Globale	-13 174,50 €		

	N° Facture	Date de réception	Montant	Date traitement Pôle Dépenses	n° bdc
Versement à EKLYA	57 879,75 €				
Novembre 2024 30%*	17 363,93 €				
Mars 2025 30%	17 363,93 €				
Solde 40% Décembre 2025	23 151,90 €				

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Article 3 :

Le présent avenant prend effet à compter du 1^{er} septembre 2025. Il couvre l'année universitaire 2025-2026.

Fait, en quatre exemplaires originaux, à Lyon, le

04 NOV. 2025

<p>Pour l'Université Jean Moulin Lyon 3, Le Président,</p> <p> Gilles BONNET</p>	<p>Pour EKLYA, Le Président,</p> <p>Patrick PARAT</p>
<p>Pour l'iaelyon, La Directrice Générale,</p> <p>Marie-Christine CHALUS</p>	<p>Pour EKLYA, Le Directeur,</p> <p>Sébastien ARCOS</p>

**Direction des libertés publiques
et des affaires juridiques**

Sous-direction des cultes et de la laïcité

n°2025-11-F-080

**Convention 2025/2026 d'attribution de subvention
portant sur le D.U. « Religion, Liberté religieuse et Laïcité »/Certification « gestion du
fait religieux et Laïcité - Laïcité, religion et citoyenneté »
de l'Université Jean-Moulin Lyon 3.**

Entre, d'une part,

L'État, Ministère de l'Intérieur, direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ), place Beauvau-75800 Paris cedex 08, représenté par Pascale LEGLISE, directrice des libertés publiques et des affaires juridiques, désigné sous le terme « la DLPAJ »,

Et d'autre part,

L'Université Jean Moulin Lyon 3 établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), dont le siège est situé **1C Avenue des Frères Lumière – 69372 Lyon CEDEX 08**, représentée par son Président **GILLES BONNET**, dont le numéro SIRET est n°**19692437700282**, désignée sous le terme « l'Établissement »,

Ou conjointement dénommées « les Parties »,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Considérant que l'Établissement a initié et conçu un projet conforme à son objet statutaire, à savoir le **D.U. « Religion, Liberté religieuse et Laïcité »/Certification « gestion du fait religieux et Laïcité - Laïcité, religion et citoyenneté »**.

Considérant que la direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ) du ministère de l'Intérieur, créée par décret n°85-1057 du 2 octobre 1985 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et de la décentralisation et modifiée par le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'Intérieur et du ministère des outre-mer, est chargée de définir et de mettre en œuvre la politique publique de conception, de conseil, d'expertise et d'assistance juridiques auprès de l'ensemble des services du ministère et, par ailleurs, de promouvoir la formation au principe de laïcité, notamment pour les cadres religieux ;

Considérant que le **D.U. « Religion, Liberté religieuse et Laïcité »/Certification « gestion du fait religieux et Laïcité - Laïcité, religion et citoyenneté »** de l'Établissement s'inscrit dans le réseau national des formations « laïcité, religion et citoyenneté » réglementées par l'arrêté du 5 mai 2017 modifié relatif aux diplômes de formation civile et civique suivie par les aumôniers militaires d'active et les aumôniers hospitaliers et pénitentiaires et fixant les modalités d'établissement de la liste de ces formations ;

Considérant que la mise en œuvre des diplômes de formation « laïcité, religion et citoyenneté » destinés à former notamment les cadres religieux, les responsables associatifs et les agents du secteur public a un double objectif : transmettre des connaissances relatives au contexte socio-historique, au droit et aux institutions de la République et fournir des instruments aux responsables religieux en vue de faciliter la gestion des institutions cultuelles ;

Considérant que, pour la mise en œuvre de cette politique, le ministère de l'Intérieur s'appuie, notamment, sur les universités ;

Considérant que ce cursus a pour objectif de faire dialoguer des professionnels, qui ont à traiter dans le cadre de leurs fonctions des situations mettant en jeu la connaissance de la diversité culturelle et religieuse, avec des cadres religieux et des responsables associatifs de tous les cultes, en prise avec des questions touchant au principe de laïcité ;

Considérant qu'à cet égard la mixité des publics doit être recherchée et nécessite de la part des intervenants un souci constant de pédagogie ;

Considérant que le décret n°2017-756 du 3 mai 2017 relatif aux aumôniers militaires, hospitaliers et pénitentiaires et à leur formation civile et civique et l'arrêté du 5 mai 2017 modifié relatif aux diplômes de formation civile et civique suivie par les aumôniers militaires d'active et les aumôniers hospitaliers et pénitentiaires et fixant les modalités d'établissement de la liste de ces formations, créent, pour les aumôniers rémunérés et nouvellement recrutés, une obligation de suivi d'une formation « laïcité, religion et citoyenneté » figurant sur une liste référencée et fixée, annuellement, par décision conjointe des ministres de l'Intérieur et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Considérant que l'action ci-après présentée par la formation portée par l'Établissement participe de cette politique.

Article 1 - Objet de la convention

Par la présente convention, l'Établissement s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées en préambule, le projet suivant, bénéficiant notamment à des cadres religieux, des responsables associatifs et des agents du secteur public

Mise en œuvre du D.U. « Religion, Liberté religieuse et Laïcité »/Certification « gestion du fait religieux et Laïcité - Laïcité, religion et citoyenneté » pour l'année universitaire 2025/2026

- Descriptif :

Cette formation comprend **130** heures et **6** unités d'enseignements (UE) conformes à la réglementation en vigueur.

Le DU/le certificat est sanctionné selon les modalités de contrôle des connaissances adoptées par le Conseil d'administration, propres à chacun des établissements. En l'occurrence, cette formation sera validée par le biais de : **un examen écrit et la rédaction ainsi que la soutenance d'un mémoire couvrant l'ensemble des modules enseignées du D.U. « Religion, Liberté religieuse et Laïcité »/Certification « gestion du fait religieux et Laïcité - Laïcité, religion et citoyenneté ».**

Dans ce cadre, la DLPAJ contribue financièrement à la réalisation de ce projet. Cette aide financière a notamment pour objet de faciliter l'inscription des cadres religieux, notamment les aumôniers, en faisant tendre, autant que possible, les frais d'inscription vers un coût résiduel. L'engagement financier de l'État inscrit dans la présente convention porte sur l'année 2025. La DLPAJ n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

Article 2 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année universitaire 2025/2026.

Durant cette période, l'Établissement s'engage à notifier à la DLPAJ tout retard pris dans l'exécution, toute modification des conditions d'exécution, de ses statuts, de ses organes statutaires ou de ses coordonnées bancaires.

Article 3- Dispositif de reconnaissance des parcours personnels des candidats au DU de formation « laïcité, religion et citoyenneté »

L'Établissement veillera à favoriser la mise en œuvre d'un dispositif de reconnaissance des parcours personnels pour les candidats au diplôme de formation « laïcité, religion et citoyenneté », sans oublier toutefois l'objectif de dialogue entre les publics auquel le suivi de cette formation répond. Les modalités de validation seront fixées par l'Établissement, dans le respect du principe d'autonomie des universités.

Article 4 –Conditions de détermination du coût de l'action

4.1 Le coût total estimé du projet sur la durée de la convention est évalué à **49 700 euros** [page 15 du dossier de demande de subvention].

4.2 Le besoin de financement public doit prendre en compte tous les produits affectés à l'action. Le budget prévisionnel de l'action indique le détail des coûts éligibles à la contribution financière de l'administration, établis en conformité avec les règles définies à l'article 4.3, et l'ensemble des produits affectés.

4.3 Les coûts à prendre en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre de l'action, notamment :

- tous les coûts directement liés à la mise en œuvre des actions qui :

- sont liés à l'objet des actions ;
- sont nécessaires à la réalisation des actions ;
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- sont engendrés pendant le temps de réalisation des actions ;
- sont dépensés par les organismes ;
- sont identifiables et contrôlables.

- et le cas échéant, les coûts indirects. Il s'agit des coûts qui ne sont ou ne peuvent être directement rattachés aux actions et ne sont pas directement identifiables, mesurables et justifiables. Le taux des coûts indirects affectés à l'action sera de 5% du montant total des coûts directs.

4.4 Lors de la mise en œuvre du projet, l'Établissement peut procéder à une adaptation de son budget prévisionnel par des transferts entre natures de charges éligibles telles que les achats, les locations, les dépenses de publications, les charges de personnel et les frais de déplacement. Cette adaptation des dépenses, réalisée dans le respect du montant total des coûts éligibles mentionnés au point 4.1, ne doit pas affecter la réalisation du projet et ne doit pas être substantielle.

Lors de la mise en œuvre du projet, l'organisme contractant peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel, à condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle.

L'Établissement notifie ces modifications à la DLPAJ par écrit (par mail ou par voie postale) dès qu'elle peut les évaluer, et en tout état de cause avant la fin de l'action. Le versement du solde annuel ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse de ces modifications par la DLPAJ.

Article 5 – Condition de détermination de la contribution financière de la DLPAJ

Pour l'exercice budgétaire de cette année (2025), la DLPAJ contribue financièrement pour un montant total de **15 000€ (quinze mille euros)**, équivalent à **35% du montant total** estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention, établis à la signature de la présente convention, tels que mentionnés à l'article 4.1.

La contribution financière de l'administration mentionnée au paragraphe ne sera applicable que sous réserve des deux conditions suivantes :

- le respect par l'Établissement des obligations mentionnées dans la convention ;
- et que le montant de la contribution n'excède pas le coût du projet.

Article 6 – Modalités de versement de la contribution financière

La subvention de 15 000€ (quinze mille euros) pour l'année 2025, fera l'objet d'un seul versement à la notification de la convention, sous réserve des ajustements prévus à l'article 4.4.

Cette dépense est imputable sur les crédits du Budget 2025 de la mission « Administration générale et territoriale de l'Etat », programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », action 7 « cultes et laïcité », domaine fonctionnel 0216-07-02 « Laïcité », activité 021607020201 « Laïcité », axe ministériel 1 = 09-CL0000003, axe ministériel 2 = DU – compte PCE n°6311000000.

La contribution financière sera créditée, selon les procédures comptables en vigueur, au compte de l'Etablissement (*mentions à compléter + RIB de l'établissement à fournir*) :

Banque : Trésor Public

Titulaire : Université Jean Moulin Lyon 3

Agence : Agence comptable

Code établissement : 10071

Code guichet : 69000

N° de compte : 00001004334 **Clé RIB** : 60

IBAN : FR76 1007 1690 0000 0010 0433 460

BIC : TRPUFRP1

Tout changement de coordonnées bancaires devra être notifié à : Ministère de l'Intérieur - Secrétariat Général - Direction des libertés publiques et des affaires juridiques – Sous-direction des cultes et de la laïcité - Bureau de la laïcité - 1 bis place des Saussaies – 75 800 Paris Cedex 08.

L'ordonnateur de la dépense est la DLPAJ.

Le comptable assignataire chargé de la dépense est le contrôleur budgétaire et comptable ministériel auprès du ministre de l'intérieur.

Article 7 : Re却ement

Il est interdit de reverser, sous forme de subvention, tout ou partie du présent financement à un tiers (personne morale ou physique). Il n'y a pas de reversement lorsque l'Établissement rémunère un organisme tiers pour des prestations qu'il souhaite mettre en œuvre dans le cadre du projet financé.

Article 8 – Compte-rendu financier et justificatifs

L'Établissement s'engage à fournir, avant toute nouvelle demande de subvention ou dans les six mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- **le compte rendu financier des actions**, conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (CERFA n°15059*02), composé d' :
 - ✓ **un bilan qualitatif de l'action**, qui comporte une description des conditions de réalisation et un certain nombre d'indicateurs permettant d'évaluer les résultats obtenus. Il doit retracer de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention ;
 - ✓ **un tableau de synthèse**, qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à l'action financée ;
 - ✓ **une fiche « données chiffrées : annexe »**, qui permet de donner des explications sur le tableau de synthèse (clés de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée, explication des écarts constatés entre le budget prévisionnel et le budget final, nature des contributions volontaires en nature).
- Le rapport annuel des comptes approuvé par le commissaire aux comptes du dernier exercice clos.
- Le plus récent rapport annuel d'activité approuvé uniquement s'il mentionne la formation subventionnée.
- Les statuts de l'Établissement.

- Les données relatives au suivi quantitatif et qualitatif de la promotion pour laquelle la subvention a été attribuée.

Ces documents sont signés par le représentant légal de l’Établissement (ou toute personne ayant un pouvoir écrit de ce dernier) et il engage l’Établissement. Il est rappelé que toute fausse déclaration à une administration publique ou à un organisme chargé d’une mission de service public est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 7 du code pénal.

Si la totalité des subventions publiques affectées au projet visé à l’article 1 n’a pas été utilisée, c'est-à-dire si les recettes sont supérieures aux dépenses, les sommes qui dépassent ce seuil seront systématiquement reversées à la DLPAJ (au prorata de sa contribution aux subventions d’exploitation affectées au compte 74 du point 2. « Tableau de synthèse » du compte-rendu financier).

Article 9 – Information légale – Règlement général à la protection des données (RGPD)

Les données à caractère personnel seront conservées pendant un délai de trois ans dans les archives courantes du bureau de la laïcité du ministère de l’Intérieur. À l’issue de ce délai, ces données seront supprimées.

Le traitement de ces données est nécessaire à l’exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement (article 6 du Règlement général à la protection des données - RGPD).

Conformément au Règlement général à la protection des données (RGPD) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, l’Établissement dispose de droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, et d'un droit à la limitation du traitement des données.

Le bureau de la laïcité se tient à disposition de l’Établissement pour toute question, via l’adresse : formations-lrc@interieur.gouv.fr

Article 10 – Publicité des subventions

Les financements accordés par le ministère de l’Intérieur au projet conduit par l’Établissement doivent être portés obligatoirement à la connaissance des bénéficiaires et du grand public.

L’Établissement s’engage à faire figurer, de manière lisible, la mention du concours apporté par le ministère de l’Intérieur et son logo sur tous les documents de promotion et de communication (programmes, flyers, revues, publications, affiches, site internet, dossier de presse, communiqué de presse, documents audiovisuels), produits dans le cadre de cette convention. Ces documents seront soumis à l’avis de la DLPAJ avant publication.

Article 11 – Évaluation

L’évaluation des conditions de réalisation du projet auquel l’État a apporté son concours est réalisée par le ministère de l’Intérieur, sur un plan quantitatif et qualitatif. Elle porte notamment sur la conformité des résultats visés à l’objet mentionné à l’article 1 et les conditions définies d’un commun accord entre la DLPAJ et l’Établissement.

Dans le cadre de l'évaluation, la DLPAJ communique les conclusions finales de son évaluation et indique à l’Établissement, le cas échéant, le délai pour présenter ses conclusions contradictoires assorties des justificatifs nécessaires. Cette communication n'intervient qu'après audition de leurs représentants.

Article 12 - Restitutions

- En cas d'inexécution ou de modification substantielle des conditions d'exécution et retard pris par l’Établissement

En cas de non-exécution, de retard significatif, de modification substantielle ou d'actions non conformes à celles pour lesquelles la subvention a été attribuée, par l’Établissement, pour une raison quelconque, celui-ci est tenu d'en

informer, sans délai, la DLPAJ, par lettre recommandée avec accusé de réception et par voie dématérialisée à l'adresse : formations-lrc@interieur.gouv.fr.

Au regard des éléments fournis, la DLPAJ peut exiger le versement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par l'Établissement et avoir préalablement entendu ses représentants, le cas échéant.

La DLPAJ informe l'Établissement de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception et par voie dématérialisée.

- **Résiliation de la convention par l'une ou l'autre des parties**

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie dès la constatation de l'irrégularité et après envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles le cas échéant et restée infructueuse au bout d'un mois.

La DLPAJ pourra exiger le versement de tout ou partie des sommes déjà versées.

Article 13 – Études de suivi et contrôles de l'administration

- **Études de suivi**

Le ministère de l'Intérieur peut être amené à réaliser des études annuelles de suivi sur certains programmes ou thématiques. Ces études sont réalisées par des agents du ministère de l'Intérieur ou par des prestataires mandatés par celui-ci. L'Établissement s'engage à répondre à toutes sollicitations pour la réalisation de ces études.

- **Contrôles de l'administration**

L'Établissement s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la DLPAJ de la réalisation de l'action et de l'emploi des fonds. Il s'engage à faciliter l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

Le ministère de l'Intérieur se réserve le droit de procéder ou de faire procéder par un organisme mandaté par lui, sur pièces ou sur place, à toute vérification ou tout audit qu'elle jugerautile.

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par la DLPAJ ou ses prestataires mandatés, en vue de vérifier l'exactitude des comptes rendus financiers et la mise en œuvre de l'action soutenue, et qui contrôle(nt) annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du service.

Au cas où les vérifications feraient apparaître que les sommes versées n'ont pas été utilisées ou l'ont été à des fins autres que celles mentionnées à l'article 1 de la présente convention, la DLPAJ exigera le versement des sommes indûment perçues.

Article 14 - Conditions de renouvellement de la convention

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 11 de cette convention et aux contrôles prévus à l'article 13. Aucun versement ne sera effectué tant que toutes les actions des années antérieures terminées au jour de la mise en paiement de la présente subvention, ne sont pas justifiées (voir modalités de justification à l'article 8).

Article 15 - Avenant

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par la DLPAJ et l'Établissement. La demande de modification de la présente convention par l'une des parties est réalisée par lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Article 16 – Litiges

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 312-11 du code de justice administrative.

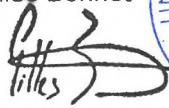
Fait en deux exemplaires originaux.

Paris, le

Pour l'Établissement,

Le président

Gilles Bonnet



Pour le ministre et par délégation,
L'adjoint à la directrice des libertés
publiques et des affaires juridiques

Vincent PLOQUIN-DUCHEFDELAVILLE

**Convention de mise en œuvre
du 13^{ème} Congrès de l'Association de recherche
appliquée au management des organisations de santé
« Le dépassement des frontières dans les organisations de
santé : enjeux, défis et perspectives**

20 et 21 novembre 2025

N° 2025-11-G-139

Entre d'une part,

L'Université Jean Moulin Lyon 3, Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège social se situe 1C avenue des Frères Lumière | CS 78242 - 69372 LYON CEDEX 08, représentée par son Président, **le Professeur Gilles BONNET**, agissant ès qualités pour le compte de l'IFROSS et du CRDMS, institut de la Faculté de Droit représenté par son Doyen, **le Professeur Olivier GOUT**.

ci-après dénommée « **l'IFROSS-CRDMS** »,

et d'autre part

L'Association de recherche appliquée au management des organisations de santé, association immatriculée au RNA sous le numéro W751209729, dont le siège est situé, au sein de l'EHESP, 15 Avenue du Professeur Léon Bernard 35043 RENNES, représentée par sa Présidente, **la Professeure Nathalie Teissier**.

ci-après dénommée « **ARAMOS** »,

Ci-après dénommées ensemble « les Parties ».

LES PARTIES ONT CONVENU DE CE QUI SUIT

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise en œuvre et de financement du 13^{ème} Congrès de l'Association de recherche appliquée au management des organisations de santé « Le dépassement des frontières dans les organisations de santé : enjeux, défis et perspectives », tenu à Lyon, les 20 et 21 novembre 2025.

La présente convention définit le rôle des Parties.

ARTICLE 2 – MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

ARAMOS s'engage à :

- Mettre à disposition le Logo ARAMOS dans les formats compatibles aux différents usages (impression et numérique)
- Diffuser l'appel à communication et le programme au sein de la communauté ARAMOS
- Mettre à disposition le réseau d'experts académiques d'ARAMOS pour relire les communications et modérer les ateliers
- Constituer le comité scientifique
- Organiser les prix des meilleures communications
- Assister l'organisateur dans la conception du programme scientifique
- Assister l'organisateur dans la sélection des intervenants pour les sessions plénières

L'IFROSS et le CRDMS s'engagent à assurer la complète organisation du Congrès qui recouvre les activités suivantes :

- Mettre à disposition les locaux par le biais de partenaires pour les journées du 20 et 21 novembre 2025 ;
- Organiser les déplacements des conférenciers invités ;
- Organiser et réaliser le dîner de gala du 20 novembre et des déjeuners des 20 et 21 novembre 2025 midi ;
- Imprimer les programmes et autres documents de communication utilisés à l'occasion du congrès ;
- Gérer le processus d'inscription au Congrès

ARTICLE 3 – Modalités financières

En contrepartie de l'exécution des engagements stipulés à l'Article 2 de la présente convention, ARAMOS devra établir une facture au nom de l'Agent Comptable de l'Université Jean Moulin Lyon 3 d'un montant forfaitaire de 3 000 euros.

L'IFROSS-CRDMS s'engagent à prendre en charge, seul ou avec ses partenaires, l'ensemble des frais d'organisation et de réalisation du Congrès correspondant aux activités lui incombant et définies à l'article 2 de la présente convention.

ARTICLE 4 – DURÉE ET MODIFICATION

La présente convention prend effet à la date de signature et s'achève après exécution complète des obligations par les Parties et au plus tard le 30 juin 2026.

Toute modification de la convention devra faire l'objet d'un avenant signé par les Parties.

ARTICLE 5 – LITIGES

En cas de différend relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, les Parties s'efforceront de trouver une solution amiable. Au cas où les Parties ne parviendraient pas à résoudre leur différend dans un délai de deux (2) mois à compter de la survenance du différend, notifiée par la Partie plaignante aux autres Parties, le tribunal administratif de Lyon sera compétent.

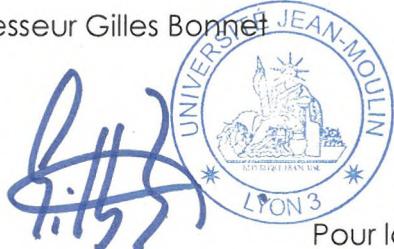
Fait à Lyon, en trois exemplaires, le

24 NOV. 2025

Pour l'Université Jean Moulin Lyon 3

Le Président

Professeur Gilles Bonnet



Pour la Faculté de Droit,

Le Doyen

Professeur Olivier Gout

Pour ARAMOS

La Présidente

Professeure Nathalie Teissier

Convention N°2025-11-G-140
ATELIERS DE THÉÂTRE 2025-26
Cie DRÔLE DE TRAME

Entre les soussignés

L'Université Jean Moulin Lyon 3, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sise 1 rue de l'Université, 69007 LYON

Représentée par son président, Monsieur le Professeur Gilles BONNET

L'Université Jean Moulin Lyon 3 sera désignée ci-après par le terme « L'ORGANISATEUR »,

D'une part,

ET

Drôle de Trame - Compagnie d'Arts Vivants

11, rue Lionel Terray, 69600 Oullins

Numéro de SIRET : 820 210 664 00018

APE : 9001Z

Licences d'entrepreneur du spectacle : 2-1095352/ 3-1095353

Représentée par sa présidente, Madame Alice BOSONI

La Cie **Drôle de Trame**, ci-après dénommée par le terme « LE PRODUCTEUR »,

D'autre part,

PRÉAMBULE

Lieu de transmission et de démocratisation des arts et du savoir, l'**Université Jean Moulin Lyon 3** est aussi un lieu de culture, vivante et créative. Ouverte sur la Cité, Lyon 3 propose durant l'année universitaire une programmation culturelle gratuite aux étudiants, aux personnels et au grand public. Elle accueille chaque année des résidences d'artistes.

Le service des affaires culturelles de l'Université Jean Moulin Lyon 3 participe à l'accès à la culture pour tous, à la formation à la citoyenneté et au développement de l'esprit critique par l'éveil de la sensibilité artistique et de l'intelligence créative notamment par la mise en place d'ateliers de pratique artistique et de master classes.

DRÔLE DE TRAME est une compagnie créée en 2016 par deux comédiennes qui travaillent ensemble depuis quinze ans, Marion Poincet et Anne-Laure Pommier

« Nous voyons notre métier changer, mais nous sommes convaincus que le théâtre est encore un art populaire, et nous voulons rendre hommage, par nos créations, à cette tradition de théâtre populaire.

Nous voulons créer les spectacles que nous avons envie de voir sur scène.

Nous voulons jouer dans des « Pièces à évidence, poétiquement vraies » comme l'a dit Ionesco. Parce que nous écrivons pour nous, ou des amateurs, depuis plusieurs années déjà et que cela nous stimule... de créer des histoires dans notre univers contemporain.

Parce que nous avons envie de théâtre comme l'enfant Jean-Baptiste Poquelin en a eu envie, lorsque, jouant dans un grenier avec son cousin, il voit ce dernier faire semblant de mourir, blessé par une fausse épée (film *Molière de Mnouchkine*).

Oui, nous voulons jouer avec les codes du théâtre, nous voulons continuer à nous amuser à faire semblant avec sincérité. Le théâtre par ses codes permet tout...

Parce que nous voulons créer aussi bien un spectacle sur la constipation, monter une pièce de Victor Hugo (L'intervention), adapter une nouvelle de Stefan Zweig (Lettre d'une inconnue) ... simplement parce que le projet nous semble évident, sincère, stimulant, juste et populaire, c'est-à-dire qu'ils s'adressent à tous !

Nous ne voulons pas nous reposer sur notre expérience mais être toujours vifs, à l'écoute, afin de sans cesse nous rapprocher du théâtre que l'on aime et que l'on veut défendre et ne pas nous figer dans une posture.

Drôle de trame, parce qu'on souhaite écrire une trame entre le public et nous. »

Marion et Anne-Laure

Il est convenu ce qui suit :

Le PRODUCTEUR s'engage à mettre à disposition des metteuses en scène pour la direction d'ateliers de pratique théâtrale :

- **Marion Poincelet et Anne-Laure Pommier**, pour la direction d'un atelier annuel de création théâtrale à destination des étudiants de l'Université Jean Moulin Lyon 3, qui donnera lieu à deux restitutions (Festival L'Art au Moulin – décembre 2025 et avril 2026) ;
- **Marion Poincelet et Maud Martin** pour la direction d'un atelier semestriel de création théâtrale à destination des étudiants inscrits aux dispositif Objectif REO, coordonné par le SCUIO-IP de l'Université Jean Moulin Lyon 3, et la création d'un spectacle théâtral qui sera programmé à l'occasion de la journée de clôture du dispositif Objectif REO (3 avril 2026).

Lieu : Université Jean Moulin Lyon 3, Manufacture des Tabacs, 1 C avenue des Frères Lumière, Lyon 8.
Des ateliers pourront se tenir hors les murs de L'ORGANISATEUR.

L'ORGANISATEUR déclare accepter le contenu des ateliers précités.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - OBJET

Le PRODUCTEUR s'engage à donner, dans les conditions définies ci-après et dans le cadre du présent contrat :

- **24 séances de 2h** (pour un total de **48h**) + **1 à 2 séances complémentaires de répétitions, calages et restitution** (pour un total de **12h**) pour l'atelier de création théâtrale dirigé par **Marion POINCELET et Anne-Laure POMMIER** sur le lieu précité. Les étudiants inscrits pourront demander à bénéficier de la bonification culture. Les répétitions se dérouleront tous les lundis de **17h45 à 19h45** à compter du **22 septembre 2025** jusqu'au **6 avril 2026**.

Les séances, la répétition générale et le spectacle équivalent à **60 heures** effectuées au total au cours de l'atelier.

2026 ; AVRIL 2026) déposées sur la plateforme CHORUS PRO à l'ordre de :

Drôle de Trame

IBAN : FR54 2004 1010 0720 5829 3Y03 861 - BIC : PSSTFRPPLYO

Etablissement : 20041 – Guichet : 01007 – N° Compte : 2058293Y038 – Clé RIB : 61

Domiciliation : La Banque Postale Centre Financier 69900 Lyon Cedex 20

Article 6 - RESPONSABILITÉ – ASSURANCE

LE PRODUCTEUR se conformera au règlement intérieur de Lyon 3 et aux instructions techniques concernant les matériels et la sécurité. Les metteuses en scène des ateliers assureront leur couverture en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles sans préjudice d'éventuels recours contre les tiers responsables. Elles devront souscrire les polices d'assurance de responsabilité civile adaptées aux actions conduites et fournir une attestation au service des affaires culturelles.

ARTICLE 7- ANNULATION DU CONTRAT

Le présent contrat est régi par la loi française.

Le présent contrat se trouverait suspendu ou résilié de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

Toutes modifications des conditions ou modalités d'exécution du présent partenariat, défini d'un commun accord entre les Parties, fera l'objet d'un avenant.

En cas de non-respect de l'une des clauses du présent partenariat, chaque partie pourra résilier de plein droit l'accord 15 jours francs après l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception, en explicitant les griefs invoqués et demeurés sans réponse passé le délai d'un mois.

Article 8 - LOI APPLICABLE – RÈGLEMENT DES LITIGES

Tout différend relatif à l'interprétation et/ou à l'exécution de la présente convention fera l'objet d'une recherche de conciliation amiable. A défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Lyon.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre, à défaut d'accord amiable, à l'appréciation du tribunal administratif de Lyon.

Fait à Lyon, le *24/11/2025*

En deux exemplaires originaux

Pour l'Université Jean Moulin Lyon 3

Le Président



Gilles BONNET

Pour la Cie Drôle de Trame

La Présidente



Alice BOSONI

- **4 heures d'initiation théâtrale** (atelier brise-glace) prévues lors de la journée d'intégration d'Objectif REO (janvier 2026) puis **26h de formation théâtrale** qui se dérouleront sur la durée du dispositif à raison de 2h par semaine (entre janvier et avril 2026), répétition générale et représentation théâtrale comprises. Les séances sont dirigées par **Marion POINCELET et Maud MARTIN**.

L'atelier brise-glace, les séances, la répétition générale et le spectacle équivalent à **30 heures**.

Article 2 – OBLIGATIONS DU PRODUCTEUR

Le PRODUCTEUR assumera la responsabilité artistique des séances des ateliers.

En cas d'indisponibilité des metteuses en scène pré citées pour des raisons de santé ou autres, le PRODUCTEUR s'engage à déplacer la séance prévue ou à remplacer la metteuse en scène par un(e) autre de compétence équivalente.

En cas de séance hors les murs, le PRODUCTEUR s'engage à en informer le service des affaires culturelles et les étudiants inscrits à l'atelier au moins 15 jours avant la date de ladite séance.

Article 3 - OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

L'ORGANISATEUR mettra à disposition du PRODUCTEUR une salle pédagogique en ordre de marche :

- **À partir du lundi 22 septembre 2025** pour permettre la bonne tenue de l'atelier dirigé par Marion POINCELET et Anne-Laure POMMIER. Les séances se dérouleront sous la responsabilité du service des affaires culturelles, qui assurera le service général du lieu.
- **À partir de la semaine du 5 janvier 2026** pour permettre la bonne tenue de l'atelier dirigé par Marion POINCELET et Maud MARTIN. Les séances se dérouleront sous la responsabilité du SCUIO-IP, qui assurera le service général du lieu.

Le PRODUCTEUR prendra connaissance du dispositif technique des salles et le validera avant la première séance des deux ateliers précités.

Article 4 – PRIX

L'ORGANISATEUR s'engage à verser

- Pour l'atelier dirigé par **Marion POINCELET et Anne-Laure POMMIER**, en deux versements (NOV. 2025 – AVRIL 2026), au PRODUCTEUR, en contrepartie de la présente cession sur présentation de deux factures, une somme globale de **trois mille cinq cent dix euros (3510 €)** pour l'année 2025-2026, pour 60h au taux de 58,50 € de l'heure.
- Pour l'atelier dirigé par **Marion POINCELET et Maud MARTIN**, en deux versements (JANV. 2026 – AVRIL 2026), au PRODUCTEUR, en contrepartie de la présente cession sur présentation de deux factures, une somme globale de **mille sept cent cinquante-cinq euros (1755 €)** pour la période janvier à avril 2026, pour 30h au taux de 58,50 € de l'heure.

« *TVA non applicable. Article 293 B du Code Général des Impôts* »

Article 5 - MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement des sommes prévues à l'article 4 sera effectué après service fait par mandat administratif selon la réglementation en vigueur, sur présentation de **3 factures (NOV. 2025 ; JANV.**

Convention de réversement
PPR Autonomie (vieillissement et situations de handicap)
Projet AUVI n° ANR-23-PAVH-0004

Entre les soussignés,

Le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), Etablissement Public à Caractère Scientifique et Technologique, dont le siège est 3 rue Michel Ange - 75794 PARIS Cedex 16, n° SIRET 180 089 013 006 68,

Représenté par son Président, Monsieur Antoine PETIT, lequel a délégué sa signature pour la présente convention à Mme Aurélie DE SOUSA Déléguée Régionale ~~par intérim~~ de la délégation Rhône-Auvergne,
Florence THOMINEAU

Ci-après désignée par « **CNRS** » ou « **Etablissement coordinateur** »,

Et

L'Université Jean-Moulin – Lyon 3, Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, dont le siège est situé 1C avenue des Frères Lumière, CS 78242, 69372 LYON CEDEX 08, SIRET 196 924 377 00019, code NAF 8542Z, représentée par son Président, Monsieur Gilles BONNET,

Ci-après désigné « **Contractant** »,

Le CNRS et le Contractant sont ci-après collectivement désignées par « **Partenaires** », et individuellement « **Partenaire** ».

Etant préalablement exposé ce qui suit :

Vu le décret n° 2006-963 du 1^{er} août 2006 modifié portant organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de la Recherche,

Vu la loi 11^e 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificatives pour 2010 notamment son article 8,

Vu la convention du 21 septembre 2017 entre l'État et l'ANR relative au programme d'Investissements d'avenir (action «Programmes prioritaires de recherche»),

Vu l'arrêté du 13 mars 2023 relatif à l'approbation du cahier des charges de l'appel à projets «Autonomie (vieillissement et situations de handicap) vague 2»,

Vu la décision n°2023-PPR-02 du Premier ministre, en date du 15 novembre 2023 autorisant l'ANR à contractualiser le subventionnement du Projet « AUVI » dans le cadre de l'action «Autonomie (vieillissement et situations de handicap)»,

Vu le Contrat Attributif d'Aide n° ANR-23-PAVH-0004 AUVI, signé le 14 mai 2024 entre l'Etablissement coordinateur et l'ANR ci-après désigné par « Contrat attributif d'aide » dans le cadre de l'action « Autonomie (vieillissement et situations de handicap) » du Programme Prioritaire de Recherche Autonomie pour le projet AUVI,

Vu le règlement financier relatif aux modalités d'attribution des aides au titre de l'appel à projets « Autonomie (vieillissement et situations de handicap) - vague 2 » de l'ANR publié à l'adresse suivante : <https://anr.fr/fr/france-2030/france2030/call/autonomie-vieillissement-et-situations-de-handicap-appel-a-projets-vague-2/>,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Définitions

Dans la présente Convention de Reversement, et à moins que le contexte n'indique clairement une signification différente, les termes suivants, employés avec une première lettre majuscule, auront les significations respectives suivantes:

Aide : aide accordée à l'Etablissement coordinateur par l'ANR, au nom et pour le compte de l'État, pour la réalisation du Projet.

Convention de Reversement : L'ensemble constitué de la présente convention, de ses annexes ainsi que de ses éventuels avenants.

Contrat attributif d'aide : Contrat n°ANR-23-PAVH-0004 AUVI signé entre l'ANR et l'Etablissement Coordinateur déterminant notamment : le montant de l'aide totale allouée au Projet, la durée du Projet, l'échéancier des versements et les conditions suspensives en ce compris ses annexes et ses avenants éventuels.

Responsable Scientifique et Technique (Coordinateur) : personne physique qui assure la coordination scientifique et technique du projet pour le compte de l'Etablissement coordinateur.

Projet : Projet intitulé « AUVI » financé dans le cadre de l'action PPR « Autonomie (vieillissement et situations de handicap) »

Subvention : part de l'Aide que l'Établissement coordinateur reverse au Contractant dans le cadre du Projet, au titre de la réalisation de sa Part du Projet.

Part du Projet : la part des travaux au sein d'un lot/tâche mise à la charge d'une Partie, telle que définie dans l'annexe 1 du Contrat attributif d'aide.

Article 2 – Objet

La présente Convention de Versement a pour objet de définir (i) les modalités de versement au Contractant par l'Établissement coordinateur, pour le compte de l'ANR, de la part de Subvention qui lui revient pour réaliser la Part du Projet dont il a la charge (ii) les obligations et droits respectifs des Partenaires dans le cadre du financement du Projet.

La Convention de Versement définit ainsi le montant, les modalités de versement et d'utilisation de la Subvention ainsi versée par l'Établissement coordinateur au Contractant pour le compte de l'ANR en respectant l'échéancier proposé par l'ANR.

Article 3 – Engagements du Contractant

Le Contractant s'engage à utiliser la Subvention exclusivement à la réalisation de sa Part du Projet financé dans le cadre de l'action « Autonomie (vieillissement et situations de handicap) » et tel que décrit dans le Contrat Attributif d'Aide n° ANR-23-PAVH-0004 AUVI. (Annexe 1).

L'utilisation de la Subvention perçue à des fins autres que celles définies dans le Contrat Attributif d'Aide ainsi que dans la présente Convention de versement entraînera, d'une part, le remboursement par le Contractant de ladite Subvention et, d'autre part, l'annulation de l'ensemble de la Subvention accordée au Contractant. Le Contractant procédera au versement total à l'Établissement coordinateur de la Subvention qui lui aura été versée.

En cas d'inexécution totale par le Contractant des tâches du Projet mises à sa charge, le Contractant procédera au versement total à l'Établissement coordinateur des Subventions qui lui auront été versées.

En cas d'inexécution partielle par le Contractant des tâches du Projet mises à sa charge, le Contractant procédera au versement partiel à l'Établissement coordinateur des Subventions qui lui auront été versées pour l'exécution desdites tâches. Le montant du versement sera proportionnel aux tâches effectivement réalisées par le Contractant.

A la date de signature de la Convention de Versement, le Responsable Scientifique et Technique est M. Benoit Eyraud.

3.1. Relevé de dépenses annuel et compte rendu d'avancement du projet

Le Contractant devra transmettre à l'Établissement coordinateur au plus tard le 1er mars de chaque année :

- un relevé récapitulatif annuel des dépenses exécutées au cours de chaque exercice écoulé au titre de sa part du Projet, signé par son représentant légal et certifié par son agent comptable ou son commissaire aux comptes, à défaut son expert-comptable ;
- les montants mis à jour des versements effectivement décaissés et prévus par les co-financeurs pendant la durée du Projet ;
- un état d'avancement de sa Part du Projet et des résultats obtenus

La non-transmission des tels documents peut conduire à l'interruption du versement de l'aide conformément aux stipulations prévues à l'Article 11 du Contrat Attributif d'Aide.

3.2. Documents finaux

Le Contractant devra transmettre à l'Etablissement coordinateur, au plus tard dans un délai de 2 mois suivant la date de fin du Projet :

- un compte rendu final faisant état de l'ensemble des résultats obtenus
- un relevé final présentant la totalité des dépenses effectuées au titre de sa Part du Projet, signé par son représentant légal et certifié par son agent comptable ou son commissaire aux comptes, à défaut son expert-comptable ;
- les montants mis à jour des versements effectivement décaissés et prévus par ses co-financeurs pendant la durée du Projet ;
- un bilan de ses apports conformément au Contrat attributif d'aide.

Tout retard ou non-transmission du compte rendu de fin du Projet ou des relevés finaux des dépenses peut conduire au non-paiement du solde, selon les modalités de l'Article 5.2 sans préjudice de l'application des stipulations de l'Article 11 du Contrat attributif d'Aide.

Le Contractant a notamment les obligations suivantes à l'égard de l'Etablissement coordinateur :

- il communique à l'Etablissement coordinateur tout élément lui permettant de renseigner les indicateurs de suivi portant sur l'état d'avancement du Projet et sur les résultats obtenus au plus tard le 1er mars de chaque année ;
- il transmet à l'Etablissement coordinateur les comptes rendus intermédiaires d'avancement de leur Part du Projet au plus tard le 1er mars de chaque année et les éléments nécessaires à l'établissement du compte-rendu de fin de Projet dans un délai d'1 mois à compter de la date de fin du Projet ;
- il communique à l'Etablissement coordinateur les informations concernant : (i) les dépôts de brevets et de certificat d'utilité portant sur les Connaissances nouvelles et effectués en France et à l'étranger; et (ii) toute cession ou tout nantissement envisagé/e d'un brevet;
- il informe l'Etablissement coordinateur des Connaissances nouvelles et le cas échéant, des titres de propriété intellectuelle correspondants ;
- il informe l'Etablissement coordinateur sans délai des difficultés éventuelles dans la réalisation du Projet qui sont susceptibles d'en affecter ou de compromettre les objectifs du Projet, ou lorsque l'une des Parties décide d'abandonner la Part du Projet dont elle a la responsabilité ou lorsque les Parties souhaitent qu'un nouvel acteur participe au Projet. Le cas échéant, ils proposent le plus rapidement possible une proposition de plan d'action pour y remédier.

Article 4 – Durée

Nonobstant sa date de signature, la présente Convention prend effet au **2 avril 2024** jusqu'à la date de règlement du solde de l'aide ou du recouvrement du trop-perçu.

Le Projet se déroule sur une durée de **soixante (60) mois** à compter du 4 avril 2024 et se termine le **1er avril 2029** et cette période détermine la période d'éligibilité des dépenses.

La présente Convention pourra être prolongée par voie d'avenant après consentement des Partenaires.

L'ANR doit être informée de l'achèvement du Projet si celui-ci intervient avant la date prévue ci-dessus.

Article 5 – Modalités financières

Sous réserve du versement par l'ANR à l'établissement coordinateur de l'aide fixée par le Contrat Attributif d'Aide, l'Etablissement coordinateur s'engage à reverser au Contractant la Subvention d'un montant de **38 752,00€** selon les modalités suivantes :

5.1 Avances

Les versements sont effectués sous forme d'avances annuelles réparties sur la durée du Projet, dans la limite de 90% du montant de l'aide accordée par la présente Convention de reversement.
Les versements seront effectués dans la limite des fonds disponibles à l'ANR suivant l'échéancier prévisionnel ci-dessous.

5.2 Solde

Le solde de l'aide est versé après présentation par le Contractant des relevés de dépenses finaux; tels que définis à l' Article 3 du présent Contrat ainsi qu 'après réception et validation du compte rendu de fin de Projet prévu à l'Article 3 du présent Contrat au plus tard dans les deux mois suivant la date d'achèvement des travaux.

Le versement du solde est ajusté pour tenir compte de la dépense réelle dans la limite du montant de la Subvention.

Dans l'éventualité d'un montant total de dépenses inférieur au cumul des versements perçus par l'Établissement coordinateur, celui-ci s'engage à reverser le trop-perçu à l'État.

Les sommes versées à l' Établissement coordinateur au titre du présent Contrat ne lui sont acquises qu'au versement final ou au recouvrement du trop-perçu.

5.3 Echéancier des versements

Av T0	T0+12 mois	T0+24 mois	T0+36 mois	T0+48 mois	Sode
6 975,35€	6 975,35€	6 975,35€	6 975,35€	6 975,35€	3 875,25 €

Le versement des avances est subordonné au bon avancement du Projet et conditionnée par la fourniture des documents de suivi tels que définis à l'Article 7 du Contrat Attributif d'Aide.

Les versements seront effectués au compte du Contractant sur présentation d'une facture (portant référence « AUVI / ANR-23-PAVH-0004 » ainsi que l'échéance concernée), sur le compte bancaire du Contractant :

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	69000	1004334	60	TPLYON
International Bank Account Number - IBAN				
				Bank Identifier Code - BIC
FR76	1007	1690	0000	0010 0433 460 TRPUFRP1

Il est entendu que l'Etablissement coordinateur n'assume aucune responsabilité envers le Contractant en cas de versement partiel ou de non versement de l'aide par l'ANR.

L'Etablissement coordinateur ne pourra pas non plus être tenu responsable par l'ANR de la gestion financière et/ou de l'utilisation par le Contractant de la part de la Subvention qui lui revient conformément aux stipulations ci-dessus.

5.4 Notifications

Les rapports scientifiques et financiers seront transmis en deux exemplaires originaux au Responsable Scientifique et Technique du Projet :

M. Benoît Eyraud
Centre Max Weber (CMW) - UMR5283
Institut des Sciences de l'Homme
14 avenue Berthelot
69363 LYON CEDEX

Mail : benoit.h.eyraud@gmail.com

Article 6 - Modifications

Tout changement d'affectation et/ou toute modification par le Contractant affectant le Projet doit obligatoirement et immédiatement être signalé au Responsable scientifique et technique du Projet par écrit et faire l'objet d'une approbation préalable de l'Etablissement coordinateur et de l'ANR.

Article 7 - Résiliation

La Convention de Versement peut être résiliée par l'un ou l'autre des Partenaires en cas d'inexécution par l'autre Partenaire d'une ou plusieurs de ses obligations au titre de la Convention de Versement, dans la mesure où ce Partenaire n'a pas remédié à son manquement dans un délai de soixante jours à compter de la notification dudit manquement par lettre recommandée avec accusé de réception.

La Convention de Versement sera résiliée de plein droit en cas de résiliation de la Convention attributive d'aide.

La résiliation de la Convention de Versement ne dispense pas le Contractant de ses obligations de compte-rendu prévues à l'article 3.

Article 8 - Litiges

Pour toute contestation qui s'élèverait entre le Contractant et l'Etablissement coordinateur, relativement à l'interprétation ou à l'exécution de la Convention de Versement, les Partenaires s'engagent à soumettre leur différend, préalablement à toute instance judiciaire, à des conciliateurs désignés par chacun d'entre eux, à moins qu'ils ne s'entendent sur la désignation d'un conciliateur unique.

Le ou les conciliateurs s'efforceront de régler les difficultés et de faire accepter par les Partenaires une solution amiable dans un délai de 60 jours, à compter de la date de désignation du ou des conciliateurs.

A défaut de conciliation, il est fait attribution de compétence aux juridictions compétentes.

Article 9 - Annexe

L'Annexe 1 : *Contrat attributif d'Aide ANR-23-PAVH-0004 et ses annexes* fait partie intégrante de la présente Convention.

Fait, en deux exemplaires originaux, à Villeurbanne, le

7/10/2025

Pour l'Etablissement Coordinateur

M. Antoine PETIT
Président directeur général
Et par délégation
Mme Atriélie DE SOUSA *Florence PORCINEAU*
Déléguée Régionale par intérim



Pour le Contractant

M. Gilles BONNET
Président



Pour la Déléguée Régionale empêchée

Denis DUPLAT
Responsable Partenariat et Valorisation
CNRS Rhône Auvergne



Université Rennes 2
Convention n°
WRS - 0868

CONVENTION DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT D'UN COLLOQUE

ENTRE

L'Université Rennes 2

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

Sise Place du recteur Henri le Moal, CS24307 35043 RENNES CEDEX

N° SIRET : 193 509 379 00015

N° TVA intracommunautaire : FR 27 193 509 379

Représentée par son Président, Monsieur Vincent GOUËSET

Agissant en son nom et pour le compte de l'unité de recherche ERIMIT (Équipe de Recherche Interlangues : Mémoire, Identité, Territoires) dont le directeur est Monsieur Lionel SOUQUET

d'une part,

et

L'Université Jean Moulin Lyon 3

Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

1C, avenue des Frères Lumière, 69372 LYON Cedex 08

N° SIRET : 196 924 377 00282

N° TVA intracommunautaire FR75 196 924 377

Représentée par son Président, Monsieur Gilles BONNET

Agissant en son nom et pour le compte de l'unité de recherche IETT (Institut d'Études Transtextuelles et Transculturelles), dont la directrice est Mme Sibylle GOEPPER

d'autre part.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'établir une collaboration entre les parties dans le cadre de l'organisation du colloque « Autour de l'Institut franco-chinois (1921-1950) : diaspora étudiante, circulation des savoirs et relations institutionnelles sino-françaises » qui s'est tenu à l'Université Jean Moulin Lyon 3 les 26-27-28 mai 2025.

Article 2 - Responsables

Dans le cadre de ce projet, l'Université Jean Moulin Lyon 3 est représenté par Mme Jacqueline ESTRAN, Maître de conférences en Etudes chinoises au Département de Chinois, rattachée en tant que membre permanente à l'IETT, Université Jean Moulin Lyon 3.

Dans le cadre de ce projet, l'Université Rennes 2 est représentée par M. Florent VILLARD, Professeur en Etudes Chinoises à l'IEP Rennes, rattaché en tant que membre permanent à l'ERIMIT Université Rennes 2.

Article 3 – Modalités financières

Le montant de la subvention spécifique apportée par le laboratoire ERIMIT s'élève à la somme de **mille cinq cents euros (1500 €) HT.**

Sur présentation d'une facture, cette subvention fera l'objet d'un virement à l'Université Jean Moulin Lyon 3, sur le compte :

RIB de l'Université Lyon 3

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE						
TRESOR PUBLIC						
PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE						
<small>Le relevé ci-dessous est destiné à être fourni à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appellez à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement des quittances etc...)</small>						
Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation		
10071	69000	00001004334	60	TPLYON		
Identifiant international de compte bancaire - IBAN						
IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1007	1690	0000	0010	0433	460
BIC (Bank Identifier Code)						
TRPUFRP1						
<u>TITULAIRE DU COMPTE :</u>						
UNIV J MOULIN LYON 3 AGENCE COMPTABLE						

En contrepartie de l'aide apportée par l'Université Rennes 2, l'Université Jean Moulin Lyon 3 s'engage à faire figurer le logo de l'Université Rennes 2 et du laboratoire ERIMIT sur l'affiche, le site internet et le programme du colloque et les dépliants ou brochures relatifs au colloque.

Article 4 - Durée

La présente convention prend effet à la date de sa signature par les parties et viendra à échéance le 31 décembre 2025. Toute modification apportée à la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Article 5 – Arrêt anticipé - remboursement

Il pourra être mis fin par anticipation à la présente convention de plein droit par l'une des parties en cas d'inexécution par l'autre d'une ou plusieurs des obligations contenues dans ses diverses clauses. Cet arrêt anticipé sera formalisé par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de la plainte et deviendra effective deux mois après l'envoi de ce recommandé, à moins que dans ce délai, la partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

Si pour des raisons indépendantes de la volonté des deux parties le projet devait être annulé, l'Université Lyon 3 remboursera à l'Université Rennes 2 (ERIMIT), la somme versée.

Article 6 - Litiges

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les tribunaux de Rennes seront saisis.

Fait à Rennes, le

Pour l'Université Rennes 2

Le Président,

M. Vincent GOUËSET




07/11/2025

Pour l'Université Jean Moulin Lyon 3

Le Président,

M. Gilles BONNET




AVENANT N°2

**À LA CONVENTION POUR LA LABELLISATION ET LE FINANCEMENT D'UN CENTRE D'EXCELLENCE N°2020-2L DU 17
DÉCEMBRE 2020**

Entre

L'État, représenté par le ministère des Armées, représenté par le Directeur adjoint des relations internationales et de la stratégie, le général de corps d'armée Eric PELTIER,

ci-après dénommé « DGRIS »

Et

L'Université Jean Moulin Lyon 3,

Statut : établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel dont le siège social est situé au 1C avenue des Frères Lumière, CS 78242 - 69372 Lyon CEDEX 08

N° SIRET 196 924 377 00282

Représenté par son président Monsieur Gilles BONNET

ci-après dénommé « Organisme »

Auquel est rattaché le Centre IESD – Institut d'Études de stratégie et de défense dirigé par Monsieur Olivier Zajec.

ci-après dénommé le « Centre »

La DGRIS et l'Organisme sont ci-après désignés collectivement par les « Parties » et/ou individuellement par la « Partie ».

Préambule

1. En date du 17 décembre 2020, les Parties ont conclu une convention pour la labélisation et le financement du centre IESD, un centre de recherche et de formation pluridisciplinaire porté par l'Université Jean Moulin Lyon 3 (ci-après la « **Convention** ») aux termes de laquelle la DGRIS finance le Centre d'excellence à hauteur de 1,5 millions d'euros (un million cinq-cent-mille euros) pour une durée totale de cinq (5) ans.
2. Par un avenant n°1 en date du 15 novembre 2021 (ci-après l'**« Avenant 1 »**), les Parties ont convenu de modifier les modalités de versements des acomptes prévus à l'article 1.1 de la Convention.
3. Les Parties ayant convenu de prolonger la Convention pour autoriser le Centre à engager ses dépenses jusqu'au 30 juin 2026, elles se sont rapprochées aux fins de conclure le présent avenant (l'**« Avenant 2 »**).

CECI AYANT ÉTÉ EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Modification de la durée

La durée de la Convention est prolongée jusqu'au 30 juin 2026, sans incidence sur le montant total du financement.

Article 2 – Date d'effet

Le présent Avenant 2 prend effet à compter de sa date de signature.

Article 3 – Dispositions diverses

Hormis les modifications opérées par les avenants, dont le présent Avenant 2, toutes les autres dispositions de la Convention demeurent inchangées et valables entre les Parties.

L'Avenant 2 forme un tout indivisible avec la Convention initiale et ses annexes.

Fait à Paris le 21/11/2025.

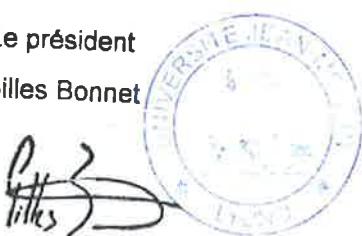
En deux exemplaires originaux,

L'Université Jean Moulin Lyon 3,

Représenté par Monsieur Gilles BONNET

Le président

Gilles Bonnet



L'État,

Représenté par le Directeur adjoint des relations internationales et de la stratégie, le général de corps d'armée Eric PELTIER

**CONVENTION DE MÉCÉNAT POUR LE SOUTIEN À LA CHAIRE DE
« Droit des contrats publics »**

ENTRE

L'Université Jean Moulin Lyon 3, Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel dont le siège social se situe 1C, avenue des frères Lumière CS 78242 69372 Lyon Cedex 08, de SIRET n°196 924 377 00282, représentée par son Président, Monsieur Gilles BONNET.
Ci-après désignée « Université Lyon 3 »

Agissant dans le cadre des activités de l'Equipe de Recherche en Droit Public de Lyon (EDPL) dirigée par Monsieur Christophe ROUX.

Ci-après désigné « EDPL »

d'une part

ET

La société Veolia Environnement-VE, Société Anonyme au capital de 3 708 617 185 euros, dont le siège est situé 21 rue La Boétie 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro unique d'identification 403 210 032, représentée par Eric HAZA, en sa qualité de Directeur juridique groupe, dûment autorisé à l'effet des présentes.

Ci-après désignée « Veolia » ou le « Mécène »

d'autre part

Veolia et l'Université Lyon 3 sont désignés individuellement par la « Partie » et collectivement par les « Parties ».

PREAMBULE

Pour répondre à des problématiques rencontrées par différents acteurs impliqués dans le cadre des contrats publics, Monsieur Lichère, professeur agrégé de droit public et spécialisé en Droit des contrats publics à l'Université Jean Moulin Lyon 3 a souhaité mettre en place une chaire de recherche « **Droit des Contrats Publics** », ci-après la « Chaire », dans le but de mieux comprendre les implications des règles juridiques relatives aux contrats publics et de mieux les adapter. Cette Chaire a été créée à compter du 1^{er} septembre 2020 pour une durée de 3 ans. A l'issue de cette période, il a été décidé de la prolonger sans précision de durée, sous réserve de financements suffisants.

La Chaire associe acheteurs et autorités concédantes, entreprises cocontractantes, institutions publiques intéressées (MINEFI, FININFRA, juridictions administratives) et universitaires spécialistes afin de travailler à cette recherche relative aux contrats publics.

Des structures concernées par les contrats publics et intéressées par la problématique développée dans le cadre de la Chaire ont été invitées à participer aux travaux et à la soutenir financièrement. Dans ce contexte, **Veolia**, une société concernée par les contrats publics a été approchée par Monsieur Lichère pour participer et soutenir la Chaire. La société est intéressée par la problématique développée dans le cadre de la Chaire et accepte par la signature de la présente convention, ci-après la « Convention », d'y participer et de la soutenir financièrement en qualité de mécène.

Veolia s'engage à soutenir la Chaire par une action de mécénat (cf. loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 et article 238 bis du CGI notamment) et à participer à ses travaux :

- Par son soutien, Veolia veut permettre la structuration sur le long terme d'un axe de recherche sur le Droit des contrats publics ;
- Veolia cherche à stimuler la production de connaissances dans ce domaine avec la volonté de servir l'intérêt général au travers d'une meilleure compréhension des enjeux liés au droit des contrats publics ;
- Veolia accorde son soutien financier à cette Chaire sans rechercher de contrepartie directe.

Le responsable d'opération en charge de la Convention chez Veolia est Pierre Marty.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - OBJET

La Convention a pour objet de préciser les modalités et conditions dans lesquelles le Mécène contribue aux activités de la Chaire « Droit des contrats publics », dont le règlement qui s'applique à tous les partenaires de la Chaire est annexé à la Convention (Annexe 1), et de fixer les droits et obligations respectifs des Parties dont les conditions selon lesquelles le Mécène apporte son soutien financier.

La Convention est composée de la présente partie principale et du règlement de la Chaire, lui-même composé de trois parties, le Fonctionnement de la Chaire avec ses missions et modalités d'exécution, son Programme scientifique et la Composition des instances de gouvernance, ci-après désigné « **Règlement** », ainsi que des avenants éventuels à la Convention.

Les Parties s'engagent à respecter les stipulations les concernant mentionnées dans le Règlement. En cas de conflit ou d'incohérence entre les clauses du corps de la Convention et le Règlement annexé (Annexe 1), le Règlement prévaudra, à l'exception des stipulations de l'article 4 de la Convention qui prévaudront sur le Règlement.

Article 2 - GOUVERNANCE

Les modalités de gouvernance de la Chaire sont décrites dans le Règlement annexé à la Convention (Annexe 1).

Deux représentants du Mécène sont désignés par le Mécène pour siéger au sein du Comité d'Orientation Stratégique (COS) visé à l'article 2.3 du Règlement.

Le Comité d'Orientation Stratégique a un rôle consultatif. Il émet des avis à l'intention du Directeur de la Chaire.

Ces représentants ne recevront aucune rémunération d'aucune sorte relative à leur participation aux réunions du COS. Ils sont tenus aux obligations de confidentialité définies à l'article 6 ci-dessous.

Ces deux représentants sont :

- Pierre Marty, Directeur Juridique
- Hugo Thouvenin, Juriste Droit public.

Article 3 - ENGAGEMENTS DES PARTIES

L'Université Lyon 3 fera ses meilleurs efforts pour assurer le bon déroulement de la Chaire, conformément à l'obligation de moyens qui lui incombe.

L'Université Lyon 3 présentera les activités de la Chaire lors des réunions annuelles du COS.

L'Université Lyon 3 s'engage à inviter les représentants du Mécène, membres du COS, ou le personnel du Mécène, à participer aux activités de recherche et de valorisation de la Chaire à travers des échanges et lors des séminaires de travail, activités mises en place dans le cadre de la Chaire, selon les modalités proposées par le Directeur de la Chaire.

Le Mécène s'engage à apporter son soutien financier à la Chaire en versant selon les modalités définies à l'article 4 de la Convention une somme globale et forfaitaire de vingt-cinq-mille euros (25 000 €).

Le Mécène s'engage à participer aux activités de recherche et de valorisation de la Chaire à travers des échanges et lors des séminaires de travail organisés par le Directeur de la Chaire.

Article 4 - FINANCEMENT

Le don du Mécène est employée au financement des missions et actions de la Chaire.

A ce titre, le Mécène s'engage à verser en une fois une somme d'un montant global et forfaitaire de vingt-cinq-mille euros (25 000 €).

Ce versement n'est pas soumis à TVA.

Le don sera versé par Veolia dans les 45 (quarante-cinq) jours fin de mois suivant la demande de versement du don, sur le compte bancaire de l'Université Lyon 3. Ce compte bancaire doit être ouvert au nom de cette dernière, dans le pays de son siège social ou dans un autre pays si elle justifie accomplir les obligations fiscales et sociales afférentes à ses activités dans cet autre pays. Voici les coordonnées bancaires de l'Université Lyon 3 : n°00001004334, Code banque 10071, Code guichet 69000, Clé RIB 60. Le versement est effectué par le Mécène au compte ouvert au nom de l'agent comptable de l'Université Lyon 3.

La demande de versement de don doit être **accompagnée d'un RIB**.

Les demandes de versement du don **doivent être libellées à :**

**VEOLIA ENVIRONNEMENT SA
CDF 1008
30, rue Madeleine Vionnet
93300 AUBERVILLIERS**

et adressées en format PDF à : envoifacture.vesa@veolia.com

Avec copie à : eric.haza@veolia.com

En vue de faire bénéficier le Mécène ayant droit aux dispositions relatives au mécénat loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 et article 238 bis du CGI notamment, l'Université Lyon 3 s'engage à transmettre au Mécène (aux adresses mentionnées ci-dessus) un reçu dûment signé dès réception de chacun des dons, en conformité avec le document en Annexe 2.

L'Université Lyon 3 s'engage à utiliser les sommes allouées par le Mécène au titre de la présente Convention dans le cadre exclusif de la Chaire pour réaliser le Programme, sous réserve du prélèvement au titre de compensation forfaitaire pour charges supportées par l'Université Lyon 3 fixé par délibération du Conseil d'Administration et reversé à la Direction de la Recherche et des Études Doctorales et à l'équipe de recherche EDPL.

L'emploi par l'Université Lyon 3 des sommes allouées par le Mécène au titre de la présente Convention n'est subordonné à aucune condition de délai, ni à la fourniture d'aucun justificatif.

Article 5 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les règles, concernant la propriété intellectuelle des résultats obtenus dans le cadre de la Chaire, qui s'appliquent aux Parties dans le cadre de la Convention sont décrites dans le Règlement annexé à la Convention (Annexe 1).

Il est rappelé que le Mécène pourra, sous réserve de l'article 6 relatif à la confidentialité, avoir accès aux résultats de la Chaire, propriété pleine et entière de l'Université Lyon 3, notamment lors des réunions du COS, des séminaires ou en prenant connaissance des publications relatives aux travaux de la Chaire.

Article 6 - CONFIDENTIALITE

Les règles, concernant la confidentialité des informations, qui s'appliquent aux Parties dans le cadre de la Convention sont décrites dans le Règlement annexé à la Convention (Annexe 1).

Il est rappelé que l'engagement de confidentialité restera en vigueur pendant cinq (5) ans à compter de la date de signature de la Convention, nonobstant la résiliation ou l'arrivée à échéance de cette dernière.

Article 7 - PUBLICATIONS ET DIFFUSION DES RESULTATS DES TRAVAUX DE LA CHAIRE

Les règles, concernant les publication et diffusion, qui s'appliquent aux Parties dans le cadre de la Convention sont décrites dans le Règlement annexé à la Convention (Annexe 1).

Il est rappelé que :

- le Mécène ne pourra pas publier et/ou diffuser les résultats obtenus dans le cadre des travaux de la Chaire. Néanmoins, le Mécène pourra en faire référence dans le cadre de ses actions de communications internes et externes, sous réserve de la législation en vigueur concernant le droit d'auteur et sous réserve de l'article 8 relatif aux communications relatives à la Chaire ;
- les modalités de publication/diffusion par l'Université Lyon 3 sont précisées à l'article 7 du Règlement ;
- toutes les fois que cela sera possible, les publications scientifiques devront mentionner que les résultats ont été obtenus dans le cadre de la Chaire.

Dans ce cadre, il est convenu que le Mécène accepte que l'Université Lyon 3 mentionne le nom du Mécène et utilise son logo, sauf demande expresse, faite par écrit par le Mécène dans un délai de 1 mois à compter de la demande de l'Université Lyon 3, de ne pas être mentionné.

Dans le cadre des modalités de publication et/ou diffusion et d'utilisation du nom et logo, le projet de publication devra être adressé à Veolia Environnement – Direction juridique – 30, rue Madelaine Vionnet 93300 AUBERVILLIERS ou à toute autre adresse communiquée par le Mécène.

Article 8 - IMAGE ET COMMUNICATION RELATIVES A LA CHAIRE

Les règles concernant les communications et l'utilisation des logo et nom des partenaires à la Chaire, qui s'appliquent aux Parties dans le cadre de la Convention, sont décrites dans le Règlement annexé à la Convention (Annexe 1).

La charte graphique en Annexe 3 devra être respectée.

Il est rappelé que :

- Toute communication d'informations effectuée dans le but de faire connaître l'existence de la Chaire et ses actions devra mentionner l'Université Lyon 3 ;
- Des modalités sont précisées pour la validation par le Directeur de la Chaire des termes de la communication et pour l'utilisation éventuelle du nom et du logo de l'Université Lyon 3 et des autres partenaires à la Chaire.

Dans le cas de l'utilisation du logo d'une des Parties, l'autre Partie s'engage à respecter sans la modifier la charte graphique du logo qui sera fournie ci-dessous par la Partie concernée.



Dans le cadre de ces modalités, toute demande faite au Directeur de la Chaire doit être adressée à l'adresse suivante : francois.lichere@univ-lyon3.fr ou à toute autre adresse communiquée par l'Université Lyon 3.

Pour le Mécène, la demande de validation doit être adressée à pierre.marty@veolia.com ou à toute autre adresse communiquée par le Mécène.

Article 9 - DUREE

La Convention entre en vigueur à compter du 1^{er} décembre 2025, sous réserve de sa signature par les Parties.

Elle prendra fin le 31 août 2026, sous réserve de l'application de l'article 10 relatif aux cas possibles de résiliation et notamment de l'insuffisance de financements.

Les Parties s'engagent à se réunir au moins trois mois avant l'échéance de la Convention pour analyser les suites éventuelles à donner à leur soutien à la Chaire.

Toute prolongation du soutien à la Chaire au-delà du terme de la Convention donnera lieu à la signature d'un avenant.

Les stipulations des articles 5, 6, 7 et 8 demeureront en vigueur, pour la durée qui leur est propre si une telle durée est précisée, nonobstant l'expiration ou la résiliation de la Convention.

Article 10 - RESILIATION

Résiliation pour insuffisance de financements

Les travaux de la Chaire tels que définis dans le Programme de la Chaire sont conditionnés à un financement annuel minimum de cinquante-mille euros (50 000 €).

En conséquence, il est mis fin à la Chaire en application de l'article 9 du Règlement et la Convention est résiliée de plein droit dans l'hypothèse où la totalité des contributions annuelles des partenaires soutenant la Chaire ne s'élève pas à ce montant minimum de cinquante-mille euros. Dans le cas où cette insuffisance a été relevée par le Directeur de la Chaire en application des modalités fixées dans le Règlement à l'article 9, la Convention sera résiliée de plein droit au 31 août de l'année de l'établissement du bilan financier.

En cas de résiliation visée ci-dessus, le Mécène ne sera pas tenu au(x) versement(s) des échéances postérieures à la date de prise d'effet de la résiliation. Mais il ne sera procédé à aucun remboursement des sommes déjà versées selon l'échéancier mentionné dans la Convention, qui resteront acquises à l'Université Lyon 3.

Résiliation pour manqueument

La Convention peut être résiliée de plein droit par l'une des Parties en cas d'inexécution par l'autre d'une ou plusieurs des obligations contenues dans ses diverses clauses. Cette résiliation ne devient effective que trois mois après l'envoi par la Partie plaignante d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de la plainte, à moins que dans ce délai la Partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la Partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et ce, sans préjudice du paiement des dommages-intérêts dus par la Partie défaillante en réparation du préjudice éventuellement subis par la Partie plaignante du fait de la résiliation anticipée de la présente convention.

En cas de résiliation, le Mécène ne sera pas tenu au(x) versement(s) des échéances postérieures à la date de prise d'effet de la résiliation. Mais il ne sera procédé à aucun remboursement des sommes déjà versées selon l'échéancier mentionné à l'article 4 de la Convention, qui resteront acquises pour la Chaire.

Résiliation pour changement de directeur

Dans le cas où un Mécène ne souhaiterait pas signer l'avenant au Règlement actant le changement du Directeur ou dans le cas où le Directeur de la Chaire n'aurait pas été remplacé par l'Université Lyon 3, en application de l'article 2.1 du Règlement, la Convention sera résiliée de plein droit respectivement à la date de la notification du refus de signer l'avenant par le Mécène ou à la date de l'information du non remplacement par l'Université Lyon 3 au Mécène.

En cas de résiliation visée ci-dessus, le Mécène ne sera pas tenu au(x) versement(s) des échéances postérieures à la date de prise d'effet de la résiliation. Mais il ne sera procédé à aucun remboursement des sommes déjà versées selon l'échéancier mentionné dans la Convention, qui resteront acquises pour l'Université Lyon 3.

Article 11 - DONNEES PERSONNELLES

Les termes « Responsable de Traitement », « Données à Caractère Personnel », « Traitement » auront le sens donné dans le Règlement (UE) 2016/679 (« RGPD ») et la loi n°78-17 modifiée (la « Législation en Vigueur sur la Protection des Données à Caractère Personnel »).

Chaque Partie est l'unique responsable de son propre Traitement des Données à Caractère Personnel et devra l'opérer conformément à la législation en vigueur. Les Traitements respectifs des Parties demeureront séparés pendant toute la durée de la Convention. Chaque Partie garantit l'autre Partie en cas de réclamation ou de litige en lien avec le Traitement dont cette première est responsable.

Chaque Partie transmettra dans les meilleurs délais à l'autre Partie toute demande relative au Traitement des Données à Caractère Personnel qu'elle recevrait mais qui serait destinée à cette dernière.

Dans le cadre de la Convention, chaque Partie est amenée à collecter et traiter des Données à Caractère Personnel de certains collaborateurs de l'autre Partie afin de gérer et suivre la relation contractuelle (la gestion de la Convention, de la comptabilité, et plus généralement de la communication avec l'autre Partie). Ce Traitement est fondé sur l'exécution de la Convention et le respect des obligations légales. Les Données à Caractère Personnel collectées et traitées dans ce cadre ainsi que l'intégralité du fichier associé seront conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle et pendant la durée de prescription applicable (généralement pendant 5 ans). Les Données à Caractère Personnel collectées et traitées ne seront pas transférées en dehors de l'Espace Économique Européen mais pourront être communiquées à des prestataires de service tiers pour exécuter des services d'hébergement, de stockage, de communication, de gestion de bases de données ou encore de maintenance informatique.

Les collaborateurs de chaque Partie disposent, dans les limites de la Législation en Vigueur sur la Protection des Données à Caractère Personnel, d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement des Données à Caractère Personnel les concernant et d'un droit de limitation du Traitement. Ils disposent également du droit de faire parvenir des directives spéciales relatives au sort de leurs données après leur décès. Pour exercer ces droits :

- les collaborateurs de l'Université Lyon 3 peuvent adresser une demande par email à dpo.vesa@veolia.com ;
- les collaborateurs de Veolia peuvent adresser une demande par email à dpd@univ-lyon3.fr

Si les collaborateurs estiment, après ce contact, que leurs droits sur leurs données ne sont pas respectés, ils peuvent adresser une réclamation à la CNIL.

Chaque Partie s'engage à transmettre ces informations à ses collaborateurs dont les Données à Caractère Personnel sont susceptibles d'être traitées dans le cadre de la Convention.

Article 12 - ETHIQUE

Les Parties s'engagent à se conformer strictement à toute réglementation applicable relative à l'éthique des affaires et notamment la réglementation interdisant la corruption d'agents publics ou privés, le trafic d'influence, le blanchiment d'argent en ce compris la loi française dite Sapin II du 9 décembre 2016.

Les Parties s'engagent à mettre en œuvre les politiques et mesures nécessaires et raisonnables afin de prévenir tous les comportements visés ci-dessus.

L'Université Lyon 3 s'engage à ce que les sommes versées en exécution de la Convention rémunèrent exclusivement les prestations et fournitures qui y sont prévues. Elle déclare, qu'à sa connaissance, aucun de ses représentants ou personnes effectuant une prestation pour son compte dans le cadre de la Convention ne propose, ne donne, ne sollicite ou ne reçoit un avantage quelconque à/d'une personne morale publique ou privée, personne physique (y compris agent public), dans l'intention de commettre l'une des infractions visées au premier alinéa ci-dessus.

Si Veolia a des motifs raisonnables de considérer que la présente clause n'a pas été respectée, elle pourra sur simple notification suspendre, sans préavis, l'exécution de la Convention le temps nécessaire à la vérification de la situation, sans engager sa propre responsabilité ou faire naître une obligation envers l'Université Lyon 3. Les Parties s'engagent réciproquement à procéder aux vérifications nécessaires en coopérant de bonne foi.

En cas de violation avérée, Veolia pourra résilier la Convention sans préavis et sans engager sa responsabilité.

Le respect de la présente clause constitue l'une des obligations essentielles de la Convention.

Article 13 - INVALIDITE D'UNE CLAUSE

Si une ou plusieurs stipulations de la Convention étaient tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'un traité, d'une loi ou d'un règlement, ou encore à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Les Parties procéderont alors sans délai aux modifications nécessaires en respectant, dans toute la mesure du possible, l'accord de volonté existant au moment de la signature de la Convention.

Article 14 - MODE DE REGLEMENT DES CONFLITS

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la Convention, les Parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, le tribunal compétent du ressort de la cour d'appel de Lyon sera saisi.

Article 15 - SIGNATURE ELECTRONIQUE

Les Parties conviennent expressément que la Convention ainsi que tout avenant qui s'yrapportera pourra être conclu sous la forme d'un écrit électronique et signé au moyen d'un procédé de signature électronique, au sens du Règlement (UE) n°910/2014 et des articles 1366 et 1367 du Code civil, en recourant à DocuSign, qui répond aux exigences d'un service de confiance qualifié au sens de ladite réglementation.

En conséquence, tout document signé électroniquement via DocuSign :

- constitue l'original et vaut preuve littérale au sens de l'article 1365 du Code civil, avec la même valeur probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et
- vaut preuve de l'identité des Parties, de leur consentement aux obligations et conséquences de faits et de droits qui en découlent et
- est établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir son intégrité et son authenticité et
- pourra valablement être opposé à l'une ou l'autre des Parties ou à tout tiers.

Fait à Lyon, en deux exemplaires originaux, dont un pour chacune des Parties.

Pour l'Université Jean Moulin Lyon 3

Le Président

Gilles Bonnet

Date : 19 novembre 2025

Signé par:

6C903ACC63B34C2...

Le Directeur du Laboratoire - Equipe de droit public de Lyon

Christophe Roux, Professeur de droit public

Date : 19 novembre 2025

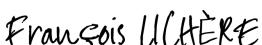
Signé par:

FFFE91C1C532448...

Le Directeur de la Chaire

François Lichère, Professeur de droit public

Date : 24 novembre 2025

DocuSigned by:

7B18C4ADEC78474...

Pour Veolia

Eric Haza – Directeur juridique groupe

Date : 20 novembre 2025

DocuSigned by:

8B8596D22F9146E...

ANNEXE 1 : REGLEMENT DE LA CHAIRE
Mise à jour en date du 1^{er} septembre 2023

Règlement de la Chaire
« Droit des contrats publics »

Portée par l'Université Jean Moulin Lyon 3

PREAMBULE

La présente chaire est née d'un double constat. D'une part, l'application effective de la règle en matière des contrats publics est mal connue. D'autre part, les difficultés croissantes entre personnes publiques et entreprises dans le cadre de l'exécution de contrats publics (marchés publics et concessions notamment) conduisent non seulement à des contentieux de plus en plus nombreux et de plus en plus coûteux mais aussi à une perte de confiance réciproque, induisant à son tour des contentieux nourris. Il est donc souhaitable de mettre en place un lieu de recherche pour répondre aux problématiques des différents acteurs impliqués ; à cet égard, le monde universitaire paraît le mieux à même de conduire des recherches approfondies et objectives sur ces thématiques et de proposer des solutions pour répondre aux attentes des différentes parties prenantes.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 offre un espace d'apprentissage et de recherche centré sur les sciences humaines et sociales. Avec 7 écoles doctorales et 17 unités de recherche, elle développe une recherche interdisciplinaire, en lien avec les grandes questions de société.

Parmi ces unités de recherche, l'Équipe de droit public de Lyon (EDPL) est une Unité de Recherche qui fédère trois centres de recherche couvrant les grandes disciplines du droit public interne : droit constitutionnel, droit administratif, finances publiques et fiscalité.

Monsieur Lichère, professeur agrégé de droit public et spécialisé en Droit des contrats publics, a voulu se saisir de cette problématique concernant le secteur des contrats publics et a souhaité mettre en place une chaire dans le but de mieux comprendre les implications des règles juridiques relatives aux contrats publics et de mieux les adapter.

Cette chaire de recherche a été pensée pour associer acheteurs et autorités concédantes, entreprises cocontractantes, institutions publiques intéressées (MINEFI, FININFRA, juridictions administratives notamment) et universitaires spécialistes afin de travailler à cette recherche relative aux contrats publics.

Des structures concernées par les contrats publics et intéressées par la problématique développée dans le cadre de la chaire ont alors été invitées à participer aux travaux de cette chaire de Droit des contrats publics et à la soutenir financièrement.

Par leur soutien, ces structures (ci-après désignés par Partenaires) :

- permettent la structuration sur le long terme d'un axe de recherche sur le Droit des contrats publics ;
- cherchent à stimuler la production de connaissances dans ce domaine avec la volonté de servir l'intérêt général au travers d'une meilleure compréhension des enjeux liés au Droit des contrats publics ;
- accordent leur soutien financier à cette Chaire sans rechercher de contreparties directes.

PARTIE I : FONCTIONNEMENT DE LA CHAIRE

Cette Chaire est portée par l'Université Jean Moulin Lyon 3 et sous la responsabilité scientifique de Monsieur François Lichère, professeur agrégé de droit public rattaché à l'Equipe de recherche « Equipe en Droit Public de Lyon », dirigée par Monsieur Christophe Roux.

Article 1 - MISSIONS

La Chaire a pour missions :

- de développer une expertise sur les problématiques décrites dans le Programme de la Chaire détaillé en Partie II du présent Règlement ;
- de produire des connaissances et de les diffuser ;
- d'envisager de futures actions de formation ;
- d'exercer un rôle de sensibilisation pour faire progresser ses propositions auprès des pouvoirs publics et des acteurs des contrats publics ;
- de développer un réseau international et de devenir un centre d'excellence sur le plan international sur les problématiques décrites dans le Programme de la Chaire.

Ses missions doivent s'inscrire dans le Programme de la Chaire.

L'Université Lyon 3 fera ses meilleurs efforts pour assurer le bon déroulement de la Chaire, conformément à l'obligation de moyens qui lui incombe.

Article 2 - GOUVERNANCE

La structure de gouvernance de la Chaire est prévue comme suit :

2.1 Le Directeur de la Chaire

Le Directeur de la Chaire est le Professeur François Lichère.

Dans le cas où le Professeur François Lichère souhaite se retirer de la Chaire ou ne peut plus assurer les tâches et responsabilités de Directeur, un nouveau directeur ou directrice sera désigné par l'Université Lyon 3 à la majorité des trois membres du Conseil Scientifique représentants l'Université Lyon 3 visé en Partie III du présent Règlement. Il ou elle devra être un ou une enseignant-chercheur rattaché(e) administrativement à l'Université Lyon 3.

Le nouveau directeur ou directrice de la Chaire informera le Conseil Scientifique et le Comité d'Orientation Stratégique de cette modification. Le nouveau Règlement actant ce changement sera annexé alors à chacune des conventions de partenariat en vigueur et fera partie intégrante de ladite convention, cette modification nécessitera dans ce cas la signature d'un avenant à ladite convention.

Dans le cas où le Partenaire n'accepterait pas de signer cet avenant actant la nomination d'un nouveau directeur, la convention de partenariat est résiliée de plein droit, en application et selon les modalités fixées à l'article 10 de la convention de partenariat conclue avec ledit Partenaire.

Dans le cas où un directeur ou une directrice n'aurait pas été désigné en remplacement de M. Lichère, l'université s'engage à en informer les Partenaires et il est mis fin à la Chaire en application de l'article 9 du Règlement et les conventions de partenariat en vigueur sont résiliées de plein droit selon les modalités fixées à l'article 10 des conventions de partenariat.

Le Directeur (ou la directrice) de la Chaire, (ci-après désigné Directeur de la Chaire) prend les décisions concernant la Chaire.

Il a pour rôle :

- de travailler et de veiller à la mise en œuvre du Programme de la Chaire, de définir et actualiser les actions pour mener à bien le Programme de la Chaire, après avoir pris connaissance des conseils et avis du Conseil Scientifique et du Comité d'orientation Scientifique, définis ci-après ;
- de déterminer la composition de l'équipe de chercheurs ou personnels amenés à travailler dans le cadre du Programme et de définir les tâches des personnes recrutées dans le cadre de la Chaire ;
- de coordonner au quotidien et diriger les actions menées par les personnes de l'équipe impliquées dans la Chaire ;
- d'actualiser le calendrier d'avancement des actions du Programme de la Chaire, après avoir pris connaissance des conseils et avis du Conseil Scientifique et du Comité d'orientation Scientifique, définis ci-après ;
- de déterminer les moyens utilisés pour la mise en œuvre du Programme ;
- de convoquer les réunions du Conseil Scientifique et du Comité d'Orientation Stratégique (ci-après définis) de préparer l'ordre du jour et les documents afférents et d'y assister ;
- de préparer le budget et suivre son exécution ;
- de définir et de mettre en œuvre la diffusion et la valorisation des résultats obtenus dans le cadre de la Chaire dans le respect des obligations de confidentialité ci-après définies et après avoir pris connaissances des avis du Conseil Scientifique et du Comité d'Orientation Scientifique ;
- de valider les productions scientifiques comme les ouvrages, articles, colloques prévus dans le Programme ;
- de définir et mettre en œuvre une politique de sensibilisation auprès des pouvoirs publics, sur les conseils du Conseil Scientifique et du Comité d'Orientation Stratégique, définis ci-après et de valider les formulations des projets de communication en application de l'article 7 du Règlement ;
- de produire un rapport d'activités annuel qu'il présente lors des réunions annuelles du Conseil Scientifique et du Comité d'Orientation Stratégique.

Le Directeur préside et anime les réunions du Conseil Scientifique et du Comité d'Orientation Stratégique. Il établit le compte rendu de chaque réunion et le transmet à chacun des membres du Conseil Scientifique et/ou du Comité d'Orientation Stratégique dans les 15 jours calendaires suivant la tenue de chacune des réunions. Tout compte rendu est considéré comme accepté par les membres si, dans les 15 jours à compter de l'envoi à chacun des membres concernés, aucune demande de modification n'a été formulée par écrit au Directeur de la Chaire.

2.2 Le Conseil Scientifique (CONSCI)

Le Conseil Scientifique est composé de trois enseignants-chercheurs de l'Université Lyon 3, dont le Directeur de la Chaire, et de membres extérieurs, choisis par le Directeur de la Chaire pour leurs qualités scientifiques.

Les membres extérieurs s'engagent à respecter les règles de confidentialité mentionnées dans ce Règlement. A ce titre, ils devront signer un engagement de confidentialité conforme aux stipulations de l'article 6 du Règlement.

Le Conseil Scientifique est présidé par le Directeur de la Chaire.

La composition et le nombre de membres du Conseil Scientifique pourront être modifiés par le Conseil Scientifique lui-même à la majorité de ses membres. L'avis est réputé favorable de la part d'un membre en cas de silence gardé pendant 15 jours à compter de la demande adressée par le Directeur de la Chaire. Le Directeur de la Chaire informera le Comité d'Orientation Stratégique de cette modification. Le nouveau Règlement présentant la nouvelle composition de cette instance sera annexé alors à chacune des conventions de partenariat en vigueur et fera partie intégrante de ladite convention sans nécessiter la signature d'un avenant.

Le Conseil Scientifique peut décider de s'adjointre l'avis de personnalités extérieures, dont la présence lors de ses réunions est décidée au préalable, au cas par cas, d'un commun accord, sur proposition du Directeur de la Chaire.

Les personnalités extérieures s'engagent à respecter les règles de confidentialité mentionnées dans le présent Règlement. A ce titre, ils devront signer un engagement de confidentialité conforme aux stipulations de l'article 6, préalablement à leur participation aux réunions du Conseil Scientifique.

Ces personnalités extérieures invitées ne participent pas aux votes.

Le Conseil Scientifique se réunit par tous moyens, y compris visio conférence, au minimum une fois par an ou à la demande écrite de l'un de ses membres, faite au Directeur.

Le Conseil Scientifique a un rôle consultatif, à l'exception de la décision visée ci-dessus concernant la composition et le nombre de ses membres ainsi que la décision visée ci-dessous au 2.4 concernant la composition du Collège des Experts défini ci-après.

Il a pour rôle :

- d'émettre des avis sur le Programme de la Chaire, son exécution et les méthodes de recherche ;
- d'évaluer l'intégrité scientifique des travaux afin de garantir l'objectivité des résultats ;
- de proposer une politique de diffusion, valorisation, sensibilisation auprès des pouvoirs publics et diffusion des bonnes pratiques ou des recommandations ;
- d'examiner la demande d'entrée de nouveaux Partenaires à la Chaire, selon les modalités visées à l'article 3 du présent Règlement ;
- d'émettre un avis sur la nomination des experts composant le Collège des Experts définis au 2.4 du présent Règlement.

Lorsque les décisions concernant la composition du Conseil Scientifique et du Collège des Experts doivent être prises, elles sont prises à la majorité des voix des membres. Chaque membre dispose d'une voix. Le Directeur de la Chaire a une voix prépondérante en cas d'égalité.

2.3 Le Comité d'Orientation Stratégique (COS)

Il est composé de deux représentants de l'Université Lyon 3, dont le Directeur de la Chaire, pour la durée de la Chaire mentionnée dans le présent Règlement et de deux représentants de chacun des Partenaires désignés par chacun d'eux pour la durée de validité de la convention de partenariat de soutien à la Chaire signée entre l'Université Lyon 3 et ledit Partenaire.

Le Comité d'Orientation Stratégique peut décider de s'adjointre l'avis de personnalités extérieures, dont la présence lors de ses réunions est décidée au préalable, au cas par cas, d'un commun accord, sur proposition du Directeur de la Chaire.

Les personnalités extérieures s'engagent à respecter les règles de confidentialité mentionnées dans ce Règlement. A ce titre, ils devront signer un engagement de confidentialité conforme aux stipulations de l'article 6, préalablement à leur participation aux réunions du Conseil Scientifique.

Le Comité d'Orientation Stratégique est présidé par le Directeur de la Chaire.

Il se réunit au minimum une fois par an, par tous moyens, y compris visio conférence, sur convocation du Directeur de la Chaire, ou à la demande écrite d'un de ses membres, faite au Directeur de la Chaire.

Le Comité d'Orientation Stratégique a un rôle consultatif. Il émet des avis à l'intention du Directeur de la Chaire.

Le Comité d'Orientation Stratégique a pour missions :

- de donner son avis sur la mise en œuvre et sur l'actualisation le cas échéant des actions nécessaires pour permettre la réalisation du Programme ;
- de faire des propositions sur de nouvelles actions nécessaires à la réalisation du Programme ;
- de signaler toute action envisagée qui n'entrerait pas dans le cadre du Programme ;
- de faire des propositions sur la politique de diffusion, valorisation et sensibilisation auprès des pouvoirs publics.

Aucun membre du COS ne recevra de rémunération d'aucune sorte relative à sa participation aux réunions du COS. De même les personnalités éventuellement invitées ne recevront pas de rémunération relative à leur participation aux réunions du COS.

Outre le suivi des activités de la Chaire à travers les réunions du COS, les membres du COS ou le personnel des Partenaires sont invités à participer aux activités de recherche et de valorisation de la Chaire à travers des échanges et lors des séminaires de travail, activités mises en place dans le cadre de la Chaire, selon les modalités proposées par le Directeur de la Chaire.

2.4 Le Collège des Experts

Il est institué un Collège des Experts composé notamment de personnes issues d'institutions publiques telles que le Conseil d'Etat, la direction des affaires juridiques du Ministère de l'économie et des finances et Fin Infra, pour la durée de la Chaire mentionnée dans le présent Règlement.

Les personnes composant le Collège des Experts s'engagent à respecter les règles de confidentialité mentionnées dans le présent Règlement. A ce titre, elles devront signer un engagement de confidentialité conforme aux stipulations de l'article 6.

Le Conseil Scientifique pourra modifier la composition et le nombre des personnes composant le Collège des Experts, à la majorité de ses membres. L'avis est réputé favorable de la part d'un membre en cas de silence gardé pendant 15 jours à compter de la demande adressée par le Directeur de la Chaire. Le nouveau Règlement présentant la nouvelle composition de cette instance sera annexé alors à chacune des conventions de partenariat en vigueur en remplacement de l'ancien Règlement et fera partie intégrante de ladite convention sans nécessiter la signature d'un avenant.

Le Collège des Experts est invité par le Directeur de la Chaire à participer aux activités de recherche et de valorisation de la Chaire et à ce titre est invité aux échanges lors des séminaires de travail et autres activités mises en place dans le cadre de la Chaire, selon les modalités proposées par le Directeur de la Chaire.

Article 3 - PARTICIPATION DE NOUVEAUX PARTENAIRES A LA CHAIRE

Le développement de la Chaire et la mise en œuvre de ses missions reposent sur le soutien et la participation de Partenaires.

La richesse de la Chaire repose sur la variété des secteurs représentés et du statut des Partenaires. Il est convenu que cette Chaire est amenée à s'ouvrir à tout Partenaire intéressé par le Programme de la Chaire sous réserve des dispositions suivantes :

Toute demande d'adhésion est adressée au Directeur de la Chaire qui transmet la proposition aux membres du Conseil Scientifique : l'entrée de nouveaux Partenaires est décidée à la majorité des trois membres du Conseil Scientifique représentants l'Université Lyon 3 après avis écrit des membres extérieurs du Conseil Scientifique. L'avis est réputé favorable sans réponse dudit membre pendant 15 jours à compter de la demande faite par écrit par courrier avec AR ou par courrier électronique avec AR par le Directeur de la Chaire.

L'adhésion d'un Partenaire est formalisée par la signature d'une convention de partenariat conclue entre l'Université Lyon 3 et ledit Partenaire. Cette convention définira les droits et les obligations de chacune des parties et notamment les dispositions financières et inclura le présent Règlement qui sera annexé et sera une partie intégrante de ladite convention.

Deux représentants de chaque nouveau Partenaire seront désignés par ce dernier, lors de la conclusion de la convention de partenariat, pour être membres du Comité d'Orientation Stratégique.

Le Directeur de la Chaire informera les membres du Comité d'Orientation Stratégique de l'entrée d'un nouveau Partenaire et de la modification de la composition de cette instance en conséquence.

Article 4 - FINANCEMENT DES MISSIONS ET ACTIVITES DE LA CHAIRE

Le financement des missions et actions de la Chaire est assuré par la contribution financière de chacun des Partenaires.

Chacun des Partenaires à la Chaire s'engage à apporter un soutien financier à la Chaire, selon les modalités suivantes :

Il est rappelé que la contribution des Partenaires peut, sous réserve de conditions légales, être versée au titre d'un don qui s'inscrit dans les dispositions relatives au mécénat loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 et article 238 bis du CGI notamment.

Chacun des Partenaires s'engagent à verser une somme d'un montant défini entre l'Université Lyon 3 et ledit Partenaire sur la durée de la convention de partenariat conclue entre l'Université Lyon 3 et ledit Partenaire.

Ces versements ne sont pas soumis à TVA.

Les sommes forfaitaires sont versées par chacun des Partenaires à l'Université Lyon 3 au compte ouvert au nom de l'agent comptable de l'Université Lyon 3 n°00001004334, Code banque 10071, Code guichet 69000, Clé RIB 60, selon les modalités suivantes :

- pour l'année 1 : versement à compter de la signature de la convention de partenariat conclue entre l'Université Lyon 3 et le Partenaire concerné, dans les 60 jours après présentation d'un appel de fonds établi par l'Université Lyon 3 ;
- pour les années suivantes : versement à compter de la date anniversaire de la création de la Chaire, soit au 1^{er} septembre de chacune des années, dans les 60 jours après présentation d'un appel de fonds établi par l'Université Lyon 3.

Les conventions de partenariat devront mentionner le nom et adresse du Partenaire et le nom de la personne à l'attention de laquelle les appels de fonds devront être adressées ainsi que la possibilité de s'inscrire dans les dispositions relatives au mécénat.

En vue de faire bénéficier les Partenaires éligibles et qui le souhaitent des dispositions relatives au mécénat loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003 et article 238 bis du CGI notamment, l'Université Lyon 3 s'engage à transmettre au Partenaire (aux adresses mentionnées ci-dessus) un reçu dûment signé dès réception de chacun de leur don respectif.

L'Université Lyon 3 s'engage à utiliser les sommes allouées par chacun des Partenaires au titre du présent Règlement dans le cadre exclusif de la Chaire pour réaliser le Programme, sous réserve du prélèvement au titre de compensation forfaitaire pour charges supportées par l'Université Lyon 3

fixé par délibération du Conseil d'Administration et reversé au service de la recherche et à l'Equipe de recherche EDPL.

L'emploi par l'Université Lyon 3 des sommes allouées dans le cadre de la Chaire n'est subordonné à aucune condition de délai, ni à la fourniture d'aucun justificatif.

Les travaux de la Chaire tels que définis dans le Programme de la Chaire sont conditionnés à un financement annuel minimum de cinquante-mille euros (50 000 €).

En conséquence, il est mis fin à la Chaire en application de l'article 9 dans l'hypothèse où la totalité des contributions annuelles des Partenaires ne s'élèvent pas à ce montant minimum annuel de cinquante-mille euros.

Les conventions de Partenariat en vigueur sont alors résiliées de plein droit selon les modalités définies dans lesdites conventions.

Article 5 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les résultats, comprenant notamment toute information, donnée, logiciel, procédé, méthode, plan, produit ou savoir-faire, protégé ou non par un droit de propriété intellectuelle, issus des travaux réalisés dans le cadre des missions et du Programme de la Chaire sont la propriété pleine et entière de l'Université Lyon 3 qui pourra les utiliser librement, sous réserve de la législation relative au droit de la propriété intellectuelle dont notamment le droit d'auteur et des obligations de confidentialité définies ci-après.

Les conventions de partenariats n'emportent aucune cession ou licence des droits de l'Université Lyon 3 sur les résultats issus de la Chaire à chacun des Partenaires : les Partenaires ne disposent pas de la propriété intellectuelle sur les résultats des recherches entreprises dans le cadre de la Chaire.

Les Partenaires pourront avoir accès aux résultats de la Chaire sous réserve de l'article 6 relatif à la confidentialité, notamment lors des réunions du COS, des séminaires ou en prenant connaissance des publications relatives aux travaux de la Chaire.

Article 6 - CONFIDENTIALITE

6-1 Cadre général

Dans le cadre de la Chaire, sont considérés comme confidentiels, toutes les informations scientifiques, techniques, juridiques, administratives ou commerciales, et/ou documents, résultats, brevetable ou non, brevetée ou non, données, savoir-faire, quels que soient leur nature, leur forme et/ou leur support, communiqués par tout moyen dans le cadre des travaux de la Chaire, par l'Université Lyon 3 et/ou l'un des Partenaires, à l'Université Lyon 3 et/ou l'un des Partenaires dont l'un ou l'autre pourrait avoir connaissance à l'occasion des activités de la Chaire, sous réserve des exceptions visées au 6-2 ci-dessous.

A ce titre, sauf accord préalable écrit de la partie propriétaire des informations et/ou qui a transmis les informations, ci-après désignée Emettrice, l'Université Lyon 3 et chacun des Partenaires s'engagent, tant pour son compte que pour celui de ses salariés et agents :

- à maintenir strictement confidentielles lesdites informations confidentielles visées au présent article et à les traiter avec le même degré de protection qu'il ou elle accorde à ses propres informations confidentielles ;
- à ne pas les publier ou divulguer même partiellement à des tiers (y compris ses filiales ou entreprises liées par des intérêts financiers), et sous quelque forme que ce soit ;
- à ne les utiliser que dans le cadre des activités de la Chaire ;
- à ne communiquer et révéler ces informations confidentielles qu'aux seuls membres de son personnel qui ont besoin de les connaître dans le cadre des activités de la Chaire.

Cet engagement de confidentialité restera en vigueur pendant cinq (5) ans à compter de la date de signature de ladite convention de partenariat, nonobstant la résiliation ou l'arrivée à échéance de cette dernière.

6-2 Exceptions

L'Université Lyon 3 et chacun des Partenaires n'auront aucune obligation et ne seront soumis à aucune restriction eu égard à toutes les informations dont il ou elle peut apporter la preuve :

- qu'elles étaient déjà dans le domaine public préalablement à leur date de divulgation ou sont tombées dans le domaine public ultérieurement à cette même date et ce, autrement que du fait du non-respect de confidentialité à sa charge en vertu de la Convention ;
- qu'elles étaient en sa possession de manière licite à leur date de communication ;
- qu'elles ont été développées de manière indépendante et de bonne foi par des membres de son personnel n'ayant pas eu accès à ces informations confidentielles ;
- qu'elles ont été reçues d'un tiers autorisé à les communiquer ;
- que leur utilisation ou communication a été autorisée par écrit par la partie Emettrice.

De même, si l'Université Lyon 3 et/ ou l'un des Partenaires était amené, en cas de demande de la part d'une autorité administrative ou juridictionnelle, à communiquer une information confidentielle, il ou elle s'engage, dans toute la mesure du possible, à demander à la partie Emettrice son accord écrit et préalable à toute communication. En cas d'accord, la partie qui doit procéder à la communication de l'information confidentielle devra notifier au destinataire de l'information confidentielle son caractère confidentiel. Aucune partie Emettrice ne pourra refuser la communication des informations confidentielles si l'absence de communication implique le paiement d'amendes ou des sanctions pécuniaires ou pénales pour la Partie sur laquelle pèse l'obligation de communication.

Enfin, l'Université Lyon 3 n'aura aucune obligation et ne sera en particulier pas soumise aux obligations de confidentialité eu égard à toutes les informations qui auront été analysées, traitées et anonymisées dans le cadre des travaux de la Chaire. Ces informations seront désormais des résultats relevant de l'article 5 du présent règlement pouvant faire l'objet de publications et/ou de diffusion dans les conditions fixées à l'article 7 du Règlement.

Article 7 - PUBLICATION ET DIFFUSION DES RESULTATS DES TRAVAUX DE LA CHAIRE

7-1 Seuls les personnels de l'Université Lyon 3 impliqués dans les travaux de la Chaire pourront publier et/ou diffuser les résultats obtenus dans le cadre des travaux de la Chaire et qui appartiennent à l'Université Lyon 3 selon l'article 5 du Règlement.

7-2 Toute publication et/ou diffusion, par lesdits personnels, de résultats issus des travaux de la Chaire devra être validée par le Directeur de la Chaire en application de l'article 2 du Règlement et devra respecter les modalités fixées ci-dessous.

7-3 Dans le respect de l'article 6 du Règlement, l'Université Lyon 3 devra transmettre, pour information, tout projet de publication et/ou de diffusion portant sur les résultats issus des travaux de la Chaire, à chacun des Partenaires, au préalable à toute publication et/ou diffusion, sous réserve de l'article 7-4 relatif aux rapports présentés en interne à la Chaire, et ce pendant la durée de la Chaire et les 12 mois qui suivent son terme.

Chacun des Partenaires a alors un mois au maximum à partir de l'envoi du projet pour demander par écrit que soit retiré de ce projet de publication et/ou diffusion des informations confidentielles lui appartenant.

Passé ce délai et faute de réponse, le Partenaire est considéré comme acceptant le projet de diffusion.

7-4 Par exception à l'article 7-3, l'Université Lyon 3 ne sera pas tenue à l'obligation préalable d'information des Partenaires lors de la diffusion, en interne à la Chaire, des résultats de la Chaire présentés lors des réunions du COS, du CONSCI et des séminaires de travail.

7-5 A l'issue du délai des 12 mois visé à l'article 7-3, toute publication et/ou diffusion se fera dans le respect des obligations de confidentialité stipulées à l'article 6 ci-avant et sous réserve de l'accord exprès du partenaire propriétaire des informations confidentielles.

7-6 Il est convenu que les Partenaires ne pourront pas publier et/ou diffuser les résultats obtenus dans le cadre des travaux de la Chaire.

7-7 En contrepartie, les Partenaires en seront informés.

Ils pourront en faire référence dans le cadre de leurs actions de communications internes et externes, sous réserve de la législation en vigueur concernant le droit d'auteur et sous réserve de l'article 8 relatif aux communications relatives à la Chaire.

7-8 Toutes les fois que cela sera possible, les publications scientifiques devront mentionner que les résultats ont été obtenus dans le cadre de la Chaire qui a le soutien des Partenaires.

7-9 Dans ce cadre, il est convenu que chacun des Partenaires accepte que l'Université Lyon 3 mentionne, le nom de chacun des Partenaires et utilise son logo, sauf demande expresse faite par écrit par le Partenaire dans un délai de 1 mois à compter de la demande de l'Université Lyon 3, de ne pas être mentionné.

7-10 Dans le cas de l'utilisation du logo d'un des Partenaires, l'Université Lyon 3 s'engage à respecter sans la modifier la charte graphique du logo qui sera fournie par le Partenaire.

7-11 Il est entendu que pour l'application des articles 7-3 et 7-9, le projet de publication et/ou de diffusion devra être adressé à un des représentants de chacun des Partenaires membres du COS, mentionnés dans la Partie III du Règlement.

Article 8 - IMAGE ET COMMUNICATION RELATIVES A LA CHAIRE

Pendant la durée de la Chaire et les douze (12) mois qui suivent son terme, toute communication d'informations effectuée dans le but de faire connaître l'existence de la Chaire et ses actions devra :

- être validée par le Directeur de la Chaire en application de l'article 2 du Règlement ;
- mentionner l'Université Lyon 3 et le soutien de Partenaires à la Chaire selon la formulation suivante : Chaire « Droit des Contrats Publics » de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Toute utilisation du logo et du nom des Partenaires ou de l'Université Lyon 3 par un Partenaire et/ou par l'Université Lyon 3 dans le cadre de ces communications d'informations effectuée dans le but de faire connaître l'existence de la Chaire et ses actions devra être soumise à l'accord préalable écrit de l'Université Lyon 3 et/ou du ou des Partenaires concernés, à l'exception du site internet de la Chaire pour lequel cette utilisation est réputée autorisée par chacun des Partenaires.

En conséquence, tout projet de communication doit être transmis par écrit au Directeur de la Chaire et, en cas de souhait d'utilisation du nom ou du logo d'un des Partenaires, à un des représentants de chacun des Partenaires membres du COS.

Sans réponse de la part du Directeur de la Chaire sur les termes de la communication dans un délai de 30 jours à compter de demande, ils sont réputés validés.

Si l'un des Partenaires ne souhaite pas que ses nom et logo soient associés à ce projet de communication, il s'engage à en informer directement la partie qui a soumis ce projet de communication dans un délai de 30 jours à compter de l'envoi de la demande. Passé ce délai et en l'absence de réponse, l'accord sur l'utilisation du nom et logo sera réputé acquis.

Dans le cas de l'utilisation du logo de l'Université Lyon 3 ou d'un des Partenaires, l'utilisateur s'engage à respecter sans la modifier la charte graphique du logo qui sera fournie par la partie concernée.

Article 9 - DUREE

La Chaire créée le 1^{er} septembre 2020 pour une durée de 3 ans a été prolongée à compter du 1^{er} septembre 2023 sans précision de durée, sous réserve qu'une ou plusieurs conventions de partenariat soient en vigueur entre l'Université Lyon 3 et un ou plusieurs Partenaires pendant cette durée et permettent un financement annuel de la Chaire d'un montant minimum de cinquante-mille euros, visé à l'article 4 du présent règlement.

Afin de définir ce financement qui conditionne l'existence de la Chaire, le Directeur de la Chaire établira au plus tard le 1^{er} juillet de chaque année un état des dépenses et des recettes pour l'année à venir de la Chaire. Dans le cas où les recettes apportées par les Partenaires n'atteignent pas le montant minimal de cinquante-mille euros (50 000 €), le Directeur de la Chaire en informera

chacun des Partenaires et chacune des conventions de partenariats qui seraient en vigueur au 1^{er} septembre de ladite année seront résiliées de plein droit au 31 août de ladite année.

Un article concernant les cas de résiliations des conventions de partenariat et leurs modalités devra être prévu dans chacune des conventions de partenariat. Cet article devra prévoir la résiliation pour insuffisance de financement, manquement et changement ou non remplacement du directeur.

La Chaire pourra être prolongée dès lors que le financement de ses actions fixé à un montant minimum annuel de cinquante-mille euros peut être assuré dans le cadre d'une convention ou des conventions de partenariat conclue entre l'Université Lyon 3 et un Partenaire ou des Partenaires.

Le Directeur de la Chaire informera les membres du COS de cette prolongation. Le Règlement sera modifié en conséquence. Cette prolongation ne modifie pas la durée des conventions de partenariat qui ne seront prolongées que par voie d'avenant, le cas échéant, après accord des parties concernées par ladite convention de partenariat.

PARTIE II : PROGRAMME DE LA CHAIRE

I/ Objectifs

La chaire pourra contribuer à la réflexion et aux débats nécessaires à la mise au point de règles contractuelles, textuelles et jurisprudentielles mieux adaptées aux personnes publiques et aux entreprises, en prenant en compte les différents intérêts en jeu dans un contexte économique et technologique évolutifs (nouvelles technologies de l'information, européanisation, mondialisation, retour du protectionnisme, etc.). Il s'agira en particulier de travailler dans deux directions :

1/ Analyse des effets des règles juridiques sur la pratique des contrats publics

Il s'agit d'apprécier si les règles de droit sont appliquées et si elles induisent des comportements non attendus produisant des effets économiques, techniques ou juridiques non souhaitables.

Il conviendrait notamment de :

1.1 Analyser les conséquences pratiques de l'application des règles de droit des contrats publics, sur notamment les sujets suivants :

*Apprécier l'adaptation des règles à une situation de crise, telle qu'une crise sanitaire. Celle issue de la pandémie de Covid-19 interroge sur le caractère adéquat des règles en ce qui concerne la suspension ou l'annulation des contrats publics ou les conditions d'une exécution dégradée.

*Etudier les effets pervers des règles de droit. Ainsi, un accident de travaux publics au Brésil a été analysé comme la conséquence d'une sous-estimation volontaire initiale des quantités de béton nécessaires dans l'espoir d'obtenir ultérieurement un avenant en invoquant des situations imprévues. De manière générale, on pourrait aussi s'interroger sur les effets des règles générales applicables aux contrats administratifs, à l'image des effets du pouvoir de modification unilatérale sur les relations contractuelles.

*Questionner la justification de règles différentes du droit privé. A titre d'exemple, on peut se demander si la différence opérée entre administrations et entreprises privées par l'article L. 5424-9 du Code du travail à propos des intempéries est bien fondée ou les différences en matière garantie décennale.

*Etudier les conséquences juridiques des nouvelles technologies ou des nouvelles pratiques telles que :

- Impact des clauses BIM (building information modelling) : modélisation des chantiers (modèles informatiques 4D 5D 6D). Quels effets en termes de responsabilités, de propriété intellectuelle ? Quels gains en attendre en termes de documentation, de modalités d'administration de la preuve ou plus simplement d'exploitation ?
- Développement d'une filière achat chez les personnes publiques ;
- Origines et impacts des prix nouveaux ;
- Evaluation des préjudices devant le juge administratif.

*Etudier les phénomènes d'échanges transnationaux (l'exemple de l'importation relativement timide des modèles de contrats FIDIC) et européen, notamment s'agissant du droit des aides d'Etat.

*Analyser l'impact concret des nouvelles règles issues de la réforme 2020 des CCAG.

*Evaluer du point de vue pratique et économique l'impact de la jurisprudence Haute-Normandie et ses éventuelles répercussions sur les nouvelles offres dans le cadre de marchés publics

1.2 Identifier les clauses et textes inappliqués ou mal appliqués et les causes de cette inapplication, telles que :

*Absence de la culture de la loi du contrat ;

*Rôle des conseils juridiques internes et externes ;

*Interaction, pour les marchés publics de travaux, entre le maître d'œuvre et le service technique du Maître d'ouvrage et l'acheteur de ce dernier ;

*Pratique perfectible du Contract Management ;

*Importation de concepts juridiques étrangers.

2/ Prévention des litiges contractuels

Cet objectif de prévention pourrait passer notamment par :

*l'analyse statistique des règles conflictuelles non seulement du point de vue contentieux mais pour tout litige extra contentieux, dans une optique large (y compris les réclamations) ;

*l'identification de clauses, textes et pratiques d'exécution et de passation sources de litiges d'exécution ;

*l'étude des initiatives de collaborative contracts au Royaume Uni (alliancing, FAC-1, PPC2000) ;

* la rédaction de modèles de passation et de modèles de clauses de nature à prévenir des litiges, en complément des modèles contractuels existants (par exemple en confectionnant des « CCAP Type ») ;

*la participation au développement d'une véritable culture du Contract Management ;

*l'amélioration des modes alternatifs de règlement des litiges (notamment par les clauses des contrats, les opportunités réelles ou supposées offertes par les dispute boards –comité de règlement des litiges, les évolutions des modes de recours à la médiation et à la transaction)

II/ Moyens d'action

La chaire opérera selon trois modalités :

1/ Mener des travaux de recherche pratiques sur des thèmes identifiés par le Comité d'Orientation Stratégique et validés par le Conseil Scientifique, à partir de séminaires de recherches et de travaux doctoraux ou post doctoraux ; il s'agit d'étudier les règles et pratiques francaises et étrangères mais aussi de droit privé. Concrètement, il s'agit d'établir des rapports de recherche sur un thème donné, à intervalle régulier (par exemple trimestriel) par un ou des ingénieurs de recherche/post doctorants contractuels docteurs en droit supervisés par le Directeur de la Chaire, qui seront réalisés sur la base d'études doctrinales, jurisprudentielles, y compris de 1ere instance, et de recherches empiriques (interviews, statistiques, enquêtes de terrains). Ces rapports assureront l'anonymat des sources afin de garantir la confidentialité.

2/ Organiser des séminaires de travail réguliers uniquement ouverts aux parties prenantes :

Ces séminaires, d'une fréquence qui pourrait être trimestrielle, regrouperont les représentants des services ministériels de réglementation, juges en charge des contrats publics, services achats des principales collectivités publiques et juristes des entreprises cocontractantes des personnes publiques ainsi que les membres du Conseil Scientifique. Ils prendront la forme d'ateliers confidentiels afin que la parole soit libre mais préparés par la lecture du rapport mentionné au 1/ ; ces séminaires pourraient concerner des règles existantes (ex. les conséquences de la jurisprudence Haute-Normandie) ou des règles envisagées (textuelles ou jurisprudentielles ; exemple : conditions et implications du pouvoir de résiliation unilatérale des personnes publiques pour illégalité du contrat). Ces séminaires pourront porter sur des thèmes généraux ou sur des thèmes sectoriels.

3/ Diffuser des bonnes pratiques via des colloques et/ou des formations et contribuer à la définition de nouvelles règles juridiques auprès des instances productrices de normes (parlements français et européen, ministères, juridictions) ; il est prévu un colloque annuel organisé à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

PARTIE III : MEMBRES DES INSTANCES DE GOUVERNANCE
Au 1^{er} septembre 2023

Composition du Conseil Scientifique

Membres de l'Université Lyon 3 : trois enseignants-chercheurs de l'Université Lyon 3, dont le Directeur de la Chaire, choisis par le Directeur de la Chaire pour leurs qualités scientifiques.

Membres extérieurs : des enseignants-chercheurs d'autres Universités ou Grandes Ecoles choisis par le Directeur de la Chaire pour leurs qualités scientifiques en droit des contrats publics.

Composition du Comité d'Orientation Stratégique

Deux représentants de l'Université Lyon 3 dont M. Lichère, Directeur de la Chaire.

Deux représentants de chacun des partenaires désignés dans les conventions signées par chaque partenaire.

Composition du Collège des Experts

Deux représentants du Ministère de l'Economie et des finances.

Deux représentants du Conseil d'Etat.

Deux représentants de la Mission d'appui au financement des infrastructures (FININFRA).

Une personnalité qualifiée choisie en raison de ses compétences.

ANNEXE 2 : ATTESTATION DE RÉCEPTION DU DON

Bénéficiaire des versements
Nom ou dénomination :
Adresse :
N° Rue.....
Code postal Commune.....
Objet :
.....
.....
.....
.....

Donateur
Nom ou dénomination :
Adresse :
N° Rue.....
Code postal Commune.....

Le Bénéficiaire reconnaît avoir reçu, au titre du contrat de mécénat conclu entre lui et le Donateur, en date du, la somme de euros
Somme en toutes lettres (en euros) :
Date de versement du Don :
Mode de versement :
<input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Virement, prélèvements, carte bancaire
Date et signature

ANNEXE 3 : CHARTE GRAPHIQUE



CONVENTION D'AIDE À LA PUBLICATION :
« Les organismes de titrisation »

Entre :

L'Université Jean Moulin Lyon 3, Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,

Dont le siège social se situe : 1C avenue des frères Lumière CS 78242, 69372 LYON CEDEX 08.

Représentée par son Président, le Professeur Gilles Bonnet

Agissant en qualité et pour le compte de l'équipe de recherche Louis Josserand, dirigée par Mme Bidaud et M. Goujon-Bethan

Ci-après désigné « L'UNIVERSITÉ »

Et

Les Editions L'Harmattan, société par actions simplifiée,

Dont le siège social se situe : 5/7 rue de l'école polytechnique, 75005 PARIS.

RCS : 311023121

Dont le représentant légal est M. Xavier PRYEN

Ci-après désigné « L'ÉDITEUR »

Vu le code de l'Éducation,

Vu le code de la Propriété Intellectuelle,

Par cette convention, il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet : Aide à la publication de l'ouvrage

Le projet de l'ouvrage « Les organismes de titrisation » a été initié par Brune-laure DUGOURD (brune-laure.dugourd@univ-lyon3.fr) ci-après désignée « l'AUTEUR » dans le cadre de son travail de recherche soutenu par l'UNIVERSITÉ. Celle-ci a décidé de verser une aide à la publication à l'ÉDITEUR en vue de l'édition de l'ouvrage précité.

La parution est prévue dans un délai maximum de 3 mois à compter de la remise par l'auteur du B.A.T de l'auteur.

Article 2 – projet éditorial

L'ouvrage intitulé « Les organismes de titrisation », de 465 pages environ, édité au format 15,5 × 24 cm cm, sera tiré à 50 exemplaires minimum.

Le coût total des frais d'édition pour l'ÉDITEUR s'élève à 900€ TTC. Cela prend compte notamment : la gestion éditoriale, les relectures, les corrections formelles, la mise en page, la structuration, la mise en page et le stockage.

L'ouvrage sera diffusé et distribué selon les moyens suivants :

- librairies,
- site marchand de l'éditeur,
- sites marchands.

Article 3 – Financement

Dans le cadre de ce projet éditorial, l'UNIVERSITÉ s'engage à accorder une aide financière de 900 € TTC à l'ÉDITEUR.

Le montant de l'aide à la publication est fixé à **900** € TTC payable après service fait (publication de l'ouvrage). Cette somme financera une partie des frais d'édition de l'ouvrage.

L'ÉDITEUR sera payé sur présentation d'une facture libellée de la manière suivante :

Université Jean Moulin Lyon 3
Agence comptable
Service Facturier
1C avenue des frères Lumière
CS 78242
69372 LYON CEDEX 08

Cette facture devra mentionner le contenu de la convention. Elle fera l'objet d'un paiement par virement bancaire par l'université Jean Moulin Lyon 3.

L'aide à la publication sera imputée sur le centre financier 901103 de l'Equipe Louis Josserand (EA 3707) – EOTP NEO MCF TMCF901103.

La présente convention pourra être dénoncée à tout moment moyennant un préavis d'un mois adressé dans les formes officielles (lettre recommandée avec accusé de réception) à l'autre partie.

Article 4 - Droits de Propriété intellectuelle

La présente convention est exclusive de tout transfert de droits de propriété, les droits moraux et patrimoniaux sur l'œuvre restent la propriété de l'AUTEUR.

Article 5 – Correspondants

Pour l'exécution de la présente convention, les correspondants sont :

➤ Pour l'UNIVERSITÉ :

Justine BERROUAG-PESCATORE, Gestionnaire administrative de l'équipe de recherche Louis Josserand
justine.berrouag-pescatore@univ-lyon3.fr
0426318849

- Pour l'ÉDITEUR : Xavier Pryn, Directeur général, 5/7 rue de l'Ecole Polytechnique, 75005 Paris (xavier.pryen@groupeharmattan.com)

Toutes les demandes d'informations complémentaires concernant l'exécution de la convention leurs seront adressées en priorité.

Article 6 – Remise d'exemplaires de l'ouvrage à titre gratuit et rabais

L'ÉDITEUR donnera, au titre des exemplaires d'auteur, 25 copies gratuites de l'ouvrage.

Par ailleurs, 3 copies supplémentaires seront remises à l'UNIVERSITÉ, une copie sera versée à l'équipe de recherche Louis Josserand (1 copie). Les deux autres copies seront remises à la bibliothèque universitaire (2 copies). Ces exemplaires seront envoyés à l'adresse suivante :

**Equipe Louis Josserand – Faculté de Droit
Université Jean Moulin Lyon 3
Adresse postale : 1C avenue des Frères Lumière / CS 78242 / 69372 LYON CEDEX 08**

L'AUTEUR pourra bénéficier, à titre individuel, d'un rabais de 30 % sur le prix de vente de l'ouvrage.

Article 7 – Mention de la participation sur l'ouvrage

L'ÉDITEUR s'engage à indiquer à l'intérieur de l'ouvrage la mention suivante : « Ouvrage publié avec le soutien de l'équipe de recherche Louis Josserand de l'université Jean-Moulin – Lyon III ». De plus, les logos de l'UNIVERSITÉ et de l'équipe de recherche Louis Josserand devront figurer.

Article 8 – Cession de fonds

L'ÉDITEUR s'engage à ne pas transmettre à titre gracieux ou onéreux, ou par voie d'apport en société, le bénéfice de la présente convention à des tiers, indépendamment de son fonds de commerce, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation de l'UNIVERSITÉ. En cas d'aliénation du fonds de commerce, si celle-ci est de nature à compromettre gravement les intérêts matériels et moraux de l'UNIVERSITÉ, celle-ci est fondée à obtenir réparation, même par voie de résiliation du contrat.

Article 9 – Modification

Toute modification à la présente convention doit faire l'objet d'un avenant signé par les parties.

Article 10 – Résiliation

Dans le cas où l'ÉDITEUR ne pourrait pas faire face à son obligation de publier, il s'engage à reverser intégralement la participation financière à l'UNIVERSITÉ.

L'UNIVERSITÉ se réserve le droit d'annuler son aide si l'ouvrage n'est pas paru dans un délai de 6 mois maximum à compter de la remise du B.A.T de l'auteur ou en cas d'inexécution d'une ou plusieurs des obligations contenues dans ses diverses clauses.

Toute résiliation deviendra effective deux (2) mois après l'envoi par le cocontractant plaignant d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie, exposant les motifs de la plainte, à moins que dans ce délai le cocontractant défaillant n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas le cocontractant défaillant de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation de la présente convention.

Les dispositions prévues à l'article 4 resteront en vigueur nonobstant l'expiration ou la résiliation de la présente convention.

Article 11 – Durée et prise d'effet

La présente convention entre en vigueur dès sa signature par l'ensemble des parties pour une durée de 24 mois.

Article 12 – Différends et litiges éventuels

Si une contestation ou un différend éventuel n'a pu être réglé à l'amiable, le litige sera porté devant la juridiction compétente.

<p>L'Université Jean Moulin Lyon 3 Son Président Signée le <u>23/11/2025</u>  M. Gilles BONNET</p>	<p>Les Éditions L'Harmattan Son représentant légal Signée le <u>24/11/2025</u>  M. Xavier PRYEN</p>
---	--

CONVENTION D'AIDE À LA PUBLICATION
« Un prince et sa fondation en miroir : la collégiale Saint-
Étienne de Troyes et le comte de Champagne Henri le Libéral
(1152-1181) »
Réf. PUR : AE-2025-217

Entre :

L'Université Jean Moulin Lyon 3,

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,

Dont le siège social se situe : 1C avenue des frères Lumière CS 78242, 69372 Lyon Cedex 08.

SIRET : 196 924 377 00282

Représentée par son Président, Gilles Bonnet

Agissant dans le cadre des activités du CIHAM, dirigé par Marilyn Nicoud.

Ci-après désigné « **L'UNIVERSITÉ** »

Et

L'université Rennes 2, Établissement public national à caractère scientifique, culturel et professionnel (N° SIRET : 193 509 379 00015), dont le siège est situé Place du Recteur Henri Le Moal 35043 Rennes cedex, représentée par son Président Monsieur Vincent GOUËSET, agissant au nom et pour le compte des **Presses universitaires de Rennes**, Service d'activités industrielles et commerciales inter-établissement, dont le siège est situé 2 avenue Gaston Berger, CS 24 307, 35043 Rennes cedex, représentées par leur Directeur, Monsieur Pierre-Henry FRANGNE

Ci-après désigné « **L'ÉDITEUR** »

Vu le code de l'Éducation,

Vu le code de la Propriété Intellectuelle,

Par cette convention, il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet : Aide à la publication de l'ouvrage

Le projet de l'ouvrage « Un prince et sa fondation en miroir : la collégiale Saint-Étienne de Troyes et le comte de Champagne Henri le Libéral (1152-1181) » a été initié par Thomas Lacomme (thomas.lacomme@univ-lyon3.fr) ci-après désigné « l'AUTEUR », dans le cadre de son travail de recherche soutenu par l'UNIVERSITÉ. Celle-ci a décidé de verser une aide à la publication à l'ÉDITEUR en vue de l'édition de l'ouvrage précité.

La parution est prévue dans un délai maximum de 18 mois à compter de la remise par l'auteur du manuscrit définitif mis aux normes à l'Éditeur.

Article 2 - Projet éditorial

L'ouvrage intitulé « Un prince et sa fondation en miroir : la collégiale Saint-Étienne de

Troyes et le comte de Champagne Henri le Libéral (1152-1181) », de 373 pages environ, édité au format 16,5 x 24 cm (collection « Histoire »), sera tiré à 400 exemplaires minimum (possibilité de tirage fractionné). Il bénéficiera d'une diffusion numérique en mode Freemium sur OpenEditionBooks.

Le coût total des frais d'édition pour l'ÉDITEUR s'élève à 9939,48 € TTC. Cela prend compte notamment : la gestion éditoriale, les relectures, les corrections formelles, la mise en pages, l'impression, la structuration, la réalisation de la version numérique et le stockage.

L'ouvrage sera diffusé et distribué selon les moyens suivants :

- Version imprimée : par le diffuseur/distributeur des PUR (Géodif/Sodis) et sur le site web de vente en ligne des PUR.
- Version numérique : par la plateforme OpenEdition et sur le site web de vente en ligne des PUR.

Article 3 - Financement

Dans le cadre de ce projet éditorial, l'UNIVERSITÉ s'engage à accorder une aide financière de **1326 euros (€) TTC** (TVA non applicable) à l'ÉDITEUR.

Le montant d'aide à la publication de 1326 euros (€) TTC est payable après service fait (publication de l'ouvrage). Cette somme financera une partie des frais d'édition de l'ouvrage.

L'ÉDITEUR sera payé sur présentation d'une facture libellée de la manière suivante :

Université Jean Moulin Lyon 3
Agence comptable
Service Facturier
1C avenue des frères Lumière
CS 78242
69372 LYON CEDEX 08

Cette facture devra mentionner le contenu de la convention. Elle fera l'objet d'un paiement par virement bancaire par l'université Jean Moulin Lyon 3.

La présente convention pourra être dénoncée à tout moment moyennant un préavis d'un mois adressé dans les formes officielles (lettre recommandée avec accusé de réception) à l'autre partie.

Article 4 - Droits de Propriété intellectuelle

La présente convention est exclusive de tout transfert de droits de propriété, les droits de propriété intellectuelle restant la propriété du ou des auteurs.

Article 5 - Correspondants

Pour l'exécution de la présente convention, les correspondants sont :

Pour l'UNIVERSITÉ : Jessica Bertocchio (jessica.bertocchio@univ-lyon3.fr).

Pour l'ÉDITEUR : Agathe LE GOUIC (agathe.le-gouic@univ-rennes2.fr)

Toutes les demandes d'informations complémentaires concernant l'exécution de la

présente convention leurs seront adressées en priorité.

Article 6 - Remise d'exemplaires de l'ouvrage à titre gratuit et rabais

L'ÉDITEUR donnera, au titre des exemplaires d'auteur, 5 copies gratuites hors commerce de l'ouvrage. Ces exemplaires seront remis au CIHAM à l'adresse suivante : Université Lyon 3 – CIHAM, 18 rue Chevreul (5^e étage, salle 521), 69007 Lyon.

3 copies supplémentaires seront remises à l'UNIVERSITÉ, une copie sera versée à l'Unité de Recherche (1 copie). Les deux autres copies seront remises à la bibliothèque universitaire (2 copies). Ces exemplaires seront envoyés à l'adresse suivante : Université Jean Moulin Lyon 3 - BU Manufacture - 1C avenue des Frères Lumière CS 78242 69372 LYON CEDEX 08.

Article 7 - Mention de la participation sur l'ouvrage

L'ÉDITEUR s'engage à indiquer sur la 4^{ème} de couverture de l'ouvrage la mention suivante : « Ouvrage publié avec le soutien de l'Université Jean Moulin Lyon 3, du laboratoire CIHAM ».

De plus, les logos de l'UNIVERSITÉ et du laboratoire devront figurer.

Article 8 - Cession de fonds

L'ÉDITEUR s'engage à ne pas transmettre à titre gracieux ou onéreux, ou par voie d'apport en société, le bénéfice de la présente convention à des tiers, indépendamment de son fonds de commerce, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation de l'UNIVERSITÉ. En cas d'aliénation du fonds de commerce, si celle-ci est de nature à compromettre gravement les intérêts matériels et moraux de l'UNIVERSITÉ, celle-ci est fondée à obtenir réparation, même par voie de résiliation du contrat.

Article 9 - Modification

Toute modification à la présente convention doit faire l'objet d'un avenant signé par les parties.

Article 10 - Résiliation

Dans le cas où l'ÉDITEUR ne pourrait pas faire face à son obligation de publier, il s'engage à reverser intégralement la participation financière à l'UNIVERSITÉ.

L'UNIVERSITÉ se réserve le droit d'annuler sa subvention si l'ouvrage n'est pas paru dans un délai de 18 mois maximum à compter de la remise du manuscrit définitif mis aux normes de l'auteur à l'Éditeur ou en cas d'inexécution d'une ou plusieurs des obligations contenues dans ses diverses clauses.

Toute résiliation deviendra effective deux (2) mois après l'envoi par le cocontractant plaignant d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie, exposant les motifs de la plainte, à moins que dans ce délai le cocontractant défaillant n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas le cocontractant défaillant de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation de la

présente convention.

Les dispositions prévues à l'article « Droits de Propriété intellectuelle » resteront en vigueur nonobstant l'expiration ou la résiliation de la présente convention.

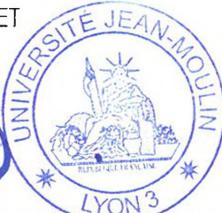
Article 11 - Durée et prise d'effet

La présente convention entre en vigueur dès sa signature par l'ensemble des parties et prendra fin à l'exécution complète des obligations des Parties.

Article 12 - Différends et litiges éventuels

Si une contestation ou un différend éventuel n'a pu être réglé à l'amiable, le litige sera porté devant la juridiction compétente.

Fait en deux exemplaires :

L'université Jean moulin Lyon 3 Son représentant légal Signée le <u>14/11/2025</u> Le président Gilles BONNET  	Pour le Président de l'université Rennes 2 Et par délégation, Signée le 14/11/2025 Monsieur Pierre-Henry FRANGNE Directeur des PUR  Le Directeur des PUR Pierre-Henry FRANGNE
--	---

CONVENTION D'AIDE A LA PUBLICATION

Entre :

L'université Jean Moulin Lyon 3, Établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel

Dont le siège social se situe

1C avenue des Frères Lumière
CS 78242
69372 Lyon Cedex 08

Représentée par son Président, le Professeur Gilles Bonnet

Ci-après désigné « Université »

Et

Les Presses universitaires du Septentrion, Association loi 1901

Dont le siège social se situe Université de Lille (site Pont de bois), Rue du Barreau, BP 30199, 59654 Villeneuve d'Ascq cedex

Numéro de SIRET 308 550 052 00036

Représentées par leur Directrice exécutive, Christèle Meulin

Ci-après désigné « EDITEUR »

Par cette convention, il est convenu ce qui suit :

Préambule :

L'ÉDITEUR, en accord avec l'Université, a accepté de publier l'ouvrage co-dirigé par Hélène Camarade et Sibylle Goepper, Professeure des Universités en Études germanophones à L'université Jean Moulin Lyon 3 : Femmes de RDA avant et après 1989. Socialisme, féminisme, émancipation.

Article 1 – Objet : aide à la publication de l'ouvrage

Dans le cadre du projet initié par Sibylle Goepper, travail de recherche soutenu par l'UNIVERSITÉ, celle-ci a décidé de verser une aide à la publication à l'ÉDITEUR en vue de l'édition de l'ouvrage précité.

Article 2 – Date et Durée

La présente convention prend effet le 13/11/25 et pour une période de 10 ans.

Article 3 – Correspondants de l'Université Jean Moulin Lyon 3

Pour l'exécution de la présente convention, le correspondant est Mathieu Soucher (mathieu.soucher@univ-lyon3.fr, 04 78 78 70 09).

Toutes les demandes d'informations complémentaires concernant l'exécution de la présente convention pourront être adressées à :

- Pour l'UNIVERSITE : Julie SYLVESTRE, coordinatrice CIETT, julie.sylvestre@univ-lyon3.fr, 04 26 31 87 78
- Pour l'EDITEUR : Justine GRAS, Responsable du service éditorial, septentrion-editorial@univ-lille.fr, 03 20 41 66 80

Article 4 – Modalités de paiement

Le montant de l'aide à la publication citée en objet est fixé à **1 650 € TTC**. Cette somme financera une partie des frais d'édition de l'ouvrage.

L'ÉDITEUR sera payé, à signature de la présente convention, sur présentation d'une facture libellée de la manière suivante :

**Université Jean Moulin Lyon 3
Service facturier
Agence comptable
Centre financier : 913X319CIETT
1C Avenue des Frères Lumière
CS 78242
69372 Lyon cedex 08**

Cette facture fera l'objet d'un paiement par virement bancaire dans les délais réglementaires dès que la totalité des pièces aura été fournie par le contractant (RIB, convention signée, facture conforme). Le règlement se fera sur le compte suivant :

BIC : FR23 308 550 052

IBAN : FR76 1350 7001 4500 2728 3190 054

Dans le cas où l'ÉDITEUR déciderait de ne pas éditer cet ouvrage, la somme sera intégralement reversée à l'université dans le délai d'un mois.

Article 5 – Remise d'ouvrages à titre gratuit :

L'EDITEUR s'engagent à faire parvenir **deux (2) exemplaires de l'ouvrage à titre de justificatif gratuit à l'UNIVERSITE**. Les bénéficiaires de ces exemplaires sont **l'équipe de recherche IETT pour l'un et la bibliothèque universitaire de Lyon 3 pour l'autre**. Ces exemplaires seront envoyés à l'adresse suivante :

**À l'attention de Mathieu Soucher
Université Jean Moulin Lyon 3
Institut d'études Transtextuelles et Transculturelles (EA 4186)
Maison Internationale des Langues et des Cultures (MILC)
18 rue Chevreul 69007 Lyon**

Article 6 – Mention de la participation sur l'ouvrage

L'EDITEUR s'engage à indiquer dans les premières pages de l'ouvrage la mention suivante : « **Ouvrage publié avec le soutien de l'Institut d'études transtextuelles et transculturelles (IETT) de l'université Jean Moulin Lyon 3** ».

Article 7 : Cession de fonds

En cas de cession de fonds de commerce, l'EDITEUR s'engage à ne pas transmettre à titre gracieux ou onéreux le bénéfice de la présente convention à des tiers sans avoir préalablement obtenu l'autorisation de l'UNIVERSITE.

Article 8 - Promotion et commercialisation :

L'ouvrage sera mis en vente par tous les moyens habituels (librairies, sites internet, etc.).

Article 9 – Modification

Toute modification à la présente convention doit faire l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Article 10-résiliation

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'un des cocontractants en cas d'inexécution par l'autre d'une ou plusieurs des obligations contenues dans ses diverses clauses.

Cette résiliation deviendra effective deux (2) mois après l'envoi par le cocontractant plaignant d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie, exposant les motifs de la plainte, à moins que dans ce délai le cocontractant défaillant n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas le cocontractant défaillant de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation de la présente convention.

Les dispositions prévues à l'article 4 resteront en vigueur nonobstant l'expiration ou la résiliation de la présente convention.

Article 11 – Différends et litiges éventuels

Si une contestation ou un différend éventuel n'a pu être réglé à l'amiable, le litige sera porté devant la juridiction compétente.

Fait à Lyon, en trois exemplaires originaux, le 13/11/2025.

Pour l'UNIVERSITÉ
Le Président de l'Université Jean Moulin

Gilles BONNET



Pour l'ÉDITEUR
Presses universitaires du Septentrion

Christèle MEULIN





CONTRAT DE COLLABORATION DE RECHERCHE, ACCUEIL TERRAIN

Entre :

Le Crédit-Agricole Centre Est, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, 399 973 825 RCS Lyon

Dont le siège social se situe 1, rue Pierre de Truchis de Lays 69410 Champagne au Mont d'Or.

Représenté par son Directeur Général, Monsieur Raphaël APPERT

Ci-après désigné « le CACE »

d'une part

Et

L'Université Jean Moulin Lyon 3,

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,

1C avenue des Frères Lumière, CS 78242, 69372 LYON CEDEX 08

de numéro SIRET 19 69 243 77 00282,

Représentée par le Professeur Gilles BONNET, en sa qualité de Président

Ci-après désignée par « Université Lyon 3 »

Agissant dans le cadre des activités du laboratoire de recherche Magellan, dont le directeur est Monsieur Jean-Fabrice Lebraty, rattaché à l'Iaelyon School of Management.

d'autre part,

Et

Monsieur Tom VILLENET

Né le 18/05/1991, résidant 558 chemin de gas pérou – 01250 Jasseron

Ci-après désigné le « Doctorant »

Le CACE, l'Université Lyon 3 et le Doctorant sont désignés individuellement par « la PARTIE » et collectivement par « les PARTIES »

PREAMBULE

Les liens entre l'Université Jean Moulin Lyon 3 et le Crédit-Agricole Centre Est se sont déjà concrétisés avec la signature le 10 juin 2014 d'une convention de création d'une Chaire « valorisation des modèles coopératifs et mutualistes ». Ces deux établissements ont des intérêts communs pour travailler ensemble sur des thématiques liées à la gestion des organisations.

Monsieur Tom VILLENET, a été inscrit à l'Université Jean Moulin Lyon 3 en doctorat de sciences de gestion depuis le 6 janvier 2021 pendant 4 ans et a sollicité sa ré inscription pour l'année 2025-2026.

Dans ce contexte, il est amené à effectuer des travaux de recherche, pour la préparation d'une thèse, portant sur le sujet suivant : «Enrichir l'analyse des données comportementales : inférence de la force de la relation au moyen des comportements d'engagement » au sein de Magellan sous la direction de Monsieur William Sabadie, Professeur des Universités.

Il a bénéficié d'un contrat d'Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche (ATER) qui s'est terminé le 31 août 2025.

Dans le cadre de ses travaux de recherche, le Doctorant a souhaité étudier plus particulièrement l'impact des réponses aux enquêtes satisfaction sur les comportements d'achat et sur la fidélité dans le secteur bancaire et dans le cadre d'une société coopérative et a analysé les enquêtes satisfaction envoyées par le CACE à ses clients dans le cadre d'une convention de collaboration signée le 31 mars 2025 entre le CACE établissement bancaire et coopératif, intéressé par cette problématique et les résultats de ces recherches et l'université Lyon 3.

Ce contrat de collaboration ainsi que le contrat d'ATER du Doctorant ont pris fin le 31 août 2025.

Néanmoins, le Doctorant souhaite poursuivre ses travaux au sein du CACE pour mener à bien sa thèse.

Le CACE souhaite également poursuivre la collaboration de recherche.

Dans la mesure où le Doctorant n'est désormais plus personnel de l'Université Lyon 3 depuis la fin de son contrat d'Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche (ATER) avec l'Université Lyon 3, les Parties ont convenu d'établir le présent contrat mentionnant le Doctorant dans la comparution des parties, à titre individuel d'étudiant, non contractuel, et de définir notamment les modalités de son accueil dans les locaux du CACE ainsi que d'organiser la poursuite de la collaboration de recherche.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles le Doctorant effectuera, au sein du CACE, des travaux de recherche dans le cadre de la

préparation de sa thèse portant plus particulièrement sur « l'impact des réponses aux enquêtes satisfaction sur les comportements d'achat dans le cadre d'une banque coopérative » ci-après désignée l'**« ETUDE »**.

Ce contrat a également pour objet de définir les droits et les obligations des Parties dans le cadre de cet accueil et collaboration (et notamment à l'égard des résultats obtenus dans le cadre du présent contrat).

Un programme détaillé de l'**ETUDE** est donné dans l'Annexe scientifique et technique jointe (Annexe 1), partie intégrante du présent contrat.

ARTICLE 2 - RESPONSABLES SCIENTIFIQUES

M. le Professeur William Sabadie, directeur de thèse de Monsieur Tom VILLENET est le responsable scientifique de l'**ETUDE** pour Lyon 3.

Le correspondant de l'**ETUDE** pour le CACE est Monsieur Patrick PERRIN.

Pendant toute la durée de sa présence dans les locaux du CACE, le Doctorant continuera à effectuer ses travaux de recherche sous la responsabilité scientifique de son directeur de thèse, Monsieur William Sabadie, professeur, qui définira, orientera et suivra ses travaux au sein du CACE.

Au cours de son séjour au sein du CACE, il sera accueilli dans le service Marketing par Monsieur Patrick PERRIN.

ARTICLE 3 – DÉROULEMENT ET SUIVI DE L'ETUDE****

Pour réaliser l'**ETUDE**, le Doctorant sera accueilli dans les locaux du CACE soit au siège social situé 1, rue Pierre de Truchis de Lays 69410 Champagne au Mont d'Or soit dans les agences précisées par le CACE, durant un séjour prenant fin au plus tard le 31 aout 2026.

L'accès aux locaux par le Doctorant se fait pendant des horaires définis d'un commun accord entre le CACE et le Doctorant.

Les dates exactes de présence du Doctorant dans les locaux du CACE et le lieu seront définis d'un commun accord entre les Parties après proposition du CACE au Doctorant.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DES PARTIES

Les PARTIES s'engagent à coordonner l'emploi de leurs moyens humains et de leurs connaissances scientifiques et techniques afin d'assurer la réalisation de l'**ETUDE**.

Elles s'engagent à mettre tout en œuvre pour assurer le bon déroulement de cette collaboration.

Le CACE s'engage à mettre à la disposition du Doctorant de la documentation, des informations relatives à la gestion des réclamations et les réponses aux enquêtes de satisfaction que le CACE met en œuvre et s'engage à faciliter l'accès du Doctorant auprès de

son personnel, sous réserve de l'accord de ses derniers pour permettre la réalisation de l'ETUDE, conformément à l'Annexe 1.

Dans cet objectif, Le CACE s'engage à communiquer au Doctorant des fichiers dans lesquels les données clients auront été anonymisées.

Le CACE s'engage à fournir un espace de travail au Doctorant au sein de ses locaux lors de ses déplacements au sein de son établissement.

Le Doctorant s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la protection et l'intégrité de fichiers qui seront transmis. Il s'engage à supprimer ces fichiers ainsi que toute copie qui aura pu en être effectuée, et à restituer au CACE tout support qui lui aura été confié, dès la date de fin du présent contrat ou à sa date de résiliation.

Les PARTIES, demeurent soumises dans l'intégralité de leurs activités à la réglementation générale relative à la protection des données personnelles telle que définie par le Règlement UE n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et par la Loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978.

L'Université Lyon 3 agit en toute indépendance. Elle reste libre de déterminer et de mettre en œuvre les moyens qu'elle juge nécessaire à l'exécution de l'ETUDE sans qu'aucun lien de subordination au sens donné par le code du travail, c'est-à-dire de relation employeur/salarié, n'existe entre le CACE et l'Université Lyon 3.

Aucun lien de subordination au sens donné par le code du travail, c'est-à-dire de relation employeur/salarié, n'existe entre le CACE et le Doctorant, ni entre l'Université Lyon 3 et le Doctorant.

L'Université Lyon 3 et le Doctorant se réservent la possibilité de mettre en œuvre leur savoir-faire pour effectuer des travaux de recherche dans le cadre de la Thèse et de l'ETUDE sur d'autres terrains d'étude notamment auprès d'autres structures.

L'Université Lyon 3 et le Doctorant s'engagent à mettre en œuvre toute la diligence requise conformément à l'obligation de moyen qui leur incombe pour réaliser l'ETUDE.

Par ailleurs, sur demande expresse du CACE, qui devra être transmise au plus tard dans le mois qui précède l'expiration ou la résiliation anticipée du présent contrat, le Doctorant pourra présenter au CACE l'avancement de ses travaux de recherche effectués dans le cadre de l'ÉTUDE.

Toute présentation de l'avancée de ses travaux, sous quelle que forme que ce soit, établie par le Doctorant constitue un Résultat issus de l'ETUDE, visé aux Article 7 et Article 8 du présent contrat.

ARTICLE 5: STATUT DU PERSONNEL - RESPONSABILITE

Le personnel de chacune des PARTIES qui effectuera des travaux au titre du présent contrat conserve son statut quel que soit son lieu de travail effectif, notamment lorsqu'il se déplace dans les locaux de l'autre PARTIE.

Il est entendu que lorsque le Doctorant effectue des séjours dans les locaux du CACE ou des déplacements en lien avec l'ÉTUDE, ce dernier n'a pas la qualité de personnel contractuel de l'Université Lyon 3 et ne bénéficie pas des dispositions réglementaires afférentes au personnel contractuel de Lyon 3.

Au cours de sa présence dans les locaux du CACE, le Doctorant sera soumis aux règlements en vigueur dont notamment le règlement intérieur lequel sera porté à sa connaissance et, de façon générale, à toutes les consignes qui lui seront communiquées par le CACE en matière d'hygiène et sécurité.

Au cas où le Doctorant ne se conformerait pas aux règles en vigueur, le CACE pourra mettre fin à son accueil dans ses locaux et mettre fin au présent contrat. Dans cette hypothèse, la résiliation du présent contrat interviendra de plein droit, 15 jours après l'envoi par le CACE à l'Université Lyon 3 et au Doctorant d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Responsabilité à l'égard des tiers :

Chacune des PARTIES reste responsable, dans les conditions du droit commun, des dommages qu'elle ou que son personnel pourrait causer aux tiers à l'occasion de l'exécution du présent contrat.

Responsabilité entre les PARTIES :

- Dommages corporels :

Chacune des PARTIES prend en charge sa couverture ou la couverture de son personnel conformément à la législation applicable dans le domaine de la sécurité sociale, du régime des accidents du travail et des maladies professionnelles dont il relève, et procède aux formalités qui lui incombent.

Chaque PARTIE est responsable, dans les conditions de droit commun, des dommages de toute nature qu'elle cause ou qui sont causés par elle-même, son personnel, à une PARTIE ou au personnel de toute autre PARTIE.

- Dommages aux biens :

Chaque PARTIE est responsable, dans les conditions de droit commun, des dommages qu'elle cause du fait ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat aux biens mobiliers ou immobiliers d'une autre PARTIE.

Assurances :

Chaque PARTIE doit, en tant que de besoin et dans la mesure où cela est compatible avec ses statuts, souscrire et maintenir en cours de validité les polices d'assurance nécessaires pour garantir les éventuels dommages aux biens ou aux personnes qui pourraient survenir dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

En particulier, le Doctorant s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile durant toute la durée de ce contrat et à en justifier au plus tard au jour de son arrivée dans les locaux du CACE.

ARTICLE 6 - MODALITES DU FINANCEMENT

Il n'est pas prévu de flux financiers entre les PARTIES dans le cadre du présent contrat.

Le CACE prendra à sa charge directement les frais de fonctionnement occasionnés par l'accueil du Doctorant dans ses locaux.

Le Doctorant ne recevra, au titre du présent contrat, aucune rémunération, ni indemnité de la part d'une autre PARTIE, sauf accord spécifique séparé contraire entre le Doctorant et une PARTIE.

ARTICLE 7 - SECRET – PUBLICATIONS

7.1. Définitions

Le terme « Connaissances » désigne toute connaissance ou information, scientifique, technique ou commerciale et/ou tout type d'informations, notamment le savoir-faire, les secrets de fabrique, les secrets commerciaux, les prototypes, les données, les bases de données, logiciels, dossiers, plans, schémas, dessins, formules de quelque nature que ce soit, quels qu'en soient la forme, brevetables ou non et /ou brevetées ou non.

Le terme « Connaissances non issues de l'ÉTUDE » désigne les Connaissances antérieures appartenant à une des PARTIES ou détenues par elle avant la date d'entrée en vigueur du présent contrat et/ou développées ou acquises par elle indépendamment de l'exécution du présent contrat et sur lesquelles elle détient des droits d'utilisation.

Le terme « Résultat issus de l'ÉTUDE » désigne toutes les Connaissances, développées dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Ces définitions s'appliquent à tout le présent contrat et notamment aux articles 7 et 8.

7.2 Confidentialité et secret bancaire

Les PARTIES s'engagent à prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la protection, l'intégrité et la confidentialité absolue des données relatives aux clients et au personnel du CACE.

Les informations transmises par le CACE au Doctorant seront anonymisées par le CACE en exécution de cette obligation.

L'ÉTUDE ne devra comporter aucune donnée personnelle de clients et salariés du CACE. Elle ne devra comprendre aucune information permettant l'identification d'un client du CACE.

Le Doctorant devra signer un accord de confidentialité auprès du CACE.

Le Doctorant est autorisé, par le présent contrat, par le CACE à transmettre à son directeur de thèse des documents comprenant des informations transmises par le CACE ou des données recueillies auprès du CACE, confidentielles.

7.3 Connaissances non issues de l'ETUDE

Chaque PARTIE s'engage à ne pas publier ni divulguer de quelque façon que ce soit les Connaissances non issues de l'ETUDE, appartenant ou détenues par une autre PARTIE, dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat. Cet engagement restera en vigueur pendant cinq (5) ans à compter de la date de signature du présent contrat, nonobstant la résiliation ou l'arrivée à échéance de ce dernier.

A ce titre, chacune des PARTIES s'engage :

- à ne communiquer tout ou partie des Connaissances non issues de l'ÉTUDE reçues d'une autre PARTIE qu'aux seuls membres de son personnel ayant à en connaître pour la réalisation de l'ÉTUDE et qui acceptent de se soumettre aux mêmes engagements de confidentialité,
- à prendre toutes les dispositions et mesures nécessaires pour éviter la divulgation de tout ou partie des Connaissances non issues de l'ÉTUDE reçues d'une autre PARTIE,
- à ne pas utiliser, directement ou par personne interposée, et dans un but autre qu'aux fins de la réalisation de l'ÉTUDE et/ou la mise en œuvre du contrat, tout ou partie des Connaissances non issues de l'ÉTUDE reçues d'une autre PARTIE.

Chaque PARTIE sera dégagée de ses obligations de confidentialité durant cette période qu'après accord préalable et écrit de la PARTIE propriétaire ou détentrice desdites Connaissances.

A l'issue de cette période de cinq ans, les PARTIES sont déliées de leur engagement de confidentialité sus mentionné dans le présent article, exception faite des connaissances couvertes par le secret bancaire qui ne pourront, **en aucun cas** ou à quelque moment que ce soit, être divulguées

Les dispositions du présent article ne s'appliquent cependant pas aux Connaissances :

- que l'une des PARTIES détenait licitement à la date de signature du Contrat, ou
- que l'une des PARTIES viendrait à recevoir de tiers autorisés à les divulguer, ou
- qui sont entrées dans le domaine public préalablement à leur divulgation ou après celle-ci mais dans ce cas, sans que cela provienne d'une rupture du présent contrat par l'une des PARTIES,
- dont leur utilisation ou communication par une PARTIE a été autorisée par écrit par la PARTIE détentrice.

Le Doctorant s'engage à ce que les publications générées dans le cadre de l'ETUDE et le manuscrit de thèse ne comportent aucune donnée personnelle du personnel du CACE, ni aucune donnée couverte par le secret bancaire. Ils ne devront comprendre aucune information permettant leur identification.

Il est convenu que les informations concernant le CACE, son personnel ou ses clients, analysées, traitées et anonymisées (s'agissant de données à caractère personnel du personnel que le Doctorant a rencontré), par le Doctorant dans le cadre de son travail de thèse pour produire l'ETUDE sont désormais Connaissances issues de l'ÉTUDE et ne sont plus considérées comme des connaissances non issues de l'ÉTUDE reçues du CACE.

7.4 Résultats issus de l'ETUDE

Toute publication ou communication d'informations relatives à l'ETUDE ou de Résultats issus de l'ETUDE, par l'une ou l'autre des PARTIES, devra recevoir, pendant la durée du présent Contrat et les 2 années qui suivent son expiration ou sa résiliation quelle qu'en soit la raison, l'accord préalable écrit des autres PARTIES qui feront connaître leur décision dans un délai maximum d'un (1) mois à compter de la demande adressée aux autres PARTIES. Passé ce délai et faute de réponse, l'accord sera réputé acquis.

En conséquence, tout projet de publication ou communication de Résultats issus de l'ÉTUDE sera soumis à l'avis de chacune des autres PARTIES qui pourra demander de supprimer des informations confidentielles lui appartenant ou de supprimer ou modifier certaines précisions dont la divulgation serait de nature à porter préjudice à l'exploitation industrielle et commerciale, dans de bonnes conditions, des Résultats issus de l'ETUDE. De telles suppressions ou modifications ne devront pas porter atteinte à la valeur scientifique de la publication.

Il est entendu que le projet de publication ou communication devra être adressé par la PARTIE qui sollicite l'accord au Doctorant et/ou au ou aux Responsables scientifiques mentionnée à l'article 2 du présent contrat, en fonction de la PARTIE sollicitant l'accord, et dans un délai raisonnable précédent la publication envisagée.

A l'issue du délai des deux (2) ans, toute publication ou communication se fera dans le respect des obligations de confidentialité stipulées à l'article 7.3 ci-avant.

Ces publications et communications devront mentionner le concours apporté par chacune des PARTIES à la réalisation de l'ETUDE sauf demande expresse faite dans les 30 jours de la réception du projet de publication ou communication d'une PARTIE de ne pas y figurer.

Toutefois, ces stipulations ne pourront faire obstacle :

- ni à l'obligation qui incombe à chacune des personnes participant à l'ETUDE de produire un rapport d'activité à l'organisme dont elle relève, dans la mesure où cette communication ne constitue pas une divulgation au sens des lois sur la propriété industrielle ;
- ni à la soutenance de thèse, cette soutenance devant être organisée chaque fois que nécessaire de façon à garantir, tout en respectant la réglementation universitaire en vigueur, la confidentialité de certains résultats des travaux réalisés dans le cadre de l'ETUDE.

ARTICLE 8 - PROPRIETE DES RESULTATS – EXPLOITATION

8.1 Connaissances non issues de l'ETUDE

Chacune des PARTIES conserve la propriété de ses Connaissances non issues de l'ÉTUDE.

Les résultats, même portant sur l'objet de l'ETUDE mais non issus directement des travaux exécutés dans le cadre du présent contrat, appartiennent à la PARTIE qui les a obtenus.

L'autre PARTIE ne reçoit sur ces Connaissances non issues de l'ÉTUDE et leurs éventuels brevets et/ou savoir-faire correspondant, aucun droit du fait du présent contrat.

Aucun droit n'est concédé sur ces Connaissances du fait du présent contrat.

8.2 Résultats issus de l'ETUDE

Les Résultats issus de l'ETUDE obtenus dans le cadre du présent contrat sont, sous réserve de la législation en vigueur concernant notamment le droit d'auteur, la propriété pleine et entière de l'Université Lyon 3 qui pourra les utiliser et les exploiter librement.

Le Doctorant dispose d'un droit d'usage non exclusif, non transférable et gratuit de tous les Résultats issus de l'ETUDE obtenus dans le cadre du présent contrat pour poursuivre ses activités de recherche.

Le présent contrat n'emporte aucune cession ou licence des droits de l'Université Lyon 3 sur les Résultats issus de l'ÉTUDE au CACE.

Dans le cas où le CACE ou le Doctorant souhaite exploiter les Résultats issus de l'ETUDE, le CACE ou le Doctorant, respectivement, s'engage à en informer l'Université Lyon 3. Les PARTIES concernées s'engagent à se réunir pour définir les conditions et les modalités d'exploitation desdits Résultats dans une convention qui devra être signée avant tout acte d'exploitation commerciale directe ou indirecte.

ARTICLE 9 - DUREE

Le présent contrat est conclu à compter de la date d'inscription effective du Doctorant en doctorat à l'université Lyon 3 sous réserve de sa signature par les PARTIES, et jusqu'au 31 aout 2026.

Le Doctorant doit fournir son attestation d'inscription aux autres PARTIES.

Toutefois les dispositions prévues aux articles 7 et 8 demeureront en vigueur, pour la durée qui leur est propre si une telle durée est précisée, nonobstant l'expiration ou la résiliation du présent contrat.

Il n'est pas renouvelable tacitement, mais pourra être renouvelé, le cas échéant, à la fin de cette période par un avenant qui précisera notamment l'objet et la durée de cette prolongation.

Les PARTIES conviennent d'échanger sur un éventuel renouvellement avant la date de la fin du présent contrat.

Toute modification du présent contrat nécessitera la rédaction d'un avenant signé par les PARTIES.

ARTICLE 10 - RESILIATION

Le présent contrat peut être résilié de plein droit par l'une des PARTIES en cas d'inexécution par l'autre d'une ou plusieurs des obligations contenues dans ses diverses clauses. Cette résiliation ne devient effective que trente jours après l'envoi par la PARTIE plaignante d'une lettre recommandée avec accusé de réception exposant les motifs de la plainte, à moins que dans ce délai la PARTIE défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la PARTIE défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et ce, sans préjudice du paiement des dommages-intérêts dus par la PARTIE défaillante en réparation du préjudice éventuellement subis par la PARTIE ou les PARTIES plaignante du fait de la résiliation anticipée du présent contrat.

Dans le cas où le Doctorant abandonne la formation doctorale, le présent contrat sera automatiquement résilié de plein droit à la date de cette information écrite. L'Université Lyon 3 s'engage à le faire savoir sans délai au CACE.

ARTICLE 11 - INTEGRALITE ET LIMITE DU CONTRAT

Le présent contrat, assorti de son annexe, exprime l'intégralité des obligations des PARTIES. Aucune clause figurant dans des documents envoyés ou remis par les PARTIES ne pourra s'y intégrer.

ARTICLE 12 - LITIGES

Le présent contrat est soumis aux lois et règlements français.

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les PARTIES s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, les Tribunaux de Lyon sont seuls compétents.

Fait à Lyon, en deux exemplaires originaux, le ...02/12/2025

Pour l'Université Jean Moulin Lyon 3 Le Président Gilles BONNET <small>Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et par délégation, Le directeur de cabinet</small> 	Le Doctorant Tom VILLENET 	Pour le Crédit Agricole Centre Est Directeur Général, Monsieur Raphaël APPERT <small>Stephanie Gensollen</small>   CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-EST
--	---	---

1, Rue Pierre de Truchis de Lays
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR
399 973 825 RCS LYON
Adresse Postale
69541 CHAMPAGNE AU MONT D'OR CEDEX

Le Directeur du Laboratoire
Jean Fabrice LEBRATY
Visa

JFL

Le Directeur de la thèse
William Sabadie
visa

WS

CA CRÉDIT AGRICOLE
CENTRE-EST

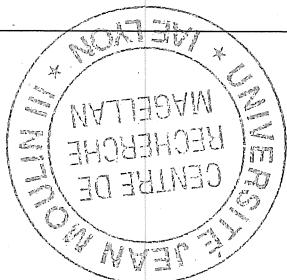
1, Rue Pierre de Truchis de Lays
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR
399 973 825 RCS LYON
Adresse Postale
69541 CHAMPAGNE AU MONT D'OR CEDEX

La Directrice Marketing et
Relation Client
Visa

S. Gensollen

Monsieur Patrick PERRIN
Visa

PP



Annexe 1

L'objet de cette ETUDE est de poursuivre les travaux effectués lors de la collaboration formalisé par le contrat signé le 31/03/2025.

Elle poursuit l'étude des réponses des clients aux enquêtes de satisfactions du CACE d'une part et des relations entre ces réponses et les attitudes et comportements des clients d'autre part.

Cet objet de recherche conduira à mener plusieurs investigations :

- l'analyse des comportements de réponse (ouverture des emails anonymisés, réponses) aux enquêtes de satisfaction selon le profil des répondants (fidélité, sociétariat, ancienneté de la relation, réactivité aux emailings etc.).
- l'analyse des comportements de réponse (ouverture des emails anonymisés, réponses) aux enquêtes de satisfaction selon le type d'enquêtes (à chaud, à froid, suite à une réclamation, etc.).
- l'analyse de l'impact des comportements de réponse aux enquêtes de satisfaction sur la prédiction de la valeur et de la fidélité future des clients.

Ces questionnements seront mis en perspective avec les travaux de la chaire L3C, notamment en comparant les attitudes et comportements des clients sociétaires et non sociétaires.

Délibération n° D2025-12-19-acc
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 16 décembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3 ;

Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 08 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2025-01-03-ins du 21 janvier 2025 modifiée portant approbation de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au président,

Exposé des motifs

La délibération n° D2025-01-03-ins du 21 janvier 2025 du conseil d'administration portant approbation de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au président prévoit dans son article 1.3 que le « *président de l'université reçoit délégation de pouvoir du conseil d'administration pour approuver les accords, conventions et contrats* » à l'exception des « *contrats et conventions dont l'objet prévoit un financement au profit de l'université, dont le montant est supérieur à 50 000 euros hors taxe annuel* ». Ce même article prévoit cependant que « *lorsque l'urgence le justifie* », aucun montant ne restreint la délégation accordée au président pour rendre exécutoires dès leur signature par le président, les « *conventions attributives de subventions publiques au bénéfice de l'université* ».

Dans le cas de la convention mentionnée ci-dessous, l'Institut d'Études de Stratégie et de Défense (IESD) de la Faculté de droit a obtenu récemment une deuxième labellisation « Centre national d'excellence défense » de la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) du ministère des Armées correspondant à un financement de 800.000€ de 2025 à 2030. Cette attribution fait suite à un premier subventionnement de 1.5 million d'euros pour la période 2020-2025.

Cette convention a été signée le 21 novembre 2025 et il appartient à l'établissement d'établir la facture du 1^{er} appel de fonds d'un montant de 200.000€. En raison des contraintes propres au budget actuel, la DGRIS doit impérativement clôturer son exercice financier au 9 décembre 2025. Le ministère souhaite (et se trouve formellement constraint) de payer cette première tranche au plus tard à cette date. Une émission de la facture par l'université postérieure à cette date aurait pour conséquence de priver l'IESD de ce premier versement, dont dépend sa viabilité pour 2026 et la pérennisation de certains contrats de recherche.

Compte tenu de la date du conseil d'administration fixée au 16 décembre 2025, postérieure au 9 décembre 2025, séance durant laquelle les administrateurs auraient dû approuver la convention signée pour la rendre exécutoire, le président de l'université a décidé de relever l'urgence justifiant le caractère exécutoire de la convention dès sa signature.

Ainsi, la convention suivante signée par le président, sur délégation de pouvoir du conseil d'administration et annexé à la présente délibération, est transmise pour information aux membres du conseil d'administration :

NUMERO	PARTENAIRE	OBJET
DRED	DGRIS	Convention de renouvellement du financement pluriannuel du label « centre d'excellence » IESD

Lyon, le 16 décembre 2025

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration**

Marc BONINCHI





**CONVENTION PORTANT RENOUVELLEMENT DU FINANCEMENT PLURIANNUEL
DU LABEL « CENTRE D'EXCELLENCE »**

N° DGRIS : 2025-2L....

MONTANT : 800 000 € maximum sur cinq (5) ans.

DATE DE NOTIFICATION : 21/11/2025

Entre

L'État, représenté par le ministère des Armées, représenté par le Directeur général adjoint des relations internationales et de la stratégie, le général de corps d'armée Eric Peltier,

Situé au 60 boulevard du général Martial Valin, 75015, Paris

ci-après dénommé « DGRIS » ou « ministère des Armées »

Et

L'Université de Jean Moulin Lyon 3,

Statut : établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel dont le siège social est situé au 1C avenue des Frères Lumière, CS 78242 - 69372 Lyon CEDEX 08

N° SIRET 196 924 377 00282

Représenté par son président, Monsieur Gilles Bonnet

ci-après dénommé l' « Organisme »

Auquel est rattaché le Centre IESD – Institut d'Études de stratégie et de défense dirigé par Monsieur Olivier Zajec.

ci-après dénommé le « Centre »

Ci-après désignés collectivement par les « Parties » et/ou individuellement par la « Partie ».

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 2311-1 à L. 2313-1, L. 2362-1, et R. 2311-1 à R. 2312-2 ;

Vu le code pénal, notamment ses articles 413-9 à 413-12 ;

Vu le code de la propriété intellectuelle, notamment son article L. 122-5 ;

Vu le décret n° 2019-1271 du 2 décembre 2019 relatif aux modalités de classification et de protection du secret de la défense nationale ;

Vu l'instruction générale interministérielle n° 1300/SGDSN/PSE/PSD du 9 août 2021 sur la protection du secret de la défense nationale.

PRÉAMBULE :

Le ministère des Armées, représenté par la Direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS), met en œuvre un dispositif de mobilisation et de soutien à la recherche stratégique consistant en l'attribution de financements, la conclusion de marchés publics et l'animation d'une communauté de chercheurs et d'experts.

La recherche stratégique est l'étude des rapports de forces dans les relations internationales et de toutes leurs modalités constitutives. Elle a pour objectif de mieux saisir les différents aspects de la compétition de puissance, dans les phases de préparation, de conduite, comme de résolution des conflits armés, y compris dans les nouveaux domaines de la conflictualité. Il s'agit d'un champ disciplinaire qui intéresse en priorité les sciences humaines et sociales (SHS), tout en intégrant, en fonction du sujet, des approches mixtes.

Parmi les actions menées dans le cadre de ce dispositif ministériel, la DGRIS finance pluri-annuellement des centres de recherche académiques s'étant vu décerner, par le comité de cohérence de la recherche stratégique et de la prospective de défense (CCRP) du ministère des Armées, le label « Centre d'excellence ».

Fondé sur des critères d'intérêt pour le ministère des Armées, d'excellence et d'innovation scientifiques, ce label vise à faire émerger, à soutenir et à reconnaître des pôles d'excellence nationaux sur les questions de défense.

Le centre IESD – Institut d'Études de stratégie et de défense – s'est vu décerner le label « Centre d'excellence » par la DGRIS en 2020 à la suite d'un processus de sélection initié en 2017. Conditionné par l'obtention de ce label, un financement d'un montant maximum d'un million cinq cent mille euros (1 500 000 €) pour cinq années a été accordé au centre IESD. Ce financement a été formalisé par la mise en place d'une convention de financement signée le 17 décembre 2020 entre l'Université Jean Moulin Lyon III et la DGRIS, prévoyant le versement annuel sur cinq ans et au bénéfice exclusif de ce Centre d'un montant maximum de trois cent mille euros (300 000 €) - soit un financement maximum pour la durée complète de la convention d'un million cinq cent mille euros (1 500 000 €) entre 2020 et 2025.

À l'issue de ces cinq années, le Centre et la DGRIS partagent le même constat selon lequel :

- la collaboration ambitieuse mise en place a vocation à perdurer au-delà des cinq années de financement, afin de continuer à porter la pensée stratégique française au plus haut sur la scène nationale et internationale,
- la jouissance du label « Centre d'excellence » au profit du Centre a bien vocation à durer, au-delà de tout soutien financier,
- les activités du Centre participent pleinement à l'accomplissement des ambitions du dispositif de mobilisation et de soutien à la recherche stratégique, qui sont de structurer une filière universitaire, de soutenir les nouvelles générations de jeunes chercheurs, de répondre aux besoins futurs de recrutement du ministère des Armées et de faire rayonner la pensée stratégique française.

Il résulte de ce constat le souhait partagé de poursuivre le soutien du Centre par le ministère des Armées, et en conséquence de renouveler son soutien financier pour cinq nouvelles années pour ses activités – sous un format annuellement dégressif.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet le renouvellement du financement par la DGRIS du Centre et de son projet de recherche, ci-après le « Projet de recherche ». Elle fixe les modalités, les conditions et le suivi du financement versé par la DGRIS à l'Organisme auquel est rattaché le Centre, ainsi que les droits et obligations des Parties.

Article 2 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature par les Parties et pour une durée de cinq (5) ans.

Article 3 – Projet de recherche

3.1 – Centre de recherche

L'Institut d'études de stratégie et de défense - IESD rattaché à l'Université Jean Moulin Lyon III est un centre de recherche et de formation pluridisciplinaire dédié à l'étude de l'interconnexion des capacités stratégiques hautes (ICSH).

3.2 – Thématique et axes de recherche du projet du centre d'excellence

La recherche menée a pour objectif de comprendre les conséquences politiques et opérationnelles des couplages capacitaire de haute intensité dans les milieux et les champs de la conflictualité contemporaine.

Ces recherches se déclinent en quatre axes d'études principaux :

- le futur de la puissance et de la supériorité aérienne,
- les usages militaires dans l'espace extra-atmosphérique,
- les enjeux nucléaires, balistiques et anti-missile,
- le *Command and Control* (C2), afin d'étudier la fusion des effets et des nouveaux processus décisionnels.

Les modalités et les axes de recherche sont détaillés dans l'annexe 1.

Article 4 – Modalités financières

4.1 – Montant du financement

Le financement s'élève à un montant maximum de huit cent mille euros (800 000 €) et n'est pas assujetti à la TVA.

4.2 – Modalités de versement

Le montant versé à l'Organisme au bénéfice du Centre est divisé en cinq (5) versements et un solde, avec un caractère dégressif sur l'ensemble de cette période, selon la répartition suivante :

2026	2027	2028	2029	2030		TOTAL
200 000 €	200 000 €	200 000 €	100 000 €	80 000 €	20 000 € ¹	800 000 €

Le déclenchement d'un versement annuel – à l'exception du premier versement – est conditionné par la consommation effective, justifiée par les comptes rendus d'utilisation des crédits, de soixante-dix pour-cent (70%) du versement précédent.

Les modalités financières sont détaillées dans l'annexe 2.

4.3 – Conditions d'utilisation

Le montant couvre :

¹ Montant maximum du solde versé au début de l'année 2031.

- le recrutement de personnels académiques dont les missions sont exclusivement dédiées à l'activité du Centre ;
- les taxes et charges patronales correspondantes ;
- les frais de fonctionnement du Centre ;
- les frais de gestion de l'Organisme s'élevant à 3% du montant total du financement sur cinq (5) ans, soit vingt-quatre mille euros (24 000 €) sur la durée totale du financement.

À l'exception des frais de gestion, le montant versé à l'Organisme est au bénéfice exclusif du Centre et de son Projet de recherche.

Au moins soixante-dix pour cent (70 %) de chaque versement annuel est consacré au financement de contrats de recherche (doctorants, postdoctorants, ingénieurs de recherche ou d'étude), afin de remplir les missions de formation, de recherche et de valorisation telles que définies dans le cadre du Projet de recherche en annexe 1.

Tout versement inutilisé ou non utilisé conformément à cet objet est remboursé selon les conditions prévues à l'article 8.1.

Article 5 – Obligations des Parties

5.1 – Obligation de la DGRIS

La DGRIS finance l'Organisme pour un montant maximum de huit cent mille euros (800 000 €) sur cinq (5) ans, selon les modalités financières précisées à l'annexe 2.

5.2 – Obligations de l'Organisme

Au titre du renouvellement du financement, l'Organisme cherche à construire une structure pérenne et s'attache à ce titre à :

- faire des questions de défense et du développement du Centre un axe fort de son développement, tant au niveau de sa stratégie d'établissement qu'au niveau de sa politique internationale de partenariats ainsi que dans ses relations avec le monde économique et institutionnel,
- utiliser le financement de la DGRIS pour financer des créations de postes destinés à de jeunes chercheurs spécialisés sur les questions de défense. Le financement de la DGRIS ne peut pas être utilisé pour financer un poste existant préalablement à la première phase de labélisation,
- s'assurer que le Centre développe le Projet de recherche pour lequel il a été labélisé, figurant en annexe 1 de la présente convention,
- développer, à travers le Centre, des filières de formations aux questions de stratégie et de défense, aux niveaux master et doctorat, aux débouchés professionnels avérés et en partenariat avec les acteurs économiques et institutionnels du domaine,
- diversifier les sources de financement du Centre, de façon à le pérenniser et à assurer son financement au-delà de la durée de sa labélisation, notamment en développant des partenariats de recherche avec les acteurs privés du domaine,
- développer des partenariats académiques internationaux d'excellence tant au niveau de la formation que de la recherche sur les questions de défense,
- répondre aux standards d'excellence internationaux (publications, participation aux colloques de références, etc.) et valoriser la visibilité du label « Centre d'excellence » et la recherche du Centre dans le cadre de sa communication et de sa politique de recrutement.

Les partenariats mis en place par le Centre, dans le cadre du Projet de recherche détaillé en annexe 1, sont soumis à l'approbation de la DGRIS, pendant toute la durée d'attribution du label, selon les modalités suivantes :

- avant d'entreprendre toute démarche vers un nouveau partenaire, dans le cadre du Projet de recherche, l'Organisme informe la DGRIS et lui transmet les éléments nécessaires à son approbation selon les stipulations de l'article 11,
- la DGRIS fait connaître sa décision dans un délai maximum de quinze (15) jours ouvrés à compter de la demande adressée par voie numérique ou par lettre recommandée avec accusé de réception en cas de désaccord. Passé ce délai et faute de réponse, l'accord est réputé acquis.

L'Organisme est en mesure de fournir, à tout moment, les documents et justificatifs administratifs, comptables et juridiques relatifs à l'utilisation du financement, conformément à l'annexe 2.

5.3 – Suivi du financement entre les Parties

Les Parties se rencontrent chaque semestre à compter de la date de signature de la présente convention, dans les locaux du ministère des Armées et/ou dans les locaux du Centre, afin de permettre le bon suivi du financement et des activités du Centre.

La convocation est émise par la DGRIS au moins un (1) mois avant la date prévue, par voie numérique.

5.4 – Communication

Le Centre s'engage à mentionner le label « Centre d'excellence » et le soutien apporté par la DGRIS sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de ses actions de communication sur le Projet de recherche.

Cette mention prend, si le format le permet, la forme d'un ajout du logo « Centre d'excellence » fourni par la DGRIS sur les supports de communication, dans les conditions fixées en annexe 3.

Lorsque sa présence se justifie, le texte suivant ou sa traduction est/sont ajouté(s) en début de production scientifique :

AVERTISSEMENT : les opinions et analyses exprimées dans ce livrable n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Elles ne sauraient représenter ou traduire une prise de position du ministère des Armées.

5.5 – Cas du changement substantiel du Projet de recherche

L'Organisme informe la DGRIS de toute situation susceptible d'affecter le déroulement normal du Projet de recherche.

Tout changement substantiel de la thématique traitée, telle que définie à l'article 3.2, est soumis à l'accord préalable de la DGRIS par l'Organisme.

Article 6 – Protection du secret de la défense nationale

En application des dispositions législatives et réglementaires en matière de protection du secret de la défense nationale, l'Organisme s'engage à assurer la protection des informations et supports classifiés qu'il aura à connaître et, le cas échéant détenir.

Il reconnaît avoir pris connaissance des textes suivants portant sur ses obligations résultant de la connaissance et de la détention d'informations et supports classifiés :

- le code de la défense, et notamment ses articles R. 2311-1 à R. 2311-9 ;
- le code pénal, notamment ses articles 413-9 à 414-9 ;
- le décret n° 2019-1271 du 2 décembre 2019 relatif aux modalités de classification et de protection du secret de la défense nationale ;
- l'arrêté du 9 août 2021 portant approbation de l'instruction générale interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale.

Les informations et supports classifiés au sens de l'article R. 2311-1 du code de la défense, échangés ou créés dans le cadre de la convention, ne peuvent être utilisés, transmis, conservés, manipulés et protégés que dans le respect des dispositions relatives au secret de la défense nationale. L'accès à ces informations et supports classifiés ne peut être autorisé que pour des personnes ayant fait au préalable l'objet d'une décision d'habilitation et justifié du besoin d'en connaître.

L'Organisme déclare se soumettre aux obligations résultant pour lui de l'application de ces dispositions ainsi qu'à celles découlant de l'ensemble des textes législatifs et réglementaires relatifs à la protection du secret de la défense nationale. Toute violation ou inobservation par l'Organisme des mesures de sécurité, même dans les cas où elles résultent d'une imprudence ou d'une négligence, peut entraîner l'abrogation de la décision d'habilitation au secret de la défense nationale de la personne morale et, par voie de conséquence, la résiliation de la présente convention, sans préjudice des peines prévues par les dispositions des articles 413-9 à 413-12 du code pénal.

L'Organisme reconnaît au ministère des Armées le pouvoir de faire rechercher, parmi les documents et matériels qui se trouveraient en sa possession, les informations et supports classifiés se rapportant à

la présente convention et à faire apposer les scellés sur les meubles de sécurité et les locaux à l'intérieur desquels les documents et matériels réclamés par l'administration sont conservés en vue d'assurer leur protection. Les informations et supports classifiés doivent être intégralement retournés au ministère des Armées au terme de la présente convention.

Les locaux de travail de l'Organisme doivent présenter toutes les garanties pour assurer la protection du secret de la défense nationale et peuvent faire l'objet d'inspections, de contrôles ou d'audits de la part de l'autorité administrative.

Les présentes obligations liées à la protection du secret de la défense nationale ont vocation à s'appliquer au Centre.

Article 7 - Propriété intellectuelle

7.1 – Définitions

Les résultats désignent tous les éléments, quels qu'en soient la forme, la nature et le support, qui sont réalisés dans le cadre de la présente convention, tels que, notamment, les œuvres de l'esprit (en ce compris les logiciels et leur documentation), les bases de données, les marques dessins ou modèles, noms de domaine et autres signes distinctifs, les inventions brevetables ou non au sens du code de la propriété intellectuelle, les données et les informations, et plus généralement tous les éléments protégés ou non par des droits de propriété intellectuelle ou par tout autre mode de protection, tels que le savoir-faire, le secret des affaires, le droit à l'image ou à la voix des personnes ou le droit à l'image des biens.

Les connaissances antérieures désignent tous les éléments, quels qu'en soient la forme, la nature et le support, qui sont incorporés aux résultats et/ou sont fournis pour répondre aux besoins de l'Organisme dans le cadre dans le cadre de la réalisation du Projet de recherche et qui appartiennent au ministère des Armées, à l'Organisme ou à des tiers, ou qui leurs sont concédés en licence, mais qui ont été réalisés dans un cadre extérieur et indépendamment de la présente convention, tels que notamment les œuvres de l'esprit (en ce compris les logiciels et leur documentation), les bases de données, les marques, noms de domaine et autres signes distinctifs, les dessins ou modèles, les inventions brevetables ou non au sens du code de la propriété intellectuelle, les données et les informations, et plus généralement tous les éléments protégés ou non par des droits de propriété intellectuelle ou par tout autre mode de protection, tels que le savoir-faire, le secret des affaires, le droit à l'image ou à la voix des personnes ou le droit à l'image des biens.

7.2 – Régime d'utilisation des connaissances antérieures

La conclusion de la présente convention n'emporte pas transfert des droits de propriété intellectuelle ou des droits de toute autre nature afférents aux connaissances antérieures.

Les Parties restent titulaires, chacune en ce qui les concerne, des droits de propriété intellectuelle ou des droits de toute autre nature portant sur leurs connaissances antérieures. Elles conservent leurs droits propres, dont ceux d'exploitation, portant sur les connaissances antérieures incorporées dans les résultats, en ce compris leur savoir-faire.

Dès lors que l'Organisme envisage d'utiliser des connaissances antérieures, il s'engage à ce qu'elles soient identifiées dans le Projet de recherche au fur et à mesure de la réalisation de ce dernier.

L'Organisme précise l'ensemble des éléments nécessaires à l'utilisation des connaissances antérieures incorporées au Projet et/ou fournies pour répondre aux besoins de l'Organisme dans le cadre de la présente convention. Il précise en outre :

- les informations relatives au donneur de licence ;
- les conditions de la licence.

L'Organisme ne peut utiliser les connaissances antérieures du ministère des Armées que dans le cadre de l'exécution de la convention et s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles contenues dans ces connaissances antérieures.

7.3 – Régime d'utilisation des résultats

Les droits sur les résultats, connaissances, brevets, savoir-faire techniques ou scientifiques et autres informations, protégeables ou non, issus du Projet de recherche faisant l'objet de la convention, sont de la responsabilité de l'Organisme.

Sous réserve du respect des droits du ministère des Armées sur ses connaissances antérieures, et sauf accord contraire entre les Parties dans le cas d'une contribution apportée par le ministère des Armées

dans l'orientation des travaux qui aurait conduit à ces résultats, l'Organisme est libre de protéger les résultats issus du Projet de recherche, à ses seuls nom et frais, par tout titre de propriété intellectuelle appropriée. Les éventuels brevets en découlant sont déposés aux seuls nom et frais de l'Organisme, qui fait son entière affaire de l'ensemble des obligations vis-à-vis des inventeurs.

L'Organisme accorde, à titre gratuit, à la DGRIS, et plus largement au ministère des Armées, les droits patrimoniaux des droits d'auteur ou des droits voisins des droits d'auteur afférents aux résultats publiés, pour toute utilisation interne, pour ses besoins propres, jusqu'à trois (3) ans après extinction de la présente convention et pour le monde entier.

La DGRIS, et plus largement le ministère des Armées, reconnaissent que l'autorisation est accordée à titre non exclusif et personnel, ce qui exclut toute capacité de rétrocession à un tiers de celle-ci, toute capacité de modification des résultats ou d'incorporation dans un contenu qui leur est propre. Le cas échéant, les Parties se rapprochent afin de convenir d'une autorisation spécifique.

Article 8 – Résiliation et restitution des sommes versées

8.1 – Restitution

En cas de modification non autorisée du Projet de recherche définie à l'article 3 par l'Organisme ou si les obligations prévues à l'article 4 et à l'annexe 2 font apparaître que tout ou partie de la somme reçue par l'Organisme n'a pas été utilisée ou l'a été à des fins autres que celles prévues par la présente convention, la DGRIS ordonne la restitution de tout ou partie de la somme versée.

En cas d'inexécution par l'Organisme de son obligation de transmettre les documents visés au titre de l'article 4 et de l'annexe 2, et après mise en demeure restée infructueuse dans un délai d'un (1) mois à compter de sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception, la DGRIS ordonne la restitution de tout ou partie de la somme versée.

8.2 – Résiliation

En cas de non-respect par l'Organisme des obligations telles qu'elles résultent de la présente convention, celle-ci peut être résiliée de plein droit par la DGRIS à l'expiration d'un délai de deux (2) mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception ou d'un courriel avec accusé de réception conformément à l'article 11, valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 9 – Règlement des litiges

En cas de litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, les Parties recherchent dans un esprit de conciliation, une solution équitable, de manière amiable.

En cas de désaccord persistant de plus de six (3) mois à compter de la première notification concernant le différend, le litige est porté par la Partie la plus diligente devant le tribunal administratif dans le ressort duquel la convention est mise en œuvre.

Article 10 – Modification de la convention

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux Parties. Les avenants font partie de la présente convention.

Toute demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception ou courriel avec accusé de réception conformément à l'article 11, précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

Article 11 – Notification

Toutes les notifications faites en application de la convention sont adressées aux parties destinataires par lettre recommandée avec accusé de réception, à leurs adresses respectives suivantes

Pour la DGRIS :

Ministère des Armées
DGRIS/DSPC/PED/MARS
60 boulevard du général Martial Valin
CS21 623
75509 PARIS CEDEX 15

Pour l'Organisme :

Université Jean Moulin Lyon 3
Direction de la Recherche et des Études Doctorales
1C avenue des Frères Lumière, CS 78242 - 69372 LYON CEDEX 08

Tout courrier recommandé avec accusé de réception est réputé parvenu à son destinataire à la date de signature de l'accusé de réception par son destinataire.

Les notifications peuvent être doublées d'un envoi aux parties destinataires de manière dématérialisée aux adresses courriels suivantes :

Pour la DGRIS :

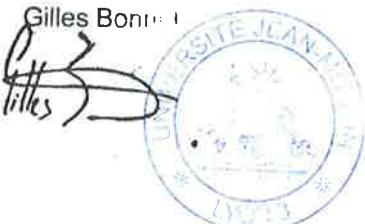
dgris-pacte-enseignement-superieur.contact.fct@intradef.gouv.fr
doctorantsris@irsem.fr

Pour l'Organisme :

dred-projets@univ-lyon3.fr
marie-alice.viroilleaud@univ-lyon3.fr

Fait à Paris, en trois (3) exemplaires originaux,

Le 21/11/2025

Pour l'Organisme	Pour la DGRIS
<p>Le <u>21/11/2025</u> À <u>Lyon</u></p> <p>Le président Gilles Bonnet</p> 	<p>Le <u>21/11/2025</u> À <u>Paris</u></p> 

Annexe 1 - Projet de recherche du Centre d'excellence

1 – Objectifs du ministère des Armées

Le ministère des Armées, représenté par la DGRIS, considère :

- qu'il est essentiel de développer la communauté des chercheurs français sur les questions de sécurité et de défense,
- qu'il est essentiel de contribuer à la structuration et à la reconnaissance d'un champ d'étude pluridisciplinaire de la recherche stratégique,
- que ses besoins en terme d'analyse stratégique externalisée ne peuvent être assurés que par une recherche indépendante,
- qu'à cette fin, il a mis en place le Pacte enseignement supérieur (PES) depuis 2015, visant à soutenir les chercheurs français et les pôles d'excellence académique nationaux dans le champ de la recherche stratégique.

2 – Objectifs des Parties

Les Parties considèrent que la réalisation des objectifs précisés ci-dessus passe par :

- un effort porté sur la production scientifique issue de l'ensemble des chercheurs du Centre (thèses, publications, édition) et valorisée dans des revues universitaires de référence en français comme en anglais ;
- l'élaboration d'une offre de formation s'inscrivant dans le champ de la recherche stratégique et portée sur l'insertion professionnelle des étudiants ;
- une stratégie ambitieuse de rayonnement du label « Centre d'excellence » à l'international destinée à valoriser les activités de l'équipe de recherche, qui se traduirait par l'organisation ou la participation à des évènements de recherche stratégique et à la diffusion de contenus traduits en anglais et sous formats attractifs (wargaming, visuels, infographies, etc.) ;
- la recherche de coopérations internationales avec des acteurs académiques issus de partenaires stratégiques – devra faire l'objet d'échanges de proximité avec la DGRIS au préalable ;
- la contribution au lien Armées-Nation à travers l'organisation d'activités « grand public » de sensibilisation aux enjeux de sécurité et de défense et l'établissement d'un dialogue rapproché avec le secteur industriel de la défense ;
- la recherche d'une complémentarité des activités du Centre avec les activités de l'IRSEM et du Club Phoenix, destinées à soutenir les travaux scientifiques des chercheurs soutenus par le ministère dans le cadre des programmes Relations internationales et stratégie (RIS) ;
- la recherche active d'une pérennité financière conduisant à ne plus dépendre, à terme, du financement accordé par la DGRIS ;
- le respect des libertés académiques et du principe constitutionnel d'indépendance des enseignants-chercheurs.

3 – Projet de recherche du centre IESD

Dans le cadre de la labellisation « Centre d'excellence » du PES, le programme de recherche de l'IESD a étudié pendant cinq ans le phénomène d'intégration des « capacités stratégiques hautes » (CSH) : puissance aérienne, systèmes antiaériens et antimissiles, systèmes spatiaux et capacités balistiques et nucléaires tactiques et stratégiques. Les chercheurs de l'institut se sont concentrés collectivement sur la compréhension des transformations politiques, opérationnelles et technologiques liées à ces capacités structurantes de plus en plus interconnectées.

Comme le confirment les événements en cours en Ukraine, l'art opératif moderne évolue aujourd'hui dans le sens d'une interconnexion toujours plus poussée des effets cinétiques et non cinétiques, du niveau tactique au niveau stratégique.

Ce phénomène d'infovalorisation opérationnelle de haute intensité rebat les cartes des hiérarchies mondiales en matière de rendement stratégique et de crédibilité politique. Il ne concerne pas seulement le niveau stratégique. Il opère jusqu'au niveau tactique via l'engrenage essentiel du niveau opératif. Le phénomène n'est certes pas nouveau, mais il a connu ces dernières années une accélération majeure, et la guerre d'Ukraine souligne à quel point l'étude de ces conséquences revêt désormais une

importance capitale non seulement pour les armées, mais aussi pour la compréhension plus générale des conséquences politico-stratégiques de cette rupture d'ensemble. Les travaux et séminaires de recherche menés, appuyés sur la conduite de doctorats offrent une base documentaire, thématique, et universitaire solide sans pour autant épuiser la thématique. Au contraire, les années de recherche auront fait émerger de nouveaux domaines d'études, tels que la centralité du C2 et l'approfondissement des considérations sur la puissance aérienne, de même qu'ont été mises en œuvre de nouvelles pratiques pédagogiques et de recherche au travers du *wargaming* analytique.

La poursuite de la labélisation offre donc comme **objectif stratégique, la perspective de mener à bien cette logique de consolidation, tout en pérennisant les filières de recherche, les partenariats et les formations créées.**

- ➡ À ce titre, la première dimension mise en œuvre sera de créer en plus des quatre pôles déjà constitués, un cinquième pôle de recherche centré sur la « puissance par milieux ».

Les recherches conduites notamment sur le C2 ont en effet fait apparaître les mêmes dynamiques structurantes d'ICSH pour le volet naval, terrestre et cyber, que celles étudiées dans le cadre du pôle puissance aérienne et troisième dimension². L'extension des recherches, séminaires dédiés et colloques, aux autres milieux est de ce fait une voie naturelle de consolidation d'ICSH dans le cadre de la reconduite de la labélisation.

- ➡ En outre, l'ambition portant la création de l'IESD de structuration des recherches en France en Relations Internationales et Études stratégiques, sera également approfondie en donnant une place plus importante et structurée aux études opérationnelles pour mieux traiter les ponts et circulations entre la conduite des opérations et leurs conséquences politico-stratégiques.

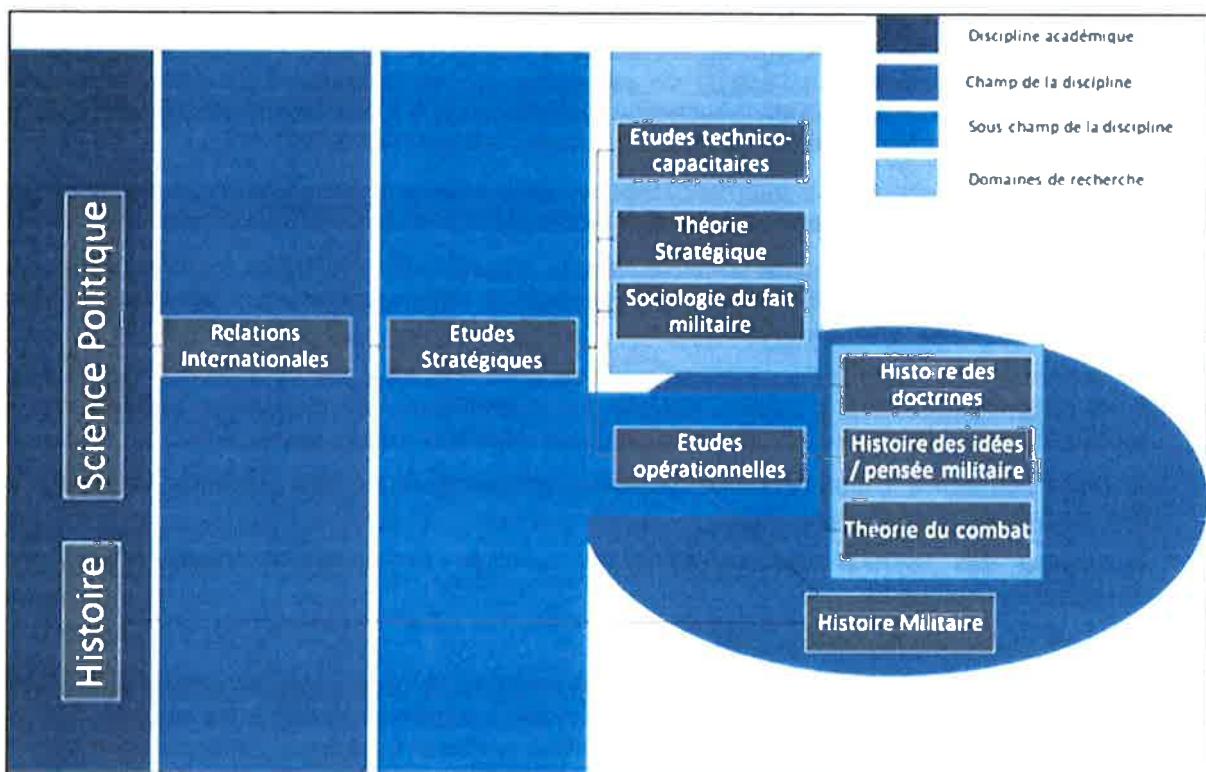


Figure n°1 : Ancre disciplinaire des études opérationnelles et stratégiques³

Pour ce faire, le lien entre la discipline universitaire de l'Histoire et celle de la Science Politique sera effectué au travers d'un séminaire de recherche dédié traitant des conséquences opérationnelles et

² Pôle traité à part dans un premier temps du fait des considérations balistiques stratégiques associées et du caractère décisif accordé à la supériorité aérienne depuis *Desert Storm*, en faisant par nature un facteur d'autonomie stratégique et de capacité stratégique haute.

³ Thibault Fouillet, La plume et l'épée : les études opérationnelles en histoire, outil de compréhension de la conduite des guerres contemporaines, *Revue Inflexions*, Septembre 2025 (à paraître), p.9.

stratégiques des batailles structurantes de l'histoire européenne (première étape vers la fondation de war studies françaises ancrées dans l'université).

- ➡ En ce qui concerne l'approfondissement des offres de formation à vocation professionnalisante en études stratégiques, un projet d'école d'été portant sur les Relations Internationales ainsi que les études opérationnelles et stratégiques sera conduit. Il aura pour ligne rouge l'ICSH et capitalisera sur les savoir-faire de l'IESD pour allier présentations théoriques, conférences professionnelles, et mise en pratique par le biais de modules de *wargaming*⁴. Ce projet est en outre entendu comme un moyen d'associer des acteurs de la base industrielle et technologique de défense (BITD) et des institutionnels pour favoriser les liens avec ces entités tout en dégageant des opportunités de diversification financière.
- ➡ La production scientifique de haut niveau universitaire sera maintenue comme critère fondamental de la recherche, et implique la poursuite d'une focalisation sur le financement et l'accompagnement de doctorats (intégralement par l'IESD ou partiellement par le biais de partenariats de recherches) ainsi que sur la diversification des productions d'ouvrages et revues de référence dont des partenariats sont en cours d'établissement : revue *Stratégique*, partenariat avec Areion (numéros spéciaux de DSI, DefTech, Space International), éditions du Rocher ; etc.
- ➡ Enfin, plusieurs axes de rayonnement national et international sont explorés et approfondis pour ce qui concerne les projets déjà existants : ouvrage de référence biannuel en français et en anglais sur le *wargaming* en suite des Assises Françaises d'Étude du Wargaming ; structuration et élargissement des interventions réalisées au sein des lycées, classes préparatoires, centres de recherche et autres universités (renforçant le lien armée-nation et stimulant la relève stratégique) ; colloques nationaux et internationaux annuels sur les thématiques ICSH et les études stratégiques.

En addition à cette consolidation des travaux de l'IESD sur l'ICSH par l'apport de projets nouveaux, une évolution du programme de recherche est également prévue permettant de diversifier les thématiques traitées et des angles d'approches pour anticiper et disposer des cadres intellectuels nécessaires aux évolutions et ruptures politico-stratégiques contemporaines.

Ainsi, il s'agit de profiter du renouvellement de la labélation pour élargir les thématiques traitées et offrir des contributions et outils inédit sur les études stratégiques en profitant des savoir-faire acquis précédemment. À ce titre, cinq projets sont envisagés :

- ➡ Afin de permettre l'élargissement des domaines de compétence de l'IESD mais également de fournir une capacité de rayonnement et de production de connaissance qui fait défaut en France, un laboratoire de cartographie dédié aux études stratégiques est envisagé et reposera sur le partenariat avec le Centre d'Analyse et de Prévision des Risques Internationaux (CAPRI) disposant de compétences cartographiques variées.
- ➡ Le déficit de savoir commun sur les opérations militaires, la production de savoir sur l'étude des conflits, ou encore sur la terminologie stratégique, est un constat unanimement réalisé en Europe. Aussi, pour combler en partie ce manque, un projet de recherche sur trois ans est envisagé avec le Royal Danish Defence College (RDDC). Il sera structuré sur deux dimensions convergentes avec l'ambition d'une publication internationale de référence à échéance du programme. La première dimension concerne un séminaire européen annuel, tenu en anglais et portant sur l'épistémologie du savoir militaire et de la pensée de la guerre ; la seconde consiste en un atelier de plusieurs jours au Danemark pour produire le document final et établir dans la durée une communauté européenne de recherche sur la thématique.
- ➡ En parallèle et appui du projet avec le RDDC, la constitution d'un glossaire numérique des concepts stratégiques et militaires, mis à jour trimestriellement, est planifié. Il permettra de combler un manque dans la pensée et la pratique stratégique, tout en offrant une diversification financière par un système de prestations et abonnements à la demande.
- ➡ En outre, pour approfondir le volet politique des impacts d'ICSH la création d'un pôle d'études géopolitiques portant sur les conséquences de la restructuration des relations internationales est prévu. Il permettra de produire un rapport annuel posant l'état du monde géopolitique d'une donnée clé d'ICSH, avec en l'espèce une focalisation pensée pour porter sur la géopolitique de l'Espace.

⁴ Ce volet sera appuyé par le projet de certification nationale de création, animation et analyse du wargaming en cours de discussion avec l'IHEDN- Institut des hautes études de défense nationale.

- Enfin, il s'agira d'élargir le cadre d'analyse d'ICSH en ouvrant les thématiques traitées à la question de l'autonomie stratégique (conséquence de la possession des CSH) et plus particulièrement de son application à l'Europe. Par exemple cela pourrait prendre la forme de la production d'un document de référence sur l'autonomie stratégique européenne. Celui-ci aura vocation à agréger et présenter avec des métriques clairement établies, les capacités ICSH possédées et/ou développées par les États européens ainsi que leurs degrés de maîtrise. Ainsi, une classification claire sera disponible en français et en anglais de l'autonomie stratégique en Europe. Enfin, pour approfondir le volet politique et européen d'ICSH sans exporter les biais d'une vision nationale ou l'aveuglement de certaines conceptions stratégiques, un pôle d'étude stratégique aréale en Europe pourra être constitué, produisant des recherches dédiées ainsi qu'un séminaire de recherche affilié⁵.

4 – Modèle de financement de l'IESD 2026-2029

Modèle de financement IESD 2026-2029				
Année	2026	2027	2028	2029
Montant financement DGRIS	200 000 € +145 000 € (reliquat convention 2020)	200 000 €⁶	200 000 €	100 000 €⁷
Effectifs totaux envisagés et modes de financement	<p>Directeur (financement externe)</p> <p>Directeur scientifique/Ingénieur de recherche (DGRIS) – 57 000</p> <p>Chargé de recherche senior (DGRIS) – 51 500</p> <p>Doctorant 1 (financement externe)</p> <p>Doctorant 2 (DGRIS) – 39 180</p> <p>Doctorant 3 (DGRIS) – 39 180</p> <p>Doctorant 4 (DGRIS) – 39 180</p>	<p>Directeur (financement externe)</p> <p>Directeur scientifique/Ingénieur de recherche (DGRIS) – 57 000</p> <p>Doctorant 1 (financement externe)</p> <p>Doctorant 2 (DGRIS) – 39 180</p> <p>Doctorant 3 (DGRIS) – 39 180</p> <p>Doctorant 4 (DGRIS) – 39 180</p>	<p>Directeur (financement externe)</p> <p>Directeur scientifique/Ingénieur de recherche (DGRIS) – 57 000</p> <p>Doctorant 1 (financement externe)</p> <p>Doctorant 2 (DGRIS) – 39 180</p> <p>Doctorant 3 (DGRIS) – 39 180</p> <p>Doctorant 4 (DGRIS) – 39 180</p>	<p>Directeur (financement externe)</p> <p>Directeur scientifique/Ingénieur de recherche (financement externe)</p> <p>Doctorant 1 (financement externe)</p> <p>Doctorant 2 (DGRIS) – 39 180</p> <p>Doctorant 3 (DGRIS) – 39 180</p> <p>Doctorant 4 (financement externe)</p>

⁵ Le premier volet mis en œuvre, compte-tenu des compétences et profils déjà présents au sein de l'IESD, portera sur l'étude des États à l'Est de l'Europe, et est pensé pour une co-construction avec d'autres acteurs de la recherche, par exemple l'Université des Relations Internationales de Varsovie, l'INALCO en France et d'autres acteurs régionaux (*Baltic defense College*, Roumanie, Tchéquie, etc.).

⁶ Détails évolutions réduction salariale envisagée en 2027 :

- passage contrat chargé de recherche 1 en doctorat financement externe ;
- passage chargé de recherche senior en financement doctoral externe ou fin de contrat ;
- soutenance courant 2026 du doctorant 5 permettant une sortie des effectifs ;
- fin de contrat chargé d'études 2.

⁷ Détails évolutions réduction salariale envisagée en 2029 :

- passage directeur scientifique poste universitaire ou recherche CDI détachement IESD ;
- soutenance doctorant 4 permettant sortie des effectifs ou dans le cas le plus probable poursuite de la diversification financière permettant financement de postes.

	Doctorant 4 (DGRIS) – 39 180	Doctorant 5 (financement externe)	Doctorant 5 (financement externe)	Doctorant 5 (financement externe)
	Doctorant 5 (DGRIS) – 39 180			
	Chargé d'études 1 (DGRIS) – 39 180			
	Chargé d'études 2 (DGRIS) – 39 180			
Total charge salariale financement DGRIS	343 580 €	174 540 €	174 540 €	78 360 €
Répartition financements DGRIS/externes	Financement DGRIS prioritaire Financement externe pour budget de fonctionnement	Financement DGRIS structurant Financement externe pour autres contrats + reliquat budget de fonctionnement	Amorce diversification Équilibrage financement externe / reliquat budget de fonctionnement	Financement externe principal Appui DGRIS - reliquat budget de fonctionnement

Annexe 2 - Modalités de financement

1 – Montant du financement

Le montant maximum du financement DGRIS est de huit cent mille euros (800 000 €) sur cinq (5) ans. Il n'est pas soumis à la TVA.

2 – Modalités de versement

2.1 – Conditions de versements

Le montant versé à l'Organisme et au bénéfice du Centre est divisé en cinq (5) versements et un solde, avec un caractère dégressif sur l'ensemble de la période de conventionnement, selon la répartition suivante :

2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
200 000 €	200 000 €	200 000 €	100 000 €	80 000 €	20 000 € ⁸ 800 000 €

Le financement de la DGRIS se décompose ainsi selon l'échéancier suivant :

- un premier versement d'un montant de deux cent mille euros (200 000 €) à T0 +30 jours, après la signature de la convention,
- un deuxième versement d'un montant de deux cent mille euros (200 000 €) à T0 +12 mois, après la transmission par le Centre à la DGRIS, d'un rapport d'activité annuel⁹ et d'un compte rendu de l'utilisation des crédits du premier versement¹⁰. Le compte rendu justifie de chaque dépense effectuée par mois, ,
- un troisième versement d'un montant de deux cent mille euros (200 000 €) à T0 +24 mois, après la transmission par le Centre à la DGRIS, d'un rapport d'activité annuel et d'un compte rendu de l'utilisation des crédits du versement précédent. Le compte rendu justifie de chaque dépense effectuée par mois,
- un quatrième versement d'un montant de cent mille euros (100 000 €) à T0 +36 mois, après la transmission par le Centre à la DGRIS, d'un rapport d'activité annuel et d'un compte rendu de l'utilisation des crédits du versement précédent. Le compte rendu justifie de chaque dépense effectuée par mois,
- un cinquième versement d'un montant de quatre-vingt mille euros (80 000 €) à T0 +48 mois, après la transmission par le Centre à la DGRIS, d'un rapport d'activité annuel et d'un compte rendu de l'utilisation des crédits du versement précédent. Le compte rendu justifie de chaque dépense effectuée par mois,
- un solde d'un montant maximum de vingt mille euros (20 000 €) à T0 +60 mois, après la transmission par voie numérique par le Centre à la DGRIS d'un récapitulatif complet d'utilisation des crédits et d'un bilan d'activité pour la durée totale du financement.

Le déclenchement d'un versement – à l'exception du premier versement – est conditionné par la consommation effective, justifiée par les comptes rendus d'utilisation des crédits, de soixante-dix pour cent (70%) du versement précédent.

2.2 – Condition d'utilisation du financement

Le montant du financement couvre :

- le recrutement de personnels académiques dont les missions sont exclusivement dédiées à l'activité du Centre ;
- les taxes et charges patronales correspondantes ;

⁸ Montant maximum du solde versé avant le 31 janvier 2031.

⁹ Le rapport d'activité détaille la mise en œuvre du Projet, le développement du Centre (ressources humaines, diversification des sources de financement, partenariats, rayonnement) et les objectifs pour l'année à venir.

¹⁰ Le compte rendu d'utilisation des dépenses doit être signé par une personne habilitée à certifier les dépenses au sein de l'Organisme.

- les frais de fonctionnement du Centre ;
- les frais de gestion de l'Organisme s'élevant à 3% du montant total du financement sur cinq (5) ans, soit vingt-quatre mille euros (24 000 €) sur la durée totale du financement.

Au moins soixante-dix pour cent (70 %) de chaque versement annuel est consacré au financement de contrats de recherche (doctorants, postdoctorants, ingénieurs de recherche et d'étude).

2.3 – Modalités d'envoi et contenu des demandes de paiement

Le montant du financement est imputé de la manière suivante :

REFERENCES CHORUS	
Domaine fonctionnel	0144-07-01
Centre financier	0144-0001-DG01
Code activité	0144220302I1
Catégorie de dépense	31
Centre de coût	D0906E0075

Chaque versement – à l'exception du premier versement - sera versé sur la base d'une demande écrite du Centre adressée à la DGRIS, comprenant les pièces justificatives citées ci-dessus.

L'Organisme formule la demande de paiement. Cette demande s'effectue par envoi dématérialisé par le biais de la saisie en ligne des factures sur le portail Chorus : <https://chorus-pro.gouv.fr>.

Pour cette solution il est nécessaire, préalablement à la saisie des factures, de s'être déclaré auprès de l'Agence pour l'informatique financière de l'Etat (AIFE). Les modalités sont indiquées sur le portail mentionné *supra*.

Le code de service exécutant de la Sous-direction chargée de la préfiguration de l'agence ministérielle de gestion (SDPAMG) doit être précisé : D0906E0075.

Dans l'éventualité où l'Organisme n'est pas en mesure d'appliquer ce mode d'envoi, il peut procéder à l'envoi dématérialisé des factures à la SDPAMG sous format d'échange de données informatisées (EDI). Il s'agit d'un mode de flux correspondant à une transmission automatisée de manière univoque entre le système d'information du fournisseur ou de son prestataire et l'application informatique Chorus. La transmission de flux s'effectue selon l'un des protocoles suivants :

- FTPS, SFTP, HTTPS, PES-IT avec chiffrement TLS, AS/2 avec chiffrement SSL ;
- via un réseau privé virtuel chiffré : X400, HTTP, FTP, PES-IT.

Toute autre procédure de transmission de factures dématérialisées par un fournisseur de l'Etat doit recevoir l'accord préalable du directeur général des finances publiques et du directeur du service à compétence nationale dénommé Systèmes d'information budgétaire, financière et comptable de l'Etat.

Pour l'ensemble des deux procédures décrites ci-dessus, chaque facture devra impérativement comprendre les mentions obligatoires listées à l'article 242 nonies A du code général des impôts :

- le montant de la facture hors taxes (HT), toutes taxes comprises (TTC) et le montant de la TVA ;
- la date d'émission de la facture ;
- l'identification du titulaire (raison sociale, adresse, n° SIRET, SIREN) ;
- le numéro d'engagement juridique **Ce numéro d'engagement juridique doit être demandé par l'organisme au ministère des Armées, une fois la convention de financement signée par l'ensemble des parties.**

En cas de difficultés dans l'envoi dématérialisé des factures, le service du ministère en charge de cet aspect est joignable aux coordonnées sont ci-dessous :

Mail : sqa-sdpamg-bfin-fournisseurs.contact.fct@intradef.gouv.fr

3 – Solde

Le solde est versé la dernière année et est calculé sur la base du montant définitif des dépenses liquidées, déduction faite des déjà versés. L'Organisme fournit une justification de la totalité des dépenses éligibles effectuées et un état récapitulatif, certifié exact par lui et également visé par l'agent comptable.

Il est versé après réception du récapitulatif complet d'utilisation des crédits et d'un bilan d'activité pour la durée totale du financement, conformément à l'article 1.1 de la présente annexe.

3.1 – Domiciliation des paiements

Les versements de la DGRIS sont effectués sur le compte suivant :

Code banque	Code guichet	N° de compte	Banque	Domiciliation	clé
10071	69000	00001004334	TRESOR PUBLIC	TPLYON	60

Compte ouvert au nom de :

Agent comptable de l'université Jean Moulin Lyon 3

Contact du service en charge du suivi budgétaire et financier de la convention et notamment de l'émission et du dépôt des factures, au sein de l'organisme :

Eric PONS - Responsable financier - Faculté de droit

e-mail : eric.pons@univ-lyon3.fr

téléphone : +33 (0)4 78 78 70 45

3.2 – Service liquidateur, paiements et comptable assignataire

Le service ordonnateur chargé de vérifier la réalité des créances, d'arrêter le montant des paiements et d'émettre les demandes de paiement est la SDPAMG :

Sous-direction chargée de la préfiguration de l'agence ministérielle de gestion (SDPAMG)

5 bis avenue de la Porte de Sèvres

75509 PARIS CEDEX 15

Le comptable assignataire est l'agent comptable des services industriels de l'armement :

Agence comptable des services industriels de l'armement (ACSIA)

Département comptable ministériel

11 rue du Rempart, Le Vendôme III

93196 NOISY-LE-GRAND CEDEX

4 – Résiliation

En application de l'article 8.1 de la présente convention, en cas de résiliation de celle-ci, un état des dépenses réalisées au titre de la convention est effectué et un bilan certifié exact et visé par l'agent comptable est établi.

En cas de résiliation, le montant maximum du financement est ramené, à hauteur des dépenses justifiées et certifiées dans le bilan mentionné ci-dessus.

Le remboursement du trop-perçu est reversé après l'établissement d'un titre de perception émis par le ministère des Armées.

Annexe 3 – Licence d'utilisation du logo « Centre d'excellence »

Conformément aux objectifs du dispositif du Pacte enseignement supérieur (PES) visant à soutenir les chercheurs français et les pôles d'excellence académique nationaux dans le champ de la recherche stratégique, à l'article 1 de l'instruction relative au label « Centre d'excellence » et à l'article 5 de la convention portant financement pluriannuel et aux objectifs rappelés en annexe 1, les Parties se reconnaissent un intérêt mutuel à la mise en avant du label « Centre d'excellence » et à la promotion du projet de l'Organisme.

A cette fin, la DGRIS a conçu un logotype dédié qu'il entend mettre à la disposition des bénéficiaires du financement pluriannuel, objet de la présente convention et par laquelle l'Organisme s'engage notamment à promouvoir le projet dont il est porteur.

C'est en application de cette convention que la DGRIS soumet à l'Organisme, qui l'accepte, la présente licence d'utilisation du logo « Centre d'excellence ».

1 – Objet de la licence

La présente licence a pour objet de définir les conditions matérielles, juridiques et financières dans lesquelles la DGRIS accorde à l'Organisme, en application de la convention, le droit d'utiliser le logo représenté ci-dessous (ci-après le « Logo ») :



2 – Propriété du Logo

L'Organisme reconnaît que la DGRIS est pleinement propriétaire du Logo.

Le droit d'usage du Logo concédé par la DGRIS à l'Organisme aux termes des présentes n'opère aucun transfert des droits de propriété sur le Logo.

3 – Etendue du droit d'usage consenti

3.1 – Non-exclusivité

La présente autorisation d'usage du Logo, dont bénéficie également les autres organismes sélectionnés par la DGRIS, est consentie à titre non exclusif.

La DGRIS demeure totalement libre d'exploiter le Logo pour ses besoins propres, ou de consentir des autorisations d'usage à tout tiers de son choix.

3.2 – Destination

L'Organisme est autorisé à utiliser le Logo auprès de tout public, uniquement à des fins de promotion du Projet pour lequel il bénéficie du financement de la DGRIS prévu dans la présente convention, via les modes de communication listés ci-dessous.

L'Organisme s'engage à n'utiliser le Logo que pour les besoins de sa communication institutionnelle, sans faculté de rétrocession à des tiers, et sans but commercial.

Il s'engage à ne pas utiliser le Logo à des fins politiques, polémiques, contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ou susceptibles de porter atteinte à des droits reconnus par la loi et, de manière générale, à ne pas porter atteinte à la DGRIS ou lui être préjudiciable.

3.3 – Supports et mode de communication autorisés

La DGRIS autorise l'Organisme à reproduire et représenter le Logo exclusivement à des fins de promotion du Projet pour lequel il bénéficie du financement de la DGRIS prévu par la présente convention, sur les supports de communication habituels : pages web de l'Organisme, comptes et communications de l'Organisme sur les réseaux sociaux, brochures d'événements et affiches, etc.

3.4 – Adaptation du Logo – Respect de l'intégrité du Logo

Le droit d'adaptation se limite au droit pour l'Organisme de déterminer librement, mais de manière homothétique, les dimensions de représentation et/ou de reproduction du Logo, en préservant sa qualité graphique.

L'Organisme s'engage à ne faire aucune modification, ajout ou suppression sur le Logo, et à éviter toute dénaturation.

Notamment, l'Organisme s'engage à :

- ne pas reproduire séparément une partie du Logo, notamment, ne pas reproduire les éléments graphiques seuls ou les éléments verbaux seuls,
- ne pas modifier les caractéristiques graphiques du Logo, tant en ce qui concerne la forme que la couleur, ne pas modifier la position des éléments figuratifs les uns par rapport aux autres, ne pas modifier la typographie du Logo,
- ne pas faire d'ajout dans le Logo, notamment ne pas faire figurer de légende, de texte ou toute autre indication ne faisant pas partie du Logo.

La DGRIS transmet à l'Organisme, par voie électronique, l'ensemble des supports nécessaires à l'usage du Logo.

L'Organisme s'engage à n'utiliser que ces seuls supports dans le cadre de la reproduction et de l'usage du Logo.

3.5 – Territoire et durée du droit d'usage consenti

La présente autorisation confère à l'Organisme le droit d'utiliser le Logo dans le monde entier.

Elle prend effet à compter de la date de signature de la présente convention pour la durée de la convention prolongée d'une durée de 5 années après son expiration.

3.6 – Utilisations en dehors du périmètre défini aux présentes

Toute autre utilisation est soumise à l'accord préalable exprès de la DGRIS, formalisé par un avenant écrit à annexer à la présente licence, selon le formalisme prescrit par l'article 10 de la convention portant financement pluriannuel du label « Centre d'excellence ».

3.7 – Respect des droits sur le Logo

L'Organisme s'engage à ne pas déposer, à quelque titre que ce soit (marque, dessin et modèle industriel..) dans quelque territoire que ce soit, des signalétiques ou logo identiques ou similaires au Logo, susceptibles de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de la DGRIS sur le Logo. Notamment, il s'interdit de déposer toute marque ou dessin et modèle industriel reprenant, en tout ou partie, le Logo, en particulier au sein d'un signe plus complexe

L'Organisme s'engage à ne pas développer, utiliser ou exploiter, à quelque titre que ce soit et dans quelque territoire que ce soit, des signes identiques ou similaires au Logo, susceptibles de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de la DGRIS sur le Logo.

L'Organisme s'engage à ne pas réservé de noms de domaine, dans quelque extension que ce soit, reprenant ou imitant les éléments verbaux du Logo ou susceptibles de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de la DGRIS.

L'Organisme se porte fort de faire appliquer les stipulations du présent article aux partenaires et personnels impliqués directement dans le Projet.

4 – Caractère gracieux

Le droit d'usage du Logo est consenti par la DGRIS à l'Organisme à titre gracieux.

5 – Non rétrocession à des tiers

La présente autorisation est consentie *intuitu personae*, compte tenu de l'instruction relative au label « Centre d'excellence » et de la convention portant financement pluriannuel.

Elle ne saurait être transmise à quiconque : l'Organisme s'interdit de concéder à tout tiers, en dehors des partenaires et personnels directement impliqués dans le Projet, le droit de reproduire, de

représenter, de communiquer, d'adapter, de modifier, de distribuer et d'exploiter le Logo, par quelque moyen que ce soit.

6 – Défense du logo

L'Organisme s'engage à signaler immédiatement à la DGRIS toute atteinte aux droits sur le Logo dont il aurait connaissance, notamment tout acte de contrefaçon, de concurrence déloyale, ou de parasitisme.

Il appartient à la DGRIS de prendre la décision d'engager, à ses frais, risques et périls, toute action civile ou pénale.

En conséquence, les dommages et intérêts qui résulteront de l'action engagée par la seule DGRIS en son nom seront à sa charge ou à son profit exclusif. Sans cette hypothèse, l'Organisme ne pourra réclamer aucune indemnité.

7 – Responsabilité et garanties

7.1 – Pour l'Organisme

L'Organisme est seul responsable des conséquences directes ou indirectes qui pourraient résulter de son exploitation du Logo.

En cas de mise en jeu de la responsabilité de la DGRIS par un tiers, du fait de l'utilisation non conforme du Logo par l'Organisme, ce dernier s'engage à en supporter tous les frais et charges en lieu et place de la DGRIS qui pourra l'appeler en garantie.

7.2 – Pour la DGRIS

La DGRIS garantit à l'Organisme la jouissance pleine, entière et libre de toute servitude, des droits concédés aux termes du présent contrat.

La DGRIS garantit l'Organisme contre tout recours ou action que pourraient lui intenter à un titre quelconque, pour l'utilisation du Logo, les auteurs, les ayant droits, et d'une manière générale toute personne invoquant un droit de propriété intellectuelle auquel le Logo aurait porté atteinte, ou un acte de concurrence déloyale et/ou parasitaire.

La DGRIS décline toute responsabilité quant à l'utilisation non autorisée du Logo par des tiers.

8 – Divers

Toute modification de la présente autorisation se fait dans les conditions prévues à l'article 10 de la convention portant financement pluriannuel du label « Centre d'excellence » conclue entre les Parties.

La résiliation de la convention précitée emporte de plein droit et sans notification résiliation de la présente autorisation, sauf accord spécifique entre les Parties.

Dans le cas où l'une des Parties manquerait à ses obligations telles qu'elles résultent de la présente autorisation, cette dernière sera résiliée de plein droit après mise en demeure dans les conditions prévues à l'article 8 de la convention portant financement pluriannuel du label « Centre d'excellence ».

Le cas échéant, la DGRIS se réserve la faculté de tirer toutes conséquences qu'elle jugera utiles, notamment la résiliation de la convention précitée.

L'Organisme ne peut prétendre à aucune indemnité du fait de la résiliation du droit d'usage du Logo pour les motifs prévus au présent article.

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre Partie à l'une des quelconques obligations visées dans la présente licence ne saurait être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir.

En cas de litiges nés de l'interprétation ou de l'exécution de la présente autorisation, les Parties recherchent dans un esprit de conciliation, une solution équitable, de manière amiable.

La présente autorisation est soumise aux dispositions la loi française auxquelles les Parties se réfèrent expressément.

**Délibération n° D2025-12-20-fin
Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin
en séance du 16 décembre 2025**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 123-3, L. 712-2 et suivants, L. 841-5, L. 841-8 et D. 852- 2 ;
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 modifiée portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 modifiée portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° D2022-12-16-sco du 13 décembre 2022 approuvant le règlement intérieur applicable au fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes et précisant les modes de fonctionnement et d'organisation des deux volets (social et initiatives) ;

Vu les demandes présentées par les associations lors de la commission FSDIE initiatives réunie les 18 et 19 novembre 2025 et les propositions formulées par la commission ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 2 décembre 2025.

Le FSDIE (fonds de solidarité et de développement des initiatives) constitue le levier financier privilégié pour le développement de l'engagement des étudiants au sein des associations. Il est alimenté en partie par la CVEC (contribution de vie étudiante et de campus).

Deux commissions FSDIE social (aide sociale) et initiatives (soutien financier des projets associatifs étudiants) étudient les demandes de subventions aux associations et d'aides sociales aux étudiants.

Dans le cadre de la délégation de compétence du CA au président de l'université, les décisions d'attribution de subventions aux associations mentionnées en annexe de la présente délibération sont présentées pour information au conseil d'administration.

Lyon, le 16 décembre 2025

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,
Le vice-président chargé du conseil d'administration**



Marc BONINCHI

ANNEXE

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FSDIE « INITIATIVES » (COMMISSION 18 ET 19 NOVEMBRE 2025)

N°	Nom de l'association	Intitulé du projet	Date du projet	Montant total du projet	Subvention demandée	Subvention accordée	Remarques	Projet DD&RSE
1	Start'iae	Business Game Start'iae 2ème édition	17 janvier 2026	14 137,00 €	4 000,00 €	4 000 €	La commission recommande à l'association de solliciter une subvention auprès du Crous, comme pour la précédente édition. En effet, le projet étant ouvert aux étudiants hors Lyon 3, l'établissement ne devrait pas être le seul financeur. Par ailleurs, la commission apprécierait que la proportion des étudiants de Lyon 3 participant à ce projet soit plus importante au vu du financement important sollicité auprès de l'Université (FSDIE, iaelyon et campus). Enfin, pour la prochaine édition, l'association devra fournir les devis correspondants aux récompenses envisagées.	
2	Jurist'Jeunes	Voyage de découverte	17 et 18 janvier 2026	22 434,00 €	8 300,00 €	8 300 €	Pour la prochaine édition, la commission recommande à l'association de déposer sa demande de subvention auprès du FSDIE un peu plus tôt dans l'année afin de pouvoir réservé plus sereinement les billets de train (entre autres).	
3	Jurist'Jeunes	Concours d'éloquence	Du 02 au 30/03/2026	19 096,00 €	7 000,00 €	6 000 €	La commission estime que la présentation des candidats par un personnage numérique n'est pas judicieuse pour un concours d'éloquence, en plus d'être très onéreuse. De même, la nécessité d'un photographe professionnel pose question compte tenu de la captation vidéo assurée elle aussi par un professionnel, les deux entraînant des dépenses conséquentes. Par ailleurs, la commission invite l'association à privilégier des bons cadeaux utilisables dans des commerces locaux plutôt que dans de grandes enseignes ; et à prévoir un tarif spécifique pour les étudiants de Lyon 3. Enfin, la commissionalue les efforts réalisés par l'association pour diversifier les sources de financement de ce projet.	
4	ADSP	Parlons Avenir	Janvier à mars 2026	3 618,00 €	1 352,00 €	1 352 €		
5	ADSP	Prix Calliope	Janvier à mars 2026	8 215,00 €	4 765,00 €	4 765 €		
6	ALYDE	Colloque sur l'état actuel de l'Union Européenne	23 janvier 2026	3 078,00 €	2 408,00 €	1 900 €	La commission tient compte de la demande de subvention de 400 € déposée à la Faculté de Droit par l'association mais non inscrite au budget prévisionnel du projet. De plus, la commission invite l'association à inverser le ratio FSDIE/Faculté de Droit lors de sa demande de subvention pour la prochaine édition de ce projet. Par ailleurs, la commission estime qu'il n'est pas nécessaire d'offrir des goodies à tous les participants. Enfin, la commission invite l'association à demander à leurs intervenants chercheurs de mettre à contribution leur laboratoire pour couvrir leurs frais de déplacement.	

N°	Nom de l'association	Intitulé du projet	Date du projet	Montant total du projet	Subvention demandée	Subvention accordée	Remarques	Projet DD&RSE
7	Impose-toi	Ateliers de théâtre d'improvisation et d'éloquence S2	Du 04/01 au 03/03/2026	6 758,00 €	3 558,00 €	3 558 €		
8	Impose-toi	Impose-ton éloquence édition 2026	Du 31/01 au 26/02/2026	4 352,00 €	1 000,00 €	1 000 €		
9	LyonMUN	Lyon MUN 2026	Mai 2026	81 644,82 €	16 000,00 €	10 700 €	La commission juge excessive la diversité des goodies offerts aux participants et invite l'association à réduire leur nombre. La commission regrette que ce projet ne soit pas soutenu par des partenaires privés compte tenu de son ancianeté et de sa dimension. La commission invite l'association à poursuivre ses recherches en ce sens, y compris pour de l'aide en nature (pour des goodies par exemple si elle le souhaite). Enfin, suite à la mise à jour récente du bilan FSDIE de l'édition précédente, et pour simplifier les transactions, la commission retranche à la présente subvention le montant de 1 300 € qui aurait dû être remboursé par l'association (correspondant à la part FSDIE de la subvention non utilisée à la précédente édition ; soit 12 000 € attribués - 1 300 €).	
10	Eloquentia Lyon	Concours de prise de parole en public Eloquentia Lyon 2026	Mars à mai 2026	6 500,00 €	1 200,00 €	1 200 €	La commission félicite l'association pour la qualité de son dossier, pour la dimension raisonnable du concours, pour l'achat de matériel de seconde main et pour la diversification des financements. La commission est ravie que les nombreuses formations suivies par l'association, et les conseils, lui aient été profitables.	
11	Fédération Francophone de Débat Auvergne Rhône-Alpes	Coupe Régionale de Débat Auvergne Rhône-Alpes	Du 17/01 au 27/02/2026	3 412,00 €	3 112,00 €	1 000 €	Compte tenu de la forte proportion d'étudiants extérieurs à Lyon 3 participant à la coupe, l'association doit impérativement diversifier ses financements (et proportionnaliser ceux-ci au public cible de chaque financeur). Par ailleurs, la commission estime que les frais de déplacements des étudiants provenant des autres régions pourraient être pris en charge par leur Université (via le FSDIE de celle-ci par exemple). Enfin, la commission a bien noté l'oubli des frais de restauration dans les dépenses prévisionnelles, mais considérant la probable mise à disposition gratuite de la salle, cela ne devrait pas avoir d'incidence.	
12	Le Vide Juridique	Prix Lettres de Soie	Du 5 janvier au 22 mars 2026	726,00 €	500,00 €	500 €	La commission apprécie que ses remarques faites pour la précédente édition aient été prises en compte par l'association, notamment le fait de privilégier des librairies indépendantes pour ses lots. Pour la prochaine édition, la commission invite l'association à se rapprocher de la Faculté des Humanités, Lettres et Sociétés pour solliciter un éventuel financement.	
13	ParlyonDroit	Concours Juri'diction	Du 5 février au 5 mars 2026	602,55 €	402,55 €	403 €	Compte tenu de l'ouverture du concours à tous les étudiants de Lyon, l'association doit veiller à diversifier ses financements et proportionnaliser ceux-ci au public cible de chaque financeur (demande possible au Crous par exemple). Par ailleurs, la commission invite l'association à privilégier des librairies indépendantes pour ses lots plutôt que les grandes enseignes.	
14	Polymnie	Concours Polymnie	Janvier à mars 2026	2 786,00 €	593,00 €	593 €	La commission apprécie que ses remarques faites pour la précédente édition aient été prises en compte par l'association. Elle l'invite par ailleurs à privilégier des librairies indépendantes pour ses lots plutôt que les grandes enseignes.	

N°	Nom de l'association	Intitulé du projet	Date du projet	Montant total du projet	Subvention demandée	Subvention accordée	Remarques	Projet DD&RSE
15	ALyon-Nous	Conférence "Quand la popularité l'emporte : les limites de la cancel culture"	Semaine du 12 janvier 2026	2 996,00 €	1 304,00 €	1 304 €	La commission invite l'association à clarifier l'intitulé du projet lors de sa communication, par un sous-titre par exemple.	
16	ALyon-Nous	Conférence « Sous l'illusion du plaisir : La normalisation des violences dans l'industrie pornographique »	Semaine du 19 janvier 2026	2 847,00 €	1 161,00 €	1 161 €		
17	ALyon-Nous	Repas solidaire	Mi-décembre 2025	1 808,00 €	269,00 €	269 €	L'association devra veiller à ne pas lancer la communication avant la CFVU du 2 décembre.	
18	GAE LIS	Week-end de formation des formateurices	14 et 15 décembre 2025	160,00 €	70,00 €	70 €	L'association devra veiller à ne pas lancer la communication avant la CFVU du 2 décembre.	
19	Troupe Lyon 3	"La réunification des deux Corées"	27 et 28 mars 2026	6 566,00 €	3 460,00 €	3 460 €		
20	La Voix Diplomatique	Visite de l'ONU à Genève	Février 2026	4 490,00 €	2 290,00 €	2 290 €	L'association devra veiller à ce que les participants proviennent de plusieurs composantes de Lyon 3. Par ailleurs, la commission l'invite à choisir une date adaptée permettant au plus grand nombre d'étudiants de pouvoir participer à ce projet.	
21	Parlement des Etudiants de Lyon	Voyage à Paris "InstitutionS"	09, 10 et 11 mars 2026	6 560,00 €	3 200,00 €	2 500 €	L'association devra veiller à ce que les participants proviennent de plusieurs composantes de Lyon 3. Par ailleurs, si le projet ne bénéficie pas d'autres financements que Lyon 3 (comme présenté lors de la commission), celui-ci devra être réservé uniquement aux étudiants de Lyon 3. Si l'association souhaite ouvrir le projet à des étudiants extérieurs à Lyon 3, elle devra impérativement obtenir d'autres financements.	
22	Poli'Gones	Délégation GiMUN	Du 8 au 14 février 2026	6 482,00 €	3 500,00 €	3 000 €	Etant donné la part importante d'étudiants en droit participant habituellement aux MUNs, il conviendrait que l'association demande un financement auprès de la Faculté de Droit. Par ailleurs, l'association pourrait diversifier ses financements, notamment en envisageant de mener des actions de collecte de fonds pour autofinancer ses délégations.	
23	Association du Master Sécurité Intérieure et Défense (AM2SID)	Colloque défense "La guerre du futur"	Février 2026	17 149,14 €	1 491,59 €	- €	Ce projet ne peut pas être financé par le FSDIE étant donné qu'il est intégré à la maquette du diplôme, ce qui est contraire aux règles d'utilisation de la CVEC.	
24	That's iaelyon	The Game	7 mars 2026	8 971,00 €	3 000,00 €	3 000 €	L'association devra veiller à ce que les participants proviennent de plusieurs composantes de Lyon 3. Par ailleurs, la commission demande à l'association de ne pas offrir aux lauréats de chèque en numéraire, mais des bons d'achat ou des cadeaux.	
25	Stud'in Korea	Journée culturelle coréenne	Du 5 janvier au 13 février 2026	4 880,00 €	1 502,00 €	1 502 €	L'association est invitée à se rapprocher de la Direction des Relations Internationales de Lyon 3 qui peut être un relais communication et qui peut mettre l'association en contact avec des étudiants de retour d'un échange en Corée.	

N°	Nom de l'association	Intitulé du projet	Date du projet	Montant total du projet	Subvention demandée	Subvention accordée	Remarques	Projet DD&RSE
26	CESSEL	Semaine de l'étudiant	Du 23 au 25 décembre 2025	20 773,00 €	15 000,00 €	- €	La commission ne souhaite pas financer ce projet étant donné que la communication a déjà commencé et que le logo Lyon 3 a été mis sur l'affiche sans aucune demande ni validation auprès de l'Université. De plus, la communication faite sur les réseaux sociaux expose un projet bien différent de celui présenté en commission. La demande de subvention est faite pour une "Semaine de l'étudiant" avec une valorisation de la culture sénégalaise, tandis que la diffusion sur les réseaux sociaux présente un "diner de gala sénégalais de Lyon", ayant pour sous-titre la "Semaine de l'Etudiant Sénégalais à Lyon" alors que le dossier de subvention indiquait que le projet était ouvert à tous. En outre, le dossier de subvention n'indiquait pas de recette de billetterie, or une billetterie est ouverte sur les réseaux sociaux avec des prix onéreux pour les étudiants (30 € pour la soirée en prévente, 50 € le jour J). Par ailleurs, la commission estime que le projet est surdimensionné pour un démarrage. Enfin, si l'association souhaite demander d'autres subventions FSDIE à l'avenir, elle devra prévoir une diversification des financements, d'autant plus lorsqu'un projet est ouvert à tous les étudiants de Lyon et pas seulement aux étudiants de Lyon 3 et d'autant plus lorsque le budget total est important.	
27	Ecran Droit	Sensibilisation à l'art et à l'industrie professionnelle cinématographique - Participation au 76ème Festival International du Film de Berlin (La Berlinale)	13 au 18 février 2026	17 411,00 €	12 068,00 €	9 000 €	L'association devra veiller à ce que les participants proviennent de plusieurs composantes de Lyon 3 (quota de 50 % d'étudiants en droit et 50 % issus d'autres composantes de Lyon 3 évoqué en commission par l'association).	
TOTAL				278 452,51 €	102 506,14 €	72 827 €		0

Pour information – dossier non recevable

N°	Nom de l'association	Intitulé du projet	Date du projet	Montant total du projet	Subvention demandée	Subvention accordée	Remarques
1	Orasi	Club de lecture	2025-2026	380,00 €	300,00 €		Dossier reçu hors-délai